GEORGES TABOULET

LA GESTE FRANÇAISE EN INDOCHINE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU VIETNAM

1955

La Geste Française en Indochine

PAR

Georges TABOULET

TOME I

En pieux hommage à tous ceux qui, au long de trois siècles, ont fait le sacrifice de leur vie pour permettre le rapprochement de l'Indochine et de la France.

G. T.

VIETNAMICA

AVANT-PROPOS

Des divers éléments qui constituent l'Union Française, l'Indochine est, avec Madagascar, la contrée où l'action de la France s'est exercée le plus tôt, le plus longtemps, avec le plus de persévérance.

Depuis plus de trois cents ans, en effet, l'influence de la France, poursuivant, selon les époques, des fins morales, économiques ou politiques, n'a jamais cessé de s'exercer dans la péninsule indochinoise.

Du début du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e, alors que, en dépit de toutes les entraves et persécutions, le prosélytisme religieux se poursuit sans arrêt, pas un lustre autant dire ne s'est écoulé sans que les pouvoirs publics de la métropole n'aient été saisis de quelque proposition, émanée d'un voyageur, d'un négociant ou d'un marin, visant à instaurer des relations suivies entre la France et telle ou telle partie de l'Indochine orientale. A vrai dire, aucun de ces projets ne fut sérieusement suivi ; mais tous contribuèrent à alimenter un courant d'opinion et d'intérêt, à faire naître une tradition.

L'aboutissement de tous ces projets fut, sous le Second Empire, l'intervention militaire, puis l'entrée en possession, directe ou indirecte, point de départ d'une influence s'exerçant dès lors en profondeur, d'une façon dirimante et décisive, au point d'entraîner un changement complet dans les modes de vie et de pensée, dans la civilisation générale des populations affectées par ce phénomène historique de portée mondiale.

Cette ancienneté, cette continuité de l'action de la France en Indochine ont été notées avant nous par des observateurs étrangers, dont l'impartialité ne saurait être mise en doute. En témoigne, par exemple, l'Edimburg Review : « *Obtenir un pied en Indochine paraît avoir été pendant plusieurs générations,* « *une idée que les gouvernements successifs (de la France) ont toujours poursui-* « *vie avec plus ou moins de constance* » (*O. S.*, Revue britannique, *avril* 1878).

Et pourtant, l'Indochine demeure fort mal connue. Si, aujourd'hui, grâce à l'avion, la péninsule est devenue une sorte de grande banlieue, accessible en quelques heures, elle a été pendant longtemps terriblement éloignée de la France, perdue, noyée dans le halo d'une brume indistincte au point d'être impénétrable. Alors que l'Algérie figure honorablement dans les manuels scolaires de la métropole, l'Indochine n'occupe dans ces ouvrages où s'élabore la notoriété, qu'une place des plus réduites.

Aussi l'immense majorité des Français ne possèdent-ils que des notions des plus confuses sur la géographie, sur l'histoire, sur le passé ancien et même récent de l'Indochine. Combien de Français ont-ils entendu une seule fois prononcer les noms du Père de Rhodes ou de l'Evêque d'Adran ? Combien sont-ils à savoir que Dupleix s'est beaucoup préoccupé de l'Indochine ? Combien sont en mesure de citer un La Grandière, un Dupré, l'un quelconque de ces grands commis, authentiques hommes d'état, qui fondèrent la Cochinchine et l'Indochine françaises ? Et, parmi ceux-là mêmes chez qui le nom d'un Francis Garnier, d'un Henri Rivière, d'un Auguste Pavie éveille quelques souvenirs, combien seraient capables de situer chronologiquement ces pionniers, de préciser le rôle qu'ils ont joué ?

Une telle ignorance, fort répandue jusque dans les milieux cultivés, est d'autant plus regrettable, d'autant plus scandaleuse, oserons-nous dire, à l'heure où des dizaines de familles françaises, ayant compté quelqu'un des siens parmi les combattants d'Indochine, ont suivi anxieusement les péripéties du drame sanglant, de la lutte fratricide, qui, huit années durant, s'est déroulée, de la Chine à la Thaïlande, n'ayant rien moins pour enjeu que l'indépendance réelle que l'existence même de l'Indochine. Nombre de nos compatriotes, qui, en d'autres temps, n'auraient jamais, sans ces douloureux événements, pris le moindre souci de territoires situés en dehors de leur champ visuel, s'interrogent aujourd'hui sur l'Indochine, sur ses origines, sur son devenir, et se trouvent fort embarrassés pour satisfaire leur légitime curiosité. Quand l'Indochine française est-elle sortie des limbes ? Comment s'est-elle constituée jour après jour ? Si on posait de telles questions aux parents des anciens combattants d'Indochine, aux anciens combattants eux aussi, quelle proportion d'entre eux serait à même de fournir des réponses ne fût-ce qu'approximativement valables ?

C'est en pensant à ces Français, aux autres Français aussi et plus généralement à toutes les personnes qui, dans ou hors de nos frontières, portent quelque attention aux problèmes indochinois, que nous avons conçu et réalisé le présent travail. Nous avons voulu également tirer de l'injuste oubli où elle est tombée la mémoire de tous ceux, qui, sans pensée de lucre ou de profit personnel, ont peiné, souffert et sont tombés dans des luttes obscures, armées ou pacifiques, afin d'assurer le rayonnement des idéaux et de la culture d'Occident sur les rivages de la péninsule. Enfin, nous avons voulu porter témoignage de notre fidélité, de notre affection et de notre gratitude envers un pays auquel, dans la joie d'une création quotidienne, nous-même avons consacré le meilleur de notre activité, durant les plus belles années de notre carrière.

D'aucuns diront que l'heure est passée d'une telle publication. Nous ne le pensons pas. Nous estimons au contraire que la conjoncture lui confère un surcroît d'intérêt. Jamais, en effet, l'Indochine n'a mérité d'être davantage présente à l'esprit des Français qu'au moment où notre pays, mettant le sceau à la grande et généreuse action civilisatrice qu'il a conduite là-bas pendant plus d'un siècle, vient d'accorder la libre disposition de leur destin aux trois nations de l'Indochine orientale munies, désormais, par ses soins, des moyens d'affronter l'âpre compétition internationale.

* * *

Nous fûmes un instant tenté de retenir pour épigraphe de notre ouvrage ce jugement de Rémy de Gourmont : « Le plus honnête serait de donner la parole « aux témoins originaux ; c'est en ce sens qu'on a dit que la meilleure histoire « de France serait un recueil de textes... »

Il est rare, en effet, qu'une prose de seconde main parvienne à restituer vraiment l'atmosphère exacte des événements. Trop souvent, le livre, même le plus consciencieux, altère les faits, fausse la perspective, ne peut parvenir à recréer l'atmosphère. Au contraire, et par définition même, si on peut dire, la citation, le document d'archives comportent un indéniable accent de vérité, une puissance d'évocation, une richesse expressive inégalables. C'est pourquoi, persuadé que la révélation de textes peu connus fournirait au lecteur plus de profit et

d'agrément qu'un récit indirect de notre plume, nous avons pris le parti de nous effacer devant les acteurs de la Geste indochinoise.

Ce n'est pas que les anthologies indochinoises fassent défaut. Il en existe plusieurs, mais les recueils parus à ce jour sont de caractère purement littéraire (1). *Composés de morceaux choisis d'écrivains célèbres, retenus en raison de la qualité de la langue, du pittoresque de l'anecdote, de la couleur locale, ces recueils n'ont pas de valeur documentaire pour l'histoire de l'Indochine. C'est à un dessein tout différent que nous avons obéi, nous attachant à rassembler une anthologie purement historique, la première de ce genre qui ait été tentée. Désireux de faire revivre, de ressusciter en quelque manière le passé de la France en Indochine, nous avons cru ne pouvoir adopter une meilleure méthode que de céder délibérément la parole aux hommes qui, par leur pensée ou par leurs bras, ont créé l'Indochine moderne.*

*Devions-nous pour autant limiter notre rôle à celui d'un simple copiste, d'un « encadreur », fabriquant son livre avec des ciseaux et un peu de colle ? Nous ne l'avons pas pensé. Plutôt que de nous borner à égrener sèchement des textes l'un après l'autre, nous avons tenu à présenter, assez longuement parfois, les passages reproduits. Nous avons relié, soudé les textes les uns aux autres ; nous les avons complétés par des commentaires de mise en situation, parfois assez développés, destinés à donner autant que faire se pouvait l'*explication *des événements, que l'historien, plus ambitieux que le chroniqueur, s'efforce de tirer au clair.*

*De patientes recherches ont préludé au présent ouvrage. Conduites des années durant, ces recherches nous ont mené le plus souvent, et notamment en ce qui concerne le XVIII*e *siècle et le XIX*e *jusqu'à* 1885, *aux sources mêmes de l'histoire de l'Indochine* (2), *sources enfouies dans de multiples fonds d'archives, dont un dépouillement laborieux nous a permis d'extraire une abondante moisson de documents inédits, qui complètent utilement et qui souvent renouvellent les vues précédemment exposées par les auteurs qui ont traité de l'Indochine française* (3).

S'il est une histoire qui ne soit pas anonyme et impersonnelle, dans ses origines tout au moins, c'est bien celle de la colonisation, où, presque toujours, le cours des événements est déterminé par les initiatives hardies de quelques fortes individualités. Aussi, loin de faire abstraction des hommes, avons-nous cherché à projeter sur eux quelque lumière, à les animer, en analysant succinctement leur physionomie et leur carrière. Au risque d'alourdir un peu ce recueil, nous avons établi de brèves notices biographiques pour la plapart des personnages rencontrés chemin faisant (4).

Enfin, sans avoir eu la prétention de faire œuvre d'érudition, nous avons pensé qu'on nous saurait gré de faciliter les investigations ultérieures de ceux de nos lecteurs qui pourraient éprouver le désir d'étendre le domaine de leurs connaissances. A cet effet, nous avons fourni d'assez nombreuses indications bibliographiques, susceptibles d'aiguiller de plus amples recherches. Ces bibliographies, est-il besoin de le dire ?, sont loin d'offrir des énumérations exhaustives, qui, à elles seules, auraient fourni la matière d'un autre volume. Elles contiennent néanmoins l'essentiel. On y trouvera, en particulier, la référence à de nombreux et très estimables ouvrages et collections publiés en Indochine, qui, très fâcheusement, sont à peu près ignorés, en général, des historiens n'ayant travaillé que dans la métropole (5).

Des impératifs d'ordre économique, trop faciles à comprendre, nous ont amené à restreindre l'illustration, que nous aurions voulue plus copieuse. Les images auxquelles nous avons fait place ont presque toutes, du moins, le cachet de la nouveauté. Nous nous sommes interdit, par exemple, toute illustration figurant dans l'excellente Iconographie historique de l'Indochine française *de P. BOUDET et A. MASSON, Paris,* 1931.

* * *

Le destin de tout imprimé s'accomplit en dehors de son auteur. On ne nous déniera pas, pour terminer ce propos liminaire, le droit de formuler le souhait que le présent travail, ouvrage de foi et de bonne foi, recueille une large audience.

Notre meilleure récompense serait qu'il éveillât la sympathie et la curiosité à l'égard de l'Indochine, et que, ainsi, il contribuât à améliorer la connaissance de cette partie de la planète, nantie d'un beau passé, riche d'un avenir plus brillant encore, où le génie constructeur de la France s'est manifesté plus fortement peut-être que nulle autre part dans le monde.

Georges TABOULET.

(1) *Par ordre chronologique de parution* : *ANTHOLOGIE FRANCO-INDOCHINOISE,* Morceaux choisis des écrivains français, 7 *fascicules, Hanoï,* 1928 ; *E. PUJARNISCLE et DUONG QUANG NAM,* Lectures littéraires sur l'Indochine, *Hanoï,* 1929 ; *J. AJALBERT,* L'Indochine par les Français, *Paris,* 1931 ; *A. CABATON,* L'Indochine, *Paris,* 1932 ; *M. TRIAIRE,* L'Indochine par les textes, *Hanoï,* 1944 ; *R. BARQUISSAU,* L'Asie française et ses écrivains, Indochine, Asie, *Paris,* 1947. ; *G. CHASTEL,* Un siècle d'épopée française en Indochine, *Paris,* 1948.

(2) *Nous nous faisons un devoir de souligner le caractère volontairement unilatéral de la présente publication. Notre méconnaissance des écritures idéogrammatiques et des langues locales nous a obligé à laisser de côté les sources purement indochinoises. Le lecteur soucieux de faire état de ces sources pourra puiser le premiers éléments d'information dans* : *L. CADIERE et P. PELLIOT,* Etude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam, *B. E. F. E. O., t.* 4 ; *E. GASPARDONE,* Bibliographie annamite, *B. E. F. E. O. t.* 34 ; *P. BOUDET,* Les archives des empereurs d'Annam et l'histoire d'Annam, *B. A. V. H., juillet* 1943.

Il est hautement désirable que, à leur tour, les jeunes savants vietnamiens, cambodgiens, laotiens, formés aux méthodes du travail scientifique, prennent à tâche de prospecter et d'utiliser les sources respectives de leur histoire, qui leur permettront d'exposer et de faire valoir leur point de vue national. Un premier et méritoire effort dans ce sens vient d'être entrepris par LE THANH KHOI, Le Vietnam, histoire et civilisation, *Paris, 1955.*

(3) *Nous manquerions à nos plus élémentaires obligations si nous n'adressions pas, au passage, nos remerciements et le tribut de notre reconnaissance à MM. les conservateurs des fonds d'archives de Hanoï, de Saïgon, de Phnom-Penh, des Archives Nationales, des Départements des Affaires Etrangères, de la Marine, de la France d'outre-mer, de la Société des Missions Etrangères, dont la courtoise et savante obligeance a grandement facilité notre besogne.*

(4) *Pour ces notices, nous avons mis à contribution* : *le* Mémorial de la Société des Missions Etrangères, *du R. P. A. LAUNAY, Paris,* 1916 ; *le* Dictionnaire de biobibliographie générale, ancienne et moderne *de* l'Indochine française, *de A. BREBION et A. CABATON, t.* 8 *des Annales de l'Académie des Sciences Coloniales,* 1935 ; *les dossiers individuels des officiers conservés au Service Historique du Ministère de la Marine.*

(5) Ouvrages spéciaux de bibliographie : *H. CORDIER,* Bibliotheca indosinica, *Paris,* 1912-1915, *t.* 3 *et* 4. *Continué, à partir de* 1913, *par P. BOUDET et R. BOURGEOIS,* Bibliographie indochinoise. Indochina : bibliography of the land and people, *Washington, Library of Congres,* 1950. *Cf. aussi FERREOL DE FERRY,* Trois cents ans de livres français sur l'Extrême-Orient, *France-Asie, juillet* 1952.

Parmi les ouvrages d'histoire générale indochinoise les plus recommandables, nous mentionnons entre autres : *A. SEPTANS,* Les commencements de l'Indochine française, *Paris,* 1887 ; *J. SILVESTRE,* Politique française dans l'Indochine, Annam, *Annales de l'Ecole des Sciences Politiques, du* 15 *juillet* 1895 *au* 15 *janvier* 1898; *E. CHASSIGNEUX,* L'Indochine, *Paris,* 1932, t. 5 *de* l'Histoire générale des Colonies françaises de *G. HANOTAUX et A. MARTINEAU; H. BRUNSCHWIG,* La colonisation française, *Paris,* 1949.

ABRÉVIATIONS

Ann. Propag. Foi	Annales de la Propagation de la Foi.
Arch. Aff. Etrang.	Archives du Ministère des Affaires Etrangères.
Arch. Centr. Indoch.	Archives du Gouvernement Général de l'Indochine.
Arch. Cochinch. Saïgon ...	Archives du Gouvernement de la Cochinchine à Saïgon.
Arch. France Outre-mer ...	Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer.
Arch. Min. Mar. S. H.	Archives du Ministère de la Marine (Service Historique).
Arch. Miss. Etrang.	Archives de la Société des Missions Etrangères, rue du Bac.
Arch. Nat.	Archives Nationales.
B. A. V. H.	Bulletin de la Société des Amis du Vieux Hué.
B. Com. Archéol. Indo.	Bulletin de la Commission Archéologique de l'Indochine.
B. Com. Asie franç.	Bulletin du Comité de l'Asie Française.
B. E. F. E. O	Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient
B. Gal Inst. Publ.	Bulletin général de l'Instruction Publique (Hanoï).
B. Off. Coch. franç.	Bulletin officiel de la Cochinchine française.
B. Soc. Archéol. Indo.	Bulletin de la Société Archéologique de l'Indochine.
B. Soc. Ens. Mut. Tonk. ..	Bulletin de la Société d'Enseignement Mutuel du Tonkin.
B. S. Et. Indo	Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises
B. Soc. Géog. Hanoï	Bulletin de la Société de Géographie de Hanoï.
B. Soc. Géog. Lyon	Bulletin de la Société de Géographie de Lyon.
B. Soc. Géog. Paris	Bulletin de la Société de Géographie de Paris.
Corr. Gale Coch.	Correspondance Générale de la Cochinchine.
J. O. Rép. Franç.	Journal officiel de la République Française.
Mém. Soc. Acad. Indo. ...	Mémoires de la Société Académique Indochinoise.
Rev. Deux Mdes .,...!....	Revue des Deux Mondes.
Rev. Extr. Or.	Revue de l'Extrême Orient.
Rev. France	Revue de France.
Rev. Hist. colo.	Revue d'Histoire des Colonies.
Rev. Hist. Miss.	Revue de l'Histoire des Missions.
Rev. Marit.	Revue Maritime.
Rev. Paris	Revue de Paris.
Rev. Trpes Colo.	Revue des Troupes Coloniales.

LIVRE I

LE XVII^{e} SIÈCLE
SIÈCLE DE LA DÉCOUVERTE

Les monnaies romaines découvertes en Indochine par les archéologues attestent que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la péninsule transgangétique entretint, grâce au relais indou, des relations commerciales avec le bassin méditerranéen. Cependant, les géographes de l'antiquité n'ont laissé que des descriptions peu nombreuses du lointain pays dénommé par eux la Chersonèse d'or.

Durant la première partie du Moyen-Age, les relations deviennent plus fréquentes entre le Proche et l'Extrême-Orient ; cependant les récits des navigateurs persans et arabes n'apportent pas d'enrichissement appréciable à notre connaissance de l'Indochine ancienne. C'est seulement au début du XIV^{e} siècle que le marchand vénitien Marco Polo (1251-1323) *et le moine franciscain Odéric de Pordenone* (1286-1331) *fournissent quelques notions un peu précises sur l'Indochine, notamment sur le royaume indouisé du Champa.*

Il faut attendre le XVII^{e} siècle pour que l'Indochine cesse d'être une terra incognita, *par le fait des missionnaires portugais, espagnols, italiens et surtout français, du Père Alexandre de Rhodes notamment et, à sa suite, des membres de la Société des Missions Etrangères, congrégation de prêtres séculiers, spécialement instituée par la Papauté, à l'instigation du Père de Rhodes, pour concourir à l'évangélisation des territoires d'Outre-Mer.*

Aussi pittoresques qu'attachantes, les relations des missionnaires contiennent, en dehors du compte-rendu de l'apostolat, une foule d'indications précieuses sur les institutions et sur les usages en vigueur dans les diverses parties de l'Indochine. Avec les récits de quelques voyageurs laïques, ces relations constituent une source documentaire de première valeur pour la connaissance de l'état politique, social et moral de l'Indochine au cours du XVII^{e} siècle. Le voile opaque, qui si longtemps avait dérobé cette contrée au reste du monde, commence à se lever.

Profitant de cette révélation, plusieurs nations d'Occident tentent de nouer des rapports économiques et parfois même politiques, avec les différents états

de la péninsule. Conduites sans conviction ni insistance, ces tentatives aboutissent toutes à des échecs.

Sur les missions d'Extrême-Orient : Cf. A. OLICHON, Les missions, histoire de l'expansion du catholicisme dans le monde, *Paris,* 1936 ; *Henri CHAPPOULIE,* Rome et les missions d'Indochine au XVII^e^ siècle, *Paris, t.* 1^er^ *(jusqu'en* 1678), 1943, *et t.*2 *(de* 1679-1696), 1948 ; *Guillaume VAUMAS.* L'éveil missionnaire de la France, d'Henri IV à la formation du Séminaire des Missions Etrangères, *Lyon,* 1947 ; *G. GOYAU,* La France missionnaire dans les cinq parties du monde, *Paris,* 1948, *t.* 1^er^ ; *BERNARD DE VAULX,* Histoire des missions catholiques françaises, *Paris,* 1951.

CHAPITRE I

LE PÈRE AL. DE RHODES INTRODUIT LE CHRISTIANISME ET LA FRANCE AU VIETNAM

Ce n'est pas la curiosité géographique ni la recherche de gains mercantiles qui ont attiré en Indochine les premiers Français, mais la quête des âmes à gagner au Christ. Praedicatores et non praedatores, *avait dit déjà, parlant des Francs, le moine Alcuin à Charlemagne...*

Le plus illustre des pionniers de l'Evangile en Indochine est le Jésuite Alexandre de Rhodes.

Issu d'une famille de marranes aragonais, fixée depuis longtemps dans le Comtat Venaissin, le Père de Rhodes naquit à Avignon, le 15 *mars* 1591, *sujet du pape, mais français de cœur (le Comtat était sorti par démembrement de la Provence, fief mouvant de la couronne de France). Le Père de Rhodes entra en* 1612 *dans la compagnie de Loyola. Son noviciat terminé, il prit passage à Lisbonne, le* 4 *avril* 1619 *sur la* Sainte-Thérèse, « *monastère flottant* », *qui emmenait aux Indes Orientales six Jésuites et six prêtres séculiers. Le Père séjourna deux ans et demi à Goa, puis neuf mois à Malacca, avant d'arriver, le* 29 *mai* 1623, *à Macao, « ville de la Chine tenue par les Portugais ». Détourné du Japon sur l'Inde transgangétique, le Père débarqua, en décembre* 1624 *ou en janvier* 1625, *en Cochinchine.*

Traversant des alternatives variées de faveur royale, de tranquillité et de vexations, le missionnaire porta la parole divine en Cochinchine et au Tonkin, d'abord de 1624 *à* 1630, *puis, après un nouveau séjour à Macao, de* 1640 *à* 1645. *Il eut le mérite de mettre au point une méthode d'évangélisation, qui, dès l'abord, se révéla singulièrement efficace.*

Le Père de Rhodes a exercé une influence décisive sur le destin futur de l'Indochine. Il a été le véritable « introducteur » de la civilisation occidentale dans la péninsule indochinoise.

LA COMPAGNIE DE JÉSUS FONDE LA MISSION DE COCHINCHINE (1615)

[Texte 1]

*L'historique ci-après ne concerne que les seuls membres de la Compagnie de Jésus. Il ne faudrait pas conclure du récit du Père de Rhodes que le christianisme n'apparut en Indochine qu'au début du XVII*e *siècle. Dès* 1533, *un édit avait proscrit au Tonkin la religion prêchée par « un homme de l'Océan » Inikhu (Ignace), religieux venu probablement de Malacca. A partir de* 1550 *et surtout à partir de* 1580, *plusieurs Franciscains, Dominicains et Augustins de nationalité portugaise, espagnole ou italienne séjournèrent ou tout au moins passèrent en Indochine.*

Cf. ROMANET DU CAILLAUD, Essai sur les origines du christianisme au Tonkin et dans les pays annamites, *Paris,* 1915, *et BONIFACY,* Les débuts du christianisme en Annam des origines au début du XVIIIe siècle, *Hanoï, s. d.* [1930].

« Des premiers prédicateurs qui sont entrés en Cochinchine pour y annoncer l'Evangile »

« Ce n'est pas la fertilité de cette terre qui me semblait considérable, ce sont les grands fruits que la prédication de l'Evangile y a produits en fort peu de temps. J'en suis témoin, et je puis dire qu'y ayant été envoyé cinq fois, j'y ai toujours vu les bénédictions de cette terre plantureuse de laquelle parle David, sur laquelle le ciel verse sa rosée, et tous les champs portent toutes sortes de fruits avec abondance.

Les premiers qui eurent le bien d'y être envoyés pour faire connaître Jésus-Christ en ce royaume, où l'on n'avait jamais, que l'on sache, ouï parler de lui, furent le P. François Buzomi, Napolitain, le vrai apôtre de la Cochinchine, qui s'y est entièrement consommé, y travaillant pendant plus de vingt ans avec un courage qui ne saurait être assez loué. Son compagnon fut le P. Diego Carvaille, Portugais, qui alla depuis au Japon et y souffrit le martyre (1).

Celui qui donna occasion de commencer cette mission fut Ferdinand de Costa, seigneur portugais qui, étant retourné à Macao (2), d'un voyage qu'il avait fait à la Cochinchine, vint trouver nos Pères et leur raconta ce qu'il avait vu, de la belle espérance qu'on pouvait avoir de convertir ce royaume. Le P. Buzomi, aussitôt après ce discours, s'en va jeter aux pieds du Supérieur, lui demande permission d'aller en ce beau pays où Dieu l'appelait. Sa demande lui fut bientôt accordée ; il partit sur le commencement de l'an 1615, y arriva le jour de la Chaire de Saint-Pierre à Rome, dix-huitième de janvier ; il pensa incontinent à bâtir une chapelle sur la porte de Kean, où son navire l'avait porté au jour de Pâques ; il y dit solennellement la première messe et y baptisa dix nouveaux chrétiens (3).

De ce port, il étendit ses soins à toute la contrée voisine : dans la première année, il eut trois cents néophytes, auxquels il bâtit une seconde église

« pour leur plus grande commodité, servant tantôt à l'une et puis à l'autre, pendant qu'il fut seul. Mais il reçut un nouveau secours de Macao, par l'arrivée des PP. François Barret et François de Pina, tous deux grands et infatigables ouvriers, qui, en peu de temps, firent un fruit admirable parmi tous ces peuples.

Mais la piété avait de trop bons succès pour n'être pas combattue par le démon, qui est son capital ennemi. Il arriva une grande sécheresse, qui perdait toute l'espérance de la récolte. Les païens dirent aussitôt que c'étaient ces nouveaux sorciers, qui, sous prétexte de leur enseigner le chemin du ciel, venaient ruiner leurs terres. Sur cette folle persuasion, ils s'en vont attaquer nos Pères, les chassent de leurs églises, et les contraignent de se retirer dans un désert où tout leur manquait, sinon la confiance en Dieu.

Aussi ne manqua-t-il pas de les secourir bientôt. Le P. Buzomi avait gagné le cœur au Gouverneur de la province de Quinchin (4), qui était fort chéri du Roi et par conséquent avait grand crédit dans tout le royaume. Quand il apprit le mauvais traitement qu'on avait fait à son ami, il le fit incontinent venir en son palais, où il le retint et traita fort bien pendant cinq semaines, et puis lui fit préparer une maison fort commode, en laquelle il le fit conduire en pompe, monté sur le plus beau de ses éléphants. Tout ce bon traitement n'empêcha pas que ce bon Père ne tombât malade, à cause des incommodités qu'il avait souffertes en cet exil. Les Supérieurs de Macao, craignant de le perdre, le rappelèrent aussitôt pour lui donner moyen de se remettre. Il obéit sans réplique ; mais Dieu voulut que, comme il fut sur le point de partir, il recouvra sa santé, et il ne pensa plus qu'à travailler.

C'était en l'année 1618 qu'il reprit son premier poste en la province de Quinchin, où il mena le P. François de Pina (5) et ils se mirent tous deux ensemble à fonder une nouvelle église ; mais elle ne demeura pas longtemps en paix. Les païens, par une malice diabolique, rompirent bras et jambes à plusieurs idoles, et puis les portèrent ainsi brisées dans la place publique, accusant les chrétiens d'avoir fait ce crime. La populace le crut aussitôt, et vint avec rage contre la maison des Pères, traita mal quelques-uns de leurs domestiques, qui furent traînés en prison avec violence. Le P. Buzomi s'en alla secrètement à la Cour (6) et, ayant bien justifié son innocence, revint avec un commandement du Roi qui ordonnait qu'on laissât vivre en paix et les Pères et les Chrétiens.

En toutes les années suivantes, 1620, 1621, et 1622, on envoya toujours de nouveaux ouvriers en cette belle vigne, qui commença à s'étendre par tout le royaume. Le P. Emmanuel Porgez y entra ; je ne nommerai pas les autres, crainte d'être long. Ils travaillèrent tous si heureusement, qu'en peu de temps ils fondèrent plusieurs églises » (7).

Divers voyages et missions du Père Alexandre de Rhodes en la Chine et autres royaumes de l'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie, Paris, 1653, p. 85, 89 (Pages 82, 85 de la réédition de 1854).

(1) *Le Père Jacques Carvalho demeura peu de temps en Cochinchine ; dès* 1616, *il partit pour le Japon, où il fut mis à mort* en 1624.

(2) *La Compagnie de Jésus s'était établie en* 1564 *dans la concession portugaise de Macao, vieille, à cette date, de neuf ans d'existence.*

(3) *L'arrivée du Père Buzomi* (*Gênes,* 1576 - *Macao,* 1639) *dans la région de Tourane*

(*Kean*) *peut être regardée comme le point de départ de la mission de Cochinchine, mission ouverte onze ans avant l'ouverture de la mission du Tonkin par les pères Baldinotti et de Rhodes.*

(4) *Quinhon ou Poulo-Cambi.*

(5) *Arrivé en* 1617 *à Tourane, le Père portugais François de Pina se noya, en* 1625, *en allant porter les secours de la religion à un navire portugais à l'ancre devant le port de Cham (Quang-Nam). Le Père de Pina est le premier Européen qui se soit adonné sérieusement à l'étude de la langue vietnamienne.*

(6) *Les Nguyen,* Chua *ou Seigneurs de Cochinchine, ne se fixèrent pas tout de suite à Hué ; leur première résidence se trouvait au Nord du chef-lieu actuel de la province de Quang-Nam. C'est seulement en* 1626 *que le* Chua *Tê-Tuong transféra sa résidence à Phuoc-Yen, à* 8 *ou* 10 *km au Nord de Hué. Cf. L. CADIERE,* Les résidences des rois de Cochinchine avant Gia-Long, *B. Soc. Archéol. Indo.,* 1914-1916).

(7) *Pour les textes anciens nous nous sommes borné à quelques retouches destinées à rajeunir l'orthographe et à faciliter la compréhension, nous efforçant de respecter le plus possible le savoureux archaïsme du langage.*

A PEINE DÉBARQUÉ, LE PÈRE DE RHODES APPREND LA LANGUE VIETNAMIENNE (1625)

LES ORIGINES DU QUOC-NGU

[Texte 2]

Importé au Japon par Saint FRANÇOIS-XAVIER (août 1548, *novembre* 1561), *le christianisme avait rencontré une audience favorable auprès des* daïmios), *aristocratie féodale quasi-indépendante. Mais l'âge d'or du christianisme japonais ne se prolongea pas plus d'une quarantaine d'années. Dès la fin du XVI*e *siècle, la restauration d'une puissante autorité centrale ouvrit l'ère d'une persécution implacable. En* 1613, *un édit prescrivit aux* daïmios *d'expulser tous les prédicateurs, de détruire les temples, de contraindre les chrétiens à une apostasie immédiate. Par surcroît de précaution, le territoire japonais fut, en* 1639, *interdit à tous les étrangers, sauf à quelques Hollandais, qui furent tolérés dans l'îlot de Deshima, à condition d'y rester parqués.*

La fermeture brutale du Japon aux Européens eut pour conséquence inattendue de reporter sur l'Indochine orientale l'activité missionnaire. Quand il quitta Rome, en octobre 1618, *le Père de Rhodes était destiné à la mission du Japon ; c'est l'impossibilité de pénétrer dans ce pays qui détermina l'affectation en Cochinchine du nouveau venu. Sur le christianisme japonais, cf.* Hans *HAAS,* Geschichte des Christentums in Japan, *t. I., Tokyo,* 1902 (*analysé par C. E. MAITRE, B.E.F.E.O.,* 1903, *p.* 491 *et sq*).

Le Père de Rhodes avait étudié surtout les mathématiques, mais il était merveilleusement doué pour les langues. Polyglotte du plus rare mérite, le Jésuite avignonnais connaissait, en outre du provençal, du français et de l'italien, ses langues maternelles, le latin, le grec, l'hébreu et le portugais. Au cours des 34 *années qu'il passa en Asie, il apprit successivement l'hindoustani, le japonais, le vietnamien, le chinois et le persan.*

Le catéchisme latin-annamite (traduction juxtalinéaire) et le dictionnaire trilingue du Père de Rhodes, ce dernier « une manière de chef-d'œuvre pour l'époque », furent imprimés à Rome, avec des caractères nouveaux, en 1651.

Le Père de Rhodes n'a pas à proprement parler, comme on le dit généralement, inventé le quoc-ngu. *La transcription phonétique de la langue vietnamienne à l'aide de caractères latins agrémentés de signes conventionnels, fut*

une création collective, à laquelle participèrent notamment les Pères de Pina, Borri, Gaspar de Amaral, Antoine Barbosa, ces deux derniers arrivés du reste en Cochinchine après le Jésuite avignonnais. Mais au Père de Rhodes revient le mérite d'avoir codifié, régularisé et vulgarisé l'écriture nouvelle, écriture infiniment plus commode, pour la transcription et l'apprentissage de la langue que les idéogrammes chinois, jusqu'alors seuls employés en pays d'Annam.

Cette romanisation de l'écriture offrait de tels avantages qu'elle a connu, après l'intervention de la France, une étonnante fortune, au point de rejeter dans l'oubli la graphie millénaire, et de devenir l'écriture nationale — le quoc-ngu — *de l'Indochine vietnamienne.*

« Comme je fus envoyé pour la première fois en Cochinchine. »

« Ces apôtres, prêchant continuellement le saint Evangile, remplissaient leurs filets de tant de poissons qu'ils ne les pouvaient pas tirer, et criaient par toutes leurs lettres à nos Supérieurs de Macao de leur envoyer au secours des Pères de ce beau collège ; que, s'ils leur en envoyaient une vingtaine, encore auraient-ils bien de l'occupation en cette grande et heureuse pêche.

Nos Supérieurs, voyant que les portes du Japon étaient fermées, crurent que Dieu permettait ce malheur pour ouvrir celles de la Cochinchine au saint Evangile. Ils envoyèrent, l'année 1624, le P. Gabriel de Mattos, qui avait depuis peu été à Rome Procureur de nos provinces, pour être Visiteur de la mission de la Cochinchine, et lui donnèrent pour compagnons cinq Pères d'Europe, dont j'avais l'honneur d'être le cinquième, et un Japonais qui entendait fort bien les lettres chinoises.

Nous partîmes de Macao au mois de décembre de cette même année 1624 et, en dix-neuf jours, nous arrivâmes tous en la Cochinchine, pleins du désir d'y bien travailler. Nous y rencontrâmes le P. de Pina, qui s'était rendu savant en la langue du pays, entièrement différente de la chinoise. Elle sert aux royaumes du Tonkin, de Camban, de la Cochinchine, et on l'entend en trois autres terres voisines. Pour moi, je vous avoue que, quand je fus arrivé à la Cochinchine et que j'entendais parler les naturels du pays, particulièrement les femmes, il me semblait d'entendre gazouiller des oiseaux, et je perdais l'espérance de la pouvoir jamais apprendre.

Tous les mots sont monosyllabes et on ne distingue leur signification que par les divers tons que l'on leur donne en les prononçant. Une même syllabe, par exemple celle-là, *Daï*, signifie vingt-trois choses entièrement différentes, par la diverse façon de la prononcer, ce qui fait qu'on ne parle qu'en chantant ; j'en ai discouru plus au long en mon Histoire du Tonkin, où l'on pourra voir combien il est malaisé de bien apprendre cette langue.

Aussi trouvâmes-nous les PP. Emmanuel Fernandez et Buzomi prêchant toujours par interprète ; il n'y avait que le P. François de Pina qui en était privé, et parlait fort bien la langue, et je pris garde que ses sermons étaient bien plus utiles que ceux des autres. Cela m'obligea à m'adonner sérieusement à cette étude, encore que bien fâcheuse ; mais il me sembla que la peine serait moindre que le profit. Je commençai à prendre à cœur cet emploi ; on me donnait tous les jours des leçons, que j'apprenais avec autant d'application que j'avais autrefois appris la théologie à Rome, et Dieu voulut que, dans quatre mois, j'en sus assez pour entendre les confessions, et dans

« six mois je prêchai en la langue de la Cochinchine, ce que j'ai continué depuis pendant beaucoup d'années. Je conseillerais à tous ceux qui ont le zèle de venir en nos provinces convertir les âmes, de prendre cette peine dès le commencement. Je les assure que le fruit que l'on fait en proposant nos mystères en leur langue est incomparablement plus grand que quand on parle par interprète, qui ne dit que ce qu'il veut, et qui ne le saurait dire avec l'efficace qu'a la parole qui sort de la bouche du prédicateur que le Saint-Esprit anime.

Celui qui m'aida merveilleusement fut un petit garçon du pays, qui m'enseigna dans trois semaines tous les divers tons de cette langue, et la façon de prononcer tous les mots ; il n'entendait point ma langue, ni moi la sienne, mais il avait un si bel esprit, qu'il comprenait incontinent tout ce que je voulais dire ; et, en effet, en ces mêmes trois semaines, il apprit à lire nos lettres, à écrire, et à servir la messe. J'étais étonné de voir la promptitude de cet esprit et la fermeté de sa mémoire. Il a depuis servi de catéchiste à nos Pères, et a été un très bon instrument pour honorer Dieu en cette église et dans le royaume de Laos, où il a travaillé plusieurs années avec grand succès. Il a tant d'amour pour moi qu'il a voulu porter mon nom.

Depuis que je suis de retour en Europe, j'ai fait imprimer à Rome, par la faveur de Messieurs de la Congrégation de la Propagation de la Foi, un dictionnaire cochinchinois, latin et portugais, une grammaire, et un catéchisme qui contient la méthode que nous tenons pour proposer nos mystères aux païens. Cela pourra être utile à ceux qui auront le désir de nous venir aider à prêcher Jésus-Christ en ces langues, dont on ne s'est servi jusqu'à présent que pour honorer les démons ».

(*Divers voyages et missions*, p. 91-94. P. 86-89 de la réédition de 1854).

REMARQUABLE SUCCÈS DE LA PRÉDICATION DU PÈRE DE RHODES AU TONKIN (1626-1630)

[Texte 3]

Jusque vers les années 1625, *le prosélytisme catholique n'avait obtenu en Indochine que des résultats insignifiants. L'action des missionnaires se heurtait, en effet, à une irréductible opposition, dont les principaux tenants étaient les souverains, chefs de la religion du Ciel, religion d'État, les mandarins et les lettrés, imbus des doctrines confucéennes et très attachés au culte des ancêtres, les bonzes bouddhistes, les eunuques du palais, défenseurs de la polygamie.*

Sur ce terrain à peine défriché, la prédication du Père de Rhodes remporta d'emblée un succès inespéré. Le nombre relativement élevé des conversions obtenues en peu de temps par le Père jésuite s'explique par les qualités exceptionnelles de cœur et d'esprit du missionnaire avignonnais, par la ferveur de sa foi, par l'enthousiasme de sa nature généreuse, par la fertilité de son imagination, par son sens aigu de la psychologie des foules, par son inlassable activité. Le Père parcourait sans trêve ni répit sa paroisse, qui « était au moins de six-vingt lieues d'étendue ».

Le Père de Rhodes dut son succès, non seulement au don de sympathie qui l'animait, mais à l'habileté de la méthode par lui mise en œuvre. D'une part, en effet, le Père de Rhodes fut le premier à comprendre l'intérêt majeur qu'il y avait pour le prédicateur à s'adresser directement, d'homme à homme, aux habitants, sans recourir au truchement d'interprètes, nécessairement peu instruits et dépourvus de conviction intime. D'autre part, le Père eut l'idée d'étendre le rayonnement de son action personnelle par l'emploi d'auxiliaires autochtones, triés sur le volet, les catéchistes. Chargés de préparer les catéchumènes au baptême, les catéchistes partaient de tous côtés, « en escadrons », fonder des chrétientés dans les diverses provinces du royaume.

Le Père de Rhodes s'efforça constamment de tenir le plus grand compte des usages locaux et d'utiliser au mieux les coutumes païennes, sans les heurter de front. Enfin, il prit le soin de faire porter le principal effort de son apostolat sur les classes les plus influentes de la société ; c'est ainsi que, au cours de son premier séjour au Tonkin, le Père parvint à s'insinuer un moment dans les bonnes grâces du Chua *Trinh-Trang le Seigneur du Tonkin, en lui expliquant le fonctionnement d'une « montre-horloge à roues » et d'un sablier que le souverain avait reçus en cadeau.*

Homme d'étude et de science de par sa formation première, le Père de Rhodes se révéla, en Indochine, un homme d'action, un entraîneur de foules et un organisateur de première force. En 1640, *on comptait déjà, au dire des missionnaires, environ* 39.000 *convertis en Cochinchine et* 82.000 *au Tonkin.*

Cf. Georges BOIS, Les débuts du christianisme en Annam, *B. S. Et. Indo., juillet* 1933.

« Le Roi du Tonkin nous fait bâtir près de son palais maison et église où nous faisons nos fonctions avec grand concours »

...« Le navire des Portugais qui nous avait amenés à Tonkin étant prêt à partir, le Roi qui, de sa grâce nous y avait arrêtés, voulut, par un surcroît de bonté, écrire une lettre de civilité par le retour du navire au P. André Palmier, lors Visiteur, pour le remercier de nous avoir envoyés à son royaume et lui expliquer la satisfaction qu'il recevait de notre venue. Même qu'en témoignage d'affection et de magnificence, il ne voulut point qu'elle fût écrite sur le papier du pays à l'ordinaire (encore qu'ils en emploient de fort beau, peint et doré avec grand artifice), mais sur une lame d'argent étendue, puis gravée et pliée en rouleau...

Comme nous eûmes reconnu que le logis de notre habitation était trop étroit pour nos fonctions et moins propre à satisfaire au concours du grand monde qui venait à nous, nous allâmes trouver le Roi et lui exposâmes très humblement notre incommodité, le suppliant de nous assigner un autre lieu plus commode là par où il lui semblerait bon. Ce que le Roi non seulement approuva, mais ajouta de sa grâce qu'il avait résolu de nous dresser une habitation dans son propre palais... Toutefois, parce que l'entrée du palais du Roi, pour beaucoup de considérations, eut été difficile à l'abord des nouveaux chrétiens, nous choisîmes plutôt de nous loger hors du palais, quoique non guère loin, pour aller plus commodément vers le Roi, quand nous serions appelés. De sorte que, dans peu de jours, nous eûmes une maison

« dressée par le commandant du Roi, en la place que nous avons choisie. Le bâtiment n'était que de bois à la façon du pays, mais bien capable et d'une structure pareille à celle des maisons qui sont habitées des nobles...

Quatre mois après notre entrée dans la ville royale, nous passâmes à notre nouvelle habitation, dont une partie fut dédiée à nous servir d'église et où (soudain que nous en eûmes pris possession) nous fûmes visités d'une si grande affluence de monde qu'il nous fallut prêcher jusqu'à six fois le jour, trois fois dans la matinée, trois fois après le dîner, pour satisfaire à l'attente de ceux qui venaient et qui se succédaient les uns aux autres.

Le fruit aussi que nous recueillions de nos travaux et de la semence de la parole de Dieu que nous jetions, était si grand qu'il nous fallait prendre deux jours dans la semaine pour donner le baptême à ceux qui le demandaient et ordinairement à vingt et, quelquefois, à quarante personnes, entre lesquelles il y avait des gens de condition, même de la maison du Roi.

Il est vrai qu'il nous fallut au commencement soutenir la dispute contre certains esprits curieux et contentieux qui ne venaient nous ouïr que pour contredire à la doctrine que nous prêchions. Ce qui... troublait l'ordre de nos sermons et... empêchait le fruit de l'Evangile. Dont nous prîmes résolution de n'admettre personne à propos des questions qui ne se fût rendu durant huit jours auditeur assidu de la doctrine que nous enseignions ; d'où il arriva que, ou ces esprits coquilleux se retiraient par impatience devant ce terme, ou, s'ils se rendaient assidus à nous ouïr durant ce temps, ils étaient à la continue éclaircis de leurs doutes et n'avaient rien de plus à nous proposer au contraire. Et ainsi, il y avait moins de perte de temps et moins de danger de troubler par ces contentions pointilleuses ou frivoles les auditeurs bien intentionnés.

« Quelques occasions confirment grandement les nouveaux chrétiens en leur foi. »

Nos néophytes sont encore grandement affermis en la créance et en l'estime de la religion chrétienne dont ils font profession, voyant beaucoup de prodiges pleins de merveilles que Dieu opérait en ce même temps par la vertu de la Sainte-Croix et par l'eau bénite, principalement lorsque nous les appliquions aux malades, même moribonds, et à ceux qui étaient possédés des malins esprits. Aussi, quand nous étions appelés pour rendre les assistances à ceux qui les demandaient (ce qui arrivait si souvent qu'à peine y pouvions-nous suffire), nous étions accompagnés d'un si grand nombres de païens parmi les chrétiens et les catéchumènes qu'ils tenaient toutes les rues par où nous allions... »

Histoire du Royaume de Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Evangile y a faits en la conversion des Infidèles depuis l'année 1627 *jusqu'à l'année* 1646, *composée en latin par le Père A. de Rhodes et traduite en français par le R. P. Henry Albi*, à Lyon, 1651, 2e partie, p. 172-182.

DICTIONARIVM
ANNNAMITICVM
LVSITANVM, ET LATINVM OPE
SACRÆ
CONGREGATIONIS
DE
PROPAGANDA FIDE
IN LVCEM EDITVM AB
ALEXANDRO DE RHODES
E Societate IESV, eiusdemque Sacræ Congregationis Missionario Apostolico

ROMÆ, Typis, & sumptibus eiusdem Sacr. Congreg. 1651.
SVPERIORVM PERMISSV.

Dictionnaire trilingue du Père Al. de Rhodes (1651)

CONDAMNÉ A MORT, PUIS GRACIÉ, LE PÈRE DE RHODES EST EXPULSÉ (JUILLET 1645)

[TEXTE 4]

Le Père de Rhodes évangélisait depuis dix-huit mois la Cochinchine lorsqu'il fut envoyé pour la première fois par ses Supérieurs au Tonkin, contrée précédemment négligée par les Jésuites que préoccupait toujours l'inaccessible Japon. L'accueil empressé que le Chua *Trinh-Trang avait ménagé au Jésuite Baldinotti (Pistoia* 1591, *Macao* 1630), *détaché en éclaireur dans les provinces du Fleuve Rouge (mars-août* 1626), *montrait, en effet, que les missionnaires pouvaient pénétrer dans ce pays.*

Le Père de Rhodes avait été désigné en raison de sa connaissance de la langue du pays. Pour ne pas indisposer le Chua *du Tonkin, déjà en fort mauvais termes avec le Seigneur de Hué, le Père de Rhodes se rendit au Tonkin par Macao ; il séjourna au Tonkin de mars* 1627 *à mai* 1630, *date à laquelle il fut banni par Trinh-Trang.*

Le Père de Rhodes vécut les dix années suivantes à Macao, enseignant la théologie au collège des Jésuites et catéchisant les Chinois de la province de Canton, avec un mince profit, car, s'il entendait fort bien la langue chinoise, il ne la possédait pas assez bien pour l'utiliser en prédication.

A la mort du Père Buzomi, le Père de Rhodes fut renvoyé en Cochinchine où il travailla avec acharnement, de 1640 *jusqu'à son expulsion (second séjour du Père dans ce pays, coupé par plusieurs voyages à Macao et aux Philippines).*

Sur l'apostolat du Père de Rhodes, cf., entre autres, L. CADIERE, *B. A. V. H., juillet* 1915 (*p.* 231-250) ; Extrême Asie, *septembre-octobre* 1927 (*p.* 113-127) *et la revue* Indochine, *Hanoï, 12 juin* 1941.

« Comme je fus fait prisonnier avec huit de mes compagnons »

« Après le départ de ce vaisseau espagnol, je passai les fêtes de Pâques en la ville de Cham, où nous eûmes une foule extraordinaire de nos chrétiens, qui venaient à ces saints jours faire leur devoir ; de là, je retournai en cette ville de Japonais, nommée Faïfo, où Ignace (1) travailla fort heureusement à la conversion de plusieurs femmes païennes, mariées à des chrétiens japonais, qui jusque alors n'avaient rien pu gagner pour leur faire quitter leur superstition. Ignace en vint à bout en peu de jours et, de vrai, il avait un don de Dieu si extraordinaire pour la prédication, qu'il lui arrivait fort souvent de faire des sermons qui duraient toute la nuit, sans que personne les trouvât trop longs ; il n'y avait aucun de ses auditeurs qui n'eût voulu qu'il durât encore plus longtemps...

De Faïfo, je trouvai à propos d'aller consoler les chrétiens qui étaient en la ville royale, où ils avaient reçu depuis peu une grande affliction ; particulièrement cette grande servante de Dieu, M^me^ Marie, tante du Roi (2), parce que son fils, à cause d'une petite raillerie que le Roi lui fit contre les chrétiens, fit abattre une grande église que sa mère avait bâtie dans l'enceinte de son palais. Cette bonne dame fut tellement outrée de douleur pour le crime de son fils que pendant huit jours elle courait çà et là, ne sachant

« quasi ce qu'elle faisait. Je m'en allai donc pour la consoler ; mais, n'osant pas me faire voir dans le jour de cette grande ville, je me tins caché en une petite ville voisine. Aussitôt que cette dame le sut, elle se déroba de son palais pour me venir voir ; un très grand nombre de chrétiens la suivit, de façon que Dieu bénissait nos travaux.

Mais il arriva un accident qui nous mit en une bien grande peine. Le Roi s'était venu divertir dans cette même ville où j'étais caché, et logeait en une maison proche de la nôtre ; le feu s'étant pris à notre voisinage, tout était en désordre. Je n'osais pas sortir, parce que le Roi ne pouvait manquer de me voir si je me fusse voulu sauver ; d'ailleurs, le feu s'approchait de nous, et le vent portait les flammes sur le toit de notre logis. C'était fait de nous si Dieu ne nous eût assistés visiblement : nous recourûmes à la prière et, par un effet admirable de la bonté de Notre-Seigneur, le vent se tourna et porta la flamme de l'autre côté, si à propos que nous n'eûmes plus rien à craindre ! Et puis, qu'on doute si Dieu aide ses serviteurs !

Je demeurai encore enfermé pendant quelques jours dans cette même maison, et j'y trouvais toujours plus à faire. Néanmoins, je me résolus de quitter ce poste pour aller en l'autre extrémité du royaume, du côté du septentrion, où depuis quelque temps je n'avais point visité mon troupeau. J'entrai dans ma barque avec huit catéchistes, justement trois jours avant les fêtes de Pentecôte ; mais, nous fûmes découverts par trois galères du Roi, qui allaient faire le tour de toutes les rivières et de la mer, craignant que le nouveau Roi du Tonkin n'eût quelque dessein sur la Cochinchine.

On se hâta incontinent pour nous prendre, croyant que nous étions envoyés par le Roi du Tonkin ; la nouvelle en fut portée à la cour de la Cochinchine. Mais néanmoins, quand nous eûmes fait connaître à tous ces soldats qui nous traitaient fort mal que nous n'avions aucunes armes, ils commencèrent à s'adoucir ; et le capitaine même, qui s'était chargé de nous garder en attendant les ordres du Roi, fut si honnête homme qu'il nous logea dans sa maison et nous y dressa une fort belle chapelle, où il donnait entrée et invitait lui-même les chrétiens ; il préparait l'autel pour la messe. J'avais chez lui toute la même liberté que j'eusse pu avoir en notre propre maison. En neuf jours j'y baptisai septante païens, qui se faisaient chrétiens, à ce qu'ils me dirent, sous l'espérance de m'accompagner à la prison et au martyre...

« Comme nous fûmes conduits au Roi, et mis en prison. »

Cependant, l'ordre du Roi porta qu'on nous conduisît à la Cour... Nous fûmes incontinent conduits au lieu d'honneur, c'est-à-dire en une prison fort sombre ; nous y entrâmes fort allègrement, encore que nous eûmes bien grand déplaisir que le magistrat prît toutes nos hardes et nos ornements d'église, ne nous laissant pas un denier pour nous assister ; il envoya le tout au Roi, qui ne nous renvoya rien autre chose que les ornements de la messe, parce qu'on lui dit que c'était ce qui nous servait pour sacrifier au grand Roi du Ciel et de la Terre.

Dans cette grande pauvreté, dans cette prison obscure et infecte, mes neufs catéchistes et moi ne laissions pas d'avoir rencontré un vrai paradis.

« On nous préparait cependant des échelles (3), que nous attendions avec impatience, comme des arrhes assurées au martyre, qui faisait le plus grand de tous nos souhaits.

« Comme je fus condamné à mort, et puis délivré. »

Quelques jours après notre prise, l'on parla de moi au Conseil. Le Roi, de sa propre bouche, me condamna à avoir la tête tranchée, et ordonna que cela se fît sans délai et le même jour. Hélas ! voilà bien ce que j'avais si longtemps désiré de toute l'étendue de mon cœur, mais un si grand pêcheur comme moi ne mérite pas cette grâce, que Dieu ordinairement ne donne qu'à ses favoris. L'on se disposait déjà à exécuter le commandement du Roi, en me tranchant la tête, lorsque, par un malheur extrême, un de mes bons amis, me voulant servir, me rendit le plus mauvais office que je pouvais craindre du plus grand de mes ennemis.

Un certain magistrat, fort estimé du Roi et de grand crédit dans son Conseil, comme ayant autrefois enseigné au Roi les lettres chinoises et les plus belles sciences du pays, se leva debout et parla si bien en ma faveur, qu'il adoucit le Roi, lui disant que ce lui serait un opprobre d'avoir souillé son glaive dans le sang d'un innocent ; que ce n'était point un crime digne de mort d'avoir prêché la foi chrétienne, laquelle n'enseigne rien de mauvais ; que, si j'étais condamné pour quelque autre crime, il ne demandait pas que l'arrêt de ma mort fût révoqué, mais que, s'il n'y avait rien autre chose qui me rendît coupable, ce n'était pas un acte de justice, mais une cruauté de m'ôter la vie.

Ce bon personnage n'était pas chrétien ; mais, néanmoins, ..., j'avais demeuré quelque temps en sa maison, et je lui avais souvent parlé de notre sainte foi. Il avait balancé longtemps pour la recevoir, mais enfin, les respects humains l'avaient emporté, au préjudice de sa conscience. J'avais pourtant baptisé sa femme et plusieurs de ses domestiques, et lui avait conservé dans le cœur quelque amour pour moi.

Mais il l'employa bien mal en cette occasion. Le Roi, entendant ce discours, se repentit de m'avoir condamné. « Bien, dit-il, puisque l'on me parle « en faveur de ce prêtre portugais (4), je suis content de retirer ma parole et « de lui donner la vie, mais à condition qu'il sortira au plus tôt de tout mon « royaume, pour n'y jamais plus rentrer ; c'est sur peine de la vie que je lui « commande de s'en éloigner ».

Quand on me vint dire dans la prison ces deux nouvelles, j'en fus affligé jusqu'à mourir, et je n'y pense jamais que je n'accuse, non point tant ce magistrat, qui me voulait faire du bien, mais ma vie criminelle, pour laquelle Dieu me jugea indigne de mourir dans une si belle occasion.

« Comme mes neuf catéchistes furent chargés de la croix, et ce que nous souffrîmes en la prison. »

En même temps que l'on me signifia cet arrêt, l'on porta des échelles pour les mettre au cou de mes compagnons. Mais, hélas ! quand je vis qu'il n'y en avait que neuf, je reçus un double regret, voyant ainsi maltraiter ces

« innocents, et qu'il n'y avait que moi qui n'avais aucune part à leur gloire...

... Nous couchions sur la plate terre ; nous avions si peu à manger que nous avions peine à nous soutenir, parce que l'on nous avait ôté tout ce que nous avions d'argent ; et les soldats, qui voulaient que nous leur en donnassions, traitaient très cruellement mes compagnons, les fouettant quasi tous les jours et, quoi que je leur pusse dire, rien n'était capable de les contenter. Enfin, je trouvai moyen d'avoir une bonne aumône des chrétiens, qui fut suffisante pour apaiser ces avares, et pour nous tirer de la nécessité où nous étions. Dieu voulut même qu'un jeune chrétien, fort savant aux lettres chinoises, se vînt joindre à nous pour servir ces captifs de Jésus-Christ...

« Comme je fus banni de la Cochinchine par commandement du Roi. »

Le jour suivant, le même magistrat qui avait condamné André (5) à la mort, me vint trouver de la part du Roi, et me fit commandement de le suivre en la ville de Faïfo pour m'embarquer avec les Portugais, avec défense de revenir en la Cochinchine sous peine de la vie.

« Mon séjour à la ville de Faïfo, où je fus prisonnier vingt-deux jours. »

J'arrivai en deux jours à cette ville de Faïfo, où je devais m'embarquer et sortir de la Cochinchine. Les Portugais, qui avaient appris ma prison et en étaient fort en peine, me virent avec grande joie ; mais le capitaine qui m'avait conduit, avait ordre de ne me laisser pas en liberté, crainte que je n'échappasse ; il me remit sous la garde d'un Japonais, fort bon chrétien, jusqu'au temps que les Portugais partiraient pour Macao. J'allais fort volontiers en cette maison, sachant bien que j'y aurais une entière liberté de vaquer à tous mes exercices ordinaires. Je ne fus point trompé en mon espérance ; cet honnête homme, nommé François, avec sa femme que j'avais baptisée depuis peu, me reçut si courtoisement, qu'au lieu de trouver une prison en leur maison, j'y rencontrai un lieu très commode pour les chrétiens.

Il est vrai que le Roi avait expressément commandé qu'on m'empêchât de traiter avec eux ; j'avais à la porte de mon logis un soldat qui n'en bougeait ni le jour ni la nuit, tant pour prendre garde que je ne sortisse point que pour renvoyer tous ceux qui voudraient entrer pour me voir. Mais j'eus pourtant un hôte si bon et si favorable qu'il me donna moyen de tromper le soldat et de contenter la dévotion de nos bons chrétiens. Ce vertueux Japonais qui me logeait dans sa maison trouva un expédient pour me délivrer de l'importunité de ce garde ; il avait une autre maison sur le bord de la rivière... il la fit fort bien préparer, puis donna le mot à tous les chrétiens de s'y assembler toutes les nuits, avec assurance que je ne manquerais jamais de m'y trouver, tout prisonnier que j'étais. Quand notre garde était bien endormi, François mettait une échelle sous la fenêtre de ma chambre. Je descendais fort doucement et m'en allais en la maison que je trouvais toujours fort pleine de chrétiens. J'y passais toute la nuit, confessant, prêchant, catéchisant, donnant le baptême à plusieurs nouveaux convertis. Sur les deux heures après minuit, je disais la messe, où il y avait toujours plusieurs com-

« muniants. Je leur disais adieu avant que le jour fût venu, et, remontant par mon échelle, je demeurais fermé tout le jour, sans que jamais le soldat ou personne autre y prît garde. Ce train-là dura vingt-deux jours, pendant lesquels quatre-vingt-douze païens quittèrent les idoles, et reçurent le baptême de mes mains...

« Mon bannissement de la Cochinchine, et comme Dieu nous préserva miraculeusement, en chemin, par les prières de notre glorieux André. »

Outre mes neuf compagnons que j'avais laissés dans la prison (6), il m'en restait cinq autres, que j'avais envoyés aux provinces du Midi prêcher l'Evangile, pendant que j'allais avec les autres du côté du Septentrion. Ceux-ci, sachant ce qui nous était arrivé, ne manquèrent pas de venir à moi et, quand ils me virent sur le point de partir, ils me voulaient suivre, mais je n'eus garde de leur octroyer leur demande. Je leur montrai le besoin que toute l'église de la Cochinchine avait en ce temps-là de leurs travaux, et particulièrement leurs frères, qui étaient en état de ne sortir de la prison que pour aller à la mort. Je leur donnai par écrit l'ordre de tout ce qu'ils devaient faire, nommant l'un d'eux pour Supérieur des autres ; puis, les embrassant pour ne les plus revoir, je leur donnai ma bénédiction, et leur promis que, si bien je ne pouvais pas revenir, je procurerais de toutes mes forces qu'ils auraient au plus tôt d'autres Pères, qui feraient beaucoup mieux que moi. Je ne saurais dire quels furent les cris et les larmes de tous les chrétiens, qui s'assemblèrent au port quand il me fallut partir avec les Portugais. Les uns se jetaient par terre comme à demi-morts, les autres hurlaient d'une façon si lugubre que mon cœur mourait de douleur. Voyant la bonté de ces bonnes gens, je ne leur disais rien que par le mouvement de ma tête, de mes bras, et encore plus par mes yeux. Quand j'entrai au vaisseau, les magistrats de la ville voulurent être présents, et m'accompagnèrent jusqu'à ce que je fusse sorti du port. Ils firent lire à haute voix, tous les Portugais présents, l'édit de mon bannissement...

Ce fut au troisième de juillet de l'an 1645 que je quittai de corps la Cochinchine, mais certes non pas de cœur, aussi peu que le Tonkin. A la vérité, il est entier en tous les deux, et je ne crois pas qu'il en puisse jamais sortir » (7).

(*Divers Voyages et Missions*, p. 318-344.
P. 301-326 de la rééd. de 1854)

(1) *Principal collaborateur autochtone du Père de Rhodes.*
(2) *Sur Madame Marie, proche parente du deuxième Seigneur de Hue, Té-Vuong, cf. L. CADIERE, B. A. V. H.*, 1939², *p.* 63-130.
(3) *Les cangues.*
(4) *Tous les Européens étaient indifféremment regardés comme Portugais.*
(5) *En juillet* 1644, *le Gouverneur de la province de Cham* (*Quang-Nam*) *avait fait mettre à mort un catéchiste de dix-neuf ans, André, converti depuis trois ans. Le Père de Rhodes tenta vainement de sauver son disciple ; il fit transporter son corps à Macao et tint à rapporter sa tête à Rome. Cf. de RHODES,* La glorieuse mort d'André, catéchiste de la Cochinchine, qui a le premier versé son sang pour la querelle de Jésus-Christ en cette nouvelle église, *Rome*, 1652, *et Paris*, 1653.
(6) *Les neuf catéchistes emprisonnés en même temps que le Père de Rhodes furent interrogés par Cong Thuong Vuong lui-même, le* 25 *juillet* 1645. *Deux d'entre eux tinrent tête opiniâtrement au souverain et furent décapités. Les sept autres furent condamnés seulement*

à avoir un doigt tranché. « Je suis resté seul sans avoir reçu sur mon corps aucune marque de Jésus-Christ », conclut tristement le Père de Rhodes.

(7) *Renvoyer le Père de Rhodes en Cochinchine eut été une inutile témérité. Le Visiteur de Macao préféra déléguer le Père en Europe, pour y chercher « des secours spirituel et « temporel » auprès du souverain pontife, des princes chrétiens et du Général de l'ordre. Le Père de Rhodes quitta Macao en décembre* 1645, *non sans avoir appris dans cette ville, pendant six mois, le vietnamien à deux Jésuites italiens appelés à le remplacer en Cochinchine. Après un voyage mouvementé, le Père arriva à Rome en juin* 1649. *Pendant trois ans, « tous les jours à la porte de MM. les cardinaux », le Père s'efforça d'obtenir d'Innocent X et de la Congrégation de la Propagande, instituée en* 1622 *en vue de promouvoir l'extension de la foi dans le monde, l'envoi dans la nouvelle église d'Annam d'évêques et de missionnaires qui dépendraient directement et exclusivement du Saint-Siège. De Rome, où il rencontrait de nombreux obstacles de la part du Portugal, bénéficiaire d'un droit de patronat sur toutes les églises d'Asie, le Père de Rhodes se rendit à Paris pour faire aboutir son grand dessein.*

Le Père de Rhodes ne devait jamais revoir les contrées dont il avait été l'apôtre. Le Portugal souhaitait son éloignement de la Cochinchine et du Tonkin. Aussi le Père de Rhodes fut-il appelé à la tête de la mission de Perse, pays qu'il avait traversé au cours de son voyage de retour. Il arriva à Ispahan à la fin de 1655 *et mourut dans cette ville le* 16 *novembre* 1660.

VIETNAMICA

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE L'APOSTOLAT DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Si important qu'ait été le rôle joué par le Père de Rhodes dans l'élaboration du quoc-ngu, *précieux instrument d'émancipation et d'enrichissement intellectuels, plus capitale encore fut l'action exercée par ce missionnaire en tant que promoteur de la Société des Missions Etrangères, destinée à jouer un rôle déterminant dans l'évolution générale des peuples d'Indochine.*

A Rome, le Père de Rhodes soutint avec conviction son projet tendant à la formation d'une phalange d'ouvriers évangéliques spécialement adonnés à la conversion des gentils d'Extrême-Orient. La Congrégation de la Propagande et le souverain pontife autorisèrent le Jésuite avignonnais à recruter à cet effet des évêques missionnaires. Par modestie, le Père de Rhodes refusa l'épiscopat pour lui-même.

Revenu à Paris en 1652, *le Père de Rhodes enflamma de son zèle quelques jeunes hommes à l'âme ardente, désireux de consacrer leur vie au Christ et de se dévouer à un apostolat périlleux. Appuyé par la Reine de France et par quelques hauts personnages, le projet était vivement combattu par le Portugal, qui invoquait le patronage exclusif que lui avait concédé, en* 1493, *le pape Alexandre Borgia. Le Père de Rhodes partit pour la Perse avant d'avoir vu son rêve réalisé, mais ses disciples poursuivirent ses instances, avec une ténacité qui finit par trouver sa récompense.*

En mai 1658, *le pape Alexandre VII désigna comme Vicaires Apostoliques pour l'Extrême-Orient deux Evêques* in partibus *relevant uniquement du Saint-Siège, MM. Pallu et Lambert de la Motte. Ces désignations marquèrent le début de la Société des Missions Etrangères de Paris, qui allait se vouer, dans les différentes parties de l'Extrême-Orient, à la conquête des âmes et au rapprochement, sous l'invocation de la charité chrétienne, de l'Orient et de l'Occident.*

Mgr Pallu et Mgr de la Motte se rendirent dans leurs vicariats, où ils terminèrent leur existence, remplie de soucis et de labeurs. A leur suite, de nombreux missionnaires s'attachèrent à étendre, en surface et en profondeur, l'œuvre d'évangélisation magistralement commencée par le Père de Rhodes. Se débattant au travers de mille obstacles — longueur et périls des voyages, obstruction des Portugais, qui, en dépit des bulles pontificales, ne désarmaient pas ; vexations et persécutions des autorités locales — les premiers prêtres des Missions Etrangères, MM. Chevreuil, Deydier, Haincque, de Bourges, Vachet, Courtaulin, Lagneau, Mahot, prirent à tâche de former en Indochine un clergé autochtone, plus à même qu'un clergé étranger, de toucher le cœur des foules.

*A la fin du XVII*e *siècle, grâce à sa forte organisation et à la ferveur de ses apôtres, la Société des Missions Etrangères avait réussi à établir la jeune église vietnamienne sur des bases assez solides pour lui permettre de résister à la tourmente des persécutions qui ne devaient pas lui être épargnées.*

Cf. Adrien LAUNAY, Histoire générale de la Société des Missions Etrangères, 3 *vol., Paris,* 1844.

LES ORIGINES DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

[Texte 5]

En difficulté alors avec la Cour de France suspecte de gallicanisme et de jansénisme, le pape aurait dit à Alexandre de Rhodes, en le chargeant de trouver des missionnaires pour l'Extrême-Orient : « Surtout pas de Français ! ». Mais le Jésuite avignonnais pensait que « la gloire de porter au delà de tout l'Océan le flambeau de la vérité chrétienne devait revenir au plus pieux royaume du monde ». C'est du côté de la France qu'il se tourna, bien que ce pays n'eut pas encore fait ses preuves missionnaires.

A Paris, le Père de Rhodes emporta vite l'adhésion empressée du Père Bagot, confesseur de Louis XIV enfant, et d'une confrérie de jeunes dévots, dont le Père Bagot était le directeur spirituel, la confrérie des Bons Enfants, clercs et laïcs très pieux, qui se réunissaient à l'auberge de la Rose Blanche, proche du Collège de Clermont (lycée Louis-le-Grand).

Aidés par la puissante Compagnie du Saint-Sacrement, qui leur accorda un subside de 120.000 *livres, somme énorme pour l'époque, et par les Petites Aa, filiales de cette Compagnie, les Bons Enfants, entraînés par l'ardeur de François Pallu, entamèrent par tracts une active campagne de propagande, qui leur permit de susciter nombre de vocations apostoliques.*

Congrégation, non pas de réguliers ayant prononcé des vœux monastiques, mais de prêtres consacrés aux missions par un acte de leur volonté propre et destinés à vivre dans le siècle, la Société des Missions Etrangères se trouva définitivement constituée par la création, en vertu de lettres patentes de Louis XIV, d'un séminaire chargé d'assurer dans la métropole le recrutement des missionnaires d'Extrême-Orient (juillet 1663*). Le séminaire fut installé à Paris, à l'angle de la rue du Bac et de la rue de la Petite-Grenelle (de nos jours rue de Babylone, le terrain ayant appartenu à l'Evêque de Babylone), emplacement qu'il occupe aujourd'hui encore et qui peut être regardé comme le berceau de l'Indochine française.*

Les premiers missionnaires quittèrent la France en 1660-61-62. *Ils établiren tout d'abord leurs quartiers à Ayuthia, capitale du royaume de Siam, pays de tolérance, à partir duquel leur rayonnement s'étendit sur l'Indochine orientale et sur la Chine.*

En 1685, *la Société des Missions Etrangères avait déjà envoyé* 69 *missionnaires en Extrême-Orient.*

Cf. Georges GOYAU, Les prêtres des Missions Etrangères, *Paris,* 1932.

Situation du christianisme en Indochine vers 1660.

« Lorsqu'on parle des missions de la Chine, on ne doit pas seulement entendre ce grand et célèbre empire...., mais aussi plusieurs royaumes qui l'environnent, savoir la grande Tartarie, les royaumes du Tonkin et de Laos, celui de la Cochinchine, l'île de Hainan, l'Empire du Japon et la péninsule de Corée.....

.... La droite du Seigneur n'a pas moins fait de prodiges dans le Tonkin, qui est un royaume d'égale étendue à notre France... C'est un champ où le Ciel rend plaisir à répandre ses bénédictions ; et depuis la première semence de la parole évangélique, la foi y fit de si grands progrès qu'on y compte à présent plus de deux cents églises et plus de trois cent mille chrétiens. Il y a des nouvelles certaines que, dans une des dernières années, le gendre du Roi se convertit avec 70.000 infidèles.

Le flambeau de la foi fait un si beau jour en ce royaume qu'il porte en sa lumière tous ceux qui l'environnent. Celui de Laos en a été éclairé depuis quelques années, et, nonobstant les grandes difficultés des chemins pour y arriver, quelques prédicateurs y ont enfin pénétré où, depuis neuf ou dix années, ils travaillent avec beaucoup de fruit.

La Cochinchine, toute empourprée du sang des martyrs, ne diminue en rien sa fécondité. Le nombre des chrétiens y est fort grand. On y compte beaucoup d'églises, quelque opposition que le Prince ou plutôt quelques-uns de ses Gouverneurs veuillent apporter au progrès de la religion catholique... La Chine n'a que quinze missionnnaires, le Tonkin quatre, la Cochinchine qu'un... Le Pape ayant accordé la création de trois Evêques..., deux préparent leur départ pour le mois de septembre prochain et le troisième au mois de mars....

... Comme la ville d'Athènes nous envoya autrefois un Saint Denis, voici que Paris se dispose d'envoyer à des villes qui ne lui cèdent point en grandeur ni en richesses, des Evêques, lesquels, succédant à la dignité, aux grâces et aux fonctions de Saint Denis, et secondés des prières de tous ceux qui s'intéressent à leur mission, produiront, Dieu aidant, de semblables effets dans l'Orient. Et on doit espérer que bientôt tous ces royaumes changeront de face et qu'on va voir la religion fleurir en tous ces lieux, l'idolâtrie se détruire, les cultes diaboliques exterminés, l'Eglise et le Ciel s'enrichir des dépouilles de l'Enfer, la majesté du vrai Dieu être adorée et le nom auguste de Notre Seigneur Jésus-Christ retentir dans le cœur et dans les louanges d'une infinité de fidèles...

... Tous ceux d'entre les ecclésiastiques qui auront mouvement de s'offrir pour accompagner nos Seigneurs les Evêques, s'adresseront à Mgr Pallu, Evêque d'Héliopolis, rue Coupeau... et pour les contributions, l'on s'adressera à M. du Plessis-Montbard...

Extrait de F. PALLU, *Etat sommaire des missions de la Chine et envoi de trois Evêques dans les nouvelles églises de cet empire* (Mémoire de propagande composé vers 1660). Repr. par Ad. LAUNAY, *Lettres de Mgr Pallu*, Paris, 1904, t. 1^er^, p. 392-394).

« Notre mission compte trente ouvriers, deux Evêques, treize prêtres, et cinq clercs, dont trois ont fait d'excellentes études littéraires et théologiques et se livrent aux sciences mathématiques depuis quelques mois ; les deux autres, pour être moins instruits, ont des talents différents qui les rendent très utiles à la mission... Nous avons agrégé un homme de noble naissance et de non moins éclatante piété... Les autres sont des serviteurs qui, d'une façon désintéressée, se sont consacrés tout entiers et pour toujours à notre mission : deux d'entre eux sont chirurgiens, deux pharmaciens, un est peintre, un autre sculpteur... et un dernier tailleur... »

(Mgr Pallu à la Propagande, le 3 décembre 1660 ; A. LAUNAY, *Lettres de Mgr Pallu*, II, p. 3).

MONSEIGNEUR PALLU NE PEUT PÉNÉTRER DANS SA MISSION DU TONKIN (1664)

[TEXTE 6]

Né en 1626, *dans la capitale de la Touraine, François Pallu fut ordonné prêtre en* 1652. *Chanoine à Saint-Martin de Tours, il fut, parmi les Bons Enfants, un des plus enthousiastes à épouser le grand dessein du Père de Rhodes. Il partit à Rome en* 1657, *pour y plaider la cause des missions d'Extrême-Orient et fut sacré, en novembre* 1658, *dans la basilique de Saint-Pierre, Evêque* in partibus *d'Héliopolis (Balbeck). Lorsque, l'année suivante, l'Extrême-Orient fut réparti entre trois Vicariats Apostoliques, Mgr Pallu se vit attribuer en partage le Tonkin, le Laos et la Chine du Sud.*

*Revenu une première fois en Europe (*1667-1670*), pour renseigner la papauté, Mgr Pallu fit reconnaître par le Saint-Siège la complète indépendance des Vicaires Apostoliques à l'égard du Portugal, qui, en vertu de la bulle fameuse de* 1493, *prétendait régenter la propagande catholique dans toute l'Asie. Mgr Pallu repartit porteur de lettres du pape et de Louis XIV pour le souverain du Siam ; accompagné de Mgr Lambert de la Motte, il remit solennellement messages et présents au Roi de Siam, qui les accueillit fort bien (octobre* 1673*). Mgr Pallu était également porteur d'une lettre de Louis XIV, destinée au souverain du Tonkin ; au début de* 1674, *il tenta de se rendre dans sa mission, sans plus de succès qu'il n'en avait obtenu au cours d'une première tentative effectuée en* 1664. *Il était écrit que Mgr Pallu ne pourrait jamais entrer en relations directes avec « ses chers enfants du Tonkin », auxquels « il voulait se livrer tout entier et après lesquels il soupirait depuis tant d'années ». Le bateau qui portait le prélat fut jeté par la tempête aux Philippines où, les Espagnols se déclarant solidaires des Portugais, le prélat subit plusieurs mois de détention, avant d'être transféré à Madrid, pour n'être rendu à la liberté qu'en* 1677. *Lorsque, en* 1680, *les missions d'Extrême-Orient furent redistribuées en six grands Vicariats, Mgr Pallu, déchargé du Tonkin, reçut le Foukien, avec juridiction spirituelle sur toute la Chine du Sud. Il mourut au Foukien, le* 29 *octobre* 1684. *Ses restes funèbres ont été transférés dans la chapelle de la rue du Bac, le jour des Cendres, en* 1954.

Mgr Pallu fut, avec Mgr Lambert de la Motte, le grand animateur de la

Société des Missions Etrangères. Esprit positif et précis, il aurait voulu étayer la Société d'une compagnie de commerce qui aurait assuré le transport des missionnaires d'Europe en Extrême-Orient. Il fut, à cet effet, en relations épistolaires avec Colbert, à qui il proposa de conclure avec la Moscovie une alliance qui aurait permis aux missionnaires d'accéder au Tonkin par la voie de terre.

On jugera de la haute idée que Mgr Pallu se faisait de l'apostolat par cette phrase d'une de ses lettres, adressée de Surate à sa mère, en 1663, *à la nouvelle de la mort d'un Evêque missionnaire : « Nous sommes morts, tant que nous sommes, depuis que nous avons quitté la France. On ne doit plus nous considérer que comme des morts. »*

(*Cf. Louis BAUDIMENT,* François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions Etrangères, *Paris,* 1934 ; *REMY,* Un architecte de Dieu *Paris,* 1954. *Portrait : BOUDET et MASSON, fig.* 16).

« Je ne pus sortir de France que le 2^e de janvier 1662, accompagné de neuf personnes (1), avec lesquelles je m'embarquai à Marseille... J'arrivai en Alep un mois après mon embarquement... Au sortir d'Alep, je ne pus tenir la route de Babylone, quoique la plus courte, à cause des chaleurs excessives qu'on souffre sur les confins de l'Arabie et du Sein Persique quand la saison est trop avancée ; c'est pourquoi je pris le chemin d'Erzeron, dans la Turcomanie, passant toujours entre l'Anatolie et l'Euphrate, d'où, continuant mon voyage par Tauris, je rendis visite au patriarche des Arméniens près de la ville d'Erivan, dans un fameux monastère d'hérétiques eutychéens, qui ne sont pas moins opiniâtres qu'ignorants... Après quelque peu de séjour à Tauris, j'arrivai à Hispahan, capitale de la Perse, où, m'étant informé des diverses routes que je pouvais tenir pour pénétrer jusque dans la Chine, je mis en délibération si j'irais par terre, suivant les ouvertures que j'en trouvais ; les plus sages me détournèrent de ce dessein trop hasardeux. Je vins donc m'embarquer au port de Gamron, sur le Sein Persique, dans un vaisseau anglais ; et, après trente jours de navigation, je mis pied à terre à Surate, premier port des Indes. De là, marchant sur les traces de M. de Bérythe, je passai sur une partie des Etats du Grand Mogol et traversai tout le royaume de Golconde jusqu'à Mazulipatan, d'où, ayant passé le golfe de Bengale et pris port à Tenasserim, j'arrivai heureusement à Odéa [Ayuthia], après avoir consommé deux ans depuis mon départ de Marseille jusqu'à mon arrivée en cette ville-là.

Lorsque je fus arrivé à Siam, je ne pensai qu'à chercher les moyens et les voies d'entrer au Tonkin, qui est le principal lieu de ma mission. Comme il y a peu de commerce entre les ports de Siam et du Tonkin, je fus obligé de recevoir l'offre que me fit un marchand mahométan de me porter sur son vaisseau, quoique je visse bien que cette offre me dût être un peu onéreuse. En effet, quelques jours après, je ne pus me dispenser, en reconnaissance de sa civilité, de lui faire un prêt gratuit de 500 écus, mais il me manqua de parole et, après avoir équipé son vaisseau, sur lequel j'étais prêt de m'embarquer, il me déclara qu'il n'irait point au Tonkin. Il est certain que ç'a été par une conduite particulière de Dieu sur moi que je n'aie pu réussir pour lors dans cette entreprise. Car, en même temps que je faisais des ins-

« tances auprès de ce Mahométan pour l'obliger à me tenir parole, je reçus nouvelles assurées du Tonkin que la persécution s'y était extrêmement échauffée contre les chrétiens, que la publication de notre sainte foi y était défendue avec les dernières rigueurs et que tous les prédicateurs évangéliques en avaient été bannis, de sorte que chacun jugea que mon abord dans ce pays eût été un contre-temps fâcheux, qu'on n'eût pas manqué d'interpréter et de faire passer pour une désobéissance formelle aux ordres du Roi, ce qui l'aurait de nouveau irrité et rendu implacable contre les nouveaux chrétiens, lesquels il n'est pas à propos d'exposer aux persécutions les plus violentes, dépourvus de prêtres comme ils sont.

L'arrêt porté contre eux est rigoureux. En voici en partie la teneur, extraite d'une lettre du Tonkin, datée du 23 janvier 1664... « Nous avons « chassé et nous chassons à perpétuité hors de notre royaume ces Pères, « lesquels, fugitifs de leurs terres, sont venus enseigner aux peuples grossiers, « aux ignorants et aux femmes, une loi qui est sans fondement, d'autant « plus pernicieuse et ridicule qu'elle enseigne qu'il ne faut point adorer ni « le Ciel ni la Terre, qu'il ne faut point rendre de culte à l'esprit ni au démon, « une loi qui fait que les femmes quittent leurs maris et que les maris aban- « donnent leurs femmes... »

... J'avoue que la nouvelle de cette persécution me jeta dans un grand embarras d'esprit à mon arrivée dans ces pays, voyant la porte de ma mission fermée et me sentant pressé d'un désir ardent de secourir, au péril de ma vie, cette Eglise vers laquelle j'étais envoyé et qui semblait avoir plus de besoin de la présence de son Evêque. C'est pourquoi, ne pouvant résister aux justes mouvements qui m'animaient alors, je crus qu'il était de mon devoir de faire tous mes efforts pour entrer au Tonkin et m'abandonner sans réserve à la Providence de Dieu, qui m'avait amené, au travers de tant de dangers, si proche du lieu où je devais achever mon sacrifice.

Cependant, j'écrivis aux chrétiens du Tonkin une lettre la plus tendre qu'il me fut possible, pour les encourager à souffrir pour Jésus-Christ, qui ne permettait cette persécution que pour éprouver leur foi et leur amour envers lui, et leur représentai que les croix étaient le partage de ses élus, et les souffrances le chemin assuré du salut éternel... Je les avertis de se souvenir qu'ils avaient renoncé aux idoles et qu'ils ne pouvaient plus se soumettre aux superstitions païennes, qu'ils avaient détestées, sans trahir leur conscience, sans faire outrage à leur Créateur et sans se rendre coupables de l'éternelle damnation...

... J'appris par des lettres venues de Manille que les Espagnols faisaient passer de temps en temps des navires au Tonkin et que le gouvernement des Philippines y avait envoyé depuis peu une ambassade. On me donna aussi avis que le Roi de Siam était sur le point de faire un traité d'alliance avec celui du royaume de Laos ; et, comme il y a libre passage de Laos au Tonkin, je crus qu'allant à Laos, l'entrée de cet Etat me serait facile.

Diverses raisons m'empêchèrent pour lors de prendre le chemin de Manille et je fis dessein, suivant le conseil de mes amis, de tenter la voie de Laos, quoique peu fréquentée, fort longue et exposée à divers hasards. Mais le président du commerce de Siam, avec lequel je devais traiter pour mes passeports, s'opposa à mon dessein, sur ce qu'étant Européen, il se figura

que mon entrée en pays de Laos y pourrait causer des ombrages, qui nuiraient aux affaires de son maître. Il fallut donc céder à ces obstacles, qui, malgré tous mes soins, m'avaient fermé toutes les avenues du Tonkin... »

(Relation de voyage de Mgr Pallu, Arch. Miss. Etrang. Reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. de la mission du Tonkin, Documents historiques*, Paris, 1927, t. 1^er, p. 5-7).

(1) *Mgr Pallu emmenait avec lui plusieurs prêtres, dont cinq succombèrent au long de la route, n'ayant pu supporter les fatigues d'un pareil voyage.*

UNE RECONNAISSANCE MISSIONNAIRE : LE P. CHEVREUIL EN COCHINCHINE (1664-65)

[TEXTE 7]

Le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, Mgr Lambert de la Motte, Evêque de Bérythe, s'était fixé à Siam, seul pays où la religion catholique ne fût pas inquiétée. Informé de la persécution qui sévissait en Cochinchine, le prélat voulut se rendre auprès de ses ouailles, pour les réconforter. Les Pères Jésuites établis en Cochinchine lui firent valoir que sa venue risquait d'aggraver les maux des chrétiens et qu'il était préférable que le Vicaire Apostolique ne se déplaçât pas en personne, mais se fît représenter.

Mgr de la Motte se rendit à ces raisons et délégua le Père Chevreuil comme son provicaire en Cochinchine, pour y porter des secours spirituels et matériels aux chrétiens cruellement éprouvés.

M. Louis Chevreuil — le premier représentant des Missions Etrangères qui évangélisa la Cochinchine et le Cambodge — était le fils d'un médecin de Rennes ; il renonça à l'exercice du métier paternel, qui offusquait sa pudeur, un médecin étant « indispensablement obligé de se trouver parmi les femmes ». Reçu bachelier en Sorbonne, le Père Chevreuil se lia à Paris avec M. Pallu et s'engagea à sa suite dans les missions d'Extrême-Orient.

Après un premier séjour en Cochinchine, le Père Chevreuil fut envoyé, en août 1665, *« faire mission au Cambodge ». Il séjourna près de cinq ans dans ce pays, habitant à quelques jours de marche d'Angkor, « très célèbre Temple, presque aussi célèbre entre les gentils de cinq ou six royaumes que Saint-Pierre de Rome l'est parmi les chrétiens ».*

Arrêté à l'instigation des Portugais, qui l'accusaient d'être devenu hérétique, le Père Chevreuil fut transporté à Macao, puis déféré devant le tribunal du Saint-Office de Goa, qui le condamna, comme n'ayant pas reçu l'exequatur du Roi du Portugal. Le Père Chevreuil ne fut libéré qu'en 1671, *à la nouvelle de la venue en rade de Surate de vaisseaux français de la Compagnie des Indes. Le Père Chevreuil mourut à Ayuthia, en* 1693, *âgé de* 66 *ans.*

Extraits de la relation du premier voyage de M. Chevreuil en Cochinchine (1664-1665)

« Mgr de Bérythe, ayant appris la grande persécution que l'Eglise de la Cochinchine avait soufferte l'année 1663, et désirant passionnément, par le

« zèle pastoral qui brûlait son cœur, pourvoir aux besoins de ses ouailles dans cette affliction, prit la résolution de les aller visiter en personne, les consoler et les réconforter par sa présence ; mais il en fut détourné et dissuadé par les lettres qu'il reçut l'année suivante des Pères de la Compagnie de Jésus, qui étaient pour lors en ce royaume... Sur l'avis que Mgr de Bérythe leur avait donné du voyage qu'il avait résolu de faire à la Cochinchine, ils le prièrent instamment d'en remettre l'exécution à une autre année, vu qu'il y avait à craindre que sa venue ne fît quelque éclat en Cour et ne renouvelât la persécution qui commençait à s'éteindre ; ils lui persuadèrent d'envoyer en sa place quelqu'un de ses missionnaires, qui lui fît un fidèle rapport de l'état de cette chrétienté persécutée... Monseigneur, jugeant à propos de déférer aux avis de ces Pères, me députa pour cette commission avec patentes de Vicaire Général, et me donna la valeur de 2.000 livres pour soulager quantité de confesseurs de Jésus-Christ qui, en cette persécution, avaient été dépouillés de leurs biens et étaient réduits à de grandes misères. J'avais ordre également de faire une aumône de 300 livres aux Pères Jésuites, qui se disaient fort pauvres et incommodés...

... Je partis donc de Siam avec ces ordres, le 18 juin 1664, et m'embarquai dans un vaisseau gouverné par des Chinois gentils, appartenant à la reine de Siam, qui me fit la grâce de m'y donner place...

Mon entrée dans la Cochinchine, ce qui m'y est arrivé et ce que j'ai remarqué pendant huit mois de séjour

... Quelques jours après avoir mouillé à la rade de Faïfo, je descendis à terre le jour de Saint Ignace, et m'en allai chez les Pères Jésuites... Le P. Marquez, le Supérieur, me reçut avec assez de démonstrations extérieures d'amitié...

... Un peu plus tard, je m'en retournai au vaisseau, où l'on attendait un mandarin cochinchinois ayant ordre de la Cour de visiter tout ce qu'on portait. A son arrivée, il exécuta son ordre très exactement, et comme il me croyait Portugais, il se persuada que j'apportais quantité de diamants et de perles, dont ils sont idolâtres. A ce sujet, il fit une recherche très exacte dans mon coffre, et fit visiter tout par les officiers ; mais il n'y trouva que des images avec des ornements d'église. De sorte que, se trouvant trompé, il dit que j'avais caché ce que je portais et voulut faire confisquer mes hardes. Il ordonna qu'elles fussent portées dans une maison du Roi ; mais, connaissant que ce mandarin me voulait faire cette vexation pour avoir quelque présent, je lui mis 200 écus en mains, et incontinent il se désista et je les fis porter chez les Jésuites, où j'avais fait dessein de demeurer...

... Voyant que le temps s'approchait du départ pour Macao du vaisseau dans lequel ils me voulaient mettre, j'appelai un Japonais que Mgr de Bérythe m'avait donné pour interprète, et lui découvris en secret le dessein de ces Pères, je lui donnai ordre de me faire préparer une petite barque pour me conduire à la Cour, chez un chrétien nommé Jean de la Croix, (1) qui était favorisé du Roi (2) pour le service qu'il lui rendait par son métier de fondeur... Il faisait de belles pièces d'artillerie, que le Roi estimait beaucoup, ce lui qui valait 500 écus tous les ans et l'entretien de sa famille. Ce fondeur, ayant su mon arrivée à la Cochinchine, m'avait écrit avec civilité et

« fait offre de ses services, mais sur diverses réflexions, je changeai de résolution. Je partis par terre, à pied, avec grande diligence, craignant qu'on ne m'arrêtât en chemin ; en trois jours j'arrivai à la Cour, et allai droit à la maison du fondeur, qui fut fort fâché de me voir et ne me fit pas l'accueil qu'il m'avait promis... Ensuite il me déclara que ce jour-là même, le Roi devait venir à la fournaise voisine de sa maison, où actuellement il y avait deux pièces d'artillerie qui se fondaient ; qu'il n'était pas expédient que le Roi me vît, pour ne point donner ombrage à son esprit...

... Je passai huit jours en cette Cour, où je m'informai suffisamment de l'état du christianisme. Ce Jean de la Croix y avait fait bâtir une petite église avec permission du Roi, et avait un Père Jésuite qui lui servait de chapelain ; les chrétiens venaient s'y confesser et entendre la messe, d'après ce que l'on me dit, car, pendant que j'y fus, je n'y vis que quatre ou cinq femmes qui vinrent coucher la nuit dans ladite église, coutume qui n'est pas louable, ni approuvée, à cause des inconvénients et scandales qui en peuvent venir. Je vis, dans une cave souterraine de cette chapelle, quatre ou cinq corps des premiers chrétiens que l'on fit mourir, il y a 30 ans et plus, pour la foi ; ils sont déposés en quatre ou cinq coffres de bois, assez honnêtement.

Voyant que le Père s'ennuyait de me voir chez lui, comme aussi Jean de la Croix, je pris résolution de m'en retourner et m'embarquai à cet effet dans une petite barque. Pendant le voyage, je pris occasion de parler au capitaine de notre sainte foi. Je le trouvai assez disposé pour la recevoir ; je lui fis de la doctrine chrétienne quelque ouverture par le moyen de mon interprète et, l'ayant instruit sur les points essentiels de notre religion, je le baptisai à Tourane, qui est une autre résidence où les Pères Jésuites ont une petite église...

Comme le Supérieur de Faifo eut nouvelle que je revenais de la Cour, il vint au-devant de moi jusqu'à Tourane, où il me fit plusieurs excuses des faux avis qu'on m'avait donnés, qu'il voulait me faire embarquer. Je reçus ses excuses pour bonnes ; il me convia de demeurer à Tourane le jour entier, afin de donner cette consolation à tous les chrétiens circonvoisins qui désiraient me voir ; j'y consentis. Il fit assembler près de 200 chrétiens. Ceux-ci firent en ma présence, une cérémonie qui me parut si superstitieuse, que je ne pus m'empêcher de le témoigner à ce Père qui l'avait ordonnée. Cette cérémonie était faite en mémoire des âmes de leurs parents décédés....

Comment je me fis reconnaitre comme Grand Vicaire de M. de Bérythe et comment quelques gentils se convertirent

Quelques jours après ma sortie de la maison des Jésuites, je les fus voir et leur montrai la patente de Grand Vicaire que Mgr de Bérythe m'avait donnée. Je leur demandai s'ils la voulaient reconnaître et se soumettre au pouvoir que Sa Sainteté avait donné à Mgr de Bérythe sur cette chrétienté dont il l'avait fait pasteur. Ils me firent plusieurs équivoques, disant qu'ils respectaient Monseigneur comme un saint prélat ; que, cependant, ils dépendaient du ressort de l'Evêché de Malacca, et que le Père Supérieur avait les patentes de Grand Vicaire du Gouverneur dudit Evêché. Je leur prouvai assez efficacement que ces patentes n'avaient plus lieu

« depuis que le Pape, qui est le souverain pasteur de l'Eglise universelle, avait envoyé Monseigneur comme Vicaire Apostolique devant pourvoir à cette chrétienté. Ils me répondirent que, cela étant dépendant du Roi de Portugal, ils ne pouvaient rien faire sans avoir licence du P. Visiteur de Macao..... Ils me prièrent de leur donner deux jours pour prendre leurs résolutions, ce que je leur accordai fort volontiers. Le terme étant expiré, le Père Supérieur me vint trouver dans ma maison et me mit entre les mains la patente de Vicaire Général qu'il avait du Gouvernement de l'Evêché de Malacca, disant qu'il reconnaissait Mgr de Bérythe pour pasteur de cette chrétienté, et qu'en témoignage de cela, il me remettait la patente de Vicaire Général qu'il avait de l'Evêché de Malacca. Les deux Jésuites de Faïfo se soumirent à moi comme Vicaire Général de mon dit Seigneur, et je leur donnai toute l'autorité et juridiction qui leur étaient nécessaires pour continuer leurs emplois dans la conduite de leurs ouailles....

....Je passai trois mois dans cette maison, où quantité de chrétiens cochinchinois, qui abordent en cette ville de tous les quartiers du royaume à cause du commerce, me venaient voir. Je pris une connaissance assez particulière de tout l'état du christianisme ; je reconnus un grand refroidissement et de la négligence dans les catéchistes de ce temps-là, causés sur le peu de soin que l'on en avait depuis 20 ans, car ceux qui étaient du temps du P. Alexandre de Rhodes et autres Pères, il y avait 30 à 40 ans, s'étaient bien conservés dans leur zèle....

.....Etant dans l'impossibilité de sortir de Faïfo, j'employai ce temps en retraite, et me mis assez efficacement à apprendre la langue....

Comment la persécution arriva pendant mon séjour dans la Cochinchine où plusieurs chrétiens furent martyrisés

La persécution, qui avait eu à la Cour de petits commencements, augmenta tellement par les calomnies, que l'on fit croire au Roi, contre notre foi, qu'elle s'étendit jusqu'à Faifo où nous étions. Le Roi envoya, à cet effet, plusieurs soldats prendre les chrétiens dans leurs maisons ; leur ôtant les chapelets, images et autres objets de notre religion, ils furent ensuite à la maison des Jésuites qu'ils visitèrent fort exactement deux jours durant, soir et matin ; la mienne, qui était vis-à-vis, fut exemptée des soldats qui n'y mirent jamais les pieds. Après avoir fait cette visite à dessein d'y trouver les noms des chrétiens, les Gouverneurs de la province de Cacham envoyèrent deux mandarins pour faire arrêter les Pères Jésuites et deux Pères capuches qui, allant de Siam à Macao, vinrent tomber à la Cochinchine.... Ils nous mirent tous ensemble, et amenèrent le P. Dominique Fuciti, qui était à la Cour, et le P. Baudet, qui était à Tourane ; ils nous donnèrent des gardes qui nous veillaient si exactement jour et nuit, qu'ils nous venaient compter soir et matin les uns après les autres, et pour cet effet nous faisaient paraître tous ensemble devant eux dans l'église. Six autres gardes furent placés à la porte de dehors, en continuelles sentinelles et, un jour plus tard, ils envoyèrent quelques mandarins avec une troupe de soldats dans l'église, pour y prendre un tableau de la Sainte Vierge, qu'ils firent fouler aux pieds par les renégats. Nous ne pûmes souffrir cet attentat sacrilège ; c'est pourquoi nous nous mîmes en défense comme nous

DIVERS
VOIAGES
DV P. ALEXANDRE
DE RHODES

En la Chine, & autres Roiaumes
de l'Orient,

Auec ſon retour en Europe par la Perſe & l'Armenie.

LE TOVT DIVISE' EN TROIS PARTIES.

SECONDE EDITION.

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë S. Iaques, aux Cicognes.

M. DC. LXVI.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.

« pûmes, et tous ensemble, saisissant ce tableau, et croyant qu'ils ne seraient jamais si effrontés que de nous l'arracher par force. Mais ils s'élancèrent sur nous comme des loups furieux, et nous prenant par les cheveux, que nous portions tous assez longs, à la mode du pays, ils nous jetèrent par terre, et se saisirent de vive force de ce tableau, l'emportant avec tant de vitesse qu'ils semblaient des démons. Ils le portèrent à Cacham aux Gouverneurs. Après s'être assurés des prêtres et pasteurs, ils commencèrent à faire paraître plus de rage contre les chrétiens pour les faire apostasier facilement.

Les premiers qu'ils attaquèrent à Faifo furent les Japonais qui étaient riches, et paraissaient être les colonnes de cette Eglise. Ils les menacèrent de leur ôter tous leurs biens et maisons et de les réduire à la dernière misère. Ces pauvres gens témoignèrent une très grande lâcheté, et très scandaleuse, reniant pour la plupart. En témoignage de leur apostasie, on les obligea de fouler aux pieds l'image de Notre-Seigneur, ce qui se pratiquait à l'égard des hommes ; pour les femmes, on les faisait asseoir dessus.

C'était un spectacle pitoyable de voir quantité de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, qui allaient la cangue au col par les rues, et demandaient l'aumône pour vivre, eux qui auparavant s'étaient vus en très grande abondance ; et ce qui était plus capable de les toucher, c'était de voir leurs femmes et leurs enfants abandonnés et réduits à la dernière mendicité. En ce temps-là aussi, plusieurs, craignant leur faiblesse, se retirèrent dans les forêts, abandonnant leur temporel pour assurer leur salut ; ils y souffraient de grandes incommodités, de froid et de faim. Entre ceux qui moururent cette année-là, tant à la Cour qu'en la province de Cacham et autres lieux du royaume de Champa qui sont demeurés en l'obéissance du Roi de la Cochinchine, on y comptait 43 martyrs pour la foi, de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de toute condition...

...En ce temps-là, le Roi ordonna que le crucifix fût exposé publiquement dans la grande rue de Faifo, puis fit publier à son de trompe que tous les habitants de cette ville, tant gentils que chrétiens cochinchinois ou chinois, vinssent sans faute le fouler aux pieds...

...Je m'informai par après assez exactement des motifs qui avaient porté le Roi à en venir à cette extrémité, qui n'a jamais été pratiquée par aucun tyran ni ennemi de notre sainte foi, car, d'ailleurs, ce Roi honore fort le Dieu du Ciel. Il me fut répondu, par des personnes bien entendues, que quelques chrétiens mal intentionnés avaient dit que le crucifix était à l'image du Roi de Portugal. Cela peut être, car, de mon temps, il s'informa près de Jean de la Croix du Roi de Portugal, de son pouvoir dans les Indes, et combien il avait de vaisseaux à Goa et à Macao, et si ceux qui se convertissaient dans les Indes à sa religion, on les obligeait à prendre le même habit que les Portugais. Il crut... que notre sainte religion... était un prétexte dont se servaient les Pères pour faire révolter ses vassaux contre lui et mettre le Roi de Portugal en possession de son royaume, quand le nombre des chrétiens serait plus grand que celui des gentils. De sorte que, pour donner à ses peuples une grande aversion et les détourner de notre sainte religion et de l'estime du Roi de Portugal, il les obligea tous de fouler aux pieds le crucifix, qu'il croyait être son image, ainsi qu'on le lui avait rapporté...

Comment je fus exilé avec les Pères Jésuites de la Cochinchine. Mon retour a Siam

« Après que les mandarins eurent déchargé leur rage sur le petit troupeau de Jésus-Christ, ils voulurent chercher les moyens de le détruire tout à fait sans plus verser de sang, ce qui fit qu'ils résolurent d'en chasser les pasteurs et de nous bannir du royaume, ce qu'ils exécutèrent incontinent.

Sitôt que les Jésuites furent partis, on nous laissa plus de liberté, et on nous retira les gardes que nous avions au-dedans de la maison, ce qui facilita à plusieurs chrétiens qui étaient tombés par pure pusillanimité, de se venir réconcilier et confesser. Les Japonais, qui avaient été les premiers dans ces faiblesses, ne furent pas les derniers à se réconcilier avec Dieu.

J'avais grand désir de m'enfuir secrètement par le moyen de quelque barque par la rivière ; mais je pensai qu'il était comme impossible de me cacher, parce que le Roi et les Gouverneurs feraient une si grande diligence, qu'infailliblement je retomberais entre leurs mains, sans pouvoir servir à ces âmes. Il me sembla donc plus expédient de feindre ma sortie, et d'obéir aux ordres de ces Gouverneurs en m'embarquant dans un vaisseau, dont le capitaine, le maître et les principaux officiers étaient chrétiens ; et ainsi j'espérais que secrètement, de nuit, ils me pourraient mettre à terre.

Pour cet effet, j'achetai une barque, qui me coûta 20 écus, et laissai la plus grande partie de mes hardes et ornements d'église à un chrétien qui s'était chargé de cette commission, lui ordonnant l'heure et le jour qu'il me viendrait prendre au vaisseau. Mais, par un secret jugement de Dieu et un châtiment de mes infidélités passées, ce chrétien manqua à sa parole et ne parut point au vaisseau, de sorte que je fus obligé de retourner à Siam, où j'arrivai après 28 jours de navigation à l'octave de Pâques de l'année 1665 (3).

(Arch. Miss. Etrang. — Reprod. par Ad. LAUNAY *Hist. Miss. Coch., Doc. Hist.*, t. I, Paris, 1923, p. 13-27).

(1) *Sur ce métis portugais, Cf. L. CADIERE,* Jean de la Croix et *les* premiers Jésuites, *B. A. V. H.*, 1924[IV] (*p.* 307-322).
(2) *Lire : le S gneur de Cochinchine, à ce moment le* Chua *Hien-Vuong.*
(3) *Sur ce premier séjour en Cochinchine du Père Chevreuil, Cf. L. LOUVET,* La Cochinchine religieuse, *Paris,* 1885, *t. I, p.* 267-269).

TOURNÉES PASTORALES DE MGR LAMBERT DE LA MOTTE EN COCHINCHINE (1664-65)

[Texte 8]

Pierre Lambert de la Motte naquit dans le Calvados en 1624. *Possesseur d'une charge d'avocat au Parlement de Caen, il l'abandonna pour entrer dans les ordres. Devenu directeur de l'hôpital général de Rouen, Lambert de la Motte se sentit appelé par une impérieuse vocation vers les Missions Étrangères, auxquelles il engagea d'emblée sa fortune personnelle. Ayant rejoint à Rome François Pallu, pour l'assister, il fut, en septembre* 1659, *élevé à l'épiscopat sous le titre d'Évêque* in partibus *de Bérythe* (*Beyrouth*) *et*

comme tel, chargé de l'administration religieuse de la Cochinchine, de l'île, d'Hainan et de cinq provinces de la Chine et du Japon.

« Premier partant » des Missions Etrangères, Mgr de la Motte s'embarqua à Marseille, en juillet 1660, *en compagnie de MM. de Bourges et Deydier. Cheminant à travers la Syrie, la Mésopotamie, la Perse et l'Inde, il arriva à Siam en août* 1662.

Le prélat prit fougueusement position contre les prétentions du Portugal à régenter toutes les missions d'Extrême-Asie. Aussi eut-il à surmonter une opiniâtre hostilité des Portugais, qui allèrent jusqu'à tenter de l'enlever. De concert avec Mgr Pallu, Mgr Lambert de la Motte rédigea les Monita ad missionnarios, *qui, imprimés à Rome en* 1669, *devinrent le code des devoirs du missionnaire. Toujours avec Mgr Pallu, le prélat fonda, à Ayuthia, un hôpital et surtout le séminaire général des Missions Etrangères pour l'Extrême-Orient. En* 1665, *sa juridiction fut étendue au Champa et au Cambodge.*

Pendant le voyage en Europe de Mgr Pallu, Mgr de la Motte se rendit au Tonkin. Il y tint un synode, ordonna sept prêtres autochtones et fonda le premier couvent des religieuses vietnamiennes, dénommées par lui Amantes de la Croix, en vue « d'instituer dans ce royaume de ténèbres l'amour et l'estime de la chasteté ».

En 1671, *Mgr Lambert de la Motte visita les provinces méridionales de ce qui forme actuellement le Centre Vietnam ; au cours d'une nouvelle tournée pastorale, en* 1675, *il visita Hué et les provinces septentrionales. Il est possible qu'au cours de cette seconde visite en Haute Cochinchine, Mgr de la Motte ait été reçu en audience par le Seigneur de Hué, Hien-Vuong, lequel venait de mettre fin à une persécution qui durait depuis quelque trente ans.*

Mgr Lambert de la Motte souffrait de la pierre. Le premier Vicaire Apostolique de la Cochinchine, termina, le 15 *juin* 1679, *au séminaire d'Ayuthia, qui avait été le principal foyer de son action, sa vie ascétique et douloureuse, vie de souffrances vaillamment supportées, car, selon ses paroles, « un chrétien sans souffrances n'a que l'écorce de la piété ».*

Cf. A. DE FRONDEVILLE, Rev. Hist. Missions, t. I, 1924, *p.* 350-500. *Portrait BOUDET et MASSON, fig.* 17.

Tournées pastorales de Mgr Lambert de la Motte (1671-1675)

Premier voyage (1671-1672).

« Nous nous embarquâmes le 20 juillet 1671, sur une petite barque qu'on appelle en cochinchinois un balon et qui n'était conduite que par quatre mariniers cochinchinois. A la vérité, il ne faut pas avoir peu de confiance en Dieu pour entreprendre un voyage sur un tel vaisseau. Figurez-vous une barque sans clou, sans corde, sans ferrement, sans toile et sans pilote, qui ose quitter la terre de vue ; représentez-vous un amas de quelques planches rapportées fort grossièrement les unes aux autres et jointes ensemble par des liens semblables à de gros osiers ; les ancres étaient de bois ; les voiles de nattes, attachées à quelques bambous, et le gouvernail faisait un trou à la poupe, par où l'eau entrait et sortait facilement. C'est avec cet équipage que nous commençâmes un voyage de 200 lieues, dans

« une saison déjà bien avancée ; dans un pays en guerre et sur une mer sujette aux tempêtes et couverte de pirates...

... « Pour empêcher que les flots ne nous submergeassent tout à coup, chacun se mit sur les bords du balon, la rame à la main, afin de le soutenir et d'empêcher que nous ne fussions battus en flanc, ce qui nous eut perdus sans ressource. Enfin, contre toute espérance humaine, notre barque s'échoua à une portée de mousquet de terre... Après que l'on fût sorti du péril, on ne pensa plus qu'à continuer la route sans retardement, parce que nous avions peu de provisions et que la terre où la Providence nous avait jetés, était si ingrate qu'elle ne pouvait rien fournir à la vie des hommes ; aussi n'y voit-on que des rhinocéros, des tigres et des sangliers. Mais, comme notre barque n'était pas en état de se remettre en mer avant que d'être radoubée, nous étions assez en peine de savoir ce que nous deviendrions, lorsqu'un de nos mariniers, qui était allé découvrir la côte, nous rapporta qu'il y avait une rivière à un quart de lieue de nous, où l'on pouvait conduire la barque à la faveur d'une grande marée et où il y aurait moyen de la raccommoder autant qu'il serait nécessaire pour achever le voyage... Il fallut attendre quinze jours ; on nous dressa à la hâte une petite loge d'arbres et de feuilles... Nous y préparâmes un autel... En suivant le lit de la rivière, nous rentrâmes en mer ; il ne nous fallut que huit jours pour arriver à la vue de la barre de Cambodge (1), dont nos gens n'osèrent pas trop approcher, parce que le Roi de cet état, étant pour lors en guerre avec la Cochinchine, faisait couper la tête à tous les Cochinchinois qu'on pouvait atteindre... Peu s'en fallut que nous ne tombassions entre les mains des corsaires lorsque nous voulions nous éloigner de la terre...

... « Le jour suivant, nous aperçûmes la magnifique embouchure de la rivière de Cambodge, qui, par trois canaux différents, tous capables de porter des vaisseaux, conduit à la ville capitale par 80 lieues de la mer... C'est une grâce particulière pour nous d'avoir échappé à tant de dangers et d'être en état, après une course de 6.000 lieues, de faire des fonctions apostoliques dans une terre étrangère. Cette pensée nous consola infiniment, malgré la juste crainte où nous étions d'être découverts dès notre arrivée et déférés au Roi ou aux mandarins. Pour éviter ce malheur, qui aurait exposé cette chère Eglise à quelque persécution, on choisit un lieu sûr pour aborder de nuit et en secret.... Ces pauvres gens n'avaient jamais vu d'Evêque et, de plus, ils étaient sans pasteur depuis la mort de MM. Hainques et Brindeau (2), qu'ils voyaient comme revivre en nos personnes, d'où l'on peut juger quels furent les sentiments de leur cœur...,

... J'étais tombé, n'ayant plus de connaissance... Pour M. de Bérythe, la fièvre ne le tourmenta pas si fort, mais aussi elle dura vingt-quatre jours, perdant peu à peu ses forces ; tous les cheveux nous tombèrent et les ongles de nos mains étaient aussi jaunes que l'or le plus pur..... Sitôt que M. de Bérythe, à qui j'avais administré les derniers sacrements, se vit sans fièvre, il résolut de continuer son voyage par terre...

(Père VACHET, *Relation des missions et des voyages des Evêques Vicaires Apostoliques ès années* 1672-1675, reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. miss. Cochinchine ; Doc. Hist.*, t. I, n° 78-94).

SECOND VOYAGE (1675)

... « Mgr s'embarqua au commencement du mois de l'année 1675, accompagné de M. Mahot et de moi... A peine fûmes-nous arrivés en notre maison de Faifo, qui est le port la plus fréquenté de Cochinchine, que le premier Gouverneur du royaume envoya visiter Mgr de Bérythe par son fils aîné et, à quelques jours de là, lui-même y vint en personne, avec des présents assez considérables pour le pays. Nous fîmes assez tôt assembler les prêtres, les catéchistes et ce que l'on put avoir de personnes bien prudentes, pour aviser des moyens les plus solides de secourir et avancer cette belle Eglise. L'on y traita plusieurs points très importants, entre lesquels le plus considérable fut de chercher quelques voies bonnes et assurées d'établir une solide paix entre les ouvriers évangéliques. L'on y parla de la manière dont on se conduirait à la Cour, et enfin l'on y proposa l'élection de quelques catéchistes pour être ordonnés prêtres. La mort du second fils du Roi, qui était toute l'espérance du royaume à cause de ses belles qualités, retarda beaucoup les avantages que l'on s'était proposés, parce que le Roi, son père, justement attristé d'une aussi grande perte, passa plusieurs mois sans admettre aucun étranger en sa présence.

...Quatre mois s'écoulèrent à visiter trois grandes provinces, avec une bénédiction si spéciale de Notre-Seigneur qu'à nous voir dans nos fonctions, l'on aurait pu juger que nous étions dans un royaume tout chrétien ou qui le voulait être tout entier...

...Le sieur Van Thon, secrétaire du Ministre, nous apporta la permission de monter à la Cour, où nous fûmes beaucoup mortifiés, car le Prince et le Ministre nous dirent que nous ne verrions pas le Roi, quoiqu'il eût approuvé l'arrivée de M. de Bérythe... L'intention du Roi était qu'il fît sa résidence à Faïfo, ce qui ne l'empêcherait pas de temps en temps de faire quelque séjour à Hué ; qu'au reste, le Roi ne voulait pas permettre les grandes assemblées...

...Les présents destinés au Roi étaient beaux et riches, il y avait entre autres deux pièces entières d'écarlate très fines, une boîte d'argent ciselé avec quatre autres plus petites... ; deux miroirs de glace de Venise sur du chagrin et garnis de clous d'argent ; une pendule sonnant les heures, les demies et les quarts d'heure au réveil ; six petits ouvrages de corail et d'ambre... une pièce fine de toile de Hollande ; deux rames de papier doré, beaucoup estimé dans le pays ; une longue-vue très curieuse... ; un grand et un petit microscope ; deux verres de multiplication, montés sur argent ; un grand verre à brûler, qui fondait l'argent au soleil ; un petit fusil d'argent pour faire du feu, avec quelques autres curiosités qui ne me reviennent pas.

Le Ministre présenta toutes ces pièces au Roi, qui ne voulut accepter que la seule lunette d'approche et le verre ardent... Cette générosité du Roi fut cause que nous eûmes les moyens de grossir les autres présents, que nous avions destinés aux Princes et aux autres personnes de la première distinction, qui ne furent pas si délicats que le monarque, car ils reçurent avec bien de la joie et beaucoup de reconnaissance ce que nous leur présentions.

« ...Si, par politique, le Roi n'eut pas appréhendé de faire trop de bruit dans son royaume, il aurait très certainement reçu M. de Bérythe à son audience ; il se contenta de lui envoyer des rafraîchissements avec cent écus de la monnaie du pays et il lui fit alors dire par son Ministre qu'il était libre de rester en Cochinchine ou d'en sortir quand il voudrait. Ce prélat, sans hésiter, choisit la première de ces offres et résolut dès lors de résider à la Cour six mois de l'année... Il décida qu'il passerait les six autres mois à Faifo, le plus célèbre port de la Cochinchine.

M. de Bérythe fit toutes ses visites en rochet et en camail, la croix pectorale devant lui. Le Ministre et le Prince le reçurent avec tous les honneurs qu'ils se rendent les uns aux autres, quand ils se vont voir. Il y en eut même qui lui voulurent céder la première place. On le régala partout, mais rien ne lui fut plus agréable que de remarquer l'accroissement de cette mission. Les lettres qu'il recevait de toutes les provinces n'étaient remplies que de bénédictions. Il n'y eut que la famille de Jean de la Croix qui grinça des dents de voir que tout nous réussissait, mais elle n'osait pas s'en plaindre. »

(Père VACHET, *Relation des missions et des voyages des Evêques, Vicaires Apostoliques ès années* 1676 *et* 1677 ; reprod. par A. LAUNAY, *ibid.*, p. 179-187).

(1) *Les Pères Hainques et Brindeau avaient été en* 1671 *empoisonnés par leur domestique, peut-être à l'instigation des Portugais.*

FORMATION D'UN CLERGÉ AUTOCHTONE

[Texte 9]

Les instructions initiales de la Congrégation de la Propagande assignaient comme premier objectif à la Société des Missions Etrangères la formation d'un clergé autochtone, susceptible d'épauler et de relayer les missionnaires envoyés d'Europe. Le règlement général de la Société consacre son article premier à ce but fondamental : « Travailler à la conversion des Gentils, non seulement en leur annonçant l'Evangile, mais surtout en préparant par les meilleurs moyens possibles et en élevant à l'état ecclésiastique ceux des nouveaux chrétiens ou de leurs enfants qui seraient jugés propres à ce saint état, afin de former dans chaque pays un clergé et un ordre hiérarchique tel que Jésus-Christ et les apôtres l'ont établi dans l'Eglise ».

Dès 1666, *Mgr Lambert de la Motte et Mgr Pallu fondèrent dans la capitale du Siam, exceptionnel îlot de tolérance en Extrême-Orient, un séminaire général destiné à acheminer au sacerdoce les néophytes envoyés à cette fin à Ayuthia par les différents Vicariats Apostoliques. Le séminaire d'Ayuthia subsista jusqu'à la destruction de la cité par les Birmans, en* 1765 ; *il fut alors transporté à Chantaboun, puis à Hondat, en Basse Cochinchine, puis à Pondichéry, avant d'être définitivement installé, en* 1807, *dans l'île de Pinang.*

Les moyens d'accès à Ayuthia étaient rares et difficiles, surtout en période de persécution. Chaque Vicariat s'efforça donc de posséder son petit séminaire particulier, pour enseigner le rudiment aux jeunes gens qui montraient

des dispositions pour la cléricature. C'est ainsi qu'au Tonkin, par exemple, dès 1666, *en pleine persécution, le Père Deydier, futur successeur de Mgr Lambert de la Motte, institua un petit collège, dissimulé dans une barque, humble séminaire flottant, qui, « caché dans les eaux du Fleuve Rouge, remplaçait, dit le Père A. Launay, les catacombes romaines ».*

En 1700, *c'est-à-dire quarante ans à peine après l'arrivée des Missions Etrangères, on comptait en Cochinchine et au Tonkin* 45 *prêtres vietnamiens.*

Le principal obstacle à la formation du clergé « naturel », comme on disait alors, résidait dans la difficulté qu'il y avait à donner aux jeunes clercs autochtone une connaissance approfondie de la langue latine. Les premiers Vicaires Apostoliques se montrèrent bien résolus à ne pas se laisser arrêter par cet obstacle et à pousser leurs disciples jusqu'aux sommets de la hiérarchie ecclésiastique. De Rome, Mgr Pallu présenta, en 1678, *à la Congrégation de la Propagande, un mémoire tendant à la nomination, comme Evêques suffragants des Vicaires apostoliques, de quatre Evêques autochtones, pour le Tonkin, de deux autres pour la Cochinchine et de six pour la Chine, afin de « montrer aux infidèles l'estime qu'on fait de ceux de leur nation et pour ôter les ombrages et suspicions que les princes et leurs ministres peuvent avoir, que les missionnaires, sous le voile de la religion, veulent se rendre maîtres de leurs états et les assujettir aux Rois de l'Europe ».*

La proposition fut agréée en principe par la Cour de Rome, mais ne put aboutir en raison de difficultés liturgiques. L'idée de Mgr Pallu ne devait être réalisée qu'au cours du XX^e siècle.

(*Cf. E. C. LESSERTEUR,* Les premiers prêtres indigènes de l'Eglise tonkinoise, *Lyon,* 1883).

VIETNAMICA

Le Séminaire de Siam en 1673

LETTRE DU PÈRE LANGLOIS (1)

... « Il y a à présent six prêtres dans la Cochinchine : trois Français de nos missionnaires et trois Cochinchinois...

Des trois Cochinchinois, deux sont prêtres depuis quatre ans, et le troisième ne l'est que de l'an passé ; je lui ai enseigné tout ce qu'il a eu besoin de savoir pendant le temps qu'il a été dans notre séminaire, dont je suis le préfet, le régent et le directeur. Il partit ce mois de mars passé avec M. Vachet et deux catéchistes de mes écoliers, l'un acolyte et l'autre tonsuré. Je leur ai enseigné à lire, à écrire nos lettres et à expliquer, du latin en cochinchinois, la Sainte-Ecriture et les cérémonies de l'Eglise. Je n'ai pu faire davantage, car la nécessité qu'on a d'ouvriers apostoliques oblige à les renvoyer quatre ans plus tôt que nous ne devrions.

Il me reste, à présent, dans le séminaire que je conduis, quinze écoliers, tous bons et de grande espérance. L'un est des Philippines, il sait expliquer assez bien le latin, et sera ordonné prêtre l'année qui vient, pour être envoyé à la Cochinchine, où il a été déjà deux fois et dont il sait très bien la langue. Deux autres sont Tonkinois et ne sont pas si avancés en doctrine et en expérience ; mais j'en ai douze autres qui donnent toute satisfaction, expliquent la latin et commencent à le parler, ont bonne mémoire et meil-

« leur jugement ; ils sont fort diligents et très laborieux. Neuf sont Cochinchinois. Quand Monseigneur les amena l'année passée, ils ne savaient ni lire ni écrire, mais leur diligence et leur travail, avec la grâce de Dieu, ont fait qu'ils sont à présent bien capables d'une Troisième, et ils avancent tous les jours à vue d'œil. Les trois autres sont nés ici à Siam, de parents cochinchinois ; pour cela, ils savent parfaitement trois langues, le siamois, le cochinchinois et le portugais ; ils commencent à parler le latin, qu'ils entendent pour la plupart, parce que je ne leur parle que latin ou cochinchinois. A trois de ces douze, j'expliquerai bientôt la philosophie et puis la théologie ; ils ont grand jugement pour bien comprendre les choses, et j'espère que, dans quatre ou cinq ans, ils seront autant de maîtres dans leurs pays.

Je crois que, si Dieu me donne la grâce de vivre encore dix ans, je verrai dans la Cochinchine plus de cent bons prêtres, et dans le Tonkin deux fois autant.

Je suis si content de mes écoliers et je vois le si grand fruit qui en doit procéder, que je fis résolution, dans ma dernière retraite, de ne jamais demander à sortir de la Régence, et de travailler à dresser de bons ouvriers pour la vigne du Seigneur ; car, si je vais en mission, je travaillerai tout seul jusqu'à la mort seulement, tandis qu'en dressant des ouvriers, je travaillerai en eux et même en divers lieux, ainsi que mes maîtres travaillent en moi.

Quand mon cher compagnon M. Vachet me dit adieu, il me recommanda bien mes écoliers, me disant que, dans la Cochinchine, chaque prêtre vaut au moins 500 chrétiens de rente qu'il gagne pour la milice de Notre-Seigneur.

(*Petit historique de la religion en Cochinchine, in Relation des missions et des Voyages des Evêques et Vicaires apostol.* 1672-1675, p. 247. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 168-169).

(1) *Pierre Langlois, né, en* 1640, *d'un riche marchand de Gisors (Eure). Parti pour les missions en février* 1669. *Appelé en* 1672 *à la tête du séminaire d'Ayuthia, il demeura au Siam jusqu'en* 1680, *passa ensuite en Cochinchine et mourut à Hué, le* 30 *juillet* 1700. *Médecin et chirurgien fort habile, le Père Langlois bénéficia à ce titre d'une grande liberté d'action. Le* Chua *finit pourtant par prendre ombrage du succès obtenus par le Père, qui fut victime de la persécution de* 1700. *Le Père Langlois fut grand bâtisseur d'églises et d'hôpitaux. « J'ai été, écrit-il en* 1696, *le premier en Cochinchine à faire bâtir avec la « pierre ».*

PREMIÈRES TENTATIVES D'ÉVANGÉLISATION DES PEUPLES « SAUVAGES » (1675, 1675)

[Texte 10]

*Les missionnaires ne firent pas porter leur effort de prosélytisme uniquement sur les populations évoluées du littoral. Dès le XVII*e *siècle : — les lettres citées ci-dessous du Père de Courtaulin et les mémoires du Père Vachet* 1681) *en témoignent — ils cherchèrent à pénétrer dans l'intérieur des terres pour porter la parole du Christ aux peuplades primitives habitant les hauteurs de la chaîne annamitique.*

Ces tentatives, qui furent maintes fois reprises par la suite, étaient condamnées par avance à subir un total insuccès, du fait du paludisme et des terribles fièvres des bois, qui rendaient alors littéralement impénétrable l'hinterland indochinois.

M. DE COURTAULIN (1) A MGR LAMBERT DE LA MOTTE

10 décembre 1674,

« Etant arrivé chez Thomé Kop [dans le Quang-nghaï], je m'informai des peuples qui habitent les montagnes, de plusieurs personnes qui y font faire commerce, et voici ce que j'y ai découvert. Votre Grandeur jugera par là s'il est à propos d'y envoyer quelques missionnaires.

Le naturel de ces peuples est féroce. Ils vont tout nus, et leurs vivres sont le riz et le *camam* qu'on leur apporte d'ici ; ils entendent et parlent le langage de Cochinchine, quoique un peu corrompu. Pour leur nombre, il est infini, plus grand même que dans la Cochinchine. Après avoir marché un jour d'ici vers les montagnes, on sort de la terre de Cochinchine. Pour y aller, il faut se joindre aux Cochinchinois qui y vont au mois de juin ; il ne faut porter ni or, ni argent, ni caches, car ils ne savent ce que c'est. Il faut y apporter du *camam*, des jupes pour les femmes, et d'autres méchantes toiles, pour y pouvoir vivre quelque temps jusqu'à ce que l'on ait fait des habitudes. Il n'y faut pas aller comme missionnaire, car il y a déjà eu des Jésuites, qui y ont été, n'ont fait aucun profit et s'en sont retournés tout aussitôt.

Il est vrai qu'il faut être austère et bien abandonné à la Providence pour y demeurer ; il y faut aller comme médecin et en savoir un peu le métier. J'ai remarqué sur ce point que c'est un admirable moyen pour être bienvenu parmi les peuples que de secourir les malades. Il ne faut pas tout d'un coup passer bien avant ; il faut s'arrêter auprès d'ici, et s'écarter un peu du grand chemin, à cause que ceux qui ont communication avec les Cochinchinois, comme ils n'ont ouï parler de notre religion qu'aux gentils qui les fréquentent, ils en ont horreur, et c'est je crois la raison pour laquelle les Jésuites n'y ont fait aucun fruit, outre que leur séjour n'y a pas été bien long. Il ne faut pas s'imaginer de convertir 5.000 hommes comme fit Saint Pierre à sa première prédication. Il faut bien souvent attendre le fruit de la semence que l'on a jetée pendant deux ou trois ans, ce qui, devant Dieu, ne manque pas de mérite.

Ce serait un grand avantage d'avoir deux ou trois missionnaires dispersés dans ces montagnes, où ils seraient à couvert de la persécution du Roi de Cochinchine, et, comme nous sommes tous les jours en danger d'être renvoyés à Siam, on aurait toujours là des missionnaires prêts à venir secourir les chrétiens de Cochinchine à la première semonce qu'on leur ferait. La seule difficulté que j'y rencontre est de trouver quelque Cochinchinois qui veuille accompagner un missionnaire. Pour moi, si Votre Grandeur me veut décharger de l'office de grand Vicaire de cette Eglise..., je suis prêt à entreprendre cette mission, quoique tout le monde dise que les eaux y sont pestilentielles. Si ma vie en est abrégée, le nombre de mes péchés en sera diminué et mon désir plus accompli.

* * *

30 août 1675,

Je suis allé faire une visite jusqu'au fond des montagnes, à une heure de chemin des peuples qu'on appelle Moïs ou Laos, pour voir si je ne trouverais

« pas quelque heureuse ouverture pour prêcher l'Evangile à cette nation, qui n'a point de Roi, qui adore un seul Dieu, mais qui mêle le culte du vrai Dieu avec les superstitions des pagodes. J'y ai trouvé une ouverture très facile ; le P. Manuel [prêtre vietnamien] étant arrivé un peu après, je lui ai proposé de travailler chez ces peuples barbares, pour ouvrir le chemin à un prêtre missionnaire, que vous m'enverrez cette année. Le Père Manuel ayant accepté, je lui achetai une très grande quantité de médecines, afin de gagner le cœur de ces peuples ; des aiguilles à coudre, dont ils font un très grand cas, comme aussi quantité de la racade, qui sont des grains à enfiler et de toutes couleurs et des choses propres à gagner le cœur de ces peuples, qui ne veulent ni or, ni argent, ni cuivre, ni monnaie, Malheureusement ces peuples boivent de l'eau pestilentielle pour les Cochinchinois mêmes ; mais à cela le Père Manuel sait un remède souverain, outre qu'on peut boire toujours de l'eau de pluie. Il est bien difficile qu'un missionnaire s'y abstienne de manger de la viande, puisqu'il n'y a presque rien à manger. La communication avec le missionnaire qui demeure à Faïfo est très facile ....

(Arch. Miss. Etrang., vol. 733, p. 668 et 734, p. 109. — Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 166-168).

(1) *Jean de Maguelonne de Courtaulin, né à Limont (Aude) en* 1635, *« aîné de* 26 *frères et sœurs, tous sortis du sein d'une même mère ». Parti pour les missions en février* 1670. *De Chine, où il avait réussi à pénétrer, les Portugais de Macao le renvoyèrent à Siam. Arrivé en Cochinchine en juin* 1674, *y devint Provicaire. Il entreprit de bâtir une grande église, fait qui manqua de déchaîner une persécution. Quitta la Société des Missions Etrangères en* 1685.

TRAVAUX APOSTOLIQUES (1675-1686)

[Texte 11]

Le premier texte ci-après nous fait assister à la construction d'une église à Faïfo par le Père de Courtaulin. Le second nous dépeint l'existence particulièrement bien remplie d'un missionnaire dans l'exercice de son ministère. Le troisième permet de se faire une idée du genre de vie des misssionnaires, d'après les objets qu'ils faisaient venir d'Europe, par la voie du Siam.

Construction d'une église à Faïfo (vers 1675)

« Etant arrivé à Faïfo, je me résolus, nonobstant les ordres du Roi, d'y bâtir une église publique. Ce fut dans cette occasion qu'il fallut de la confiance en Dieu, car, à peine eus-je fait porter le bois et tout préparé, voilà l'alarme qui s'élève dans le pays. Les catéchistes et principaux chrétiens se viennent prosterner à genoux devant moi et me prient très instamment de me désister de faire bâtir cette église. Je leur réponds que je suis assuré qu'il ne leur arrivera aucun mal à l'occasion de cette église, et que je la crois nécessaire pour réprimer l'insolence des gentils, qui croiront par là que le Roi souffre l'exercice de notre sainte religion, et pour donner courage aux chrétiens en voyant une église publique au milieu du royaume.

Tout cela arriva comme je l'avais prévu. J'appelai à mon aide tous les

« chrétiens les plus fervents. Ils vinrent de tous côtés en foule et achevèrent en trois jours cette église, qui est d'un certain bois qu'on nomme de fer à cause de sa dureté et qui seul peut résister aux fourmis blanches qui ruinent tout en ce pays. Ce qui fut admirable, c'est que, quoiqu'ils fussent très pauvres, ils apportèrent leurs vivres, pour n'être pas, disaient-ils, à charge à leur Père, et les femmes vinrent apprêter les vivres.

Toute cette église, qui est estimée 300 écus, qui est en ce pays autant que 3.000 en France, ne m'en coûta pas 10. Quand elle fut achevée, quelques gentils m'allèrent accuser à *On Phu Ma*, mais Dieu détourna le coup et toucha tellement le cœur du mandarin qu'il ne voulut jamais me donner le moindre sujet de tristesse ».

(*Relation de la Cochinchine*, 1674-1682, par M. DE COURTAULIN. Arch. Miss. Etrang., vol. 735, p. 145. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.* t. I, p. 162).

Quelques remarques sur la vie de M. Mahot (1) (vers 1675)

« Il est bon de remarquer que ce ne sont pas les missionnaires qui instruisent ce grand nombre de personnes que l'on baptise, la chose d'elle-même étant quasi impossible ; mais ils s'appliquent à former de bons catéchistes, qui sont choisis parmi tout le peuple pour gens de capacité et bonnes mœurs, à qui ils apprennent foncièrement tous les principes de la foi, toutes les maximes de l'Evangile, et à qui ils prescrivent la méthode d'enseigner.

Autant qu'il est possible, l'on disperse ces catéchistes dans les principaux endroits et on leur adjoint d'autres catéchistes de second ordre, dont les pouvoirs sont plus bornés. Ce sont ces gens-là qui vont de maison en maison sans crainte d'être découverts, et qui donnent le premier branle aux conversions. Ils enseignent aux néophytes tout ce qu'il faut savoir ; ils prennent garde encore que les fidèles soient exacts à se rendre à l'église les jours de fêtes et dimanches, qu'ils assistent aux lectures que l'on y fait, qu'ils soient informés des jours qu'il faut s'abstenir de la viande et de travail. Ils s'informent si, parmi les chrétiens, il n'y a pas de dissension, s'il y a des malades, pour leur procurer les sacrements et les autres secours dont ils ont besoin, etc. De tout cela ils ont l'obligation de tenir un registre, aussi bien que des nouveau-nés, mariés, morts, ou nouvellement arrivés dans leurs districts.

« Ces choses ainsi posées, le missionnaire qui veut faire visite de sa mission, annonce le jour qu'il partira, par où il commencera, et l'ordre des églises qu'il visitera. Par là chaque catéchiste sait le jour qu'il arrivera chez lui, et a grand soin de faire assembler son peuple et que tout soit en état. Lors donc que le missionnaire arrive dans une église, où pour le moins il y aura 60 ou 80 communiants, à qui il faut administrer les sacrements cette nuit-là, il se met au confessionnal ; et si, par hasard, il se trouvait quelques personnes dont la conscience fût fort embarrassée, il faut qu'elles attendent que le fort des confessions soit passé, pour qu'on leur donne tout le temps nécessaire. Que le missionnaire ait achevé les confesssions ou non, à 3 heures du matin, c'est une nécessité de commencer la messe, parce qu'il faut renvoyer le peuple avant le lever du soleil, crainte que ces assemblées ne fassent trop de bruit. On prêche ordinairement après l'Evangile, et on dit encore un

« mot avant de donner la sainte communion. La messe finie, on commence les baptêmes, car il y en a toujours quelques-uns, tantôt plus, tantôt moins (M. Mahot en a baptisé jusqu'à 80 dans une matinée). Les catéchistes les mettent en ordre, les hommes séparés des femmes, les enfants au milieu, chacun ayant ses parrain et marraine derrière soi, qui sont toutes personnes d'élite... Entre parenthèses, les parrains et marraines en Cochinchine sont si respectés que les enfants leur rendent autant d'honneur qu'à leurs parents. Le missionnaire fait subir un examen aux catéchumènes, et il lui arrive d'en rebuter quelques-uns qui ne sont pas assez instruits...

Après l'administration du baptême, il faut juger souvent des procès entre les chrétiens, raccommoder les mariages, écouter les plaintes contre de mauvais chrétiens ; finir le travail par la visite des vieillards et malades qui n'ont pas pu venir à l'église. Après toutes ces fonctions, l'on donne quelque chose à manger au missionnaire, savoir du riz et du poisson, quelquefois de la viande à demi cuite selon l'usage du pays.

Tout ceci achevé, le missionnaire se remet en campagne, le bâton à la main, toujours pieds nus pour ne pas être découvert, ou à cause des boues continuelles, ou encore parce que, les souliers usés, il n'y a pas de cordonniers pour en avoir d'autres. Quelquefois il faut faire des journées de neuf à dix lieues dans un pays brûlé, montagneux ou marécageux et, au bout de la journée, il faut recommencer une nuit semblable à la précédente, puis le lendemain se remettre en chemin jusqu'à une nouvelle église. Enfin, il ne faut faire autre chose durant six semaines ou deux mois, si l'on veut que les chrétiens que l'on conduit reçoivent une ou deux fois l'année les sacrements. Voilà la vie ordinaire des missionnaires, car excepté les jours de Pâques, Pentecôte, Noël, où ils sont dans leur principale église, toujours ils sont en mission ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 735, p. 621. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 233 et 234).

L'approvisionnement des missionnaires

Inventaire des objets envoyés de Siam aux Missionnaires de Cochinchine en 1686.

Siam, 20 mai 1686,

Pour le Roi du Champa : Une tabatière rouge façon de rubis ; un miroir travaillé d'argent et de pierreries ; un chapeau pointu ; deux pierres et deux langues de serpent ; une bague d'or à pierre rouge ; un autre miroir.

Pour MM. Forget et Féret : Cent écus ; 3 paires de souliers ; le journal des saints, 3 livres de sermons, une physique en 2 tomes ; un alcoran, un bréviaire en 4 tomes ; 3 chittes (1) fines de toile peinte ; 4 pièces de toile blanche ; une pièce de toile noire.

Pour tous les missionnaires de Cochinchine : 8 chapelets de senteur, 30 beaux chapelets ; 12 grosses de communs ; 150 statues de Notre-Dame et en terre ; 154 grandes images de vélin ; 80 petites ; 3 grandes images enluminées de papier ; un grand crucifix de papier ; 106 images moyennes de papier enluminées ; 120 plus petites de même ; un grand crucifix de bronze

« avec sa croix ; 2 autres plus petits, 28 tableaux dorés ; 100 grands Agnus, une boîte pleine de petits ; 5.000 d'épingles ; autant d'aiguilles ; 5 grands miroirs ; 2 d'émail en relief ; 2 d'écaille de tortue garnis d'argent ; 2 petites tabatières de Nevers ; 1 boussole argentée ; 12 couteaux ; autant de ciseaux ; 6 microscopes ; 3 canifs ; 10 sabliers ; 3 verres ardents ; 4 prismes ; 2 lunettes d'approche, 7 lunettes à lire ; 3 étuis d'émail à épingles ; 2 tabatières de verre ; une de cristal ; 23 langues de serpent ; 4 gros morceaux de la terre de Saint-Paul ; une aube ; 4 amicts ; 4 corporaux ; 4 purificatoires ; une ceinture ; un calice d'étain ; 2 boîtes à hosties ; du tabac ; 11 mains de papier d'Europe ; de la cire d'Espagne ; des plumes ; de l'onguent divin et autres médecines ; 3 gros paquets de médailles ; les saintes huiles ; des provisions de bouche.

Pour le Gouverneur de Nha-ru : Un chapeau pointu, un miroir en relief d'émail ; une tabatière ; 2 pierres de serpent.

Siam, juillet 1686,

A. M. Labbé : Un miroir d'émail en relief ; 4 microscopes ; un cadran ; 2 couteaux ; 2 lunettes ; 2 sabliers ; 2 étuis de ciseaux ; 4 pierres de serpent ; une langue ; 1 miroir ardent ; un verre triangulaire, une boîte d'orviétan, un bréviaire.

A. M. Noguette : 2 miroirs d'émail en relief ; 2 dépouilles tortue ; un grand miroir ; 5 paires de ciseaux ; 6 couteaux ; 3 tabatières ; 4 microscopes ; 2 cadrans ; 4 sabliers ; 6 pierres ; 2 langues de serpent ; 2 verres triangulaires ; médecines.

A. M. Langlois : Médecines d'Europe et d'ici de toutes façons ; 2 couteaux ; 6 pierres de serpent ; 2 lancettes ; 2 microscopes, des ciseaux, un étui de chirurgie ; un étui de ciseaux.

A. M. de Cappony : 2 lancettes ; 2 couteaux ; 2 pierres de serpent ; 2 microscopes ; un sablier ; médecines.

Pour le commun : 2 chittes fines ; médecines ; chocolat pour les malades ; farine pour les hosties ; papier d'Europe et de Chine ; plumes ; épingles ; esquilles ; provisions de bouche.

Argent : On leur a fait tenir 1.000 écus de ce que le Roi nous devait, et 250 écus que M. Constance (3) leur avait envoyés l'année passée, et qu'ils ne touchèrent point, outre les 100 écus par la voie de Champa ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 736, p. 111 et 112. Reprod. par Ad. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 375-376).

(1) *M. Mahot, Evêque de Bide, successeur de Mgr de Bérythe. Mort à Faifo, le 1^er juin 1684, « d'un cours de ventre, qui se changeait souvent en flux de sang », à l'âge de 54 ans, vingt ans après avoir quitté la France.*
(2) *Chitte, étoffe de toile, de fabrication indoue.*
(3) *Constance Phaulcon, premier ministre du Roi de Siam.*

LES MISSIONNAIRES ET LES USAGES LOCAUX LE CULTE DES ANCÊTRES (1674-1684)

[Texte 12]

Dans toutes les questions où le dogme n'était pas strictement en cause, les misssionnaires s'efforçaient d'assouplir, selon toute la mesure du possible, les prescriptions de la religion, pour les adapter aux croyances et aux mœurs locales. Le culte des défunts, profondément enraciné au Vietnam, et la polygamie furent les points qui soulevèrent les plus épineux litiges.

Dans les passages qui suivent, on trouve un écho prémonitoire de la célèbre querelle des rites ou des cérémonies chinoises, querelle qui, à la fin du XVII^e^ et au début du XVIII^e^ siècle, suscita d'âpres controverses au sein des différents ordres religieux établis en Extrême-Orient. Dans ce débat, passionné parfois jusqu'à une extrême virulence, la Société des Missions Étrangères prit délibérément parti contre la position latitudinaire adoptée par la Société de Jésus à l'égard « des idolâtries et des superstitions chinoises ».

Des baptêmes *in articulo mortis*, des mariages et des prêts d'argent

M. de Courtaulin a Mgr Lambert de la Motte et Mgr Laneau.

Faïfo, 15 janvier 1679,

« Je souhaiterais aussi qu'on tînt un synode pour déterminer plusieurs cas auxquels nous différons, les uns tenant une opinion, les autres une autre, ce qui dans la pratique cause de grandes brouilles et murmures des chrétiens. M. Bouchard (1) et moi soutenons qu'il n'est pas à propos de baptiser les enfants des pères et mères gentils lorsqu'ils sont malades, car il est assuré qu'ils ne les font baptiser que pour en obtenir la santé, à moins que le père et la mère ne le donnent à des chrétiens, qui l'adoptent pour leur enfant par écrit, ou bien que le père et la mère apprennent les prières actuellement. Si le père est gentil et la mère chrétienne, nous disons de même. Les autres disent le contraire et le mettent en pratique.

Pour les mariages, il y a une difficulté touchant l'affinité légale, car la plupart des adoptions ici ne se font que de parole, et on ne regarde un fils adoptif que comme un valet, ce qui leur est bien commode, car il travaille comme un esclave et on ne lui donne point de gages ; il dépend des parents de leur donner part à l'héritage.

Les intérêts à 30 % sont hors d'usage parmi les gentils ; 100 % c'est l'ordinaire ; les plus gens de bien parmi eux sont taxés à 700 % ; le 50 % est une charité, de manière que l'on met les chrétiens dans une étrange gêne [en leur interdisant tout prêt d'argent]. M. Bouchard leur permet à 50 % ; pour moi je m'abstiens jusqu'à ce que Vos Grandeurs aient ordonné là-dessus ».

Le second synode de Faïfo (octobre 1682)

MÉMOIRES DE M. VACHET

« M. Noguette (2) fut nommé secrétaire du synode ; il dut consigner sur un registre tout ce qu'on y proposerait avec objections et résolutions.

Ce synode était considérable. Il était composé de deux Evêques, huit ecclésiastiques missionnaires français, quatre prêtres du pays, et 83 catéchistes, sans y comprendre un grand nombre d'officiers subalternes des églises, et les principaux chrétiens qui s'y étaient rendus de toutes parts.

Il n'y a que deux points sur lesquels je m'arrête, et qui furent la cause de beaucoup de contestations. Le premier concerne le *tlan* (3) ; le deuxième, les devoirs que l'on rend aux défunts.

Il y en avait qui soutenaient avec chaleur que, dans l'une et l'autre cérémonies, tout s'y passait civilement et sans aucune superstition. Les autres voulaient s'en tenir au premier synode que M. de Bérythe avait tenu en 1672 [à Faïfo, déjà] où le *tlan* était formellement condamné et où les cérémonies des défunts avaient été réglées pour les chrétiens à de certaines modifications. La raison principale que certains catéchistes alléguaient, c'est que M. de Bérythe n'avait pu condamner comme superstition des cérémonies dont il n'avait aucune connaissance, ne sachant pas la langue du pays, non plus que ceux qui étaient arrivés avec lui en Cochinchine. Ils demandaient que la chose fût examinée plus à fond, après qu'ils auraient donné, par écrit et de vive voix, les raisons qui justifiaient leur conduite, ce qui leur fut accordé.

Dès le lendemain, ils apportèrent un écrit qui contenait des propositions fort apparentes et qui étaient d'autant plus captieuses, que la plupart des catéchistes et des misssionnaires même auraient bien souhaité qu'on les eût approuvées, parce qu'il leur semblait que, par ce moyen, on faciliterait sans aucun danger la publication de l'Evangile. Ces catéchistes étaient ceux des Jésuites ; ils étaient bien instruits par leurs Pères, car ils appuyaient leurs opinions sur la doctrine de Saint Paul, qui paraissait avoir une grande conformité à leur sentiment.

Il est très certain qu'on leur donna l'audience la plus favorable qu'ils pouvaient désirer ; et, pour qu'ils n'eussent rien à reprocher au synode, on me nomma pour traiter avec eux, afin de convenir ensemble des principes sur lesquels il fallait établir la résolution du différend. Ils en choisirent trois de leur côté. Je pris avec moi le Père Louis, le plus savant de nos prêtres de la terre, et on peut hardiment ajouter, de toute la Cochinchine, car il passait pour tel avant d'avoir reçu le sacerdoce. M. Noguette devait mettre par écrit ce dont nous conviendrions pour le rapport au synode et, afin d'ôter toute sorte de soupçon, le Père Louis et l'un des catéchistes adverses mettaient en langue cochinchinoise ce que je dictais en langue latine à M. Noguette.

La première chose que nous mîmes sur le tapis fut de convenir ensemble de la nature du *tlan*, de son institution, et de tout ce qui avait rapport à son culte.

Le *tlan* est une espèce de châsse de bois ouverte de trois côtés. Il n'y a dedans aucune figure. Il est orné de papier doré avec un écriteau portant

« le nom d'une personne défunte, qui a excellé ou dans les sciences, ou dans les arts ; on y allume des bougies le soir et le matin ; on y brûle des parfums, et on y met des vases remplis de fleurs. Quand on sort ou que l'on rentre dans la maison, on le salue avec trois profondes révérences. Les gentils croient que l'âme du défunt vient se reposer sur le papier où son nom est écrit, et très certainement ils lui offrent ce qu'ils veulent manger dans leurs festins, et lui demandent de les assister dans leurs besoins.

Les chrétiens timides, pour cacher leur religion, mettent ce *tlan* dans leurs maisons, sans lui faire ni révérences, ni offrandes, ni prières. Son institution est plus ancienne que le royaume de Cochinchine, parce qu'elle vient du Tonkin. Ces deux royaumes se servent des mêmes cérémonies aussi bien que de la même langue...

... « Les Jésuites, dès leur entrée en Cochinchine, ont toujours jugé cette cérémonie purement civile, permettant à leurs chrétiens d'avoir le *tlan* dans leurs maisons. Les missionnaires ecclésiastiques français, ayant examiné ce fait de plus près, l'ont défendu et le défendent encore, de sorte que, si un chrétien n'obéit pas en cela, c'en est assez pour lui défendre l'entrée de l'église. C'est là justement sur quoi il fallait porter un jugement dans le synode. Nous demeurâmes tous d'accord sur ce premier fait, et nous passâmes aux principes suivants.

Après qu'on eut mis tous ces points par ordre, on les porta au synode, où ils furent examinés avec toute la discussion imaginable. Excepté un ou deux catéchistes, il n'y eut qu'un sentiment unanime, qui condamna l'érection du *tlan* dans toutes les circonstances.

Pour ce qui regarde les cérémonies qui ont rapport aux défunts et aux ancêtres, on n'eut pas beaucoup de peine de conclure à quoi s'en tenir ; car, en ayant retranché toutes les offrandes des viandes, des fruits et des demandes pour la prospérité, on permit les autres cérémonies civiles et usitées dans le pays, avec défense très expresse à aucun chrétien de servir d'officier dans les oblations des gentils, même avec protestation.

Toutes ces difficultés résolues, on termina le synode avec de grandes actions de grâces. On ne peut pas avoir trop d'obligations à M. Noguette dans cette rencontre pour avoir réduit dans un si bel ordre tout ce qui s'était dit et fait dans le synode, qu'il n'y a qu'à le lire pour être persuadé qu'il semble qu'on y fût présent ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 734, p. 298 et vol. 111, p. 275. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. 1, p. 273-275).

(1) *Né en* 1636, *en Normandie, parti pour les missions en* 1665, *le Père Bouchard fut envoyé à Manille, vers* 1670, *par Mgr Lambert de la Motte, porteur d'un projet pour l'union des religieux espagnols et des prêtres des Missions Etrangères, projet qui demeura sans suite. Mort d' « un flux de sang », à Faifo, le* 14 *février* 1682.

(2) *Le Père Noguette, fils d'un laboureur du diocèse de Chartres, parti pour les missions en* 1680, *mort à Pondichéry en* 1682. « *Son pauvre corps était devenu une lèpre si affreuse depuis les pieds jusqu'à la tête que nous n'avons presque pas pu l'ensevelir* ».

(3) *Petit autel domestique pour le culte des ancêtres.*

SITUATION GÉNÉRALE DU CHRISTIANISME EN 1682

[TEXTE 13]

M. Laneau, né en 1637 *dans le Loir-et-Cher, partit de Marseille en* 1662 *avec Mgr Pallu. Il fut nommé, en* 1673 *Evêque de Métellopolis et Vicaire Apostolique de Siam, puis, en* 1681, *administrateur général des missions de Siam, du Tonkin et de la Cochinchine. En* 1682, *il visita la Cochinchine ; débarqué à Nhatrang le* 25 *juillet, il participa au synode de Faifo et y sacra M. Mahot, Evêque de Bide ; après un séjour à Hué, il repartit de Faïfo le* 15 *mars* 1683. *Mgr Laneau mourut en* 1695 *à Ayuthia, ville dans laquelle il avait passé la plus grande partie de son apostolat.*

MÉMOIRE DE MGR LANEAU, EVÊQUE DE METELLOPOLIS (1682)

« *Tonkin* : De tous les royaumes idolâtres où travaillent nos missionnaires français sous la conduite de M. d'Héliopolis [Mgr Pallu], et des autres Vicaires Apostoliques, il n'y en a point où la religion chrétienne fasse de plus grands progrès que dans le Tonkin, quoiqu'elle y soit plus sévèrement défendue et plus souvent persécutée que dans les autres lieux de nos missions. Lorsque M. Lefevbre, l'un de nos missionnaires, en partit, en 1682, il apprit qu'il y avait plus de deux cents mille chrétiens (1). On y avait baptisé cette année-là environ six mille âmes, et ce nombre qui paraît ici considérable paraissait petit à nos ouvriers, en comparaison de ce qu'ils espéraient faire les années suivantes, où ils ne seraient pas occupés, comme ils l'avaient été dans celle-là, à faire gagner le jubilé de l'année sainte à tous les chrétiens, par des confessions et des préparations extraordinaires.

Il y avait pour lors onze prêtres naturels du pays, cinq qui étaient sur le point d'être promus au sacerdoce, deux Evêques français Vicaires Apostoliques, cinq missionnaires d'Europe, outre deux Pères Jésuites, qui avaient aussi baptisé beaucoup de monde, et un bon nombre de grands et de petits catéchistes...

... Les présents ayant été fort agréables en Roi du Tonkin, au Roi son fils et à tous les mandarins, et les ministres de ce Prince étant aussi attachés à leur intérêt qu'indifférents en ce qui concerne la religion, on a lieu d'espérer, si on sait bien se ménager, que l'on obtiendra peut-être la liberté de prêcher l'évangile, dans l'espérance qu'ils auront d'affermir le commerce des Français dans leur royaume et dans la crainte de se priver eux-mêmes des présents qu'on pourrait leur faire.

Ledit Roi du Tonkin a envoyé des mandarins à un des Vicaires Apostoliques pour s'informer de notre foi, lesquels ont paru satisfaits de ce qu'il leur en a dit.

Cochinchine : Comme la Cochinchine n'est pas si peuplée que le Tonkin, il n'y a pas un si grand nombre de chrétiens. On y en compte, sur la fin de l'année 1680, soixante mille. Depuis ce temps-là, un missionnaire écrivait, en 1682, qu'il en avait baptisé lui seul près de deux mille.

Cette église est gouvernée par un Evêque français Vicaire Apostolique ;

« il est aidé de deux prêtres naturels du pays et de sept prêtres français, qui ont sous eux plusieurs catéchistes, sans parler ici des PP. Acosta et Candone, de la Compagnie de Jésus.

L'exercice de la religion est pour le présent si libre dans ce royaume, que le petit-fils du Roi, nommé Thomé, du nom de Saint Thomas, baptisé par M. Mahot, maintenant Evêque Vicaire Apostolique de cette église, après avoir recouvré la santé d'une manière extraordinaire, ensuite du consentement que le Roi son grand-père avait donné qu'il reçût le saint baptême s'il était guéri, a fait sa première confession à M. Langlois, qui a une maison et une chapelle à la Cour, où les chrétiens s'assemblent publiquement. Ce jeune prince n'a que seize ans, et il paraît fort résolu à vivre toujours en bon chrétien.

Champa.— Il n'y a qu'un missionnaire à Champa et l'on compte plus de huit mille chrétiens dans le lieu de sa résidence.

Cambodge. — Au Cambodge, il y a deux missionnaires, qui sont protégés par les ministres du Prince, et les chrétiens, dont on ne sait pas encore le nombre, y jouissent d'une fort grande paix...

Laos. — Mgr d'Héliopolis a envoyé deux de ses missionnaires sur les frontières du Laos pour tâcher de s'en faire ménager l'entrée...

Siam. — On a jusqu'ici fort peu converti de monde à Siam, d'autant que les Vicaires Apostoliques, suivant les ordres et les intentions du Saint-Siège, lorsqu'il les a envoyés dans les Indes, se sont appliqués à soutenir le christianisme dans les lieux de leurs missions où il était déjà établi et à choisir parmi les chrétiens ceux qui leur paraissaient les plus propres au sacerdoce. Ce choix ne se pouvait faire à Siam, où il n'y avait point encore de naturels convertis, mais comme on a trouvé dans ce royaume-là autant de liberté de professer la foi qu'on en peut avoir en France, on a établi, à trois lieues de la ville capitale, un petit séminaire, selon l'esprit du concile de Trente, pour y former à l'état ecclésiastique des sujets de tous les royaumes voisins, l'expérience faisant voir tous les jours qu'ils n'ont pas moins de disposition pour la vertu ni d'ouverture pour les sciences, qu'on en remarque dans les Européens (2).

Il y a, dans ce petit séminaire, trente-neuf séminaristes, sous la direction de deux maîtres, savoir : onze du Tonkin, huit de la Cochinchine, trois de Manille, un de Bengale, trois de Siam, un de la Chine et les autres sont nés de parents ou Portugais ou Pégouans ou Japonais.

Le grand séminaire est dans la ville royale ; il renferme treize prêtres d'Europe, outre les Evêques Vicaires Apostoliques. Ils y apprennent, en arrivant de France, les langues des royaumes auxquels on les destine, et ils ne laissent pas cependant d'aller, chacun dans le quartier de la ville qui lui est marqué, pour y baptiser les petits enfants moribonds, sous prétexte de porter des remèdes aux malades.

Ils y font tous les exercices que l'on fait dans les séminaires de France, et ils administrent les sacrements aux Cochinchinois et autres chrétiens, qui viennent les recevoir dans la chapelle de cette maison érigée en paroisse sous

« le titre de Saint-Joseph, où l'on chante publiquement et solennellement la messe et l'office divin les jours de fête et dimanches ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 8, p. 456. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Soc. des Miss. Etrang.*, 1894, t. I, p. 286-288).

(1) *Chiffre sans doute un peu forcé, comme celui des chrétiens de Cochinchine un peu plus bas.*

(2) *Peu de temps avant sa mort, Mgr Laneau écrivait : « Ma longue expérience m'a « convaincu que ces églises naissantes ne pourraient se multiplier ni même subsister « longtemps sans le secours d'un clergé composé de sujets du pays et je ne vois que nos « prêtres français capables de former ce clergé si nécessaire ».*

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

CHAPITRE III

L'INDOCHINE DÉCRITE PAR LES MISSIONNAIRES ET LES VOYAGEURS

A ce qu'on est convenu d'appeler les grandes découvertes — découverte des Amériques et des Indes Orientales au XV^e^ et au XVI^e^ siècle — il faut ajouter la découverte, au cours du XVII^e^ siècle, du monde extrême-oriental.

A partir de cette époque, le halo d'obscurité, qui jusqu'alors avait enveloppé l'Indochine, commence à se dissiper. Les cartographes indiquent les contours maritimes de la péninsule, avec une exactitude encore toute relative, il est vrai, comme on le voit dans l'Atlas de Sanson d'Abbeville (1652). *Les institutions, les mœurs et les coutumes font l'objet de descriptions déjà nombreuses, dans lesquelles on peut glaner de nombreuses notations sur la civilisation des différents royaumes indochinois à cette époque.*

La découverte du monde extrême-oriental est l'œuvre de quelques voyageurs et surtout des missionnaires, qui, pour les besoins de leur apostolat, parcourent les régions les plus aisément accessibles de la péninsule. Les relations les plus nourries de détails et les plus riches de précisions sont celles des prêtres des Missions Etrangères et des Pères Jésuites, dont on trouvera ci-après des extraits.

Faute de place, nous avons renoncé à mettre à contribution diverses autres relations, également importantes, parmi lesquelles nous citerons notamment :

Le Père BALDINOTTI, Lettre sur le Tonkin, 1626 (*publiée à Rome en* 1629 ; *traduction française in* B. E. F. E. O., 1903) ; *le Père METELLO SACCANO,* Relation des progrès de la foi au royaume de la Cochinchine ès années 1646 et 1647, *Paris,* 1653 ; *le Père Joseph TISSANIER,* Relation de l'état où se trouvent les missions de la Compagnie de Jésus au Tonkin, au Japon et en Cochinchine en 1662, *et* Relation de voyage... depuis la France jusqu'au royaume de Tonquin, avec ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette mission pendant les années 1658, 1659 et 1660, *Paris,* 1663 ; *le Père MARINI,* Histoire nouvelle et curieuse des royaumes de Tonkin et de Laos, *Rome,* 1663 (*traduction française, Paris,* 1666).

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU VIETNAM PAR LE PÈRE DE RHODES

[Texte 14]

Le terme de Cochinchine a connu tant de fluctuations dans l'espace et dans le temps qu'il convient d'en donner une localisation historique un peu précise. Le mot s'est déplacé progressivement du Nord vers le Sud, accompagnant le

peuple vietnamien dans son expansion séculaire des frontières de la Chine jusqu'à la pointe de Camau.

Le mot Cochinchine, dont l'étymologie demeure contestée, s'est appliqué tout d'abord au seul Tonkin (Nord Vietnam). Puis, à partir du XVI^e siècle, les Européens l'ont appliqué au domaine des Nguyen, Seigneurs de Hué, c'est-à-dire à l'Annam proprement dit (Centre Vietnam) et aux deltas du Donaï et du Mékong, conquis par les Vietnamiens sur les Khmers (Sud Vietnam). Enfin, après l'installation des Français dans les pays du Donaï et du bas-Mékong (1858-60), *le mot a fini par désigner la seule Basse Cochinchine, ou Cochinchine française (Sud Vietnam), par opposition à la Haute Cochinchine ou Cochinchine annamite, passée seulement en* 1884 *sous le protectorat français (Centre Vietnam).*

Dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles, le mot Cochinchine a donc, on le voit, une extension géographique beaucoup plus vaste que celle que nous lui accordons aujourd'hui.

Cf. L. AUROUSSEAU, B. E. F. E. O., *juillet-décembre* 1924, *p.* 563, 579.

« Du nom et de la situation du royaume de Tonkin » (1)

« Que le Royaume de Tonkin ait été autrefois l'une des principales provinces du grand Empire de la Chine, nous l'apprenons du nom qu'il a retenu : car, comme Pékin (qui est aujourd'hui la plus florissante ville de la Chine et le séjour ordinaire des Rois) signifie la Cour ou la ville Royale du Septentrion, et Nankin, la Cour ou la ville Royale du Midi, aussi Tonkin ne veut dire autre chose que la Cour du Levant, *Ton* signifiant en langue chinoise le quartier ou le côté du Levant, et *Kin*, le lieu où le Roi tient sa Cour.

Encore qu'à vrai dire, le Tonkin dont nous parlons ne soit point au Levant de la Chine, si l'on ne considère que les droits confins de la situation, mais à son Midi. Toutefois, parce qu'anciennement l'Empire des Chinois s'étendait bien loin au delà des Royaumes de Laos et de Siam, où était son vrai Couchant, la Cour de Tonkin, pour être orientale à leur regard, était nommée la Cour du Levant, où ressortissaient, pour la commodité, toutes les provinces situées au couchant de la Chine, auxquelles il eût fallu faire des voyages de plus de six mois... Mais, depuis que ces royaumes d'Occident furent éclipsés du grand Empire de la Chine, la province de Tonkin demeurant sous son obéissance fut appelée *Annam*, c'est-à-dire *Repos du midi*, qui est un nom aujourd'hui commun aux royaumes de Tonkin et de la Cochinchine, qui ne font qu'une nation, pour la communauté qui est entre eux de mœurs, de coutumes et de langage...

... Et pour ajouter ici quelque chose du nom qui a été donné au royaume de la Cochinchine, séparé aujourd'hui de celui du Tonkin, il faut savoir que le nom de la ville capitale de tout le royaume d'Annam étant *Che ce* (2), et les marchands japonais, qui avaient commerce dans cette ville, en corrompant son nom, l'ayant appelée *Coci*, il arriva que les Portugais, qui traitaient avec eux, pour distinguer ce *Coci* du Cocin, qui est en l'Inde Orientale, non loin de Goa, composèrent le nom de Cocinchine, comme s'ils eussent

« voulu dire Cocin près de la Chine. Et ce nom n'est pas si nouveau que le pays n'en ait été appelé déjà depuis un siècle passé, comme nous l'apprenons des épîtres de François Xavier, où il décrit une furieuse tempête qu'il souffrit vers la plage de ce pays, en son voyage du Japon (3). Même que le royaume que nous appelons aujourd'hui le Tonkin était en ce même temps-là compris sans distinction sous ce nom. Donc il ne faut pas s'étonner si, dans plusieurs cartes géographiques, voire les plus récentes, le royaume de Tonkin se trouve enfermé sous le nom et dans l'enclos du royaume de la Cochinchine, ou (comme ils dérivent) de la Cauchinchine. Toutefois, parce que, déjà depuis quelque nombre d'années, ces deux Etats sont divisés, nous ne parlerons ici que du royaume de Tonkin, comme séparé de celui de la Cochinchine. Encore que, où le discours nous portera à dire quelque chose de commun à l'un et à l'autre, cela se fera sous le nom du royaume d'Annam, qui leur est encore commun. Et voilà quant au nom.

Maintenant, pour ce qui est de la situation, tout le royaume d'Annam s'étend vers le Nord, depuis environ le douzième degré jusqu'au vingt-troisième inclusivement. En sorte que tout ce qui est contenu depuis le douzième degré jusqu'au dix-septième, appartient à la Cochinchine moderne, le reste à Tonkin. Néanmoins avec cette différence qu'y font les habitants de ces pays-là, qui comparent Tonkin à une robe et la Cochinchine à la ceinture. A cause que le royaume de Tonkin est comme déployé dans une assiette égale et unie, et de figure carrée ; et celui de la Cochinchine tellement resserré dans une enceinte de montagnes qu'à peine trouve-t-on vingt et une lieues françaises à l'endroit le plus rétréci, qui prend depuis le rivage jusqu'aux montagnes, qui sont aujourd'hui habitées de peuples sauvages, qu'ils nomment *Remoy*, noirs de teint, et différents de langage d'avec le reste des peuples du royaume d'Annam, quoique dans sa plus grande étendue, qui est du Midi vers le Nord, il contienne environ cent quarante-six lieues françaises. Il y en a qui ont voulu dire que la Cochinchine a été autrefois sujette au Roi de Champa, duquel les peuples d'Annam secouèrent le joug et chassèrent de ce pays les Champains qui l'habitaient ; à quoi a donné quelque fondement le voisinage de ces deux royaumes qui se confinent l'un l'autre.

Bref, pour conclure tout ce qui est de la situation du royaume d'Annam. Il a pour ses confins certains : du Nord, le royaume de la Chine et les montagnes qui la séparent... ; du Midi, le royaume de Champa ; du Levant, partie de la mer de la Chine (que les Portugais appellent le Golfe d'Ainan) qui le lave de ce côté, et partie les terres du Ciüa Cauh ; du Ponant, il regarde en partie le royaume de Laos, duquel il est séparé par vaste solitude, sèche et stérile de tout ce qui peut servir à l'entretien de la vie humaine ; ce qui oblige les voyageurs à faire porter, par des bœufs ou par des éléphants qui sont à leur service, toute l'eau et les vivres qui leur sont nécessaires. De l'autre partie, il est borné des montagnes habitées par les sauvages Remoy»(4).

Al. de RHODES, Histoire du Rogaume de Tonquin, traduction Albi, Lyon, 1631 (*Rev. Indoch.*, 1908, p. 96-98).

(1) *Si on fait abstraction de la brève relation épistolaire, en italien, envoyée, le* 18 *novembre* 1626, *par le Jésuite Baldinotti, le Tonkin a été décrit pour la première fois par le Père de Rhodes, comme la Cochinchine l'a été par le Père Ch. Borri.*

(2) *Keso, ou Hanoï.*

(3) *Il est question de la Cochinchine dans deux lettres de Saint François Xavier, datées toutes les deux de* 1549.

(4) *Dédiée au pape Innocent X*, l'Histoire du royaume du Tonquin *du Père de Rhodes parut d'abord en italien* (Relazione de felici successi della santa fede predicata dá padri dellà Compàgnia dì Gesu nel regno di Tunchino, *Rome*, 1650). *L'ouvrage fut traduit aussitôt en latin* (Tunchinensus historia..., *Lyon*, 1652) *et en français, par le Père Henry Albi, S. J.* (Histoire du royaume de Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Evangile y a faits depuis l'année 1627 jusqu'à l'année 1646 (1651 ; *rééditions en* 1652 *et en* 1656). L'histoire du Tunquin *était divisée en deux parties ; la Revue Indochinoise (juillet-décembre* 1908) *a reproduit la première partie intitulée « de l'état temporel du royaume de Tunquin) ; de larges extraits de la seconde partie, « De l'introduction et des progrès de la foi et religion chrétienne dans le royaume de Tonquin », ont été publiés, par MONTEZON et ESTEVE,* Voyages et travaux, 1858, *t. II* (*Mission de la Cochinchine et du Tonkin*).

LES INSTITUTIONS CIVILES DU TONKIN D'APRÈS LE PÈRE DE RHODES

[TEXTE 15]

Sur la société et sur les institutions anciennes du Vietnam, on consultera entre autres ouvrages :

Eliacin LURO, Cours d'administration annamite, 45 *leçons professées en* 1875 *au Collège des Stagiaires à Saïgon, Saïgon,* 1905 ; *J. SILVESTRE,* L'empire d'Annam et le pays annamite, 1889 ; *A. SCHREINER,* Les institutions annamites de Basse Cochinchine avant la conquête française, 3 *vol., Saïgon,* 1900 ; *Pierre PASQUIER,* L'Annam d'autrefois, *Paris,* 1907 ; *Cam. BRIFFAUT,* La cité annamite, 3 *vol., Paris,* 1909 ; *NGUYEN VAN HUYEN,* La civilisation annamite, *Hanoï,* 1944 ; *TRAN VAN TUNG,* Le Vietnam et sa civilisation, *Paris,* 1952.

Sur l'histoire proprement dite du Vietnam, les ouvrages fondamentaux restent :

A. SCHREINER, Abrégé de l'histoire d'Annam, *Saïgon,* 2^e *édition,* 1906. *Charles B. MAYBON,* Histoire moderne du pays d'Annam, 1592-1820. *Paris,* 1919.

« Du gouvernement politique du royaume »

« Comme ce royaume n'était autrefois qu'une des provinces du grand royaume de la Chine et n'était gouverné que sous ses lois ; encore que, depuis qu'il en a été retranché par la rébellion des peuples qui l'habitent, il y ait eu du changement en l'état de la monarchie, il en est néanmoins fort peu arrivé en la façon du gouvernement, la révolte générale, qui éleva un nouveau Roi sur le trône, n'ayant ajouté presque rien autre à ses pouvoirs, sinon qu'il pouvait, à son gré et de son propre mouvement, délibérer et juger de beaucoup de choses, sans consulter l'avis de personne, quoïqu'il ne délibère jamais ordinairement d'aucune chose importante que de l'avis de ses conseillers. Et, pour cela, il a dans sa Cour un Conseil Souverain, composé d'un grand nombre de docteurs, qui juge définitivement et en dernier ressort de toutes les causes civiles et criminelles, et par devant lequel il est

« loisible d'appeler de la sentence des Gouverneurs et des juges établis dans toutes les provinces, qui ont leur juridiction limitée.

Outre ce Grand Conseil, il y a un Gouverneur en chaque province, qui a charge et pouvoir d'administrer la justice et peut même juger à mort, si le cas requiert prompte exécution, principalement si la province est éloignée de la Cour. Toutefois, ordinairement, tous les cas où il y a de la mort sont renvoyés au Conseil Souverain. Et, généralement parlant, toute l'administration de la justice en ce royaume se réduit à deux chefs, dont l'un s'appelle *Van*, et l'autre *Vû*. Au *Van* appartiennent les docteurs qui interprètent la loi et sont toujours vêtus de robes longues, noires, la tête couverte d'un bonnet de même couleur, et haussé d'une palme par-dessus celui de nos docteurs ; excepté lorsqu'ils vont trouver le Roi, devant lequel ils ne se montrent jamais qu'avec les ornements de leur état, de couleur violette. Au *Vû* appartiennent certaines personnes qualifiées, choisies d'entre les gens d'épée pour rendre, en certains cas, la justice, qui ne vont jamais sans leurs armes. Et de cet ordre sont les Gouverneurs des provinces, qui sont pris d'entre les princes de sang ou d'entre les seigneurs et principaux capitaines du royaume, à chacun desquels est assigné un docteur capable, qui tient lieu d'assesseur et de conseiller en tous les jugements qu'il rend.

Il y a de plus deux tribunaux établis en quelque ville principale de chaque province. L'un, plus haut, qui juge des causes plus importantes et s'appelle *Gna-to* ; l'autre, plus bas, qui juge des affaires de moindre importance, qu'ils nomment *Gna-hien*. Et tous deux sont communs à toute la province et ne sont remplis que de gens de lettres. Et, outre ces deux sièges de justice communs à la province, il y en a trois moins communs et subordonnés l'un à l'autre, dont le plus bas est dans chaque ville et est composé des plus notables et anciens citoyens, qui jugent les procès civils qui sont entre leurs patriotes. Et, de ce siège, il y a appel à un plus haut qu'ils appellent *Gna-huyên*, qui a sous son ressort dix ou douze villes, appelées *Huyên*, qui ont un Gouverneur particulier, qu'ils nomment pour cela *Cai-huyên*, qui juge de l'appel interjeté devant lui. Et de ce juge il y a encore droit d'appellation au tribunal du *Cai Phu* ; et, de celui-ci, aux tribunaux déjà mentionnés communs à toute la province.

Et la raison du partage qui a ainsi été fait de la justice est prise de ce que les provinces étant d'une assez grande étendue, elles ont été divisées, pour le bon ordre, et pour la commodité des plaidants, en diverses parties principales, qu'ils appellent *Phu*, et chacune de ces parties commise au gouvernement d'un seigneur ou d'un principal capitaine, qui peut être comparé, pour la dignité, à un de nos comtes ou de nos marquis, Et chaque *Phu*, ou chacune de ces portions, est encore divisé en *Huyên*, qui sont chacun sous la direction d'un Gouverneur particulier, comparable en dignité à nos barons (1). Et enfin, comme chaque *Huyên* est composé d'un certain nombre de villes, qu'ils appellent *Xa*, aussi y a-t-il encore, en chaque ville, un Gouverneur inférieur aux sus-nommés, auquel on a donné le nom de *Cai-xa*, qui peut être considéré comme le sont nos seigneurs de place. En ceci néanmoins est défaillante la comparaison que j'ai faite, que tous ces Gouverneurs n'ont le gouvernement que pour leur vie, sans qu'ils le puissent laisser à leurs enfants, et les Gouverneurs, même des provinces, n'ont ordinairement la commission que pour trois ans.

Comment les Docteurs prennent leur degré en ce Royaume (1)

« Puisque, comme nous avons déjà dit, tous les conseillers du Roi sont ordinairement docteurs ou licenciés en droit, il est à propos de savoir comment ils arrivent à ces degrés, qui font la marche à ce haut office de justice. C'est donc la coutume que, de trois en trois ans, un certain temps est assigné, par affiches publiques, pour commencer l'examen solennel des lettres, auquel temps tous ceux qui ont l'opinion d'avoir suffisamment profité aux études se rendent au palais du *Bua* [du Roi] que l'on appelle *Den*, pour y subir le premier examen...

On dresse dans le palais une grande quantité de chambres, ou de loges, qui peuvent suffire à tous ceux qui se présentent pour être examinés. Lesquels, ayant pris l'argument de la composition (sur laquelle on doit juger de leur capacité) des principaux docteurs députés à présider à cet examen, sont enfermés chacun dans l'une des chambres qui ont été préparées, sans aucun livre, avec du papier seulement, de l'encre, et un pinceau qui leur sert de plume. Et à chacun d'eux est assigné un soldat ou un garde, tant pour le servir en ses nécessités que pour observer que personne n'approche pour l'aider ou lui donner quelque instruction. On donne à tous le jour entier pour travailler à leur besogne, sur la fin duquel, l'ayant achevée, ils la portent aux présidents de l'examen, marquée du seing et du chiffre particulier d'un chacun, qui en examinent rigoureusement les défauts, et à ceux qu'ils trouvent être capables et avoir satisfait en cet essai de leur esprit, ils donnent le degré de bachelier, qu'ils appellent *Sin do*, avec leurs lettres patentes signées de la main du *Bua*, qui leur servent non seulement de témoignage authentique de leur capacité, mais encore de privilège pour être exemptés de payer la moitié du tribut annuel.

Le second examen, qui se fait sur le droit et les lois civiles, se pratique comme le premier et avec les mêmes réserves, néanmoins avec cette différence que l'on n'y admet point indifféremment ceux qui se présentent comme au premier ; mais seulement ceux qui, depuis trois ans, ont pris le degré de bachelier. Lesquels, ayant été approuvés par l'examen des présidents, sont promus au degré de licenciés, qu'ils appellent, *Huan com*, et, ayant reçu leurs lettres patentes signées du *Bua*, sont entièrement exempts de tribut. Et, de ce nombre de personnes qui ont reçu ce degré, le Roi en prend les juges des causes moins importantes, qui sont aux tribunaux inférieurs...

Enfin, le troisième examen pour le doctorat se fait seulement de ceux qui, depuis trois ans passés, ont pris le degré de licenciés en droit. Et, en cette promotion, comme il y a dans le royaume un nombre préfix de docteurs que l'on n'outrepasse point, aussi tous ceux qui sont jugés capables du degré ne le reçoivent pas, mais seulement ceux qui ont donné en cet examen des preuves d'une excellente capacité, et selon le nombre des places qui se trouvent vacantes. Les autres, qui restent sans le degré, sont renvoyés à l'examen suivant, qui se fera dans trois ans ; encore que cependant ils soient considérés, et employés ordinairement aux offices de juges dedans et dehors la Cour. Mais, pour ceux qui ont emporté à la rigueur de l'examen de degré de docteurs, qu'ils appellent *Tensi*, non seulement ils sont exempts du tribut ordinaire, mais encore leurs enfants, quoiqu'ils n'acquièrent jamais aucun degré de lettres, et qu'ils fassent une autre profession. Et outre ce, ils sont

« employés aux plus grandes et importantes affaires dedans et dehors le royaume. D'entre eux est choisi celui qui, de trois en trois ans, est envoyé ambassadeur vers le Roi de la Chine, pour lui porter les redevances accoutumées au nom du Roi et du Ro yaume de Tonkin. De ce nombre on choisit encore les juges et les présidents du conseil souverain établi en la Cour du Roi. Et tous ceux enfin qui ont ce degré sont particulièrement considérés et honorés du Roi comme personnes de mérite ; et voit-on toujours quelques-uns d'eux autour de sa personne. On dit qu'il y avait autrefois dans le Royaume un quatrième degré de lettrés ; mais il n'est plus en usage.

Ce qui y est encore dans un grand usage est qu'à cause de la grande estime en laquelle ils ont les lettres chinoises, il n'est personne de haute ou de basse qualité, qui ne fasse apprendre à ses enfants depuis leur bas âge le secret de leurs caractères, dont chacun fait un mot, de façon qu'il s'en trouve fort peu dans le royaume qui n'en aient quelque connaissance, et qui en soient tout à fait ignorants ». (2)

A. *de RHODES,* Hist. du Royaume de Tonquin, *Rev. Indo.*, 1908, *p.* 173.

(1) *Le Père de Rhodes ne vise pas ici l'organisation du mandarinat à la mode chinoise (division en neuf degrés hiérarchisés comportant, chacun deux grades).*

(2) *L'institution des concours littéraires a survécu très longtemps en pays d'Annam. Cf. R. de la SUSSE,* Rev. Indo., *février* 1913, *p.* 139-159 ; *HUYNH KHAC DUNG,* L'enseignement dans l'ancien Vietnam, *France-Asie, août, septembre et octobre* 1952.

LE COSTUME COCHINCHINOIS D'APRÈS LE PÈRE C. BORRI (vers 1620)

[Texte 16]

Mathématicien et astronome réputé, le Père Christophe Borri (Milan, 1583-*Rome,* 1632) *séjourna de* 1618 à 1623 *dans la Cochinchine méridionale (Binh-Dinh). Le Père Borri apprit la langue et rédigea la première description de la Cochinchine qui ait été imprimée.*

Publiée à Rome en italien en 1631, *la relation du Père Borri fut traduite immédiatement en français, en latin, en hollandais et un peu plus tard, en anglais et en allemand. Cette relation a été souvent imitée et pillée par les auteurs ultérieurs. Avec le* Mémoire sur la Cochinchine *du Père Vachet, elle est une de celles qui fournit le plus de renseignements.*

... « C'est de ce caractère aimable et gentil des Cochinchinois que naît l'estime en laquelle ils tiennent les étrangers, auxquels ils permettent de vivre chacun suivant sa propre loi et de s'habiller comme il leur plaît. Ils louent même les coutumes des étrangers et, avec beaucoup de politesse, admirent leurs doctrines, les plaçant avant les leurs, au contraire des Chinois, qui sont infatués des coutumes et des doctrines de leur propre patrie.

Quant à leur vêtement, nous avons dit qu'ils font grand usage de la soie, et il ne reste à parler que de la forme de leurs habits. Et, pour commencer par les femmes, je dis qu'il me paraît le costume le plus décent de toute l'Inde, parce que, par les plus fortes chaleurs qu'on puisse supporter, aucune partie de leur corps n'est à découvert. Elles portent cinq ou six robes l'une

« sur l'autre, et toutes de différentes couleurs. La première descend jusqu'à terre, et elles la portent avec tant de gravité, de décorum et de majesté, qu'on ne voit pas la pointe de leurs pieds ; la deuxième est d'une demi-palme plus courte que la première, la troisième plus courte que la seconde, et ainsi de suite, de sorte qu'on découvre toutes les couleurs et leur variété, et cela est le vêtement au-dessous de la ceinture, car, comme corsage, elles ont un tissu à carreaux de couleurs variées. Au-dessus, elles portent un voile, mais d'étoffe tellement fine et transparente que, bien qu'elles s'en couvrent entièrement, on voit au travers tout ce dont se composent leurs atours, qui, bien que décents, sont tellement seyants qu'on croirait voir un gracieux printemps fleuri. Elles portent les cheveux dénoués et ondoyants sur les épaules ; ils sont tellement longs qu'ils descendent jusqu'à terre et, plus ils sont longs, plus on les trouve beaux. Sur la tête, elles ont une capeline (1) tellement large qu'elle leur cache toute la face, de sorte que leur vue ne porte guère qu'à trois ou quatre pas en avant d'elles, et ces capelines sont tissées de soie et d'or suivant le grade de la personne. Par suite, les dames, pour rendre le salut par courtoisie, sont obligées de soulever leur capeline de façon à être vues en face.

Les hommes, en remplacement de hauts de chausses, s'entourent avec une pièce entière d'étoffe, couvrant aussi la partie supérieure du corps avec cinq ou six habits longs et larges, de soie très fine et de différentes couleurs, avec manches larges, comme sont celles des Pères de Saint-Benoît. Ces vêtements, de la ceinture en bas, sont taillés et découpés en bandes fort jolies, de sorte que, lorsqu'ils marchent, toutes ces bandes s'agitent et se mélangent confondant leurs couleurs. Pour peu qu'une légère brise les soulève, ils semblent, point pour point, à autant de paons aux pennes ocellées déployées en cercle gracieux. Ils portent les cheveux comme les femmes et les laissent croître jusqu'aux talons, et ils ont aussi la capeline, mais ceux qui ont de la barbe ne la coupent pas ; ils sont rares d'ailleurs, et en cela ils ressemblent aux Chinois. Comme eux, ils laissent pousser les ongles des mains, et les nobles ne les taillent jamais. Cela est le caractère distinctif qui les sépare de la plèbe et des ouvriers manuels qui, par l'usage continuel de leur métier, les ont toujours courts, alors que les cavaliers (2) les ont si longs, qu'ils ne peuvent serrer avec la main quelque chose de fin... Les écoliers et les docteurs sont vêtus d'une façon plus sévère, sans autant de franges et de couleurs ; avec une toge de damas noir, ils couvrent tous les autres vêtements ; ils se mettent de plus une sorte d'étole au cou et un manipule de couleur bleue aux bras, se couvrant ordinairement la tête avec une sorte de bonnet ressemblant à une mitre d'évêque.

Ensuite, les hommes comme les femmes tiennent à la main un éventail, semblablement à celui dont se servent les matrones en Europe, mais plutôt comme un ornement que par nécessité.

Lors des deuils, alors que nous Européens nous portons le noir, ils s'habillent de blanc. Lorsqu'ils saluent, ils ne se découvrent jamais la tête, ce qui serait considéré comme contraire à la courtoisie...

... Enfin, finalement, les Cochinchoinis ne portent ni chaussettes, ni souliers, défendant au plus la plante des pieds avec une sole de cuir, reliée au pied avec certains boutons et des rubans de soie qui passent entre les doigts, en guise de sandale. Ils ne tiennent pas comme une indécence le fait

« d'aller nu-pieds, et, si en marchant ainsi, soit chaussés de sandales, soit sans sandale, ils se salissent, ils n'y prennent pas garde, car ils placent devant la porte de la grande salle de chaque maison, un vase d'eau propre, dans laquelle ils se lavent les pieds ; ceux qui portent des sandales les laissent là, pour les reprendre quand ils partent. Ils agissent ainsi pour ne pas salir les nattes qui couvrent entièrement le plancher ».

(Christ. BORRI, *Relation de la nouvelle Mission des Pères de la Compagnie de Jésus au royaume de la Cochinchine*, Lille, 1631. Le texte ci-dessus n'est pas la traduction primitive du Jésuite Antoine de la Croix, mais la traduction récente de BONIFACY, B. A. V. H., 1931, III et IV, p. 310-313).

(1) Cette capeline signifie certainement ici le chapeau pointu porté par les hommes seulement au Tonkin, par les deux sexes à Hué (*note du traducteur*).
(2) *Cavalier signifie ici gentilhomme* (*id.*).

PUISSANCE ET RICHESSE DU ROI DU TONKIN (D'APRÈS LE P. DE RHODES)

[Texte 17]

Depuis 1592, *date à laquelle les usurpateurs Mac ont dû renoncer à leurs prétentions, l'autorité au Tonkin appartient à deux pouvoirs qui s'exercent conjointement, mais très inégalement. Les Rois de la dynastie des Lê n'ont plus qu'une autorité nominale ; les Trinh, Seigneurs héréditaires du Tonkin, tiennent, en fait, tous les leviers de commande.*

Quand les missionnaires et les voyageurs parlent du Roi du Tonkin, ils désignent sous ce titre, non pas le suzerain, le chef de la famille des Lê, le Bua, *sorte de Roi fainéant, réduit à un rôle de pure façade, mais son vassal, le Vice-Roi ou le* Chua, *de la famille des Trinh, sorte de maire du palais, de grand vizir, unique maître des destinées du pays. Les Lê disparaîtront en* 1786, *sans avoir joué aucun rôle effectif durant les XVII*e *et XVIII*e *siècles.*

« Du grand nombre des sujets et des soldats du Roi de Tonkin »

« Ce qui rend le Roi de Tonkin puissant et redoutable à tous les Rois, ses voisins, c'est la grande et inestimable multitude de sujets qui vivent dans les sept provinces qui sont soumises à sa couronne (1) ; de quoi il est aisé de prendre quelque conjecture, considéré seulement le grand nombre de personnes qui résident ordinairement en la ville de *Che ce* (2), où il tient sa Cour. Car, encore que cette ville ait plus de six mille pas de longueur et autant de largeur, et que ses rues soient si larges et si capables que dix et douze chevaux y peuvent commodément aller de front, néanmoins deux fois le mois, c'est à savoir à la nouvelle et à la pleine lune, auquel temps ils chôment leurs fêtes, on y voit une si grande foule de peuple, allant et venant, épandue par toutes les rues, que l'on s'y entre-heurte par tout à la rencontre... Sur quoi, joint quelques autres conjectures, est fondée l'opinion commune que le nombre des habitants de cette populeuse ville monte à un million de personnes...

« ...Et de cette grande multitude de peuple et de sujets, le Roi tire deux grands avantages. Le premier est qu'il en compose au besoin de formidables armées au nombre des soldats qu'il veut. Car, outre ceux qui sont en garnison ordinaire dans sa ville royale..., il lui est aisé de mettre à toute occasion plus de cent mille hommes en armes, qu'il fera lever de toutes les villes de son obéissance. Comme il fit, il n'y a pas longues années, ayant entrepris de faire la guerre au Roi de la Cochinchine, son voisin, à dessein de recouvrer les terres qui ont été usurpées sur son devancier et qui ont fait autrefois une pièce et une partie de l'Etat de Tonkin. Car il prépara un si superbe et si puissant équipage d'armes par mer et par terre, qu'il comptait six-vingt mille hommes effectifs dans ses troupes : qui certes lui furent à charge, et l'empêchèrent de recueillir le fruit de sa victoire et de la défaite de son ennemi, qui lui eût été aussi assurée qu'il se l'était promise s'il eût mené moins de soldats à son entreprise. Car, n'ayant fait préparer de munitions de bouche que pour trois ou quatre mois, sur l'opinion qu'il avait de contraindre à moins de ce temps le Roi de la Cochinchine à se rendre et à soumettre tout le royaume à son obéissance ou à quitter le pays ; et ayant rencontré une plus longue et plus vigoureuse résistance qu'il ne s'était imaginé des forces et du courage de ses ennemis, il fut obligé, pour ne voir son armée réduite à périr de faim, de la ramener dans les provinces de Tonkin, ayant honteusement abandonné la grande entreprise du recouvrement de la Cochinchine, qui lui était mal réussie pour y avoir mené trop de gens et n'avoir pas pourvu de suffisantes munitions pour les entretenir ».

Des richesses du Roi de Tonkin

« L'autre avantage qui revient au Roi de Tonkin de la multitude de ses sujets, c'est le tribut et les grandes richesses qu'il en amasse. Car tous les hommes ou mâles de sexe qui sont en tout le royaume, excepté ceux à qui le Roi a donné le privilège d'exemption, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à soixante, payent certain tribut au Roi ; avec cette différence que ceux qui habitent dans les trois provinces qui ont été toujours fidèles et qui n'adhèrèrent point au rebelle dont nous avons parlé, ne payent point, de leur monnaie, que ce qui revient de la nôtre à deux écus de soixante sols pièce. Mais, dans les autres quatre provinces qui se détachèrent de l'obéissance du Roi, chacun par tête paye le quadruple, sans compter quelques autres charges, auxquelles ils sont tenus, en punition de leur rébellion. Et, outre ce tribut qui est personnel et que les exacteurs lèvent indifféremment et sans rémission sur les pauvres et sur les riches (en quoi il paraît quelque sorte d'injustice), sur ceux qui ont des biens et sur ceux qui ne vivent que de leur industrie, il y en a un autre, moindre, qui se recueille des fruits de la terre et qui est plutôt un présent civil et volontaire à un chacun qu'une taille ou un subside réel, encore que personne n'ose s'en dispenser, au temps auquel l'usage commun a été mis de le rendre, ce qui arrive trois ou quatre fois dans l'année. La première sur la fin ou au commencement de l'année, en forme d'étrennes. La seconde, quand le Roi célèbre, comme il a de coutume, le jour de sa naissance. La troisième, au jour anniversaire du décès du Roi défunt. Et la quatrième, en la première saison des fruits nouveaux. Toutefois, parce que ces présents ne se font pas avec la rigueur avec laquelle l'on paye et l'on

« exige le tribut personnel, toute la ville ou le village les fait en commun et les envoie par des députés les plus qualifiés du lieu, qui les portent au Roi et les lui présentent au nom de la commune.

Or, encore que la plus grande part des villes et villages du royaume, qui montent à un nombre inestimable, paye immédiatement ces tributs au Roi ou à ceux qui les lèvent à son nom, il y en a néanmoins plusieurs qui ne les payent qu'aux seigneurs du pays, ou aux capitaines et à leurs soldats ou à d'autres, que le Roi a jugés dignes de sa libéralité, auxquels il a assigné plus ou moins de places, avec pouvoir d'en prendre le tribut ordinaire, ou pour reconnaître leur valeur et récompenser leurs mérites, ou pour apanage de leur naissance, ou pour entretien des charges auxquelles il les a élevés, ou pour autres gratifications : avec cette loi, reçue par tout le royaume, que le droit qui a été donné au profit de quelqu'un par la libéralité du Roi ne passe point à ses enfants et à ses héritiers, s'il ne leur est confirmé en don par le Roi. Voire même, le père vivant, il est toujours au pouvoir du Roi de retirer le don qu'il lui a libéralement fait et de l'en priver de sa volonté, comme il arrive quelquefois ; quoi qu'il n'arrive presque jamais qu'il se laisse aller à cette rigueur envers personne qu'en punition de quelque crime qu'il aura commis. Et encore qu'en la distribution de ce don, le Roi se montre ordinairement plus magnifique envers ceux qui lui appartiennent de sang ou d'alliance, comme il est de raison, et envers ceux qui ont les premières charges de l'armée. Si a-t-on vu quelquefois des simples capitaines jouir du tribut d'un bon nombre de places, qui avaient été données au mérite de leur vertu et des belles actions avec lesquelles ils s'étaient signalés en guerre, qui trouvent toujours auprès du Roi des grâces et des récompenses. Il est vrai néanmoins, pour ne rien dissimuler ici, qu'il n'est personne de ceux qui ont été ainsi avantagés qui, par quelque sorte de bienséance, laquelle est passée en coutume, ne fasse, trois ou quatre fois dans l'année, des présents au Roi de quelques pièces d'or et d'argent, à proportion de ce qu'il tient de lui, sans qu'il y ait aucun qui ose y manquer et se faire remarquer au Roi par son incivilité et son avarice, qui lui pourraient faire perdre ses bonnes grâces. Et, comme il y a bien mille capitaines en office dans le royaume, on peut encore recueillir de là, combien grandes et excessives sont les richesses que le Roi tire de ses sujets » (3).

A. DE RHODES, *Hist. du royaume de Tonkin*, trad., Albi, 1651 (Rev. Indo., 1908, *p.* 108-111).

(1) « On compte au Tonkin plus de vingt mille villages extrêmement peuplés » (Tissanier).
(2) *Keso, Hanoï.*
(3) *Le Père de Marini a donné, de son côté, une description « des forces du royaume et de la magnificence de la cour du Tonkin ».*

LES REVENUS DU ROI DE COCHINCHINE (D'APRÈS LE PÈRE VACHET)

[Texte 18]

Né à Dijon, en 1641, *Bénigne Vachet fut d'abord clerc chez un procureur et manqua se faire soldat. Ordonné prêtre en* 1668, *il partit pour les Missions en*

1669. *En* 1671, *il accompagna Mgr Lambert de la Motte dans son premier voyage en Cochinchine. En* 1673, *il fut chargé par le prélat de porter des présents au Seigneur de Hué. Il résida quatorze ans à Hué et surtout à Faïfo.*

Par la suite, le Père Vachet accompagna par deux fois, en qualité d'interprète, les ambassadeurs siamois en France (1684-1686). *Après un voyage en Perse* (1689-1691), *le Père Vachet, retiré au Séminaire de la rue du Bac, y mourut le* 19 *janvier* 1720.

Le mémoire du Père Vachet, retrouvé et publié par le Père Cadière, compte parmi les récits les plus intéressants et les plus utiles qui aient été rédigés au XVII^e siècle sur la Cochinchine.

Sur le sujet traité par le Père Vachet :

Cf. R. DELOUSTAL, Ressources financières et économiques de l'Etat dans l'ancien Annam, *B. A. U. H.*, 1932, *II*, *p.* 157-191.

« Les Cochinchinois ne font point de commerce au dehors de leur royaume, c'est-à-dire par eux-mêmes, et c'est si peu de chose qu'il ne mérite pas d'être appelé commerce, puisqu'excepté qu'ils envoient quelques barques à Siam et à Cambodge, pour leur en rapporter de quoi faire leurs munitions de guerre comme du salpêtre et du saffrant ou saffraut, ils sont en état de se passer de toutes les autres commodités de la vie. Mais les étrangers vont chercher ce qu'ils ont de particulier ou bien ils se servent des Chinois pour le porter à la Chine et au Japon, d'où ils retirent tout l'argent et les monnaies qui ont cours dans la Cochinchine. L'argent vient du Japon, qui est en barres marqué au coin des Japonais ; quoique cet argent soit pur et qu'il n'y a que celui-là seul qui soit reçu en paiement, il est néanmoins d'un titre plus bas d'un quart que celui de Siam, des Indes et de l'Europe. Ces barres ne sont pas toutes égales, les plus fortes ne passent pas dix écus ; il y en a de quatre et encore de moindre ; la grandeur n'y fait rien pour l'usage, car on les peut couper, et elles se vendent au poids, mais pour celles que l'on présente au Roi, aux Princes et aux Gouverneurs, ou pour le tribut ou pour présent, il faut que la barre petite ou grande soit entière.

Il y a deux sortes de monnaies qui viennent de la Chine, qui ne sont distinguées que par la différence de quatre caractères qui sont marqués d'un côté ; la matière est de cuivre, la figure en est ronde ; toutes ces monnaies sont trouées au milieu et on les enfile dans un osier aussi délié qu'un petit cordon, que l'on ploie en deux pour en mettre trois cents d'un côté et trois cents de l'autre ; et chaque trois cents est divisé en soixante, c'est ce qu'on appelle un *tienne* (1), qui revient à dix sols de notre monnnaie. Quoique tout le chapelet ne contienne que six cents pièces, les Cochinchinois ne laissent pas de l'appeler un mille de *caches* ; c'est le nom de cette monaie. J'ai dit qu'il y en avait de deux sortes : la plus recherchée est celle dont on paye le tribut qui se livre pour le Roi, car la seconde espèce n'a de cours que parmi le peuple et dans le commerce ; aussi est-elle bien moins estimée et ne vaut pas le prix de l'autre...

... Sitôt qu'un enfant mâle a dix-huit ans accomplis, à leur façon de compter (car si un enfant vient au monde le dernier jour de l'an, le lendemain, qui serait le premier de l'année, l'on lui compte deux ans, quoiqu'il n'ait que deux jours), cet enfant commencera à payer au Roi cinq mille *caches*, non

« pas des communes, mais de celles qu'on dit être de la Cour, ce qui revient à la somme de vingt-cinq francs. C'est le premier denier que l'on met à part dans les familles. Il faut que cette taille soit prête le jour destiné à la livrer et il n'y a personne qui y manque. Il n'y a ni exacteur ni sergent ; les habitants du lieu sont très prompts, au premier son du tambour, pour se rendre dans une salle commune où chacun met aux pieds du magistrat sa quote-part ; c'est eux-mêmes qui portent cet argent au Gouverneur avec un registre de tous ceux qui ont payé. C'est le village qui les nourrit tant à l'aller qu'au retour ; ainsi le Roi ne dépense rien en gages d'ρfficiers. Aussi ce revenu, qui entre sans déchet dans ses coffres, fait assurément la partie la plus notable.

Depuis les fils du Roi jusqu'aux derniers officiers, tous vont par eux-mêmes ou envoient des exprès à la Cour pour porter leurs présents en argent, c'est-à-dire en barres entières du Japon, enveloppées dans un papier qui a pour inscription le nom de l'officier et la quantité qu'il présente ; le tout est enregistré. Ce présent a du rapport à la dignité ; le moindre est de dix taëls, et le taël en vaut dix de la monnaie. Ces présents se font deux fois l'année, le premier jour de l'an et celui de la naissance du Roi. Il est vrai qu'il leur accorde certains droits et privilèges, qui les en dédommagent avec usure ; le pauvre peuple en porte toute la charge. Ce second article fait encore une très grosse somme.

Le Roi est le seigneur de toutes les terres de son royaume qui lui doivent des redevances. Les enfants n'en héritent pas de leurs pères si ce n'est avec l'agrément du Roi, qui le plus souvent les leur conserve aux mêmes conditions que le défunt les possédoit. Que si, par négligence, on les laissait en friche sans les faire valoir, outre qu'il y a une grosse amende, elles sont confisquées au fisc du Roi. Ces redevances ne se payent point en argent ; l'on peut les appeler une véritable dîme qui rend au prince le vingtième en espèce de tout ce que cette terre a produit...

... Tous les artisans sans exception payent encore au Roi tous les ans deux pièces de leur métier, si c'est un tisserand, deux pièces de toiles, qui ont chacune trente aulnes. Si c'est un ouvrier en soie, il doit deux pièces de sa profession et ils n'ont garde d'en donner des médiocres, car ils seraient châtiés. Les pêcheurs, les jardiniers, les tireurs d'or, les ébénistes, les faiseurs de coffres simples et de vernis savent ce qu'ils doivent donner. En un mot, il ne se fait rien qui soit exempt de tribut et cependant personne ne se plaint ; ils sont faits à cette servitude dès leur naissance ; et, comme jamais il n'y a de nouvelles impositions ni qu'on y parle de nouveaux subsides, l'on diroit que les Cochinchinois sont nés pour cela, tant ils ont de soin pour se préparer à ces payements.

L'on voit en Cochinchine beaucoup d'or en poudre et il n'y en entre d'aucune part. Ce n'est pas qu'ils aient l'invention des mines, car je n'en sais aucune. Cet or se trouve dans les ruisseaux très rapides qui tombent des montagnes. J'en ai vu des morceaux gros comme des noix raisonnables, qui est très pur... Les marchands du pays en ont quelque peu, mais il faut que le Roi en ait beaucoup, car les étrangers qui font commerce en Cochinchine en emportent une bonne quantité. On n'en fait aucun usage dans le pays, si ce n'est pour l'embellissement des armes, des galères, des boîtes à mettre du bétel et de petites tables portatives que l'on dore assez ordinairement. Il y a de certaines marchandises que le Roi se réserve, comme le *calamba* (2),

« l'ébène, les nids d'oiseaux, le poivre, l'ambre, les perles et d'autres pierres précieuses, qui, quoi qu'elles aient l'éclat du diamant et des émeraudes, il s'en faut bien qu'elles soient aussi solides et aussi dures. Tous les ans, les étrangers emportent de toutes ces espèces pour de grandes sommes d'argent qui viennent du Japon, de la Chine, de l'Ile d'Achin, de Siam et des Manilles.

Le Roi de Cochinchine tire encore un grand revenu des arbres fruitiers. Il a vingt sols par chaque cocotier, autant des aréquiers ; dix sols de la plante du bétel, de même des orangers et citronniers, vingt sols des jacquiers, et quelque chose d'approchant des bananiers et des manguiers, ainsi du reste. Tous ces arbres lui font un produit très considérable, de sorte que l'on peut dire que le Roi de Cochinchine jouit d'un revenu qui excède toujours la dépense qu'il fait pour l'entretien de sa maison, de ses armées et pour les pensions qu'il fait aux princes et à tous ses officiers ».

(*Mémoire sur la Cochinchine* du P. B. VACHET, publié par le P. CADIÈRE, B. Com. Archéol. Indo, 1913, I, p. 28-31).

(1) Dieu, *un dixième de ligature.*
(2) *Sur le* calamba, *bois odoriférant, variété la plus estimée du bois d'aigle ou bois d'aloès, cf. FILLASTRE, Rev. Indo.*, 1905, *I, p.* 248-311.

L'ARMÉE COCHINCHINOISE

[TEXTE 19]

Tous les voyageurs qui ont parlé des pays vietnamiens au XVII^e siècle ont été frappés de l'importance de l'effort militaire déployé par ces pays, où une notable partie de la population, en Cochinchine surtout, vivait du métier des armes. Aucun autre Etat de l'Extrême-Orient, Chine comprise, n'entretenait alors, sur terre et sur mer, une force armée permanente comparable à celles du Tonkin et de la Cochinchine. Cet état de choses s'explique par les luttes des Seigneurs de Hué contre les Chams et contre les Cambodgiens et surtout par l'âpre rivalité qui, durant la plus grande partie du XVII^e siècle, opposa les Triny et les Nguyen et, derrière ces deux familles compétitrices, les frères ennemis des deux royaumes du Tonkin et de la Cochinchine.

De 1627 *à* 1674, *en effet, les Trinh et les Nguyen furent presque constamment aux prises, au cours de sept dures campagnes, dans lesquelles des forces considérables furent levées de part et d'autre, par le Tonkin surtout, qui pourtant ne put prendre le dessus et dut finalement, en* 1674, *reconnaître l'indépendance des Nguyen comme Seigneurs de la Cochinchine. « Il est presque inconcevable, lit-on dans la* Relation des Missions et Voyages apostoliques ès années 1672-B 74-75 (*Paris*, 1680), *que, depuis plus d'un siècle, les Tonkinois, « avec des armées de cent et de six-vingt mille hommes et des flottes effroyables « n'aient pu mettre seulement le pied dans le pays de l'ennemi, qui, avec* 15 *à* 16.000 *hommes* [*effectif fréquemment dépassé, en réalité, par les Seigneurs de Hué*], *a souvent avancé jusqu'à huit et dix journées dans le Tonkin. »*

Sur ces guerres intestines :

Cf. L. CADIÈRE, Le mur de Donghoi, *B. E. F. E. O.*, t. 5.

Sur les institutions militaires de l'ancienne Indochine ;

Cf. BAULMONT, Rev. Indo., novembre 1913, et SIEURAIN, Revue des troupes coloniales, décembre 1937 et sq.

« Le Roi de Cochinchine entretient quarante mille hommes de troupes réglées, dont il y en a toujours quinze mille sur la frontière du Tonkin, neuf mille à la Cour pour sa garde, six mille pour celle des princes et des officiers majeurs, et les dix mille autres qui sont dans les provinces sous les ordres des Gouverneurs (1).

Tous les chefs de famille doivent l'un de leurs enfants mâles au Roi, mais il n'en choisit qu'autant qu'il en a besoin pour remplacer ceux qui meurent et ceux qui, ayant atteint l'âge de soixante ans, sont renvoyés dans leur pays avec des patentes de noblesse, c'est-à-dire qu'ils sont exempts de tous les tributs. Ces recrues que l'ont fait tous les ans ne sont point à la disposition du père ; mais l'homme du Roi qui est envoyé dans les provinces pour ce sujet, choisit, de tous ses fils, celui qui lui convient le mieux, pourvu qu'il ait dix-huit ans expirés. Il y va de sa tête s'il s'acquittoit mal de sa commission ; c'est pourquoi il les examine tous avec grande assiduité pour éprouver celui des frères qui est le plus vigoureux. Il faut qu'il n'ait aucun défaut corporel ; qu'il jouisse d'une santé forte et qui promette une longue vie, qu'il ne soit point débauché, et qu'il ait une approbation du magistrat du lieu. Pour lors, il lui met au cou une cangue très courte et fort légère, et, dans cet équipage il le présente à quatre officiers de Cour qui sont destinés pour la visite.

Si le rapport qu'ils en font au Roi est approuvé, on le met durant trois ans sous un maître d'armes pour lui enseigner le maniement des armes et tous les autres exercices convenables à sa profession, comme de se servir du sabre et de la languinade, qui est une autre espèce de sabre plus long et plus large, dont le manche est aussi long que celui de nos hallebardes, la manière de bien porter un fusil, de le tenir propre, de le coucher en joue, et de ne le tirer qu'à son tour. On lui apprend à faire la poudre et les balles de plomb, car, au sortir de ces exercices, il est obligé de s'en fournir ; il est vrai qu'on lui donne tous les matériaux. Il faut aussi qu'il sache faire un carquois, les flèches, l'arc et la corde, et qu'il s'exerce pour en user avec dextérité ; on lui montre de même tout ce qui appartient au service des galères, en un mot on en fait un académiste accompli.

Que si, au bout de trois années, son maître ne le juge pas préparé au métier de la guerre, soit que son esprit soit trop borné, soit qu'il lui ait paru trop indolent, il en fait son rapport aux juges, qui sont des colonels, et ceux-ci au Roi, qui le renvoie dans sa famille pour payer les tailles ordinaires. Que si, au contraire, l'on lui trouve des dispositions requises, on le met à la queue de la dernière compagnie d'un régiment pour, dans la suite du temps, passer par tous les degrés de la milice ; car, parmi les Cochinchinois, il n'y a nulle charge vénale ; tout se donne au mérite. Ainsi il n'y a point de soldat, lorsqu'il est adroit, qui ne puisse aspirer même jusqu'aux plus hautes dignités, ce qui les encourage à se perfectionner de plus en plus.

« Ils n'ont pas le loisir de se divertir à des jeux et encore moins de devenir fainéants. Ils ne sont point mêlés parmi le peuple ; chacun a sa petite maison en particulier, qui consiste dans une cour d'entrée, une chambre, une cuisine

« et un jardinet ; elles ne sont séparées les unes des autres que par des palissades qui règnent tout à l'entour ; celles des officiers, qui sont plus spacieuses et plus grandes, sont au commencement et à la fin de cette enfilade de casernes. A l'opposite, c'est une même quantité de maisons ; il n'y a que quinze pieds d'intervalle, ce qui forme une rue où l'on ne voit aucune différence ; au delà c'est la campagne et personne n'y demeure...

... L'on ne souffre point de soldats qu'il ne soit marié, mais il ne peut avoir qu'une femme ; les officiers ne sont pas tenus à cette restriction. Si ce n'était cette aide, le soldat aurait de la peine pour apprêter son manger et faire cuire son riz. Tous les premiers jours de la lune, on leur donne la paie du mois, qui est moindre ou plus grande selon la compagnie et le régiment où l'on est incorporé...

... Au renouveau de l'année, tous les soldats et les officiers sont habillés de neuf. C'est le Roi et les Gouverneurs de province qui leur donnent ces habits ; je ne parle que de celui qu'ils portent tous les jours, car ils en ont un autre, dont ils n'usent qu'aux jours d'une revue générale, qui se fait deux fois l'année, et dans le temps qu'ils se préparent de marcher au combat. Tous les régiments sont habillés de couleur différente ; tous leurs vêtements sont de soie... Le premier régiment, qui est celui du Roi, est habillé de satin blanc uni...

... Les régiments qui sont vêtus uniment sont les premiers de l'armée, ceux qui les suivent sont habillés de satin rayé, et les troisièmes de satin à fleurs, en sorte que cette diversité de couleur fait un effet merveilleux (2).

Quand le soldat est arrivé à la cinquante-neuvième année de sa vie, il se présente au Roi, qui lui donne une honnête reconnaissance, ou lui assigne des terres labourables dans sa province, et il devient pour toujours exempt des tributs et de toutes les charges du peuple, parmi lequel il vit honoré comme les officiers de la seconde classe.

Après cinq ou six ans de service, pour peu de réputation qu'ait un soldat, on lui accorde une permission de trois mois pour aller voir ses parents. Mais il faut qu'il soit de retour au jour fixé, sinon il seroit châtié irrémissiblement, car il n'y a point de fautes impunies pour les soldats. Et cette discipline est si exacte, pour ne pas dire sévère, que pour peu qu'un officier manque à son devoir, lui qui étoit à la tête de la compagnie en devient le dernier, et les autres montent à mesure qu'il y en a qui descendent...

... Le Roi n'a que deux compagnies à cheval, qui sont chacune de deux cents hommes ; elles sont plus pour la parade que pour tout autre chose, car le pays n'est pas propre à la cavalerie... Les chevaux sont petits, mais d'une vitesse incroyable, et les Cochinchinois sont très bons cavaliers...

(*Mémoire sur la Cochinchine* du P. VACHET, par L. CADIÈRE, B. Com. Archéol. Indo., 1913, I, 1-77, p. 177).

(1) « *Avec sa milice, qui est fort leste et très nombreuse, le Roi de Cochinchine se main-* « *tient en paisible possession de ses états, craint et redouté de ses sujets, en raison de sa* « *fierté naturelle, de laquelle on ne voit que trop souvent d'étranges comportements* » (*P. Metello Saccano*, 1647).

(2) *L'armée cochinchinoise et l'armée tonkinoise comprenaient, en outre, chacune plusieurs centaines d'éléphants spécialement dressés pour le combat. Sur ces éléphants de guerre, qui jouaient le rôle des chars dans les armées modernes, cf. L. CADIERE, B. A. V. H.*, 1922, p. 41-102.

Pas plus que le Tonkin, la Cochinchine ne possédait de « villes murées ni de forteresses ». En revanche, le Seigneur de Hué avait fait édifier à la frontière du Tonkin une importante ligne de fortification, muraille de Chine au petit pied, en terre et non en matériaux durs, destinée à contenir les incursions tonkinoises (*L. CADIERE*, Le mur de Donghoï).

LES FLOTTES DE GUERRE DU TONKIN ET DE LA COCHINCHINE

[TEXTE 20]

Les forces navales des Seigneurs du Tonkin et des Seigneurs de la Cochinchine ne le cédaient en rien à leurs forces de terre. En 1644, *la flotte cochinchinoise eut l'occasion de montrer sa valeur combative à des navires européens.*

Les Hollandais « couraient et muguetaient souvent les côtés de Cochinchine » (*Métello Saccano*). *Des négociants hollandais établis à Faïfo ayant été exécutés pour avoir mis à mort un de leurs domestiques cochinchinois coupable de vol, la compagnie hollandaise des Indes envoya, de Sumatra, trois bâtiments pour tirer vengeance de cette exécution. Les navires hollandais furent attaqués, à l'embouchure du Song Giang par* 50 *ou* 60 *galères cochinchinoises, commandées par le prince héritier de Cochinchine, Hien-Vuong. Gênés par l'absence de vent, les Hollandais furent mis à mal, leur plus gros navire prit feu et sauta ; un autre navire se brisa sur des rochers, seul, le plus petit bâtiment put s'échapper. Le Père de Rhodes raconte que le Seigneur de Cochinchine fit couper la tête, puis l'extrémité du nez, aux rares survivants hollandais. Sur ce combat naval :*

Cf. Le mémoire du Père VACHET ; Ch. P. MAYBON, ouvr. cité, p. 45, 47 ; *BUCH,* De ost-indische Compagnie in Quinam (*Cochinchine*), *analysé in B. F. F. E. O.*, 1926, *p.* 364, 370.

« De la force des galères de Tonkin et de la Cochinchine »

... « (Leurs) galères sont longues et de bas bord, comme les nôtres, voire quelques-unes plus longues, étant ordinairement à vingt-cinq ou à trente, et quelquefois à trente-cinq et à quarante rames de chaque bande. Leurs rames toutefois sont beaucoup plus légères et déchargées de bois, en sorte qu'un ou deux hommes peuvent suffire à une rame. Ce qu'ils ne font pas en tirant à eux l'aviron comme font nos galiots, mais le poussant devant eux de toute leur force et se tenant debout. Et ce métier encore n'est point si avili et ignominieux, comme il est parmi nous, la chiourme dans les vaisseaux de combat n'étant ordinairement composée que de soldats, et n'étant personne dans l'armée, lequel (surtout si le Roi se trouve présent dans la galère) ne tienne à honneur de pousser à la rame. Et leurs galères encore ne manquent point de tout l'armement et de l'artillerie qui est nécessaire pour la guerre ; n'y en ayant aucune qui n'ait pour le moins un coursier ou une pièce moyenne à la proue, et deux à la poupe. Pour les soldats, ils s'y servent habilement de toutes armes, voire de fusils et d'arquebuses, qu'ils tirent

« d'une admirable adresse. Sur quoi on raconte qu'un fusilier portugais, fort adroit en ce métier, ayant été provoqué par un soldat tonkinois, de s'essayer avec lui au blanc ; et le Tonkinois, qui tira le premier, ayant percé de sa balle le centre du rondeau ; le Portugais, se défiant avec raison de le gagner, s'avisa (pour sauver son honneur) de tirer sans balle ; et comme l'on cherchait l'endroit où il avait touché dans le rondeau, qui ne paraissait nulle part entamé : « C'est, dit-il, justement dans le point et au même trou par où a passé la balle de l'autre ».

Les galères de Tonkin sont de même façon que celles de la Cochinchine, avec cette différence néanmoins, que celles de Tonkin sont en plus grand nombre, plus capables et mieux embellies, pour la commodité de l'or que les Tonkinois tirent de la Chine. Toutefois les unes et les autres sont lestes, et fort propres pour la guerre. »

« Du nombre et de la façon des galères de Tonkin »

... Encore qu'il soit difficile de savoir précisément le nombre des galères de port et de combat, qui sont entretenues par le Roi de Tonkin, néanmoins il est certain qu'elles surpassent de beaucoup en nombre celles de la Cochinchine.

Or sait-on à peu près combien il y en a dans les trois ports de la Cochinchine, dont l'un est à l'embouchure du grand fleuve, où l'on a compté souvent jusqu'à soixante-huit galères. L'autre, qui est beaucoup plus capable et est au milieu du Royaume, nommé par eux *Che Ciam*, se trouve encore fourni d'un plus grand nombre de galères, qui servent à la garde du Royaume, et au trafic que les Cochinchinois ont avec les Chinois qui fréquentent ce port. Et le troisième est sur les confins du Royaume de Champa, pour y garder les terres de conquête que les Tonkinois ont autrefois gagnées par leurs armes sur les Champains, qui ont fait à diverses fois de grands efforts sur les frontières qui les séparent aujourd'hui des Cochinchinois, pour regagner les terres que la violence des armes étrangères leur a ravies, mais toujours inutilement, ayant été repoussés avec perte et dommage, à l'aide du grand nombre de galères que les Cochinchinois y entretiennent à ce dessein. Tellement que le tout bien compté, le nombre de galères du Roi de la Cochinchine monte pour le moins à deux cents (1) ; et étant vrai, comme chacun l'avoue, que le Roi de Tonkin en entretient trois ou quatre fois plus, personne aussi ne doute que le nombre des galères tonquinoises n'aille jusqu'à cinq ou six cents (2), auxquelles les Cochinchinois cèdent encore et pour la grandeur et pour l'armaison et pour les ornements ».

(*A. DE RHODES, Hist. du royaume du Tonquin*, V. H. Albi Reprod. Rev. Indo., 1908, p. 104-107).

(1) *D'après l'abbé de Choisy, le Roi de Cochinchine entretenait, en* 1679, 131 *galères, sans compter celles des provinces, chacune pourvue de trente rames sur chaque bord et montée par trois officiers, six canonniers et deux tambours.*

(2) *Le Père Tissanier dit que le Roi du Tonkin « emploie dans son armée...* 500 *belles « galères, la plupart peintes et bien dorées. »*

LE SOUVERAIN DU TONKIN MIS EN ÉCHEC A CAOBANG PAR L'EMPEREUR DE CHINE (1669-1670)

[TEXTE 21]

Depuis 1527, *date à laquelle ils avaient défait le Roi du Tonkin, les usurpateurs Mac avaient soumis à leur autorité tout le delta du Fleuve Rouge. Les Mac finirent par être vaincus par les Lê et par les Trinh. Cependant, appuyés par la Chine, qui ne consentit qu'en* 1667 *à investir les rois Lê, restaurés par les Trinh en* 1592, *les Mac se mintinrent dans les provinces de Caobang et de Thaï-Nguyen, harcelant sans répit les riches provinces du delta.*

Les Trinh durent constamment guerroyer contre leurs turbulents voisins de la haute région. Ce n'est qu'une fois terminées les hostilités contre les Seigneurs de Hué, qu'ils purent s'occuper sérieusement de leurs frontières septentrionales. Le Seigneur du Tonkin, Trinh-Tac, répara l'échec politique qu'il avait subi en 1670, *en chassant définitivement en* 1679 *les Mac du pays de Caobang.*

« Il y a toujours eu une grande difficulté aux étrangers d'entrer à la Chine par le Tonkin. Elle s'est augmentée environ depuis deux ans que le Roi du Tonkin prit résolution de recouvrer la province de Cao-bang, frontière de la Chine, qui a été envahie par les prédécesseurs de celui qui la possède, il y a plus de cent ans.

Ce prince, se voyant attaqué par trois endroits par les troupes du Roi du Tonkin, qui passaient le nombre de 100.000 combattants, n'eut point d'autre remède que d'abandonner son état et d'aller chercher quelque secours vers son proche parent, qui est Gouverneur de la province de Chine qui est la plus voisine. Le Gouverneur lui conseilla de s'en aller à Pékin et de se faire tributaire de l'Empereur de la Chine, pour obtenir par cette voie sa protection contre le Roi du Tonkin. Cette offre ayant été acceptée, on envoie aussitôt des députés au Roi du Tonkin, lui intimer que l'Empereur prenait en sa protection ce Roi de Cao-bang et qu'il eût à lui rendre son état (1).

Le Roi du Tonkin, qui est lui-même tributaire de la Chine et qui, en six mois de temps, s'était emparé de cette province, considérant qu'il s'allait attirer un puissant ennemi sur ses bras, renonça à ses conquêtes et se contenta du riche butin et du grand nombre d'esclaves qu'il avait fait ; ensuite de quoi, il rappela toutes ses troupes qu'il avait laissées pour la garde de la province de Cao-bang.

« Cette difficulté d'entrer à la Chine fit qu'on ne put pas exécuter un des principaux desseins qui avait fait entreprendre le voyage du Tonkin, qui était pour la consécration d'un Evêque, pour remplir le Vicariat de Nanquin, parce que ce pouvoir n'est accordé par le Saint Père que lorsque l'entrée en serait permise aux Evêques Vicaires Apostoliques ».

(*Relation du Voyage au Tonkin de Mgr Lambert de la Motte.* Arch. Miss. Etrang., vol. 677, p. 212. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Tonk. Doc.*, t. I, p. 109).

(1) « *Dans toute cette campagne, qui a été de cinq mois, le Roi (du Tonkin) a perdu « bien* 10.000 *personnes par les eaux. Il a fait brûler en ce pays, les villages et hameaux, « car il n'y a pas de villes. Il n'a point donné de bataille, le Roi de Caobang, le rebelle, « s'étant réfugié en Chine avec ses meilleures troupes* » (*Journal du Père DEYDIER, reprod. par A. LAUNAY,* Hist. miss. Tonk., Doc., *t. I, p.* 45).

EFFACEMENT DE LA FAMILLE RÉGNANTE DU TONKIN, D'APRÈS J.-B. TAVERNIER (1679)

[TEXTE 22]

Voyageur infatigable, J.-B. Tavernier (1605-1689) *accomplit, « pendant l'espace de quarante ans et par toutes les routes que l'on peut tenir », six explorations en Asie, dont trois au delà Gange, parcourant, à son dire, « plus de soixante mille lieues par terre ».*

Le passage qui suit est cité, non pas seulement en raison de son intérêt propre, mais parce que le nom de Tavernier ne pouvait être absent d'un pareil recueil. Tavernier fut une célébrité en son temps ; il reçut de Louis XIV des lettres de noblesse et amassa de grandes richesses. Ses ouvrages furent beaucoup lus, non seulement de son vivant, mais au XVIII^e siècle, où ils furent deux fois réédités, et jusqu'au XIX^e siècle.

Un tel succès ne peut s'expliquer que par la curiosité qu'éveillaient jadis les récits de voyage dans les pays neufs. Tavernier était, en effet, dépourvu à la fois d'instruction et d'esprit critique ; commerçant, il se souciait surtout de réaliser des profits. Ses écrits, sans valeur scientifique, sont superficiels et parfois même puérils.

La Relation du Tonkin *échappe d'autant moins à ce jugement qu'elle est un ouvrage de seconde main. Tavernier, en effet, ne visita jamais le Tonkin ; il se borna à mettre en œuvre les conversations qu'il eut à Batavia avec des marchands et avec des bonzes tonkinois, ainsi que les renseignements qu'il tenait de son frère Daniel, lequel avait accompli « onze ou douze voyages de Batavia, de Bantam et d'Achen au Tonquin». Tavernier fit, en outre, de nombreux emprunts inavoués à la relation antérieure du Jésuite Tissanier. Sur le pillage du Père Tissanier par Tavernier :*

Cf. L. MALLERET, B. S. Et. Indo., 1934[1].
Sur la vie de Tavernier, cf. Charles JORET, J. B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubone, chambellan du Grand Electeur, 1886.

« ...On peut dire qu'il y a eu et qu'il y a encore deux Rois au Tonkin, dont le premier n'en a guère que le nom et est appelé *Bua*, et le second nommé *Chua* en a presque toute l'autorité, disposant à son gré de toutes choses, tandis que l'autre demeure enfermé dans son palais comme un esclave, et sans en sortir qu'à de certains jours. Alors on le porte par les rues de Keso comme une statue, ce qui se fait toutefois avec un magnifique appareil... Le Roi donne presque tous les jours audience publique ; mais il ne fait aucun édit et ne donne point d'arrêt qui puisse avoir effet, s'il n'est aussi signé du *Chua*. Dans ces audiences, il a avec lui trente-deux conseillers d'Etat, outre lesquels il y en a cent autres pour juger de toutes les appellations [appels] du royaume. Les eunuques ont grand pouvoir à la Cour, comme dans tous les autres Etats de l'Asie, et le Roi pour ses affaires les plus importantes se confie plus en eux qu'en ses propres enfants.

Les aînés ne succèdent pas toujours au Royaume ; mais le *Chua* ou Général, avec tous les conseillers, qui sont ordinairement ses créatures, trouva à pro-

«pos que lorsque le Roi aurait plusieurs fils, il ferait choix de celui qu'il lui plairait pour lui succéder.

Aussitôt qu'il l'a nommé, le *Chua* suivi des principaux officiers de l'armée, des conseillers d'Etat et des eunuques, viennent le saluer et prêter serment de le mettre sur le trône après la mort de son père ; et, pour les autres frères, ils demeurent toujours enfermés dans le palais comme dans une prison, sans se mêler d'aucune affaire d'Etat. Ils ne sortent du palais que quatre fois l'an et, à chaque fois, ils ne peuvent demeurer dehors que six jours, les officiers qui les accompagnent leur étant donnés par le *Chua*, qui est, ainsi que j'ai dit, comme le connétable qui commande en chef toutes les armées. Le premier de ces six jours de liberté, ils vont visiter les temples et les prêtres, à qui ils font de grandes aumônes ; les deux suivants, ils prennent le divertissement de la chasse et, les trois derniers, ils se promènent sur la rivière dans des galères superbement équipées. »

J. B. TAVERNIER : *Relation nouvelle et singulière du Tonkin avec plusieurs figures et la carte du pays* (« *Recueil de plusieurs relations et traités singuliers et curieux qui n'ont pas été mis dans les six premiers voyages,* Paris, 1679, p. 58-59) ; cette relation a été intégralement reproduite par Ch. B. MAYBON, Rev. Indo., 1908.

UNE FAMINE AU TONKIN (1682-1683)

[TEXTE 23]

Le delta du Fleuve Rouge était dès cette époque tellement peuplé qu'il parvenait à peine à nourrir ses habitants. Selon le caprice des moussons, les inondations et les sécheresses étaient fréquentes et provoquaient de terribles famines, comme celle qui est décrite ci-après. Les relations missionnaires font mention de maintes autres famines, notamment en 1696, 1702-03, 1712-1713.

Cf. A. LAUNAY, Hist. miss. Tonk., Doc., *t. I, p.* 410 *et* 574.

« ... La misère est si grande que nul dans le Tonkin ne se souvient d'y avoir jamais rien vu de semblable. Le pays est fort pauvre et la récolte du riz, qui est le pain du pays, a été quasi universellement perdue deux fois consécutivement. On rencontrait très fréquemment sur les grands chemins des petits enfants, que leurs mères, ne pouvant nourrir, abandonnaient pour être la proie des chiens et autres animaux ; on en a pourtant sauvé un bon nombre par le moyen du baptême. On n'allait quasi jamais par les rues qu'on n'en rencontrât qui offraient leurs enfants, qu'ils donnaient pour 10 ou 12 sols ; d'autres importunaient de les prendre pour rien. Les infidèles les plus à l'aise ne faisaient plus d'aumône, craignant de manquer eux-mêmes du nécessaire ; ceux qui avaient quelques fruits les gardaient si bien que, si quelques pauvres allaient pour en prendre, ils les perçaient de coups de lance ou les touchaient à coups de bâton et jetaient leur corps à la rivière. Aussi on n'allait nulle part par eau qu'on ne rencontrât plusieurs corps qui flottaient. On en voyait même à tout bout de champ par les rues de la ville royale, qui tombaient morts de pure faim, en sorte que plusieurs chrétiens qui avaient

«la charité de les aller enterrer hors de la ville, à peine pouvaient-ils suffire. Plusieurs villages ont été changés en solitude. Un curé du Tonkin, en faisant sa visite, ne rencontra plus, dans un village assez nombreux en habitants, qu'une seule femme, et si malade qu'il lui fallut donner l'extrême-onction.

Pendant ce temps-là, les missionnaires français crurent que c'était un vrai temps de semer pour l'éternité, et que même c'était prêter à usure que de secourir les pauvres dans une si grande nécessité. C'est pourquoi ils retranchèrent autant qu'ils purent de la dépense ordinaire, qui se faisait pour eux et pour leurs domestiques et augmentèrent les aumônes pour les pauvres, quoique n'y ayant quasi qu'eux qui en fissent dans toute la contrée. Ils se multiplièrent si fort qu'ils remplissaient toute la cour de devant leur maison, qui est assez ample. Mais, avant qu'ils eussent vidé leur bourse, le bon Dieu montra combien il est fidèle à accomplir ses promesses, *date et dabitur vobis*, car il leur fit venir un vaisseau que les pourvut abondamment et de riz et d'argent pour leur entretien et pour continuer leurs aumônes»....

(Journal de la mission du Tonkin, Arch. Miss. Etrang., vol. 657, p. 18. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Tonkin*, Doc., t. I^er, p. 275).

LE TONKIN ET LA COCHINCHINE, D'APRÈS L'ABBÉ DE CHOISY (1686)

[TEXTE 24]

Séduisant abbé de cour, promis à l'Académie française, l'abbé de Choisy (1644-1724), *après quelques aventures, s'était retiré en* 1680 *au Séminaire des Missions Etrangères. En* 1685, *il accompagna le chevalier de Chaumont, envoyé par le Roi Soleil en ambassade à la Cour de Siam.*

A son retour, l'abbé de Choisy publia la relation de son voyage, à laquelle le texte ci-dessous est emprunté. Il y décrit la Cochinchine et le Tonkin, de seconde main, lui aussi, car il n'alla pas dans ces pays, mais se borna à recueillir sur eux des renseignements par les missionnaires qui y avaient longuement séjourné.

Sur la relation de l'abbé de Choisy : Cf. B. A. V. H., juillet 1929.

30 janvier 1686,

«... Voici le lieu de vous expliquer bien nettement ce que c'est que le *Bua*, et le *Chua* de Tonkin ; je vous dirai en même temps l'origine du royaume de Cochinchine. J'ai consulté là-dessus M. Vachet et M. de Courtaulin, missionnaires qui ont demeuré douze à quinze ans à la Cochinchine ; et le Père Fuciti, Jésuite, qui a été vingt-huit ans ou au Tonkin ou à la Cochinchine : et je ne mettrai ici que les choses dont ils conviennent tous trois...

... Les principales marchandises qu'on peut tirer du Tonkin sont de la soie, du musc et du bois d'aloës, quand il est gras. Les Hollandais les y viennent prendre pour les porter à la Chine et au Japon, d'où ils rapportent au Tonkin de l'or et de l'argent.... Il y a des ouragans presque tous les ans...

... Le peuple est esclave et travaille toujours pour le Roi, excepté les

« deux moissons, pour semer, transplanter et recueillir les riz ; ce qui va à peu près à quatre mois par an. Un village de cent habitants paye douze mille de *caches*, qui valent quatorze écus, et douze grandes mesures de riz : ce qui est peu de chose au prix des Cochinchinois, qui payent cinq écus par tête et qui sont ordinairement tous pauvres...

... Le plus grand revenu du Roi consiste aux présents que tous les grands seigneurs sont obligés de lui faire, le premier jour de l'an, le jour de sa naissance, et le jour de l'anniversaire de son père. Il tire encore beaucoup des douanes, de l'ancrage des vaisseaux, et des marchandises de son royaume qu'il vend aux étrangers...

... Je m'en vais, pendant que je suis en train, vous expédier la Cochinchine. Elle a, à l'Orient la mer ; au Septentrion, le Tonkin ; à l'Occident, les barbares Ké-moï et, au Midi, le royaume de Champa. Il y a de grandes montagnes vers le Septentrion, où après avoir marché cinq jours, on trouve le royaume de Thiem, qui a un Roi particulier de Laos ; c'est là que se retirent les Cochinchinois fugitifs.

La Cochinchine a cent-dix lieues de long du Septentrion au Midi, et dix, vingt, ou vingt-cinq de large. Il y a dix ou douze lieues de barbares Ké-moï, qui payent tribut au Roi de Cochinchine. Ces Ké-moï n'ont ni roi ni religion. Ils n'ont point d'idoles et adorent le ciel. Ils sont presque tous sorciers, ou tâchent de l'être, pour empêcher les éléphants et les tigres de les dévorer. Ils sèment du riz, qui est très bon, et mangent le gibier, qu'ils tuent avec leurs flèches. Toutes les eaux de leur pays font mourir les étrangers qui en boivent ; ce qui empêche les missionnaires d'y aller.

Il y a plusieurs Rois tributaires de Cochinchine. Le Roi de Champa lui paye deux éléphants, cent buffles, cent bœufs, cinq cents pièces de toile et tout le bois de *calamba*, et d'aigle, avec tout l'ébène et l'ivoire qu'on trouve dans son pays. Le Roi de Cochinchine a rétabli celui-ci dans tous ses droits, et même lui a donné le pouvoir de faire mourir les Cochinchinois qui commettront quelque crime dans son état. Le Roi de Thiem lui paye des éléphants, du *calamba*, de la cire, de l'ivoire, etc. Les barbares Ké-moï lui payent de la cire, de l'arèque, et du bétel ; et, depuis quelques années, l'un des deux Rois de Cambodge s'est déclaré son tributaire pour avoir sa protection.

Les rivières de Cochinchine sont si courtes et en si grand nombre qu'on ne leur a point donné de nom.

Le Roi de Cochinchine a beaucoup de bois odoriférants et de l'or en sable, que l'on trouve dans un fleuve de la province de Phu Yen. Il a la troisième partie de tous les riz, et les Gouverneurs en ont de neuf parts une. Chaque homme, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante, paye cinq ou six écus et outre cela, travaille toute l'année pour le Roi, hors pendant les quatre mois que durent les moissons. L'achat des offices, qui va très haut, et les présents que tous les mandarins sont obligés de lui faire à certains jours de l'année lui font encore un grand revenu. Il tire aussi beaucoup des Chinois habitués dans ses terres, qui font le commerce de la Chine et du Japon...

... Les Cochinchinois ne respirent que la guerre et ont peu de religion. Ils ont pourtant des temples, et des idoles, comme à la Chine, mais ils ont fort peu de talapoins [bonzes], et fort ignorants ; et ils ne font des sacrifices que pour boire et manger. Dans chaque maison, il y a un petit autel suspendu proche du toit, qu'ils appellent le *Tlan*, qu'ils croient être le siège de

« l'esprit qui les conserve. Chaque village a aussi une petite cabane, qu'ils appellent *Mieu*, qui est le siège de l'esprit tutélaire du village. Le Roi et toute la cour ne font tous ces actes extérieurs de religion que par grimace...

...Les missionnaires ont défendu aux Cochinchinois chrétiens l'autel, l'habit et les monnaies de papier, les viandes qu'on présente à l'âme du défunt et permettent le reste comme cérémonies purement civiles.

Quand quelque prince ou grand seigneur meurt, ses terres reviennent au Roi, et ses enfants n'héritent que de son argent et de ses meubles ; le cadet en a ordinairement plus que les aînés, à qui les pères donnent leur part en les mariant »...

Journal du Voyage de Siam fait en 1685 *et* 1686, par l'abbé DE CHOISY, Paris, 1687 (réédité par Maurice Garçon, 1930, p. 250-260).

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

CHAPITRE IV

PREMIERS CONTACTS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, ENTRE L'INDOCHINE ET LA FRANCE

*Dès le XVII*e *siècle, l'Indochine retient l'attention des nations européennes déjà établies ou désireuses de s'établir en Extrême-Orient. A la recherche des épices ardemment convoitées ou des âmes à conquérir au Christ, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, la France essaient de se faire un place dans la péninsule transgangétique.*

*A l'extrême fin du XVI*e *siècle, les Espagnols de Manille tentent de conquérir le Cambodge, où les Dominicains espagnols ont acquis une forte influence. Deux expéditions, conduites en* 1596 *et* 1598, *par Diego Bellozo, Gallinato et Dasmarinas, se terminent par un échec complet ; sur cet épisode peu connu, qui manqua faire de l'Indochine méridionale une dépendance des Philippines :*

Cf. CABATON, La brève et véridique relation des événements du Cambodge, *Paris,* 1914.

Par la suite, l'Espagne absorbée par les rivalités continentales se contenta de faire du prosélytisme religieux au Tonkin, dont l'apostolat fut partiellement rétrocédé, en 1679, *par les Missions Etrangères aux Dominicains de Manille (Vicariat du Tonkin Oriental, c'est-à-dire du Nord du Tonkin, aux Dominicains ; Vicariat du Tonkin Occidental, au Sud du Fleuve Rouge, aux Missions Etrangères).*

*A la différence des Hollandais, des Anglais, des Français, des Danois, les Portugais ne confièrent pas leurs intérêts économiques aux Indes à une compagnie privilégiée ; c'est la couronne elle-même qui conserva la direction et le bénéfice des opérations commerciales. Tous les ans, les Portugais envoyaient un ou plusieurs navires au Tonkin et surtout à Faïfo, principal emporium de tout le littoral. Ils ne cherchèrent pas à s'établir à demeure et ne fondèrent pas de factorerie. Ils apportèrent un précieux concours militaire aux Nguyen dans leurs luttes contre les Trinh et s'appliquèrent à entretenir la méfiance des Cochinchinois à l'égard des autres nations européennes. Les Portugais ayant été les premiers Européens à pénétrer en Extrême-Orient, leur langue demeura au XVII*e *siècle la langue des relations commerciales dans les ports ouverts aux étrangers.*

Instituée en 1602 *et solidement établie à Batavia, la Compagnie hollandaise des Indes prit pied en Indochine entre* 1635 *et* 1640 ; *elle fonda des comptoirs à Quinhon (Quang Nam), au Cambodge, à Hung Yen au Tonkin. En* 1641-1642, *le chef de la loge hollandaise du Cambodge, Gérard von Wusthoff, remonta le Mékong jusqu'à Vientiane ; opérant ainsi la première reconnaissance*

d'ailleurs sans lendemain, de l'hinterland laotien ; la relation de WUSTHOFF a été rééditée, en 1871, *par Francis GARNIER. Contre les Portugais, les Hollandais soutinrent le parti des Seigneurs du Tonkin ; de ce fait, ils entrèrent en lutte avec les Cochinchinois, qui les chassèrent de leur pays. Délaissant le Cambodge, les Hollandais reportèrent alors leurs efforts sur le Tonkin ; mais leur avidité et la rudesse de leurs procédés leur aliénèrent bientôt la sympathie des populations. Les Hollandais se retirèrent définitivement du Tonkin en* 1700. *Ils disparaissent alors de l'histoire de l'Indochine.*

Partant des Indes et de Bantam, les Anglais trafiquèrent quelque vingt-cinq ans durant au Tonkin, avant de l'abandonner, eux aussi, en 1697.

Les Français s'attachèrent, pour leur compte, à la propagation de la foi beaucoup plus qu'aux activités commerciales. La Compagnie française des Indes ne porta qu'un intérêt médiocre à l'Indochine. Louis XIV eut un moment des visées sur l'Indochine, non pas sur l'Indochine orientale, mais sur l'Indochine centrale, où un établissement français fut bien près d'être fondé au milieu du grand règne.

Attirée au Siam par ses missionnaires, qui, depuis 1662, *y jouissaient d'une large tolérance, la France entretint, de* 1680 *à* 1686, *des rapports suivis avec le royaume thaï, où elle pouvait compter sur l'appui d'un parvenu d'origine grecque Constance Phaulkon, devenu le favori du Roi de Siam Phra Naraï. Trois ambassades siamoises se rendirent successivement en France ; la première périt en mer corps et biens ; les deux autres furent reçues à Versailles, où elles connurent un vif succès de curiosité. Louis XIV se laissa persuader par quelques religieux enclins à l'optimisme que Phra Naraï était disposé à embrasser la foi catholique. A son tour, il envoya au Siam en* 1685, *une ambassade, avec le chevalier de Chaumont, le comte de Forbin et l'abbé de Choisy, que rejoignit deux ans plus tard une expédition, forte de cinq navires, d'un régiment d'infanterie et de quatorze Pères Jésuites. Les Français mirent garnison dans les forteresses de Bangkok et de Mergui et obtinrent d'importants privilèges d'ordre économique. Mais il se produisit bientôt un revirement imprévu, bien que facile à prévoir. L'irritation causée par la présence de troupes étrangères, les insolences de Phaulkon, les excès de zèle de certains religieux suscitèrent une violente réaction nationale. Mal soutenu par les Français, qui ne s'entendaient pas entre eux, Constance Phaulkon fut mis à mort par une révolution, qui coûta son trône à Phra Naraï* (1688). *Après une vaillante résistance dans les deux places occupées par elles, les troupes françaises regagnèrent Pondichéry, non sans peine.*

Ainsi se termina par un fiasco l'entreprise extrême-orientale sur laquelle le Grand Roi avait un moment fondé de grandes espérances. Il n'est pas téméraire de conjecturer que la France aurait réussi à acquérir, à la fin du XVII^e siècle, dans la péninsule indochinoise, une forte position, au moins morale, si Louis XIV, au lieu de céder aux fallacieuses sollicitations d'un aventurier sans consistance ni moralité, qui faisait miroiter à ses yeux une impossible conversion du Roi de Siam, s'était employé à soutenir plus efficacement dans l'Indochine orientale ses missionnaires et sa Compagnie des Indes.

Sur les entreprises européennes en Indochine aux XVII et XVIII^e siècles :

Cf. Ch. B. MAYBON, Hist. moderne du pays d'Annam, *Paris,* 1920.

LE NÉGOCE ET LA MONNAIE AU TONKIN, D'APRÈS LE PÈRE DE RHODES

[TEXTE 25]

Au Tonkin et en Cochinchine, comme on le voit par le texte ci-après, les échanges intérieurs, bien que se faisant presque uniquement par voie d'eau, fluviale et maritime, étaient infiniment plus actifs que le commerce extérieur. Celui-ci, monopolisé par les souverains, était des plus réduits. Les habitants ne connaissaient que le cabotage et n'osaient pas s'aventurer en haute mer ; il leur était du reste interdit, sous peine de lourds châtiments, de quitter le pays, même temporairement. Le Tonkin et la Cochinchine vivaient, dirions-nous aujourd'hui, en économie fermée. L'impossibilité d'exporter avait, du moins, un avantage, celui de maintenir le prix intérieur des productions locales à un taux très bas.

Les seules relations avec le dehors étaient la venue épisodique dans les ports tonkinois et cochinchinois de quelques navires étrangers, jonques chinoises, jonques japonaises — le trafic avec le Japon fut totalement interrompu à partir de 1636 *—, navires portugais, anglais ou hollandais, envoyés de loin en loin, de Macao, de Madras, de Batavia. Fort irrégulier tout d'abord, le trafic devint un peu plus important à la fin du siècle.*

(*Cf. Texte* 23).

« Du trafic et des marchandises des Tonkinois »

« Les Tonkinois à peine exercent-ils aucun trafic hors du royaume, pour trois raisons principales. La première, parce qu'ils n'ont pas l'art de la bousole et du navigage, ne s'éloignant jamais dans la mer de la vue de leurs côtes ou de leurs montagnes. La seconde, parce que leurs vaisseaux de port ne sont pas à durer aux brisants des vagues et contre les tempêtes qui arrivent ordinairement en un long voyage, les planches et les pièces de bois n'étant point jointes et attachées à clous ou à chevilles, mais seulement avec certaines ligatures, qu'il faut renouveler tous les ans. Et la troisième est parce que le Roi ne permet pas qu'ils passent aux autres royaumes, où le trafic obligerait les marchands de s'habituer, ce qui diminuerait le tribut personnel qu'il tire de ses sujets. Encore qu'il envoie tous les ans quelques vaisseaux aux royaumes de Camboge et de Siam, parce qu'ils ne sont pas beaucoup distants de Tonkin et que les vaisseaux ne font en ce voyage que côtoyer la rade, sans être obligés de faire canal et de se jeter en pleine mer.

Toutefois, sans sortir des contrées du royaume d'Annam, qui ne comprend que le Tonkin et la Cochinchine, les marchands du pays y trafiquent si fort, pour la commodité et la multitude des ports qui y sont, et si avantageusement pour le profit, qu'ils doublent leur capital deux ou trois fois dans l'année, sans courir les risques qui sont partout ailleurs communs sur la mer. Certes, dans toute la côte du royaume d'Annam, qui s'étend à plus de trois cent cinquante lieues françaises, on compte bien cinquante ports, capables de tenir pour le moins dix ou douze grands vaisseaux, où se déchargent quantité de rivières, tellement que ceux qui naviguent peuvent toutes

« les nuits se retirer dans quelqu'un de ces ports, sans être presque jamais obligés de passer la nuit à l'ancre, à la merci des périls qui ne manquent jamais sur la mer.

Et pour les marchands étrangers, il est vrai que les Japonais et les Chinois avaient en tout temps trafiqué dans les ports d'Annam, pour y acheter de la soie et du bois d'aloès, et les Chinois, même aujourd'hui, continuent le trafic et y apportent leurs porcelaines, leurs toiles peintes, et beaucoup d'autres choses qui servent à la récréation et au luxe. Mais, pour les Japonais, qui y apportaient autrefois force argent pour l'achat des soies, et force épées avec toutes autres sortes d'armes à vendre, il y a déjà plus de vingt-cinq ans qu'ils n'y paraissent plus, le Roi du Japon ayant étroitement défendu à tous ses sujets d'y exercer aucun commerce, sur la connaissance qu'il eut que les chrétiens qui avaient été convertis en son royaume, depuis que la persécution y commença en l'an 1614, y allaient à si grandes troupes, principalement au temps du Carême et, hors de ce temps-là, trois ou quatre fois l'année, pour s'y confesser à des Pères de la Compagnie qui entendaient la langue japonaise, et recevoir la communion, qu'ils remplissaient à chaque fois trois ou quatre navires. Ce qu'ils faisaient librement sous le prétexte du commerce, et qu'ils avaient continué de faire près de dix ans avec leur grande satisfaction, et consolation spirituelle ; laquelle ce cruel persécuteur leur voulut ôter, faisant défense sous peine de la vie à tous ses sujets de naviguer hors de leur pays, et à ceux qui avaient passé au royaume d'Annam, de rentrer au Japon, de crainte que quelqu'un n'y revint avec l'ordre de la prêtrise pour l'exercer en ses terres... »

« Des monnaies qui ont cours dans le Royaume »

« On ne forge point de monnaie en ce royaume, comme en celui de la Chine, si ce n'est de cuivre. Car, encore que les Tonkinois se servent de l'or, et de l'argent au trafic des marchandises plus importantes, ils n'usent néanmoins point d'or ou d'argent monnayé, forgé au coin ou au moulinet ; mais seulement taillé en pièces, ou en carreaux, après avoir été fondu dans le creuset. Et, pour ce qui est des carreaux de l'argent dont ils se servent, ceux qui sont employés au trafic sont ordinairement assez massifs, et de la valeur de dix écus ; mais ceux de l'or sont beaucoup moindres en masse, et, selon leur poids, de plus haute ou basse valeur.

De plus pour ce qui est de l'argent, ils ne le prennent jamais qu'après avoir été essayé sur la pierre de touche et au poids... Que si quelqu'un doute de la beauté de l'or ou de l'argent, il a droit de le rompre en menues pièces, pour mieux le reconnaître.

Les monnaies de cuivre qui ont cours parmi les Tonkinois sont de deux façons, grandes ou petites. Les grandes sont communément reçues dans tout le royaume, et y sont apportées la plupart d'ailleurs par les marchands de la Chine, et autrefois encore de ceux du Japon. Mais les petites ne sont métables [échangeables] que dans la Ville Royale, et dans les quatre provinces qui sont autour, et non aux autres provinces du même royaume, ni encore dans la Cochinchine... Et toutes ces monnaies de cuivre, grandes ou petites, sont polies et rondes, avec l'impression de quatre caractères seulement d'un côté, et toutes percées au milieu, pour pouvoir être enfilées avec une cordelette,

« comme c'en est la coutume, en sorte que, dans chaque corde, il en entre six cents avec une marque de distinction mise après chaque soixantaine. Ce qui leur est à une grande commodité pour les porter aux bras ou sur l'épaule, quand ils vont au marché, ne se servant point comme nous de bourses, mais seulement de ces cordes. Quant à la valeur de ces monnaies, à peine est-elle jamais certaine et constante, n'ayant de règle que l'abondance ou la disette de l'argent qui se trouve dans le royaume. Ainsi, ces années passées, onze cent pièces de la grande monnaie de cuivre ne valaient qu'un écu d'or, auquel temps trois des plus grandes pièces valaient autant que cinq des petites. Et en un autre temps la valeur de ces pièces s'est trouvée bien différente et plus haute, parce qu'il y avait moins d'argent ».

(A. DE RHODES, *Hist. du royaume [du Tonkin*, H. Albi ; reprod. in Rev. Indo., 1908, p. 181-183).

TENTATIVE DE FONDATION D'UNE COMPAGNIE FRANÇAISE POUR LA CHINE, LE TONKIN ET LA COCHINCHINE (1660)

[TEXTE 26]

Le premier obstacle à l'évangélisation de l'Extrême-Orient était la difficulté que des missionnaires éprouvaient à accéder à ces lointaines contrées. La voie de terre était terriblement longue et périlleuse. Par mer, il ne fallait pas compter sur un embarquement à Lisbonne, seul port d'Europe d'où partissent régulièrement des navires pour l'Extrême-Orient.

C'est pourquoi Mgr Pallu eut l'idée de fonder une compagnie française, se proposant comme double objectif, d'une part, de transporter gratuitement les missionnaires à leur destination, d'autre part, de nouer des relations commerciales avec la Chine et les royaumes voisins.

Mais la jeune Compagnie de la Chine joua de malheur. Le Saint-Louis, *frégate construite en Hollande en vertu de l'acte de société du* 15 *avril* 1660, *s'abîma dans un ouragan en quittant le port, en décembre* 1660 ; *par ailleurs, les promoteurs ne purent réunir que* 126.000 *livres de souscription, au lieu des* 220.000 *qui eussent été nécessaires. Mazarin mort, la Compagnie disparut, avant d'avoir rien pu entreprendre. Quelques années plus tard, son privilège fut transféré à la Compagnie des Indes Orientales — quatrième du nom, car elle succédait à trois compagnies mort-nées depuis* 1604 *— instituée par Colbert, en août* 1664, *pourvue pour cinquante ans du privilège de commercer à l'Est du cap de Bonne Espérance.*

Etablie d'abord à l'île Dauphine (Madagascar), puis à Surate, puis, en 1673, *à Pondichéry, la Compagnie des Indes Orientales, dont les dirigeants parisiens se souciaient surtout des échanges avec la métropole et voyaient d'un mauvais œil le commerce d'Inde en Inde, entrepris par les directeurs locaux des comptoirs, n'accorda, nous le verrons plus bas, qu'une faible attention au Tonkin et à la Cochinchine, en dépit des sollicitations des missionnaires qui évangélisaient ces pays.*

Planche 56 de l' « Asie » de Sanson d'Abbeville (1652)

« 15 avril 1660, à Paris, en la maison du sieur L'Hôte,

« Pour la propagation de la foi et l'établissement du commerce dans l'Empire de la Chine, les Royaumes du Tonquin et de la Cochinchine et îles adjacentes, les articles ci-après ont été arrêtés entre MM. les dénommés au bas des présentes...

...I) Pour l'exécution de ce dessein, l'on a fait choix de la personne du sieur Lucas Fermanel, marchand bourgeois demeurant à Rouen, auquel est donné pouvoir de construire et bâtir, en Hollande ou ailleurs, un vaisseau de 3 ou 400 hommes, le faire armer et équiper à la manière des Hollandais pour de pareils voyages, le faire ravitailler pour autant de temps que le voyage pourra durer...

... VIII) A l'effet que dessus, l'on fera un fonds de 220.000 livres ou environ, pour être employé tant à la fabrique et construction du vaisseau, munitions, victuailles, qu'à l'avance aux mariniers, à l'achat des marchandises, réaux et autres choses nécessaires jusqu'à la concurrence de la dite somme...

... X) Le navire sera amené au Havre de Grâce, lieu destiné par la Société comme le plus propre pour l'armement et embarquement des marchandises.

... XII) Le navire partira, Dieu aidant, au plus tard dans le mois de novembre, pour faire le voyage afin de pouvoir arriver au temps des moussons des vents...

... XIII) Et comme la principale vue de cette Société est de faciliter par son établissement le passage de Messeigneurs les Evêques nommés par sa Sainteté pour aller travailler à la gloire de Dieu et à la conversion des âmes dans les Empire et Royaumes ci-dessus, il a été arrêté qu'on les récevra dans le navire avec leurs misssionnaires, domestiques et équipages, sans prendre rien pour le fret de leurs hardes, ni pour leur nourriture, et qu'on les débarquera en un ou plusieurs points du Tonquin, de la Cochinchine ou de la Chine à leur choix...

... XIV) Les dits Seigneurs Evêques sont suppliés par toute la Société, en considération de ce bienfait, d'avoir égard dans le pays à ce que rien ne se divertisse et qu'il soit tenu bon registre des ventes et achats par les commis préposés à cet effet...

... XX) Si Dieu bénit cette entreprise, qui a pour principal objet sa gloire et qu'il se fasse un second voyage, on continuera de donner le secours spirituel pour la conversion des infidèles, et les ecclésiastiques ayant mission légitime, qui voudront s'embarquer, seront reçus dans les navires sans qu'on puisse rien leur demander (1) ...

(Extrait de Dufresne de Francheville. *Histoire de la Compagnie des Indes*, 1746, pp. 378-382).

(1) *Les principaux souscripteurs de la Compagnie étaient Fermanel, armateur, père d'un des « Bons Enfants »* (40.000 livres), *Mgr Lambert de la Motte* (10.000 *livres*), *Mazarin* (4.000 *livres*), *la duchesse d'Aiguillon, haute protectrice de la Société des Missions Etrangères* (3.000 *livres*), *etc.*

MGR PALLU PROPOSE A COLBERT LA FONDATION D'UN COMPTOIR AU TONKIN (1672)

[Texte 27]

Mgr Pallu était persuadé que le christianisme n'avait chance de s'implanter solidement en Extrême-Orient que si des relations commerciales actives et régulières s'établissaient entre l'Europe et les pays nouvellement ouverts. Dès 1672, *le prélat suggéra à Colbert de fonder un comptoir au Tonkin.*

Mgr Pallu pensait que les relations nouvelles à nouer avec les pays extrême-orientaux devaient être fondées sur le plus pur esprit d'humanité. En mars 1667, *il avait adressé aux directeurs de la Compagnie des Indes d'expresses recommandations dans ce sens : les officiers de la compagnie ne doivent « pas permettre qu'on fasse aucune vexation aux naturels, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens... Que la justice et l'équité président à tous vos conseils... »*

A la demande de Mgr Pallu, la Compagnie des Indes envoya en 1671 *un navire au Tonkin, mais il ne fut pas donné suite à un projet d'établissement, bien que la Compagnie ait reçu le droit de bâtir une maison et les mêmes privilèges dont jouissaient les Hollandais. Les Directeurs de Pondichéry étaient d'avis que le commerce au Tonkin serait d'un profit nul s'il n'était pas complété par le commerce avec le Japon ; ils manquaient, d'ailleurs, de ressources et jugeaient plus urgent de s'établir dans le Mazulipatam et dans le Bengale qu'au Tonkin.*

Les relations entre l'Inde et le Tonkin ne reprirent qu'une fois terminée la guerre de Hollande. En 1681, *le Directeur de la Compagnie à Pondichéry, Baron, pressé par les missionnaires, qui ne cessaient de lui représenter que le Roi du Tonkin ne les tolérait que dans l'espoir de voir la Compagnie entreprendre des opérations commerciales, envoya un navire au Tonkin, via Bantam, avec un sous-marchand, Chappelain, et un commis. Le navire n'emportait que* 3.000 *roupies de marchandises. Chappelain, trouvant humiliant de paraître au Tonkin avec une si piètre cargaison, emprunta* 20.000 *écus au Roi de Bantam. Bien accueilli, Chappelain installa un comptoir dans le port de Hien, fréquenté par les Hollandais et les Anglais (Hung-Yen) ; le navire repartit avec un chargement de musc et de soieries. François Martin, successeur de Baron, appréciait les avantages d'un établissement au Tonkin, mais, lui aussi, manquait de moyens financiers. Le comptoir français de Hung-Yen végéta pendant quelques années. La mort de Chappelain, le* 18 *mai* 1686, *et la ruine du comptoir français de Bantam entraînèrent bientôt la disparition du premier établissement fondé par les Français au Tonkin, où ne subsista aucun vestige de l'activité de la Compagnie des Indes.*

Cf. KAEPPELIN, La compagnie des Indes Orientales et François Martin, *Paris,* 1908.

Mgr Pallu à Colbert

« Surate, 2 janvier 1672,

« Le plus beau champ que nous ayons pour nos missions, où on a jusqu'à présent plus moissonné et qui promet une plus abondante récolte, est sans

« contredit le royaume du Tonkin, d'où dépend aussile progrès que nous espérons faire dans les royaumes voisins.

Les Jésuites, qui en ont été chassés il y a plus de sept ans, n'ont jamais pu obtenir la liberté d'y rentrer. M. de Bérythe a trouvé occasion d'y aller sur un vaisseau, en guise d'aumônier. Il y a si bien disposé les choses qu'il a obtenu du Roi pour deux de ses ecclésiastiques, qui étaient déguisés en habit de marchand, le pouvoir d'y demeurer et de faire bâtir une maison, dans un beau lieu qui leur fut assigné, dans l'espérance qu'il donna que la « Compagnie française y pourrait bien venir prendre un établissement. Il en a écrit à MM. les Directeurs Généraux et leur a envoyé des mémoires très instructifs du négoce qu'on y peut faire.

Je vous supplie, Monsieur, pour l'intérêt de la foi, d'où dépend celui de la Compagnie, et pour l'honneur et la gloire du Roi Très Chrétien, de porter MM. les Directeurs Généraux à disposer incessamment tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'un comptoir en ce royaume ou au moins pour y faire un voyage. Cette affaire ne peut être que très avantageuse à la Compagnie. En la faisant, elle pourvoira solidement à une chrétienté qu'on fait monter à 300.000 personnes qui ont reçu le saint baptême, et qui est en très grand péril, si on tarde trop à la secourir.

Il est bon de remarquer que le voyage du Tonkin pour le secours de cette église naissante a été le premier objet de l'établissement de la petite Compagnie des Indes, qui se forma il y a treize ou quatorze ans, dont M. le cardinal Mazarin voulut bien être le chef, et dont les mémoires n'ont pas peu contribué à l'établissement de celle-ci. M. Fermanel, qui a été chargé de la conduite de ce dessein, en est parfaitement instruit ... ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 107, p. 255. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Tonk., Doc.*, t. I, p. 214-215).

LOUIS XIV ET LE ROI DU TONKIN. UN AMBASSADEUR FRANÇAIS AU TONKIN EN 1662

[TEXTE 28]

Il semble qu'en octobre 1661, *Louis XIV ait écrit, pour accréditer Mgr Pallu, une lettre destinée aux souverains de la Chine, du Tonkin et de la Cochinchine. Il n'est pas certain que cette lettre, dont la minute est conservée aux archives des Affaires étrangères, ait été emportée par Mgr Pallu, ou du moins remise par lui à ses destinataires.*

Vingt ans plus tard, en 1681, *à l'instigation toujours de Mgr Pallu, Louis XIV chargea le Père Lefebvre, des Missions Etrangères, de porter au Roi du Tonkin un autre message en faveur de la religion chrétienne. Accompagné de M. de Bourges, qui, à Ayuthia, venait d'être sacré Evêque de Vairen, M. Lefebvre (né dans l'Eure en* 1643, *parti de France le* 19 *janvier* 1681), *arriva au Tonkin en août* 1681, *sur un petit bâtiment de la Compagnie des Indes*, le Saint-Esprit.

Le missionnaire se présenta sous un nom d'emprunt ; il ne tint pas compte des conseils de Mgr de Bourges ni de Chappelain et se montra très maladroit

envers les mandarins chargés de la visite des navires, qui, sous des prétextes spécieux, le leurrèrent pendant plusieurs semaines. Entre temps, le Seigneur du Tonkin, le Chua Trinh-Trac mourut, le 23 septembre 1681, *âgé de 87 ans. Ce décès coupa court aux pourparlers, le prince héritier étant « occupé tout « entier à chercher les moyens de prévenir les cabales et les partis secrets qui « auraient pu causer des révoltes dans le royaume, comme il était arrivé dans le « passé dans les changements de régime ».*

Après un séjour de trois mois, M. Lefebvre se rembarqua, sans avoir réussi à voir le souverain du Tonkin, à qui il ne put pas davantage remettre le bref pontifical dont il était également porteur, « les esprits étant trop mal disposés pour recevoir les vérités que ce bref contenait ». Avant de partir il se borna à demander par lettre au prince d'envoyer une ambassade en France, « comme ont déjà fait quelques rois des Indes ». A son voyage de retour, le Saint-Joseph *fut attaqué par des pirates sur les côtes du Champa. Un peu plus tard, M. Lefebvre revint d'Europe à Siam, où il remplit pendant quelque temps les fonctions de procureur des Missions Etrangères.*

L'ambassade du porte-paroles de Louis XIV n'améliora en rien la situation des missionnaires. En janvier 1683, *les Vicaires Apostoliques Deydier et de Bourges constatent que « les lettres et les présents (du Roi) n'ont produit aucun effet pour la liberté et l'exercice de la religion ».*

Lettre du Roi de France au Roi du Tonkin (10 janvier 1681)

« Très haut, très excellent, très puissant et très magnanime Prince, notre très cher et bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse !

Nous apprenons par nos sujets qui ont été dans vos Etats quelle a été la protection que vous leur avez accordée. Nous y sommes d'autant plus sensible que nous avons pour vous toute l'estime que l'on peut avoir pour un prince aussi illustre par ses vertus militaires qu'il est recommandable par la justice qu'il exerce dans ses Etats. Nous avons même été informé que vous ne vous êtes pas contenté de cette protection générale pour nos sujets, mais qu'en particulier, vous en avez donné des marques effectives aux sieurs Deydier et de Bourges. Nous eussions souhaité qu'ils eussent pu reconnaître toutes les grâces qu'ils ont reçues de vous par des présents dignes de vous être offerts ; mais la guerre que nous avons eue pendant quelques années, dans laquelle toute l'Europe s'était liguée contre nous, ayant empêché nos vaisseaux d'aller dans les Indes, à présent que nous avons bien voulu donner la paix, après avoir remporté tant de victoires et augmenté nos Etats par la conquête de plusieurs places importantes, nous avons donné aussitôt nos ordres à la Compagnie royale de s'établir dans votre royaume le plus tôt qu'elle pourra, et aux sieurs Deydier et de Bourges de demeurer auprès de vous, afin d'entretenir une bonne correspondance entre nos sujets, et les vôtres, pour nous avertir aussi des occasions qui se pourraient présenter, où nous puissions vous donner des marques de notre estime et du désir que nous avons de concourir à votre satisfaction, ainsi qu'à vos avantages.

Pour commencer de vous en donner des marques, nous avons commandé qu'on vous portât quelques présents que nous avons cru qui vous seraient

« agréables (1). Mais la chose du monde que nous souhaiterions le plus, et pour vous et pour vos Etats, ce serait d'obtenir pour vos sujets qui ont déjà embrassé la loi du seul vrai Dieu du ciel et de la terre la liberté de la professer, cette loi étant la plus haute, la plus noble, la plus sainte et surtout la plus propre pour faire régner les rois absolument sur les peuples.

Nous sommes même très persuadé que, si vous connaissiez les vérités et les maximes qu'elle enseigne, vous donneriez le premier à vos sujets le glorieux exemple de l'embrasser. Nous vous souhaitons ce bien incomparable avec un long et heureux règne, et prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur avec toute fin heureuse.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 10^e jour de janvier 1681,

Votre très cher et bon ami,

Louis. »

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 2, p. 60-61. / Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Tonk., Doc.*, I, p. 253).

Réponse du Roi du Tonkin à Louis XIV

« Le Roi du Tonkin envoie au Roi de France une lettre pour lui exprimer ses meilleurs sentiments, en disant qu'il fut heureux de savoir que la fidélité est un bien durable de l'homme et que la justice est la plus importante des choses. Par conséquent la pratique de la fidélité et de la justice ne marchera pas sans bons résultats. C'est, en effet, qu'il y a entre la France et notre royaume une différence de montagnes, de fleuves et de frontières, mais si la fidélité et la justice règnent parmi nos villages, notre conduite sera comme une lettre d'un jour, exprimant tous nos bons sentiments et contenant des précieux cadeaux. Votre relation qui vient du pays éloigné de mille stades et qui part du cœur comme un témoignage de votre sincérité, mérite des répétées considérations et des infinies louanges. La politesse envers les étrangers n'est pas une chose extraordinaire à notre pays. Il n'y a pas un étranger qui ne soit bien accueilli par nous. Comment pourrons-nous refuser un homme de France, qui est le plus célèbre des royaumes du monde, et qui par amour pour nous veut nous fréquenter et nous apporter des marchandises ? (2). Ces sentiments de fidélité et de justice sont vraiment dignes d'applaudissements. Quant à votre désir que nous coopérions à propager votre religion, nous n'osons pas l'admettre, parce qu'il y a une ancienne coutume introduite par des édits qui l'ont défendue formellement. Or, tous édits ne sont promulgués que pour être exécutés avec fidélité ; sans fidélité rien n'est établi. Comment pourrions-nous mépriser une coutume bien établie, pour satisfaire une amitié privée ? Aujourd'hui, la France transporte ici ses marchandises pour vendre ou pour échanger ; elle pratique la justice par ses richesses et exerce la fidélité par sa corrélation. C'est par là que l'amitié est fondée sur la justice et la fidélité, et ainsi elle peut être durable comme l'or et la pierre. Pourquoi donc est-il nécessaire que nous ayons le même désir ?

Nous vous prions de savoir bien que c'est notre relation de connaissance mutuelle. C'est la lettre. Vous avez ci-joint un modeste cadeau que nous vous offrons de bon cœur.

« Cette lettre est écrite au commencement de l'hiver et en un beau jour. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 680, p. 125. Original en caractères chinois et traduction par Mgr HALLYS, reproduits in A. LAUNAY, *Hist. Mission Tonk. Doc.*, t. I, p. 265).

(1) *Les présents du Roi de France comprenaient, entre autres, des pendants d'oreilles, une rose de diamant, des horloges, des miroirs, des pièces de drap de couleur écarlate, des crépons, des girandoles (fusées pour feux d'artifice). Le Roi du Tonkin offrit, en retour, à Sa Majesté Très Chrétienne des soieries du pays.*

(2) *On ignore si cette lettre est l'œuvre du Roi, du Seigneur du Tonkin, ou de quelque haut mandarin.*

MÉMOIRE SUR LES DIFFÉRENTS OBJETS DE COMMERCE QUI ONT COURS A LA COCHINCHINE ET AU TONKIN (VERS 1696)

[Texte 29]

Grâce aux efforts des compagnies hollandaise et anglaise, le commerce extérieur de la Cochinchine et du Tonkin prend, à la fin du siècle, une certaine extension. On en jugera par le texte ci-après, texte dont nous ne connaissons pas l'auteur ni la date précise, vraisemblablement entre les années 1690 *et* 1700.

... « Quant aux marchandises que l'on peut tirer de la Cochinchine, les principales sont le poivre, les soies, les sucreries, les bois de calamba et d'ébène, les nids d'oiseaux, l'or en poudre ou fondu, qui ne se vend que dix poids d'argent, et, enfin, le cuivre et les porcelaines qu'on y transporte de la Chine et du Japon.

On ne sait pourquoi les marchands européens se plaignent des droits d'entrée, de sortie et d'ancrage. Ces droits sont, en Cochinchine, de très petite conséquence ; ceux de la douane ne montent qu'à 3 ou 4 pour cent. Il est vrai qu'à l'arrivée d'un navire, on ne peut en transporter quoique ce soit sans être visité. Les officiers de la douane font décharger le vaisseau, pèsent et comptent jusqu'aux moindres pièces et s'emparent ordinairement de ce qu'ils y trouvent de plus précieux pour l'envoyer au Roi, qui en retient ce qu'il juge à propos, en payant. Si le Roi seul en usait ainsi, le mal ne serait pas bien grand, mais on prétend que les grands de la Cour suivent son exemple et ne paient pas...

...Cet inconvénient, tout inévitable qu'il paraît, n'est pas absolument sans remède. Lorsque les Hollandais envoyèrent en Cochinchine, de Surate et de Coromandel, des vaisseaux chargés de toile, de plomb, de salpêtre, etc., on leur laissait leurs denrées parce qu'ils avaient la précaution de payer tous les ans une certaine somme (1). Les autres nations auraient pu agir de même, mais, en voulant s'exempter d'un tribut modique qu'il était sage de payer, ils ont porté un coup mortel à leur commerce. D'ailleurs, depuis quelques années, les Cochinchinois se sont beaucoup modérés et, quelles que soient leurs manœuvres, elles n'approchent pas de celles des Tonkinois, dont le commerce fleurit cependant toujours par leurs rapports constants avec les étrangers...

...Il n'est peut-être pas de pays au monde où les marchands se trompent plus facilement par le moyen de cette monnaie. Cela tient à ce que les

« pièces sont égales en figure et en nature et que la différence qui en règle le prix ne consiste que dans les caractères qu'on y imprime. D'un côté, il y a quatre lettres chinoises et rien de l'autre. La prudence exige qu'on ait des personnes affidées pour décider de la bonté et de la valeur des pièces et qu'on en spécifie toujours la nature quand on fait un marché ; autrement, on court grand risque d'être la dupe des marchands cochinchinois qui, avec un caractère assez franc, s'applaudissent toujours d'avoir trompé les Européens.

Il y a quelques années que les marchands de Macao faisaient de très grands profits sur la monnaie, parce qu'alors le Roi de Cochinchine n'en faisait point battre encore à son coin et qu'elle venait toute du dehors. Mais, depuis que le prince a une monnaie particulière, les étrangers ne peuvent plus en faire commerce, à moins qu'ils ne soient résolus à y perdre au moins la moitié...

... Lorsqu'un vaisseau fait naufrage, il est mieux reçu en Cochinchine que partout ailleurs. On lui envoie des barques pour sauver l'équipage ; on fait plonger et jeter des filets dans la mer pour recouvrer les marchandises ; enfin, on n'épargne ni soins ni peines pour remettre le vaisseau en état...

... Je ne vois que deux choses qui puissent nuire aux étrangers, encore est-il facile d'en éviter une. La première regarde la sortie des navires. Quand on attend la veille ou le jour du départ pour demander ses dépêches, il arrive très souvent que les vaisseaux manquent leur voyage. Il faut solliciter ses dépêches toujours un mois auparavant... La seconde, qui est inévitable, est la nécessité où on se trouve quelquefois de donner les marchandises à crédit... Le crédit n'est pas à beaucoup près si ruineux qu'on le prétend, vu que, sur une simple plainte, le prince rend une prompte et exacte justice aux négociants étrangers...

...Il est évident que les Français peuvent faire au Tonkin le négoce que les Compagnies de Hollande et d'Angleterre y font. Ces compagnies en tirent une quantité prodigieuse d'étoffes, de musc et de soie... Le musc du Tonkin est, de l'aveu de tout le monde, le meilleur et le moins altéré de tout l'univers... A la vérité, on doit convenir que les soies du Tonkin ne sont pas si bonnes que celles de la Chine, du Bengale, de Perse et d'Italie ; cependant, les Anglais en apportent en Europe et tirent de très grands profits...

J'ai dit que le Siam était le seul pays où nous puissions nous établir pour étendre notre commerce au Tonkin ... »

(Mémoire « sur les différents objets de commerce qui ont cours à la Cochinchine et au Tonkin », LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES, édit. du Panthéon Littéraire, t. IV, 1877, p. 554-558).

(1) Les commerçants pouvaient obtenir une *chappe*, comme on disait alors, c'est-à-dire la licence de faire le commerce, en payant une taxe dont le taux variait selon le lieu d'origine du bâtiment. Les jonques du Kouangsi payaient 3.000 ligatures à l'arrivée et 300 au départ, les navires européens 8.000 et 800 ligatures (A. LAUNAY, *Hist. Miss. du Tonkin, Doc.*, I, p. 245, note.)

HANOI A LA FIN DU XVII[e] SIÈCLE (SAMUEL BARON)

[TEXTE 30]

Installée à Bantam, à l'Ouest de Batavia, la Compagnie anglaise des Indes voulut concurrencer les Hollandais au Tonkin. Elle y envoya, en 1672, *une frégate, avec le chef marchand William Gyfford, futur Gouverneur de Madras, et cinq agents européens. Gyfford créa un comptoir à Hung-Yen ; cinq ans plus tard, les Anglais obtinrent l'autorisation de s'établir également à Hanoï.*

Mgr de Bourges nous apprend que, tous les ans, les Anglais expédiaient au Tonkin un vaisseau « chargé de plus de 100.000 *écus en espèces, outre les autres marchandises »* (1686). *Il ne paraît pas, pourtant, que le comptoir ait fait de brillantes affaires : « Le Tonkin est un petit client pour les marchandises européennes... les mandarins seuls achètent et ils paient rarement ». Toujours est-il que le comptoir fut fermé en* 1697, *date à laquelle les Anglais quittèrent le Tonkin — où il ne devaient revenir commercer, de loin en loin, qu'après* 1719 — *cédant la place à leurs concurrents hollandais, qui les avaient devancés de quelque quarante ans et qui eux-mêmes se retirèrent en* 1700.

Cf. Ch. B. MAYBON, Une factorerie anglaise au Tonkin, au XXII[e] siècle, *B. E. F. F. O.,* 1910, *p.* 169 *et sq.*

Samuel Baron semble être né vers 1650 *à Hanoï, probablement du chef du comptoir hollandais et d'une mère tonkinoise. Après avoir servi d'abord la Compagnie hollandaise, il passa, vers* 1675, *au service de la Compagnie anglaise et acquit sans doute la nationalité anglaise. Samuel Baron partit du Tonkin en* 1685 ; *il se rendit à Madras, où il rédigea sa* Description du royaume du Tonkin, *destinée à rectifier les assertions fantaisistes de Tavernier. Il fut le premier à signaler l'importance du Fleuve Rouge comme voie commerciale.*

La relation de Samuel Baron n'est pas dépourvue de valeur. Elle présente toutefois beaucoup moins d'intérêt que la relation, légèrement postérieure, du grand voyageur anglais, William DAMPIER, Un voyage au Tonkin en 1688, *publiée, en* 1698, *dans son* Nouveau voyage autour du monde (*Rev. Indo.,* 1910).

A l'extrême fin du siècle, la Compagnie anglaise, desireuse de pallier son insuccès au Tonkin, envoya le subrécargue T. Bowyear reconnaître les côtes de la Cochinchine. Thomas BOWYEAR séjourna un an à Hué et à Faifo ; il a laissé, lui aussi, une relation de voyage.

Cf. L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1920[II], *p.* 183 *et sq.*

« La ville de Ca-cho est la métropole du Tonkin (1). Elle se trouve par 21 degrés de latitude Nord, à environ quarante lieues de la mer et peut, pour son étendue, être comparée à beaucoup de villes d'Asie. Elle est supérieure à la plupart par le nombre de la population, particulièrement le premier et le quinzième jour de la lune, qui sont les jours de marché ou de grand bazar, quand le peuple des villages voisins y afflue avec ses marchandises en nombre incroyable. Plusieurs des rues, pourtant larges et spacieuses, sont alors si

« encombrées qu'on peut s'estimer heureux de pouvoir quelquefoisa vancer à travers la foule d'une centaine de pas en une demi-heure. Tous les objets divers qui se vendent dans cette cité ont chacun une rue spécialement assignée et ces rues sont encore partagées entre un, deux ou plusieurs villages, dont les habitants ont seuls le privilège d'y tenir boutique, tout-à-fait à la façon des diverses compagnies ou corporations dans les villes d'Europe.

Les Cours du Roi, du général, des princes, etc et hautes cours de justice se tiennent ici... Elles occupent de larges espaces de terrain ; les bâtiments principaux n'ont qu'une médiocre apparence, étant bâtis en bois. Le reste des habitations est fait de bambous et de claies mal ajustées. Peu de constructions sont en briques, sauf les comptoirs des étrangers, qui rivalisent avec succès avec le reste. Stupéfiants tout-à-fait sont les triples murs de la vieille cité et du palais ; leurs ruines prouvent qu'ils étaient de construction solide, avec de belles et grandes portes pavées d'une sorte de marbre. Le palais aurait eu environ six ou sept milles de circonférence ; ses portes, cours et appartements témoignent amplement de sa pompe primitive et de sa splendeur.

Dans cette cité, se trouvent aussi les quartiers d'une formidable milice, prête pour toutes les occasions, ainsi que l'arsenal du Roi ou magasins de la guerre, situés sur les bords du fleuve près d'une île de sable où se tient la *Thecadaw* (2)...

... Cette rivière est appelée par les indigènes Song-Koi ou rivière principale. Elle prend sa source en Chine et, après avoir roulé quelques centainse de lieues, passe ici et va se jeter dans la baie de Haïnan, par huit ou neuf bouches, dont la plupart sont navigables pour les vaisseaux de faible tonnage. Cette rivière est d'une extrême commodité pour la cité où se résume toute l'activité du royaume. Ces commerçants ont leurs maisons dans leurs villages respectifs et ne vivent pas tous ensemble sur leur barque, comme le rapporte Tavernier, sauf quand ils sont en voyage ».

(*Description du royaume du Tonquin* par Samuel BARON, publiée en 1732 dans le recueil de CHURCHILL, traduite en français par l'abbé PRÉVOST dans son *Histoire générale des Voyages*, 1751, t. 33. Le texte ci-dessus est une traduction plus récente, par DESEILLE, Rev. Indo., 1914[1], p. 70).

(1) Cinquante ans avant Samuel Baron, le Jésuite BALDINOTTI décrivait en ces termes la capitale du Tonkin :

« La capitale est située sous le 21^e degré ; la chaleur y est grande quand le vent ne souffle pas, ce qui arrive d'ordinaire au mois de juin. Elle n'a ni murs ni forteresse. Les maisons, à l'exception du palais royal, lequel est couvert de tuiles et bâti de gros blocs bien travaillés, sont faites de roseaux du pays, gros comme des arbres, qu'on appelle bambous ; elles sont couvertes de paille et n'ont pas de fenêtres. Il y a dans la ville de grandes lagunes qui permettent d'éteindre rapidement le feu quand il prend aux maisons ; il y a des incendies qui en ont brûlé cinq ou six mille, qui, après, se refont en cinq ou six jours. La ville a six lieues de tour et sa population est innombrable. Elle a un fleuve grand et navigable. L'eau du fleuve est trouble, mais tout le monde en boit quand même, car il n'y a ni fontaine, ni puits, ni citerne. Il sort de

« son lit généralement deux fois l'an, au commencement de juin et de novembre, inondant la moitié de la ville, mais des inondations ne durent pas ».

Le R. P. Henri BERNARD a consacré au Hanoï du XVII[e] siècle une étude : *Pour la compréhension de l'Indochine et de l'Occident*, Hanoï, 1939, chap. XVI, p. 131-148.

(2) *S. Baron décrit plus loin le* Thecadaw *ou « purge du pays de tous les esprits malfaisants ». « Une fois par an, spécialement quand il y avait eu une grande mortalité parmi les humains », les éléphants et les chevaux du prince, le bétail de la campagne, l'armée, au grand complet, se rangeaient sur le banc de sable, proche de l'arsenal, et procédaient à des offrandes au Ciel, suivies d'une décharge générale de mousqueterie et d'artillerie, destinée à mettre les démons en fuite.*

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

LIVRE II

LE XVIII^{e} SIÈCLE, SIÈCLE DES VELLÉITÉS

Nonobstant la cuisante déconvenue éprouvée par la France au Siam à la fin du XVII^{e} siècle, l'œuvre d'évangélisation se continue, au XVIII^{e} siècle, dans l'Indochine orientale. Les prêtres des Missions Etrangères, les Pères Jésuites, les Franciscains, les Dominicains poursuivent au Tonkin et en Cochinchine leur apostolat, dont l'action s'avère, au reste, notablement moins efficace qu'au siècle précédent.

Si les succès de l'évangélisation se ralentissent, les projets de pénétration économique au contraire se font de plus en plus nombreux. Le grand négoce français n'ignore plus l'Indochine. La Compagnie des Indes cherche à trouver dans l'Indochine orientale un supplément d'activité et, plus tard, un moyen de compenser les déboires subis par elle dans l'Indoustan. Nos commerçants témoignent d'un remarquable esprit d'entreprise, attesté par de multiples mémoires et rapports tendant à la fondation d'un comptoir sur les côtes indochinoises.

Mais les divers sondages entrepris en Cochinchine aboutissent à de tels mécomptes que les négociants perdent tout espoir d'aboutir et renoncent bientôt à des entreprises aussi onéreuses que décevantes. Pourtant, même après 1750, *plusieurs projets d'établissement commercial se font encore jour. Ces projets se heurtent à l'impression de défiance laissée par les échecs antérieurs, aux embarras pécuniaires d'une Compagnie des Indes expirante, à la rivalité maritime franco-britannique, aux multiples préoccupations, enfin, de politique extérieure et intérieure du gouvernement métropolitain.*

Oubliés à peine éclos, les divers projets d'établissement indochinois s'en vont dormir dans les cartons ministériels. Ces projets ne sont pas toutefois sans présenter un intérêt historique, en ce sens qu'ils montrent que la France porte, dès le milieu du XVIII^{e} siècle, une attention soutenue à l'Indochine orientale. Ainsi se forme peu à peu une tradition qui prépare la voie au grand dessein qui sera celui de l'Evêque d'Adran.

Sur la période considérée :

Cf. ouvrage déjà cité de E. CHASSIGNEUX et Ch. B. MAYBON, Histoire moderne du pays d'Annam, *Paris,* 1920, *p.* 135-182.

CHAPITRE I

CONTINUATION DE L'APOSTOLAT MISSIONNAIRE

Les missions sont bien loin de réaliser, en Indochine, les mêmes progrès au XVIII^e siècle qu'au XVII^e. Elles ont de la peine à maintenir leurs positions. Bien que suscitant toujours de beaux dévouements, l'apostolat s'essouffle et la propagation du christianisme marque un temps d'arrêt.

Cet état de choses est le résultat du fléchissement de la foi, qui se manifeste en France, où le jansénisme et l'esprit philosophique battent en brèche l'orthodoxie romaine. La Société des Missions Etrangères manque de ressources et d'ouvriers; les Vicaires Apostoliques outre-mer et, à Paris, les Directeurs de la Société se disputent le contrôle du séminaire de la rue du Bac; les vocations se font plus rares.

En Indochine même, l'action missionnaire est entravée par les discordes qui s'élèvent entre les différents ordres religieux : conflits de juridiction, que la venue de plusieurs Visiteurs envoyés par le Saint-Siège, notamment Mgr de la Baume, Evêque d'Halicarnasse en 1739-40, ne parvient pas à apaiser; querelles de doctrine se rattachant à l'épineuse et irritante querelle des rites chinois, dont les échos tapageurs se répercutent de la Chine jusqu'en Indochine, entraînant un recul de l'influence missionnaire, au moins dans la première moitié du siècle, jusqu'à la condamnation définitive des cérémonies chinoises par la Cour de Rome en 1742.

Enfin, on ne saurait passer sous silence les persécutions que suscitent l'ombrageuse jalousie des dynastes locaux et l'intolérance des mandarins lettrés. A cet égard, le XVIII^e siècle marque la transition naturelle entre le XVII^e, où les autorités locales ne témoignèrent pas, en général, une hostilité irréductible au christianisme, et la première moitié du XIX^e siècle, où se déchaîneront, en pays vietnamien, les persécutions sanglantes qui amèneront l'intervention de la France.

Qu'elles nous fournissent des renseignements sur les conditions dans lesquelles s'exerce l'apostolat ou sur les conditions de l'existence dans les divers royaumes d'Indochine, les relations missionnaires du XVIII^e siècle ne sont pas moins utiles à consulter que celles du XVII^e.

LA VIE ET LA MORT DU MISSIONNAIRE (1700-1709)

[TEXTE 31]

Les deux fragments ci-dessous nous donnent une idée de la vie des missionnaires au début du XVIIIe siècle. Abnégation et péril presque quotidien, les conditions d'existence des missionnaires demeurent ce qu'elles étaient au XVIIe siècle et ce qu'elles resteront au XVIIIe, jusqu'à l'époque de l'Evêque d'Adran.

Le Chua *Minh-Vuong, qui régna en Cochinchine de* 1692 *à* 1721, *était un fervent bouddhiste; il se montra fort hostile au christianisme. En* 1698, *il avait prescrit d'abattre toutes les églises et d'imposer triples taxes et triples corvées aux chrétiens. Le* 17 *mars* 1700, *il publia un édit, encore plus sévère que les précédents, en vertu duquel furent incarcérés, en sus du Père Féret, cinq prêtres des Missions Etrangères, cinq Jésuites, un prêtre chinois et un prêtre vietnamien. Quatre de ces religieux, y compris le P. Féret, moururent en prison ; cette persécution ne prit fin qu'en* 1704.

La mort du Père Feret (1700)

« M. FERET (1) était infirme depuis plusieurs années et avait beaucoup de peine à cuire le riz. Il fut arrêté dans le lieu de sa mission. Les soldats qui le prirent et qui le menèrent à la Cochinchine, lui firent souffrir tant de maux, dans l'espérance d'en tirer quelque argent que, dès qu'il fut dans sa prison, il se coucha sur une petite natte de jonc étendue à terre, où il demeura les fers aux pieds et la cangue au cou, jusqu'au jour qu'il rendit son âme à Dieu, dans une paix profonde.

C'était un saint ecclésiastique, tout rempli de l'esprit de Dieu, d'un zèle infatigable et d'une oraison sublime ; il était toujours si recueilli, lors même qu'il était avec quelques-uns de ses confrères, qu'il ne parlait que quand la nécessité ou la charité le demandait. Il n'est pas croyable combien il a eu de peine pendant qu'il a été dans sa mission, qui comprenait tout le royaume de Champa.

Ce royaume n'est, à la vérité, qu'une côte de mer qui a près de 200 lieues de longueur, et où il n'y a encore que 7 ou 8 petites églises. Ainsi, ce n'est pas leur trop grand nombre qui lui rendait cette mission pénible, mais c'est qu'il y en a quelques-unes qui sont éloignées des autres de six jours de chemin, distance qu'il était obligé de parcourir à pied sur le rivage de la mer ; et parce qu'il n'y a sur la route ni village, ni aucun lieu de repos, il fallait coucher les nuits à l'air, sur le sable, et porter, pendant tout le voyage, outre ses ornements d'église, tout ce qui était nécessaire pour la vie, jusqu'à l'eau douce pour boire et pour faire cuire le riz.

Ces difficultés n'empêchèrent pourtant pas ce fervent missionnaire de visiter tous les ans une fois ou deux ces pauvres chrétiens, qui pour la plupart n'auraient jamais vu de prêtres, ni participé aux sacrements, s'il n'avait eu le courage de les aller chercher ».

(Lettre du P. Labbé, reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch. Doc.*, t. I, p. 627-628).

Comment M. Guisain exerce son ministère (1709)

Lettre de M. Guisain (2) à un de ses parents,

1er décembre 1709,

« Un missionnaire qui travaille auprès des chrétiens, c'est-à-dire qui va de village en village pour la mission dans les provinces du royaume, s'y est caché, dès son entrée, à l'insu de la Cour, des mandarins et des infidèles, parce que notre sainte religion étant défendue par les édits du Roi et la persécution étant continuelle, personne n'ose la prêcher en public... Un missionnaire n'ose paraître que devant les chrétiens et est obligé de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour... Après avoir été caché pendant le jour dans son bateau, où il a fait tous ses exercices spirituels, pris du repos et ses repas accoutumés, il s'approche à la brune avec son bateau d'un lieu où les chrétiens, avertis de son arrivée, l'attendent ; ils s'introduisent avec lui dans le village...

...Les affaires étant achevées ou renvoyées à un autre temps, il pense à aller passer la nuit suivante à un autre village, y envoie quelqu'un de ses catéchistes... Il faut aller quelquefois toute la journée à la voile ou à force de rames... Son bateau est aussi un petit séminaire flottant, où il instruit ses catéchistes et des jeunes gens qui se sont mis sous sa direction au service de l'Eglise. Il fait aussi prêcher pendant le repas un de ses catéchistes ou sous-catéchistes, pour les avertir des fautes qu'ils font et leur enseigner les choses les plus nécessaires qu'ils doivent prêcher aux chrétiens...

...Cette manière de faire la mission est laborieuse et très pénible. Il faut avoir un courage de Saint Paul pour embrasser ce genre de vie. Il y a ici vingt missionnaires européens et dix tonkinois, qui passent ainsi presque toute l'année sans relâche. Dans le temps de la moisson et des semailles, le missionnaire tâche de prendre quelques jours pour faire une retraite... On peut dire qu'en Europe, un curé seul dans sa paroisse n'a pas tant d'occupations les jours des plus grandes fêtes qu'un missionnaire en a dans le Tonkin presque toutes les nuits de l'année...

...Si un missionnaire n'avait d'autres travaux que ceux dont je viens de parler, ce serait un paradis pour lui. Mais le diable, toujours envieux du bien que font les hommes de Dieu, a soin de tremper cette vie toute apostolique de fiel et d'amertume ; il lui fournit bien des manières d'exercer la vertu et la patience. Tantôt on apprend que, dans un village, les infidèles persécutent les chrétiens, qu'ils veulent les obliger à faire des superstitions, à bâtir un temple, à faire la révérence aux idoles. Tantôt on vient nous rapporter qu'il y en a qui ont succombé, fléchi le genou devant l'idole. Un jour, vous apprenez que des chrétiens ont été pillés par les gentils, bâtonnés, traités ignominieusement parce qu'ils ont refusé généreusement de le faire. Un autre jour, on vient vous dire que les infidèles ont renversé et brûlé une église, qu'ils ont abattu plusieurs maisons de chrétiens, se sont saisis de leurs biens, les ont chassés du village, avec toutes les marques d'ignominie possibles et, par là, réduits à la dernière misère. De plus, le missionnaire et ses gens sont continuellement sur le qui-vive et dans une crainte continuelle d'être surpris par les infidèles... Depuis que je suis dans le Tonkin, il y a eu deux Européens, deux prêtres tonkinois et un catéchiste mis dans les prisons,

« les fers aux pieds ; les deux Européens ont été renvoyés du royaume, un prêtre tonkinois et un catéchiste sont morts dans les prisons, les fers aux pieds. L'autre prêtre, par le moyen de ses amis qui l'ont cautionné, est sorti de prison et fait encore mission comme auparavant »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 652, p. 526. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Tonkin, Doc.*, t. I, p. 464-466).

(1) *Toussaint Féret, né en* 1644, *à Evreux. Parti de la rue du Bac en décembre* 1678. *Lorsqu'il fut arrêté, avec quelques autres missionnaires, en mars* 1700, *lors de la persécution du* Chua *Minh-Vuong, M. Féret se trouvait si malade qu'il s'apprêtait à se retirer à Siam. Mort le* 12 *juin* 1700 *dans les prisons de Nha-Ru ou Ninh-Hoa (province de Khanh hoa), M. Féret fut inhumé dans l'église de Nhatrang. En* 1692, *le Père Féret avait été accusé à Rome par les Portugais de trafiquer des sacrements ; il dut se justifier de cette accusation devant Monseigneur Pérez, à l'arrivée de ce prélat en Cochinchine.*

(2) *François-Gabriel Guisain né à Paris en* 1665. *Son père, avocat au Parlement, contraria longtemps sa vocation apostolique. Bachelier de Sorbonne, parti de la rue du Bac en* 1689. *Travailla surtout dans le Nghé-An et le Than-Hoa, d'où le chassa la persécution de* 1712. *Nommé en* 1718 *Evêque de Laranda et Vicaire Apostolique du Tonkin occidental. Mort le* 17 *novembre* 1723, *à Trang-Den, dans le Nghé-An.*

LES COCHINCHINOIS COLONISENT LES PLAINES DU DONNAI (1710)

[TEXTE 32]

Etablis, avec Nguyen-Hoang, dans les plaines littorales du Centre Vietnam en 1558, *les Seigneurs de Cochinchine n'ont cessé depuis cette date d'étendre leurs domaines dans la direction du Sud. La grande époque de cette expansion s'ouvre lorsque prend fin la lutte des Nguyen contre les Seigneurs du Tonkin, en* 1674.

Les Chams, dont la décadence et le reflux ont commencé à se manifester au XIe siècle, se voient peu à peu exterminés ou refoulés le long de la côte. Définitivement vaincus, ils sont, à la fin du XVIIe siècle, réduits à deux minuscules principautés tributaires de Hué, Phanri et Phanrang.

Le Champa ainsi absorbé, les Vietnamiens se lancent à la conquête des riches plaines du Donnaï et du Mékong sur les Khmers, que les Chinois de Hatien prennent à revers. A la fois militaire et agricole, la colonisation vietnamienne progresse rapidement au XVIIe et au XVIIIe siècles dans le bassin inférieur du Mékong. Baria est enlevé en 1658, *le pays de Giadinh en* 1698, *Mytho et Vinhlong en* 1731, *Soctrang en* 1747.

Cf. J. Y. CLAEYS, Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa *B. A. V. H.*, 1934[1] ; *P. BOUDET*, La conquête de la Cochinchine par le Nguyen et les émigrés chinois, *B. E. F. E. O.*, 1942, *p.* 115-132.

Mgr Labbé (1) au Séminaire des Missions Étrangères.

4 septembre 1710,

« Une certaine contrée qu'on appelle Donnaï fait les limites des royaumes du Cambodge et du Champa. C'est un pays plat, de bas-fond, fort vaste et fort étendu, tout couvert de bois de haute futaie, où les Cochinchinois ont commencé de s'établir depuis 35 ou 40 ans. Je crois qu'il y a déjà passé plus de 20.000 Cochinchinois, dont au moins 2.000 chrétiens.

« Il y a treize ou quatorze ans qu'un Père Jésuite portugais s'est établi en ce pays ; il y a fait une assez grande église mais qui a été peu fréquentée jusqu'à présent, parce que les chrétiens ne sont pas contents de ce Père... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 725, p. 265. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I, p. 541).

(1) *Charles, Martin, Labbé, né vers* 1648 *dans le Calvados. Parti de la rue du Bac en* 1679. *Provicaire de Mgr Mahot en Cochinchine en* 1684. *Après un séjour à Rome, sacré à Paris, en* 1704, *Evêque de Tilopolis et coadjuteur du Vicaire Apostolique Perez. (Mgr Pérez, né d'un père manillais et d'une mère siamoise, bien que formé au séminaire de Siam, n'appartenait pas à la Société des Missions Etrangères ; il administra le Vicariat de Cochinchine de* 1691 *à* 1728). *Mgr Labbé mourut dans le Phu-Yen, en* 1723).

UNE PETITE PERSÉCUTION EN COCHINCHINE (1714)

[Texte 33]

Alors qu'aucun religieux européen n'avait été mis à mort au XVII^e siècle, plusieurs missionnaires subirent le martyre au siècle suivant. Cette recrudescence d'intolérance se manifesta surtout au Tonkin, où les chrétiens eurent à subir au moins sept persécutions, en 1694-96, 1706, 1712-13, 1721, 1736-37, 1765, 1773.

En Cochinchine, où l'évangélisation avait fait moins de progrès que dans le Nord, les souverains déployèrent moins de rigueur qu'au Tonkin. En dehors des crises de 1698-1704, *de* 1714 *et de* 1724, *les chrétiens de Cochinchine bénéficièrent d'une certaine rémission pendant la première moitié du XVIII^e siècle. La persécution reprit, il est vrai, en* 1750, *en* 1753 *et en* 1767.

Mgr Labbé au Séminaire des Missions Étrangères.

27 octobre 1715,

« Au mois de mars de l'année 1714, nous passâmes tout d'un coup d'une douce et agréable paix, dont nous jouissions dans les provinces éloignées de la Cour, à un grand trouble et à un grand embarras, par la crainte où nous fûmes de voir renaître la persécution dans ce royaume. Les nouvelles qui se répandirent partout au sujet de la religion jetèrent la consternation dans l'esprit des chrétiens. Ils transformèrent aussitôt leurs églises en maisons ordinaires pour les sauvér des insultes des gentils, et pour empêcher qu'elles ne fussent abattues. Il fallut cacher les images et démonter les autels, quoiqu'ils ne fussent faits que comme des tables communes, pour ne pas donner quelques prises aux ennemis du nom chrétien. Les femmes fidèles ne parurent plus avec leurs chapelets au cou ; toutes les marques de religion disparurent, sans pourtant blesser l'essentiel de la religion ; beaucoup de gens, tant hommes que femmes, après avoir caché ce qu'ils avaient de plus précieux, se réfugièrent dans les montagnes ou se retirèrent chez quelques gentils leurs amis. Ceux qui n'osaient fuir par quelque considération ne demeuraient pourtant pas chez eux ; ils se cachaient autour de leurs maisons, se sauvant de buissons en buissons pour n'être pas surpris...

...Vaincus dans ce combat, (les gentils) engagèrent les chrétiens dans un autre, bien plus redoutable puisqu'il fallait y mourir ou abandonner la foi.

« Ils les amenèrent tous à la Cour, les hommes chargés de cangues, et les femmes portant une bûche au cou, afin que le Roi (1) fît lui-même épreuve de l'attachement qu'ils avaient à la religion... Comme Sa Majesté était pour lors occupée de quelque affaire importante, ou plutôt, comme quelques-uns disent, embarrassée de quelques cérémonies superstitieuses au temple de ses idoles, elle ordonna qu'on les mît tous à la garde des soldats qui portent des épées dorées, qui sont chargés d'arrêter les grands criminels et de couper la tête à ceux que le Roi condamne à mort.

Ils demeurèrent environ un mois dans cette prison, portant toujours leurs cangues au cou, et souffrant toutes les autres incommodités qui sont ordinaires dans ces lieux. Mais rien ne fut plus sensible à ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la confession de la foi que de voir la plus grande partie de leur troupe s'amollir peu à peu, par les larmes qu'ils voyaient verser à toutes leurs familles et par les instantes prières qu'elles leur faisaient de ne les pas sitôt abandonner. Vingt-six ou vingt-sept vaincus de cette sorte sortirent de ce combat où ils avaient déjà acquis tant de mérite, et retournèrent dans leur village mener une vie malheureuse avec leurs parents et amis.

Il y a, à la Cour de Cochinchine, plusieurs compagnies de soldats qui sont tous nobles de naissance, et qui sont à peu près ce que sont les mousquetaires en France... La persécution des chrétiens de Vancui fut une occasion de rechercher s'il n'y avait pas quelques chrétiens parmi eux ; il s'en trouva plusieurs qui furent présentés au Roi et qui n'eurent pas tous le courage de persévérer dans la confession de leur foi. Huit seulement, après s'être déclarés chrétiens, osèrent dire au Roi, qui les sollicitait à maudire Jésus-Christ, qu'ils ne feraient jamais un tel crime, parce que Jésus-Christ était Dieu tout-puissant, seul Seigneur du ciel et de la terre et l'objet de l'adoration de tous les chrétiens qui sont au monde. Cette profession de foi fut exprimée dans les termes les plus civils et les plus humbles, mais elle n'empêcha pas le Roi d'entrer dans une extrême colère et dans une grande aversion contre les chrétiens. Néanmoins, quelque irrité qu'il fût, il ne voulut pas condamner ses gardes sur-le-champ ; il ordonna qu'on les mît entre les mains des soldats qui portent des épées dorées. Ainsi ces huit nobles soldats entrèrent dans la prison des confesseurs de Jésus-Christ pour y prendre la place que ces pauvres gens de Vancui venaient d'abandonner par leur apostasie...

... Le jour étant venu de juger les chrétiens, le Roi s'assit devant la porte de son palais, et, environné de sa Cour, il fit venir les prisonniers, qui étaient au nombre de 26, savoir 21 hommes et 5 femmes. Dès qu'ils parurent, le Roi leur dit : « Pourquoi êtes-vous rebelles à nos ordres et « pourquoi vous déclarez-vous ennemis de la religion de nos pères ? Vous « savez que nous avons fait publier des édits pour défendre à nos sujets « d'embrasser cette religion étrangère, et vous la suivez encore sans craindre « de violer le respect et l'obéissance qui sont dus à notre autorité royale. « C'est pourquoi je vous déclare qu'il faut aujourd'hui mourir ou maudire « Jésus-Christ et renoncer absolument à sa religion. »

Ces saint confesseurs répondirent humblement : « Vive le Roi mille années ! « Nous prenons la liberté d'assurer Votre Majesté que nous ne sommes point « rebelles ; mais plutôt que nous vivons dans une grande obéissance et que « nous nous soumettons de tout notre cœur à tous ses ordres. Il n'y a que « le seul point de la religion chrétienne où nous sommes d'un sentiment

« contraire à celui de Votre Majesté et qui fait que nous aimons mieux mou-
« rir, si Votre Majesté l'ordonne, que de maudire Jésus-Christ, qui est ce
« Dieu que nous adorons et que nous reconnaissons pour Seigneur et Maître
« de tout l'univers. »

Le Roi, qui ne s'était peut-être jamais vu contredit, s'écria d'une voix tonnante : « Il faut leur couper la tête à tous ; on n'en viendra jamais à bout « sans cela. » Ce commandement aurait été aussitôt exécuté, si un grand mandarin qui était près de Sa Majesté, ne lui eût promptement représenté que les chrétiens étaient du nombre de ses sujets ; qu'il fallait en avoir quelque compassion ; que c'étaient des gens qui paraissaient simples et sans malice ; qui ne faisaient tort à personne ; qui payaient le tribut et s'acquittaient fidèlement de tous les devoirs où ils étaient engagés par les lois du royaume ; qu'en les faisant mourir, il arriverait un grand trouble dans l'Etat et beaucoup de diminution dans ses revenus, parce qu'ils prendraient tous la fuite et abandonneraient leurs maisons ; qu'il fallait les châtier comme un père châtie ses enfants, mais non pas les tuer comme des ennemis.

Le Roi modéra sa colère, et changea l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre ces innocentes victimes en une servitude perpétuelle, ordonnant qu'ils couperaient de l'herbe toute leur vie pour nourrir les éléphants, qu'ils auraient des chaînes de fer aux pieds et au cou, et qu'on leur imprimerait une croix sur le front avec la pointe d'une épée comme une marque d'infamie... Cet ordre fut exécuté à la face de toute la Cour et d'un peuple fort nombreux accouru de toute part pour voir ce spectacle.

Quant aux cinq femmes du village de Vancui, qui marchaient après ces généreux confesseurs et qui étaient dans la résolution de mourir avec eux, le Roi les considéra quelque temps, particulièrement une qui, outre le morceau de bois qui lui pendait au cou, portait encore un enfant qu'elle allaitait aussi tranquillement que si elle eût été dans le secret de sa maison, et ordonna qu'on les renvoyât chez elles...

...Quoique le Roi se soit contenté de porter sentence contre les chrétiens qui lui ont été déférés et qu'il n'ait fait publier aucun édit contre la religion, toutes les provinces se sont pourtant ressenties de cette persécution ; mais je crois qu'il n'y en a pas de plus maltraitée que celle où nous demeurons plus ordinairement, M. Heutte (2) et moi. Deux commissaires de la Cour y firent publier par des émissaires qu'ils avaient ordre de brûler les églises, et de contraindre les chrétiens à marcher sur les images ou à aller à la Cour répondre devant le Roi de leur religion. Ces discours jetèrent la terreur dans le cœur des chrétiens ; chacun se hâta de cacher ce qu'il avait de meilleures nippes et de prendre la fuite, abandonnant les maisons à la divine Providence. Pour M. Heutte et moi, après nous être précautionnés aussi bien que nos chrétiens, et avoir mis en dépôt chez quelques amis, nos ornements, nos livres et papiers, nous demeurâmes dans nos églises, tant pour attendre l'issue de ces bruits que pour rassurer les chrétiens par notre présence et pour leur donner nouvelle de ce qui se passerait. Nous ne fûmes pas longtemps sans reconnaître que ces commissaires n'avaient aucun ordre, car ils ne purent montrer leur commission à M. le Gouverneur de la province, ce qui était pourtant nécessaire pour agir juridiquement et selon les coutumes du royaume...

« Depuis cette vexation, les chrétiens de ce canton-là en ont encore souffert trois autres, sans aucun ordre du Roi, pour lesquelles ils n'ont pas moins dépensé que pour la première. Tous les grands mandarins de la province ont interposé leur autorité et leurs violences, mais ce n'a été que pour faire comparaître les coupables et les obliger à se rédimer. Car, pour les chrétiens, leurs plaintes ne font qu'augmenter leurs pertes et leurs frais. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 727, p. 243. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. Ier, p. 566-576).

(1) *Le* Chua *Minh-Vuong*, 1692-1724.
(2) *Pierre Heutte, originaire de Normandie, parti pour les missions en* 1704. *Demeuré à Siam jusqu'en* 1707, *puis en Cochinchine, jusqu'à sa mort, survenue à Hué le* 17 *septembre* 1719. *Très actif en dépit d'une santé fragile, le Père Heutte était très versé dans la langue du pays ; il traduisit en cochinchinois le catéchisme de Nantes et de nombreux ouvrages de piété.*

LES MISSIONNAIRES SONT EXPULSÉS DE COCHINCHINE (1750)

[Texte 34]

Le Chua *de Cochinchine Vo-Vuong aimait les arts et les sciences de l'Occident. Monté sur le trône en* 1739, *il se montra tout d'abord bien disposé et même bienveillant envers les missionnaires, qui, au nombre de vingt-neuf, furent admis à prêcher librement dans son domaine.*

Puis, soudain l'orage éclata. Le 6 *mai* 1750, *Vo-Vuong édicta des mesures sévères contre les missionnaires. Ce brusque changement d'attitude demeure mal expliqué. Selon Pierre Poivre, il aurait été provoqué par une lettre du « fameux bonze de la Chine », invitant le Seigneur de Cochinchine à imiter l'Empereur de Pékin qui venait de chasser de tous ses Etats les bonzes européens. Aucun autre texte ne vint corroborer cette assertion du voyageur lyonnais. Il semble plutôt qu'on doive attribuer la persécution de* 1750, *soit à la colère à retardement que le* Chua *ressentit du fait de l'enlèvement par Pierre Poivre, lors de son départ, le* 11 *février* 1750, *d'un jeune interprète cochinchinois, accusé par lui de friponnerie, soit aux excitations de certains mandarins xénophobes, qui firent craindre à leur maître une prochaine attaque de ses états par une puissance européenne ou par le Tonkin aidé des Européens, et représentèrent les missionnaires et les marchands européens comme les hypocrites fourriers de cette attaque.*

Quoiqu'il en soit, en juin et juillet 1750, *tous les missionnaires de Cochinchine, à une exception près, furent appréhendés et jetés dans les fers. Frappés ensuite d'expulsion, les religieux furent rassemblés à Faïfo et embarqués d'office à Tourane, le* 26 *août, sur un bateau portugais à destination de Macao.*

Les missionnaires expulsés, la persécution commença. La plupart des églises furent détruites, les chrétiens accablés de mauvais traitements. Dans son courroux, Vo-Vuong observa toutefois une certaine modération ; il n'y eut pas de condamnation à mort ni de sang répandu.

Situation avant 1750

« La mission de Cochinchine jouissait depuis plusieurs années d'un avantage que n'avaient pas celles de Chine, de Siam et du Tonkin. Les ministres de l'Evangile y exerçaient publiquement leurs fonctions et pouvaient, avec toute liberté, y prêcher Jésus-Christ. Partout il y avait des autels érigés en son honneur, et des personnes de l'un et de l'autre sexe qui l'adoraient en esprit et en vérité. Quoiqu'il y eût bien peu d'ouvriers pour recueillir une abondante moisson (1), la tranquillité dont on jouissait donnait lieu de suppléer au petit nombre, et fournissait aux missionnaires la plus belle occasion d'étendre leurs conquêtes, lorsque tout d'un coup l'ennemi de Jésus-Christ excita contre ses ministres une tempête d'autant plus terrible qu'elle a entraîné après elle la ruine de toute la mission... »

La colère de Vo Vuong

« Le Roi, qui avait toujours paru fort éloigné de persécuter la religion, céda aux instructions réitérées que lui firent *Cai An-Tin* (2) et quelques autres mauvais mandarins. Il assembla son Conseil, proposa de proscrire la religion et de chasser tous les missionnaires. Les mandarins, soit par crainte, soit par respect humain, donnèrent leur consentement à cette impie proposition...

...L'édit du Roi (3) était conçu à peu près en ces termes : « Comme les « Européens enseignent une religion qui a comme une espèce d'enchantement « pour tous ceux qui l'embrassent, et que les simples se portent facilement « à les croire, le Roi défend cette religion et ne veut pas que les chrétiens « tiennent désormais d'assemblée. C'est pourquoi nous ordonnons à tous « les mandarins des provinces de se saisir des missionnaires et de leurs biens, « et de les renvoyer ou à la Cour, ou à Cham. Nous voulons encore qu'on « prenne toutes les choses de religion, comme images, crucifix, livres, etc... « et qu'on détruise les églises qui seront livrées au village où chacune d'elles « se trouvera située. »

Le même jour [5 mai], *Cai An-Tin* dépêcha différentes escouades pour toutes les provinces...

...Quoique le Roi eût expressément défendu d'inquiéter les chrétiens, et de leur faire aucun mal, on ne laissa pas de les vexer extrêmement, soit pour les obliger à livrer les images et les crucifix des églises, soit pour leur faire déclarer où étaient les biens des missionnaires ...»

(*Relation de la persécution par Mgr Bennetat*, Arch. Miss. Etrang.,Vol. 743, p. 669. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. Ier, p. 274 et 302-303).

Expulsion en masse des Missionnaires

JOURNAL DE M. J.-B. MAIGROT

Macao, 12 septembre 1750,

« La nuit du 9 au 10 de ce mois, le vaisseau *le Saint Louis* arriva aux îles de la Chine. L'écrivain débarqua et, sur le minuit, il m'envoya chercher pour

« me dire qu'il y avait sur le vaisseau deux Evêques (5) et vingt-cinq missionnaires de différents corps, dont sept ecclésiastiques français, huit Franciscains espagnols, deux missionnaires de la Propagande et huit Jésuites portugais et allemands. Il ne reste en toute la Cochinchine que le seul P. Koffler, Jésuite allemand ; il reste en qualité de médecin.

Je ne sais si depuis l'établissement des missions d'Orient on a vu une désolation si subite, si générale et si accablante. Celle du Japon a été furieuse, mais elle ne s'est pas faite tout d'un coup ; on a employé un demi-siècle à exterminer les ministres de l'Evangile, et il n'en a coûté que quatre mois pour les mettre tous hors de Cochinchine. »

(Extr. Arch. Miss. Etrang., vol. 296, p. 117. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. Ier, p. 310).

(1) *Mgr Bennetat fait allusion au faible effectif des prêtres des Missions Etrangères qui, sur un total de 29 missionnaires en Cochinchine, ne comptaient alors que six de leurs représentants.*
(2) « *Ennemi implacable de la religion chrétienne* », *Cai-An-Tin*, « *homme de fortune, qui,* « *dans son jeune âge, avait été disciple et serviteur des bonzes* », *était le confident du Roi.*
(3) *Edit rendu le 5 mai 1750.*
(4) *Procureur des Missions Etrangères à Macao.*
(5) *Monseigneur Armand Lefèvre et Mgr Bennetat, son coadjuteur.*

LE PALAIS DE HUÉ AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE D'APRÈS LE PÈRE JÉSUITE KOFFLER

[TEXTE 35]

Dans le remaniement des circonscriptions auquel il procéda en 1740, *le Visiteur Apostolique Mgr de la Baume avait assigné aux Jésuites le Nord de la Cochinchine, la moitié des provinces de Hué et du Quang Nam et une partie de la province du Donnaï. Au milieu du XVIIIe siècle, les Jésuites — une dizaine — étaient plus nombreux en Cochinchine que les prêtres des Missions Etrangères. Ils jouissaient à la Cour des Nguyen d'une faveur analogue à celle dont leurs confrères avaient joui naguère à la Cour de Pékin. Vo-Vuong appela auprès de lui plusieurs d'entre eux, auxquels il donna des titres de mandarins supérieurs, notamment un Père mathématicien et astronome et un Père médecin, le Père Siebert, qui, à sa mort, survenue en* 1745, *fut remplacé par le Père Koffler, muni d'une « patente de médecin de l'intérieur du palais ».*

Né à Prague en 1711, *le Père Jean Koffler était arrivé en Cochinchine en* 1740. *Il fut seul à échapper à la grande proscription de* 1750, *mais « avec défense de faire aucune fonction de missionnaire ». Le Père Koffler fut, d'ailleurs, proscrit à son tour, en* 1755. *Parvenu au Portugal, le ministre Pombal, hostile à la Compagnie de Jésus, le fit mettre en prison. Au cours de sa captivité, le P. Koffler écrivit, en allemand, une* Description historique de la Cochinchine. *L'ouvrage fut transcrit en latin par deux religieux, compagnons de geôle de l'auteur, qui n'étaient jamais venus en Asie. La* Description *fut publiée à Nuremberg, en* 1803, *vingt-trois ans après la mort du Père Koffler. Bien que de seconde main, dans sa forme tout au moins, l'*Historica Cochinchinae des-

criptio *est un des documents les plus précis que nous possédions sur la cour des Nguyen au milieu du XVIII^e siècle.*

Sur le P. Koffler :

Cf. Ch. B. MAYBON, Rev. Indo., 1921, p. 539 et sq.

On trouvera d'autres descriptions du palais des Seigneurs de Hué dans le Journal d'un voyage à la Cochinchine de Pierre POIVRE, *Rev. Extr. Or., t.* 14, 1885, *p.* 478-79, *et dans FAVRE,* Lettres Edifiantes et curieuses sur la visite apostolique de Mgr de la Baume en 1740, *Venise,* 1746, *Rev. Extr. Or.,* 1883, II, *p.* 206 *et sq.*

« La résidence royale, disposée en carré, est entourées d'une triple muraille. Les entrées principales sont au nombre de sept : la plus belle s'ouvre sur le fleuve, forme la façade de l'édifice et est surmontée d'un mirador. Non loin de là, sur la gauche, se voient trois gros canons, qui ne servent jamais, si ce n'est peut-être à la naissance d'un prince héritier du trône. Cent cinquante canons plus petits, en fer ou en bronze, sont disséminés tout autour du palais, à raison d'un entre deux colonnes.

Après avoir franchi l'entrée principale, on se trouve dans une vaste cour où vingt-cinq compagnies montent la garde à tour de rôle. Elles se placent sur deux rangs aux audiences que, suivant les lois du royaume, le Roi donne deux fois par semaine. A la suite, se trouve une grande salle où se tiennent les mandarins ; les militaires en occupent la droite et les civils la gauche, chacun rangé selon son grade et sa dignité. Le Roi y est transporté sur un trône, puis il s'assied devant une table, sur laquelle on a déposé des pinceaux, un cachet et un tampon imprégné de cinabre. C'est dans cet appareil qu'il admet ceux qui veulent s'entretenir avec lui.

En entrant par les portes latérales, on aperçoit d'un côté les étables et divers locaux où sont nourris des animaux domestiques et principalement de gros coqs de combat... De l'autre côté, sont les appartements des chanteuses royales...

...Dans cette troisième partie du palais existe un jardin des plus agréables, contenant une magnifique variété de fleurs, de plantes exotiques et d'essences diverses... Nous arrivons à la seconde enceinte, plus petite que la première. Elle est entourée d'une galerie pavée de briques, ornée de colonnes et surmontée d'un toit, afin de pouvoir s'y promener sans inconvénient en temps de pluie. Il existe là quatre portes de la hauteur du mur et gardées par les montagnards basanés (1). En pénétrant au delà, on arrive enfin à une vaste cour. Les principaux personnages du royaume occupent les premiers appartements, les seconds sont réservés aux parents du Roi. Quant aux hommes ayant avec lui quelque parenté, ils habitent hors du palais.

Enfin se présente aux regards le bâtiment réservé aux concubines, qui ne diffère pas beaucoup d'un couvent de religieuses. Il comprend un péristyle et un étage...

...De ce second enclos on accède au troisième, qui constitue à proprement parler le palais royal où le Roi habite. Il comprend cinq édifices, dont le plus important a trois étages surmontés d'une tour servant d'observatoire. Du haut de cette tour, non seulement on aperçoit toute la citadelle, mais aussi tous les environs, ainsi que les nombreuses boucles du fleuve se dérou-

« lant en un magnifique panorama. On ne voit dans ces augustes édifices ni chaux, ni murs, ni pierres. Tout est en bois très précieux, élégamment travaillé, sculpté, poli ; les colonnes, par exemple, sont d'un bois couleur citron, laqué en rouge. On se croirait dans un magnifique théâtre au pavé resplendissant comme du cristal. A chaque porte des appartements sont drapées de magnifiques tentures artistement peintes. Au sommet et aux angles du toit apparaissent des dragons d'argile blanche, tenant en leurs gueules des pendeloques d'or, que le vent agite et qui sonnent harmonieusement. En un mot, tout est disposé, non pas en vue de la seule utilité, mais pour la parade et le luxe ; et cela est vraiment digne d'un Roi.

Outre cette demeure royale, il y a encore trois autres palais. Le plus ancien est le trésor, aux murs robustes, dans lequel se conservent les richesses de tous les Rois de Cochinchine. Il s'élève à environ deux cents pas de celui que nous venons de décrire. Le second, qui sert au Roi de résidence d'hiver, est construit sur la rive opposée du fleuve ; le troisième enfin est le gynécée, où les femmes des Rois défunts pleurent jusqu'à la mort leur veuvage ».

(Ext. du chap. III de l'*Historica Cochinchinae descriptio* du P. KOFFLER, Nuremberg, 1803, Traduit par le Père BARBIER, *Rev. Indo.*, 1911[1], p. 572-574).

(1) *Le père Koffler écrit ailleurs : « Les montagnes longeant la grande Tartarie sont « peuplées de gens basanés, nommés Laotiens, qui paient tribut annuel au Roi de Cochin- « chine ».*

REQUÊTE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL A LA REINE MARIE LECZINSKA (1759)

[TEXTE 36]

Mgr Néez s'occupa activement du recrutement du clergé autochtone. Il sut se faire des amis parmi les princes du sang et les mandarins, et, durant les trente-cinq ans de son administration, ni lui, ni ses missionnaires ne furent sérieusement inquiétés. Avant de soumettre à la pieuse Marie Leczinska le tableau de son diocèse que nous reproduisons, Mgr Néez avait écrit à Louis XV pour le féliciter d'avoir échappé à la mort, au cours de sa grave maladie de Metz. Une des lettres de Mgr Néez (1763) *signale aux missionnaires la voie du Fleuve Rouge pour pénétrer en Chine.*

Louis Néez, né à Verneuil (*Eure*), *en* 1680. *Parti en* 1712 *du Séminaire de la rue du Bac, destiné au Sétchouen, détourné en* 1715 *sur le Tonkin Occidental en raison de la persécution en Chine. Provicaire en* 1721, *puis, en* 1723, *à la mort de Mgr Guisain, Supérieur de la Mission. Nommé en* 1738 *Evêque de Céomanie et Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental. Mort à Trai Nhoi* (*province de Hanam*), *le* 19 *octobre* 1764.

Cf. PORÉE, Un Evêque missionnaire, Brionne (Eure), 1910, *et X*, Documents sur le clergé tonkinois aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, Notes de Mgr Néez, *Paris*, 1925).

Mgr Néez à la Reine Marie Leczinska, 4 août 1759,

« Madame,

L'odeur des vertus de Votre Majesté Très Chrétienne, qui transpire jusque dans ces pays éloignés, et les bontés qu'elle témoigne pour l'ouvrage de nos Missions Etrangères, m'inspirent la confiance de lui demander sa royale protection pour ce petit troupeau que la divine Providence a commis à mes soins. J'espère qu'elle ne l'en jugera pas indigne quand elle aura vu le récit abrégé que j'ose lui présenter.

Le Vicariat occidental du Tonkin, qui comprend la moitié du royaume, depuis son commencement jusqu'à présent, a été gouverné successivement, sans interruption, par quatre Vicaires Apostoliques français du Séminaire des Missions Etrangères. Mes trois précédesseurs ont eu tous trois le bonheur de porter les fers pour la foi de Jésus-Christ. Le Seigneur ne m'a pas encore jugé digne de cet honneur.

Le Saint Siège ayant recommandé expressément à nos Vicaires Apostoliques de s'appliquer particulièrement à l'éducation et à la formation du clergé des naturels du pays, ils ont cru ne pouvoir mieux faire que d'y employer tous leurs soins et tous leurs travaux. Le bon Dieu a bien voulu y donner sa sainte bénédiction, de sorte qu'ils ont pu élever au sacerdoce soixante-seize prêtres tonkinois, dont plusieurs ont généreusement confessé la foi devant les tribunaux infidèles, et deux en particulier ont été condamnés à finir leur vie dans les prisons de la ville royale, où ils sont morts en odeur de sainteté.

De ces soixante-treize prêtres, cinquante et un sont allés recevoir la récompense de leurs travaux ; il en reste encore vingt-cinq, qui continuent à porter le poids du jour et de la chaleur. Outre ces prêtres, ils ont élevé un très grand nombre de catéchistes, dont quelques-uns, étant aussi morts confesseurs de Jésus-Christ dans les prisons de la ville royale et plusieurs autres ayant été enlevés d'une mort prématurée, n'ont pu être promus aux ordres sacrés.

Présentement, une cinquantaine de catéchistes clercs, c'est-à-dire qui ont reçu la tonsure ou les ordre mineurs, dont deux après une généreuse confession de la foi, ont mérité de recevoir sur le visage l'impression de quelques caractères en haine de la Religion, sont comme la pépinière d'où nous tirons les sujets qui nous paraissent les plus propres pour les ordres sacrés, et treize actuellement sont occupés à l'étude de la morale et des cas de conscience. A ce premier ordre de catéchistes clercs, en succède un autre de catéchistes séculiers, encore plus nombreux que le premier, que l'on dispose peu-à-peu pour entrer dans l'état ecclésiastique.

Outre cela, il faut ajouter environ trois cents, tant écoliers que domestiques, que nous et nos prêtres tonkinois nourrissons et entretenons, pour tâcher d'avoir dans la suite de quoi remplacer ceux qui seront montés plus haut ou que la mort aura enlevés. Voilà, Madame, pour ce qui regarde le détail de notre petite famille. Votre Majesté peut facilement voir par là les dépenses presque immenses que nous sommes obligés de soutenir, malgré la modicité de nos revenus (1). Cependant, comme c'est l'ouvrage de Dieu même, il veut bien y donner une bénédiction si abondante que, jusqu'à présent,

« nous n'en avons pas diminué la moindre partie, malgré les pertes des moissons et la disette des vivres.

Un autre objet qui ne peut pas manquer d'être agréable à Votre Majesté, c'est la communauté des vierges Amantes de la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce sont de pauvres filles, au nombre d'environ quatre cents, qui, dispersées en une vingtaine de maisons, vivent de leur petit commerce et du travail de leurs mains, mènent une vie très pénible, très laborieuse et très pénitente, ne mangent jamais de viande que trois jours de l'année [Pâques, Pentecôte, Noël], et qui, en ce qui regarde l'essentiel de l'observance religieuse, c'est-à-dire dans les principales vertus de chasteté, pauvreté et obéissance, n'en céderaient en rien à la plupart de nos communautés religieuses d'Europe.

Quant au nombre des chrétiens répandus dans mon Vicariat, il se monte environ à cent vingt mille ; mais, quelque considérable que paraisse ce nombre en lui-même, comparé aux infidèles qui restent encore à convertir, on peut dire sans exagérer que, de cent parties, il n'y en a pas encore une de convertie. Nous serions bien contents, Madame, si nous pouvions tranquillement employer nos petits travaux à continuer l'ouvrage dont nous venons de donner une légère esquisse à Votre Majesté. Mais comme tout ouvrage de Dieu doit être marqué au coin des persécutions, l'ennemi de toute justice vient de nous en susciter une des plus violentes.

LOUIS,
Evêque de Céomanie,
Vicaire Apostolique du Tonkin occidental »

Arch. Miss. Etrang., vol. 689, p. 374. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. de la Soc. des Miss. Etrang.*, 1894, t. Ier, p. 581-583.

(1) *Le viatique de chaque missionnaire était à l'époque de* 100 *piastres, celui du Vicaire Apostolique de* 200 *piastres, plus un supplément de* 200 *piastres pour l'ensemble de la mission*

LES MODES DE VIE DES POPULATIONS DU TONKIN (1766)

[TEXTE 37]

La lettre ci-après, adressée par Mgr Reydellet à son frère, principal du Collège de la Marche à Paris, trace un tableau pittoresque des usages et des conditions de vie au Tonkin au milieu du XVIIIe siècle.

Bertrand Reydellet, né en 1722, *dans le diocèse de Genève. Parti en* 1749 *pour le Tonkin occidental, où il exerça son ministère jusqu'à la fin de sa vie. Nommé en* 1762 *Evêque de Gabale et coadjuteur de Mgr Néez, auquel il succéda en* 1764. *Dut s'enfuir et se cacher lors de la persécution de* 1773, *qui frappa principalement les provinces de Hanoï et de Nam Dinh. Mort le* 18 *juillet* 1780 *à Keh Vinh* (*Vinh Tri*), *dans la province du Midi.*

Au Tonkin, 7 mai 1756,

« Je sens que mes forces diminuent considérablement, que je deviens maladif, que je maigris et que, bref, je deviens vieux. Je n'ai ni pain, ni vin,

« ni soupe, qu'on ne connaît point dans ce pays ; le lait, le beurre, le fromage n'y sont pas d'usage ; c'est toujours du riz chaud à manger et de l'eau chaude à boire, même dans les plus fortes chaleurs... En guise de beurre, de sel et de poivre, on sert sur la table un peu d'eau salée (saumure extraite de la sardine qu'on a pressée)... Depuis que je suis au Tonkin, je n'ai fait aucun repas de mon goût...

...Le lit est un plancher avec une natte étendue par-dessus ou un bois de lit avec trois ou quatre tringles de bois en travers, qui en font le fond ; on étend une claie de bambous avec une natte par-dessus...

...Leurs maisons et leurs habitations sont des espèces de halles de marché ; elles n'ont que le rez-de-chaussée et sont pour la plupart fort basses. On couvre ces maisons avec de la paille ou avec une espèce de jonc ; il faut les recouvrir souvent. Les murailles sont faites avec quelques roseaux et plâtrées de terre, à peu près de l'épaisseur de deux doigts. Il y a peu de maisons où on pratique quelques fenêtres. En tout ceci, le riche et le pauvre ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. La cuisine se fait sur la terre nue, dans la maison ou dans la cour... Tout mets qui sort de la cuisine sent ordinairement la fumée ou le traîné par les cendres... Les livres, les habits et autres meubles de la maison pourrissent bien vite ; il faut souvent les mettre au soleil. Quelquefois, il se passe un mois entier sans qu'on puisse voir le soleil. Ce mauvais air engendre aussi une quantité d'insectes qui mangent tout et gâtent tout ; les plus à craindre sont les fourmis blanches...

...Le plat pays, qui est proprement le royaume, est fort peuplé et, par là, assez misérable, parce que la terre ne suffit pas pour nourrir ses habitants. Outre cela, il y a un grand nombre de fainéants, dont le métier est d'aller piller les maisons, voler par force ou par ruse, d'intenter un procès par calomnie et de ruiner les autres. Dans ce pays, c'est un grand péché d'être riche... Les riches ne dorment pas la nuit ; ils sont obligés de faire sentinelles... Ceux qui savent quelques caractères... peuvent parvenir à la dignité de mandarins. Ces pauvres, devenus grands dans un moment, pour soutenir leur état, vexent le menu peuple et le font ramper sous leurs pieds ; ils pillent la veuve et l'orphelin ; ils inquiètent le voisin et tourmentent le pauvre...

...La raison qui fait que ce pays est si peuplé est que tous se marient, et même de bonne heure ; tous veulent devenir pères d'une famille nombreuse. Celui dont la femme est stérile, la quitte pour en prendre une ou plusieurs autres en même temps. On trouve des Tonkinois qui ont chacun soixante-dix enfants vivants, sans compter les morts ... (1).

... Les lois, pour l'ordinaire, sont sages et bien rédigées. Le mal est qu'elles ne sont pas bien observées. Ceux qui sont préposés pour les faire observer sont les premiers à les violer. L'argent et les présents donnés sous-main lavent toutes sortes de crimes...

...On estime qu'il y a 300.000 chrétiens dans tout le royaume. Quelques-uns pensent que sur dix infidèles, il y a un chrétien, d'autres un sur trente. Je pense que ceux qui disent que sur vingt infidèles, il y a un chrétien, estiment plus juste... Faites maintenant la multiplication et vous trouvez à quelque chose près le nombre des habitants de ce royaume... Nous ne sommes que trois missionnaires européens [pour le vicariat du Tonkin occidental]. Vous serez surpris quand vous saurez que les gens que nous

« nourrissons et entretenons se montent à plus de 450 personnes. Aussi il faut convenir que nous nous refusons jusqu'au nécessaire ... »

(*Nouvelles Lettres édifiantes et curieuses*, t. VI, 1821, p. 115-136).

(1) *A la même époque, un autre missionnaire, le Père Bricart, commente ainsi l'état sanitaire : « Les maladies épidémiques continuent à faire toujours beaucoup de ravages... « Il y a des villages, où, dans l'espace de quelques mois, il est mort plusieurs centaines de « personnes. Des familles nombreuses, ont été en peu de jours réduites à une ou deux per- « sonnes ; d'autres sont entièrement éteintes » (ibid., p. 142).*

MGR PIGUEL PRÉCONISE L'ÉTABLISSEMENT DE COMPTOIRS AU CAMBODGE ET A POULO-CONDOR (1767)

[Texte 38]

Guillaume Piguel, né en 1722 dans l'Ille-et-Vilaine, sorti du séminaire de la rue du Bac en 1747, capturé en mer par les Anglais, ne partit définitivement qu'en 1749. Il débarqua à Hatien en 1751, mais ne put pénétrer en Basse-Cochinchine, en raison de la persécution qui y sévissait depuis 1750. Il s'établit au Cambodge et y passa la plus grande partie de sa vie, à Prambei-Chhom, à 8 km. au sud de la capitale (Loveck), l'une des deux chrétientés du Cambodge, avec Thonol. Nommé en 1762 Evêque de Canathe, Mgr Piguel succéda à Mgr Lefebvre comme Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Champa et du Cambodge. Il entretint de très bons rapports avec le Roi du Cambodge, qui se montrait très favorable aux missionnaires, parce que ses sujets ne témoignaient aucune inclination pour le christianisme et aussi parce qu'il souhaitait obtenir l'appui des Français dans la lutte qu'il soutenait contre ses voisins cochinchinois. Mettant à profit une accalmie de la persécution, Mgr Piguel put visiter, en 1765-66, ses ouailles de la Basse-Cochinchine ; il recueillit à Hondat, près de Hatien, le Collège général des Missions Etrangères, chassé du Siam, et en institua M. Pigneau de Béhaine le Supérieur. Mgr Piguel eut maintes difficultés avec les Franciscains espagnols, qui cherchaient à éloigner de la Cochinchine et du Cambodge les religieux des Missions Etrangères ; il écrivit au duc de Choiseul, en juin 1777, pour se plaindre de leurs prétentions et saisit même le Saint Siège. Mgr Piguel aurait voulu entreprendre la prédication de l'Evangile chez les sauvages Stiengs ; il ne put le faire, faute de missionnaires.

De bonne heure, Mgr Piguel vit sa santé complètement minée. « J'ose dire « qu'en Europe, un prêtre qui aurait la moitié de mes infirmités se regarderait « comme incapable des fonctions les moins pénibles du saint ministère... La « fièvre, ma fidèle compagne, a pour coutume de me prendre dès que je me fati- « gue plus qu'à l'ordinaire... sans compter les douleurs que j'éprouve dans les « reins, la rate et de la part de mon asthme... ». Mgr Piguel mourut, le 21 juin 1771, à Prambei-Chhom.

Mgr Piguel au Séminaire des Missions Étrangères

Prambei-Chhom, 23 juillet 1767,

« Le Cambodge n'a qu'un seul inconvénient, il est sujet aux fréquentes guerres des Cambodgiens et des Cochinchinois. D'ailleurs, il a toutes sortes

« d'agréments et les vivres y sont moins chers qu'à Siam. Mais, à cet inconvénient, ne pourrait-on point remédier en engageant la Compagnie française à venir établir son commerce au Cambodge ? Le Roi promet tout si elle veut y venir (1) : un lieu pour bâtir ville, forteresse, comptoir, factorerie, sans parler de l'île de Poulo-Condore, qui a une baie et où l'on pourrait faire un port sûr, qui ne serait qu'à une petite journée de l'embouchure de la grande rivière du Cambodge. Ces établissements procureraient le commerce du Laos, que la Compagnie désire et que les Laotiens désirent encore davantage, celui de la Cochinchine, sans être obligé d'y aller chercher des marchandises des mers de Chine et de Siam, et les richesses qui sont très grandes dans le Cambodge. Il existe des mines de fer, de cristal dont je vous envoie une pierre (il y en a qui ont plus de huit pouces de circonférence) et beaucoup d'autres mines inconnues des Cambodgiens.

Cette année, il est venu au Cambodge 60 à 70 sommes (2) chinoises, qui ont été chargées en très peu de temps par le grand concours de marchandises, dont il est resté beaucoup par le défaut d'acheteur. Les Cochinchinois ont vendu une grande quantité de pains d'or et de soieries. Qu'est-ce que cela eût été si le Laos avait apporté ses grandes richesses ? L'or, cette année, est cher ; il se vend le poids d'un pour onze d'argent ; autrefois, c'était un pour 7,8, 9, 10. Ce qui a fait augmenter le prix de l'or, selon toute vraisemblance, ce sont les guerres que les Laotiens ont eu à soutenir...

...Pour faire ce commerce, il faut un peu d'argent, des armes à feu, de nos draps de France rouges et verts ; le drap qu'on vend 6 livres en France pourrait être vendu 10 piastres au Laos. On ne parle point des autres marchandises qui seraient bien vendues au Laos, comme tapis, moussseline fine, etc. Le Roi du Cambodge exigerait seulement qu'on le défendît contre les incursions des Cochinchinois, ce qui serait très facile ; 200 hommes seraient plus que suffisants.

Voici, en abrégé, ce que je désirerais que vous proposassiez à la Compagnie française. Elle pourrait connaître par elle-même le commerce qu'il y aurait à faire ici, en envoyant un brigantin avec quelques petits présents pour le Roi, comme deux ou trois petits canons, une pièce de nos étoffes de Lyon à fleurs d'or et d'argent ; pour les mandarins, des fusils communs, des miroirs et des mousselines.

Je ne propose ce système que pour l'avantage qu'en retireraient nos missions : 1° l'établissement et la tranquillité du Collège Général ; 2° la communication par les lettres avec les autres missions. Si, par le malheur des guerres, le Procureur Général était obligé de se retirer de Macao, on pourrait y suppléer par le Cambodge...

...Il est vrai qu'on a toujours craint d'introduire des Européens dans nos missions, mais, au Cambodge, il n'y a rien à craindre. Il y a ici à peu près 600 ou 700 chrétiens *lusitano-indici*, qui s'établiraient auprès de la Compagnie, sans compter ceux de Siam et d'autres endroits, qui viennent chercher ici un asile depuis la ruine de Siam. Cela nous a paru de la dernière importance et comme un des uniques moyens de prévenir la destruction totale du Collège et de nos missions et de les restituer dans leur état primitif.

Il est à remarquer que le Roi m'a plusieurs fois prié d'écrire pour faire venir quelque barque d'Européens faire le commerce dans son royaume. Il désire ardemment avoir un optique depuis qu'il a vu celui de M. Halbout ;

« il accordera beaucoup de faveurs à celui qui lui en offrira un. C'est pourquoi, comme dans les circonstances présentes, j'ai besoin de sa protection, tant pour le Collège que pour les missionnaires réfugiés de Cochinchine, je vous prie de m'en envoyer un, avec quelques images ou peintures profanes, des longues-vues, des lunettes communes et quelques-unes de fines... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 725. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. I^er, p. 438-439).

(1) *Quelques mois plus tard, en mai 1768, le Père Levavasseur nous apprend que le Roi du Cambodge désirait « avoir des Français pour empêcher le Roi de Cochinchine de venir l'inquiéter » et qu'il était prêt à leur céder un terrain « au confluent des deux rivières », à Colempé [Phnom-Penh].*

(2) *Grandes jonques de mer chinoises.*

VIETNAMICA

CHAPITRE II

LA COMPAGNIE DES INDES ET L'INDOCHINE LES SONDAGES DE DUPLEIX ET DE PIERRE POIVRE

Après avoir longtemps négligé l'Indochine, la Compagnie française des Indes porta à ce pays, entre 1735 et 1750, un intérêt agissant. Dupleix et Pierre Poivre, deux hommes, dont le premier occupe et dont le second mériterait d'occuper une place de premier rang dans l'histoire de notre expansion outremer, furent les protagonistes de cette action.

Les efforts de l'un et de l'autre devaient demeurer stériles. Parmi les causes qui empêchèrent alors le commerce français de prendre racine en Indochine, on peut retenir :

la méfiance instinctive des Seigneurs de la Cochinchine et du Tonkin, qui, ayant fait leur paix, avaient maintenant beaucoup moins besoin de matériel de guerre européen qu'au siècle précédent ;

le caractère artificiel et rigide du négoce en pays vietnamien, négoce entièrement étatisé, sans liberté, sans contact direct avec les producteurs, sans sécurité dans les transactions, du fait des tracasseries des mandarins et des exigences de marchands d'une avidité sans limites ;

enfin, le manque de détermination et le manque d'efficience de la Compagnie elle-même.

Alors qu'ils ne firent rien pour aider Dupleix à se maintenir dans les grandes Indes, comment les Directeurs de Paris auraient-ils pu comprendre l'intérêt qu'il y avait à soutenir sérieusement des efforts tendant à ouvrir, dans une contrée beaucoup plus lointaine, plus mal connue, plus réticente que les Indes elles-mêmes, un champ nouveau à l'expansion de notre influence ? Non épaulés en haut lieu, Dupleix et Pierre Poivre ne pouvaient agir qu'en enfants perdus, en isolés, en rivaux, qu'aucun arbitre impartial ne départageait. Si, au lieu de se jalouser et de se contrecarrer, les deux pionniers avaient conjugué leurs efforts, peut-être malgré tout auraient-ils obtenu des résultats tangibles. Leur défaut d'entente les condamnait d'avance à l'impuissance. Si elle n'a pas eu les conséquences dramatiques de la compétition de Dupleix et de La Bourdonnais, la compétition de Dupleix et de Poivre n'en a pas moins été profondément regrettable.

Pour ces diverses raisons, l'Indochine, au XVIII^e siècle, ne fait que s'entrebâiller. Elle reste une sorte de « terre promise », où les Européens parviennent parfois, de loin en loin, à se glisser, mais où il leur est pratiquement impossible de pénétrer, pour s'y maintenir et y prospérer.

UN ROITELET CHAM RANÇONNE LA GALATHÉE (1720)

[TEXTE 39]

Les Compagnies françaises des Indes de 1660 *et de* 1664 *ne tentèrent pas de faire usage de leur privilège pour l'Extrême-Orient. Ce n'est qu'en* 1698 *qu'un riche négociant brasseur d'affaires, Jean Jourdan, obtint de la Compagnie l'autorisation d'armer un navire pour transporter en Chine des marchandises d'Europe, en même temps que le Jésuite Bouvet, impatiemment attendu à Pékin par l'empereur Kang Hi. La frégate* l'Amphitrite, *achetée au Roi par Jourdan, fut le premier bâtiment qui montra le pavillon français dans la rivière de Canton, en* 1699, *puis à nouveau en* 1701. *Une Compagnie de la Chine, fondée en* 1713, *renonça à faire valoir son monopole, un arrêté royal ayant interdit entre temps l'importation en France des soieries de la Chine et de l'Inde.*

Les relations commerciales entre la France et la Chine ne s'établissent vraiment — encore que fort espacées — qu'à partir de 1719, *après la fusion, sous les auspices et la protection du Contrôleur Général Law, des différentes associations commerciales en une puissante société, la grande Compagnie des Indes, dont le privilège se maintint jusqu'en* 1769. *C'est à cette Compagnie qu'appartenait la frégate* la Galathée, *qui, en* 1720, *se rendant en Chine, eut à subir les mauvais procédés du roitelet cham de Phanri, digne héritier de ses ancêtres écumeurs des mers.*

Cf. Cl. MADROLLE, Les premiers voyages français à la Chine, la Compagnie des Indes, *Paris,* 1901.

L'auteur du récit ci-dessous D'APRÈS DE MANNEVILLETTE, 1707-1780, *navigua dès l'âge de* 12 *ans dans les mers de l'Inde avec son père. Capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, bon marin et bon cartographe, il perfectionna beaucoup les cartes des côtes orientales de l'Afrique, de l'Océan Indien et des mers de Chine. Quand il cessa de naviguer, il fut nommé conservateur du Dépôt des cartes de la Compagnie des Indes, dépôt qui, à la suppression de la Compagnie, fut incorporé au dépôt de la Marine royale. Sur d'Après de Mannevillette, cf. Alf. LACROIX,* Figures de savants, 1898, t. III, p. 167-168.

« ...Ce fut en cet endroit [de la côte du Champa] qu'aborda en 1720 la frégate la *Galathée*, appartenant à la Compagnie de France. Elle était commandée par M. Le Gac, qui fut contraint d'entrer dans cette baie, où il espérait trouver de l'eau et des rafraîchissements. Il envoya à terre le canot du vaisseau, avec deux officiers, demander aux habitants la permission de faire de l'eau et de traiter quelques vivres. En approchant du rivage, ceux-ci, en grand nombre, parurent disposés à leur rendre service ; ils leur envoyèrent une pirogue pour les conduire à l'entrée d'une belle rivière d'eau douce... le seul endroit de la côte où l'on pouvait aborder facilement. Il se présenta encore là une troupe d'habitants, qui témoignaient par différents signes souhaiter qu'on abordât et qu'on mît pied à terre. Les deux officiers y descendirent, après avoir ordonné au patron du canot et à l'équipage de rester jusqu'à nouvel ordre, sans entrer plus avant dans la rivière.

Les principaux de ces habitants conduisirent ces officiers dans un village... Une heure après, un grand nombre d'Indiens vinrent, par des démonstrations, demander au canot de leur livrer les armes. Le patron les refusa et, sur ce

« qu'il aperçut qu'un des principaux montrait au peuple, avec des exclamations de joie, les épées des deux officiers dont il s'était emparé, craignant d'être surpris, il se disposa à retourner à bord des vaisseaux pour y faire le rapport de ce qu'il venait de voir. Aussitôt deux grands bateaux armés sortaient de la rivière pour lui couper le chemin, mais il eut l'adresse de les éviter.

A cette nouvelle, M. Le Gac fut d'avis d'envoyer la chaloupe et le canot avec quelques troupes, pour obliger ces insulaires (?) à rendre les deux officiers. Au moment qu'on se préparait à exécuter ce dessein, on vit paraître deux bateaux qui n'approchèrent qu'à la portée du canon. Les deux officiers se montrèrent et on envoya le canot pour leur parler. Dès qu'il fut à la portée de la voix, ils lui crièrent de ne point aborder et de cacher les armes, parce qu'au moindre mouvement qu'il ferait, on menaçait de les poignarder. En effet, ils étaient liés et avaient chacun près d'eux un Indien, avec un poignard nu à la main. Ils dirent qu'étant descendus à terre, on les avait dépouillés et qu'après plusieurs mauvais traitements, on les avait fait passer la nuit au *sep* (espèce de pilori). Après cet entretien, les bateaux s'en retournèrent à terre.

Le lendemain, ils reparurent et on apprit que le Roi du pays envoyait un missionnaire pour s'informer de ce que c'était. Deux jours après, le sieur Gouge, Français de nation et prêtre missionnaire, arriva de la part du Roi...

... Le lendemain, le fils du Roi arriva au village... Il promit de rendre justice (aux deux officiers), mais il voulut que le capitaine du vaisseau ou son second descendît à terre. On ne crut pas devoir refuser à sa demande. M. Grave de la Bellière, capitaine en second, se rendit auprès de lui. Ce prince le reçut honorablement... Il les fit tous conduire chez un mandarin, où on leur servit un dîner, qui fut suivi d'une comédie, le tout à la manière du pays. Le spectacle fini, les officiers furent conduits à l'audience du prince pour être témoins du châtiment des coupables. On les amena le *sep* au col et on les fit asseoir le dos tourné devant lui, comme indignes de les regarder. Après une réprimande des plus sévères... il les condamna à l'amende de 50.000 caches (25 écus de notre monnaie) et à chacun 50 coups de bambous sur les reins.

Après cette exécution, M. Grave eut permission de s'en retourner, sous condition cependant qu'il reviendrait le lendemain ; et on promettait de lui remettre les deux officiers et de lui donner des rafraîchissements qu'on faisait venir...

(Sur ce, arrive un message du Roi demandant que les officiers fussent conduits à *Fenerie-Phanri*, résidence du souverain).

...Après neuf jours de marche, les officiers arrivèrent enfin à Fénerie (où ils descendirent dans la maison du missionnaire)... Le lendemain, ils furent conduits à la salle d'audience... Le trône était un simple marchepied, élevé et couvert d'un tapis ; derrière, il y avait un paravent de vernis de la Chine. L'habillement du Roi consistait en une robe de damas noir, brodée d'or, mêlée de nacre, avec des agrafes et, avec dessus, une toile de coton fort fine... Sa couronne était de drap rouge, sans pierreries, bordée seulement d'un petit galon d'or du Japon. Il avait pour chaussures de petites bottines ; j'observai qu'il n'y a que lui à qui, dans le royaume, il soit permis d'être

« chaussé... A sa gauche, on voyait quatre mandarins Loyes [Chams], habillés comme le Roi, à l'exception des bottines, et qui servaient aussi de gardes. A sa droite, un mandarin de la Cochinchine (3). Ensuite plusieurs autres mandarins, placés chacun selon son rang, avec environ 200 officiers, tous mis fort proprement...

...Le Roi leur fit présenter le bétel et leur fit dire qu'il était ravi de voir des Français... Peu de temps après, on les introduisit dans la salle à manger.

...A la fin du spectacle, un des principaux mandarins envoya demander à M. Grave 30 nécunes, qui font 420 piastres d'Espagne. Il alléguait que cette somme était pour fournir le vaisseau de rafraîchissements et que l'usage, chez eux, était de payer d'avance. Sur ce qu'on lui remontra que cette somme était exorbitante, il la réduisit à 5, c'est-à-dire à 70 piastres...

...Pendant ces feintes politesses, les mandarins tinrent un conseil, où ils résolurent de faire venir de *Cambosa* un mandarin expérimenté dans la guerre et de lui donner le commandement de plusieurs galères, qu'ils armeraient pour enlever le vaisseau (qu'ils croyaient bien chargé d'argent)... La première idée de M. Le Gac était de lever l'ancre, mais il eut honte d'abandonner ses officiers... Le même jour, vers le soir, le missionnaire eut ordre du premier mandarin d'aller à bord du vaisseau demander de sa part les 30 necunes ou 420 piastres qu'il avait demandés en premier lieu... Il ne s'acquitta de cette commission qu'avec bien du regret... M. Le Gac, pénétré d'une vraie douleur, pria le sieur Gouge de proposer aux mandarins le rachat de ses officiers pour la somme qu'ils demandaient, qu'il leur laissait quatre jours pour réfléchir sur ses offres, mais que, ce temps expiré, il mettrait à la voile...

... Le lendemain au matin, on entendit tirer un coup de canon du vaisseau. Le conseil fit demander à M. Grave ce que cela signifiait. Il répondit que c'était le signal du départ. Dans le moment, les mandarins entrèrent en composition, de sorte qu'après plusieurs conférences ... le zélé missionnaire répondit sur sa tête de la sûreté des conventions, savoir que les trois officiers seraient embarqués dans un bateau avec huit nageurs et que le sieur Gouge les accompagnerait à bord de leur vaisseau pour recevoir les 420 piastres de rançon. On fit aussi partir un second bateau, sous prétexte d'escorte... Ils arrivèrent à 7 heures du soir près du vaisseau... On fit au missionnaire mille remerciements pour les soins qu'il avait pris dans une affaire si épineuse et pour l'heureux succès de la négociation. On lui compta les 420 piastres et il s'en retourna à terre...

...Le vaisseau appareilla pour se rendre à Poulo-Condor, où il avait l'ordre de toucher, avant d'aller à la Chine. La détention des officiers le fit rester trente jours à la côte de Champa ... »

(Extr. de la relation de M. Grave à la Compagnie des Indes. Repr. par D'APRÈS DE MANNEVILLETTE, *Routier des Côtes des Indes orientales et de la Chine*, Paris, 1745, p. 173-182. Repris ensuite dans les *Instructions sur la navigation des Indes Orientales et de la Chine*, du même auteur, Paris, 2e édition, 1775, p. 435-446).

(1) *Il s'agit du prince cham Pô Saktirai da putih, qui résidait à Phanri, capitale du Panduranga, dernier vestige du Champa.*

(2) *Le Père Charles Gouge, dont les bons offices permirent à l'état-major de* la Galathée *d'échapper au guet-apens qui lui avait été tendu, était né en* 1654, *dans les Ardennes. Parti en mission en* 1689, *il avait été emprisonné lors de la persécution de* 1700. *Mort en* 1733 *dans la province du Khanh hoa (Nhatrang).*

(3) « *Le Roi de Champa rend hommage au Roi de Cochinchine, dont un mandarin occupe « la seconde place au Conseil royal, où on ne peut rien décider sans son consentement* » (Instructions, p. 447).

LA COMPAGNIE DES INDES FAIT RECONNAITRE L'ARCHIPEL DE POULO-CONDORE (1723)

[Texte 40]

*Dès la fin du XVII*e *siècle, le chef du comptoir de la Compagnie des Indes à Ayuthia, Véret, avait, au cours d'un voyage à Bornéo, visité les côtes de la Cochinchine. Le 5 novembre* 1686, *Véret rédigea un rapport faisant ressortir les avantages que présenterait un établissement éventuel dans l'archipel de Poulo-Condore, « très bien situé à l'embouchure de la rivière du Cambodge »* (*texte publié par H. CORDIER*, Mémoires divers sur la Cochinchine, *Rev. Extr.-Or.*, 1883, p. 305, 306). *Mais la Compagnie jugea qu'il y avait « plus « d'imagination que de solide » dans la proposition et se montra d'autant moins disposée à donner suite au rapport Véret que la tentative d'intervention française au Siam aboutit à l'échec dont nous avons parlé, et que s'ouvrit peu après en Europe la guerre de la Succession d'Espagne.*

Ce furent les Anglais qui, profitant des tergiversations de la France, prirent pied à Poulo-Condore. En 1702, *la Compagnie anglaise des Indes, obligée d'abondonner l'établissement qu'elle avait fondé à Chusan, sur la côte de Chine, installa une factorerie et un poste militaire à Poulo-Condore. Les Anglais ne séjournèrent du reste que très peu de temps dans l'archipel cochinchinois. Retenus au delà du terme de leur engagement par le chef du comptoir Allen Catchpole, les garnisaires macassars de Poulo-Condore se révoltèrent et massacrèrent, le 3 mars* 1705, *tous les résidents anglais, à l'exception de trois d'entre eux, qui seuls purent gagner Malacca. La Compagnie anglaise n'entreprit rien pour revenir à Poulo-Condore.*

Cf. L. GAIDE, Notice historique sur Poulo Condore, *B. A. V. H.*, avril 1925.

En 1721, *la Compagnie française des Indes, à laquelle Law donnait un vigoureuse impulsion, prescrivit à son ordonnateur à l'Ile de France Renault de faire voile pour Poulo-Condore. La frégate* la Danaë *partit de Port-Louis le 7 mars* 1721, *emmenant des soldats et deux ingénieurs du Roi, dont l'un était revêtu du titre de Commandant de l'île. Renault avait reçu l'ordre de demeurer un an à Poulo-Condore ; il plaça l'archipel sous l'invocation du Régent et séjourna dans l'île du 8 septembre* 1721 *au* 1er *juin* 1722. *A son retour, en juillet* 1723, *il adressa à ses chefs le mémoire ci-dessous, mémoire nettement pessimiste, peu fait pour convaincre la Compagnie des Indes, qui, au surplus, se trouva bientôt paralysée par la déconfiture du système de Law.*

Sur le séjour des Français à Poulo-Condore, cf. une lettre de Canton, en date du 1er *novembre* 1723, *du Jésuite Jacques, embarqué sur* la Danaë, *in* Lettres Edifiantes et Curieuses, *Lyon, p.* 412-427 (*lettre non reproduite dans l'édition du Panthéon littéraire*). *D'Après de Mannevillette, a décrit, lui aussi, l'archipel de Poulo-Condore* (Instructions sur la navigation des Indes Orientales, 1775, *p.* 425, 429).

Mémoire sur l'Ile de Poulo-Condore, surnommée Ile d'Orléans, en Chine, 23 juillet 1723

...« Poulo-Condore, ou Ile de Condor, que les gens du pays appellent Conon, est la capitale et la seule [île de l'archipel] qui soit habitée... Il est peu d'endroits qui soient si affreux et si stériles. Les bords des îles et des îlots sont partout escarpés et impraticables...

...Dans le Nord-Est de la baie, on voit une anse de sable, d'environ trois quarts de lieue de long et, dans le fond, une plaine sablonneuse et marécageuse, d'environ un demi-quart de lieue de large, où sont dispersées de part et d'autre et sans ordre les cases des insulaires, au nombre de quarante à cinquante ou environ, construites de bambous et couvertes d'herbes de marais, assez mal bâties. C'est là aussi que l'on découvre les vestiges du fort des Anglais, un mauvais magasin, un four et des monceaux de porcelaines cassées. Ils n'ont occupé cette île que pendant cinq ou six ans, et depuis dix-huit à vingt ans qu'ils furent égorgés par les Malais qu'ils avaient pris à leur service, ils n'ont fait aucune démonstration d'y revenir s'établir, apparemment parce que cet établissement leur coûtait plus qu'il ne produisait...

...Nous avons semé et planté des graines de France par plusieurs reprises pendant les deux saisons que nous nous sommes trouvés ici, mais rien n'est levé... Il n'y a point d'eau de source dans cette île. Toutes les eaux sont des eaux de pluie qui découlent des montagnes et qui roulent sur les feuilles pourries dont le terrain est tout couvert, se chargent d'un certain suc qui les rend mauvaises... L'air est assez bon dans l'île. S'il y a eu des maladies, elles ne sont provenues que de la mauvaise nourriture. Ensuite on s'est adonné aux poissons, aux coquillages, à la fatigue de la chasse et de la pêche, et les soldats, déjà malades, s'étaient postés dans un lieu fort humide et qui n'avait pas été défriché, ce qui a contribué beaucoup à la maladie...

...Les insulaires peuvent être au nombre de deux cents personnes environ, compris les femmes et les enfants, gens de la lie du peuple. Ce sont des échappés du Cambodge et de la Cochinchine, qui restent ici par des raisons particulières qu'ils n'ont garde de découvrir, mais que l'on peut conjecturer être fondées principalement sur l'amour de la liberté... Comme l'île ne produit rien, ils vont chercher au Cambodge et à la Cochinchine tout ce qui est nécessaire à leur subsistance et à leur vêtement, et ils portent en échange du bétel, de l'arèque, des bordages, de l'huile et écaille de tortue. La tortue est assez commune dans sa saison. Ils rapportent des cochons, de la volaille, du sucre brut fort noir, du riz, de la cire, de l'arak ou eau-de-vie de riz, des toiles, des chapeaux de rotin et de paille, des nattes et de la porcelaine, le tout en petite quantité...

...La construction d'un fort dans cette île demanderait de grandes dépenses et souffrirait de grandes difficultés...

...Il est aisé de voir qu'il est fort difficile aux Européens de s'établir et se fortifier solidement ici. Il faudrait beaucoup de temps, d'argent et de monde, et non pas une poignée d'hommes faibles et de rebut et propres à rien. Il faut nécessairement faire venir d'ailleurs les provisions nécessaires et qu'elles soient bien assurées. Et cela est très difficile et dangereux dans l'exécution, tant du côté des vaisseaux malais qui rôdent dans ces mers

« communément, des moussons qui durent six mois, d'une guerre qui peut survenir, de la défiance que pourraient avoir les rois des pays voisins, avec lesquels il faudrait faire un traité, que de mille autres inconvénients dont les gens de mer et de commerce sont assez instruits. D'ailleurs, s'établir ici sans savoir comment subsister, c'est vouloir vivre sans manger.

Conclusion : Voilà une description exacte et sincère de l'île de Condore, ou île d'Orléans, qui nous paraît être une île à abandonner plutôt qu'à occuper. C'est à la Compagnie Royale des Indes à tirer de ce mémoire les conséquences convenables à ses intérêts, à voir si elle veut absolument et à quelque prix que ce soit former un établissement dans cette île, et juger si l'utilité et le profit qu'elle espère en tirer peuvent être proportionnés aux dépenses qu'il lui conviendrait de faire pour le former, l'entretenir et le conserver, soit en temps de paix, soit en temps de guerre ».

(Extrait du mémoire de RENAULT. Repr. par H. CORDIER, Rev. Extr.-Or., t. II, 1883, p. 306-324).

LE VOYAGEUR GENTIL DE LA BARBINAIS SUGGÈRE A LA COMPAGNIE DES INDES DE FAIRE DU COMMERCE EN CHINE ET AU TONKIN (1738-39)

[TEXTE 41]

Gentil de la Barbinais accomplit, de 1714 *à* 1718, *le tour du monde par Madagascar, le détroit de la Sonde, la Chine et le Brésil. Sa relation de voyage, publiée à Paris en* 1738-39, *renferme un* Mémoire sur la Cochinchine *et des* Remarques sur le négoce qui se peut faire à Siam et au Tonkin, *dans lesquels il signale à la Compagnie des Indes l'intérêt qu'elle aurait à nouer des relations commerciales avec la Cochinchine et le Tonkin.*

Mémoire sur la Cochinchine

« La principale occupation des Cochinchinois est de se bien former à la guerre. Dans le choix que l'on fait des soldats, l'on prend toujours les mieux faits et les plus robustes, qui sont obligés au service depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. Ils ont un soin extrême de les occuper continuellement tant à leurs exercices qu'aux autres ouvrages publics et particuliers du Royaume ; c'est pour cela qu'ils reçoivent une paye suffisante pour s'entretenir dans leur état... La paye du moindre soldat revient à 9 livres de notre monnaie par mois, avec une mesure de riz capable de nourrir deux personnes. Ils sont tous habillés de même, c'est-à-dire un justaucorps de soie noire et un caleçon de soie blanche, un bonnet de crin renversé par le haut, toujours pieds nus. L'épée, qui est une espèce de sabre, est commune à tous les soldats et il n'y en a aucune qui ne soit garnie d'argent. La plus grande partie porte le mousquet avec un poignard, dont le manche est ajusté à la bouche du mousquet. Et il y en a d'autres qui sont armés de lances, quelques autres d'arcs et de carquois... Quoique les chevaux ne manquent pas et que les Cochinchinois soient assez bons cavaliers, ils n'ont d'autre cavalerie que quatre compagnies,

« chacune de cent hommes, qui sont de la maison du Roi, outre tous les officiers qui vont tous à cheval. Il y a à présent plus de 40.000 hommes de troupes réglées en Cochinchine, en y comprenant les galères, la maison du Roi, celles des princes et des grands... Quoique jusqu'ici les Cochinchinois aient attaqué ou se soient défendus par terre, les emplois de l'armée navale sont plus recherchés, comme étant les plus honorables. Le Roi de Cochinchine entretient 150 galères... A la dernière revue des galères, qui se fit en 1678, il y avait 131 galères...

...L'on fait tous les sept ans une revue générale de tous les hommes depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. Les premiers sont enregistrés sur le rôle pour payer à l'avenir au Roi les impôts, et les derniers en sont rayés pour en être déchargés... La taxe revient à peu près à 8 écus de notre monnaie par tête... Outre ces revenus, le Roi en tire encore des mines de fer, de cuivre et d'or qui sont en Cochinchine, mais comme elles ne sont pas copieuses, on les abandonne au travail de certaines gens qui les prennent à ferme...

...Le commerce a autrefois beaucoup fleuri en Cochinchine, dans le temps que les Japonais avaient la liberté de porter les denrées de leurs pays aux autres nations...

...Ni les Hollandais, ni les Portugais n'y trafiquent plus, les premiers à cause d'une fâcheuse offense qui les engagea à une petite guerre, où plusieurs des leurs perdirent la vie... Les Portugais y ont fait encore de temps à autre quelques voyages, mais, comme ils n'y peuvent apporter que des marchandises de la Chine, ils n'y ont pas trouvé leur compte à cause de la proximité du pays, et les Chinois, qui, en quatre jours de bon vent, peuvent y aller de Canton, y ont envoyé depuis quelques années plusieurs sommes... Les principales marchandises qui ont cours à la Cochinchine sont le salpêtre, le soufre, le plomb, les toiles blanches et fines, chittes carrées, chittes longues à fleurs et hautes en couleurs où l'on doit éviter autant que l'on peut la couleur jaune... Les principales marchandises que l'on peut tirer de la Cochinchine sont le poivre, les soies, les sucreries, les bois de calamba et d'ébène... »

Remarques sur le négoce qui se peut faire a Siam et au Tonkin

« ...Si la Compagnie prenait la résolution de s'établir fort avant au Tonkin, il n'y a point de lieu avec lequel il puisse y avoir plus facilement communication qu'avec Siam... La Compagnie peut faire au Tonkin le négoce que font les Compagnies d'Angleterre et de Hollande, lesquelles en tirent quantités d'étoffes, de musc et de soie. L'on avait chargé sur *le Soleil Levant* environ 2.400 onces de musc, qui ne revenait pas à la Compagnie des Indes dans le Tonkin à 7 livres l'once, de la soie, qui ne revenait pas à 3 livres la livre et... d'autres étoffes, avec lesquelles on ne pouvait manquer de trouver en France 150 et 200 % de profit et peut-être davantage. Le musc du Tonkin est le meilleur et le moins altéré qu'il y ait au monde... »

(GENTIL DE LA BARBINAIS, *Nouveau voyage autour du monde*, Paris, 1738, t. III, p. 273-324).

LA COCHINCHINE ATTIRE L'ATTENTION DE FRIELL, NEVEU DE DUPLEIX (1743)

[Texte 42]

La mésaventure de la Galathée *sur les côtes du Champa, le rapport défavorable de Renault sur Poulo-Condore, l'ouverture d'un comptoir à Canton en* 1723 *eurent pour conséquence de détourner pendant quelque vingt ans la Compagnie des Indes de l'Indochine.*

En 1737, *le Gouverneur de Pondichéry Dumas adressa toutefois à Paris un mémoire faisant ressortir la fertilité du Tonkin et de la Cochinchine. Dumas aurait demandé, en* 1740, *au Visiteur Apostolique Monseigneur de la Baume de lui servir d'intermédiaire pour négocier avec la Cour de Hué l'acquisition de Tourane.*

Un revirement fit que, dans les années qui suivent, de 1740 *à* 1750, *la Compagnie des Indes, au contraire, se précoccupa sérieusement de l'Indochine.*

En 1743, *à l'appel des Jésuites de Cochinchine et avec l'aide d'un négociant français de Canton, de Rothé, le baron irlandais Jacques O'Friell, qui lui-même dirigeait une factorerie à Canton, se rendit en Cochinchine, pays dans lequel il avait fait déjà plusieurs envois qui lui avaient permis d'amasser une petite fortune. Bien que dépourvu d'interprètes et de courtiers habiles, Friell fut « parfaitement bien reçu par le* Chua *Vo-Vuong, de qui il obtint d'appréciables faveurs », une « nouvelle chappe en son nom propre et privé », l'exemption du droit d'ancrage, un titre mandarinal, enfin un terrain pour y bâtir une loge et y faire des cargaisons durant l'hivernage (lettre de Friell à Godeheu, Pondichéry,* 26 *janvier* 1747, Rev. Extr. Or., 1883 [11], p. 355).

De la Cochinchine, qu'il quitta à la fin de 1743, *Friell se rendit à Pondichéry pour intéresser Dupleix à ses affaires et à celles de son armateur de Rothé. De l'Inde, il adressa aux Directeurs de la Compagnie des rapports tendant à la fondation d'un comptoir en Cochinchine. Dupleix, dans la famille duquel Friell était entré par mariage — Friell épousa, en novembre* 1745, *une nièce de Madame Dupleix, Marie-Rose-France Dumont — fut d'abord empêché par la guerre anglaise de donner suite au projet de Friell, que celui-ci formula derechef en janvier* 1747, *mais il en retint l'idée. Il la reprit à son compte en* 1748, *année où il envoya en Cochinchine, non pas Friell, mais un autre agent de la Compagnie dont il sera question plus bas, Dumont.*

Nommé Conseiller à Madras en 1747, *puis à Pondichéry en* 1748, *Friell devint par la suite chef de loge à Mazulipatam, ville dans laquelle il mourut en juin* 1751. *De l'actif de sa succession, il fut déduit une somme de* 9.600 *roupies que Friell s'était fait verser, en* 1750, *pour la cession de sa chappe cochinchinoise — qu'il avait vainement essayé de vendre à Poivre — la Compagnie n'ayant pas reconnu la validité de la vente.*

(*Cf. M. GAUDART,* Les archives de Pondichéry, les entreprises de la Compagnie française des Indes en Indochine, *B. A. V. H.*, 1937[4], p. 353-380).

« M. Friell, Irlandais de nation, à présent Conseiller au Conseil Souverain de Pondichéry, entreprit en 1743, temps où il faisait encore commerce, le voyage de Cochinchine, dont il avait conçu de grandes espérances. Il avait

« appris que les Jésuites, missionnaires de ce royaume, avaient fortement sollicité un capitaine portugais, nommé M. Feliciano de Sylva, de faire ce voyage, et qu'ils avaient obtenu une patente pour le lui faciliter. Il frêta donc le vaisseau de ce capitaine et s'y embarqua avec lui.

Tout le monde sait que l'unique moyen de s'introduire auprès des rois infidèles est de gagner la faveur des grands et de se munir de présents considérables ; c'est aussi ce que fit M. Friell. On doit même lui rendre cette justice que, pendant tout le temps qu'il demeura en Cochinchine, il se comporta avec tant de générosité qu'il se concilia les bonnes grâces du Roi et l'amitié des mandarins, qui conservent encore pour lui les mêmes sentiments.

Le P. Siebert, Jésuite allemand, médecin et mathématicien du Roi (1) servit d'interprète à M. Friell, et eut soin de le conduire chez les principaux mandarins. On assure cependant qu'il ne le conduisit pas chez un mandarin qui avait inspection sur les vaisseaux. Il est important de ne pas passer légèrement sur cette circonstance, puisque plusieurs la considèrent comme une des causes de la persécution que je décris, et dont ce mandarin, qui se nomme *Cai An-Tin*, a été le principal moteur. Cet homme, qui est d'une très basse extraction, fut dans son jeune âge élevé par un bonze chinois, qui lui apprit à connaître et faire le thé qu'on apporte de Chine. Ce fut cette connaissance qui lui donna entrée auprès du Roi régnant, mais qui n'était alors qu'héritier présomptif de la couronne. Il fut adopté par une des nourrices de ce prince et, soit faveur, soit talent naturel, il s'insinua dans les bonnes grâces du monarque...

...Lorsque M. Friell arriva en Cochinchine, *Cai An-Tin* occupait un emploi qu'on peut comparer à celui de second inspecteur des vaisseaux étrangers. Il se sentit extrêmement choqué de n'avoir pas reçu la visite de M. Friell. Il en vint même à concevoir de la haine, non seulement contre lui, mais encore contre les Jésuites et, dans la suite, contre tous les missionnaires.

M. Friell obtint par l'entremise du P. Siebert plusieurs grands privilèges, qui lui firent d'autant plus de plaisir qu'il avait conçu de fortes espérances de s'indemniser, dans quelque autre voyage, des dépenses considérables qu'il avait faites dans celui-là; et s'imaginant que, pour bien réussir, il lui importait extrêmement d'emmener avec lui quelques jeunes gens du pays, auxquels il ferait apprendre la langue portugaise pour lui servir un jour d'interprètes, il s'adressa pour cela à Mgr de Noëlène, Vicaire Apostolique de la Cochinchine. Soit que ce prélat craignît de se tromper dans le choix, soit qu'il ne goûtât point ce système ou qu'il pressentît quelque malheur qui en pouvait résulter, il s'excusa poliment auprès de M. Friell, qui eut aussitôt recours au P. Siebert et à un Père franciscain espagnol qui, en effet, lui fournirent leurs anciens écoliers, dont ils s'étaient défaits auparavant parce qu'ils en étaient mécontents. Celui-ci lui procura Michel, et celui-là Damas... M. Friell partit de Cochinchine en novembre 1743. Il s'était d'abord proposé d'aller à Madras ; mais, soit qu'il eût changé de dessein après son départ de Cochinchine, soit que les vents lui eussent refusé, il aborda à Pondichéry, où il s'établit dans la suite par le mariage qu'il contracta avec la nièce de Madame Dupleix.

Uni par là à la nation française, il crut devoir proposer à la Compagnie des Indes de France les projets de commerce qu'il avait sur la Cochinchine, et fit pour cela des mémoires fort détaillés, qu'il envoya à Paris et qui, à ce

« qu'on dit, plurent extrêmement à Messieurs les Directeurs de la Compagnie, jusque-là qu'ils formèrent le dessein d'y étendre le commerce. On ne fit cependant alors aucun armement, à cause des troubles de la guerre »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 442, *Relation de la persécution en Cochinchine en* 1750, *par Mgr Lefebvre.* Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 209-211).

(1) *Le Père Siebert était au service de Vo-Vuong depuis* 1740. *Il jouissait d'un grand crédit à la cour, où il s'efforçait d'attirer les commerçants portugais. Poivre écrit : « Lorsqu'il « mourut [à Hué, en* 1743*], le Père Siebert avait de grandes vues sur la Cochinchine, « qu'il voulait tirer de la barbarie, en y introduisant les Européens ».*

FAIFO EN 1744, D'APRÈS PIERRE POIVRE

[Texte 43]

Né à Lyon en 1719, *d'une famille enrichie par le commerce de la soie, Pierre Poivre se destina tout d'abord à la cléricature. Esprit ouvert et curieux, il étudia, en sus de la théologie, les sciences naturelles, l'agriculture, le dessin, la peinture. Très jeune, Pierre Poivre, aspirant minoré, fut envoyé dans les missions d'Extrême-Orient, « pour y apprendre, dit-il, le chinois, en attendant de recevoir les ordres »* (1740). *Mais le jeune clerc ne se sentait pas de vocation pour l'apostolat ; après un premier séjour en Cochinchine* (1742-43), *il quitta la Société des Missions Etrangères et se rendit à Canton, où il rencontra Friell, qui le documenta sur l'Indochine.*

Cf. Ch. B. MAYBON, Quelques documents inédits concernant Pierre Poivre, *Etudes asiatiques à l'occasion du* 25e *anniversaire de l'E. F. E. O.*, 1925, *t. III, p.* 143-147.

Poivre quitta Canton au début de 1745. *Au cours de son voyage de retour, il fut gravement blessé dans un combat naval livré par l'Anglais Barnett, dans le détroit de Banca, au* Dauphin, *sur lequel il avait pris passage, et à deux autres navires français ; Poivre eut le bras droit emporté par un boulet et dut être amputé, à Batavia, au-dessus du coude. Le séjour de cinq mois que Poivre accomplit à Java lui permit de se rendre compte de « la source intarissable de richesses » que représentait pour la Hollande la possession exclusive des « épiceries fines ». De Java, Poivre gagna Pondichéry, d'où il fit voile pour la France, sur le même bateau que La Bourdonnais, à qui il servit de secrétaire. Après avoir été capturé à nouveau par les Anglais à l'entrée de la Manche, Poivre arriva enfin en France en* 1748.

C'est durant son premier séjour en Extrême-Orient que Poivre rédigea à Canton son Mémoire sur la Cochinchine, *pour lequel il utilisa largement les connaissances à lui transmises par Friell.* Le Mémoire sur la Cochinchine *est resté inédit jusqu'en* 1883.

Sur la vie de Pierre Poivre :

Cf., entre autres, CASTONNET DES FOSSÉS, P. Poivre, sa vie et ses voyages, *Bull. Soc. Géog. Lyon,* 1889 ; *Henri CORDIER,* Voyages de P. Poivre de 1748 à 1757, *Rev. Hist. Colo. franç.*, 1918[1], *et surtout DUPONT DE NEMOURS,* Notice sur la vie de M. Poivre, *édition critique par L. MALLERET, B. S. E. Indo., juillet à septembre* 1932.

« Il y a en Cochinchine plusieurs ports. Le plus considérable est celui que les Portugais nomment Faïfo et les Cochinchinois Hué-han (1). Il est dans la province de Cham, situé par les 16 degrés moins quelques minutes, éloigné de la Cour de quelques journées de chemin. Le port est profond. Les vaisseaux y sont en sûreté. Il est extrêmement commode pour les marchands. Les bâtiments viennent mouiller à la porte des factoreries. L'entrée n'en est pas difficile. C'est une grande rivière qui traverse la province de Cham et vient des montagnes de Laos.

Faïfo est l'endroit le plus commerçant de la Cochinchine; il y a toujours près de 6.000 Chinois qui sont les plus gros marchands ; ils sont mariés dans le pays et payent tribut au Roi.

Il y a aussi deux églises, une des Pères Jésuites portugais, l'autre des Franciscains espagnols. Le Gouverneur de la province demeure à une lieue de là, dans un endroit nommé Kéta, le long de la même rivière. C'est là que les missionnaires français ont une église.

On trouve en arrivant à Faïfo des factoreries à louer autant que l'on veut. Les plus grandes coûtent ordinairement 100 piastres pour tout le temps de la mousson ».

P. POIVRE, *Mémoire sur la Cochinchine*, 1744. Reprod. par H. CORDIER, Rev. Extr. Or., 1883II, p. 324-337).

(1) *Aux XVII et XVIIIe siècles, Faïfo est le grand emporium cochinchinois. Il s'y tient une sorte de foire annuelle, qui se prolonge pendant plusieurs mois. Les Portugais fréquentent régulièrement la ville ; les Chinois et les Japonais, établis chacun dans un quartier spécial, y sont nombreux.Sur Faïfo au XVIIe siècle, cf. l'excellent récit du Père Ch. BORRI, Rev. Indo.*, 1909, *t. I, p.* 349 *et* 486, *et B. A. V. H., juillet* 1931. *Un capitaine portugais* (??), *qui présenta des observations sur le* Mémoire *de Poivre, écrit : « Il est « étonnant que l'auteur s'étende tant, en parlant des ports de la Cochinchine, sur celui de « Faïfo, qui n'est pas considérable et où il n'y a que de petits vaisseaux qui puissent entrer, « et ne dise mot du port de Touron, un des plus beaux et des plus vastes de toute l'Indochine, « à une petite distance de Faïfo » Ch. B. MAYBON, ouvr. cité, p.* 337-340).

UN AGENT DE DUPLEIX, DUMONT, PROPOSE L'OUVERTURE D'UN COMPTOIR AU TONKIN (1748)

[TEXTE 44]

Plus encore que Martin et Dumas, ses prédécesseurs immédiats, Dupleix, qui, comme eux avait le droit d'exercer à son profit personnel le trafic dit d'Inde en Inde, s'intéressa à l'Indochine.

Dès la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, Dupleix, à l'instigation de Friell, décida d'envoyer un agent en Cochinchine, pour y étudier les conditions d'un établissement commercial. Son choix ne se porta pas sur son neveu par alliance, qui avait laissé dans le pays un mauvais souvenir (« Le Roi est « bien mécontent, écrit Poivre, de M. Friell, qui a emporté quelques pièces d'or « pour une commission et qui n'est jamais revenu » — en réalité, Friell n'avait jamais reçu les lingots en question, que le Chua *avait commis l'imprudence de ne pas lui remettre en mains propres). Dupleix garda Friell dans l'Inde et désigna, pour prospecter la Cochinchine, un autre agent, Dumont, qui avait été le subrécargue de précédents voyages en Chine.*

Dumont passa un an et demi en Cochinchine. Revenu à Pondichéry, il résuma son opinion dans le remarquable rapport ci-dessous, qui conclut à l'ouverture, dans l'île de Culao-Cham, en face de Faïfo, d'un comptoir, qui eût pu devenir, sur la côte de Cochinchine, une sorte de Hong-Kong français avant la lettre, et à l'organisation d'un cabotage entre le Cambodge et Canton.

Comme beaucoup de ses similaires, la proposition de l'agent de Dupleix demeura sans suite. Dumont mourut, en juin 1747, à Nagapatam, où il représentait la Compagnie des Indes.

Réflexions sur le mémoire touchant la Cochinchine

« Le séjour que j'ai fait dans ce royaume pendant plus de dix-huit mois me fournit, à mon retour, le moyen de donner à M. Canadeau (??) une partie des connaissances qui peuvent être utiles à son projet.

Les voyages de la Chine sont gravés parce que les Chinois ne veulent plus aujourd'hui de nos marchandises européennes. Ce n'est qu'avec de l'argent qu'on peut avoir les cargaisons que l'on y va chercher. De cette manière, l'armateur ne trouve de profit que dans les retours. Deux mois de relâche à la Cochinchine remédient tout d'un coup à l'inconvénient et augmentent de moitié le gain du commerce de Chine.

Les vaisseaux de France doivent d'abord prendre du sucre, de l'arec, de l'ivoire, du bois d'aigle, de l'or, à Faïfo, pour, de là, aller à Canton... La Compagnie devrait avoir à Faïfo un employé qui apprendrait la langue du pays et qui travaillerait pendant l'hivernage à ramasser l'or, qui se vend au détail à beaucoup meilleur compte que dans le temps de la mousson. Cet or, vendu à Canton, donnerait un profit de 100 %...

...La Compagnie (devrait) se déterminer à faire un petit établissement, un comptoir composé de cinq ou six personnes, lesquelles coûteraient peu eu égard à l'impossibilité de faire de la dépense dans un pays où tout est pour rien... Il faudrait un bon présent pour le Roi, qui a de l'affection pour les étrangers...

...Le meilleur endroit serait l'île de Cham... à la vue de Faïfo et à une portée de canon de la terre ferme... Qui empêcherait de construire des embarcations qui iraient, le long de la côte, à Siam, au Cambodge, au Tonkin, même jusqu'à la Chine où l'on ferait des voyages courts et d'un profit assuré? Le Cochinchinois est bon matelot. On pourrait même faire le commerce du Japon : les gains d'un tel voyage seraient immenses. Cet établissement serait une assurance pour le cas où la Chine viendrait à se fermer aux Européens ou à augmenter ses tracasseries.

Je prie la Compagnie de faire des réflexions sur les sujets proposés, d'autant plus sérieusement qu'il est à craindre que les Hollandais, plus attentifs que nous à augmenter leur commerce, ne profitent de nos délais pour aller s'établir dans ce pays-là et obtenir des privilèges exclusifs. Il est encore temps de prévenir un repentir.

Je finis l'ébauche de mon projet en priant la Compagnie de vouloir bien le regarder comme les réflexions d'un homme qui pense uniquement à lui rendre service... Je laisse la Compagnie maîtresse de son choix pour l'exé-

« cution du projet ; s'il est quelqu'un plus capable, il est juste et je demande qu'il me soit préféré. Que m'importe par qui le bien soit fait, pourvu qu'il soit fait !... »

(Arch. France Outre-Mer, Corr. Gale de la Coch., t. I, feuillets 91-96. Repr. par H. CORDIER, Rev. Extr. Or., 1883^II, p. 340- 345).

PIERRE POIVRE OBTIENT UNE LICENCE DE COMMERCE DU ROI DE COCHINCHINE (1750)

[TEXTE 45]

A Paris, Pierre Poivre s'appropria sans vergogne les projets de Friell. Invoquant sa connaissance du pays, attestée par son Mémoire *de* 1744, *il fit à la Compagnie des Indes des offres qui furent agréés* de plano, *le* 29 *juillet* 1748 :

(*Cf. H. CORDIER, Rev. Extr. Or.*, 1883^II, *p.* 359-398).

Du ministre Machault d'Arnouville et de la Compagnie, Poivre reçut la double mission, d'une part, « d'ouvrir une branche de commerce à la Cochinchine », d'autre part, d'acquérir en Extrême-Orient des plants des épices les plus recherchées, pour les transporter aux Mascareignes, en vue de mettre fin au monopole des Hollandais en la matière.

Poivre partit de Lorient le 3 *octobre* 1748. *Il eut à Pondichéry des entretiens orageux avec Dupleix : les deux hommes ne sympathisaient pas ; Madame Dupleix, paraît-il « ne pouvait pas souffrir » Poivre. Au surplus, Dupleix était furieux d'avoir été supplanté par Poivre et de n'avoir pas été consulté sur l'opportunité de sa mission. Poivre ne put rien tirer de Friell et renonça à acquérir la chappe de commerce que l'Irlandais avait obtenue de Vo-Vuong et dont il demandait un prix excessif. Déférant aux ordres de Paris, Dupleix mit néanmoins à la disposition de Poivre un beau bâtiment de* 600 *tonneaux et* 40 *canons*, le Machault, *sur lequel notre homme prit passage pour la Cochinchine, pourvu d'instructions détaillées et fort bien conçues de Dupleix.*

Poivre parut à Tourane le 29 *août* 1749. *Il passa cinq mois à installer son comptoir et se rendit deux fois, par le col des Nuages, à Hué, ville dans laquelle il séjourna, d'abord du* 23 *septembre au* 13 *décembre* 1749, *puis de la Noël* 1749 *où* 13 *janvier* 1750. *Poivre n'eut pas à se plaindre du* Chua *Vo-Vuong, à qui il avait eu soin de remettre « douze ballots de présents, dont deux extrêmement gros », sans compter un beau cheval et une jument, ses présents personnels, le tout valant plus de* 100.000 *livres. L'envoyé de la Compagnie des Indes visita le palais royal sous un parasol et dîna deux fois chez le Roi, qui l'encouragea dans ses projets de commerce et lui concéda par lettres patentes des immunités et des privilèges, dont Poivre préféra, d'ailleurs, ne pas user immédiatement, se réservant de revenir un peu plus tard, quand la conjoncture économique et monétaire en Cochinchine serait plus favorable. Poivre proposa par la suite à la Compagnie d'établir un comptoir à Faïfo, avec un port de relâche à Tourane, position plus facile à défendre.*

Sur le deuxième séjour de Poivre en Cochinchine :

Cf. les Relations de la persécution de Cochinchine en 1750, *par Mgr LEFEBVRE et par Mgr BENNETAT, in A. LAUNAY*, Hist. Miss. Coch. Doc., *t. II, p.* 209 *et sq. et p.* 274 *et sq.*

Bonnes dispositions du Roi de Cochinchine à l'égard de Poivre

...« Je repartis pour la Cour, où il me restait encore des articles essentiels à régler avec le Roi pour l'avantage et la sûreté de notre commerce.

Le Prince m'accorda successivement plusieurs audiences, dans lesquelles il m'honora d'une familiarité sans exemple chez les souverains asiatiques. Je profitai de ses bonnes dispositions pour obtenir de lui des Lettres Patentes, par lesquelles il accorde aux Français, jusques-là inconnus à la Cochinchine, la permission de faire le commerce dans toute l'étendue de son Royaume, avec l'exemption de toutes sortes de droits, moyennant un présent de 4.000 *quans* (1) par chaque vaisseau, de quelque grandeur qu'il puisse être.

La Nation française est la première qui ait obtenu du gouvernement cochinchinois une permission de cette espèce. Les Hollandais n'ont osé la solliciter que quelques années après, en suivant nos traces, et jusqu'ici sont les seuls qui en partagent avec nous le privilège.

Je n'eus pas besoin de demander au Roi la permission de laisser un comptoir (2) dans son pays : il me pressa lui-même de l'établir et me sollicita de rester à sa Cour, en me promettant, pour l'année suivante, un commerce très avantageux, mais les circonstances ne me parurent pas favorables pour faire alors cet établissement. Le commerce de ce pays était fort dérangé par l'introduction d'une nouvelle monnaie de toutenague (3), qui avait occasionné beaucoup de fraudes, de monopoles et de désordres de toutes espèces, qui ne pouvaient subsister longtemps, mais dont je ne pouvais pas prévoir le terme.

D'ailleurs, pour pouvoir établir avec prudence le comptoir à la Cochinchine, il me fallait une certitude raisonnable que l'on pût y renvoyer l'année suivante un vaisseau de l'Ile de France, et je savais par expérience que le port de notre Ile était dépourvu de bâtiments, puisque je n'avais pu y trouver que *le Sumatra* pour ma première tentative. Ce mauvais vaisseau m'avait laissé à Pondichéry et celui que j'avais alors était destiné à retourner en France. Je jugeai donc qu'il valait beaucoup mieux emmener tous nos employés et différer d'une année l'établissement du comptoir, qu'on pourrait toujours faire lorsqu'on serait en état de le soutenir. Je résistai poliment aux sollicitations du Roi, en lui donnant à espérer que je reviendrais incessamment, dès que les circonstances seraient plus favorables à notre commerce. Je fis mes remerciements et mes adieux à ce Prince et je retournai à Faïfo disposer toute chose pour notre retour.

J'emportai avec moi les Patentes que le Roi m'avait accordées ; et il m'envoya dans le port une lettre pour le Roi de France, avec un présent (4). Je fis charger promptement tous les effets dont j'avais traité dans la capitale et ceux que les commis avaient achetés à Faïfo pendant mon absence.

Je partis du port de Faïfo le 11 février 1750... »

(Mémoire justificatif rédigé par Poivre à son second retour en France : *Relation abrégée des voyages faits par le sieur Poivre pour le service de la Com-*

pagnie des Indes depuis 1748 *jusqu'en* 1757. Mss. conservé au Muséum (cote 319), publié d'abord par H. CORDIER, Rev. hist. Colo. franç., 1918 ; à nouveau dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie orientales*, t. III, 1922, p. 79-80).

Traduction de la chappe accordée à P. Poivre par Vo Vuong

« Pierre Le Poivre, envoyé du Royaume de France dans le grand occident, la tête inclinée, salue cent fois de tout son cœur le Roi de Cochinchine.

Nous supplions le très excellent et très éclairé-Roi et nous lui souhaitons des dizaines de milliers d'années de vie. Cette année, notre vaisseau, par obéissance aux ordres de notre Roi, est venu du Royaume de France, pour porter toutes sortes de magnifiques présents dans cet illustre Royaume et les offrir au très excellent et très éclairé Roi Nous avons été comblés de grâces et de grandes faveurs dont le Roi très éclairé a daigné nous honorer. Il nous a regardé d'un air favorable et a envoyé des officiers qui ont inspection sur les vaisseaux, pour examiner et faire le catalogue de toutes les marchandises et les envoyer à la Cour, afin que Votre Majesté les achète. Cela fait, nous remercions et nous profitons des faveurs du Roi très éclairé de ce qu'il a ordonné de pardonner tous les droits qu'il a coutume d'exiger. C'est pourquoi nous demandons d'offrir au très excellent et très éclairé Roi toutes les marchandises qu'il a achetées ces jours passés, qui sont encore dans le palais et que nous n'avons pas encore retirées. Aussi nous demandons d'offrir ces marchandises et nous demandons de nous pardonner cette année-ci tous les droits qu'on a coutume de payer. Ensuite, nous osons demander que tous les vaisseaux de notre nation viennent tous les ans dans cet illustre Royaume et nous demandons qu'on envoie un des mandarins qui ont inspection sur les vaisseaux, pour examiner et faire le catalogue de toutes les marchandises. Ensuite, nous demandons d'entrer dans le palais pour offrir le droit de Votre Majesté, savoir 4.000 *quans* et, après avoir vérifié le catalogue des marchandises que Votre Majesté a ordonné d'acheter, nous déduirons de ce qu'il y aura au delà de 4.000 *quans*, ou nous ajouterons ce qu'il faudra pour faire ladite somme complète. Nous offrirons de plus à Votre Majesté un présent toutes les fois que les vaisseaux arriveront. Nous osons espérer cette grâce du très excellent et très éclairé Roi.

Afin qu'il signe avec son pinceau d'or et nous pardonne et nous exempte des droits que lui sont dus au delà pour les vaisseaux, quand même ils seraient les plus grands qu'on peut exiger, et du droit du mandarin qui viendra pour examiner les vaisseaux, pour son voyage et sa nourriture, et ainsi nous prions Votre Majesté de nous exempter de tous les droits absolument qui se paient à tous ceux qui ont inspection sur les vaisseaux, soit quand les vaisseaux arrivent, soit quand ils s'en retournent. Nous demandons de nous pardonner tous les droits afin que nous en profitions. Nous espérons, la tête élevée en l'air, cette grâce du très excellent et très éclairé Roi et nous lui souhaitons des milliers d'années de vie.

La 10^e année du règne de Canh Hieng, Roi du Tonkin, le 27^e jour de la 11^e lune ou le 5 janvier 1750 ».

Le Roi a écrit en lettres rouges les paroles suivantes :

« Absolument, nous accordons et pardonnons ainsi qu'il est coutume dans la supplique » (5).

(Reprod. par P. BOUDET, *Un voyageur philosophe, Pierre Poivre, en Annam* (1749-1750), B. Gal. Inst. Publ., Hanoï, avril 1941, p. 241-260).

(1) *Le* quan, *divisé en dix masses de* 60 *caches ou sapèques, valait alors, d'après Poivre, de* 4 *livres* 3 *sols à* 4 *livres* 10 *sols* [*Ch. B. Maybon*].

(2) *Poivre avait amené avec lui, de l'Ile de France, pour l'établissement d'un comptoir à Faïfo, « deux commis, deux enfants de langue et un chirurgien ».*

(3) *Alliage grossier et mal défini, où il entrait du zinc, du cuivre ou du fer (ou du plomb et du nickel), que les Chinois avaient introduit en* 1745 *et dont ils avaient obtenu l'utilisation, en remplacement du cuivre, pour la fabrication des sapèques.*

(4) *En datant ses actes des années de règne du souverain légitime du Tonkin, le Seigneur de Hué, usant d'une déférence traditionnelle, reconnaissait sa dépendance, d'ailleurs purement nominale, envers la dynastie des Lê.*

(5) *Comme on le voit par cette traduction, au style obséquieux et embarrassé, le Seigneur de Cochinchine, moyennant l'abandon gracieux de toutes les marchandises de France apportées par Poivre, consentait à recevoir désormais les navires de la Compagnie des Indes françaises, moyennant le seul paiement, pour chaque bâtiment, d'un droit uniforme de* 4.000 quans (3.000 *piastres environ), à l'exclusion de toute rémunération au profit des mandarins visiteurs des navires. Ces conditions étaient de nature à faciliter grandement les futures transactions, en raison de leur simplicité et du fait qu'elles devaient, en principe tout au moins, mettre fin aux interminables marchandages, entachés du plus pur arbitraire, avec les mandarins de la douane cochinchinoise.*

DÉBOIRES QU'ÉPROUVENT LES COMMERÇANTS EUROPÉENS EN COCHINCHINE : PIERRE POIVRE AUX PRISES AVEC LES MANDARINS (1749-1750)

[Texte 46]

Les Seigneurs de Cochinchine — comme ceux du Tonkin — n'étaient pas mécontents de voir les Européens venir faire dans leur pays des opérations commerciales, dont ils tiraient personnellement d'appréciables profits. Mais ils craignaient toujours que ces opérations ne servissent de prélude et de prétexte à des empiétements politiques. Ils désiraient donc et redoutaient tout à la fois les commerçants européens.

Aussi n'est-il pas du tout certain que le chua *Vo-Vuong ait effectivement donné à ses mandarins des instructions pleinement en rapports avec les excellentes dispositions qu'il manifesta verbalement à Pierre Poivre.*

Toujours est-il que celui-ci eut à se débattre contre mille et un mauvais procédés des mandarins et des marchands, dont l'avidité et la mauvaise foi lui firent mal augurer de l'avenir commercial de la Cochinchine.

...« *Le* 3 *novembre* 1749. — J'ai été trompé dans le premier marché que j'ai fait ici. Je croyais avoir trouvé le seul honnête homme de toute la Cochinchine, et je lui avais donné en quelque façon ma confiance sur la caution de notre interprète. Je l'avais chargé de me procurer quelques milliers de poivre noir. Il m'avait promis de m'en trouver cinquante ou soixante milliers à treize *quans* le *pic* (picul), mais il m'avait, de son côté, fait promettre que je garderais le silence sur le dessein où j'étais d'acheter une marchandise, crainte qu'elle ne vint à augmenter de prix. J'ai donné dans le panneau et

« lui ai avancé quelques centaines de *quans*. Le commissionnaire s'est hâté d'acheter avec les avances environ vingt *pics* de marchandises, qu'il m'a apportées disant que le *pic* lui coûtait seize *quans* six masses et que les avances étaient consommées. Notez que, tous les jours, on venait m'offrir la même qualité de marchandises à quatorze *quans* le *pic*, et le fripon me soutenait qu'il lui en coûtait seize et demi sur les lieux, c'est-à-dire dans les provinces du Nord, demandant que j'eusse encore à lui payer ses peines, les frais de ses voyages et du transport...

Le 4 novembre 1749. — ... Il est malheureux pour moi et pour la Compagnie de n'avoir pu arriver dans ce pays avant la mauvaise saison, pendant laquelle il n'y a pas moyen de rien faire. Je profite tant que je peux des petits intervalles de beau temps, mais on a bien de la peine à tirer quelque chose des marchands. Ceux-ci sont très lents à se déterminer et ne finissent rien. D'ailleurs, soixante-et-quatorze sommes chinoises avec un vaisseau portugais ont dégarni le pays de marchandise. Le peu qui en reste est fort cher, de mauvaise qualité, et difficile à transporter...

... Nous avons tout contre nous : défaut de marchandises, mauvaise saison, pluies, maladies, défiances de la nation, jalousie des étrangers, défaut de connaissance suffisante du pays, murmures et mauvaise humeur de la part de nos gens, avidité des marchands à nous tromper et de tous à nous voler ; mais la patience vient à bout de tout...

...*Le 7 novembre* 1749. — J'ai été obligé de conclure avec le marchand de poivre qui m'a trompé, et il m'a fallu en passer par où il a voulu, parce que je vois que je ne peux plus en trouver ailleurs. Les marchands, qui m'en avaient offert à quatorze *quans* le *pic*, ne veulent plus en fournir à ce prix, parce que le fripon à qui je m'étais confié est allé les prévenir et leur a fait entendre que je le paierais même dix-huit *quans*, s'ils voulaient tenir bon. C'est de ces marchands même que j'ai appris ce nouveau tour de mon commissionnaire. Plutôt que de perdre l'argent que j'avais avancé, j'ai pris la marchandise, afin de pouvoir envoyer cette année-ci à la Compagnie une montre de cette production du pays, dont le prix, année commune, est de dix à douze *quans* ; on peut en trouver tous les ans une bonne cargaison...

...*Le 8 novembre* 1749. — ... On n'avance dans ce pays-ci qu'à force de présents. Les Cochinchinois sont pauvres et ceux qui approchent de la Cour ont l'âme très intéressée. C'est le vice du Roi, que tous les mandarins n'imitent que trop. Ce capitaine des gardes nommé *On caï ton* me traverse depuis quelques jours dans toutes mes demandes, en se plaignant que je ne lui donne rien. Il empêche ceux à qui j'ai donné de m'aider, lorsque je vais au Palais ou que j'y envoie l'interprète ; comme c'est lui qui garde la porte, il a toujours quelque raison pour m'empêcher d'avoir audience.

...*Le 11 novembre* 1749. — J'ai été rendre visite à *On caï bô*, le mandarin principal chargé des affaires de notre vaisseau (1). J'ai porté chez lui trois présents, l'un pour le mandarin, l'autre pour la première concubine du Roi, le troisième pour le jeune prince, fils de cette concubine. Mes présents ont été reçus avec assez d'indifférence et comme une chose dûe. Cependant les présents étaient assez considérables et composés de choses curieuses pour ces gens-ci...

« ...*Le* 19 *novembre* 1749. — C'est une folie que d'apporter dans ce pays-ci aucune marchandise de quelque valeur. Dès qu'on les débarque, le mandarin examinateur du vaisseau s'en saisit pour les envoyer à la Cour, les faire voir au Roi. Si les marchandises plaisent au Roi, il les achète, au prix que bon lui semble, quelquefois à juste prix, quelquefois non. Si les marchandises ne sont pas de son goût, après les avoir gardées deux ou trois mois, on est bienheureux de les ravoir avariées, sans coffre, sans emballage, etc., car ordinairement le garde-magasin les prend pour son compte ou pour celui de ses confrères, et en donne le prix qu'il juge à propos, en disant que le Roi les a achetées et n'en donne pas davantage. De plus on a toutes les peines d'être payé, soit que le Roi achète, ou bien les mandarins.

1° L'usage est que le Roi ne paie les marchandises de tous les vaisseaux qu'à la sixième lune et lorsqu'il paie dans un autre temps, c'est une faveur qu'il faut acheter bien cher.

2° Si les mandarins achètent, ils ne se pressent point de payer ; ils s'absentent, se font attendre, disputent pour le prix, font faire vingt voyages avant de payer, payent enfin quelquefois en mauvais deniers, qui restent à pure perte, et il faut encore des présents pour leurs écrivains et pour leurs domestiques. Quelle misère ! Tout bien considéré il vaut encore mieux avoir affaire avec le Roi...

...*Le* 21 *novembre* 1749. — ... Je commence à être accablé des gens qui viennent me proposer des marchés : tous conviennent et aucun ne tient parole...

« ...*Le* 24 *novembre* 1749. — ... Je m'aperçois depuis quelques temps d'une coutume fort singulière des marchands de ce pays-ci. Dès qu'ils veulent faire avec moi quelques marchés, ils commencent par m'envoyer un petit présent de fruit ou autre chose semblable, puis ils s'informent dans la maison quel est le domestique auquel j'ai le plus de confiance. Ils s'adressent à celui-ci, le prient de les aider à vendre leurs marchandises, et conviennent avec lui d'une récompense au cas qu'ils puissent vendre à un certain prix. J'ai un domestique fidèle qui écoute toutes les propositions et m'en fait part.

Le 25 *novembre* 1749. — Je me lasse de dire qu'il pleut toujours ; je crois que cela ne finira point. Quoiqu'on ait publié l'édit pour rendre nos piastres monnaie, je ne trouve personne qui veuille les recevoir au prix déterminé par l'édit (2). Cependant, comme l'ordre du Roi est formel là-dessus, les marchands n'osent pas dire qu'ils ne veulent pas recevoir les piastres, mais quand je leur propose quelque marché, ils disent n'avoir aucune des marchandises que je leur demande, de façon que je crains aujourd'hui que l'édit, qui m'a tant coûté à obtenir, ne nous soit plus contraire que favorable. Il semble qu'il y ait une conspiration générale de tout le pays contre nous, malgré la protection du Roi...

...*Le* 29 *novembre* 1749. — Je suis allé au palais supérieur pour tâcher d'avoir audience du Roi. Je me suis d'abord rendu à mon ordinaire chez le nègre favori pour le prier de me faire entrer... Pour me recevoir, le Roi était descendu dans une petite salle bâtie pour les audiences à la porte du palais. Il me reçut d'un air plein d'amitié à son ordinaire... Après avoir remercié le Roi de sa protection qu'il voulait bien nous accorder, je tirai une chappe

L'Indochine d'après l'Abbé Prévost (1752)
(*Histoire générale des Voyages*, t. 133, p. 170)

« ou requête par laquelle je lui demandais, au nom de la nation française, la liberté de venir tous les ans commercer dans son royaume, et de lui apporter un présent de curiosités d'Europe, sans être obligé de payer aucun droit pour nos marchandises ni pour l'avance du vaisseau. Je lui demandais la permission d'établir à Tourane un comptoir de cinq ou six écrivains avec leurs domestiques et la liberté de bâtir en cet endroit des magasins... Le Roi, ayant reçu ma requête avec un air de bonne volonté, me prit par la main et me conduisit sur une terrasse élevée à l'extrémité du palais, vis-à-vis un grand étang où il faisait alors jeter le filet... Il la relut deux fois d'un air pensif et, comme je voyais qu'il ne me répondait pas, je le priai de vouloir la signer, lui donnant pour cela les raisons les plus fortes et les plus capables de l'engager à me l'accorder. Je lui rappelai qu'il me l'avait promis, je lui fis voir que je n'étais pas le premier étranger auquel il eût accordé semblable grâce ; en un mot, je lui fis sentir que, sans la concession des privilèges que je lui demandais, on ne se déterminerait jamais en France à envoyer d'autres vaisseaux commercer dans son royaume. Alors il prit encore la requête et en fit lecture pour la troisième fois... A l'article où je demandais d'être exempt du droit d'ancrage, après avoir réfléchi quelque temps, il me dit avec vivacité. « Hé ! si je vous accorde cette exemption, quel profit me reviendra de votre commerce dans mon Royaume ? » Le Roi parla ensuite de choses et d'autres et, s'adressant au chirurgien qui était avec moi, lui demanda quelques remèdes pour guérir une petite tumeur qu'il avait à la joue, ce que le chirurgien lui promit aussitôt qu'il serait de retour à la maison.

Ensuite je demandai au Roi la nomination d'un mandarin pour dépêcher notre vaisseau, parce que la mousson commençait à s'avancer... Je demandai après cela la permission d'envoyer dans nos colonies quelques ouvriers cochinchinois, surtout quelqu'un qui sût élever les vers à soie et travailler le bambou. A cela le Roi répondit que la loi défendait à ses sujets de sortir du pays et que le but de cette loi était de conserver au prince le tribut que ses sujets lui paient...

J'insistai pour avoir au moins quelques sauvages ou esclaves qui fussent ouvriers (car, dans ce pays-ci, il n'y a d'autres esclaves que quelques sauvages, que les Cochinchinois vont enlever dans les montagnes). Le Roi me répondit que cela ne souffrait pas de difficulté, mais qu'il me conseillait d'attendre à l'année prochaine, promettant de m'en fournir le nombre que je souhaiterais... Ce conseil du Roi étoit une espèce d'ordre auquel je n'ai pu me refuser. Ainsi je suis sorti du palais sans avoir rien pu terminer et sans avoir obtenu autre chose que la nomination du mandarin pour dépêcher le vaisseau...

...*Le 3 décembre* 1749. — ... Je ne sais plus à qui me fier. Je ne trouve partout que voleurs. Il me serait aisé de faire châtier celui-ci, mais je ne peux le faire sans courir risque de perdre ce qu'il a déjà volé ; et je suis par là obligé de ne pas lui faire connaître que je sais qu'il est un coquin : il se cacherait et je perdrais tout... L'usage est que le Roi nomme pour chaque vaisseau un mandarin, qui examine et prend note des marchandises qui s'embarquent, non pour exiger un droit, mais pour empêcher d'embarquer des marchandises prohibées, telles que le riz, le fer, etc. La raison de cet usage est que la charge de mandarin examinateur est regardée dans le pays comme

« fort lucrative, vu la facilité de voler. Il y a auprès du Roi tant de gens qui meurent de faim et qui lui demandent sans cesse des emplois, qu'il est obligé de multiplier, en nommant presque tous les ans de nouveaux mandarins pour chaque vaisseau... Dès que le mandarin est nommé, il se transporte à Faïfo avec beaucoup de faste et peu d'argent. Il ne lui en faut point, le vaisseau paiera tout. L'examinateur arrivé, on vient de sa part avertir le capitaine ou le subrécargue du vaisseau. Celui-ci doit sur-le-champ prendre au moins cent *quans* pour féliciter le mandarin sur sa bonne arrivée... Il donne, pour les cent *quans*, beaucoup de caresses et de belles paroles, promettant d'expédier en peu le vaisseau. Les jours suivants se passent en demandes de la part du mandarin, qui attrape d'abord tout ce qu'il peut par la voie de la douceur. Ensuite on commence le chargement ; tout va assez bien pendant trois jours, au bout desquels le mandarin a des affaires ; il ne peut plus penser à celles du navire. Attendez quinze jours ; les affaires du Roi doivent passer avant les vôtres. Le pauvre subrécargue sent bien ce que cela veut dire. Il apporte encore cent *quans*. Oh ! l'homme aimable, dit le mandarin. Je vais faire pour vous ce que je ne ferais pas pour mon père. Expédiez-vous ? Tout à coup le mandarin devient invisible. Il est malade, on ne peut pas lui parler. C'est le tour des domestiques. Il faut dix *quans* à l'un, cinq à l'autre, à celui-ci une robe, à celui-là un mouchoir, etc. Enfin le mandarin se trouve et continue son rôle jusqu'à ce qu'il ait volé un millier de *quans*. Il expédie son navire et retourne à la Cour partager son pillage avec le Roi...

...*Le 29 décembre* 1749. —...Ce qui m'embarrasse le plus en négociant avec ces gens-ci, c'est qu'ils ne disent jamais un mot de vérité. Aujourd'hui ils conviennent d'une chose, demain ils nieront en être convenu. Ils promettent et se dédisent continuellement sans le moindre scrupule... Ils ne pensent qu'à tirer en longueur pour gagner davantage ; tous leurs discours ne tendent qu'à tromper. Plus on leur donne, plus ils marquent envie d'avoir... Un autre désagrément non moins grand que le premier, c'est qu'il n'y a pas de ministre déterminé pour telle ou telle affaire, surtout pour celles des étrangers. Le Roi donne à sa volonté le maniement des affaires les plus intéressantes à ses domestiques nègres ou à quelques soldats favoris, suivant qu'il veut les récompenser, parce qu'il ne leur donne ces commissions qu'afin qu'ils puissent gagner. Comme le Roi d'ailleurs ne les paye pas, dès qu'ils ont quelque commission, ils n'oublient rien pour en tirer le parti le plus avantageux et s'enrichir s'ils peuvent pour le reste de leur vie...

(*Journal de voyage du vaisseau de la compagnie* le Machault *à la Cochinchine depuis le* 29 *août* 1749, *jour de notre arrivée, au* 11 *février* 1750. Arch. France-Outre-Mer, Corr. Gale Coch., t. II, feuillet 41-158. Reprod. par H. CORDIER. Rev. Extr. Or., t. III, 1885, p. 419-462 (3).

(1) *Chef du bureau des navires,* On caïbô, *après avoir donné quelques conseils utiles à Poivre, prit parti contre lui, peut-être à l'instigation des Jésuites portugais hostiles à la tentative du voyageur lyonnais. « Quoiqu'il n'en remplisse pas les obligations »,* On caïbô *était chrétien. Sur ce mandarin, cf. L. CADIERE,* Quelques figures de la cour de Vo Vuong, *B. A. V. H.*, 1918, p. 253-306.

(2) *Poivre avait apporté non seulement des marchandises, mais un stock de* 30.000 *piastres en argent, qu'il comptait écouler en Cochinchine. Après de longues négociations, il obtint du Roi, le* 20 *novembre* 1749, *un édit qui donnait cours légal à ces piastres, après poinçonnage, à raison de une piastre pour* 780 *deniers de cuivre. L'édit royal demeura,*

d'ailleurs, lettre morte, car personne ne voulut accepter les piastres de Poivre. Le 18 *décembre, notre voyageur écrit : « Quoique les marchands cochinchinois aient déjà chargé « 74 sommes chinoises, il leur reste encore de quoi charger notre vaisseau et au delà, mais « ils ont si peur que nous payions leur marchandise sur le pied de l'édit du Roi, qu'ils « n'ont rien vendu et, lorsqu'on leur envoie demander à acheter, ils nient avoir aucune « marchandise. » L'introduction des piastres de Poivre, des piastres espagnoles, aurait représenté un grand progrès en Cochinchine, qui ne possédait pas alors de monnaie régulière d'or et d'argent et usait seulement des lingots (ou pains) du poids de dix taëls, que l'on découpait à la demande, selon les besoins des transactions, et que le Roi cédait et recevait ensuite dans son trésor à des taux de change différents, fixés par lui-même à son entière discrétion, ce qui lui assurait des bénéfices aussi copieux que peu licites.*

(3) *Il existe aux archives du Ministère de la France d'Outre-Mer un autre* Journal de voyage à la Cochinchine, du 23 octobre 1748 au 10 avril 1750 (*date de l'escale à l'Ile de France*), *dû au subrécargue Laurent.*

EXASPÉRÉ, PIERRE POIVRE ENLÈVE L'INTERPRÈTE MICHEL (1750)

[Texte 47]

Le jeune chrétien Michel Cuong avait accompagné Friell dans l'Inde française, en 1743, *pour apprendre le portugais. Il vécut deux ans à Pondichéry, y connut Pierre Poivre et apprit de lui le dessin et la peinture, talents qui lui permirent par la suite de se pousser dans la faveur du Seigneur de la Cochinchine.*

A son arrivée en Cochinchine, Poivre prit Michel pour interprète et plaça en lui toute sa confiance. Il fut payé de la plus noire ingratitude. Michel desservit de son mieux les négociants français et leur attira nombre de désagréments et vexations. Alors que le Machault *appareillait à Tourane, le* 10 *février* 1750, *Michel eut le front de monter à bord et de réclamer quelques centaines de* quans *pour prix de ses services. A bout de patience, ulcéré par les avanies et tromperies qu'il avait eu à endurer, Poivre fit enfermer l'interprète dans la soute et leva l'ancre sans se soucier de ses cris.*

La nouvelle de l'enlèvement de l'interprète jeta Vo-Vuong dans une violente colère. Le Roi fit saisir Mgr Lefebvre et le Père Rivoal et les envoya sous bonne escorte à Tourane, pour tenter de rejoindre le Machault *et de ramener Michel. Les deux émissaires arrivèrent naturellement trop tard.*

Les missionnaires voulurent voir dans l'enlèvement de Michel la cause déterminante de la persécution de 1750. *Cette opinion paraît exagérée. L'enlèvement de l'interprète accrut certainement la colère du souverain contre la religion chrétienne, mais la persécution de* 1750, *qui n'éclata que six mois après le départ du* Machault, *eut certainement d'autres motifs que l'attitude désinvolte du représentant de la Compagnie des Indes envers le jeune Michel.*

Poivre toucha, le 10 *avril* 1750, *à l'Ile de France. Il y débarqua Michel, ainsi que « plus de* 300 *plants de tout ce que la Cochinchine produit en arbres et plantes « utiles ».*

M. Le Poivre à Mgr Lefèbvre

Canton, 26 octobre 1750,

« Je commence par vous remercier de la justice que vous voulez bien me rendre à l'égard de mes bonnes intentions...

...« Premièrement, je n'ai point cru que l'enlèvement de Michel dût être sensible au Roi. L'on m'avait persuadé que ce prince n'en faisait nul cas, qu'il n'avait nulle entrée au palais et qu'il n'était que l'esclave *con nuoi* du nègre Doï Tam... J'étais donc bien éloigné de penser que le Roi le chérissait comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre lettre...

...Secondement, je ne pouvais croire que l'enlèvement de Michel fût capable de faire aucun tort à la religion. Quelle connexion entre l'enlèvement de cet homme et les missionnaires ? ... Comment aurais-je pu croire que l'enlèvement d'un homme fût capable de ruiner la religion dans un pays où le pis-aller des mauvaises affaires est de donner de l'argent, dans un pays où le prince ne demande que des fautes pour pouvoir s'enrichir par les amendes, en un mot dans un pays où la vie même des hommes est taxée à une somme modique d'argent ?

Troisièmement, je n'ai pas craint non plus que l'enlèvement de ce Michel nuisît aux projets de commerce que j'avais formés. Vous pensez bien qu'après la cruelle expérience que je venais de faire de l'injustice des Cochinchinois, en partant de là, j'étais bien éloigné de penser à y jamais retourner, et je suis trop ami du vrai et trop zélé pour le bien de la Compagnie pour lui avoir rien caché de la misère et de l'iniquité de cette nation, et pour avoir osé lui proposer d'y faire de nouvelles tentatives. J'étais bien déterminé, dès la Cochinchine même, de dissuader la Compagnie de jamais y renvoyer. Le rapport que je lui ai fait ne tend qu'à la détourner de faire de nouvelles dépenses pour ce commerce, qui ne peut être suivi qu'autant que nous serions maîtres chez nous. Je n'ai pas besoin de vous rappeler à ce sujet les injustices du Roi, ses friponneries, l'inutilité de sa lettre et de sa chappe, l'indignité de son présent, les fourberies et les iniquités de ces fripons qu'ils appellent mandarins, la pauvreté et la misère de tout ce peuple, l'insalubrité du climat, en un mot tous les obstacles que j'ai eu à essuyer. Vous le savez aussi bien que moi, et après tout cela, comment pourrais-je avoir des projets de commerce pour ce pays ?

Vous n'ignorez pas, Monseigneur, tout ce que j'ai eu à souffrir dans ma négociation de la part de ce traître Michel. Que de ruses n'a-t-il point employées pour voler la Compagnie ? Que de traverses n'a-t-il pas suscitées ? Combien de méchants conseils n'a-t-il pas donnés ? Combien d'expédients n'a-t-il pas fournis pour que ses maîtres puissent plus facilement nous voler ? Combien de méchants coups de langue n'a-t-il pas donnés, tant chez le Roi que chez les mandarins, pour déshonorer la majesté de notre royaume et de notre nation ? Pouvais-je pardonner de tels attentats ?... Le misérable Michel, arrivé à l'Ile de France, a avoué tous ses crimes ; il a trouvé dans la bonté du cœur français une ressource contre la rigueur du sort qu'il méritait. Mais j'ai été approuvé de la conduite que j'ai tenue à son égard, je n'en ai rien caché au Ministre et à la Compagnie et je ne crains aucun blâme de leur part...

...Vous me consolez beaucoup en me disant que l'affaire de Michel n'a point été la seule cause de la persécution... Ce sont de nouveaux incidents qui ont ranimé la colère du Roi contre les ministres de la religion.

...Quelque malheureuse que soit la révolution arrivée à cette mission, il reste quelques lueurs d'espérance. Le Père Koffler est encore à la Cour. Les Portugais envoient tous les ans un vaisseau à Tourane ; le temps émoussera

« la colère du Roi... Quelques présents distribués à propos pourront adoucir les esprits ; *On Caï Tin* peut être gagné, ou perdre son crédit... Peut-être cette persécution mettra-t-elle fin à la discorde qui régnait entre les ouvriers apostoliques. La religion a besoin de contrariétés pour s'accroître. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 359. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. II, p. 326-328).

LES SUITES DU VOYAGE DE PIERRE POIVRE (fin 1750)

[TEXTE 48]

Poivre ne s'attarda pas longuement en Cochinchine en raison des déboires qu'il y éprouva, mais aussi parce que sa mission principale consistait dans « l'acquisition des épices, objet supérieur à tout, que même les mines d'or et de diamant ne valent pas ».

De retour en France, Poivre s'attribue on le voit, le mérite des tentatives faites après lui par Dupleix pour ouvrir le commerce avec la Cochinchine. Il trace, du trafic qui fut exercé dans ce pays par les navires français de 1750 *jusqu'au début de la guerre de Sept Ans, un tableau qui ne cadre guère avec les recommandations toutes négatives, qu'il déclare lui-même, dans sa lettre du* 26 *octobre* 1750, *avoir faites à la Compagnie. Les faits que nous connaissons sont loin de confirmer l'optimisme de commande du second tableau.*

Poivre regagna la métropole « avec une grande réputation et une médiocre « fortune ». Le Contrôleur Général Bertin le gratifia de 20.000 *livres ; Louis XV lui accorda des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. Dix ans après son retour, Poivre fut nommé Intendant du Roi aux Iles de France et de Bourbon. Il administra les Mascareignes de* 1767 *à* 1772 ; *il sut rendre la prospérité à ces îles et en fit le magnifique jardin qui enchanta Bernardin de Saint-Pierre, amoureux transi de la vertueuse Madame Poivre, qu'il a dépeinte dans* Paul et Virginie.

Poivre revint définitivement en France en 1773. *Titulaire d'une pension de* 12.000 *livres que lui accorda Turgot, il se retira dans sa propriété de la Freta près de Lyon, où Barnave voyait « cet Elysée peint par Rousseau dans son Héloïse ». Poivre mourut à la Fréta le* 6 *janvier* 1786.

Poivre était d'idées très libérales ; il tenait les conquérants pour des « destructeurs publics » et songea à composer « un catéchisme du citoyen ». Voyageur, philosophe, naturaliste, économiste, administrateur colonial, l'homme mérite mieux que l'oubli dans lequel son nom est tombé. Son confrère en physiocratie et son biographe Dupont de Nemours (qui devait épouser sa veuve en 1795) *a porté sur lui ce jugement élogieux : « Jamais il ne perdit une occasion de « recueillir et de rapporter des conseils utiles à sa patrie... Peu d'hommes ont « porté aussi loin que lui la philosophie politique ».*

...« J'arrivai à l'Ile de France le 10 avril 1750... Je remis, soit à l'Ile-de-France, soit en France, de toutes les espèces de marchandises que la Cochinchine fournit, tant en sucres qu'en soies crues et fabriquées, en métaux, en cire, en poivre blanc et noir, en drogues pour les teintures, en ivoire et en

« bois d'aigle. Par ce moyen, je mis la Compagnie en état de juger des avantages qu'elle pourrait retirer par la suite du nouveau commerce dont je venais de lui procurer l'ouverture...

...Je remis les Patentes du Roi de la Cochinchine au Gouverneur de l'Ile de France ; mais, comme il manquait de vaisseaux, ainsi que je l'avais prévu, il envoya ces Patentes à Pondichéry, comme (au) comptoir de la Compagnie qui avait plus de moyens et se trouvait plus à portée de faire valoir les privilèges que j'avais obtenus pour le commerce de la Cochinchine.

J'envoyai en même temps à Pondichéry une copie du détail de mes opérations à la Cochinchine, que j'avais envoyé à la Compagnie, avec un Mémoire qui contenait ce que l'expérience m'avait appris sur la manière de suivre ce nouveau commerce avec avantage.

Le Conseil de Pondichéry, voulant profiter des permissions et privilèges que j'avais obtenus et depuis ce temps-là envoyer annuellement un vaisseau à la Cochinchine, le premier voyage ne donna que 28 pour cent de bénéfice net sur l'armement. Mais les bénéfices de ces voyages ont augmenté chaque année et les mémoires envoyés à la Compagnie par les subrécargues employés dans ce moment (1) lui assurent un bénéfice annuel de trois cent cinquante mille livres, tous frais déduits...

...Il est constant et reconnu que les marchandises de la Cochinchine, portées à Surate, y donnent cent pour cent de gain, tandis qu'il n'y a aujourd'hui, dans toutes les Indes, aucun autre commerce qui donne seulement 40 pour cent. Il n'en est donc aucun aussi lucratif que celui de la Cochinchine, indépendamment des accroissements qu'il peut recevoir et des avantages que la Compagnie est en état de retirer suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle y a déjà établi et qui le sera plus solidement encore, quand elle le jugera à propos » ...

(Extr. de la *Relation abrégée des voyages faits par le sieur Poivre pour le service de la Compagnie des Indes depuis* 1748 *jusqu'en* 1757. Repr. par H. CORDIER, *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, t. III, 1922, p. 80-82).

(1) *C'est-à-dire après avril* 1757, *date du retour de Poivre en France.*

DUPLEIX NE RENONCE PAS A LA COCHINCHINE (1752-1753)

[TEXTE 49]

Très inquiet des suites que pouvait comporter l'enlèvement de Michel, Mgr Lefebvre envoya son coadjuteur, Mgr Bennetat, à la recherche du jeune interprète. De l'Ile de France, Mgr Bennetat se rendit en août 1751, *à Pondichéry, où Michel avait été transféré.*

Dupleix, nous l'avons dit, gardait rancune à Poivre de l'avoir devancé dans les entreprises qu'il se proposait de faire lui-même en Cochinchine. Pour réparer la bévue de Poivre, il s'employa à renouer avec le Roi de Cochinchine. Il mit à la disposition de Mgr Bennetat, comblé de ses libéralités, un petit bâtiment pour ramener Michel en Cochinchine. Chargé d'une lettre et de cadeaux somptueux pour le Chua *Vo-Vuong, Mgr Bennetat partit de Pondichéry le* 28 *juin* 1752.

Bien que proscrit et contrevenant à un édit public, le prélat fut assez bien reçu par le Chua, *mais il ne put en obtenir autre chose que la restitution de l'église de la paroisse de Hué. Pourtant, le* Chua *marqua à Mgr Bennetat qu'il serait heureux de voir Dupleix envoyer régulièrement des vaisseaux faire du commerce en Cochinchine.*

Malgré l'importance de la dure partie qu'il jouait alors dans l'Inde contre Robert Clive, Dupleix n'eut garde de se faire prier. En mai 1753, *il expédia en Cochinchine plusieurs agents de la Compagnie sur* le Fleury, *qui n'emporta pas de marchandises, mais seulement des piastres pour l'achat d'une cargaison de retour (sur laquelle le navire réalisa un bénéfice de* 28 %, *encore que les sucres de Cochinchine eussent été vendus à Pondichéry, et non à Surate, où ils auraient donné* 100 %). *Le* Fleury *débarqua à Tourane, en juillet* 1753, *le subrécargue de Rabec (qui devait devenir, en* 1770, *un des Directeurs de la Compagnie des Indes), son adjoint Aubert de la Magère, qui avait épousé la veuve de Friell, et un employé du nom de Pierre, à qui devait être confiée la gestion du comptoir français.*

A son retour, de Rabec adressa à la Compagnie un mémoire dans lequel il promettait de grands profits en Cochinchine.

Nous sommes mal renseignés sur le comptoir installé par de Rabec. Nous savons seulement que ce comptoir ne fonctionna qu'un petit nombre d'années. La disgrâce de Dupleix, la persécution qui se ralluma en 1753 *et qui provoqua l'expulsion définitive de Mgr Bennetat, nuisirent certainement à l'activité du comptoir, qui disparut au début de la guerre de Sept Ans.*

GODEHEU relate que le Conseil de Pondichéry avait décidé de consacrer 40.000 piastres à un armement pour la Cochinchine, mais que, après la disgrâce de Dupleix, le Conseil, se déjugeant, renonça en août 1754 *à entreprendre l'expédition* (Réfutation des faits imputés au Dr Godeheu par le Sr Dupleix, *Paris*, 1764, *p.* 650).

Sur les relations de Dupleix sur la Cochinchine :

(Cf. A. MARTINEAU, *Dupleix et l'Inde française*, t. III, p. 452-455).

Dupleix délègue Mgr Bennetat en Cochinchine

MGR BENNETAT AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

3 février 1752,

« J'ai eu l'honneur de vous informer, au mois d'octobre dernier, de mon arrivée à Pondichéry et des bontés toutes particulières que M. et Mme Dupleix avaient pour moi. J'en reçois tous les jours de nouvelles faveurs, et j'ai tout lieu d'espérer qu'ils me faciliteront les voies de rentrer dans ma chère mission. Telles sont du moins les promesses qu'ils viennent encore de me réitérer, et qu'ils comptent effectuer au mois de mai prochain ; car, quelque fâcheuses que soient les nouvelles que nous avons reçues de Cochinchine, M. Dupleix est toujours dans sa résolution d'y envoyer un vaisseau, qui tâche de réparer la faute qu'a faite M. Le Poivre (1) et qui nous rende en même temps le prince plus favorable.

L'on nous fait espérer que cette entreprise aura un heureux succès, et que

« le retour de Michel apaisera entièrement la colère du Roi. Je n'ai pas de peine à le croire, puisque, malgré le nouvel édit qu'il a donné contre la religion, au mois de juillet dernier, mais qui n'a pas encore été publié, il a néanmoins permis à trois Jésuites de retourner en Cochinchine : l'un pour y exercer les mathématiques, l'autre la peinture et le troisième la médecine (2). D'ailleurs il est à présumer que les maux dont il voit son royaume affligé depuis que nous en sommes sortis, le rendront plus traitable, et qu'il sera touché de ce que, malgré les mauvais traitements qu'il nous a faits, j'ai mieux aimé m'exposer à toutes sortes de dangers pour lui ramener le sujet qu'on lui avait enlevé, que d'aller chercher dans ma patrie un asile assuré.

...Je souhaiterais aussi qu'en considération des services que me rend M. Dupleix, vous puissiez obtenir pour lui un bref du pape, qui lui témoignât que Sa Sainteté est bien sensible aux peines qu'il se donne pour le rétablissement de la mission de Cochinchine. La chose ne vous est pas bien difficile et cela ferait un sensible plaisir à M. Dupleix » (3).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 1. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 345-346).

Lettre de Dupleix au Roi de Cochinchine (1752)

« Sire, il y a trois ans qu'un vaisseau français vint mouiller dans un des ports de Votre Majesté. Il vous portait une lettre et des présents de la part du Roi de France, mon maître, qui souhaitait lier avec vous une étroite amitié et établir entre son royaume et le vôtre l'union la plus parfaite. Votre Majesté paraissait disposée à seconder ses désirs et le traité eût été sans doute heureusement conclu, si le Sieur Le Poivre se fût mieux acquitté de sa commission et n'eût enlevé celui de vos sujets qui lui avait servi d'interprète.

Je n'entre point dans les différents mécontentements qu'il prétend avoir reçus de *Tou-Khang* et qui, selon lui, l'ont comme forcé d'en venir à cette extrémité. Quoi qu'il en soit, je suis d'autant plus mortifié qu'il ait tenu une conduite si peu conforme aux intentions de notre monarque, que, en irritant Votre Majesté contre nous, il a été cause aussi que ceux qu'Elle avait toujours traités jusqu'alors avec tant de bontés, ont eu le malheur d'encourir sa disgrâce et d'être honteusement chassés de son royaume.

J'aurais souhaité qu'il eût été en mon pouvoir de réparer la faute qu'il avait faite, aussitôt que la triste nouvelle m'en fut donnée, mais l'éloignement de *Tou-Khang* mettait encore un obstacle à mon désir. Maintenant qu'il est ici, avec un Evêque qui s'est donné la peine de l'aller chercher lui-même aux îles et qui veut bien se charger de le conduire à Votre Majesté, je craindrais de l'indisposer davantage contre nous, si je différais plus longtemps de le lui renvoyer. C'est pourquoi je me vois comme obligé de prévenir les ordres du Roi, mon maître, et de me servir d'un bot, en défaut de vaisseau, pour porter quelques présents à Votre Majesté et pour lui faire en même temps mille excuses de la peine qu'à pu lui causer l'action du Sieur Le Poivre. Elle peut être assurée que sa conduite sera désapprouvée, non seulement de notre monarque, mais encore de toute la nation.

J'espère, au reste, que, touchée de notre attention à lui renvoyer *Tou-Khang*, Elle voudra bien désormais nous rendre ses bonnes grâces et permettre aux missionnaires de demeurer dans son royaume, pour y pratiquer

« comme auparavant, toutes sortes de bonnes œuvres. C'est l'unique faveur que j'ose attendre de sa bonté et que je la supplie de m'accorder. Je lui en témoignerai à jamais ma reconnaissance et, si je suis assez heureux pour pouvoir lui être utile en quelque chose, Elle me trouvera toujours disposé à exécuter ses ordres avec un sensible plaisir » (4).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 743, p. 640. Repr. par Ad. LAUNAY), *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 344-345).

Dupleix envoie M. de Rabec en Cochinchine

MGR BENNETAT AU SÉMINAIRE DES MISSIONS ETRANGÈRES,

10 août 1735,

« Comme je voulais sonder l'esprit du prince et m'assurer de quelque chose avant le départ du bot (5), je pris la résolution de l'aller trouver derechef et de lui demander l'église de Tho-duc (6). Le Roi me reçut fort bien, et commença à me questionner encore sur la religion. Il me demanda combien il y avait de dieux, comment, Jésus-Christ étant Dieu, avait pu mourir pour les hommes, ce que c'était que la Sainte Vierge et différentes autres choses sur la pénitence et le baptême... Il traita de folie le mystère de la croix et, comme il s'aperçut que cela me faisait beaucoup de peine, il me dit, en me caressant : « Vous ne devez pas être surpris, si n'étant pas chrétien, je parle ainsi à tort et à travers. J'ai été autrefois à l'église et j'ai même donné de l'argent et de la cire pour le service de l'autel ». Là-dessus, je lui répliquai : « Oui, Sire je sais qu'autrefois, vous aimiez notre religion... Je ne sais pas ce qui a pu vous faire tout à coup changer de sentiments et vous indisposer contre nous au point où vous l'êtes aujourd'hui. Vous n'ignorez pas, cependant, que cette religion n'a rien que de bien pur dans ses maximes et qu'elle ne vous a donné jusqu'ici aucun sujet de mécontentement. »

Je lui demandai alors l'église de Tho-duc. Il me l'accorda, à condition que je rembourserais ce qu'elle avait coûté à son frère, et que je paierais aussi l'intérêt de cet argent. Il donna ordre aussitôt à l'ennuque, qui était chargé du soin de cette église, de me la remettre sur le-champ.

Voilà, Messieurs, dans la dernière exactitude, tout le succès qu'a eu l'armement que M. Dupleix a bien boulu faire pour me reconduire dans ce royaume avec M. Rivoal et l'interprète Michel. Nous ne pouvons pas en attendre davantage dans des circonstances aussi tristes que celles où était alors cette mission.

Un si heureux commencement me faisait espérer que les choses se rétabliraient peu à peu. Mais, le bot fut à peine parti, que je m'aperçus que le Roi ne me témoignait pas la même amitié qu'auparavant. J'allai le voir plusieurs fois sans pouvoir lui parler...

...Ce prince est un monstre en toutes sortes de vices ; il est des plus inconstants. Il ne fait amitié autant qu'on lui donne, et son amitié cesse aussitôt qu'on cesse de lui donner. Depuis que la Cochinchine s'est séparée du Tonkin, elle n'a point encore eu de Roi qui fût aussi avare et aussi intéressé que lui ; il est sans foi et sans honneur, et ne cherche qu'à tromper. Enfin, comme je voulais aller administrer les chrétiens de Cham, je l'allai trouver le 18 mai

« et je lui fis présent de cinq boutons de grenat, de deux belles paires de lunettes, et de deux bouteilles d'eau de la reine. Il me reçut fort bien et m'admit même dans l'intérieur de son palais, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il s'entretint assez familièrement avec moi pendant plus d'une heure et demie et me permit d'aller à Cham, où j'ai administré pendant deux mois.

Comme ce prince m'avait témoigné l'année passée qu'il désirait extrêmement que M. Dupleix envoyât ici tous les ans un vaisseau pour faire commerce, et qu'il avait fixé les droits d'ancrage à 4.000 piastres (7), j'avais marqué fidèlement à M. Dupleix les intentions de ce prince. Je l'avais même engagé à entreprendre ce commerce, qui paraissait fort avantageux pour la Côte, et qui pouvait en même temps servir à nous affermir ici de plus en plus. M. Dupleix n'a pas balancé un moment à envoyer un vaisseau, qui est arrivé à Tourane le 18 juillet.

Quoique le Roi n'ait pas tenu sa parole à l'égard des droits d'ancrage, et qu'au lieu de 4.000 piastres, il en exige 8.000, les affaires du vaisseau auraient cependant été mieux, parce que le Roi prend les piastres à un plus haut prix que l'an passé, si malheureusement les Hollandais n'étaient pas venus les premiers et n'avaient pas fait renchérir l'or, le sucre et les autres denrées. Je ne sais pas comment nos Français se tireront d'affaire. Au reste, il n'y a pas de ma faute, parce que je ne pouvais pas prévoir qu'il y aurait un vaisseau hollandais, et deux vaisseaux de Macao. Si les Hollandais s'établissent ici, comme il y a toute apparence, car ils n'épargnent rien pour cela, nous n'y ferons pas un long séjour ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 85. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch.*, t. II, p. 353-354).

(1) *Comme on l'a vu, les missionnaires appellent toujours Poivre : Le Poivre.*

(2) *Les prêtres des Missions Etrangères ne cherchèrent pas à s'installer à nouveau en Cochinchine après la prescription de* 1750 ; *ils se retirèrent au Cambodge* (1753). *Les trois Jésuites auxquels Mgr Bennetat fait allusion, sont le Père Koffler, qui n'était pas parti en* 1750, *le Père de Monteiro, géomètre, et le P. J. de Loureiro, naturaliste, qui devait faire paraître à Lisbonne, en* 1750, *sa célèbre* Flora Cochinchinensis.

(3) *Edmond Bennetat, né à Troyes, en* 1713. *Parti en mission en* 1735, *fut suspendu quelque temps sur une accusation de jansénisme, portée contre lui par les religieux italiens. Sacré, en* 1748, *Evêque d'Eucarpie et coadjuteur de Mgr Lefèbvre en Cochinchine. Les édits de persécution ayant été remis en vigueur en* 1753, *Mgr Bennetat fut arrêté dans l'église de Thoduc, à Hué, et emprisonné pour un temps. Par Macao, il gagna Pondichéry, où il rendit compte à Dupleix de sa mission. Revenu en Europe, Mgr Bennetat vit le pape et lui fit valoir les services rendus à la religion par Dupleix ; le souverain pontife envoya à Dupleix une lettre très élogieuse, une médaille en or, un chapelet en pierre d'agathe et un reliquaire renferment une parcelle de la vraie croix. Nommé en* 1758 *coadjuteur du Vicaire Apostolique du Tonkin occidental, Mgr Bennetat mourut à l'Ile de France, le* 22 *mai* 1761, *alors qu'il rejoignait son Vicariat.*

(4) *La lettre de Dupleix est celle d'un parfait diplomate, sachant à merveille négocier avec les souverains orientaux : Dupleix n'hésite pas à désavouer formellement la conduite de Poivre. Dupleix ne manqua pas de joindre à sa lettre un fastueux présent pour le Roi de Cochinchine ; ce présent consistait en un carosse de* 3.000 *pagodes* (24.000 *livres*), *éclatant d'or, en velours cramoisi, galons et crépins d'or, une ceinture d'or garnie de diamants et de rubis, une pendule à ressort, des cannes montées en or, trois aunes de brocart d'or, deux aunes de brocart d'argent, des pistolets, des fusils, des lunettes d'approche, des pièces de mousseline, de toile, des mouchoirs, etc. Dupleix faisait royalement les choses, car il attachait le plus grand prix à regagner la faveur du Seigneur de la Cochinchine. Dupleix remit, en outre, à Mgr Bennetat une somme considérable pour réparer ses églises.*

(5) *Petit vaisseau de* 90 *tonneaux à un seul mât.*

(6) *Sur les* 36 *églises de Cochinchine, deux seulement avaient, en* 1750, *échappé à la destruction, dont celle de Tho Duc, le plus ancien quartier de Hué.*

(7) « *Qui est la somme que paie tous les ans le vaisseau de Macao* ».

QUELQUES SOUVENIRS DE POIVRE SUR LA COCHINCHINE (1768)

[TEXTE 50]

En dehors de ses comptes rendus de voyages et de missions, Pierre Poivre n'a rédigé aucun ouvrage. Mais, de son vivant, des éditeurs peu scrupuleux, spéculant sur sa notoriété, rassemblèrent deux mémoires adressés par lui à l'Académie de Lyon, mémoires qu'ils publièrent en Suisse, sans avoir consulté l'auteur et sans citer son nom, sous le titre de Voyages d'un philosophe (1768). *L'ouvrage eut plusieurs éditions et fut traduit en plusieurs langues.*

Poivre s'intéressait particulièrement à la botanique et à l'agriculture. Il fut, si on peut dire, le champion de la transplantation des plantes à épices. Poivre s'intéressait beaucoup également aux cultures vivrières ; on l'a appelé « le Parmentier du riz ». Au cours de ses voyages, Poivre ne cessa de transporter d'un pays à un autre les plantes dont l'expansion lui paraissait désirable. Il est un des hommes qui, au XVIIIe siècle, ont le plus contribué à modifier le paysage végétal du globe.

Cf. Alf. LACROIX, Figures de savants, 1938, *t.* 3, *p.* 191-213. Portrait de Poivre : *BOUDET et MASSON, fig.* 18.

« Les Cochinchinois cultivent six espèces de riz, *le petit riz*, dont le grain est menu, allongé, transparent, c'est celui qui est le plus délicat et qu'on fait manger aux malades. *Le gros riz long* est celui dont la forme est ronde. Le *riz rouge*, ainsi nommé parce que le grain est enveloppé d'une peau de couleur rougeâtre, si adhérente que les opérations ordinaires ne peuvent l'en détacher. Ces trois sortes de grains sont ceux dont le peuple se nourrit et qui sont l'abondance. Ils demandent de l'eau et les terres qui les portent doivent être inondées.

Enfin, ils cultivent deux autres sortes de riz sec, c'est-à-dire qui croissent dans des terres sèches et ne demandent, comme notre froment, d'autre eau que celle de la pluie... Ils sont l'un et l'autre un grand objet de commerce pour la Chine. On ne les cultive que sur les coteaux, après avoir donné à la terre une façon avec la bêche. On le sème à la volée comme nous semons notre froment, vers la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, temps auquel finit la saison des pluies. Il n'est pas tout-à-fait trois mois en terre et il rapporte beaucoup.

Je suis fondé à croire que la culture de ce grain précieux réussirait en France s'il nous était apporté. En 1749 et 1750, je traversai plusieurs fois les montagnes de la Cochinchine [entre Tourane et Hué] où ce riz se cultive. Elles sont très élevées et la température de l'air y est froide. J'y observai au mois de janvier que le riz était très vert et avait plus de 3 pouces de hauteur, quoique la liqueur du thermomètre de M. de Réaumur ne fût sur le lieu qu'à 4 degrés au-dessus du point de congélation.

J'emportai à notre Ile de France quelques quintaux de ce grain, qui fut semé avec succès et rapporta plus que n'aurait fait aucune espèce du pays...

...Les Cochinchinois cultivent encore plusieurs sortes de grains, tels que le maïs, des millets de différente sorte, plusieurs espèces de phaséoles, des patates, des ignames et diverses racines toutes propres à la nourriture de l'homme

« et des animaux. Mais la culture la plus importante pour eux, après celle du riz, est la culture de la canne à sucre. Il n'est aucun pays en Asie si abondant en cette denrée que le royaume de Cochinchine... Le sucre blanc de première qualité se vend ordinairement dans le port de Faïfo, en échange d'autres marchandises, à raison de 3 piastres, ou 15 livres de notre monnaie, le quintal cochinchinois, qui équivaut à 150 L. 200 de nos livres, poids de marc. Le commerce de cette denrée est ruineux. La Chine, seule... en tire de Cochinchine plus de 40.000 tonneaux toutes les années ; on sait que le tonneau de mer vaut deux milliers.

...En général, les Cochinchinois possèdent d'excellentes terres et ils les cultivent bien. Leurs montagnes sont presque toutes en friches, parce que la population n'est même pas assez considérable pour mettre en valeur toutes les plaines qu'ils ont prises sur le Cambodge...

...Un étranger peut parcourir le royaume de Nord au Sud, excepté la capitale, sans craindre d'être insulté. Il sera reçu partout avec une curiosité importune, mais avec bonté. J'ai vu chez cette nation un usage singulier et qui prouve bien la bonté de son caractère. Un Cochinchinois qui voyage et qui n'a pas de quoi payer sa nourriture dans les auberges, entre dans la première maison de la peuplade où il se trouve. Personne ne lui demande ce qu'il veut ; il ne dit rien à personne, il attend en silence l'heure du repas. Dès que le riz est servi, il s'approche, se met à table avec les gens de la maison, mange, boit et s'en va sans que personne lui ait fait aucune question ni sans qu'il ait dit une seule parole. On a vu que c'était un homme et par conséquent un frère qui pouvait être dans le besoin. On l'a reçu sans autre information... »

(Extr. des *Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs, et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique,* sans nom d'auteur, Yverdon, 1768, p. 81-100).

CHAPITRE B

UNE CASCADE DE PROJETS DE COMMERCE ET D'ÉTABLISSEMENT (1753-1778)

UNE CASCADE DE PROJETS DE COMMERCE ET D'ÉTABLISSEMENT (1753-1778)

Bien que sans résultat positif, les tentatives de Dupleix et de Poivre ont, du moins, un résultat, celui de placer l'Indochine au premier plan, si on peut dire, de l'actualité coloniale.

*Au cours du troisième quart du XVIII*e *siècle, les projets de commerce et d'établissement se succèdent avec une fréquence et une régularité qui méritent d'être soulignées. En l'espace de quelque vingt-cinq ans, on n'en compte pas moins de six, émanant les uns de particuliers, alléchés par la perspective de substantiels profits, les autres de fonctionnaires en place, désireux de rendre à la France dans les mers de l'Extrême-Orient des positions équivalentes à celles qu'elle vient de perdre, par insouciance et incurie, dans l'Indoustan.*

Le temps n'est plus où un Saint-Evremond écrivait : « *Le Tonkin et la Cochinchine sont peu de chose ; ces royaumes-là ont besoin d'être embellis par des imaginations amoureuses des merveilles étrangères* ». La Description de l'Empire de Chine *du Père Du HALDE, 4 vol. in-folio*, 1735, l'Histoire Générale de la Chine *du Père De MEILLA*, 13 *vol. in-4°*, 1777-1785, *ont mis à la mode l'Extrême-Orient. La chinoiserie envahit l'art décoratif. Les contes philosophico-historiques se multiplient, où des publicistes entichés de réformes dépeignent ces contrées lointaines comme la terre d'élection des bonnes mœurs et du bon gouvernement, contrastant avec le despotisme et la corruption d'Occident.*

Dans ce concert d'exotisme de paccotille, l'Indochine tient honorablement sa partie. Une interlocutrice de Diderot lui déclare plaisamment que « son amoureux, le Montami, va partir pour la Cochinchine » (Lettres à Sophie Volland, 30 *octobre* 1759, *éd. Babelon, t. I, p.* 83). *Voltaire écrit que l'amour de l'ordre se retrouve comme « un des ressorts de la nature... dans le Tonkin et dans l'île « de Formose comme à Rome ». En* 1768, *sous le pseudonyme de CHINKI, l'abbé Coyer fait paraître à Londres une très fantaisiste* Histoire cochinchinoise qui peut servir à d'autres pays (*sur l'œuvre de l'abbé Coyer, cf. la thèse de M*lle *Elsoffe, Aix en Provence*, 1941). *En* 1770, *un certain De LO-LOOZ décrit de manière fort approximative les guerres entre les Cochinchinois et les Siamois* : Les militaires au delà du Gange, *Paris*, 2 *vol. En* 1774, *un anonyme, qu'on suppose êtra l'abbé CASTILLON, publie des* Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonkinoises, *sans parler de l'*Histoire du Tonkin *de l'abbé RICHARD, celle-là sensiblement mieux documentée.*

Ce courant de curiosité ne suffit pas à décider les pouvoirs publics à entreprendre une action en Indochine. Le peu d'initiative laissé aux exécutants locaux, l'affaiblissement puis la disparition de la Compagnie des Indes, le mauvais état des finances publiques, les soucis plus pressants qui absorbent la diplomatie française font que les différents projets tendant à la fondation en Cochinchine d'un établissement commercial ou politique, restent à l'état de simples esquisses, sans présenter pour nous d'autre intérêt que de montrer l'ancienneté et la persistance des visées de la France sur la péninsule indochinoise. Ce n'est qu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle que, sous l'impulsion d'un prélat agissant à titre privé, la France commencera à exercer une influence prépondérante sur les destinées de l'Indochine.

Cf. DAUBIGNY, Choiseul et la France d'outre-mer, 1892 ; *SCHÖNE,* La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI, 1907 ; *M^lle CHANTAGNAT,* Les philosophes et la question coloniale au XVIII^e siècle, *Alger,* 1951 ; *LA BROUQUÈRE, ESQUER, etc.*

L'ABBÉ DE SAINT-PHALLE PRÉSENTE UN MÉMOIRE SUR LE TONKIN (1753)

[TEXTE 51]

Charles Thomas de Saint-Phalle, né entre 1700 *et* 1703 *d'une famille d'ancienne noblesse bourguignonne, partit en* 1727 *du Séminaire de la rue du Bac pour le Tonkin occidental, où il ne put pénétrer qu'en* 1732. *Séparé de ses supérieurs par des dissentiments de doctrine, il quitta les Missions Etrangères et revint en France en* 1741, *après avoir passé huit ans au Tonkin, « dont il avait su promptement la langue ».*

« Sollicité et importuné de tous côtés », l'abbé adressa, en 1747, *au ministère une proposition en vue de renouer les relations avec le Tonkin. Six ans plus tard, il fit tenir au Garde des Sceaux Silhouette le mémoire ci-dessous. Mort à Paris le* 21 *mars* 1766.

L'abbé de Saint-Phalle rédigea plusieurs autres mémoires, demeurés inédits, mais qui furent utilisés par l'abbé RICHARD pour composer, en 1778, *son* Histoire naturelle, civile et politique du Tonkin, *Paris,* 2 *vol.*

Mémoire présenté à M. le Garde des Sceaux Silhouette par le sieur de Saint-Phalle sur le commerce que pourrait faire la Compagnie au Tonkin

24 février 1753,

« Ce royaume est un des plus puissants des Indes... Il est grand comme les deux tiers de la France et comprend onze provinces. Kecho m'a paru être égal en grandeur à Paris et contenir autant d'habitants...

...Le Tonkin est un pays ouvert à toutes les nations. Les Chinois y apportent des simples (ils sont bons docteurs en médecine), du thé, de la soie, certaines espèces de toile, du sucre, car les Tonkinois, ayant chez eux la canne de sucre, ne savent pas la raffiner, de la farine de froment et un peu d'orge

« dont il font sécher le germe, beaucoup de batteries de cuisine, du fer, des épiceries, de la cire, de la porcelaine... Les Chinois qui viennent de Batavia apportent, en outre, des cuirs tannés, des étoffes de laine, des indiennes... Toutes nos curiosités d'Europe seraient très bien vendues, n'ayant rien de semblable dans le pays...

...Aussitôt qu'un navire arrive à l'embouchure de la rivière, on en donne avis à la Cour, qui y envoie des soldats pour l'observer, comme cela se fait à Canton... Dans l'intervalle, on débarque secrètement des marchandises. Les sommes chinoises ont permission d'aller jusqu'aux camps des gouverneurs de province ou capitales. La plupart se rendent à la capitale de la province du Midi, appelée Hien-Nam, qui peut contenir 100.000 âmes [Hung-Yen]... Les vaisseaux d'Europe avaient autrefois la même permission... Depuis un combat qui se fit entre un vaisseau du Roi et un vaisseau anglais qu'on voulait arrêter à cause de la contrebande de cuivre, on n'a plus cette permission... Depuis dix ou douze ans les Anglais sont revenus au Tonkin sans qu'on les y ait inquiétés ; moi-même je les y ai vus...

...L'or et l'argent s'y trouvent non seulement dans les mines, mais dans le sable des rivières et les antres des rochers. Beaucoup d'hommes n'ont d'autre métier que de le rechercher dans des fossés de cinq à six pieds ; d'autres nourissent des canards dans les rivières pour trouver de l'or dans leurs excréments... (1).

...Le commerce se fait avec une grande liberté, y ayant fort peur de contrebande ou marchandises prohibées, le Roi du Tonkin ne s'étant réservé que le cuivre et la cannelle. Encore ces choses se vendent avec sa permission ...

...Marchandises que les étrangers prennent au Tonkin : l'or, le vernis, la soie crue très abondante, le cuivre (qui a attiré longtemps les Anglais), différentes espèces de toile ; leur toile de noir luisant est charmante ... la canelle, plus fine que celle de Ceylan, de beaux ouvrages en nacre de perle, l'écaille, des bois très beaux, des joncs ; l'ébène est très commun...

Je ne crois pas que si, on excepte le royaume de Siam, il se trouve des pays où la nourriture et les ouvriers soient moins chers...

Conclusion. Le commerce du Tonkin peut être très avantageux pour l'Etat et pour la florissante Mission du Tonkin, qui compte déjà 2 ou 300.000 âmes. Le Roi a souvent sollicité qu'en lui envoyât des mathématiciens. Que serait-ce si on recherchait son alliance et qu'on renouât le commerce heureusement commencé sous le règne de Louis XIV ? Il est aisé de tenter ce commerce... » (2).

(Arch. France-Outre-Mer, Correspond. générale de la Cochinchine, t. III, feuillets 69-76. Texte inédit).

(1) *Hypnotisés par le « fabuleux métal », tous les découvreurs et les voyageurs de l'époque le voient partout et racontent à son sujet des sornettes, dont celle-ci est un échantillon.*

(2) *Le mémoire de l'abbé de Saint-Phalle est accompagné du commentaire suivant, rédigé par un anonyme : « Je ne crois pas qu'il y ait de royaume mieux disposé à la foi « que le Tonkin. Il faudrait donc tâcher de faire cesser la persécution, non par la force, « quoique l'occasion en ait été très favorable, non par des voies directes, en sollicitant le « prince de révoquer ses lois, ce serait tout perdre. Mais on pourrait tenter d'adoucir son « esprit en contractant amitié, en se rendant utile à l'Etat par le commerce, en se rendant « nécessaire par les arts et les sciences. Ces princes ont demandé des mathématiciens depuis « longtemps ; cette voie paraît naturelle... » (Ibid., feuillets 77-80).

LE SUBRÉCARGUE PROTAIS-LEROUX PROPOSE UN ÉTABLISSEMENT A POULO-CONDORE (1755)

[Texte 52]

« Fils de parents qui ont eu l'honneur de servir la Compagnie dans différents « postes honorables », Protais-Leroux, établi à Surate, avait une longue pratique des mers de l'Inde et de la Chine. En 1755, *« après quatre ans de réflexion », il saisit le Contrôleur Général Machault d'Arnouville de la proposition ci-après tendant à la création d'un établissement à la fois marchand et militaire dans l'archipel de Poulo-Condore, situé « à la porte du détroit de Malacca ».*

De Versailles, le 17 *avril* 1756, *le Contrôleur Général fit à Protais-Leroux cette réponse polie et évasive : « Le projet que vous avez proposé mérite un « sérieux examen. Si la Compagnie se porte à l'entreprendre, je ne doute pas « qu'elle ne profite de sa connaissance. Vous pourrez toujours me faire part des « réflexions que vous ferez sur le commerce de la Compagnie aux Indes et en « Chine ».*

Survint la guerre de Sept Ans et naturellement il ne fut pas parlé plus avant du projet Protais-Leroux.

Surate, 15 mai 1755,

« Depuis environ huit à neuf ans que je fais commerce aux Indes en qualité de négociant et de subrécargue, je me suis toujours attaché à profiter des occasions que j'ai cru être favorables et utiles au commerce et à la Compagnie.

Poulo-Condore est habitée et cultivée depuis environ dix ans par 1.500 Cochinchinois d'un naturel doux, paisible, traitable, industrieux, laborieux... La situation de cette île est des plus convenables aux vaisseaux d'Europe qui vont en Chine... On peut hiverner, caréner et raccommoder toutes sortes de vaisseaux dans le port du Nord avec des bois de construction que l'on aura en cas de besoin... On pourra faire un commerce considérable dans tous les parages de la mer de Chine, qui serait profitable à la Compagnie de France et ruineux pour celles d'Angleterre et de Hollande...

...Après avoir réfléchi pendant plus de quatre ans de suite, j'ai l'honneur de vous supplier de faire faire l'établissement, si vous le jugez à propos, le plus promptement qu'il sera possible, car je crains que les Anglais ou les Hollandais ne nous préviennent à cet égard.

Le mandarin commandant les Cochinchinois de l'île Poulo-Condore, indépendant d'aucune puissance ou gouvernement, se fera un grand plaisir de recevoir chez lui des Européens et surtout des Français. Il se prêtera de bonne grâce à toutes sortes d'arrangements.

Les vaisseaux de la Compagnie éviteront les risques et disgrâces qu'il y a d'aller aujourd'hui à Canton, où les Européens sont très mal traités par les Chinois.

Si vous ne voulez pas faire un objet de commerce de l'île, vous pouvez du moins en ordonner l'établissement pour un entrepôt pour la relâche des vaisseaux de la Compagnie qui naviguent dans les mers de Chine, où ils n'ont aucun abri... Si la guerre se déclarait de nouveau, cet établissement serait très avantageux pour l'Etat.

Plat réchauffoir de la Compagnie Française des Indes

« Cent soldats européens, avec 50 à 60.000 roupies, un vaisseau de force et quelques bots que l'on prendrait à Pondichéry seront plus que suffisants pour faire l'établissement... Ensuite, on pourra se fortifier, cultiver, faire des plantations.

Je me souviens que la Compagnie envoya il y a un certain nombre d'années, un ingénieur nomme M. D. D. (illisible) pour dresser le plan de cette île, mais ce Monsieur, peu accoutumé à la situation des pays de l'Inde, en donna une idée si désavantageuse à la Compagnie qu'elle abandonna le projet. En ce temps-là, d'ailleurs, l'île était presque déserte... Aujourd'hui les Cochinchinois viennent de plus en plus s'y réfugier... ils ont rendu l'île si fertile et si agréable que maintenant les Européens peuvent y passer leur vie gracieusement, sans craindre ni les serpents ni les moustiques dont parle l'ingénieur envoyé par la Compagnie.

Avant de rien entreprendre, si vous jugez à propos d'en conférer avec M. de Montaran (1) et le marquis de Dupleix, présent à Paris...

Si, dans ces circonstances, Monseigneur, je puis avoir le bonheur de vous être de quelque utilité, je vous supplie de disposer de moi. »

(Arch. France Outre-Mer, Correspondance générale Cochinchine, t. III, feuillets 83-86. Texte inédit).

(1) *Procureur du Roi près du Conseil des Directeurs de la Compagnie.*

LE COMTE D'ESTAING MÉDITE UN COUP DE MAIN SUR HUÉ (1758-1759)

[Texte 53]

Le très curieux mémoire que nous reproduisons ci-après, à peu près intégralement en raison de sa nouveauté n'est pas daté; il semble avoir été composé par le comte d'Estaing pendant sa traversée de Pondichéry à l'Ile de France, à la fin de 1758 *ou au début de* 1759.

Séduit par les bruits qui couraient en Extrême-Orient sur les fabuleuses richesses amassées par les rois de Cochinchine, d'Estaing conçut dans l'Inde le projet de monter un coup de main contre Hué. Il s'agissait d'enlever par surprise, « en trois fois vingt-quatre heures, » le palais du Chua, *de charger à bord son trésor, puis d'entreprendre une vaste opération commerciale aux Philippines et en Chine; l'entreprise était présentée comme devant procurer un bénéfice considérable. Simple opération de flibusterie, dira-t-on. Peut-être, mais de flibusterie pour le bon motif, car, si la moitié du profit devait revenir aux commanditaires de l'expédition, l'autre moitié devait aller à la Compagnie des Indes, dont les finances étaient très bas et à laquelle ce secours inattendu devait permettre de rétablir ses affaires dans l'Inde et, du même coup, les affaires de la France, « Le manque d'argent est la première source de nos malheurs... ; il faut tenter tous les moyens possibles ou renoncer à toute espérance. »*

Le projet fut mûrement étudié par d'Estaing et arrêté dans tous ses détails. Lally-Tollendal lui donna son approbation, en avril 1759, *non sans demander « à être intéressé aux bénéfices ». Les fonds étaient réunis, les chefs désignés,*

lorsque la nécessité de porter secours au marquis de Conflans, « déplorable « successeur de M. de Bussy », qui s'était laissé enfermer dans Mazulipatam, empêcha de donner suite à l'entreprise. Peu après, d'Estaing fut envoyé à l'Ile de France. Il y reprit et compléta ses préparatifs pour l'expédition de Hué. D'Estaing partit de Port-Louis avec le vaisseau le Condé, 64 canons, et la frégate l'Expédition, 18 canons, sur laquelle avait pris place le capitaine de brûlot Le Floch de la Carrière, spécialiste des côtes indochinoises. En attendant la mousson, d'Estaing alla d'abord s'emparer du comptoir anglais de Bender-Abbas, dans le Golfe Persique (octobre 1759). Puis il fit voile sur l'Indochine. Là, il considéra tout à coup qu'avant de courir une aventure, même fructueuse, en Cochinchine, il était plus conforme aux intérêts de la nation de « s'en prendre aux ennemis du Roi ». C'est ainsi que d'Estaing fut amené à enlever l'un après l'autre tous les comptoirs et les forts anglais de la côte Ouest de Sumatra. Cette brillante et dure campagne terminée, d'Estaing pensait toujours à la Cochinchine. « Si je préférai les pavillons et les drapeaux britanniques aux pains d'or de la « Cochinchine, je conservai jusqu'au dernier moment, avec l'espoir d'aller « m'en emparer, les doubles canots destinés à l'exécution de cette entreprise ». Mais la mousson n'était toujours pas propice, les bâtiments de d'Estaing étaient gravement avariés, leurs équipages décimés par les combats et les maladies, « les officiers mourants », d'Estaing lui-même « dévoré de scorbut, étreint de fatigue », obligé « d'aider à virer au cabestan ». La mort dans l'âme, d'Estaing se vit contraint de revenir à Port-Louis, d'où il regagna la France, non sans avoir été à nouveau fait prisonnier par les Anglais, au large de Lorient.

Dans les années qui suivirent, d'Estaing demeura hanté par son projet cochinchinois. Dix ans plus tard, rédigeant ses Notes sur l'Asie (30 avril 1768), il revint longuement sur ce projet, mais la situation générale avait beaucoup changé. A peu près chassée de l'Inde, la France éprouvait le besoin de se tailler un autre empire. D'Estaing lui-même avait pris de l'âge, sa pensée s'était mûrie et enhardie. Dans les Notes sur l'Asie de 1768, il ne s'agit plus, comme en 1759, d'un coup de main sur Hué, d'une opération éclair, en aller et retour, mais, cette fois, d'une entreprise sérieuse et durable, guidée par Pierre Poivre, ayant pour objet la fondation d'un établissement permanent dans l'île qui commande l'entrée de la baie de Tourane. Fortifiée, occupée, non plus, comme dans le projet de 1759 par un corps de 150 Européens et de 150 Cafres, mais par un corps de débarquement de 3.000 hommes (effectif supérieur à celui des troupes stationnées à Pondichéry), cette île était appelée, dans l'esprit de d'Estaing, à servir de base d'opérations, à devenir le point de départ d'une vaste expansion commerciale et politique, s'intégrant dans « le système d'Asie », avec des comptoirs secondaires dans les mers voisines, dans les Détroits, dans les îles à épices, en Malaisie, au Siam, aux Philippines et jusqu'en Chine. « L'établissement de Chine est préférable aux autres, écrit d'Estaing ; son objet à venir est le plus grand de tous. »

Malgré les bonnes dispositions du ministère Choiseul, la conjoncture était peu faite pour permettre même d'amorcer la réalisation d'un si grandiose dessein. D'Estaing ne reparut jamais dans les mers de l'Inde et son projet de 1768 demeura dans les limbes, à l'état d'ébauche, comme l'était resté son projet initial de 1759.

Les projets de d'Estaing ont été signalés et étudiés pour la première fois par L. MALLERET, Une tentative ignorée d'établissement français en Indo-

chine au XVIIIe siècle. Les vues de l'amiral d'Estaing, *B. S. Et. Ind.*, 1942 [1].

Né en Auvergne en 1729, *Charles Hector, comte d'Estaing, s'engagea très jeune dans les mousquetaires et fit comme tel ses premières armes en Flandre et dans les Pays-Bas. Brigadier des armées du Roi en* 1756, *d'Estaing arriva dans l'Inde, avec Lally-Tollendal, en avril* 1758, *sur l'escadre d'Aché. Fait prisonnier au siège de Madras, il fut libéré par les Anglais, sous condition de ne plus les combattre dans la province de Madras. D'Estaing passa alors dans la marine et devint chef d'escadre en* 1762. *Vice-amiral-ès-mers d'Asie et d'Amérique en* 1777, *il remporta des succès aux Antilles pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Député aux Etats-Généraux, d'Estaing commandait la garde nationale à Versailles pendant les journées d'octobre* 1789. *Amiral de France en* 1792. *Bien que favorable aux idées révolutionnaires, arrêté comme ci-devant et guillotiné le* 28 *avril* 1794.

Mémoire pour une entreprise sur la Cochinchine proposée à M. de Magon (1) par M. d'Estaing

« *Article* 1er. — *Extrait du projet arrêté à Pondichéry.*

Le projet sur la Cochinchine a été au moment d'être exécuté de Pondichéry au mois d'avril dernier. Il était approuvé et signé de M. M. de Lally et de Leyrit. Tout était prêt. Les associés avaient fourni leurs engagements ; le vaisseau *la Ville de Harlem*, armé de 52 pièces de canon, et un bot étaient destinés à cette expédition (2). M. le Chevalier du Poètte, lieutenant de vaisseau du Roi, s'embarquait avec les troupes de la marine ; il prenait le commandement du navire. M. le Chevalier de Crillon, colonel, avait celui du détachement des troupes de terre, auxquelles on joignait des cipayes choisis. M. d'Estaing avait la direction de toute l'entreprise ; elle devait être suivie d'une opération de commerce aux Manilles. Un fonds de marchandises de 250.000 roupies en formait l'objet : la part de la Compagnie consistait dans le prêt du vaisseau et des troupes et dans les frais des munitions et des vivres. Cette mise dehors était estimée 250.000 roupies, ce qui formait un total de 500.000. La Compagnie se trouvait intéressée pour la moitié et devait partager également avec les armateurs les profits ou la perte.

Les circonstances et la nouvelle du danger de Mazulipatam ont rendu nuls les préparatifs. Le projet n'a pu avoir lieu ; on croit qu'en l'exécutant de l'Ile de France, avec autant de facilité, on en retirerait alors un double avantage.

Article 2. — *Idée générale de l'entreprise.*

Les sujets de plaintes que le Roi de la Cochinchine a donnés en différents temps sont suffisants pour lui faire la guerre. Les journaux de M. M. du Laurens et Bannal (3) en contiennent une partie ; on y voit une série de vexations qu'ils ont eu à essuyer, les droits d'ancrage augmentés sans raison, les refus de justice, les retards onéreux qui ont empêché l'expédition des bâtiments, l'impossibilité de retirer les fonds de la Compagnie, et les avanies qui n'avaient pour fondements que des prétextes aussi frivoles que ridicules, sont des motifs pour rendre toute espèce de vengeance légitime. Plusieurs

« de nos entreprises dans l'Inde l'ont été moins ; aucune n'a semblé promettre un succès plus certain et plus considérable.

Tous ceux qui ont vu les Cochinchinois ne varient point sur leur bravoure ; ils les dépeignent comme un peuple moins guerrier que les Indiens de la côte de Coromandel ; leur timidité est égale à celle des anciens Mexicains ; quarante de nos matelots, armés pour escorter des présents faits par M. Poivre, mirent en fuite la garde du Roi. M. de Pons, qui commandait ce détachement, assure que le Roi ne put soutenir la vue des baïonnettes, il demanda qu'on les remît dans le fourreau ; le bruit du canon tiré pour des saluts produisit le même effet sur les mandarins qui venaient visiter le navire. Un seul Européen, ivre ou en colère, a fait fuir plus d'une fois une population entière.

Cette nation, anciennement dépendante de la Chine et ensuite du Tonkin, n'en reconnaît plus la domination. C'est une province révoltée, qui ne peut prétendre à la protection de ce grand empire. Les Chinois ne sont soufferts qu'avec peine ; leur nombre est fixé ; le gouvernement les craint ; il gêne leur commerce ; ils sont assujettis à des impôts exorbitants ; plusieurs vaisseaux chinois furent pillés et brûlés, il y a quarante ans ; on ne put en obtenir aucune satisfaction. L'or de la Cochinchine, qui est à un plus haut titre que celui de la Chine, est l'appât qui attire les marchands chinois. Le Roi a seul le droit d'avoir de l'or et de l'argent ; il donne en échange des caches qui sont la seule monnaie courante ; il est ainsi l'unique commerçant de son royaume. Cet état est étendu ; les impôts sont immenses et la seule ambition du prince est de laisser en mourant plus de pains d'or et d'argent que ses prédécesseurs. Ce trésor est dans son palais et l'on croit que le dépôt des anciens trésors est dans un vieux palais situé à un demi-quart du lieue du sien (4). Quelque pauvres que soient les particuliers, il est certain que le pays fournit des mines. On peut donc regarder cet amas de richesse comme digne d'un plus grand armement que celui qui paraît nécessaire pour s'en emparer.

Le palais est bâti sur le bord d'une rivière, une seule marée suffit pour y porter les chaloupes des vaisseaux. Il n'a aucune sorte de fortification. Entouré d'une simple muraille de briques de 8 à 9 pieds de haut, il est environné par une varangue meublée d'une multitude de canons, dont plusieurs plutôt destinés à la décoration qu'à l'usage. On fait monter leur nombre jusqu'à 400 ; une partie est en fonte ; ces pièces, dont la plupart sont portugaises, viennent des anciens naufrages faits sur les bancs du Paracels. Leur prix seul serait un dédommagement assuré ; la proximité de la rivière en faciliterait le transport. L'utilité dont elles seraient dans la défense serait très médiocre ; le débarquement se ferait dans un lieu qu'elles ne peuvent battre. Il n'y a que celles qui regardent la rivière qui sont sur des affûts vernis et dorés. Leur lumière est évasée et quatre grosses pièces, recouvertes de tapis et placées dans la salle d'audience, sont les seules qui ont paru à M. du Laurent en état de servir. Les soldats qui composent la garde sont aussi peu redoutables que l'artillerie ; ceux qui sont armés de fusils n'ont que des fusils à mèche ; leur nombre n'est pas grand et la surprise ne leur laisserait pas le temps de compter ceux qui les attaqueraient. Un plan de la côte, du cours de la rivière et du palais, procure et augmente les facilités de cette surprise ; il a été fait par M. de la Carrière ; M. du Laurent et M. Banal en ont certifié l'exactitude. Les connaissances de M. de la Carrière, son intelli-

« gence, son zèle et sa probité sont de sûrs garants du soin avec lequel il a levé ce plan. Il devait servir de conducteur et s'embarquer sur le *Harlem* ; M. d'Estaing l'a engagé à passer sur la frégate l'*Expédition* pour être à portée de rendre les mêmes services ; il joint à la qualité de marin expérimenté, celle d'homme sage et vrai ; officier dans l'*Hermione* pendant le dernier voyage qu'on a fait à la Cochinchine, l'idée des lieux et la connaissance d'une rivière qu'il a sondée, sont trop nouvelles pour être douteuses.

Article 3. — *Détail des moyens.*

Les différents moyens d'exécuter ce projet dépendent absolument de ce qui s'est passé à l'Ile de France. Les deux flûtes destinées pour la Chine ont manqué leur voyage. Les besoins de l'escadre l'ont peut-être obligée d'en prendre les matelots ; ceux qui sont restés malades, aidés par des noirs, pourraient servir de remplacement. Ces deux bâtiments, partant de Macao au mois de janvier et en même temps que le vaisseau désigné pour l'entreprise, pourraient en huit jours se rendre à la Cochinchine ; ils aideraient de leur nombre et de leurs bateaux... Dans tous les cas, un vaisseau comme le *Condé* ou le *d'Argenson*, armé en guerre, semble suffisant. Il serait utile de lui joindre un bâtiment de côte, ne tirant que 9 pieds d'eau ; le brigantin le *Volant* y paraîtrait propre ; une pareille embarcation résisterait à la mer, ne retarderait point la marche, elle entrerait dans la rivière et faciliterait la descente, le transport des effets et la retraite...

...Le temps ne gênerait pas. En partant à la fin de juillet, la saison est favorable. Le véritable objet de l'armement serait facile à cacher. On ne serait pas surpris de voir un vaisseau destiné à croiser dans les détroits et à faire un chargement en Chine. Ce serait sous ces deux prétextes qu'on chercherait des volontaires ; si l'on en trouvait peu à l'Ile de France, celle de Bourbon en fournirait... La promesse de ne point aller dans l'Inde, la promesse d'être de retour chez eux dans neuf mois, au plus tard, d'avoir part aux prises et d'être dispensés du service en temps de paix, joints à quelques autres avantages peu dispendieux pour la Compagnie, en engageraient un grand nombre. 100 à 150 soldats, les matelots qui seraient sortis de l'hôpital, aidés de 3 ou 400 Lascars, et 2 à 400 Cafres achetés ou loués, sont les forces que l'on demande... L'achat ou le louage des Cafres formerait le principal fonds des associés ; la permission d'embarquer sur le vaisseau pour une somme égale de marchandises de défaite en Chine, comme le coton, le bois d'ébène, en pourrait être leur dédommagement. Le retour de ces fonds, convertis en marchandises de Chine, serait leur premier profit ; celui de leur part dans les prises formerait le second...

M. d'Estaing est si persuadé des fruits abondants que chaque associé recueillerait qu'il désire de s'intéresser dans le projet de tout ce qui est ici en sa possession. Il a 10.000 roupies de marchandises et 50.000 roupies en billets de M. de Leyrit...

Cette première ébauche d'arrangements et de moyens est susceptible de tous les changements que M. de Magon voudrait y faire. Les ordres et les instructions qu'il donnerait seraient la base de l'entreprise ... Le nombre des officiers devrait être très petit ; il serait utile, pour éviter le double emploi et la dépense, qu'excepté le capitaine de vaisseau, l'état-major fût aussi chargé de la conduite d'une partie des troupes. M. d'Estaing s'embarquerait

« comme voulant simplement aller voir la Chine ; le capitaine aurait un ordre secret de se conformer à ce qu'il lui prescrirait... Les cas de mort et de séparation seraient prévus. On demanderait quatre pièces de fonte de quatre livres de balles... En supposant que les deux flûtes eussent suivi M. d'Aché, comme il serait possible qu'elles n'allassent point à Canton, on pense qu'il faudrait alors un bâtiment de plus, tel que l'*Hermione* ou la *Pénélope*... On croit cependant que la prudence exige qu'on oppose [aux galères cochinchinoises, dont une est dessinée à côté du plan], deux doubles chaloupes armées de pierriers et d'un coursier. On pourrait les construire à l'Ile de France et les embarquer en bots ; il serait possible de les monter à bord ; on éviterait par là de donner des inquiétudes aux Chinois... L'île d'Hainan est sur la route qu'on tient pour aller de Canton à la Cochinchine ; on peut en deux jours de là se rendre à la rivière du Roi. Cette île, dont le port est connu, serait un lieu propre pour monter les bateaux et les mettre à la mer...

Article 4. — Avantages de l'entreprise

...L'évaluation des vaisseaux donnerait à la Compagnie la plus grande part dans la prise. Toutes les apparences semblent promettre qu'elle serait considérable. Peut-être le deviendrait-elle assez pour rétablir nos affaires dans l'Inde. Le manque d'argent est la première source de nos malheurs. Le Ministre a écrit à M. de Lally que celui qui a été envoyé par l'escadre de M. de Leguille (5) était le dernier qu'on recevrait de France. Puisqu'on ne doit plus en attendre par la voie ordinaire, il faut tenter tous les moyens possibles ou renoncer à toute espérance. Si les opérations de notre flotte se bornent à la côte de Coromandel, elles ne feront qu'augmenter nos besoins. La prise de Surate prouve avec quel empressement les Anglais saisissent les occasions de puiser chez les noirs les richesses qui assurent leur supériorité sur nous. Ils mettent à profit chaque instant et chaque circonstance ; tout est toujours en mouvement chez eux. Quoique moins nombreux, combinant avec justesse, ils osent plus et font davantage.

L'entreprise sur la Cochinchine aurait peut-être des suites plus étendues qu'on ne doit raisonnablement en attendre. Les révolutions produites chez les peuples de l'Asie par un aussi petit nombre d'hommes, quelque étonnantes qu'elles soient, ne permettent pas d'imaginer qu'une pareille descente pût en causer une. Le Roi est cependant haï ; l'héritier présomptif n'est point entre ses mains ; il est élevé chez un mandarin, qui ne cherche apparemment qu'une occasion favorable de se révolter. On compte dans la Cochinchine 130.000 chrétiens, persécutés ou gênés dans leur culte : en voilà assez pour bâtir une de ces chimères dont les événements ont peine à justifier l'idée. La baie de Tourane est un des plus beaux ports du monde ; 100 Européens et 150 Cafres défendus par un fort, dont le bois qui est sur le lieu leur fournirait les matériaux, pourraient s'y maintenir contre toute la puissance cochinchinoise. Comme ce n'est point un établissement qui forme l'objet de l'entreprise, on ne doit point en discuter la possibilité ni les avantages.

On croit inutile de dire que les amis et les parents de M. d'Estaing feraient regarder en Europe cette expédition sous le point de vue le plus favorable. Ils tâcheraient d'en multiplier les plus petits succès. M. de Magon en aurait la principale gloire : tous ceux qui s'intéressent à M. d'Estaing partage-

« raient certainement avec lui la reconnaissance infinie qu'il devrait à M. de Magon. »

Arch. Min. Marine, S. H., carton 97, n° 6, en instance de reclassement. Texte inédit.

(1) *René de Magon gouverna les îles de France et de Bourbon de mai* 1755 *à janvier* 1759.

(2) La Ville de Harlem, *prise de guerre faite sur les Hollandais, dont l'attribution donna lieu à contestation. Primitivement affecté à l'expédition de Hué, le bâtiment fut finalement restitué aux Hollandais.*

(3) *D'Estaing n'était jamais allé en Cochinchine. Il dut tirer l'essentiel de sa documentation du journal de voyage du subrécargue Laurent* [*du Laurent*], *ancien adjoint de Poivre au comptoir éphémère de Faïfo, et des cartes de Le Floch de la Carrière. Ni dans les archives ni dans les imprimés, nous n'avons trouvé mention de ce M. Bannal dont d'Estaing déclare avoir également utilisé le journal.*

(4) *Les Rois de Cochinchine passaient pour posséder des richesses considérables. Ils amassaient, disait-on, les pains d'or, qui, protégés avec des soins jaloux contre les convoitises des voleurs, allaient, duement cachetés, grossir à chaque fin de règne, le trésor de la dynastie.*

(5) *Le chevalier Frogé de l'Eguille, chef de l'escadre qui, en* 1758, *fut envoyée de France pour renforcer aux Indes l'amiral d'Aché.*

LE DUC DE CHOISEUL-PRASLIN CONSULTE PIERRE POIVRE SUR UN ÉTABLISSEMENT EN COCHINCHINE (1768)

[Texte 54]

Après le désastreux traité de Paris, Choiseul, bien décidé à restaurer la puissance maritime et coloniale de la France, réunit un comité pour examiner « les moyens de procurer à la France des établissements dans quelque partie « de l'Asie », qui puissent contrebalancer les avantages que les Anglais venaient d'acquérir dans l'Indoustan.

Saisi d'un mémoire tendant à la fondation d'un établissement en Cochinchine — ce mémoire émanait probablement de Rothé, dont il a été question plus haut — le cousin du premier ministre, Choiseul-Praslin, Secrétaire d'Etat à la marine (1766-1770), *prit conseil, sur la recommandation de Rothé lui-même, de Pierre Poivre, regardé comme le personnage le plus compétent en la matière. Le* 29 *février* 1768, *il lui posa un certain nombre de questions très précises sur les voies et moyens d'une action éventuelle en Cochinchine.*

De l'Ile de France, où il vient d'être appelé, Poivre répond longuement au Ministre par la lettre ci-après dans laquelle il équilibre soigneusement le pour et le contre. Poivre estime que la situation des Anglais dans l'Inde rend nécessaire un établissement français en Cochinchine, mais il fait ressortir qu'on ne doit pas s'engager à la légère, qu'il faut d'abord recueillir des informations ; il conclut qu'il ne possède pas les moyens militaires et financiers pour donner suite au projet, qui risque porter préjudice à l'Ile de France. Poivre veut bien renseigner le Département, mais il se refuse à prendre position ; on sent qu'il incline à faire passer les intérêts particuliers dont il a la charge avant l'intérêt supérieur de la nation.

Malgré les réticences de Poivre, le duc de Choiseul-Praslin semble avoir été séduit par l'idée d'une entreprise en Cochinchine, dont la préparation fut au

moins amorcée. Un armement fut confié à de Rothé, que devait assister le navigateur Le Floch de la Carrière.

Le projet n'alla pas toutefois jusqu'à recevoir un commencement d'exécution, en raison de la chute du ministère Choiseul et de la disparition de la Compagnie des Indes, dont le privilège fut suspendu en 1769 *et la dissolution prononcée en* 1770.

Le duc de Choiseul-Praslin à P. Poivre, Intendant Général des Iles de France et de Bourbon

Versailles, 29 février 1768,

« La Compagnie des Indes a eu anciennement des vues sur la Cochinchine ; elle a même fait quelques tentatives pour y former un établissement de commerce, mais la guerre a empêché que ce projet n'ait été suivi. On m'a remis depuis quelque temps un mémoire sur cet objet (1). Je ne puis m'adresser à personne plus en état de me donner des lumières précises, puisque l'on m'assure dans ce mémoire que vous y êtes demeuré plusieurs années... L'établissement doit-il être tenté par la voie de la persuasion, de la négociation et sur la simple apparence d'une spéculation mercantile faite par quelques négociants, ou réussirait-il mieux par la montée de quelques forces navales et de quelques navires et de quelques troupes ? ... Si vous croyez que le moyen du commerce soit préférable, vous pourriez, pour éviter des longueurs et des retardements, tenter cette expédition directement de l'Ile de France. Vous avez des bâtiments du Roi, qui sont à votre disposition, des matelots et des officiers... Je ne puis que m'en rapporter à votre prudence ».

Réponse de P. Poivre au Ministre

1er août 1768,

« Je vous réponds de ma main... La Cochinchine possède 400 éléphants, 90 galères de 60 rameurs, 20.000 hommes de troupes environ, répandus dans tout le pays et jusque dans le royaume du Cambodge, qui, de mon temps, était entièrement soumis à la Cochinchine. Ces hommes sont enrôlés par force ; ils ne sont ni payés ni habillés... Le Roi ne peut guère compter que sur les 2.000 hommes qui composent sa garde et qui servent sur ses galères, d'ailleurs mal payés et point du tout disciplinés... Les richesses consistent surtout en mines d'or ; on n'y en connaît point d'argent...

...Il faudrait des années pour accoutumer les habitants aux produits de nos manufactures. Il faudrait pour cela être les maîtres du port principal, qui est celui de Tourane ou de Faïfo.

La nation est simple, douce et honnête, mais tout ce qui tient au gouvernement est de très mauvaise foi. Je pense qu'on ne fera jamais en Cochinchine un établissement solide que par la force. Il faudrait surprendre le palais et le prince pour avoir son trésor, en montrant des forces navales telles qu'on fût assuré du succès. Quoique le palais du Roi soit entouré d'un nombre prodigieux de canons (2), il n'y a ni poudre, ni balles, ni ustensiles pour le service de l'artillerie. On pourrait débarquer à l'embouchure de la rivière

« de Hué, remonter sur des chaloupes, mais il faudrait beaucoup de monde pour investir le palais qui est très grand (3)...

...Les habitants ont beaucoup de disposition pour recevoir la religion chrétienne, mais il faudrait que la prédication fût appuyée par la force, sans laquelle le gouvernement, qui est très ombrageux, rendrait toujours inutiles les efforts de nos navires. Il faudrait exiger du prince qu'il se fît catholique, avec toute sa famille et ses mandarins (comme les Espagnols au Nouveau Mexique et aux Philippines)...

...La force est le seul moyen à employer, mais il ne faudrait pas aller attaquer le pays de but en blanc. Il faudrait y envoyer d'abord un homme très intelligent, sous prétexte de faire quelque commerce, pour reconnaître le pays, surtout le cours de la rivière de Hué, le palais et les changements qui ont pu se produire depuis 1750, où j'ai quitté la Cochinchine. Je n'ai jamais connu au monde de pays où la population fût si sensible.

« Ici, sans marchandises propres pour la Cochinchine, sans objets convenables pour former un présent digne d'être offert au Roi du pays, sans argent surtout, qui, pour les Européens, est la principale matière de change en Cochinchine, je me vois dans l'impossibilité de faire un armement préparatoire auquel vous m'autorisiez. Je ne puis former un plan détaillé, ayant perdu de vue le pays depuis 17 ans. Il n'y a dans l'île aucun armateur en état de faire une telle entreprise. Il faudrait envoyer ici pour cet objet 20.000 piastres effectives, 20.000 livres en petit camelot (dont les deux tiers écarlates), des pièces de beau drap bleu et écarlate, un assortiment de quincaillerie et bijouterie...

...Si vous jugez à propos de m'envoyer ces moyens de faire un armement pour la Cochinchine, je puis vous assurer qu'il donnera du profit... Mais, avec un commandant tel que M. Dumas, il me sera impossible d'exécuter vos ordres. Pour obtenir de lui un bâtiment et des officiers, il faudrait lui communiquer vos lettres et vos instructions. Ceux-ci seraient, dans la journée même, la nouvelle publique de toute la colonie. Les Anglais, instruits, nous découvriraient bientôt. M. Dumas, jaloux de la confiance particulière dont vous m'avez honoré, gâterait la besogne et me traverserait en tout (4).

Un établissement solide à la Cochinchine nous donnerait des richesses considérables. Nous y ferions le commerce de la Chine avec beaucoup plus d'avantages qu'à Canton. Notre Ile de France en recevrait des accroissements rapides. Cet établissement ne peut se faire solidement que par la force. Ce n'est pas à moi à décider si cette voie est conforme à la justice. La situation des Anglais dans l'Inde semble la rendre nécessaire. Il faudrait débarquer au moins 2.000 hommes, sans compter les esclaves tirés de ces deux colonies, qu'il conviendrait d'y ajouter, car les Cochinchinois ont une grande frayeur des noirs. Il y aurait plus à craindre de la ruse que de la force...

...L'expédition ne peut se faire qu'après avoir pris de nouvelles connaissances locales. Il est à craindre que cet établissement en occasionnant de grandes dépenses, ne suspende celles qui doivent être faites à l'Ile de France, où notre point d'appui principal doit toujours être placé.

La saison convenable pour aller en Cochinchine est mai ou juin, où les ports du pays sont remplis de bâtiments chinois. Il serait à craindre que ceux-ci ne portent la nouvelle en Chine et que le gouvernement de la Chine ne molestât nos négociants qui sont à Canton. Il est à craindre que les An-

« glais chassés de la Chine ne nous en fassent une querelle, ou qu'ils cherchent à partager avec nous les profits de notre établissement, d'où une nouvelle occasion de rupture.

On doit nécessairement passer par le détroit de la Sonde ou par celui de Malacca. Nous n'avons pas d'établissement dans les détroits. Il sera toujours facile aux Anglais et aux Hollandais de nous empêcher toute communication avec le nouvel établissement de la Cochinchine.

Je soumets ces réflexions aux vôtres. Je me conformerai à votre décision.

Nous n'avons ici que le sieur de la Carrière, excellent homme de mer, qui ait fait des voyages à la Cochinchine, où il a vu bien des choses (5). Il commande un vaisseau de la Compagnie, qui vient de partir pour le Bengale. Je n'ai pas cru devoir le retenir, parce que je ne prévois pas être en état de faire un armement pour la Cochinchine avant le mois de mars prochain. Je l'ai engagé à revenir le plus tôt possible... Il m'a promis d'être de retour en avril au plus tard. C'est le meilleur navigateur qu'il y ait dans ces îles. Si vous décidez que la tentative doit être faite, je serais très heureux d'avoir un homme aussi intelligent pour lui confier les premières opérations du projet de la Cochinchine. »

(Extrait de A. D'ÉPINAY, *Documents historiques relatifs à la Cochinchine et au Cambodge*, Rev. Indo., 1904II, p. 82-96).

(1) *Le mémoire en question*, Mémoire sur le royaume de Cochinchine et du Cambodge *est reproduit à la fin de l'article de d'Epinay* (p. 92-96). *Il y est dit que les mines sont abondantes et sans doute « les plus belles de toutes celles connues dans l'univers ». L'auteur, anonyme, pense qu'il « faudrait s'établir en force » en Cochinchine.*

(2) *Poivre ajoute : « J'y ai compté jusqu'à* 1.600 *canons, dont* 400 *en bronze, fondus « autrefois par Da Costa, Portugais naufragé sur les côtes du pays ».*

(3) *Le programme de l'action militaire envisagée par P. Poivre était, on le voit, centré sur la capitale de la Cochinchine. Ce programme est judicieusement conçu ; le gouvernement de Napoléon III et l'amiral Rigault de Genouilly auraient eu profit à s'en inspirer en* 1858.

(4) *Les rapports étaient plus que tendus entre Poivre, Intendant, et le maréchal de camp Dumas, Commandant général des Mascareignes. Poivre accusait Dumas de « vouloir militariser toute la population des îles, au grand détriment des intérêts agricoles et commerciaux ». Le Ministre arbitra le conflit en rappelant Dumas en novembre* 1768 *et en réprimandant Poivre pour s'être montré trop peu modéré. Sur la rivalité de Poivre et de Dumas, rivalité personnelle trop fréquente, hélas ! dans les annales de notre histoire coloniale, cf. deux articles de F. DUTACQ,* Un épisode de la vie de Pierre Poivre, *Rev. du Lyonnais,* 1924, *et* La politique de revanche du duc de Choiseul au lendemain du traité de Paris, Documents sur le rôle éventuel de l'Ile de France dans une offensive contre l'Inde (1767-68), *B. Soc. Géo.*, 1925.

(5) *Ce Le Floch de la Carrière eut l'occasion de faire plusieurs voyages en Chine, au cours desquels il releva une partie des rivages cochinchinois* (Neptune oriental, *édition de* 1775, *pl.* 51. *Plan de la Rivière du Roi, c'est-à-dire de la Rivière de Hué, carte dédiée au Maréchal de Castries en* 1787. *Cf. BOUDET et MASSON, fig.* 26).

LE PROJET VERGENNES, SARTINE, DE ROTHÉ (1775-1776)

[TEXTE 55]

Vergennes et Sartine reprennent à leur compte les visées ambitieuses de Choiseul. Aussi accueillent-ils favorablement le projet que leur présente, en 1775, *le sieur de Rothé, que nous avons vu commanditer Friell, à Canton, en* 1743. *Cependant, pour des motifs de politique générale — désir, sans doute de ne*

pas attirer l'attention des Anglais — les deux ministres désirent que l'affaire soit conduite, non pas officiellement par le gouvernement français, mais au nom du sieur de Rothé, agissant privément.

Le 23 septembre 1775, *ordre fut donné au port de Lorient d'armer* la Nourrice, *flûte du Roi de* 350 *tonneaux et* 14 *canons, mise à la disposition de Rothé pour vingt mois, avec un équipage de* 60 *hommes, sous les ordres du commandant Le Floch de la Carrière et du pilote Moreau, qui, comme Le Floch de la Carrière, avait déjà visité la Cochinchine. Le Floch de la Carrière devait offrir un présent au Roi de Cochinchine et solliciter de lui le droit de vendre et d'acheter librement, ainsi que le renouvellement de la licence de commerce naguère octroyée à Poivre.*

Le mémoire qui résume le projet de Rothé, Réflexions politiques et secrètes sur les royaumes de la Cochinchine et du Cambodge (1776), *se termine ainsi* : « *Il semble qu'il ne reste plus que la Cochinchine qui ait échappé à la vigilance « des Anglais, mais peut-on se flatter qu'ils tarderont à y porter leurs vues ? « S'ils s'y décident avant nous, nous en serons exclus pour jamais, nous aurons « perdu un point d'appui important dans cette partie de l'Asie, qui nous « rendrait les maîtres d'intercepter aux Anglais, en temps de guerre, leur com- « merce avec la Chine, en protégeant le nôtre par toute l'Inde, et les tiendrait « dans une continuelle inquiétude* ».

Ce texte montre combien le gouvernement français était tenté par l'idée d'un établissement en Cochinchine. Mais cette tentation, une fois de plus, demeura toute intellectuelle, sans réussir à passer dans le domaine des faits. La tension croissante avec l'Angleterre, qui allait assurer notre intervention dans la guerre d'indépendance américaine, l'endémique détresse du trésor public firent abandonner l'entreprise. Ce furent les détracteurs du projet de Rothé qui eurent le dernier mot : « *Donner un vaisseau du Roi, c'était le hasarder dans des mers « peu connues ..., alarmer le commerce inutilement* ». « *Tandis que l'on n'a « pas de quoi faire face aux dépenses de l Ile de France et d'élever des fortifi- « cations dans l'Inde, de se former un établissement solide à Madagascar, qui « est à nos portes, on songerait à aller s'établir en Cochinchine* !! »

En 1776, *le gouvernement, s'effaçant complètement, demanda à de Rothé de prendre l'affaire entièrement à son compte, à ses seuls profits, risques et périls, détermination pleine d'aléas, à laquelle de Rothé ne put se résoudre.*

Le projet de Rothé n'eut pas plus de suite que les projets antérieurs.

De Rothé à Vergennes,

Paris, 17 septembre 1775,

(De Rothé supplie le Ministre de prendre connaissance de son mémoire sur la Cochinchine). « Le précédent ministère y avait fait de sérieuses réflexions et avait décidé d'y faire un établissement en grand. J'ai proposé à M. de Sartine de faire l'expédition aux frais et au profit du Roi. Sur son refus, j'ai proposé de la faire pour mon compte. Le bâtiment que j'ai demandé à M. de Sartine est une petite flûte de 350 tonneaux, qui se pourrit dans le port ; il en a prêté, en dernier lieu, de bien plus importants à des particuliers. Cette nouvelle branche de commerce pourra en peu d'années, ouvrir un revenu bien considérable au Roi et à l'Etat. La saison étant avancée, il n'y

« a pas un moment à perdre pour commencer cette expédition. J'avais cessé toute communication sur ce pays depuis plusieurs années, mais j'ai reçu depuis huit jours, des informations qui me font connaître que le commerce y est ouvert comme par le passé ! »

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Documents et Mémoires, t. XXI, p. 131).

Projet d'armement pour l'établissement d'un commerce avec la Cochinchine

Versailles, le 21 septembre 1775,

« Le soussigné [de Rothé] a proposé l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine. Il a présenté un mémoire. MM. de Sartine et de Vergennes ayant désiré, pour des raisons de politique ou d'économie, que le soussigné exécutât lui-même le projet à ses risques, périls et fortune, sauf les encouragments et les recours (dont) il plairait à Sa Majesté de favoriser une entreprise qui pût tourner à l'avantage du commerce national, son zèle l'engage de prendre à sa charge l'armement aux conditions suivantes...

Le Roi prêtera la flûte *la Nourrice* pour une campagne de vingt mois...

... M. de Rothé a l'honneur de proposer au Ministre de prêter son nom à l'armement, de paraître seul dans l'expédition, étant bien entendu que les frais, les profits et les pertes seront au compte du Gouvernement, sans que M. de Rothé y prétende aucun autre avantage que celui de servir l'Etat par son travail, ses soins et le secret des vues du gouvernement ».

(Arch. France Outre-Mer. Corr. Gale. Coch., t. III, feuillets 140-159). Textes inédits.

LE COMMANDANT DE CHANDERNAGOR CHEVALIER PRESSE LE GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY D'INTERVENIR CONTRE LES TAYSON (1778)

[Texte 56]

Parmi les agents qui servent aux Indes la Compagnie et le Roi, ceux qui ont le goût de l'initiative et de l'avenir dans l'esprit jettent fréquemment les yeux sur l'Indochine. Un des hommes les plus remarquables à cet égard fut le Commandant de Chandernagor Chevalier.

Arrivé dans l'Inde en 1753, *brigadier des armées du Roi, décoré de l'ordre de Saint-Louis, Chevalier, tout en s'adonnant au négoce, se préoccupait des questions de politique générale. Il pensait que la France avait tort de concentrer tous ses efforts sur Pondichéry, qu'elle devait intensifier et élargir hardiment son action, s'allier avec le Grand Mogol pour arrêter les progrès de la puissance anglaise dans l'Inde, essaimer à Sumatra, à Siam, en Cochinchine, au Tonkin. « Il faut qu'un arbre pousse suffisamment de racines pour nourrir son tronc ; sinon, il se dessèche et meurt ». Chevalier dépensa de grosses sommes, prélevées sur ses deniers personnels, dans l'intérêt de sa charge ; il envoya à Versailles projets sur projets, sans obtenir de réponse généralement.*

Chevalier semble s'être préoccupé de l'Indochine dès 1773. *Avant même l'arrivée dans l'Inde du Père Loureiro, il avait envoyé un navire prendre des informations sur la Cochinchine. Au retour de* la Diligente, *il adressa en février* 1778, *au Gouverneur de Pondichéry, de Bellecombe, des propositions tendant à l'envoi d'une expédition destinée à soutenir le souverain légitime de la Cochinchine contre les rebelles Tayson. Ces propositions révèlent une clairvoyance vraiment prophétique chez leur auteur ; on peut y voir une prémonition du programme que l'Évêque d'Adran mettra en œuvre quelques années plus tard, s'inspirant sans doute des vues de Chevalier, dont le prélat reçut certainement connaissance au cours de son long séjour à Pondichéry.*

La venue dans l'Inde du Père Loureiro et des mandarins cochinchinois, envoyés pour chercher des secours européens contre les usurpateurs tayson, ne put qu'affermir Chevalier dans l'opinion qu'il fallait agir et agir vite en Cochinchine, pour y devancer de possibles entreprises anglaises.

Les lettres insistantes du Commandant de Chandernagor n'éveillèrent aucun écho. Versailles était trop loin pour pouvoir être touché et les agents du Roi dans l'Inde ne possédaient pas de pouvoirs assez étendus pour engager d'eux-mêmes une action du genre de celle que préconisait Chevalier. Ajoutons qu'au début de 1778, *la France était sur le point d'entrer en guerre contre l'Angleterre à propos des colonies d'Amérique et que, de ce chef, une lourde menace pesait sur nos établissements de l'Inde. Chandernagor tomba effectivement aux mains des Anglais en juillet* 1778 *et Pondichéry en septembre* 1778.

Au cours du XVIIIe siècle, les Anglais ne firent pour ainsi dire preuve d'aucune activité en Indochine. Dans cette même année 1778, *ils entreprirent pourtant une démarche qui mérite d'être mentionnée. Averti par le père Loureiro de la révolution politique qui déchirait la Cochinchine, le Gouverneur Général Warren Hastings, en faisant reconduire les mandarins cochinchinois débarqués à Calcutta, députa en Cochinchine (avril* 1778) *un agent de la Compagnie anglaise, Chapman, avec mandat de nouer des rapports commerciaux et de sonder le terrain. Chapman ne put rencontrer le souverain détrôné, mais il fut reçu à Quinhon par l'un des frères Tayson, Nguyen van Nhac, qui sollicita le concours militaire des Anglais contre les Nguyen, allant jusqu'à promettre, pour l'obtenir, une cession de territoire. Chapman poussa ensuite jusqu'à l'embouchure de la rivière de Hué, où il eut des difficultés avec les mandarins pour le paiement de ses marchandises et ne put se dégager qu'à coups de canon. Revenu à Calcutta en février* 1778, *Chapman, dans son rapport de mission, souligna les avantages qu'on pouvait tirer de l'état d'anarchie dans lequel se trouvait la Cochinchine et recommanda l'envoi d'un secours au prince détrôné et la fondation d'un établissement à Tourane. Mais Warren Hastings avait assez à faire d'étendre la domination britannique dans l'Inde et de développer le commerce avec la Chine ; il ne donna pas suite, lui non plus, aux projets de Chapman.*

Cf. H. BERLAND, La Mission Chapman en Indochine, 1778, B. S. Et. Indo., 1948II et III, p. 9, 74.

Chevalier à M. de Bellecombe, Gouverneur Général à Pondichéry,

Chandernagor, 12 février 1778,

« Je m'empresse de vous faire part des nouvelles que je viens de recevoir de la Cochinchine par un vaisseau que j'y avais envoyé. Les événements

« qui s'y sont passés ouvriraient une belle carrière à la nation si le gouvernement vous avait autorisé de mettre à profit toutes les occasions qui se présenteraient pour relever sa puissance et augmenter son commerce, et qu'en même temps, il vous eût muni de tous les moyens et les ressources nécessaires. C'est alors, Monsieur, que vous pourriez opérer de grandes choses, et dans l'Indoustan et dans les différents pays de l'Asie. Mais l'indifférence avec laquelle l'on a constamment traité tous ces vastes objets... sont et seront éternellement la cause de la langueur dans laquelle nous végétons...

...Le vaisseau la *Diligente* (1), que j'avais expédié à la Cohinchine, sous les ordres de M. Cuny, Capitaine et subrécargue, étant entré dans le port de Touron [Tourane], a trouvé le pays dévasté par une guerre très vive que faisait à l'Empereur [au Roi de Cochinchine] un de ses sujets nommé Teisson [Tayson], devenu très puissant par ses pirateries. Après avoir battu les galères du prince, cet homme entreprenant... a pillé et brûlé la ville de Faifo et celle de Touron. Un vaisseau anglais se trouvait alors mouillé devant cette ville ; le capitaine, ayant menacé le pirate de faire feu sur lui, celui-ci se retira aussitôt. M. Cuny ... ne voulut pas se mêler dans cette querelle ; il appareilla et fit route pour Macao, malgré que le capitaine anglais lui proposât de se joindre ensemble pour défendre l'Empereur, chasser son ennemi et ramener la tranquillité dans le pays... L'Anglais resta seul, entra en traité avec la Cour, dont il voulait prendre la défense, mais que pouvait-il faire sans forces et n'ayant que cinq à six Européens avec lui. Les choses en étaient là lorsque le capitaine Le Fer arriva avec son grand vaisseau, le *Lauriston*, armé de 26 pièces de canon, mais avec un équipage composé de lascars et d'une quinzaine d'Européens. Il envoya sur-le-champ à Touron le chirurgien de son vaisseau, nommé Philibert, fort connu et aimé dans le pays pour y avoir autrefois résidé dans le temps que la nation y avait un établissement que M. Dupleix y avait formé. Il fut parfaitement accueilli des mandarins, avec plusieurs desquels il avait été autrefois en liaison. Ils lui ont offert tout ce dont il aurait besoin... et lui proposèrent de faire monter le vaisseau, pour défendre la place et soutenir les intérêts du prince contre son sujet rebelle, mais le sieur Philibert, qui connaissait la faiblesse de l'équipage, se contenta de prier les mandarins d'assurer l'Empereur de toute la bonne volonté et de la sincère amitié de la nation française, en ajoutant (que la saison était avancée et qu'il devait profiter du reste de la mousson pour se rendre en Chine)... Le peuple qui... avait regardé l'arrivée de ce vaisseau comme devant être l'instrument de sa délivrance, tomba alors dans la plus grande consternation et conduisit les larmes aux yeux le sieur Philibert jusqu'à son bateau. Les mandarins ... l'ont prié de revenir et d'amener avec lui des armes et des munitions...

...Dans une pareille circonstance, Monsieur, il nous serait facile, en envoyant un détachement, de rendre à l'Empereur les services les plus signalés et ils nous conduiraient à régner en quelque façon sous son nom et à nous emparer exclusivement d'une des plus riches branches de commerce de l'Inde... 150 Européens et 200 cipayes, réunis aux forces impériales, seraient beaucoup plus qu'il ne faut pour détruire l'ennemi, raffermir le prince sur le trône et ramener la paix et la tranquillité. Ce serait une opération majeure et très intéressante pour la nation et elle ne requiert ni beaucoup de force ni de grands moyens.

« Je suis même sûr que, si nous ne prévenons pas les Anglais, ils vont suivre ce plan et nous aurons, l'année prochaine, la douleur d'apprendre qu'ils viennent de faire l'acquisition d'un nouvel empire... Je sais même que le capitaine du *Rumbold* a envoyé ce projet à Madras et à Calcutta, où il doit venir bientôt solliciter le Conseil avec chaleur... Mais où sont nos moyens, Monsieur, pour payer les dépenses qu'entraînerait nécessairement une affaire de cette nature ? Et quand bien même les fonds ne manqueraient pas, ne seriez-vous pas retenu par la crainte d'être blâmé d'avoir agi sans ordre de la Cour ? Ce sont ces entraves qui empêcheront éternellement les Gouverneurs de l'Inde de rien opérer de grand et d'utile. Les Anglais, au contraire, ont toujours les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout ce qui peut tendre à augmenter leur puissance et le commerce de leur nation...

...Dans l'occasion présente, il nous serait facile de devenir les maîtres de la Cochinchine et d'y former une puissance formidable. Nous allons la laisser échapper et ce sont les Anglais qui vont faire leur profit de notre peu d'activité et de notre engourdissement.

Il y a déjà longtemps que cette guerre est allumée et qu'elle dure. J'en veux mal de mort aux missionnaires français qui sont dans le pays, de ne pas vous en avoir instruit. Alors vous eussiez pu, sans vous exposer, opérer la révolution en question. *Le Brillant* vous en offrait les moyens ; au lieu de le faire hiverner à Achem ou à l'Ile du Roi, vous eussiez pu l'envoyer à la Cochinchine avec une centaine de soldats et quelques cipayes. Le pays serait à nous aujourd'hui et tous ses ports ouverts à tous les vaisseaux français.

...Si l'affaire de Cochinchine paraît à vos yeux, Monsieur, avec toute l'importance qu'elle mérite réellement et qu'en conséquence, vous vous décidez à la suivre, je m'offre, Monsieur, à aller moi-même et je vous promets que je ne reviendrai pas sans avoir fait de bonne besogne... Je pourrais même fournir un vaisseau tout prêt à faire voile, sans qu'il en coutât un sol à l'administration, qui n'aurait à donner que le monde, les vivres, les armes et les munitions nécessaires. Il suffira de partir de la côte dans le courant de juillet... Vous pourriez encore employer *le Brillant* à cette expédition — qu'il fasse des dépenses à la Cochinchine ou à Pondichéry, c'est la même chose pour le gouvernement, à qui il n'en coûte ni plus ni moins — et vous signaler ainsi à votre gouvernement par un monument qui le rendra éternel et qui vous méritera à juste titre la reconnaissance de la nation par l'importance de l'acquisition que vous lui aurez procurée ... »

Chevalier à M. de Bellecombe,

Chandernagor, 15 février 1778,

...« Je viens d'apprendre l'arrivée du vaisseau anglais *le Rumbold*, qui était allé à la Cochinchine... Il a apporté avec lui un missionnaire jésuite, de nation espagnole, le Père Loureiro, accompagné d'un mandarin de première classe. Tous deux sont à Calcutta, où je ne doute point qu'ils ne soient venus pour entrer en traité avec les Anglais et leur demander assistance... Ce Père Loureiro jouit depuis longtemps de tout crédit à la Cour de Cochinchine, où il est médecin de l'Empereur. On le dit homme de beaucoup d'esprit, très savant et grand négociateur. Je suis à la piste cette grande affaire et n'épargnerai rien pour en découvrir le dénouement. J'ai détaché un de

« nos prêtres de la paroisse pour aller lui faire une visite... et l'ai chargé de faire l'impossible pour venir passer quelques jours... à Chandernagor. Alors il viendra certainement me voir et je me servirai de tous les moyens possibles pour pénétrer son secret et pour le déterminer à porter ses vues de notre côté plutôt que de celui des Anglais (2)...

...Cette affaire, Monsieur, envisagée sous tous ses points de vue, doit être regardée par nous comme de la plus haute importance, à cause de toutes les suites qu'elle peut avoir de la part d'une nation aussi puissante, aussi active et entreprenante que celle des Anglais. L'on ne peut, en effet, se dissimuler que, s'ils envoient des secours à la Cochinchine, ils ne tarderont pas à devenir les maîtres de tout le pays, comme ils l'ont fait dans le Bengale et dans le reste de leurs possessions de l'Inde. Après quoi, ils étendront facilement leur domination à Siam, au Tonkin. C'est ainsi qu'ils vont se préparer un nouvel empire, qui, par ses revenus, sa situation et la fertilité de ses productions, leur ouvrira une autre source féconde de richesses et de puissance. Qui sait même s'ils ne seraient pas capables ensuite d'entreprendre sur la Chine, dont les trésors immenses ne peuvent qu'exciter leur cupidité ?...

...Ce sont tant de motifs réunis qui me feraient désirer avec la plus grande ardeur que vous puissiez prendre sur vous de prévenir les Anglais, en dépêchant le plus tôt possible *le Brillant*, avec 150 Européens, 300 cipayes, des armes, des canons et des munitions. Un pareil armement... annoncerait, en arrivant dans la rivière de Touron, que les Français, qui ont toujours conservé de l'amitié et de la reconnaissance des bons traitements qu'ils ont reçus du gouvernement, ont été charmés de trouver l'occasion de prouver la sincérité de leurs sentiments, en envoyant à l'Empereur le secours nécessaire pour le défendre contre ses ennemis.

Il n'est pas douteux que l'on serait bien reçu, car, dans ces sortes d'affaires, c'est toujours le premier venu qui a tout l'avantage. Les Anglais, qui arriveraient après, seraient obligés de s'en retourner... Si nous n'adoptons point ces mesures, je vois de loin un grand empire se former pour les Anglais. Si, au contraire, nous les prévenons, ce même empire tombera entre nos mains et sera le fruit glorieux de notre activité et de notre prévoyance. Dans la position où sont les choses, il est inévitable que quelque nation européenne règne dans le pays et c'est celle que portera les premiers secours qui l'emportera ».

(Arch. France-Outre-Mer, Corr. Gale Coch., t. III, feuillets 161-172 et Arch. de Pondichéry, nos 2647 et 2648. Textes reprod. par E. GAUDART, B. A. V. H., 1937[4], p. 353-380).

(1) La Diligente *mouilla à Tourane en septembre* 1777. *Le pays était si dévasté, écrit le capitaine Cuny « qu'il n'y avait même pas de riz ».*

(2) *Chevalier réussit, en effet, à faire entrer le Père Loureiro dans son jeu. Fin avril* 1778, *Chevalier envoya à Pondichéry, sur un bot, le Père Loureiro, qui, écrit-il à Bellecombe, « offre ses services à la nation (française) et de retourner en Cochinchine pour y « faire toutes les négociations dont il vous plairait de le charger ». Selon Chevalier et le P. Loureiro, il fallait envoyer sans retard au Roi de Cochinchine « un secours de* 200 *Europ« péens avec une nombreuse artillerie et* 2 *à* 300 *cipayes, le tout commandé par des officiers « d'une sagesse, d'une modération et d'une aménité à toute épreuve ». Le Père devait proposer au prince de Cochinchine un traité comportant une alliance offensive et défensive, la concession d'une province à notre convenance, la liberté entière du commerce, la franchise du droit d'ancrage. « Par la suite, on pourrait se faire concéder le privilège exclusif « du commerce. Ces faibles commencements, ajoute Chevalier, pourraient conduire par « la suite la nation à élever un grand empire... »*

LIVRE III

UNE COLLABORATION FÉCONDE : AVEC LE CONCOURS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET DES VOLONTAIRES FRANÇAIS, GIA-LONG RASSEMBLE LES TROIS KY (1765-1815)

Un peu après 1770, *éclate en Cochinchine une crise violente, qui, pendant un quart de siècle, ensanglante tout le pays vietnamien. Les rudes «Montagnards de l'Ouest », les Tayson, se dressent contre la dynastie régnante, l'abattent et s'assurent la domination du Centre et du Nord Vietnam ; ils disputent même au jeune Nguyen-Anh, le souverain légitime, réduit à la condition de prétendant, la domination des pays du Donnaï et du Bas-Mékong. Le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, Mgr Pigneau, que des troubles ont forcé à se réfugier à Pondichéry, s'inspire de la grande tradition de Dupleix, demeurée vivace dans l'Inde française ; il voit dans la guerre civile une occasion providentielle de gagner, au profit de la religion qu'il sert, la faveur du monarque déchu. Il promet à Nguyen-Anh, moyennant certains avantages territoriaux et commerciaux, l'appui militaire de la France.*

Son appel en faveur du Roi de Cochinchine n'ayant éveillé aucun écho à Pondichéry, l'Evêque d'Adran se rend dans la métropole, où il réussit à vaincre, en apparence tout au moins, le scepticisme et l'apathie des bureaux. L'Evêque revient à Pondichéry, ayant en poche un traité d'alliance et d'intervention en bonne et due forme. Hélas ! les cachets et les beaux paraphes de Versailles se révèlent impuissants ! Le prélat se heurte à l'intransigeante obstination du Gouverneur de Pondichéry, dont la volonté d'inaction rend caducs les engagements souscrits, en novembre 1787. *Bien qu'il n'ait reçu qu'un simulacre d'exécution, le traité de Versailles n'en constitue pas moins l'acte de naissance, la charte fondamentale de la communauté franco-vietnamienne.*

Résolu à tenir la promesse qu'il a faite personnellement au Roi de Cochinchine, l'Evêque, en désespoir de cause, se résout à « faire *seul* la révolution de Cochinchine ». *Il gagne Saigon avec quelques secours, dus à la libéralité de simples particuliers, armateurs et commerçants des Mascareignes et de Pondichéry. Le prélat se voue dès lors au succès de Nguyen-Anh, avec les précautions*

que commande son état, mais d'un cœur passionné. Il prépare laborieusement, il fait mûrir, peut-on dire, la victoire finale de Nguyen-Anh, à laquelle la mort le prive d'assister.

De 1790 *à* 1802, *avec le concours d'une poignée de jeunes officiers français, qui, à l'appel de l'Evêque d'Adran, ont épousé sa cause, Nguyen-Anh prend enfin sa revanche sur les usurpateurs tayson. Il s'empare de Quinhon, citadelle de la rébellion, enlève Hué, la capitale de ses pères ; il pousse ses armés victorieuses jusqu'au Tonkin. Souverain désormais incontesté des trois pays vietnamiens, qui jusqu'alors n'avaient jamais été réunis sous la même domination, Nguyen-Anh prend le nom de Gia-Long.*

Gia-Long consacre la dernière partie de son règne à affermir sa dynastie et à organiser son royaume. Il témoigne de la reconnaissance aux Occidentaux, qui ont joué un rôle décisif dans son triomphe ; sans aller jusqu'à la favoriser, il tolère la religion chrétienne. Il demeure d'ailleurs plein de méfiance à l'égard des puissances européennes, de la France elle-même, dont il éludera les avances, lorsque le gouvernement de la Restauration entreprendra de renouer les relations avec la Cochinchine.

Sur l'ensemble de la période :

Cf. les ouvrages généraux de Ch. B. MAYBON et de Ad. LAUNAY, t. III.

Sur l'Evêque d'Adran, Alexis FAURE, La France en Cochinchine au XVIIIe siècle, Mgr Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, *Paris,* 1891 ; *L. E. LOUVET,* Mgr d'Adran, missionnaire et patriote, *Paris,* 1897 ; *G. TABOULET,* La vie tourmentée de l'Evêque d'Adran, *B. S. Et. Indo.,* 1940.

Sur Gia-Long, Paul MEUNIER, Gia-Long, la vie prodigieuse d'un grand roi, 23e *Bull. Soc. de Géo., Hanoï,* 1932 ; *Marcel GAULTIER,* Gia-Long, *Saïgon,* 1933.

CHAPITRE I

LES TRIBULATIONS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1767-1785)

Les vingt premières années que l'Evêque d'Adran passe en mission sont remplies de péripéties dramatiques.

Affecté au séminaire général des Missions Etrangères, replié d'Ayuthia à Hatien, le jeune missionnaire y est, par suite d'une méprise, jeté en prison et cruellement maltraité. Le séminaire dévasté par des pillards, M. Pigneau, promis contre son gré à l'épicospat, parvient à grand peine à gagner l'Inde française, où il séjourne quatre ans, qui sont d'un grand profit pour la formation de son esprit. Après quoi, il rentre dans son vicariat, où l'attendent les pires épreuves.

Pris dans le tourbillon de l'atroce guerre civile, dont les convulsions secouent la Cochinchine, le prélat cherche vainement à assurer une sécurité impossible au petit troupeau des fidèles qui s'abritent sous son manteau. Menacé à tout instant par les armées des rebelles Tayson, par les bandes de pirates, aux prises avec d'incroyables difficultés matérielles, dont la préoccupation du riz quotidien n'est pas la moindre, le prélat est soumis à de continuels déplacements. Il mène la vie pitoyable d'un homme traqué, véritable nomade, sans cesse contraint de se dérober par la fuite aux périls les plus pressants, abreuvé par surcroît de soupçons et de calomnies dans les missions elles-mêmes, où certains de ses confrères l'accusent d'avoir suscité la guerre du Cambodge, d'être général d'armée, de compromettre les chrétiens dans une bagarre politique qui ne les concerne pas et où la religion risque de périr. Années d'incertitude et de misères, durant lesquelles le prélat essuie « tous les dangers qu'il est possible d'imaginer », les années 1775-1785, *en particulier, comptent parmi les années les plus mouvementées et les plus noires de l'existence orageuse du prélat.*

En dépit de toutes les critiques, l'Evêque ne se laisse pas détourner de la voie qu'il s'est tracée. Il se rend compte que la cause du souverain légitime de la Cochinchine, cause qu'il a faite sienne, ne pourra jamais l'emporter si le prétendant dispose seulement des ressources des quelques provinces du Sud-Vietnam, dans lesquelles il a déjà de la peine à se maintenir. De toute nécessité, il faut procurer au jeune prince une aide extérieure. Nguyen-Anh ne sait à quelle branche se raccrocher ; tour à tour, il envisage de demander le secours des Portugais de Macao, celui des Hollandais de Batavia, celui des Anglais de Calcutta. Le prélat est bien décidé à procurer lui-même au prétendant — au bénéfice de la religion — une aide, qui, dans sa pensée, ne peut être que celle de la France. A cette fin, il gagne Pondichéry, où il espère trouver les concours qui permettront au malheureux prince de rétablir sa fortune chancelante.

Sur les premières années de l'épiscopat de Mgr Pigneau, le meilleur travail, malheureusement interrompu à 1778, *est celui de Cl. E. MAITRE*, Documents sur Pigneau de Behaine, *Rev. Indo., janvier, février, mars, septembre* 1913.

MGR PIGNEAU AU SÉMINAIRE DE HONDAT (1767-1770)

[TEXTE 57]

Le futur Evêque d'Adran est né le 3 *novembre* 1741, *au bourg d'Origny-en-Thiérache. Son père, Georges Pigneau, était receveur de la seigneurie d'Origny, propriété des ducs de La Vallière ; il exerçait la profession de marchand-tanneur, ce qui plus tard valut au prélat d'être brocardé, à Versailles, du nom « d'Evêque des cuirs ». Sans appartenir pour autant à la noblesse Georges Pigneau ajoutait à l'occasion à son patronyme, pour se distinguer d'une autre branche, le nom de la terre de Béhaine, près de Marle, propriété de sa famille. Dans une lettre à ses parents, l'Evêque s'exprime ainsi : « Je vous dirai à ma honte qu'autrefois, « à force de l'entendre dire, je me croyais un homme de condition et même fort « riche, et que même, pendant longtemps, après l'avoir cru par bêtise, j'ai « voulu le soutenir par vanité ». Pendant la première partie de sa vie, le prélat signe toujours Pigneau tout court (avec un x) ; il n'est appelé Pigneau* de Behaine *que dans l'acte qui le désigne comme Commissaire du Roi de Cochinchine auprès du Roi de France et dans le préambule du traité de Versailles.*

Le jeune Pigneau est l'aîné des garçons d'une très pieuse famille de 17 *enfants. A peine ordonné prêtre, avec dispense d'âge, à la fin de ses études, accomplies au Collège des Trente-trois et au Séminaire de la rue du Bac, il quitte Paris, en cachette de ses parents, qu'il sait hostiles à ses projets d'expatriation. Le jeune missionnaire part de Lorient en septembre* 1765, *sur un bâtiment de la Compagnie des Indes. Après un séjour de quelques mois à Macao, ville dans laquelle, depuis* 1732, *était établie la Procure des Missions Etrangères, M. Pigneau est affecté à la mission de Cochinchine. Il aborde, en mars* 1767, *dans la principauté de Cancao (Hatien) et est nommé d'emblée par Mgr Piguel Supérieur du séminaire des Missions Etrangères, qui, chassé de Siam par l'invasion birmane, s'est replié d'abord à Chantaboun, puis à Hondat, promontoire situé à* 15 *km au Nord-Ouest de Hatien, où quelques catholiques cochinchinois, fuyant la persécution, avaient fondé une petite chrétienté.*

M. Pigneau séjourne deux ans et demi à Hondat. Avec son confrère, M. Artaud, il y subit, en 1768, *une pénible détention, le Gouverneur chinois de Hatien reprochant aux deux missionnaires d'avoir laissé échapper un prince siamois qui, dans sa fuite, avait touché Hondat. Après deux mois de captivité, les missionnaires, reconnus innocents, sont relâchés par le potentat de Hatien, qui, par la suite, se montrera très favorable à l'Evêque d'Adran.*

Le collège et les trois églises de Hondat ayant été détruits au cours d'un soulèvement suscité par le Roi de Siam et par le Gouverneur de Hatien, M. Pigneau réussit à s'enfuir de Hondat, en octobre 1769. *Après avoir manqué de se noyer, il parvint, avec ses quarante écoliers, à gagner Malacca sur une jonque chinoise. Après quoi, en mars* 1770, *M. Pigneau transporta le Collège à Virampatnam, près de Pondichéry.*

Cf. Ed. MICHAUX, Histoire d'Origuyen-en-Thiérache, Origny, 1894.

M. Pigneau est affecté à la Mission de Cochinchine

Mgr Piguel au Séminaire des Missions Etrangères,

10 mai 1767,

« M. Pigneau (1) vient d'arriver, grâce au Seigneur, en bonne santé. Il aurait pu m'être d'un grand service, mais, le voyant si propre à l'instruction de notre jeunesse, j'ai cru que je ferais mieux, en le laissant au collège, de sacrifier au bien général de toute la Mission la satisfaction que j'aurais eue à le retenir auprès de moi ... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 692. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch. Doc.*, t. II, p. 387).

M. Pigneau a sa famille,

Cancao, 3 juillet 1767,

...« Je suis ici dans un endroit bien solitaire, où je prends soin avec deux autres de mes confrères d'une quarantaine de jeunes gens, les uns Siamois, les autres Chinois, Cochinchinois, Tonkinois, etc., que nous élevons et à qui nous enseignons ce qui est nécessaire pour en faire des prêtres. Ces pauvres enfants, qui demeuraient à Siam autrefois, ont été obligés de fuir à cause de la guerre, et de se retirer dans le désert, où nous ne voyons que la mer, des montagnes et des forêts immenses... Nos enfants nous ont bâti une chaumière dans laquelle nous sommes à l'abri des injures de l'air ; le bon Dieu nous y remplit de consolations par leur ferveur... Nous n'avons presque rien. Nous ne sommes cependant pas embarrassés, nous sommes bien riches, puisque nous avons les fonds de la divine Providence. Admirez donc l'infinie bonté de Dieu ; remerciez-le souvent d'avoir un soin si particulier de votre fils. Si j'étais resté en France, peut-être me serais-je attaché aux biens très méprisables de ce monde, au lieu qu'en venant dans ces pays-ci, je m'y trouve dans l'heureuse et inestimable nécessité de ne compter que sur Dieu seul...

...Oh ! l'aimable solitude où je vis actuellement ! La nature, les arbres, les oiseaux, le silence qui y règne, tout cela me rappelle continuellement les grandeurs de mon Créateur. Ah ! que les gens du monde sont insensés de ne chercher que les richesses et d'oublier Dieu ! De quoi leurs biens leur serviront-ils au lit de la mort ? »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 124. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch., Doc.*, t. II, p. 428-429.

M. Pigneau à la cangue (janvier-mars 1768)

M. Pigneau a ses parents,

Hondat, 23 juin 1768,

...« J'ai eu le bonheur de passer cette année le saint temps de carême dans la prison, portant au cou un échelle d'environ six pieds (2). Les chrétiens

« qui venaient nous y visiter, fondaient en larmes, et malgré la joie bien sincère que nous leur témoignions de notre sort, nous ne pouvions les consoler. J'y attrapai une fièvre qui m'a duré plus de quatre mois, et dont je suis actuellement guéri. Bénissez donc mille fois le Seigneur d'avoir fait tant d'honneur à votre famille. Remerciez-le pour vous, remerciez-le pour moi; demandez-lui qu'il me fasse la grâce de rentrer bientôt dans ma mission et d'y souffrir pour son saint nom ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 430. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch., Doc.*, t. II, p. 430).

(1) *Le nom du futur missionnaire est orthographié avec un* x *final sur son acte de baptême. Jusqu'en* 1787, *le prélat conserva cette orthographe traditionnelle dans la famille. A partir de son voyage en France, il adopta généralement l'orthographe sans* x, *pour se conformer à l'usage auquel les siens venaient de se rallier. Les deux formes peuvent donc être employées indifféremment.*

(2) *Cette cangue, en bois de fer, pesait* 80 *livres.*

M. PIGNEAU EST ÉLEVÉ A L'ÉPISCOPAT (1770)

[Texte 58]

Très affaibli — nous avons vu qu'il mourut, en juin 1771 *— le Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Cambodge et du Champa, Mgr Piguel, a demandé à Rome un coadjuteur et a proposé M. Pigneau et M. Morvan. Avec une humilité qui n'est pas feinte, M. Pigneau écrit à Paris pour demander à rester dans le rang.*

Distingué en raison de « sa piété éminente, de ses talents supérieurs et de « sa facilité surprenante pour les langues », M. Pigneau, malgré ses résistances, fut nommé en 1770 *Evêque d'Adran (Adrana, en Bithynie ; pour ne pas heurter les susceptibilités portugaises, les Vicaires Apostoliques n'étaient pas Evêques résidentiels, mais Evêques titulaires ou* in partibus). *Du fait de son très jeune âge, M. Pigneau attendit quatre ans sa consécration épiscopale. Il fut sacré dans l'Inde, où il s'était réfugié, à Madras, le* 24 *février* 1774 *seulement. Portrait : BOUDET et MASSON,* fig. 20.

Jean Baptiste Artaud, né à Clermont-Ferrand, parti de la rue du Bac en novembre 1762. *Replié d'Ayuthia en* 1766, *avec le Collège Général, sur Chantaboun, puis sur Hatien, partagea la captivité de M. Pigneau, en* 1768. *Gravement malade déjà, lors du pillage du séminaire par des bandits chinois et cambodgiens, le Père Artaud ne put fuir ; il mourut à Hatien, le* 28 *novembre* 1769, *des sévices qu'il avait endurés.*

M. Pigneau au Séminaire des Missions Étrangères

23, juin 1768,

« Mgr de Canathe propose M. Artaud, et, ce qui ne se peut comprendre, celui que vous avez tous connu pour un étourdi, fanfaron, etc. Je frémis à cette seule pensée et à peine osé-je vous en écrire. Je n'ai aucun sujet de croire que vous consentiez jamais à un pareil choix, je sais même que vous en rougiriez pour moi. Aussi, si je vous en écris, ce n'est pas tant pour

« détourner de moi un fardeau qui me serait insupportable que pour le faire tomber sur celui, qui, de l'aveu de tout le monde, paraît être destiné de Dieu à occuper une pareille place... Sa santé n'est pas beaucoup plus faible que la mienne et, Dieu merci, quoique très maigre, je me porte mieux qu'en Europe. Il sait la langue de Cochinchine et les caractères ; il a la confiance de tous les chrétiens et l'estime de tous les missionnaires, même des Franciscains...

...Je ne m'amuse pas à déclamer sur mon compte, vous me connaissez tous mieux que moi. Mais, outre tout ce que vous savez, je n'ai pas l'âge requis par les saints canons. Je n'ai ni expérience ni connaissance du local, et bien moins la capacité requise. Je suis ici par obéissance, aux dépens de toutes les missions. Que serait-ce, si, par impossible, les choses s'arrangeaient autrement ? Il y a peu de temps que Monseigneur m'a fait communiquer tout ici ; et, quoique cela me parût hors de toute probabilité, j'en fus si troublé à la sainte messe, que je changeai en substance les paroles de la consécration du vin et fus obligé de les reprononcer...

...Oh ! je vous en conjure, avec toute la sincérité dont je suis capable, détournez un si grand malheur de celui que vous connaissez vous être tout dévoué, et qui vous expose toutes les alarmes de sa conscience. Quel sujet de soupirs et de larmes jusqu'au dernier soupir de ma vie si... Malgré les iniquités de ma jeunesse, dont vous pouvez facilement vous assurer, j'ai été assez téméraire pour me laisser honorer du sacerdoce ; mais le bon Dieu, je l'espère de son infinie miséricorde, ne permettra pas que je monte plus haut ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 744, p. 807. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch. Doc.*, t. III, p. 1-2).

LES RENONCEMENTS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1772)

[TEXTE 59]

Du début de septembre 1770 *jusqu'à juillet* 1770, *l'Evêque d'Adran vécut au Collège des Saints-Anges, à Virampatnam, dans la banlieue de Pondichéry. Il y réinstalla le collège général des missions d'Extrême-Orient, y acheva son dictionnaire de langue vietnamienne, fut chargé de procéder à une enquête sur l'orthodoxie des Jésuites de la région touchant la question des rites malabars. Au cours de ce premier séjour dans l'Inde, Mgr Pigneau subit les premiers assauts de la maladie, due au climat et au régime particulièrement austère qu'il s'imposait.*

Cf. A. LAUNAY, Hist. des Missions de l'Inde *et L. MALLERET, B. S. Et. Indo.*, 1943[IV], *p.* 81-90.

En dépit de son éloignement, l'Evêque d'Adran n'abandonne pas la direction de la vie spirituelle de sa famille. Sa fervente piété se manifeste dans la lettre que nous reproduisons et dans telles autres lettres, où le prélat morigène ses parents d'avoir placé ses frères dans un collège parisien, où il estime que leur âme se trouve en danger de perdition.

L'Évêque d'Adran à ses parents,

Pondichéry, 1er octobre 1772,

...« Vous me parlez continuellement de repasser en Europe, et j'aurais moi-même grande envie de vous voir si c'était la volonté de Dieu, mais pourriez-vous consentir que j'abandonnasse le salut de tant d'âmes pour me procurer un plaisir qui ne pourrait durer que quelques années ? Peut-être même qu'en entreprenant ce voyage, je mourrais en route ou je vous trouverais morts en arrivant. Ne vaut-il pas mieux faire encore le sacrifice de quelques années pour la gloire de Dieu et le salut de tant d'âmes abandonnées ?

Il y a apparence qu'au mois de juin prochain, je serai encore obligé d'entreprendre un petit voyage de 14 à 1.500 lieues, mais ce ne sera pas pour me rapprocher de vous. Tous les pays du monde deviennent indifférents quand on est sincèrement déterminé à chercher Dieu et, si je pouvais faire comprendre les consolations qu'il fait goûter à ceux qui ont tout quitté pour le suivre, vous ne seriez pas étonnés de me voir si résolu.

Je vous assure qu'on a plus de joie en un jour en ces pauvres pays, où on a le plaisir de manquer de tout, que vous n'en avez peut-être éprouvé en toute votre vie. Remerciez donc le Seigneur pour moi et demandez-lui la grâce dont j'ai besoin pour persévérer. Si je n'ai plus le bonheur de vous revoir en ce monde, ce sera au moins en l'autre pour ne plus vous quitter. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 738 et 943. Texte inédit)

LA MISÈRE PUBLIQUE AU TEMPS DES TAYSON (1775-1776)

[Texte 60]

La rareté et le laconisme des sources vietnamiennes ne nous permettent pas de bien connaître les causes qui provoquèrent la très grave révolte des Tayson. Il est probable que cette terrible lame de fond ne fit que traduire un sourd et profond mécontentement, déjà ancien, des masses populaires. Toujours est-il que la rébellion jeta bas en quelques années la dynastie des Seigneurs de Cochinchine et plongea l'ensemble du pays dans « une étrange confusion », dans un véritable abîme de désolation, dont les extraits ci-dessous des relations missionnaires permettent de se faire une idée.

Ces extraits se rapportent au Centre Vietnam, mais il est certain que la situation ne fut pas meilleure en Basse-Cochinchine et au Tonkin, également bouleversés et ravagés de fond en comble par la guerre et par les fléaux nés de la guerre.

M. Labartette (1) **à M. Boiret,** (2)

Tho-duc (3), 21 juillet 1775,

« Nous avons trouvé ce royaume dans la dernière désolation, à cause des guerres qui y règnent depuis deux ans. Il y a trois prétendants à la couronne, savoir : le Roi, qui a déjà été chassé du trône par les Tonkinois, et qui,

« suivant ce qu'on dit, a pris la fuite vers Dong-naï ; le neveu du Roi, que l'on dit être le seul vrai et légitime Roi ; les Tonkinois, qui réclament leurs anciens droits sur ce royaume, ou du moins sur une partie, et qui ont déjà conquis trois provinces...

...La famille et la guerre occupent ici tout le monde : il semble en vérité que Dieu ait réuni tous les fléaux de sa colère pour les verser à la fois sur cette terre infortunée ; tous y périssent de faim, tout le monde est couvert de haillons, de gale et d'autres maladies semblables. Ce pays, autrefois si riche, si fertile, est presque totalement ruiné et manque aujourd'hui de tout. Les choses nécessaires à la vie n'y ont point de prix ; il n'y a que l'or et l'argent qui y soient à très vil prix ; la piastre n'y vaut qu'un *quan* et un *tien*. Comme je demeure encore dans la maison de ce bon confesseur Damien... il vient de me dire que je dépense par jour, pour du riz seulement, avec les deux écoliers que Monseigneur m'a confiés, un *quan* ; et notez, s'il vous plaît, que nous sommes réduits à ne manger que deux fois le jour une petite écuelle de riz...

...Ces rebelles sont la plupart Chinois ; ils ont commis mille abominations, jusqu'à manger de la chair humaine, disant qu'elle était meilleure que les autres. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de la plus terrible peste qui fût jamais, parce que la famine augmente de jour en jour, et avec elle le nombre des cadavres, ce qui va infailliblement empoisonner l'air, qui est bien chaud dans ce pays-ci, comme vous le savez...

...Dimanche dernier, je fus bien surpris de voir un neveu du Roi, encore jeune, qui occupait auparavant une place importante, venir me demander l'aumône avec son fils, tous deux couverts de haillons. Enfin, il faudrait que vous fussiez vous-même témoin de tout cela pour le croire ; on n'a jamais vu tant de misères réunies »...

1er août 1776,

...« La guerre et la famine ont fait ici tant de ravages qu'on estime qu'il est déjà péri la moitié des habitants du royaume. La mesure du riz, qui coûtait autrefois quatre à cinq masses, coûte aujourd'hui quatorze à quinze *quan* ou ligatures de deniers. Nous voyons ici tout ce qu'on lit de plus terrible dans les histoires. Tantôt ce sont des familles entières qui meurent en un instant, par l'effet du poison qu'elles prennent pour éviter de mourir lentement de faim ; tantôt ce sont des mères qui mangent leurs enfants à la mamelle. On voit souvent de la chair humaine exposée dans les marchés »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 745, p. 749 ; *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. VI, p. 302. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch, Doc.*, t. III, p. 104-108).

(1) Jean Labartette, né en 1744, dans les Basses-Pyrénées. Parti en 1773 de la rue du Bac pour la Haute-Cochinchine. Nommé Evêque de Véren et coadjuteur de l'Evêque d'Adran, en 1784, au moment où le bruit de la mort de l'Evêque d'Adran s'était répandu dans tout l'Extrême-Orient. Sacré en 1793 seulement. Succéda en 1799 à l'Evêque d'Adran. Entretint de bons rapports avec Gia-Long. Décédé le 6 août 1822, dans le Quang Tri.

(2) Denis Boiret, né en 1734, à la Flèche. Parti en mission en 1761, avec Mgr Bennetat. Député par Mgr Piguel à Rome, en 1771, il obtient du Saint Siège la confirmation des dispositions soumettant les Franciscains espagnols de Cochinchine à la juridiction des Vicaires Apostoliques des Missions Etrangères. Nommé, en 1775, Directeur du

Séminaire de la rue du Bac. Présenta au gouvernement français, en 1787, un mémoire sur la Cochinchine, dans lequel il soulignait l'importance du port de Tourane (cf. CORDIER, *Correspondance générale cochinchinoise*, p. 44-47). Replié en Italie en 1792, le Père Boiret s'efforça d'y fonder un établissement susceptible de suppléer le séminaire des Missions Etrangères, en attendant que ce séminaire pût être restauré. Mort à Rome en 1813.

(3) Faubourg de Hué.

LA VIE ERRANTE DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1782-1785)

[TEXTE 61]

Accompagné par quatre prêtres européens et par neuf seminaristes, l'Evêque d'Adran quitte Pondichéry, en juillet 1774, *pour Macao, où il fait imprimer un catéchisme en* quoc-ngu. *De Macao, répondant à l'appel de son ancien geôlier de Hatien, le prélat, désireux de mettre à profit l'autorisation de prêcher la religion chrétienne, que le Seigneur de la Cochinchine vient d'accorder, après vingt-deux années de persécution, revient dans sa mission. En* 1775 *et* 1776, *il réside tantôt à Hatien, où il établit à nouveau ses élèves, tantôt à Phnom-Penh, où il fixe les règles particulières à observer dans sa mission et où il entreprend une tentative d'évangélisation des peuplades stiengs du Haut-Cambodge, tentative qui, du fait des fièvres malignes, se termine par un désastre.*

Dans l'été de 1776, *le prélat entre en rapports avec le* Chua *de Cochinchine, Hué-Vuong ou Duc-Tôn, qui, chassé de Huê en* 1775, *est venu demander assistance au Gouverneur chinois de Hatien. Huê-Vuong ayant été mis à mort par les Tayson, à Long-Xuyen, en octobre* 1777, *le prélat donne asile, dans une forêt, au prince héritier du trône de Cochinchine, Nguyen-Anh, né le* 8 *février* 1762 (*c'est le futur Gia-Long*). *Il aide le jeune prince à passer de Poulo-Panjang, d'où Nguyen-Anh réussit une première fois à reconquérir pour un court laps de temps la Basse Cochinchine, en juin* 1778, *année où Chevalier, de Chandernagor, prie le Gouverneur de Pondichéry d'intervenir en faveur de Nguyen-Anh, pour devancer les Anglais, qui viennent d'envoyer Chapmann en Cochinchine.*

A partir de ce moment, l'Evêque d'Adran soutient résolument les intérêts du jeune prétendant à qui il s'efforce de procurer des secours français. Les marins du capitaine Cook, qui touchent Poulo-Condore en janvier 1780, *y trouvent, aux mains du mandarin local, des lettres du prélat sollicitant l'aide des commandants des navires français qui paraîtraient dans ces parages. L'Evêque d'Adran fait mieux; il attire au service de Nguyen Anh un matelot breton, du nom de Manuel, qui, héroïquement, se fait sauter, avec son navire en défendant l'entrée de la rivière de Saïgon contre les Tayson (mars ou avril* 1782).

Cf. Georges TABOULET, Sur le matelot Manuel, mort au champ d'honneur en combattant pour Gia-Long, *B. S. Et. Indo.*, 1940.

Dans ce même printemps 1782, *le prélat, fuyant les rebelles, se retire au Cambodge. En octobre* 1782, *grâce à un éphémère succès de Nguyen-Anh, il peut conduire ses collégiens à Saigon, d'où ils ne tardent pas à être chassés par un retour offensif des Tayson (mars* 1783).

Ayant perdu cette fois tout espoir de pouvoir rentrer dans sa mission, le prélat se réfugie au Siam, à Chantaboun, en août 1783. *Il quitte le Siam en*

janvier 1784, *en vue de se rendre à Pondichéry, mais il ne peut profiter de la mousson et il est réduit à errer de longs mois dans les îles désertes du golfe de Siam. Au cours d'une dernière entrevue avec le prélat, à Chantaboun sans doute, en novembre* 1784, *le prétendant confie à l'Evêque d'Adran son fils, le prince Canh, avec lequel l'Evêque peut enfin gagner l'Inde française, en février* 1785.

L'Évêque d'Adran au Séminaire des Missions Étrangères

Pondichéry, 20 mars 1785,

« Depuis quatre ans, il ne m'a pas été possible de vous donner des nouvelles des missions de Cochinchine et du Cambodge. Les troubles de la guerre qui y durent encore, et les misères qui en sont les suites, ne m'ont pas laissé le moment de respirer avec liberté...

...Au mois de mars 1782, obligé par l'incursion des rebelles d'abandonner la Cochinchine, je me retirai au Cambodge avec le collège et deux Pères franciscains de Manille...

...La famine était alors très grande au Cambodge, et si je n'avais eu la précaution d'y envoyer des bateaux de vivres avant l'arrivée des rebelles, nous n'aurions jamais pu y subsister. Nous restâmes dans nos bateaux environ six semaines, jusqu'à ce que les Siamois aient évacué le Cambodge...

...A peine fûmes-nous logés, que nos alarmes devinrent beaucoup plus grandes. Les rebelles de Cochinchine qui, après avoir obligé le Roi de fuir en mer, s'étaient emparés de toutes les provinces, envoyèrent aussitôt des troupes au Cambodge, pour forcer le Roi et les mandarins à les reconnaître pour souverains. Le premier ordre qu'ils donnèrent fut de prendre tous les Cochinchinois qui s'étaient réfugiés au Cambodge, et de les reconduire en Cochinchine. Cet ordre fut exécuté avec la dernière rigueur, et je vous laisse à penser l'inquiétude où nous devions nous trouver...

...Je fus me cacher avec mes écoliers, le reste de mes gens et mes bateaux dans les plus affreux déserts. J'y restai près de deux mois, et y célébrai la fête de Saint Pierre, mon patron. Ayant ensuite eu nouvelle que le peuple se soulevait partout en Cochinchine, et que les rebelles ne venaient plus au Cambodge, je vins me joindre à nos confrères dans notre nouvelle habitation. La famine allait toujours en augmentant, et le riz était si rare qu'on ne pouvait même en trouver pour de l'argent ; les provisions que j'avais faites en Cochinchine étaient sur le point de finir. Une guerre intestine, et des plus acharnées, qui commençait déjà à éclater au Cambodge par le massacre des plus grands mandarins, ne nous laissait aucun espoir qu'en la divine Providence, lorsque le bon Maître, qui n'abandonne jamais ceux qui le servent, nous tira encore de ce nouvel embarras.

Le Roi de Cochinchine étant rentré dans les provinces qu'il venait d'abandonner (1) nous y revînmes aussitôt avec tout notre monde, bien résolus de profiter du temps pour affermir les chrétiens et nous préparer à une autre fuite qui nous paraissait inévitable. Nous arrivâmes à la fin d'octobre de la même année 1782.

...Le jour de Saint Joseph, patron de la mission, après la messe solennelle célébrée, et la confirmation administrée à plus de 400 personnes, nous reçûmes la première nouvelle de l'arrivée des rebelles. Nous nous y attendions et

« avions préparé nos chrétiens. Le jour suivant, nous célébrâmes tous la sainte messe pour recommander notre fuite au bon Dieu, et, après une longue exhortation faite aux chrétiens, nous les engageâmes à retourner dans leurs maisons, leur laissant ignorer le moment de notre départ... Nous sortîmes en mer par le port de Bassac (2), et abordâmes le second jour à une chrétienté de 400 Cochinchinois, qui n'avaient point été administrés depuis sept ans. Nous y restâmes huit jours, occupés à renouveler la ferveur de ces pauvres gens. Mais, le Roi fugitif y étant arrivé avec une cinquantaine de bateaux, nous prîmes le parti d'en sortir, pour aller chercher un endroit plus sûr et plus retiré. Nous nous arrêtâmes dans une grande île du golfe de Siam pour célébrer la fête de Pâques...

...En sortant de Cochinchine, nous avions avec nous quatre bateaux, dont trois m'appartenaient, et le quatrième était à un chrétien qui avait voulu nous suivre. Ce pauvre homme, ayant voulu aller à Cancao pour y faire son petit commerce, y fut enveloppé dans le massacre que les Chinois firent des Cochinchinois et, de onze qu'ils étaient, il n'en échappa que trois, qui, après avoir passé vingt jours dans les forêts, ne vivant que de racines, vinrent nous apporter cette triste nouvelle. A ce premier malheur en succéda un autre qui me donna encore plus d'inquiétude ; des 69 personnes qui nous restaient, tant écoliers que catéchistes et domestiques, tous tombèrent dangereusement malades à l'exception d'un seul...

...Quatre ou cinq jours après la prise des Pères, le Roi livra encore aux rebelles une bataille, qu'il perdit avec presque toute l'armée navale qui lui restait.

N'ayant plus alors aucune espérance de retourner en Cochinchine, je fis voile pour Siam, et arrivai à Chantaboun, le 21 du mois d'août [1783], cinq jours après cette sortie de Cochinchine... En arrivant à Chantaboun, je connus par moi-même l'impossibilité d'y garder un collège...

...Après avoir mis ordre aux affaires du collège, je me disposai à repasser une seconde fois à la côte [Coromandel]. Je me félicitais d'avoir échappé aux Siamois ; mais j'étais bien éloigné d'être au bout de mes malheurs. Je commençai par trouver à Chantaboun l'armée [siamoise] qui était envoyée contre les Cochinchinois ; elle voulut s'emparer de mon bateau... Je fus obligé d'attendre jusqu'au milieu de janvier 1784, à une lieue et demie de Chantaboun. Comme nous étions au milieu des îles, qui sont à l'Ouest de Compong-Thom, province du Cambodge qui confine avec le royaume de Siam, nous fûmes tout à coup investis d'une douzaine de bateaux, qui nous donnèrent d'abord de vives inquiétudes. Comme ils approchaient toujours, je découvris bientôt des mandarins que je connaissais ; j'appris d'eux que le Roi de Cochinchine n'était qu'à une portée de canon de l'endroit où nous étions. Je m'y rendis aussitôt et y trouvai ce pauvre prince dans le plus pitoyable état ; il n'avait plus avec lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau et une quinzaine de bateaux. Mais c'était encore beaucoup trop, puisqu'il n'avait pas de quoi les nourrir et que les soldats mangeaient déjà des racines. Je fus obligé de leur offrir une partie de mes provisions. Il est incroyable avec quelles actions de grâces ils reçurent le peu que je pouvais leur donner.

Je partis enfin, et nous arrivâmes à Poulo-Panjang (3) qui est une île, le 6 février [1784]. Nous essuyâmes là un calme si profond que, pendant sept jours, il nous fut impossible de quitter la vue de cette île... Après avoir

« couru pendant dix jours tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre, nous fûmes obligés d'aborder à Poulo-Obi (4) pour y prendre de l'eau. Ce fut dans ce seul endroit que je vis de fort près les rebelles de Cochinchine...

...La mousson était passée, et il n'y avait plus aucune espérance de pouvoir arriver à Malaca. Retourner à Chanteboun, c'était nous exposer à donner des soupçons au Roi de Siam, et à perdre notre bateau, que les mandarins avaient tant envie d'emprunter pour le service de leur armée. Passer à Macao, quel embarras pour le Procureur [de la Mission] ! Et comment nous tirer des mains des Chinois ? Aller à la Cour de Cochinchine, cela était impraticable avec un bateau cochinchinois. Tout bien considéré, nous résolûmes de faire une retraite de huit mois dans les îles les plus éloignées de la terre ferme pourvu que nous pussions trouver le moyen de subsister. La Providence, que nous ne cessions d'admirer, ne tarda pas à nous le procurer. Nous rencontrâmes contre toute espérance un bateau de gens connus et, par leur entremise, nous tirâmes, de l'endroit où nous avions administré 400 chrétiens l'année précédente, tout ce dont nous pouvions avoir besoin.

Pleins de confiance, nous nous retirâmes à Poulo-Way (5) et, après avoir fait des cabanes, nous mîmes notre bateau à sec pour le radouber. Ce fut là que, délivrés de tout autre soin, nous pensâmes à procurer à notre mission, par nos écrits, ce que des temps malheureux nous empêchaient de faire par nous-mêmes. Je commençai avec M. Paul (6), compagnon de tous mes travaux, des instructions familières sur tous les Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, ouvrage infiniment utile aux chrétiens, si nous avons le bonheur de l'achever...

...Nous restâmes dans cette île déserte, à plus de 60 lieues de la terre ferme, depuis le commencement de mars 1784 jusqu'au commencement de décembre de la même année. Notre solitude, qui dura près de neuf mois, fut aussi parfaite qu'on pouvait la désirer, puisque pendant tout ce temps nous n'eûmes absolument pour toute compagnie que quelques pigeons ramiers et quelques autres oiseaux inconnus...

...Après avoir radoubé notre petit bâtiment, nous quittâmes notre chère solitude avec les plus grands regrets, et fîmes voile vers Poulo-Panjang pour, de là, traverser le golfe de Siam. Nous y rencontrâmes une seconde fois le Roi de Cochinchine qui, s'apercevant de la mauvaise foi des Siamois, les avait abandonnés. Il était résolu de passer chez les Hollandais qui étaient venus le recevoir. Il me raconta lui-même la manière dont il avait été emmené à Siam, et surtout la duplicité des Siamois, qui, sous le prétexte de le rétablir dans ses états, ne cherchaient qu'à se servir de son nom pour piller son peuple et l'emmener captif (7)...

...Je passai aussitôt le golfe de Siam, et arrivai à Malaca le 19 décembre [1784]...

...J'arrivai ici à Pondichéry vers la fin de février [1785]...

...Je suis ici avec beaucoup de monde sans savoir comment je pourrai les nourrir. Si vous ne m'aidez pas, Messieurs, dans cette circonstance difficile, j'aurai bien de la peine à me tirer d'embarras. J'ai avec moi plus de trente Cochinchinois, qui ont tout quitté pour me tirer du danger, ainsi que les missionnaires et le collège. Mais comment les renvoyer dans leur pays sans argent pour payer les dépenses nécessaires ? Et comment d'un autre côté les abandonner dans un pays inconnu, après des services aussi signalés ? Ces

« bons chrétiens ne m'ont pas suivi dans l'espérance de gagner, mais uniquement pour l'amour de Dieu...

...Une autre chose pour laquelle j'ai encore besoin de votre secours, c'est pour procurer l'éducation du jeune prince dont je me suis chargé (8). Je voudrais, de quelque manière que les choses vinssent à tourner, le faire élever dans la religion chrétienne et le dédommager de la couronne temporelle qu'il vient de perdre, par l'assurance d'une autre beaucoup plus précieuse et plus durable. Il n'y a que vous qui puissiez me rendre ce service, et veiller surtout à le préserver de la contagion qui est presque universelle... Il n'a que six ans et sait déjà ses prières. Il est rempli d'esprit et a une grande ardeur pour tout ce qui touche à la religion. Une chose qui paraît inconcevable à bien du monde, c'est qu'il se soit attaché à moi, sans regretter son père, sa mère, sa grand'mère, ses nourrices, et plus de 500 hommes qui fondaient tous en larmes quand il les quitta. Les chrétiens attribuaient cela à une grâce particulière de Dieu, et en tiraient des conjectures très favorables à la religion ; les gentils qui n'en savaient pas tant, disaient que je l'avais ensorcelé... ».

Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 69. *Nouvelles Lettres Edifiantes*, vol. IV, p. 415. Repr. par A. LAUNAY, Hist. Miss. Coch., Doc., t. III, p. 84-92).

(1) *Saïgon, pris par les Tayson au début de* 1782, *fut pour peu de temps reconquis par Nguyen-Anh en septembre de la même année.*

(2) *Bassac (ou Baixau) près de Soctrang.*

(3) *En annamite Tho-Chan, en malais Poulopanjang (île Longue), à* 200 *km au large de la pointe de Camau, dans le golfe de Siam.*

(4) *Poulo-Obi, île juste au Sud de la pointe de Camau.*

(5) *Pouloway, île à* 100 *km au Nord-Ouest de Poulo-Panjang.*

(6) *Le Père Paul (Ho Van Nghi) avait été ordonné prêtre en* 1776. *Alors que Nguyen-Anh était caché par les soins de l'Evêque d'Adran, c'est le P. Paul qui, pendant plus d'un mois, en octobre* 1777, *lui apporta sa nourriture quotidienne. Le Père Paul se rendit avec l'Evêque d'Adran à Pondichéry en* 1785 ; *il accompagna Richery dans sa mission de reconnaissance des côtes de la Cochinchine, en* 1786. *Le Père Paul fut l'homme de confiance de l'Evêque d'Adran lorsque celui-ci, après un séjour à Versailles, revint en Cochinchine. Il mourut, âgé de* 67 *ans, le* 19 *février* 1801. *Sur ce prêtre cochinchinois, cf. L. CADIERE, B. A. V. H.*, 1926, p. 25 (*note*).

(7) *Nguyen-Anh s'était rendu à Bangkok au début de* 1784 ; *il en ramena une armée de* 20.000 *hommes, qui, après avoir remporté quelques succès, fut complètement défaite par les Tayson en décembre* 1784 *et janvier* 1785. *Le prétendant regagna alors Bangkok, et y demeura jusqu'en août* 1787, *époque à laquelle il entreprit victorieusement la reconquête de la Basse-Cochinchine.*

(8) *Le prince Canh, fils aîné de Nguyen-Anh, Portrait dans BOUDET et MASSON, fig.* 21.

CHAPITRE II

L'ÉVÊQUE D'ADRAN A LA COUR DE FRANCE LE TRAITÉ DE VERSAILLES EST ANNIHILÉ PAR LE MAUVAIS VOULOIR DU GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY (1786-1789)

Rebuté à Pondichéry, l'Evêque d'Adran, dûment accrédité par Nguyen-Anh, se rend en France en 1787, accompagné du prince Canh. La chaleur de sa conviction, la vigueur de sa dialectique triomphent du scepticisme et des résistances officielles. Au nom du Roi de Cochinchine, le prélat signe à Versailles, le 28 novembre 1717, avec le Comte de Montmorin, successeur de Vergennes, un traité d'alliance, aux termes duquel Louis XVI doit fournir à Nguyen-Anh un contingent militaire, en échange duquel le souverain de la Cochinchine cédera à la France Tourane et Poulo-Condore, ainsi que le monopole du commerce extérieur dans ses états. La France paraît à ce moment sur le point de prendre pied en Cochinchine. Vaine apparence ! S'il est encore capable de concevoir de grands desseins, le gouvernement français de l'époque est hors d'état de les mener à bien. Le traité de Versailles ne représente pas une volonté fermement arrêtée, mais seulement une nouvelle velléité, plus poussée sans doute que celles de la période précédente, mais une simple velleité tout de même. Le cabinet de Versailles a signé du bout des doigts, si on peut dire, pour être agréable au prélat. Il n'est aucunement convaincu de l'intérêt de l'entreprise. Il laisse à son représentant de l'Inde le soin d'apprécier s'il convient ou non d'exécuter le traité.

Le Comte de Conway, commandant à Pondichéry, désigné comme chef éventuel de l'expédition, est un esprit étroit et timoré, un adversaire catégorique de l'expansion outre-mer. Il se trouve, du reste, il faut bien le reconnaître, aux prises avec les plus graves difficultés pécuniaires et matérielles. Le Comte de Couway estimé préférable de ne pas tenter l'aventure. Aux instantes adjurations du Vicaire Apostolique de la Cochinchine, il oppose un refus catégorique. Le traité de Versailles restera dans les limbes en tant qu'acte diplomatique.

L'Evêque d'Adran quitte Pondichéry, ulcéré contre Conway. Pour compenser la carence des autorités officielles, il décide de prendre à son propre compte l'assistance au Roi de la Cochinchine.

Rien n'est plus vain, certes, que de prétendre faire après coup l'histoire de ce qui aurait pu être et ne fut pas. On ne peut pourtant s'interdire de regretter l'échec du généreux dessein de l'Evêque d'Adran. Si, d'une part, l'état d'inhibition dans lequel était placée l'ancienne monarchie à la veille de la grande tourmente, si, d'autre part, la pusillanimité du commandant de Pondichéry

*n'en avaient pas disposé autrement, il est permis de conjecturer qu'une cordiale association d'intérêt, fondée sur le traité de Versailles, se serait instaurée dès la fin du XVIII*e *siècle entre la France et le Vietnam. Trois quarts de siècle plus tôt que les destins ultérieurs ne l'ont rendu possible, le Vietnam se serait trouvé engagé dans la voie du progrès matériel en collaboration avec l'Occident, et la France pourvue d'une importante position morale dans les mers de Chine. Que de temps gagné ! Que de sang, que de deuils, que de rancœurs épargnés ! Il nous a paru malaisé de ne pas jeter un regard vers ces hypothétiques perspectives, de ne pas adresser un ultime « coup de chapeau » à l'Evêque d'Adran, bon serviteur à la fois du Vietnam et de la France, précurseur clairvoyant, grand prélat et grand politique méconnu.*

L'ÉVÊQUE D'ADRAN EST MANDATÉ PAR NGUYEN-ANH AUPRÈS DE LOUIS XVI (1782-1784)

[Texte 62]

Nguyen-Anh a chargé le Vicaire Apostolique de lui procurer des secours français. Il confie au prélat le prince héritier son fils Canh, né le 6 *avril* 1780, *en même temps que son sceau, et l'habilite auprès des autorités françaises par une pièce officielle, dont les termes ont été mûrement pesés, qui confère au prélat les pouvoirs d'un ministre plénipotentiaire.*

Si l'on tient pour exacte la date qui figure sur la version française du document, la délibération du Conseil Royal de la Cochinchine fut prise le 18 *août* 1782 (7e *lune*, 10e *jour, de la* 43e *année du règne de Canh-Hung), c'est-à-dire peu de temps après la reprise de Saigon par les Tayson. Le projet de demander assistance à la Cour de France semble ainsi avoir été arrêté bien longtemps avant de pouvoir être mis à exécution, puisque l'Evêque d'Adran ne quitta la Cochinchine qu'à l'extrême fin de l'année* 1784.

La seconde pièce reproduite, la supplique de Nguyen-Anh au Roi de France porte la date de 1790. *Cette date est peu près certainement erronée, du fait d'une erreur de traduction impossible à vérifier, la pièce originale étant perdue. Il est très probable, en effet, que le message de Nguyen-Anh à Louis XVI fut expédié par le souverain de la Cochinchine, de Phuquoc à Pondichéry, peut-être par la voie de Canton, dans le courant de l'année* 1785.

Délibération du Conseil Royal de la Cochinchine (18 août 1782)

« Le Conseil ayant délibéré sur l'état présent des affaires publiques, il fut résolu :

1° Que le secours d'une puissance européenne devenant nécessaire pour rétablir le Roi dans tous ses droits, Sa Majesté serait priée de remettre ses intérêts entre les mains du Roi de France, dont la puissance, la beauté et l'équité du gouvernement lui étaient connues, par préférence à toute autre nation européenne ; 2° Que, pour commencer et terminer une négociation de cette importance, il serait proposé au Roi de s'adresser à M. l'Evêque d'Adran, Français d'origine, dont toute la nation connaît depuis longtemps la

« prudence et l'amour du bien ; 3° Que le Roi le munirait de pouvoirs illimités pour, au nom de Sa Majesté, demander à la Cour de France les secours nécessaires... ; 4° Que, pour assurer la dite Cour de France de la droiture de ses intentions, ledit Seigneur-Roi serait prié de consentir à remettre entre les mains dudit prélat français le prince royal, son fils unique et héritier de ses états, s'en rapportant à ses soins pour l'éducation d'un prince si cher au cœur du Roi et si précieux à toute la nation ; 5° Que, pour éviter les difficultés de s'assurer du véritable contenu d'écrits faits en langue étrangère et dans un pays où il n'y a d'interprètes que les personnes intéressées, le Roi serait prié de vouloir confier audit prélat le sceau principal de sa dignité royale ... ; 6° Que ledit prélat demanderait à la Cour de France, au nom du Roi de la Cochinchine, un secours de quinze cents hommes, le nombre de vaisseaux nécessaire pour leur transport, de l'artillerie de campagne, des munitions de guerre, et tout ce qui serait nécessaire et utile à l'expédition... 8° Que M. l'Evêque d'Adran sera chargé de proposer, au nom du Roi et de son Conseil, de faire cession et de donner au Roi de France, en pleine et entière souveraineté, l'île qui ferme le port principal de toute la Cochinchine, appelé par les Européens le port de Touron [Touranne] et par les Cochinchinois Hoïnan... ; 9° Qu'il sera de plus accordé à la nation française, conjointement avec les Cochinchinois, la propriété dudit port, afin d'y pouvoir garder, caréner et construire tous les vaisseaux que la Cour de France jugera nécessaires ; 10° Que ledit prélat proposera aussi à la Cour de France la propriété de l'île appelée Poulo-Condor ; 11° Que le Roi accordera à la nation française le commerce de ses états exclusivement à toutes les nations européennes ; 12° Que le Roi s'engagera, si la France le rétablit et le soutient dans ses états, à donner au Roi de France les mêmes secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères etc... toutes les fois qu'il en sera requis et partout où besoin sera ; 13° Que le Roi sera prié de prévenir M. l'Evêque d'Adran que, si la Cour de France venait à demander des choses que Sa Majesté n'aurait pu prévoir, ledit prélat ne devrait y consentir qu'autant que les articles demandés ne porteraient préjudice en aucune manière aux intérêts de son peuple, dont le dit Seigneur-Roi est le père et le défendeur... ; 14° Enfin, que le Roi sera prié de faire connaître à M. l'Evêque d'Adran que, en remettant entre ses mains son sort et celui de tous ses sujets, il attend de son attachement pour sa personne royale qu'il mettra dans cette négociation, avec la célérité mesurée par les circonstances, toute la prudence et la maturité que le dit Seigneur-Roi lui a toujours reconnues ; que de cette opération dépend le succès d'un ministère qu'il a rempli avec zèle et pour lequel il a fait les plus grands sacrifices ; qu'enfin en faisant connaître par le succès la bonté de l'Etre suprême dont il est le ministre et la bienfaisance du grand Roi dont il est le sujet, il méritera à jamais les éloges et la reconnaissance du Roi et de toute la nation cochinchinoise.

Délibéré au Conseil royal, le 10e jour de la 7e lune de la 43e année du règne de Canh-Hung ».

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, fasc. 101. Repr. par Ch. MAYBON, p. 412-413).

Lettre de Nguyen-Anh à Louis XVI

« Le Roi de la Cochinchine au grand Roi de l'Ouest (1785-?)

« Malgré la différence d'étendue de mon pays et celle de votre illustre royaume, malgré la distance considérable qui nous sépare, persuadé que vous croirez à ma sincérité, je me suis décidé, d'après l'avis de Chang-Chy [Evêque d'Adran], de m'adresser à vous. J'ai donc confié mon fils chéri à Chang Chy et lui ai remis le sceau de l'Empire, afin que vous ayez toute confiance en lui, pour qu'il se rende auprès de vous et qu'il vous demande les secours nécessaires pour rentrer dans mon royaume.

Connaissant vos vertus, je me flatte que vous daignerez accueillir mon jeune enfant, que vous aurez compassion de son sort, et j'espère que dans peu j'aurai la joie de le voir revenir avec les secours nécessaires.

J'attends avec impatience le retour de Chang-Chy et soyez persuadé que je conserverai toujours le souvenir de vos bienfaits.

King-Hing, 50e année, seconde lune, 22e jour. »

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 21, p. 67. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 160, et par Al. FAURE, p. 54).

LES AUTORITÉS DE PONDICHÉRY REFUSENT ASSISTANCE A L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1785-1786)

[Texte 63]

L'Evêque d'Adran et « le présomptif héritier » de la couronne arrivèrent à Pondichéry fin février 1785. *Le commandement des établissements français de l'Inde était exercé, depuis la mort de Bussy* (*janvier* 1785), *par un brigadier des armées du Roi, Coutanceau des Algrains* (1730-1788). *Le prélat fit part à Coutanceau de la détresse de Nguyen-Anh et lui demanda d'intervenir en Cochinchine. Coutanceau ne voulut rien entendre, pas plus que le Vicomte de Souillac* (1732-1790), *Gouverneur Général des établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, venu sur ces entrefaites à Pondichéry. La lettre ironique et malveillante ci-dessous montre l'opinion de Coutanceau sur l'expédition projetée par Mgr Pigneau en Cochinchine.*

L'Evêque d'Adran ne séjourna pas moins de quinze mois à Pondichéry, en proie à de cruelles perplexités, dénoncé violemment en Cour de Rome par les Franciscains espagnols, se demandant s'il poursuivrait ses démarches en faveur de Nguyen-Anh ou s'il regagnerait la Cochinchine, pour y recevoir la palme du martyre de la main des Tayson.

Le 8 *juillet* 1785, *cédant à un accès de découragement, le prélat, inquiet de l'impiété des Français, écrivit au Sénat de Macao, offrant aux Portugais, en raison de leur religion, de leur remettre le prince Canh. De fait, quelque temps plus tard, en octobre* 1786, *Nguyen-Anh reçut, à la Cour de Siam où il avait cherché refuge, une lettre du Gouverneur de Goa, l'invitant à se rendre à Goa, où* 56 *bateaux de combat étaient prêts à le soutenir. Mais Nguyen-Anh avait*

« déjà opté pour la France ; il ne voulut pas se déjuger. Surveillé de près au surplus par les Siamois, il éluda l'offre portugaise.

Pour forcer la main aux autorités françaises de l'Inde, l'Evêque d'Adran aurait voulu faire venir Nguyen-Anh à Pondichéry. A plusieurs reprises, le prétendant, appelé par l'Evêque d'Adran, songea à passer dans l'Inde pour s'y placer ouvertement sous la protection de la France, mais il ne put réaliser son projet. Sur ces événements :

Cf. L. CADIERE, Nguyen-Anh et la mission de Cochinchine de 1784 à 1789, *B. A. V. H.*, 1926, *p.* 1-49.

Pendant le séjour de Mgr Pigneau à Pondichéry, Coutanceau et Souillac furent remplacés respectivement par David Charpentier de Cossigny, colonel du régiment de l'Ile de France (1730-1809) *et par le grand navigateur d'Entrecasteaux* (1757-1793) (1). *Les deux nouveaux chefs se montrèrent beaucoup plus compréhensifs que leurs prédécesseurs à l'égard des projets de l'Evêque d'Adran. Cossigny écrit, par exemple, au Ministre, le* 5 *juillet* 1786 : *« Sans « entrer absolument dans les vues de Mgr l'Evêque d'Adran, je ne saurais être « de l'avis de M. de Coutanceau, qui regarde cette expédition comme contraire « aux intérêts de la nation, à la saine politique, très difficile et bien inutile. » Cossigny et d'Entrecasteaux n'allèrent pas, toutefois jusqu'à prendre sur eux de donner suite au projet du prélat d'une expédition en Cochinchine. Ils se bornèrent à envoyer dans ce pays, en juillet* 1786, *un navire de guerre,* le Marquis de Castries, *commandé par l'enseigne Richery, avec mission de recueillir des renseignements et d'entrer en relations avec le prétendant.*

N'ayant plus rien à espérer dans l'Inde, l'Evêque d'Adran prit finalement la détermination de gagner la métropole. Il quitta Pondichéry, en juin 1786, *sur un bateau du commerce,* le Malabar, *qui l'amena à Lorient en janvier* 1787.

Coutanceau des Algrins à un ami

Pondichéry, 28 février 1785,

« Un prince, qui combat depuis huit ans et qui n'a jamais eu de succès, n'a pas grands talents ou il n'est pas aimé de ses peuples. L'attachement ne peut pas exister entre un homme qui exerce toutes ses fantaisies et des hommes courbés sous le joug de l'oppression et de la tyrannie. Les dépenses qu'il faudrait faire pour aller prendre ce prince, celles de son entretien avec les gens de sa suite et celles encore plus considérables de transporter des troupes et des armes pour aller porter la guerre à une extrémité de la terre, ne peuvent être entreprises par nous, qui sommes dans ce moment manquant de l'indispensable. Etablir le commerce les armes à la main ne peut produire aucun avantage...

...J'ai donc dit très positivement que je ne donnerai aucun secours, ni ne ferai aucuns frais pour rétablir Sa Majesté Cochinchinoise. Quand même toutes les raisons que j'ai alléguées au prélat ne seraient pas prises d'après les principes sages d'un gouvernement modéré, le régime d'administration de la France et le caractère de la nation s'opposent à jamais entreprendre des expéditions aussi éloignées, sous le vain prétexte d'un profit pour le commerce. Une expédition comme celle-là ne peut convenir qu'à une nation

« épuisée, qui court après toutes les chimères pour s'étourdir sur son état. La France heureusement n'est pas dans une situation assez fâcheuse pour se jeter sur le gâteau de la fable. Je crois que le Ministre, auquel je fais passer cette petite digression, ne peut qu'approuver la réponse que j'ai faite. Je soupçonne le cher prélat, qu'on dit très familier avec le Roi de Cochinchine, d'avoir grande envie d'augmenter ses revenus et la crédulité des catholiques de ce royaume. »

(Arch. de l'Inde française, reg. 18, p. 539. Repr. par E. GAUDART, *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française*, 1926, t. Ier, p. 178).

(1) *Un peu plus tard, en avril et septembre* 1787, *d'Entrecasteaux suggéra lui-même au Ministre la création d'un établissement sur la côte du Foukien et à Tourane.*

L'ÉVÊQUE D'ADRAN, EN FRANCE, TRACE LE PLAN DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE (1787)

[Texte 64]

L'Evêque d'Adran revenait en France après une absence de vingt-deux années. De Lorient, sans prendre le temps de revoir les siens, qu'il visita seulement en mai — son père venait de mourir, sa mère était gravement malade — le prélat se rendit dans la capitale et y commença aussitôt ses démarches.

Depuis 1780, *le Secrétariat de la marine était entre les mains de l'ancien vainqueur de Clostercamp, le maréchal de Castries. Le Ministre était déjà instruit des desseins du prélat. Le* 28 *janvier et le* 25 *février* 1786, *il avait fait dresser deux rapports sur la question de Cochinchine ; ces rapports, dus à un ingénieur militaire qui avait longtemps séjourné aux Indes, M. de Solminihac de Lamothe, étaient favorables à l'expédition. De Castries manifesta le regret que l'Evêque eût pris le parti d'amener en France le prince de Cochinchine « sans s'être informé au préalable des intentions du Roi », mais il ne lui en tint pas rigueur plus avant.*

Le 12 *septembre* 1787, *de Castries, après avoir lu « avec attention » le mémoire du prélat sur la Cochinchine, faisait rédiger la note suivante : le Ministre « a « trouvé (ce mémoire) parfaitement bien et ne voit rien à y ajouter, si ce n'est « de s'en rapporter entièrement à M. de Conway sur le moment et sur la (convenance ?) de l'expédition, parce que telle circonstance de l'Inde pourrait la « rendre déplacée. »*

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 19, feuilet 95).

L'Evêque d'Adran arrivait en France dans une période d'effervescence politique provoquée par la réunion de l'Assemblée des Notables (février-mai 1787). *Il trouva appui à la Cour auprès de ce qu'on appelait « le parti de la Reine », le nouveau Contrôleur Général Loménie de Brienne, l'archevêque Dillon, l'abbé de Vermont, qui, à Vienne, avait parfait l'éducation de Marie-Antoinette, fiancée au Dauphin de France. Le charmant petit prince Canh remporta un vif succès de curiosité à Versailles ; il fut un moment la coqueluche des salons ;*

le coiffeur de Marie-Antoinette, Léonard, lança une coiffure « au prince royal de Cochinchine », qui fit fureur pendant quelque temps.

L'Evêque d'Adran fut reçu par Louis XVI le 5 *(ou le* 6*) mai* 1787. *Les textes ci-dessous analysent le plaidoyer que prononça le prélat en faveur de l'expédition de Cochinchine. Le texte en a été reconstitué par Alexis Faure, d'après les notes manuscrites prises au cours de l'audience par les deux Secrétaires d'État, le Comte de Montmorin et le Maréchal de Castries.*

La note technique subséquente, remise au Comte de Montmorin par l'Evêque d'Adran, montre l'étendue des capacités du prélat. Le programme tracé est d'une précision telle qu'il semble émané de la main d'un militaire de carrière.

Mémoire en faveur d'un établissement en Cochinchine

« La balance politique dans l'Inde paraît tellement inclinée du côté de la nation anglaise... qu'on doit regarder comme une chose très difficile de pouvoir la ramener à l'égalité. Peut-être qu'un établissement à la Cochinchine serait, des moyens qu'on pourrait y employer, le plus sûr et le plus efficace. En effet, si on jette un coup d'œil sur les productions de la Cochinchine et sur la situation de ses ports, on concevra aisément qu'en s'y établissant, on en retirerait les plus grands avantages et en paix et en guerre.

1er *avantage.* — On suppose que le moyen le plus sûr de combattre les Anglais dans l'Inde est de ruiner ou d'affaiblir leur commerce. En temps de paix, on diminuerait de beaucoup le profit qu'ils peuvent retirer du commerce de Chine, en le faisant à beaucoup moins de frais et avec plus de facilité qu'eux.

2e *avantage.* — En temps de guerre, il serait aisé d'interdire ce même commerce à toute nation ennemie ; car, en croisant à la sortie des détroits ou plus sûrement encore à la bouche du Tigre qui est à l'entrée de la rivière de Canton, on serait assuré d'en empêcher l'entrée ou la sortie à qui on le jugerait bon.

3e *avantage.* — On trouverait à la Cochinchine les moyens faciles et peu dispendieux de radouber les vaisseaux, de les caréner et même d'en construire de nouveaux.

4e *avantage.* — On y trouverait tout ce dont on pourrait avoir besoin pour ravitailler les escadres et fournir les autres colonies des objets de première nécessité.

5e *avantage.* — On pourrait en cas de besoin y trouver des secours en hommes, troupes, matelots etc.

6e *avantage.* — On arrêterait facilement les Anglais dans les projets qu'ils paraissent avoir de s'étendre à la côte de l'Est.

Les autres avantages, peut-être plus importants quoique plus éloignés,... supposent des vues étendues, que peut-être le Gouvernement n'approuverait pas dans le moment. On a donc cru devoir s'en tenir à ceux qu'il présente par lui-même et laisser à part ceux qu'on ne pourrait envisager que dans le lointain... »

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, f. 103. Repr. par Eugène VEUILLOT, *La Cochinchine et le Tonkin, le pays, l'histoire et les missions,* Paris, 1859, p. VI-X).

« Notes sur la Cochinchine »

... « Outre les avantages du commerce intérieur d'importation, la Cochinchine devient par sa position infiniment intéressante pour le commerce de la Chine, et c'est même ce qui doit rendre cet établissement véritablement important. Des côtes de ce royaume, il ne faut que trois jours de traversée pour se rendre à Macao, à Manille, à Bornéo, à Batavia. Un établissement sur ces côtes se trouverait sur la route de tous les vaisseaux allant à la Chine et à tous ces comptoirs. La nation qui le formerait aurait l'avantage inappréciable de fermer absolument le passage à toutes les autres nations et se rendrait, en cas de guerre, seule maîtresse de tout le commerce de la Chine et de son archipel. Combien ne doit-on pas craindre que les Anglais, déjà si puissants dans les Indes et qui démontrent sans cesse le désir d'y augmenter leur puissance, ne fassent eux-mêmes cet établissement si nous ne les prévenons. Il paraît même étonnant qu'ils ne s'y soient pas décidés et n'aient pas saisi l'occasion qui se présente. Jamais il ne s'est offert, dans aucun pays, pour faire un établissement d'une manière grande et noble, d'occasion aussi favorable que celle dont la France peut profiter en ce moment pour en former un dans la Cochinchine.

Le Roi légitime, détrôné par un usurpateur, s'est réfugié dans une province de son empire appelé Cancao [Hatien]... De là, il a réclamé la protection du Roi de France. Il s'est adressé d'abord à ses Gouverneurs dans l'Inde et leur a demandé des secours... Enfin, il a confié son fils unique à Mgr l'Evêque d'Adran et l'a envoyé implorer lui-même l'assistance du Roi de France. ... Il offre de donner à la France pour prix de son assistance un établissement dans son royaume et toutes les facilités possibles pour lier avec ses sujets un commerce très avantageux.

C'est de cette manière grande et belle que les Français entreraient dans ce vaste pays et y formeraient un établissement si l'on se décide à y porter les forces nécessaires à cette expédition...

... Deux principaux avantages se présentent à les expédier, non d'ici, mais de l'Ile de France. Le premier est le secret vis-à-vis des Anglais, qui pourraient chercher à prévenir la France, s'ils étaient certains du départ de l'expédition. Le second est celui de trouver dans cette colonie des troupes acclimatées, déjà habituées à supporter la mer et qui valent ... tous les régiments qu'on pourrait envoyer d'ici.

La traversée pour se rendre (de) l'île de France aux côtes de la Cochinchine, en la calculant la plus longue possible, est de deux mois environ. Il serait nécessaire de partir des Iles le 15 mai pour arriver le 15 juillet. C'est alors la mousson favorable pour faire une traversée courte et ne pas recevoir à l'atterrage des bourrasques assez communes dans l'autre saison... Il n'y a, cependant, le long de ces côtes qu'un seul port connu, celui de Touron. Il est vaste et très sûr. Il serait fort à désirer qu'on pût y faire le débarquement, mais il faudrait suivre pour cela les indications que donnerait Mgr l'Evêque d'Adran et chercher à entrer dans le pays par la province où l'on croirait pouvoir trouver le plus de partisans du Roi et d'ennemis de l'usurpateur...

...Le peuple de ces pays est doux, très policé, assez brave. Mais toute idée d'Européen l'intimide. Il nous reconnaît sur lui une grande supériorité et

« nous craint beaucoup. Les troupes de l'Inde sont depuis longtemps habituées à se mesurer avec les troupes européennes ; elles ont même eu quelques avantages qui auraient dû les encourager et leur persuader qu'elles pourraient les combattre avec égalité. Cependant j'ai vu, dans la dernière guerre, qu'elles craignent encore beaucoup les troupes blanches et qu'elles ne peuvent soutenir leur approche. Combien ce sentiment de terreur, et cette conviction de sa faiblesse et de notre supériorité ne seraient-il pas plus grands chez une nation qui sera combattue pour la première fois par des troupes européennes !

Les soldats du rebelle sont armés de fusils, de sabres, de lances, de piques etc., etc. ; mais ceux armés de fusils ne sont que dans la proportion d'un sur cinq ; encore ne savent-ils pas se servir de leurs armes, qui sont généralement très mauvaises. Ils ne sont point exercés et n'ont aucun ensemble. Enfin, ils n'ont de canon que sur leurs vaisseaux et ne s'en servent jamais à terre. Il est donc facile de voir qu'il ne faudrait pas des forces considérables pour conquérir tout ce royaume, mais la position où se trouveraient les Français à leur arrivée serait bien différente. Le Roi légitime a encore beaucoup de partisans. Ceux de ses sujets qui l'ont abandonné n'ont cédé qu'à la force et se déclareraient en sa faveur, s'ils voyaient commencer une révolution dont le succès fût probable. Le parti de l'usurpateur sera promptement réduit à un bien petit nombre, lorsque les Cochinchinois verront dans celui de leur Roi assez de force pour les défendre et les mettre à l'abri des vengeances du tyran.

S'il n'est pas nécessaire que ces forces ne soient pas très considérables, il est cependant absolument essentiel qu'elles le soient assez pour se suffire à elles-mêmes dans le premier moment du débarquement, et ne pas pouvoir être facilement accablées par le nombre ; pour faire impression sur l'esprit des Cochinchinois et les décider à se déclarer en faveur du Roi ; pour pouvoir, enfin, commencer la révolution et la terminer même, en calculant le nombre d'hommes qu'on doit s'attendre à perdre par les maladies et les accidents.

Dans quelque endroit que se fasse le débarquement, il faudra commencer absolument par diminuer le nombre des troupes agissantes, et laisser un détachement dans un poste assez fort pour assurer les derrières et la retraite dans le cas d'un désastre, que la sagesse oblige toujours à prévoir. Si le débarquement se fait dans le port de Touron... c'est là qu'on pourrait, avec peu de frais et de difficulté, établir un poste sûr et très avantageux, qui défendrait l'entrée du port, en même temps qu'il assurerait la retraite si elle devenait nécessaire.

Dans quelque endroit, d'ailleurs, qu'on se décide à établir ce poste, il sera bien facile à construire et à fortifier assez pour le rendre très respectable aux troupes du pays. On suivrait la manière simple, mais très bonne dont on se sert dans l'Inde, avec des palmiers ou cocotiers couchés les uns sur les autres par lits qui se croisent par sens opposés, et qui sont entremêlés de terre battue et revêtue de gazon. On construit très promptement ainsi des fortins solides... dans lesquels les troupes sont en sûreté même contre les canons, parce que ces arbres, très spongieux, n'éclatent point et laissent le boulet faire son trou.

Il faudrait bien garnir ce poste d'artillerie, et l'on peut évaluer à 200 le nombre d'hommes nécessaires à le défendre. S'il fallait y en mettre davantage,

« on pourrait prendre le surplus dans les équipes de bâtiment, car, une fois rendus à la côte, ces équipages ne peuvent rien avoir à craindre de la marine de ce pays, dont les bâtiments les plus importants sont de la force à peu près de nos chasse-marée. On sait même que, dans le commencement des troubles, un Français que j'avais amené de Pondichéry, montant un petit bâtiment armé de dix canons et de quelques hommes... s'est défendu, pendant un jour entier, contre toute la flotte de l'usurpateur composée de près de 100 bâtiments, et n'a pas été pris. Il est vrai qu'il a péri avec son bâtiment...

Il faudrait au moins deux bataillons complets, à 600 hommes chacun, plus 150 d'artillerie blanche, et 300 Cafres destinés au service de l'artillerie. Cette artillerie serait composée de 8 pièces originaires de campagne, de 6 pièces de huit pour les positions et de 4 pièces de douze destinées à être placées dans le fortin.

...Il faudrait porter des vivres pour la subsistance des troupes dans les premiers moments du débarquement...

...Les frais que cet armement occasionnerait ne semblent pas devoir être considérables. Ils ne sauraient, d'ailleurs être mieux placés, puisqu'ils produiraient des avantages véritables... Quant au sol de la Cochinchine... il est d'une richesse et d'une activité de production véritablement extraordinaires. Tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie sous les climats tropicaux s'y rencontre avec abondance...

...En résumé, un établissement français à la Cochinchine donnerait le moyen certain de contrebalancer la grande influence de la nation anglaise dans tous les gouvernements de l'Inde, en y paraissant avec des ressources plus assurées et des secours moins éloignés que ceux qu'on est obligé d'attendre d'Europe ; de dominer dans toutes les mers de Chine et dans tous ses archipels ; de se rendre maître, enfin, de tout le commerce dans cette partie du monde. Nous y aurions un endroit sûr pour retirer nos vaisseaux en cas de guerre, pour les radouber à peu de frais et même en construire de nouveaux. Cette position nous procurerait aussi des moyens faciles de ravitailler nos escadres, et de fournir à nos colonies de l'Océan Indien et africain les objets de première nécessité. Et, alors, nous aurions véritablement en mains les moyens efficaces, non seulement d'arrêter les Anglais dans les projets qu'ils ont de nous chasser de l'Inde, afin de s'étendre et de pousser leurs établissements dans toute la côte de l'Est, mais encore de les faire trembler plus tard jusque dans le Bengale, qui est le siège principal de leur puissance, pourvu, toutefois, que cet établissement de Cochinchine fût compris et fait de la manière qu'il mérite d'être vu ».

(D'après H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 37-43 et Al. FAURE, *Mgr Pigneau de Behaine*, p. 78-85).

« Quelques observations »

...« 1° La meilleure artillerie de campagne serait depuis une jusqu'à quatre livres de balles. Les canons de fonte seraient préférables. On pourrait envoyer quelques pièces *à la Rostaing* et huit *à la Suédoise*, et y joindre quatre mortiers de huit pouces et deux obusiers. 2° Le riz n'étant pas une nourriture suffisante pour le soldat (français) et ne pouvant se procurer du

« blé dans les commencements d'un établissement, il est important de charger les deux frégates que l'on enverra de biscuits, de farine, de blés et d'eau-de-vie. 3° Selon la nature de l'établissement que l'on se décidera à faire en Cochinchine, il sera nécessaire d'y employer un ou deux ingénieurs expérimentés. 4° Il serait encore nécessaire d'emporter d'ici des tentes, des haches et des outils propres aux travaux d'ingénieur. 5° On ne doit point oublier non plus des coffres de pharmacie bien composés, des caisses d'instruments de chirurgie, du linge de pansement, etc. 6° Il serait nécessaire, pour le transport commode d'environ 1.500 hommes, d'avoir non pas deux frégates mais trois, plus trois flûtes et une corvette devant servir d'aviso. »

(Note manuscrite de l'Evêque d'Adran, repr. par Al. FAURE, p. 86, et, d'une manière moins complète, par H. CORDIER, *Corresp. Générale*, p. 31-32).

LE TRAITÉ DU 28 NOVEMBRE 1787

[TEXTE 65]

Ayant décidé d'accéder « à la juste demande du Roi de Cochinchine expulsé « de ses états par un de ses sujets rebelles », Louis XVI délégua, le 15 *novembre* 1787, *pleins pouvoirs à son Ministre des Affaires Etrangères Montmorin « pour « déterminer la nature des secours à accorder » au souverain cochinchinois. Treize jours plus tard, un traité d'alliance fut signé et paraphé par le plénipotentiaire de Louis XVI et par le plénipotentiaire de Nguyen-Anh.*

A l'occasion de la signature du traité, Louis XVI fit présent à l'Evêque d'Adran de son portrait et d'une tabatière en or. Certains auteurs ont avancé que le souverain conféra au prélat le titre de comte ; aucune mention de cet anoblissement ne figure dans les archives.

La déclaration souscrite par le prélat relative aux frais de l'expédition projetée, rappelle l'acuité des soucis financiers du gouvernement français. Quelques jours avant la signature du traité, le 19 *novembre* 1787, *le Contrôleur Général Loménie de Brienne avait déposé un projet d'emprunt de* 420 *millions de livres, somme énorme pour l'époque.*

Le 5 *octobre* 1789, *l'Evêque d'Adran, faisant valoir qu'il avait dépensé de ses propres deniers plus de* 40.000 *livres pour son voyage en France, en sus des fonds que lui avait remis le Roi de Cochinchine, « qui n'avait pu prévoir que son fils serait absent si longtemps », sollicita la délivrance d'un secours de* 30.000 *livres sur le fonds Marine, qui lui fut accordé. Malgré les embarras du trésor public, indépendamment des fonds remis au prélat sur la cassette personnelle du Roi,* 80.000 *piastres destinées à financer l'expédition furent embarquées sur les gabarres dont il sera parlé plus loin.*

D'origine auvergnate, le Comte de Montmorin Saint Herm (1746-1794) *était l'ami personnel du Roi Louis XVI dont il avait été le ménin. Ambassadeur à Madrid, puis Gouverneur de Bretagne, il avait succédé à Vergennes en février* 1787. *Partisan des réformes, il défendit avec Necker la double représentation du Tiers et le vote par tête ; il se rapprocha ensuite de Mirabeau pour tenter de sauver la monarchie. Démissionnaire après Varennes, il prépara un nouveau plan de fuite du Roi, par le Havre, sur l'Angleterre. Enfermé à l'Abbaye au*

lendemain du 10 août, il y fut sauvagement massacré en septembre 1792. Sa femme et son fils périrent quelques mois plus tard sur l'échafaud. Un de ses historiens a dit de lui qu'il était « l'indécision même ». L'hôtel de Montmorin, devenu en 1821 l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, est aujourd'hui occupé par le Ministère de la France d'Outre-Mer.

Portrait dans BOUDET et MASSON, f. 22.

Traité d'alliance offensive et défensive

« Nguyen-Anh, Roi de la Cochinchine, ayant été dépouillé de ses Etats, et se trouvant dans la nécessité d'employer la force des armes pour les retrouver, a envoyé en France le Sieur Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, dans la vue de réclamer le secours et l'assistance de Sa Majesté le Roi Très Chrétien. Sa dite Majesté, convaincue de la justice de la cause de ce prince, et voulant lui donner une marque signalée de son amitié comme de son amour pour la justice, s'est déterminée à accueillir favorablement la demande faite en son nom. En conséquence, elle a autorisé le sieur Comte Emile de Montmorin, Maréchal de ses camps et armées, Chevalier de ses Ordres et de la Toison d'Or, son Conseiller en tous ses conseils, Ministre et Secrétaire d'Etat de ses commandements et finances, ayant le Département des Affaires Etrangères, à discuter et à arrêter, avec le dit Sieur Evêque d'Adran, la nature, l'étendue et les conditions des secours à fournir. Et les deux Plénipotentiaires, après s'être légitimés, savoir: le Comte de Montmorin en communiquant son plein pouvoir, et l'Evêque d'Adran en produisant le grand sceau du Royaume de la Cochinchine ainsi qu'une délibération du Grand Conseil du dit Royaume, sont convenus des points et articles suivants :

Article 1

Le Roi Très Chrétien promet et s'engage de seconder de la manière la plus efficace les efforts que le Roi de la Cochinchine est résolu de faire pour rentrer dans la possession et jouissance de ses Etats.

Article 2

Pour cet effet, Sa Majesté Très Chrétienne enverra incessamment sur les côtes de la Cochinchine, à ses frais, quatre frégates avec un corps de troupe de douze cents hommes d'infanterie, deux cents hommes d'artillerie, et deux cent cinquante Cafres. Ces troupes seront munies de tout leur attirail de guerre, et nommément d'une artillerie compétente de campagne.

Article 3

Le Roi de la Cochinchine, dans l'attente du service important que le Roi Très Chrétien est disposé à lui rendre, lui cède éventuellement, ainsi qu'à la Couronne de France, la propriété absolue et la souveraineté de l'île formant le port principal de la Cochinchine appelée *Hoï-nan* et par les Européens *Touron*...

ARTICLE 4

« Il est convenu en outre que le Roi Très Chrétien aura, concurremment avec celui de la Cochinchine, la propriété du port susdit, et que les Français pourront faire sur le continent tous les établissements qu'ils jugeront utiles...

ARTICLE 5

Le Roi Très Chrétien aura aussi la propriété et la souveraineté de l'île de *Poulo-Condore*.

ARTICLE 6

Les sujets du Roi Très Chrétien jouiront d'une entière liberté de commerce dans tous les états du Roi de la Cochinchine, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes. Ils pourront, pour cet effet, aller, venir et séjourner librement, sans obstacle et sans payer aucun droit quelconque pour leurs personnes, à condition toutefois qu'ils seront munis d'un passeport du Commandant de l'île de *Hoï-nan*. Ils pourront importer toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, à l'exception de celles qui seront défendues par les lois du pays. Ils pourront également exporter toutes les denrées et marchandises du pays et des pays voisins sans aucune exception ; ils ne paieront d'autres droits d'entrée et de sortie que ceux qu'acquittent actuellement les naturels du pays, et ces droits ne pourront être haussés en aucun cas, et sous quelque dénomination que ce puisse être. Il est convenu, de plus, qu'aucun bâtiment étranger, soit marchand, soit de guerre, ne sera admis dans les Etats du Roi de la Cochinchine que sous pavillon français et avec un passeport français (1).

ARTICLE 7

Le Gouvernement Cochinchinois accordera aux sujets du Roi Très Chrétien la protection la plus efficace pour la liberté et la sûreté tant de leurs personnes que de leurs effets, et, en cas de difficulté ou de contestation, il leur fera rendre la justice la plus exacte et la plus prompte.

ARTICLE 8

Dans le cas où le Roi Très Chrétien serait attaqué ou menacé par quelque puissance que ce puisse être, relativement à la jouissance des îles de *Hoï-nan* et de *Poulo-Condore*, et dans le cas où Sa Majesté Très Chrétienne serait en guerre avec quelque puissance, soit européenne, soit asiatique, le Roi de la Cochinchine s'engage à lui donner des secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux et galères. Ces secours seront fournis trois mois après la réquisition, mais ils ne pourront pas être employés au delà des îles Moluques et de la Sonde et du détroit de Malacca. Quant à leur entretien, il sera à la charge du souverain qui les fournira.

ARTICLE 9

Le Roi Très Chrétien s'oblige d'assister le Roi de la Cochinchine lorsqu'il sera troublé dans la possession de ses états. Ces secours seront proportionnés à la nécessité des circonstances ; cependant, ils ne pourront en aucun cas excéder ceux énoncés dans l'article deuxième du présent traité.

ARTICLE 10

« Le présent traité sera ratifié par les deux souverains contractants, et les ratifications seront échangées dans l'espace d'un an, ou plus tôt si faire se peut. En foi de quoi, nous Plénipotentiaires avons signé le présent traité et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le 28 novembre 1787.

Le Comte de MONTMORIN
P.-J.-G., Evêque d'Adran.

ARTICLE SÉPARÉ

Dans la vue de prévenir toutes difficultés et mésentendus relativement aux établissements que le Roi Très Chrétien est autorisé à faire sur le continent pour l'utilité de la navigation et du commerce, il est convenu avec le Roi de la Cochinchine que ces mêmes établissements seront et appartiendront en toute propriété à Sa Majesté Très Chrétienne, et que la juridiction, la police et la garde, et tous les actes d'autorité sans exception s'y exerceront privativement en son nom. Pour prévenir les abus auxquels les établissements mentionnés ci-dessus pourraient donner lieu, il est convenu que l'on n'y recevra aucun Cochinchinois poursuivi pour crime ; et que ceux qui pourraient s'y être introduits seront extradés à la première réquisition du Gouvernement. Il est convenu également que tous les Français transfuges seront extradés à la première réquisition du commandant de *Hoï-nan* ou de celui de *Poulo-Condore*...

Fait à Versailles, le 28 novembre 1787 ».

Le Comte de MONTMORIN.
P.-J.-G., Evêque d'Adran.

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 155. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 168-171).

Déclaration de l'Evêque d'Adran

« Quoique dans la convention signée ce jourd'hui, il ne soit fait aucune mention des frais qu'occassionneront les établissements que Sa Majesté Très Chrétienne pourra former soit dans le îles de *Hoï-nan* et *Poulo-Condor*, soit sur le continent du Royaume de Cochinchine, le Soussigné, en vertu de l'autorisation dont il est muni, déclare que le Roi de la Cochinchine prendra à sa charge, soit par fournitures en nature, soit en argent, d'après les évaluations qui en seront faites, les premiers frais de l'établissement à former pour la sûreté et la protection, tels que fortifications, casernes, hôpitaux, magasins, bâtiments militaires et logement du Commandant. En foi de quoi j'ai signé le présente Déclaration et y ai apposé le cachet de mes armes, avec promesse d'en procurer la ratification de la part du Roi de la Cochinchine ».

Versailles, 28 novembre 1787.

P.-J.-G., Evêque d'Adran ».

(Repr. par A. LAUNAY, t. III, p. 170-171 ; par H. CORDIER, *Correspondance Générale*, p. 95-96 ; par L. DE REINACH, *Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient*, Paris, 1902, p. 16).

Conventions relatives à l'expédition de Cochinchine

« Sa Majesté Très Chrétienne s'oblige de fournir toutes les troupes demandées par le Roi de Cochinchine... Ces troupes consistent, savoir : le régiment de l'Ile de France ou celui de Bourbon au complet ; 200 hommes d'artillerie ; 250 Cafres, le tout commandé par les officiers attachés au dit corps... Dix pièces d'artillerie de campagne depuis une jusqu'à quatre livres de balles ; deux pièces de huit livres de balles ; quatre obusiers ; tous les caissons et toutes les munitions de guerre nécessaires à chaque objet. De la toile propre à faire des tentes... Mille fusils de rechange.. Des vivres pour un an pour 2.000 personnes, à compter du jour de leur arrivée en Cochinchine. Sa Majesté Très Chrétienne s'oblige, en outre, de fournir tous les bâtiments nécessaires pour le transport de cette expédition. Ils consistent dans les frégates *l'Astrée*, *la Calypso*, *la Dryade*, *la Méduse* ; deux flûtes, *Le Mulet* et *le Dromadaire*. On y joindrait deux ou trois bâtiments de transport, s'il était nécessaire.

Mgr l'Evêque d'Adran, revêtu de tous les pouvoirs du Roi de la Cochinchine et de son conseil s'oblige : 1° De faire donner en toute propriété à Sa Majesté Très Chrétienne l'île qui forme le port principal de toute la Cochinchine (Tourane)... ; 2° Il sera, de plus, accordé à la nation française conjointement avec les Cochinchinois la propriété dudit port, afin de pouvoir y construire, garder et caréner tous les vaisseaux qu'elle jugera convenable d'y entretenir ; 3° La propriété de l'île de Poulo-Condore ; 4° La liberté de commerce dans tous les Etats du Roi de Cochinchine exclusivement à toutes les nations européennes ; 5° Tous les secours dont la France pourra avoir besoin en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois que le Roi de Cochinchine en sera requis et partout où besoin sera ; bien entendu qu'on aura toujours égard à l'état des forces du Roi de Cochinchine et à la situation de ses affaires ; 6° Le Roi de Cochinchine s'oblige de faire construire à ses frais pour remettre à Sa Majesté Très Chrétienne, en toute propriété, le même nombre de vaisseaux et de la même qualité que ceux qui auront été employés à cette expédition, à raison d'un vaisseau par an, et ce, à compter du jour où le Roi de Cochinchine aura été rétabli dans ses Etats ».

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, feuillet 109. H. CORDIER, *Correspondance Générale Coch.*, p. 48-49 et Al. FAURE, p. 125-126).

L'Évêque d'Adran est nommé Commissaire du Roi de France en Cochinchine

28 novembre 1787.

« Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Les bons témoignages qui nous ont été rendus du zèle et de la capacité de notre cher et bien-aimé Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran, ainsi que de son attachement pour notre service, nous ont déterminé à lui donner une marque particulière de notre confiance en le nommant et constituant, comme nous le nommons et constituons par ces présentes, notre plénipotentiaire auprès du

« Roi de la Cochinchine ; le chargeons de veiller sur nos intérêts et ceux de nos sujets, et lui donnons mandement et pouvoir spécial de faire tout ce qui sera jugé nécessaire et convenable pour l'entière et parfaite exécution des articles trois, quatre, cinq, six, sept et huit du traité signé ce jour-d'hui. Car tel est notre bon plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes ».

Donné à Versailles, 28 novembre 1787,

Louis Comte de Montmorin.

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et Documents, vol. 19, f. 120. Repr. par A. LAUNAY, Doc., t. III, p. 171).

(1) On remarquera que le traité de Versailles, s'il contient des stipulations relatives à la liberté commerciale, ne fait aucune espèce d'allusion au problème religieux. Oubliant pour un moment sa qualité de prince de l'Eglise pour ne se souvenir que de sa qualité de plénipotentiaire du souverain de la Cochinchine l'Evêque d'Adran a délibérément laissé de côté l'épineux problème de la liberté des cultes, si chère pourtant au cœur de tous les missionnaires. Il est probable que Nguyen-Anh s'était refusé à prendre aucun engagement d'avenir en ce domaine. Prudent et discret, l'Evêque d'Adran a scrupuleusement respecté la volonté de son mandataire.

L'OPINION VÉRITABLE DU CABINET DE VERSAILLES (Décembre 1787)

[Texte 66]

Eloigné longtemps de la métropole, l'Evêque d'Adran était mieux informé des choses de la Cochinchine que de la situation de la France.

Si la conjoncture, en Cochinchine, était alors particulièrement favorable à l'intervention d'une puissance étrangère, la France n'était guère en mesure d'entreprendre l'expédition chaleureusement préconisée par le prélat. Choiseul, Turgot, Vergennes ont disparu de la scène politique, ils ont été remplacés par des ministres qui ne sont que de la menue monnaie d'hommes d'état ; la crise financière, aggravée par la guerre américaine, prend des proportions chaque jour plus alarmantes ; l'autorité du monarque s'avère incapable d'imposer aux ordres privilégiés les réformes de structure, dans l'ordre fiscal et social, qui seules pourraient remettre le royaume en équilibre ; une opinion publique inquiète, agitée, défiante, ne permet pas au gouvernement de pratiquer une grande politique à larges vues d'avenir. La France vit au jour le jour. L'affaire de Hollande, en septembre et octobre 1787 — invasion de la république batave par une armée prussienne, qui abat le parti profrançais — montre bien l'état d'inhibition dans lequel se trouve le royaume sur lequel le Vicaire Apostolique de la Cochinchine a placé tout son espoir.

Désireux apparemment de se débarrasser d'un solliciteur importun, Louis XVI et son Ministre ne refusent pas à l'Evêque d'Adran la satisfaction toute platonique d'apposer leurs signatures au bas de l'instrument diplomatique préparé par les soins du prélat. Mais les choses n'iront pas plus loin. L'Evêque d'Adran n'a pas emporté la conviction intime de ses interlocuteurs. Les chefs du gouvernement français ont signé le traité, mais en usant de restrictions mentales ; ils ont dit : oui, *mais ils pensent* : non. *C'est ce qui ressort des instructions secrètes,*

envoyées quatre jours après la signature du traité, au Gouverneur de Pondichéry, à qui doit incomber l'éventuelle réalisation de l'expédition. Le 5 *décembre* 1787, *dans une autre pièce, expédiée à M. de Saint Acheul, à Pondichéry, il est dit que Sa Majsté se propose de rétablir le Roi de Cochinchine sur son trône* « si les circonstances le permettent ».

On peut ne pas estimer déraisonnables ni même injustifiées les hésitations et les réticences du gouvernement français, dont la documentation est mince et, somme toute, unilatérale. Comment juger sainement de ce qui se passe « à six mille lieues de distance » ?. Ceci concédé, il est difficile à l'appréciateur impartial des événements de ne pas regretter la duplicité ou, si l'on préfère, le manque de franchise du gouvernement français à l'égard de l'Evêque d'Adran. Pourquoi cette attitude équivoque, ambiguë, des maîtres de l'heure, qui sont parfaitement libres de leurs décisions ? Pourquoi pratiquer ce double jeu ? Pourquoi ne pas avertir loyalement le prélat que le consentement qu'on vient de donner à l'expédition est essentiellement conditionnel, que la décision finale est réservé à un tiers ? Une telle attitude de cachotterie manque assurément de courage et de dignité, elle apparaît comme singulièrement mesquine.

Mémoire du Roi au Comte de Conway

MÉMOIRE DU ROI, POUR SERVIR D'INSTRUCTION PARTICULIÈRE AU SIEUR COMTE DE CONWAY, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DE SA MAJESTÉ, ET COMMANDANT GÉNÉRAL DE SES TROUPES DANS L'INDE...

Versailles, 2 décembre 1787,

« Le Roi de la Cochinchine, dépouillé depuis longtemps de la majeure partie de ses états par un sujet rebelle, a recouru de préférence à la puissance de Sa Majesté, pour obtenir de sa générosité des secours que d'autres nations européennes lui offraient. Il les a réclamés, d'abord à Pondichéry même, par la médiation du Sieur Evêque d'Adran, missionnaire français, plénipotentiaire ; mais, le Gouverneur ayant pensé avec raison qu'il ne pouvait prendre sur lui une détermination de cette importance, l'Evêque d'Adran s'est décidé à venir en France, accompagné du fils du prince de la Cochinchine, pour y solliciter directement l'assistance de Sa Majesté. Après qu'il a eu exhibé ses pouvoirs..., il s'est attaché à montrer : 1° la justice de la cause pour laquelle il implorait les bontés du Roi ; 2° la facilité du succès de l'expédition ; 3° les avantages qui devaient en résulter pour le commerce français dans les mers de l'Asie... En conséquence, il a été passé à Versailles, le 28 du courant, une convention, dont copie est ci-jointe.

« Sa Majesté a jugé à propos de confier l'exécution de l'une et de l'autre au Sr Comte de Conway. Elle va lui faire connaître dans la présente instruction les motifs qui l'ont portée au parti qu'Elle a pris...

...Quelque pressant que soit pour la Cour de Sa Majesté le désir de réintégrer dans la plénitude de son autorité un prince malheureux, le Sr de Conway concevra aisément que la seule impulsion de ce sentiment n'aurait pas suffi pour provoquer l'acte de bienfaisance qu'Elle veut exercer. Il fallait qu'Elle y vît peu de danger pour ses troupes, peu de sacrifices à faire en finances, peu d'étendue à donner à sa protection, mais, en retour, des concessions précieuses pour l'augmentation de sa puissance en Asie, pour l'exten-

« sion du commerce de ses sujets dans cette partie intéressante du globe. C'est sous ces rapports spécieux qu'on lui a présenté une expédition qui ne demande que l'emploi momentané de quatre frégates, quelques flûtes et bâtiments de transport, de 1.200 hommes d'infanterie, 200 d'artillerie... Le fruit que Sa Majesté retirera de cette dépense primitive, évaluée par l'Evêque d'Adran à cent mille piastres, sera d'obtenir la propriété absolue de l'Ile d'Hoï-nan et de celle de Poulo-Condor, avec la copropriété du port de Touron ; le droit d'avoir des factories à terre, de commercer librement et exclusivement à toute autre nation européenne sur les côtes cochinchinoises ; de prendre le poste le plus avantageux dans le voisinage de la Chine, et de jeter, loin du siège principal des possessions anglaises en Asie, le fondement d'un commerce, dont cette nation nous marque elle-même l'importance, par le soin qu'elle prend de s'établir dans le détroit de Malaca. ... Quant aux frais ultérieurs de l'établissement à former..., ils seront bien diminués par la fourniture des matériaux et le salaire des ouvriers du pays, que le prince consent de prendre à sa charge, pour tout ce qui sera fortifications, casernes, hôpitaux, magasins, bâtiments militaires et logement du commandant.

Tel est l'esprit qui a dicté la convention et la déclaration du 28 de ce mois. Mais, à 6.000 lieues, il n'est pas difficile de se faire illusion. Sa Majesté ne se l'est pas dissimulé ; aussi Elle veut se tranquilliser sur des doutes qu'elle ne peut résoudre elle-même, par la plus grande marque de confiance dans la sagesse du Sr Comte de Conway, à qui elle daigne abandonner le pouvoir de procéder à l'expédition ou de surseoir à l'exécution de ses ordres, selon qu'il le jugera plus convenable, d'après les renseignements qu'il se sera procurés, d'après les documents qu'aura rapportés le sieur de Richery (1)..., d'après la possibilité et la vraisemblance d'un réussite prompte et facile..., d'après enfin le degré d'utilité pour la prospérité du commerce français en Asie... Sa Majesté le laisse, à plus forte raison, le maître de retarder jusqu'à la seconde mousson, s'il estimait avoir besoin de ce délai, le départ des forces qu'Elle lui confie, en prétextant des causes assez apparentes pour ne pas refroidir le dévouement du prince de la Cochinchine au sort des armes de Sa Majesté.

Cependant, si déjà d'autres nations européennes avaient pris parti pour ou contre l'usurpateur, dans ce cas, l'intention de Sa Majesté est que le Sr de Conway s'abstienne de rien entreprendre, et il regardera cette défense comme si absolue qu'il ne se permettra d'y donner aucune espèce d'atteinte, directe ou indirecte, quelque réquisition qui puisse lui en être faite.

Au surplus, et dans le cas contraire, pour ne pas trop subordonner sa détermination à la mesure des fonds qui seront affectés à l'expédition et aux premières dépenses de l'établissement militaire, Sa Majesté compte les porter au double de l'évaluation de l'Evêque d'Adran... Maintenant, et dans la supposition que l'entreprise ait lieu, voici la marche que le Sr Comte de Conway observera...

...Deux flûtes vont partir de Brest, portant un an de vivres pour les troupes de l'expédition. Les frégates *la Dryade* et *la Méduse* partiront en même temps de Lorient, avec des recrues pour l'artillerie. Les flûtes se rendront en droiture à Pondichéry. Les frégates toucheront à l'Ile de France et y remettront au Sr Chevalier d'Entrecasteaux des dépêches secrètes, dans lesquelles il lui sera donné part des ordres conditionnels dont on vient de parler. Les siens

Tombeau de Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, à Saïgon (Cochinchine). (D'après le dessin de M. Jurien.)

Le Tombeau de l'Evêque d'Adran en 1865

« seront de faire passer sur le champ au Sr Comte de Conway les 250 Caffres... et le supplément qui serait nécessaire pour compléter les 200 hommes d'artillerie. Il sera prévenu, en même temps, de l'évènement qui pourrait faire replier le sieur Comte de Conway à l'Ile de France, avec sa petite armée. Alors il lui sera enjoint de remettre au Sr de Conway le gouvernement des Isles de France et de Bourbon, à raison de la supériorité de son grade, et le Sr Chevalier d'Entrecasteaux repassera en France pour y recevoir une autre destination en chef...

...Il sera essentiel de ne point perdre de temps... afin de pouvoir se trouver en action en juillet ou août au plus tard, sur les côtes de la Cochinchine. Sa Majesté recommande le secret et la célérité. On appareillera sous le prétexte de se rendre à l'Ile de France, ou sous tout autre qui pourra mieux masquer la destination effective. La route, l'atterrissement, le débarquement ment, l'attaque, le point d'appui et de refuge, ceux de communication, tous ces objets seront à la disposition du Sr Comte de Conway... Il se concertera avec le Sr Evêque d'Adran, Commissaire de Sa Majesté, et avec les agents de confiance. Il en usera de même avec le sieur de Saint-Riveul pour ce qui concerne les opérations navales.

Soit que le souverain de la Cochinchine se réunisse à lui à Pondichéry ou dans un point de ralliement convenu, il lui fera ratifier la convention et déclaration signée par son plénipotentiaire...

Le Comte de Conway ne considérera point l'expédition comme une guerre en règle, mais plutôt comme un coup de main, et il se gardera de prendre pour base des traitements le luxe énorme de ceux qui avaient été fixés à l'armée du Sr Marquis de Bussy dans les précédentes campagnes...

...Quant à la subsistance, le Sr Comte de Conway verra par la teneur de la convention qu'elle doit être fournie par le prince de la Cochinchine. Sa Majesté a néanmoins ordonné un approvisionnement d'un an, pour ne rien mettre au hasard dans une matière aussi capitale...

...Dans l'espoir plus fondé d'une heureuse issue, ce moment sera le signal de l'établissement que le Sr de Conway aura à former dans les concessions du prince de la Cochinchine, dont il prendra aussitôt possession, en y faisant arborer le pavillon de Sa Majesté. Il requerra l'exécution pleine et entière des convention et déclaration. Il commencera par se borner aux constructions, retranchements et logements militaires... Il jugera, par le degré d'importance présente ou future de l'Ile de Poulo-Condore, du poste qu'il croira avantageux d'y tenir... Lorsqu'il n'aura plus besoin de la présence des forces navales de Sa Majesté, il les renverra à Pondichéry, en gardant une frégate, avec un ou deux bâtiments légers, tant pour la sûreté de la côte que pour la communication à l'Ile de France. Il rendra compte de sa position, de ses succès, de ses progrès, de ses besoins, par toutes les occasions qui se présenteront et il attendra les ordres de Sa Majesté sur les choses qui n'exigeront pas une instante célérité. Il lui fera connaître par des plans et des mémoires détaillés le parti que le commerce de ses sujets pourra tirer de la Cochinchine même et des côtes circonvoisines. Il appréciera et proposera les dépenses de protection, en les resserrant dans de justes bornes. Il observera les mouvements des Anglais et la suite qu'ils donneront à l'établissement qu'ils ont formé dans le détroit de Malaca. Il étudiera le caractère du prince de la Cochinchine ; il s'attachera à gagner sa confiance... Il inspirera par là

« une haute et vraie opinion de la puissance et des sentiments de Sa Majesté. Il acquittera envers ses troupes le désir qu'Elle a de leur conservation et de leur bien-être, en donnant tous ses soins à leur santé. Enfin, il méritera par son zèle, par sa fermeté, son économie, ses talents, son affection à son service, les grâces qu'Elle est disposée à répandre sur lui, ainsi que sur les personnes qui concourront, sous ses ordres, à l'accomplissement des vues qu'elle vient de lui communiquer ».

(Arch. France-Outre-Mer, repr. *in extenso* par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 53-61, et partiellement par Al. FAURE, p. 141-142).

Instructions secrètes de Montmorin à M. de Conway seul

Versailles, 2 décembre 1787,

« Le Roi, Monsieur, s'étant déterminé à accorder des secours au Prince de la Cochinchine, pour qui l'Evêque d'Adran était venu en France les réclamer de sa bonté, c'est sur vous que Sa Majesté a arrêté son choix pour commander l'expédition et diriger l'établissement qui doit en être la suite. Ses intentions vous sont clairement manifestées par les instructions ci-jointes, dont l'une est ostensible, selon l'usage que votre prudence vous suggérera d'en faire, l'autre secrète. Cette dernière vous laisse maître de ne pas entreprendre l'expédition ou de la retarder d'après votre opinion personnelle, les documents que vous aurez reçus, ou ceux que vous pourrez recevoir...

...La révolution qui vient de se faire en Hollande change considérablement nos dispositions politiques dans l'Inde et ne nous permet plus guère de regarder le Cap de Bonne-Espérance ou l'Ile de Ceylan comme un point d'appui ou de refuge. Cette considération fait pencher le gouvernement vers le parti de porter ses principales forces, ses moyens et son attention sur l'Ile de France et sur un établissement nouveau qui mette plus de distance entre le siège de la puissance anglaise et nous. Mais la Cochinchine pourra-t-elle remplir ce but ? Voilà, Monsieur, ce que le Roi commet à votre jugement et à vos connaissances...

...Vous connaissez l'état d'épuisement où se trouvent les finances du Roi, et ce n'est pas pour elles un effort médiocre que d'avoir consacré un fonds extraordinaire de deux cent mille piastres à l'expédition et au premier fondement de l'établissement dont il s'agit. Je suis bien assuré que vous ménagerez l'emploi de ce sacrifice avec la plus grande économie...

...Si des obstacles imprévus faisaient échouer l'expédition, alors c'est à l'Ile de France que vous devez vous replier et rester avec vos troupes...

... Mais si l'opération a lieu et qu'elle tourne heureusement, vous vous occuperez de l'établissement militaire dans les concessions du Prince de Cochinchine. Vous préparerez les places d'un établissement civil et commercial... S'il arrivait que l'expédition ne se fît pas, ou qu'elle fût retardée, vous veillerez, de concert avec M. de Moracin (2), à ce que le fonds extraordinaire de deux cent mille piastres ne soit diverti à aucune autre espèce de destination...

...Je suis persuadé, Monsieur, que je n'aurai à rendre au Roi que des comptes satisfaisants sur la conduite que vous aurez tenue, et, quelque parti que vous ayez pris dans une occasion qui intéresse aussi essentiellement le

« bien de son service, je n'ai pas moins lieu d'espérer que l'exemple de votre zèle et de votre dévouement, soutenus d'une juste fermeté, maintiendra l'ordre, l'émulation, la pureté, la vigilance et l'économie parmi tous ceux qui se trouveront employés sous vos commandements ».

(*Ibidem.* Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 93-95, et par Al. FAURE, p. 143-145).

Duplicité du Cabinet de Versailles

MONTMONRIN A M. LE CHEVALIER D'ENTRECASTEAUX,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON.

Versailles, 2 décembre 1787,

« Je dois commencer par vous prévenir, Monsieur, du secret qu'exige cette dépêche...

...En se décidant à l'expédition sollicitée par l'Evêque d'Adran et en la confiant au Sr Comte de Conway, Sa Majesté laisse cet officier général le maître de ne la pas entreprendre ou de la retarder, selon la nature des documents qu'il doit avoir sur la facilité du succès et sur l'utilité de l'établissement...

...Je vous prie de ne point parler à Monsieur l'Evêque d'Adran de la liberté que le Roi laisse à M. de Conway de suspendre ou de retarder l'expédition ».

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 96-99).

(1) *L'enseigne Richéry était parti de Pondichéry en juillet* 1786 *pour reconnaître les côtes de Cochinchine. Le jeune officier regagna l'Inde française le* 6 *mai* 1787 *et fut chargé itérativement, le* 24 *juillet* 1787, *d'une seconde mission d'exploration en Cochinchine. Ces deux voyages ne purent établir aucune liaison avec Nguyen-Anh et ne fournirent aucun renseignement précis, Richéry s'étant employé surtout à réaliser des opérations commerciales entre Macao et la Cochinchine. Richéry, neveu du comte de Grasse, né en* 1757, *mort contre-amiral en* 1798.

(2) *Intendant-ordonnateur de la Marine et Directeur de la Compagnie à Pondichéry.*

JUGEMENT DE LOUIS XVI SUR LE COMTE DE CONWAY

[TEXTE 67]

Les paroles qui suivent furent prononcées par le Roi à l'audience de congé qu'il accorda à l'Evêque d'Adran, le 8 *décembre* 1787.

Thomas, Comte de Conway, était né en Irlande en 1733. *Entré au service à douze ans dans l'armée française, il avait pris part aux opérations de la guerre de Sept Ans et obtenu en* 1772 *le grade de colonel. En* 1777 *Conway était parti comme volontaire aux Etats-Unis, où il monta une cabale célèbre contre Georges Washington et eut un duel retentissant, qui manqua lui coûter la vie. Lafayette le jugea « brave et habile officier », mais aussi « homme ambitieux et dangereux ». A son retour d'Amérique, Conway avait commandé, de* 1781 *à* 1784, *le détachement français de* 1.000 *hommes des régiments d'Austrasie et de Pondichéry envoyé au Cap de Bonne Espérance pour y renforcer la garnison hollandaise ; au Cap, il rédigea de nombreux mémoires soulignant l'importance primordiale*

du « Gibraltar de l'Océen Indien » et les moyens les plus propres à la préserver d'une éventuelle attaque anglaise. Promu Maréchal de camp (général de brigade) le 1er *janvier* 1784, *grâce, semble-t-il, à la protection du Maréchal de Castries.*

Appelé au commandement des établissements français de l'Inde, sans y avoir le titre de Gouverneur, car « l'état actuel des choses dans cette partie du monde [où la France n'avait plus d'ambition] ne comporte pas le titre de Gouverneur », Conway avait quitté la France en mars 1787, *après avoir pris contact à Paris avec l'Evêque d'Adran.*

Le frère de Conway, auquel Louis XVI fait allusion, était, lui aussi, officier général ; il avait épousé la propre sœur de l'archevêque de Toulouse. Loménie de Brienne, Contrôleur Général depuis avril 1787. *C'est vraisemblablement à l'influence de ce frère bien en cour que l'antagoniste de l'Evêque d'Adran dut sa désignation au poste lucratif de Pondichéry. Conway commanda dans l'Inde française du* 11 *septembre* 1787 *au* 5 *octobre* 1789.

Conway était connu pour ses incartades, et pour son mauvais caractère. On lui reprochait d'être orgueilleux, hautain, ombrageux et d'avoir l'esprit d'intrigue. Barras, le futur Directeur qui, en 1781-82, *avait servi comme sous-lieutenant, sous les ordres de Conway au Cap de Bonne Espérance, a dépeint l'homme en ces termes : « Il portait d'honorables cicatrices, il connaissait l'art de la « guerre, mais il était despote et avait une acrimonie qu'on attribuait à une « dépression nerveuse ».*

« Vous vous êtes, dit le Roi à l'Evêque, laissé prévenir en faveur de Conway. Croyez-moi, il est à craindre qu'il ne vous donne beaucoup de chagrin et que même il ne fasse échouer tous vos projets dans cette expédition. Si je l'ai nommé commandant en chef des troupes dans l'Inde, ce n'a été que pour me débarrasser ici de ses intrigues, et l'empêcher d'y mettre tout en confusion. Car je sais très bien que lui, son frère et Dillon ne peuvent rester un moment en repos. Il peut être bon soldat et servir utilement tant qu'il sera à Pondichéry ,mais je ne voudrais pas de lui à la tête d'une armée. Cependant, pour vous obliger, je lui donnerai le cordon rouge et le rang de lieutenant général ».

(Cité par Al. FAURE, p. 128).

PREMIER HEURT ENTRE L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET LE COMTE DE CONWAY (PONDICHÉRY, 14 et 15 Juin 1788)

[Texte 68]

Parti de Lorient, le 27 *décembre* 1787, *sur* la Dryade, *l'Evêque d'Adran débarque à Pondichéry le* 18 *mai* 1788. *Le lendemain, il remet à Conway le brevet de Lieutenant Général (Général de division) et la croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, décoration que Conway a été fort déçu de ne pas recevoir à la précédente promotion, « après quatre ans de promesses et quarante-deux ans de services ». Le Gouverneur n'est pas sans s'offusquer de recevoir cette distinction enviée des mains d'un ecclésiastique. Il a déjà, d'ailleurs, pris*

connaissance des instructions confidentielles de Versailles. Les deux hommes échangent des propos peu amènes. Dès le premier contact, ils sont brouillés ou, tout au moins, braqués l'un contre l'autre.

Un conseil de guerre, convoqué le 12 juin 1788, *décide d'ajourner l'expédition de Cochinchine, jusqu'à l'arrivée des bateaux de charge qui apportent de France les vivres et les fonds. Le prélat insiste pour qu'on l'autorise au moins à se rendre lui-même immédiatement en Cochinchine. Une véritable joute s'engage entre le prélat et le commandant en chef. Controverse âpre, mordante, haletante, à la cadence de trois lettres par jour, dans lesquelles, en une langue châtiée, vrai modèle de belle prose française, les deux interlocuteurs, sous les dehors de la politesse raffinée et perfide du temps, ne se ménagent guère. Les fleurets sont mouchetés, mais l'escrime est savante ; tous les coups de bouton portent et laissent leur marque...*

Dans son Voyage à la Cochinchine, *l'écrivain anglais John Barrow a donné comme cause de l'attitude du Comte de Conway la rancune de sa maîtresse, M*me *de Vienne, femme (ou fille) d'un aide de camp du commandant en chef. Le prélat aurait apprécié sévèrement la conduite de M*me *de Vienne et s'en serait fait, à peine arrivé, un adversaire agissant. L'incident — à le supposer exact — n'eut certainement pas sur les événements l'influence décisive que lui attribue le voyageur anglais. Les causes véritables de l'abstention de Conway furent son hostilité personnelle à l'égard de toute action coloniale et la situation lamentable dans laquelle se trouvait alors l'Inde française, en plein marasme économique et budgétaire.*

Sur cette période de la vie de l'Evêque d'Adran :

> *Cf. G. TABOULET,* Le traité de Versailles et les causes de sa non-exécution, *B. S. Et. Indo.,* 1939. *Sur la situation de l'Inde française à cette époque, cf. J. CONAN,* La dernière Compagnie française des Indes, *Paris,* 1942.

L'Évêque d'Adran à M. de Conway

Pondichéry, 14 juin 1788,

...« Je demande, au nom du Roi et comme Commissaire pour Sa Majesté auprès du Roi de la Cochinchine, les moyens de pouvoir continuer ma route sur la frégate qui m'a amené de France, afin d'aller moi-même sur les lieux et assurer l'expédition pour l'année prochaine : ... Je me borne à demander *la Dryade.* Si vous souscrivez, M. le Comte, à ce que j'ai l'honneur de vous proposer, je demanderai alors un écrit signé de votre main, qui, en déclarant que vous ne pouvez, dans le courant de cette année, exécuter les ordres du Roi, fasse foi que vous consentez que j'aille moi-même m'assurer de l'état des choses et chercher le Roi de la Cochinchine pour l'amener ici, si cela est possible.

Voilà, M. le Comte, le dernier moyen qui est en mon pouvoir. Je le saisis uniquement par zèle pour la gloire du Roi et l'intérêt de la nation. Si vous avez des raisons pour vous y refuser, vous êtes trop juste pour ne pas me les communiquer par écrit. Vous n'ignorez pas que je dois le compte de ma conduite à la Cour et l'assurer que je n'ai rien négligé pour répondre à la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

Les gabarres arriveront, M. le Comte, il n'y a aucune raison d'en douter (1).

...« Pour votre gloire, M. le Comte, reprenez l'énergie dont vous avez donné partout tant de preuves, et décidez-vous. Rappelez-vous surtout de ce que vous disiez à Paris de ce projet, et faites attention que, depuis, rien de solide n'a pu changer vos dispositions. Méprisez des conseils qui, sous le voile de la prudence, cachent la plus grande faiblesse. Enfin, montrez à la Cour, qui l'attend de vous, qu'à la maturité des réflexions, vous avez su réunir la noblesse, la force et le courage dans l'exécution. J'ai l'honneur d'être... »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 117-121).

M. de Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 14 juin 1788,

...« Je me conformerai strictement à mes instructions, c'est tout ce que je puis vous dire. Je vous remercie, Mgr, du conseil que vous voulez bien me donner et de l'intérêt que vous daignez prendre à ma gloire. Je la fais consister dans l'exacte exécution des ordres du Roi, et je pense qu'on ne m'a jamais reproché un défaut d'énergie, quand il a été question de son service...

...Je me rappelle parfaitement, Mgr, qu'à Paris comme ici, j'ai pris un véritable intérêt à tout projet qui portait l'apparence d'un établissement avantageux pour le Roi et d'une augmentation de commerce. Mes sentiments sont encore les mêmes, mais ils ne me font pas oublier les obligations qui me sont imposées. Vous me donnez le droit, Mgr, de vous demander quelles sont ces personnes qui, *sous le voile de la prudence, cachent la plus grande faiblesse* et dont vous me recommandez de *mépriser les conseils*...

...Je ferai ce que la Cour attend de moi, n'en doutez pas... J'avoue que je suis étonné qu'un digne et respectable prélat accuse de faiblesse des personnes qu'il ne nomme pas et qu'il serait cependant essentiel de faire connaître. Ce jugement porté si légèrement n'est, permettez-moi de le dire, ni chrétien, ni généreux. Ne serait-ce pas ici le cas, Mgr, de vous donner le conseil salutaire de vous défier des calomniateurs, des intrigants et des curieux ? Au reste, rien ne me déterminera à m'écarter des ordres du Roi. Votre lettre, Mgr, ne peut offenser ni moi ni personne de ma robe, et elle ne changera rien à mon plan de conduite. En remplissant exactement mes devoirs, je vous prie d'être persuadé que je n'oublierai jamais les égards dus à votre état respectable. »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale, Coch.*, p. 121-123).

L'Évêque d'Adran à M. de Conway

Pondichéry, 14 juin 1788,

« M. le Comte, Le respect que j'ai pour votre discrétion à mon égard, ne m'empêche pas de la trouver fort singulière. Vous assurez que vous vous conformerez aux ordres du Roi ... C'est la seule chose que je désire. Ce n'est même qu'en vertu de ces mêmes ordres que j'ai cru devoir vous présenter mes observations. Vous êtes étonné que j'accuse de faiblesse des personnes que je ne nomme pas... La chose est toute simple ; c'est que je ne les connais pas...

« Il y a dans la colonie des hommes mal intentionnés qui ne se plaisent qu'à allumer le feu de la discorde. Je le sais. Mais, M. le Comte, je vous jure que je n'ai ici qu'une affaire et que je ne me mêlerai jamais que de celle-là. Ma lettre, au moins selon mon intention, ne peut offenser personne, de quelque robe qu'il puisse être. Je ne l'aurais jamais écrite, si j'avais cru qu'elle pût avoir un tel effet. Je suis fâché, pour le service du Roi, que vous vous préveniez contre moi, M. le Comte, et que je sois obligé d'en venir à de pareilles explications. Vous me croyez des prétentions, je m'en suis aperçu dès le premier jour. Cependant, il me semble que rien n'est plus indigne d'un homme de bon sens, et surtout d'un homme de mon état... »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 123-124).

M. De Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 15 juin 1788,

«...Je n'ai donné aucun lieu aux suppositions que vous avez faites. Le public déposera pour moi. Vous accusez de faiblesse des personnes que vous ne nommez pas que et vous ne connaissez pas. Cela vous paraît tout simple. Vous êtes casuiste, Mgr, vous êtes plus que moi en état de prononcer sur cette manière de juger.

Depuis neuf mois que je suis ici, j'ai réfléchi plus d'une fois et j'ai cherché à me procurer tous les renseignements sur la Cochinchine ; mes désirs sont toujours les mêmes. Mais il me semble que je puis sans faiblesse ne pas abonder implicitement dans le sens d'une personne que, d'ailleurs, je considère et respecte...

...La seule affaire qui vous occupe, Mgr, m'occupe aussi et j'en ai beaucoup d'autres, qui ne me permettent pas d'écouter les discours des oisifs. Je serais au désespoir, Mgr, de ne vous avoir pas marqué tout le respect qui vous est dû. J'espère que vous n'aurez jamais à vous plaindre de moi à cet égard. Je ne sais pas si vous avez des prétentions. J'ignore de quelle nature elles sont. Et je ne vous ai laissé entrevoir rien de désobligeant à ce sujet. »

(Cité par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 125-126).

(1) *M. de Conway déclarait qu'il ne pouvait rien entreprendre tant que les flûtes ou gabarres qui apportaient le matériel pour l'expédition n'étaient pas parvenues. Les deux flûtes, le* Dromadaire *et le* Mulet *marchaient lentement et ne se hâtaient guère ; elles n'arrivèrent à Pondichéry qu'en août* 1788.

LE SORT DE L'EXPÉDITION SE JOUE A PONDICHÉRY : SUPPLICATIONS ET RÉSISTANCES (juin 1788-mars 1789)

[Texte 69]

Après le premier engagement du fer, dont la virulence ne laisse guère de place à un accommodement, les deux antagonistes s'empressent naturellement de rendre compte à Versailles. Le Comte de Conway n'a pas encore définitivement condamné le projet ; il se borne à gagner du temps, ne pouvant rien entreprendre

dit-il, avant l'arrivée des bateaux de charge. Pressé par l'opinion, le général accorde toutefois un semblant de satisfaction au prélat, en expédiant en Cochinchine, le 15 *août* 1788, *le chevalier de Kersaint, capitaine des vaisseaux du Roi, avec la frégate* la Dryade *et le brick* le Pandour, *pour y recueillir les renseignements indispensables que Richery n'a pu se procurer.*

Pendant l'absence du chevalier de Kersaint, la polémique sommeille à Pondichéry. Kersaint est de retour le 13 *mars* 1789 ; *il rapporte, sur Tourane et sur Poulo-Condore, des renseignements si pessimistes qu'ils peuvent faire douter de la bonne foi du prélat. Le commandant en chef et l'Evêque communiquent à Versailles les renseignements de Kersaint, dont chacun ne retient, bien entendu, que ce qui est de nature à renforcer sa thèse. Cette fois, les dés sont jetés pour de bon. Le ministère aura de quoi décider en toute connaissance de cause. Il n'y a plus qu'à attendre son arbitrage.*

*Il nous a paru utile de nous attarder quelque peu sur ce pathétique débat épistolaire où s'affrontent à bout portant le prélat et le commandant de Pondichéry, parce que les deux angatonistes représentent une mentalité bien différente, dont l'opposition irréductible explique l'échec des nombreuses velléités indochinoises de la France au cours du XVIII*e *siècle. D'un côté, les hommes d'action, hardis et confiants, toujours prêts à aller de l'avant, à oser aujourd'hui pour récolter demain ; de l'autre côté, les « partisans du pot au feu et de la petite France, les sages, les avares, les prudents, les hommes du moindre effort », les sceptiques, les peureux, qui voient partout des obstacles, qui usent de la force d'inertie, qui ne craignent rien tant que de prendre des responsabilités et de courir des risques. Un tel débat est de tous les temps.*

Conway à de Montmorin

Pondichéry, 18 juin 1788,

...« Les extraits du livre de M. Poivre intitulé « *Voyages d'un philosophe* » et du mémoire écrit de la propre main de l'Evêque d'Adran prouvent : 1° que les prétentions du Roi détrôné ne peuvent en aucune façon être assimilées aux droits sacrés et imprescriptibles des princes héréditaires des monarchies européennes ; 2° que le Roi ne possède pas un arpent de terre dans la Cochinchine...

...J'ai été étonné que, depuis près de deux cents ans que les Hollandais sont maîtres des Moluques et pour ainsi dire des Détroits de Malacca, de la Sonde, de Lombock et de Bali, ils n'eussent fait aucune attention à la Cochinchine...

...On conçoit facilement pour quelle raison les Anglais et les Hollandais fréquentent peu la Cochinchine ; c'est que toute nation européenne qui ferait ce commerce en concurrence avec les Chinois serait ruinée. Les Chinois se rendent en quatre ou six jours à la Cochinchine ; ils en exportent toutes les productions ; ils fournissent tous les objets auxquels les Cochinchinois sont accoutumés de temps immémorial. Quelle est la nation européenne qui puisse se flatter de balancer tous ces avantages ?...

...J'ai remarqué, M. le Comte, qu'ici comme aux Iles de France et de Bourbon, tous les projets tels qu'ils puissent être, trouvent des panégyristes pourvu qu'ils offrent quelques avantages aux particuliers. On n'a jamais

« spéculé ici que sur le Roi. Si il est d'une expédition, les particuliers accaparent sur le champ tous les objets dont ils pensent qu'on aura besoin, pour les vendre ensuite au Roi à un prix exorbitant. D'autres espèrent avoir des commandements, au moins par intérim. Si les chefs honorés de la confiance des ministres et chargés d'examiner ces projets avant de les mettre à exécution ne les adoptent pas, les particuliers jettent les hauts cris, et ne manquent pas de déchirer les chefs dans les lettres volumineuses qu'ils envoient en Europe... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 173-184).

L'Évêque d'Adran à Montmorin

Pondichéry, 26 juin 1788,

...« M. le Comte de Conway, depuis son retour de Trinquemalé, est dans un état de faiblesse physique et morale qui afflige toute la colonie (1). La nouvelle d'une expédition à la Cochinchine paraît beaucoup le contrarier et depuis mon arrivée, il n'a cessé de me témoigner, à ce sujet, la plus grande répugnance. Depuis plus d'un mois que je suis ici, non seulement il n'a fait aucun des préparatifs que la prudence aurait pu lui permettre ; mais il a pris même des moyens qui rendent cette expédition très difficile, cette année... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 130-131).

L'Évêque d'Adran à Conway

Pondichéry, 11 juillet 1788,

« M. le Comte, la mousson déjà avancée ne me permet plus de différer à vous faire de nouvelles représentations. Peut-être ne seront-elles pas plus utiles que les premières. Mais quoi qu'il arrive, je ne puis les omettre... Nous voilà au 11 juillet. Les gabarres ne paraissent pas. Quand elles arriveraient d'ici au 15, en supposant que vous prendriez le parti de faire l'expédition cette année, vous ne pourriez être prêt à partir avant la fin du mois...

... Je me croirais d'ailleurs indigne de la confiance dont le Roi a bien voulu m'honorer si j'osais préférer ma tranquillité à un voyage, pénible pour moi à la vérité, mais devenu nécessaire pour le bien de son service. C'est pour cette raison, M. le Comte, que je renouvelle les demandes que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire dans ma première lettre, et que j'ose vous prier de ne plus différer à vous décider ... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 143-144).

Conway à l'Évêque d'Adran

Pondichéry, 11 juillet 1788,

« Monseigneur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que mes instructions régleraient invariablement ma conduite. Je vous prie d'être bien persuadé que le parti que je prendrai sera exactement conforme aux ordres du Roi ».

(Reprod. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 145).

L'Évêque d'Adran à Montmorin

Pondichéry, 16 juillet 1788,

...« L'expédition de la Cochinchine devenue impossible cette année, par la mousson déjà trop avancée et par le défaut des gabarres, je viens de proposer à M. le Comte de Conway de prendre à temps les moyens de l'assurer pour l'année prochaine. Je lui ai demandé la frégate qui m'a amené de France, afin d'aller moi-même reconnaître l'état actuel de la Cochinchine... Sa réponse, comme si cette affaire passait les bornes de ma compérence, a été : *qu'il obéirait aux ordres du Roi et qu'il ne pouvait m'en dire davantage.*

J'ai insisté en lui représentant que, s'il négligeait le moyen proposé, il allait rendre impossible l'exécution de ces mêmes ordres ; que les Portugais, qui déjà avaient fait des avances auprès du Roi de Cochinchine, pourraient nous prévenir, ainsi que les Anglais ; que le Roi, qui, depuis longtemps, m'attendait, ne recevant aucune nouvelle, perdrait courage et se livrerait peut-être aux premiers venus ; qu'il paraissait convenable de faire savoir à ce prince où en étaient ses affaires avec la Cour de France, le retour de son fils en bonne santé... Sa réponse, aussi laconique que la première, a été qu'il *suivrait ses instructions.*

J'ose vous supplier, M. le Comte, aussitôt cette nouvelle reçue, de vouloir bien faire expédier une corvette qui nous apporte les ordres du Roi et les vôtres. Si la Cour est toujours dans le dessein de donner du secours à ce Prince, comme elle ne peut guère s'en dispenser après les engagements pris avec lui, et surtout après l'avoir encore empêché tout récemment d'accepter ceux qu'on lui offrait, il paraît nécessaire, pour que l'expédition réussisse, de désigner pour la commander un homme de meilleure volonté et mieux constitué tant pour le physique que pour le moral...

...S'il arrivait que la Cour ne persistât pas dans les mêmes vues, j'oserais encore vous prier, M. le Comte, de vouloir user de la même célérité pour nous faire parvenir les ordres du Roi pour le renvoi du prince et de sa suite, et pour moi, qui alors ne pourrais plus retourner dans cette partie, la permission et les moyens de repasser en France... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 131-133).

Conway à Montmorin

Pondichéry, 20 juillet 1788,

...« Nous avons encore du riz, mais point de blé ; l'expédition de Trinquemalé, la nécessité de fermer cette place, l'augmentation de la station, l'arrivée de l'Evêque d'Adran, et les frais qu'il a occasionnés ont quintriplé nos dépenses... Nous n'aurons pas une piastre le mois prochain, et il est douteux que M. de Moracin puisse emprunter, et même à des conditions onéreuses, de quoi faire la moitié du prêt au soldat. Il est affreux, Mgr, qu'on ait constamment caché au Ministre du Roi des vérités que personne ici n'ignore. Le Roi n'a dans l'Inde que des comptoirs. ...Tout le reste est superflu, quoi qu'en disent les charlatans qui ont spéculé ici sur le Roi et qui sont intéressés à le ruiner. M. de Moracin m'apprend que, depuis 1785, on a dépensé ici

« plus de douze millions. Six au moins de ces millions ont été dépensés en pure perte, ou, ce qui est encore pis, au profit des Anglais... S'il plaît à Sa Majesté d'entretenir dans l'Inde un corps de troupes et une division de forces navales, il est indispensable d'envoyer l'argent nécessaire pour leur subsistance, car, Mgr, il est véritablement trop douloureux et trop humiliant d'aller tendre la main à Madras pour obtenir de quoi nourrir et payer les soldats et les matelots. Voilà cependant, Mgr, où nous en sommes. »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gale Coch.*, p. 141-143).

Conway à de Castries

Pondichéry, 20 juillet 1788,

« J'avoue, Mgr, que la conduite sage et mesurée de M. l'Evêque d'Adran, pendant le très peu de temps que je l'ai vu à Paris, m'avait prévenu en faveur de son projet. Je me livrais avec plaisir à l'espérance de voir le Roi en possession d'un établissement nouveau...

...Dès mon arrivée ici, j'ai cherché à prendre des renseignements sur la Cochinchine. J'ai appris qu'on avait chargé de la reconnaissance M. de Richery, lieutenant de vaisseau, commandant la flûte le *Castries*, et qu'on lui avait adjoint le sieur Berneron, capitaine au régiment de l'Ile-de-France. Ces deux officiers, obérés de dettes, sont allés faire le commerce en Chine et n'ont pas songé à leur mission. A leur retour ici, ils n'ont pas été punis ; on les a même renvoyés de nouveau à la Cochinchine, et ils sont allés une seconde fois faire le commerce en Chine...

...Nous ne savons pas où est le Roi de la Cochinchine. Il paraît, par la lettre de Roi écrite en 1786, qu'il n'a rien et qu'il ne peut rien ; et, d'après la relation du Père Paul Nghi, missionnaire, son existence est douteuse...

...L'île de Poulo-Condore, habitée, selon M. d'Après, par deux cents malheureux fugitifs est très malsaine ...

...J'ai demandé à Mgr l'Evêque d'Adran, des renseignements ensuite sur l'île d'*Hoï-nan* (qu'il faut distinguer de la grande île d'Haï-nan qui appartient aux Chinois). Il m'a répondu que cette île fermait le port ou la baie de Touron, qu'à la vérité elle ne produisait rien, mais qu'on pourrait y semer du riz...

... Ainsi, Mgr, vous voyez que les cessions faites au Roi, au nom du Roi de la Cochinchine, qui n'a rien et ne peut rien, consistent en une île affreuse qu'aucune nation n'a voulu habiter, et en une autre île déserte, voisine d'un continent désert...

...Il est aussi stipulé qu'il sera permis aux Français d'avoir des loges et des factories sur les côtes de la Cochinchine ; mais je ne trouve aucune clause qui nous assure un revenu territorial ou un subside pour faire face aux frais de protection et d'administration...

...On prétend qu'il serait avantageux de jeter les fondements du commerce français dans une partie éloignée des établissements anglais dans l'Asie ; mais, en jetant les yeux sur la carte, ne voit-on pas que l'établissement fait à la Cochinchine, en supposant qu'il fût praticable et qu'il présentât un avantage réel, est à la merci des Anglais et des Hollandais, qui sont pour ainsi dire les maîtres des détroits de Malacca et de la Sonde ?...

...« L'indiscrétion [de l'Evêque d'Adran] à son arrivée ici m'a bien étonné. Il a annoncé qu'il partirait sous quinze ou vingt jours, quoique nous n'eussions ni vaisseaux de transport, ni vivres, ni argent. Il m'a écrit des lettres bien extraordinaires... J'apprends qu'il fait des promesses à tout venant et s'est formé une espèce de cabale. Je le traite avec les égards dus à son rôle et je me renferme dans mes instructions ».

(Arch. Aff. Etrang., Asie, Mémoires et documents, vol. 19, p. 182. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. III, p. 189-191).

Conway à de La Luzerne (2)

Pondichéry, 28 août 1788,

...« Plus je réfléchis sur le projet de l'Evêque d'Adran, plus je suis convaincu que l'entreprise occasionnera six fois plus de dépenses que celles annoncées par cet Evêque, et qu'elle ne présente pas la moindre apparence d'un avantage réel pour les intérêts de Sa Majesté...

...M. l'Evêque d'Adran désirait s'embarquer lui-même sur *la Dryade* pour diriger le voyage et amener le Roi de la Cochinchine. J'ai représenté à cet Evêque que sa présence ici était trop essentielle pour l'expédition majeure, et que je ne pouvais prendre sur moi d'acquiescer à sa demande. Nous avons d'ailleurs enjoint à M. de Kersaint (3) de ne pas conduire ici le Roi de la Cochinchine sous quelque prétexte que ce pût être. Je crois, M. le Comte, que l'Evêque d'Adran a du zèle et de la bonne volonté. L'indiscrétion qu'il a affichée dès son arrivée ne peut être attribuée qu'à une tête exaltée. Mais j'avoue que sa manière de raisonner me paraît tout à fait romanesque...

...Voici à peu près les questions que je (lui) ai faites, et ses réponses :

Quand les vaisseaux seront entrés dans la baie de Chin-Chin (4), et quand le débarquement sera opéré, y trouverons-nous les bœufs nécessaires pour traîner notre artillerie, nos munitions de guerre et de bouche, et tout notre attirail de campagne ? L'Evêque a répondu qu'il n'y avait pas de bœufs en Cochinchine, mais qu'on y trouverait des buffles. Je lui ai observé qu'en supposant que les Cochinchinois prissent la fuite, il n'y avait point d'apparence qu'ils laissâssent sur le rivage ou même à portée de nous des buffles pour le service de leurs ennemis. Il en est convenu, et a dit qu'on en pourrait prendre à l'Ile de Poulo-Condore. Je lui ai observé qu'il fallait au moins quatre ou cinq cents buffles, et que, si l'on trouvait ce nombre à Poulo-Condor, il y aurait de grandes difficultés pour les faire embarquer et transporter à la côte. Il a répondu qu'on les mettrait sur les vaisseaux.

M. de Saint-Riveul (5) lui a représenté que quatre gabarres et quatre frégates armées en guerre et chargées de vivres et de troupes ne pouvaient pas entre elles se charger de cinq cents ni même de deux cents buffles. Il a répondu qu'on les transporterait sur des barques qu'on trouverait à Poulo-Condore...

...Je n'ai pas voulu le pousser plus loin sur cet article, mais je lui ai demandé quelles seraient les premières opérations à faire à terre, lorsque nous serions débarqués. Il m'a répondu que nous avancerions d'abord de 4 ou 5 lieues de la baie, que nous y prendrions un fort construit en pierre, qu'ensuite nous ferions une marche de 5 ou 6 lieues, que nous entrerions dans une

« grande ville ouverte où étaient les trésors du Roi ou de l'usurpateur actuel, que nous prendrions ces trésors, que, pour lors, les troupes françaises n'auraient plus rien à faire, parce que les 1.800, 1.500 ou 1.200 hommes, qui seraient partis du golfe de Siam avec l'ancien Roi de la Cochinchine qui nous auraient rejoints, iraient combattre les armées de l'usurpateur et soumettre les seize provinces, qu'après cette opération, nous nous rembarquerions sur nos vaisseaux pour aller prendre possession de l'île déserte d'Hoinan, dans la baie de Tourane...

...J'aurai l'honneur, M. le Comte, de vous adresser un état détaillé de la situation civile, militaire et politique des établissements du Roi dans l'Inde. Je vous demande pardon, de me servir de cette dernière expression, *politique*. J'espère que par la suite ce mot, dont certaines gens ont tant abusé pour constituer le Roi en dépenses inutiles, sera tout à fait rayé de notre dictionnaire indien et qu'on y substituera les mots économie et commerce. »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 146, 152).

Conway à de La Luzerne

Pondichéry, 15 mars 1789,

...« On pourrait pardonner à l'Evêque d'Adran les rêves d'une tête exaltée. Il y a environ douze à quinze ans qu'il avait manifesté plus d'une fois de l'inquiétude de son caractère. Mais il est difficile de le justifier de son peu de sincérité, en traitant avec le Ministre de Sa Majesté ; car il connaissait parfaitement ces îles ; et il a évidemment surpris la religion du Ministre en les représentant comme des possessions précieuses... Ce traité est illusoire et de nulle valeur. Ses calculs ne sont pas plus exacts que ses assertions. Il avait porté la dépense totale de l'expédition à 5 ou 600 mille livres. Les dépenses préliminaires s'élèvent à un million. L'expédition les triplerait au moins et il ne serait pas facile d'évaluer à quelles sommes annuelles se monteraient les dépenses de protection et d'entretien. Rien de plus facile que de s'emparer à la Cochinchine ou ailleurs d'un bon poste ou d'un port ; mais les frais d'entreprise et d'établissement seront-ils couverts par les profits incertains qu'on promet pour un avenir très éloigné ? ... »

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gén. Coch.*, p. 188-189).

L'Évêque d'Adran à Conway

Virampatnam, 18 mars 1789,

« M. le Comte, d'après les nouvelles que nous venons de recevoir de la Cochinchine, il n'y a plus à douter que le Roi ne soit rentré dans ses états. Il en possède actuellement les cinq provinces méridionales... Il est en état de lever une armée de 60 à 80 mille hommes, et selon les nouvelles, il aura, au mois de mai prochain, 50 galères, 2 vaisseaux et 4 à 5 cents bateaux de guerre. Malgré tous ces avantages, ce prince n'est pas sans inquiétudes, parce que ses troupes ne sont pas encore bien rassurées, et qu'avec une armée plus considérable, il a déjà été obligé, comme j'en ai été le témoin, d'abandonner ces mêmes provinces...

...« Le désir de ce prince serait qu'on lui envoyât au plus tôt un détachement quelconque qui, par sa présence, rendît la confiance à son peuple et, en conservant la grande étendue de pays qu'il a déjà, le mît à même d'attendre avec sûreté le moment de l'expédition, si elle doit avoir lieu...

...Ce prince me fait savoir qu'il désirerait beaucoup qu'on lui procurât des fusils, des sabres et du soufre ; il ne manque pas de salpêtre. Dans le cas où cet envoi aurait lieu, ce prince se chargerait de la nourriture de toutes ces troupes tant de terre que de mer, de fournir tous les bois nécessaires et la main-d'œuvre pour radouber les vaisseaux qui pourraient en avoir besoin, et, si la Cour venait à abandonner l'expédition, il dédommagerait le Roi de toutes les dépenses que ce petit armement aurait pu occasionner...

...On a débité que plusieurs personnes trouvaient les conditions du traité passé avec ce prince peu avantageuses à la France et qu'on aurait désiré que les Français pussent être dans son pays comme les Anglais dans le Bengale. A cela je réponds :

1° que ce projet est absolument contraire aux vues de la Cour de France, qui ne veut point de nouvelles conquêtes... ; 2° qu'avec la connaissance que j'ai du caractère cochinchinois, j'assure que la France ne réussirait jamais à exécuter ce projet, quand elle entretiendrait à la Cochinchine 15 à 20 mille hommes ; ces peuples sont bien différents des Bengalis et des Malabares ; 3° j'ajoute enfin que si, après le rapport des ingénieurs, la nation venait à avoir besoin de faire l'établissement sur le continent, je répondrais d'amener ce prince à accorder tout ce qui serait nécessaire pour le faire d'une manière convenable...

...Le moyen proposé ci-dessus remplirait tout de suite un engagement dont la Cour de France ne peut, dans aucun événement, se dispenser, je veux dire le renvoi du prince au Roi son père...

...Je vous conjure pour la gloire et les intérêts du Roi, et surtout pour ne pas laisser à la nation la honte d'avoir manqué de parole à un prince étranger qui a mis la plus entière confiance dans des promesses qui lui ont été faites au nom du Roi ; je vous prie de ne pas vous refuser aux demandes que je vous fais en son nom... Aucun motif au monde ne m'empêcherait d'aller vous présenter moi-même les demandes ci-dessus, si je croyais que cette démarche pût être de quelque utilité, et si je ne craignais que, dans le moment du retour de la frégate, une visite si empressée n'augmentât encore les propos qu'on ne manque pas de tenir dans cette colonie. Pour y suppléer, je vous envoie un des missionnaires qui pourra recevoir vos ordres, si vous avez à lui en donner...

...Je ne puis m'empêcher de vous observer en finissant que, dès le moment où vous croirez pouvoir vous occuper de l'expédition, tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Pondichéry, entrera dans l'oubli. On en conclura à la Cour et ailleurs, que, comme il arrive souvent dans les plus grandes affaires, nous avons eu d'abord quelque sujet d'altercation, mais que, dès que vous avez cru apercevoir la gloire du Roi et l'intérêt de la nation, vous avez eu le courage de mettre à part tout ressentiment, pour vous en occuper. Pour moi, je ne pourrais jamais en espérer beaucoup de gloire, puisque, outre les raisons que vous pouvez avoir de votre côté, j'ai de plus les motifs d'un état qui m'interdit tout sentiment d'aigreur.»

(Repr. par H. CORDIER, *Corresp. Gén., Coch.*, p. 191-195).

(1) *Suivant des instructions venues de France, Conway était allé, en février* 1788, *faire une visite officielle au Gouverneur hollandais de Tringuemalé pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre en cas de rupture avec l'Angleterre. Conway était revenu, en mai* 1788, *persuadé que « Ceylan était un affreux et malsain pays que nous aurions le plus « grand tort de revendiquer ».*

(2) *M. de La Luzerne, lieutenant général des armées du Roi, avait été appelé, du Gouvernement des Iles-sous-le-Vent (Saint-Domingue), au Ministère de la Marine le* 24 *décembre* 1787, *en remplacement du Maréchal de Castries, qui avait donné sa démission à la suite de l'humiliation subie par la France en Hollande.*

(3) *Le chevalier de Kersaint déposa à Poulo-Condore, en septembre* 1788, *mille fusils achetés en France pour le compte du Roi de Cochinchine. Kersaint revint à Pondichéry, le* 13 *mars* 1789, *après avoir levé des cartes de la côte de Cochinchine entre le* 17°13' *et le* 11° 30' *de latitude. Il rendit compte que les baies de Tourane et du Cap Saint-Jacques étaient excellentes, mais que « l'île de Hoinan n'était propre à rien » ; il fit savoir également que Nguyen-Anh venait de remporter d'importants succès dans le Sud de la péninsule De Kersaint, Guy Pierre* (1747-1822) *ne doit pas être confondu avec son parent Armand, Guy, Simon de Kersaint, lui aussi capitaine de vaisseau, qui, député girondin à la Convention, fut guillotiné le* 5 *décembre* 1793 *pour avoir violemment critiqué l'exécution de Louis XVI.*

(4) *Baie de Quinhon.*

(5) *Capitaine de vaisseau commandant la station navale de Pondichéry.*

LA DÉROBADE DE VERSAILLES (octobre 1788)

[Texte 70]

Le cabinet de Versailles n'avait jamais été vraiment décidé, nous l'avons vu, à entreprendre l'expédition de Cochinchine. Le 11 *juin* 1788, *c'est-à-dire alors que l'Evêque d'Adran voguait encore vers Pondichéry, Montmorin écrivait à l'ambassadeur de France à Madrid : « Sa Majesté s'en est rapportée à la sagesse « de M. le Comte de Conway, qui doit commander l'expédition. Je suis porté à « croire que les circonstances locales paraîtront à cet officier général devoir y « mettre obstacle, en sorte qu'il est probable que l'expédition n'aura pas lieu. »*

Etant donné cet état d'esprit, il était évident que le point de vue du commandant de Pondichéry devait l'emporter à Versailles sur le point de vue du prélat. La question fut soumise, le 4 *octobre* 1788, *au Conseil, et le Roi approuva sans réserve l'attitude négative adoptée par Conway.*

Six semaines plus tard, le Comte de La Luzerne présenta au Roi un mémoire concluant formellement en faveur de Conway ; dans ce mémoire, le Ministre faisait état de l'avis de d'Entrecasteaux, Gouverneur Général des Mascareignes. Après avoir été favorable aux projets de l'Evêque d'Adran, d'Entrecasteaux avait changé de sentiment sur l'opportunité de l'expédition. Corroborant l'opinion de Conway, l'opinion du grand navigateur semble avoir pesé d'un grand poids sur la détermination finale des Ministres français.

Pour plus de sûreté, les ordres suspensifs de la Métropole furent transmis à Pondichéry, à la fois par voie de terre — Constantinople et Bassora — et par voie de mer. Le courrier de cabinet, à qui furent confiés les ordres expédiés par le continent asiatique, fit deux fois naufrage en mer Rouge et n'arriva à Pondichéry qu'en octobre 1789, *trois mois après la réception des ordres venus par la voie maritime. Ce luxe inusité de précaution dans les transmissions montre bien les craintes que les desseins de l'Evêque d'Adran inspiraient au cabinet de Versailles.*

La lettre écrite par le Ministre, le 16 *avril* 1789, *à l'Evêque d'Adran semble bien n'être jamais parvenue à destination. Aussi le prélat demeura-t-il persuadé*

de l'entière bonne foi de la Cour de Versailles et attribua-t-il toujours au seul mauvais vouloir du Comte de Conway la responsabilité de son insuccès à Pondichéry.

L'Evêque d'Adran une fois embarqué pour la Cochinchine (15 *juillet* 1789), *Conway, en vertu des ordres qu'il avait reçus, procéda à l'évacuation militaire des Indes, qui fut achevée en octobre* 1789. *Conway se replia sur l'Ile de France, où il remplaça d'Entrecasteaux. A la suite de manifestations tumultueuses provoquées par « les patriotes » de l'île, insurgés contre l'autorité monarchique, Conway remit, le* 29 *juillet* 1790, *sa démission de Gouverneur Général des îles de France et de Bourbon, entre les mains de son subordonné, David Charpentier de Cossigny, Gouverneur de l'île de Bourbon, et regagna l'Europe. Conway rallia l'armée de l'émigration à Coblentz. En mars* 1792, *il fut nommé par les princes commandant de l'armée royale du Midi de la France, où les royalistes préparaient un soulèvement. Conway, établi en Savoie, se brouilla bientôt avec son second, le Comte de Saillans, qui, exaspéré des lenteurs de son chef, partit seul pour le Vivarais, où il se fit battre et tuer. Cet échec mit fin aux espoirs que les princes avaient un moment nourris de fomenter une autre Vendée dans les Cévennes. Conway participa ensuite au débarquement que les Anglais tentèrent vainement à Granville pour donner la main aux armées vendéennes. Après ces équipées, Conway disparaît de l'histoire; il semble avoir terminé ses jours obscurément en Angleterre.*

Décision du Conseil royal

4 octobre 1788,

«Le Roi a trouvé la conduite de M. de Conway, très conforme aux ordres qu'il a reçus et à ceux qui lui ont été envoyés (1) ».

(Note manuscrite de La Luzerne portée en marge d'une dépêche du 18 juin 1788. Repr. par Al. FAURE, p. 183).

Mémoire La Luzerne

16 novembre 1788,

« J'ai rendu au Conseil d'Etat de Votre Majesté un compte très sommaire de beaucoup de lettres qui étaient arrivées, le matin même, de nos possessions au delà du cap de Bonne-Espérance.

La Dryade, qui portait le prince de la Cochinchine et l'Evêque d'Adran, ainsi que *la Méduse*, étant arrivées à Pondichéry, M. de Conway, autorisé par Votre Majesté à n'entreprendre l'expédition pour remettre l'Empereur de Cochinchine sur le trône que s'il la croit avantageuse, et à s'en désister s'il pense autrement ou doute du succès, a répondu froidement aux instances de l'Evêque d'Adran, et s'est conduit avec la plus grande sagesse. Au reste, si l'entreprise ne peut avoir lieu cette année, il paraît, par les dépêches de M. de Conway... que son opinion personnelle est de renoncer à ce projet, très dispendieux et dont la réussite est fort incertaine.

M. de Conway n'avait pu communiquer sa manière de voir à M. d'Entrecasteaux, qui m'écrit, en date du 10 juillet, une lettre confirmative d'autres dépêches que j'ai déjà reçues de lui. Ce chef de division, dont le témoignage

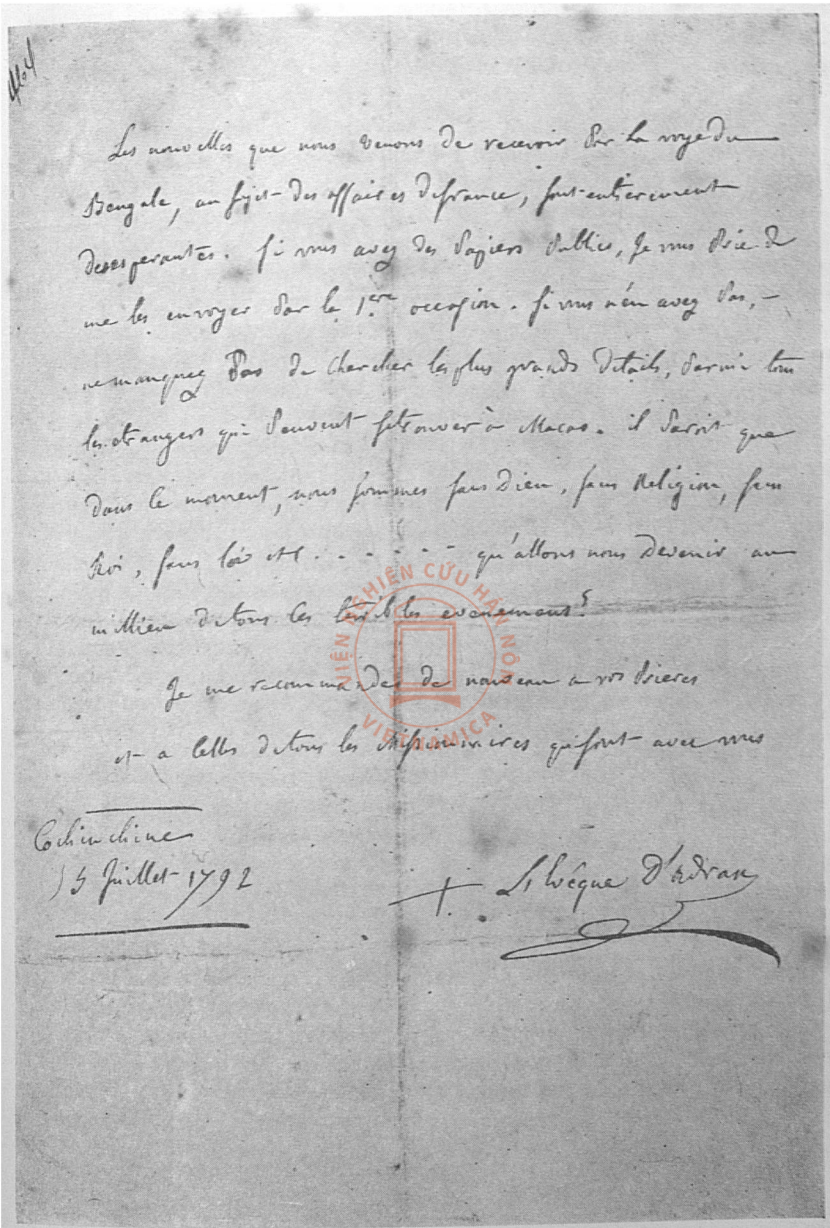

Lettre de l'évêque d'Adran à M. Letondal (5 juillet 1792)

« doit être du plus grand poids, parce qu'il a commandé la station de l'Inde et parcouru lui-même toutes les côtes de l'Asie depuis l'entrée du détroit de Malac jusque à la Chine, ce chef de division, dis-je, insiste sur les difficultés, sur les dangers de former un établissement aussi éloigné, et sur les inconvénients qui peuvent en résulter.

Il est très important d'observer que ces deux chefs, fort éloignés l'un de l'autre, conseillent tous deux les mesures que Votre Majesté a déjà adoptées : l'évacuation de l'Inde et la défense de l'Ile de France. Le résumé qui termine la dépêche de M. de Conway du 4 juin (3) indique même une réforme presque entièrement pareille à celle que j'ai proposée dans un mémoire que j'ai annoncé à Votre Majesté et qui est maintenant entre les mains de M. Necker, à qui j'ai cru convenable de le communiquer... ...Il est urgent de faire passer des ordres quelconques à M. de Conway, qui hésite, n'en ayant pas reçu de positifs, et que ces ordres lui parviennent avant le mois de mai prochain. Des dépenses immenses peuvent être occasionnées par un retard, s'il cède, contre sa propre opinion, aux instances de l'Evêque d'Adran. L'intention de Votre Majesté, dans son Conseil, a paru être d'expédier un aviso, de prescrire à M. de Conway de renoncer à l'entreprise projetée sur la Cochinchine, de renvoyer le prince avec sa suite dans le lieu où il désirera se retirer, et de procurer un passage en France à l'Evêque d'Adran, qui l'a demandé, au cas où l'expédition qu'il a sollicitée n'aurait pas lieu.

Après de plus mûres réflexions, je La supplie de m'autoriser à faire passer ces ordres par duplicata et par voie de terre, et d'en charger aussi les bâtiments marchands qui vont partir pour l'Inde. Ils seront conçus en peu de mots. Ne contenant que des vues pacifiques, il y aura peu de danger qu'ils soient interceptés Des frais énormes seront épargnés à votre Majesté... »

(De la main de Louis XVI) : « APPROUVÉ » (Repr. par H. CORDIER, *Corr. Gén. Coch.*, p. 223-225).

Fin de non-recevoir signifiée au prélat

DE LA LUZERNE A L'EVÊQUE D'ADRAN,

Versailles, 16 avril 1789,

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 août dernier relativement à la lenteur des mesures prises pour l'expédition de la Cochinchine. Je ne puis que me référer à la lettre par laquelle je vous ai marqué que cette expédition ne pouvait avoir lieu. J'autorisais M. le Comte de Conway à vous fournir les moyens de revenir en France, si vous préfériez ce parti ».

(Repr. par H. CORDIER, *Corre. Gale. Coch.*, p. 226).

(1) Cette décision fut prise en Conseil, au cours d'une séance présidée par le Roi, après que lecture eût été donnée de la correspondance de Conway et d'une lettre de l'Evêque d'Adran.

(2) Ecrit en entier de la main du Ministre, ce mémoire fut soumis au Roi, qui l'approuva le 16 novembre 1788.

(3) Erreur de date, cette répêche, citée plus haut, est du 18 juin 1788, et non pas du 4 juin.

L'OPINION A PONDICHÉRY LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LA COCHINCHINE

[TEXTE 71]

L'Evêque d'Adran, cette fois, ne peut plus conserver aucune illusion ; il comprend enfin que, s'il l'a emporté à Versailles, il a définitivement perdu la partie à Pondichéry. Malgré l'appui formel que lui prête l'opinion publique de la colonie, le prélat se rend compte qu'il ne parviendra pas à fléchir l'irréductible opposition du Commandant. Les 19 *et* 20 *juin* 1789, *les Caffres, qu'on avait fait venir dans l'Inde en prévision de l'expédition de Cochinchine, sont rembarqués pour les Mascareignes.*

Quelle résolution adopter ? Le prélat craint de trop exposer les chrétiens s'il revient en Cochinchine, où les Tayson n'ignorent rien de son action. Un moment, il songe à regagner la France. Mais il renonce vite à ce dessein ; ce serait une lâcheté de sa part d'abandonner Nguyen-Anh à son sort, après les assurances qu'il lui a données.

L'Evêque acceptera-t-il les offres qui lui sont adressées par l'Angleterre ? En mai 1789, *les Anglais proposent au prélat* 100.000 *pagodes, soit près d'un million de francs, s'il consent à leur remettre le prince Canh. Le prélat ne se laisse pas séduire par cette perspective alléchante. Il ne peut accepter pareille offre « au préjudice de sa nation ». « Si j'avais été assez peu patriote, écrit-il « le* 8 *juin* 1789, *pour me laisser guider par l'humeur, il n'y a pas encore quinze « jours que j'aurais pu profiter des offres que les Anglais me faisaient ... Je « suis bien éloigné de tenir une pareille conduite »...*

En dernière analyse, affermi par les bonnes nouvelles qui lui parviennent du Vietnam, où la discorde s'est mise dans le camp tayson et où Nguyen-Anh a repris le dessus, le prélat décide de prendre l'affaire à son propre compte. Pour tenir sa parole, pour sauver l'honneur du nom français, l'Evêque, selon son fier propos à M. de Saint Riveul, « fera seul la révolution de Cochinchine ». *Avec les quelques secours qu'il a pu réunir, le prélat prend passage à Pondichéry, le* 14 *juin* 1789, *sur* la *frégate la* Méduse, *Commandant Rosily-Mesros, mise à sa disposition par Conway, et fait voile vers Saïgon, où il va engager la partie décisive.*

Les dates indiquent suffisamment que l'abandon de l'expédition de Cochinchine est antérieur à la Révolution française et ne saurait lui être imputé, comme on le fait souvent.

Durant la période révolutionnaire elle-même, nous trouvons de nombreuses références à la Cochinchine. En octobre 1789, *Cossigny présente un premier projet d'aide militaire à Nguyen-Anh (cf. infra). En* 1791, *l'abbé Rochon, compagnon de voyage de Poivre à son retour de l'Ile de France à Brest en* 1772, *consacre à la Cochinchine tout un chapitre de son* Voyage à Madagascar (*t.* 1er, *p.* 289-313). *En février* 1792, *le capitaine de vaisseau Richery, naguère explorateur malheureux des côtes de la Cochinchine, demande à être chargé d'une croisière à Poulo-Condore, avec trois frégates et deux corvettes ; « il répond du succès sur sa tête ». Le* 24 *vendémiaire an III* (15 *octobre* 1794), *Lescalier, ancien intendant à Saint Domingue, l'un des trois commissaires, civils envoyés à l'Ile de France, propose au Gouverneur Malartic d'envoyer au Pégou et en*

Cochinchine une frégate pour y fonder des comptoirs : « *la Cochinchine nous* « *appelle et soupire après nous pour la délivrer d'un usurpateur* ». *Le* 30 *vendémiaire an VI* (2 *septembre* 1797), *c'est-à-dire deux ans avant la mort de l'Evêque d'Adran, le capitaine de vaisseau Larcher*, « *homme recommandable* « *par ses lumières, ses vertus et son attachement à la patrie* », *qui a navigué vingt ans dans l'Océan Indien, propose au gouvernement français de mettre la main sur les Philippines, position-clé du Pacifique, dont les Espagnols n'ont rien su tirer, et aussi de fonder un établissement en Cochinchine, afin de* « *faire* « *déchoir l'orgueilleuse Angleterre de cet état de splendeur où le commerce l'a* « *fait monter* » ; *le Directoire répondit que l'affaire serait reprise lorsque la situation extérieure le permettrait... En l'an VIII enfin, on voit un certain Charles Mayon, qui avait navigué seize ans dans les mers de l'Inde et qui, dit-il, avait été envoyé, en* 1788, *reconnaître la Cochinchine* (??), *proposer au Ministère des Affaires Etrangères, parmi d'autres entreprises asiatiques, un établissement* « *en Cochinchine, pays fertile en ressources et susceptible de* « *servir de relai pour le commerce avec la Chine* ».

Ces nombreux exemples suffisent à montrer que, même au cours des périodes les plus troublées de notre existence nationale, la péninsule indochinoise n'a pas cessé de préoccuper certains Français, à défaut de retenir l'impossible attention d'un gouvernement trop fortement sollicité par ailleurs.

L'Évêque d'Adran quitte Pondichéry pour la Cochinchine, 15 juin 1789

Gazette nationale, Pondichéry, 15 juin 1789,

...« La Cour a absolument renoncé au projet de la Cochinchine et défendu à M. de Conway de l'entreprendre. Cependant, jamais les circonstances n'ont été si favorables pour le succès complet du rétablissement du Roi détrôné, déjà en possession de cinq provinces méridionales de ses états, et nous manquons, par cette circonstance, de former un établissement solide et précieux dans un royaume qui, avant quatre ou cinq ans, offrirait à la nation un commerce exclusif de plus de 20 millions, et particulièrement les moyens d'exercer celui de la Chine sans aller à Canton y éprouver des avanies.

Mgr l'Evêque d'Adran s'est embarqué avec son pupille sur la frégate *la Méduse*, qui a appareillé ce matin pour aller les déposer à la Cochinchine, dans la partie où le prince est établi. C'est un événement bien fatal, et M. de Conway s'applaudit beaucoup d'avoir réussi à empêcher cette belle entreprise, comme aussi à réduire cette ville à n'être plus qu'un comptoir. Son animosité contre l'Evêque d'Adran et contre les concitoyens de cette cité (1) sont les motifs qui ont guidé sa méchanceté dans cette occasion. Il en trouvera tôt ou tard la récompense, mais le mal qui en résultera pour la nation sera irréparable ».

(Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 199).

Rapport à l'Assemblée Nationale de Louis Monneron (1790) (2)

« Messieurs,

Si vous encouragez, si vous protégez le commerce de l'Inde, vous provoquerez nécessairement les armements ; ce commerce est susceptible d'une très

« grande extension, soit dans ses relations avec la France, soit dans le pays même. Les matières premières abondent dans toute l'Asie ; les échanges se font avec succès...

...Une circonstance très heureuse nous ouvrait tous les ports et toutes les ressources de la Cochinchine. Le souverain du pays, obligé de fuir devant un usurpateur, avait envoyé en France son fils unique, comme le gage des traités que Mgr l'Evêque d'Adran, à qui il avait confié le sceau de l'Empire, ferait avec nous ; il était question de quelques faibles secours, qui existaient aux Indes en hommes et en vaisseaux. Jamais l'impéritie d'un Ministre n'a frappé d'une manière plus funeste sur les intérêts commerciaux d'une nation. Au lieu d'adopter un projet, dont la France devait recueillir de si grands avantages, il crut devoir laisser à M. de Conway la liberté d'exécuter ou d'abandonner ce projet. Ce Gouverneur, nouvellement arrivé aux Indes, n'ayant aucune notion de nos intérêts dans le pays confié à son administration, se détermina, contre le vœu et les instances de la colonie, à abandonner Mgr l'Evêque d'Adran à ses propres ressources.

L'amour de ses peuples a remis l'Empereur en possession de son trône. Le gouvernement français n'a pas eu la gloire d'avoir contribué à cet événement. Mais Mgr l'Evêque d'Adran, distinguant les inconséquences d'un Ministre des intérêts de la nation, n'en est pas moins disposé à employer son crédit, ses talents, ses ressources, pour nous obtenir tous les avantages que nous pourrons désirer, dans un pays dont la population est immense, qui a des ports excellents, et qui offre la réunion abondante de toutes les productions de la Chine et des Indes.

Voilà, dira-t-on, des espérances bien séduisantes ; mais si nous encourageons le commerce de l'Inde, qui nous présente déjà une masse imposante de trente millions d'affaires par an, si nous lui donnons un plus grand développement, n'exposons-nous pas nos vaisseaux et nos richesses à devenir la proie de la supériorité que les Anglais ont dans les Indes ? C'est une question politique que je vous laisse à discuter ?

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 19, fol. 263-64. Repr. par F. LOUVET, *La Cochinchine religieuse*, t. I, p. 531-532).

(1) L'origine irlandaise de Conway rappelait aux habitants de l'Inde française le fâcheux souvenir de Lally-Tollendal. Conway était fort impopulaire à Pondichéry. A chaque rembarquement de troupes, on criait à la trahison du Gouverneur. On reprochait à Conway d'avoir durement éconduit, en mai 1784, les envoyés du Sultan Tippo-Sahib ; on lui reprochait surtout d'avoir fait échouer l'entreprise de Cochinchine par animosité personnelle contre l'Evêque d'Adran et contre les Pondichériens, « sur lesquels il n'y a pas d'horreur qu'il ne dise ». « M. de Conway n'emporte pas les regrets de cette colonie, lit-on dans une lettre particulière de Pondichéry de l'époque ; il y est détesté » (*Moniteur universel*, réimpress., t. II, p. 506).

(2) Aucun commissaire général de la marine, ordonnateur à Pondichéry, Louis Monneron, auteur du mémoire ci-dessus, qui fut lu à la Constituante le 25 octobre 1790, fut admis à cette assemblée le 19 septembre 1791, avec le colonel Beylié, comme député des Indes orientales. En septembre 1796, Louis Monneron rédigea, à Paris un « projet d'association pour le commerce au delà du Cap de Bonne-Espérance », dans lequel il est question de la Cochinchine. Ne pas confondre Louis Monneron avec Pierre Monneron, qui avait accompagné l'ambassade envoyée en France en 1788 par le Sultan Tippo-Sahib, et qui fut, lui aussi, député suppléant pour l'Ile-de-France, élu en juillet 1790.

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE D'ADRAN SUR LA BRÈCHE DE COCHINCHINE (1789-1799)

L'Evêque d'Adran considère que l'honneur du nom français est engagé. Pour ne pas faillir à la promesse qu'il a faite à Nguyen-Anh, il se rend de sa personne en Cochinchine, avec un important matériel de guerre acheté sur les fonds à lui libéralement fournis par les commerçants et les armateurs de Pondichéry et des Mascareignes. Le prélat par ailleurs entraîne à sa suite, un certain nombre d'officiers de la marine royale qu'il décide à entrer au service du prétendant cochinchinois.

Pendant dix ans, l'Evêque d'Adran joue, auprès de Nguyen-Anh et des officiers français de l'état-major vietnamien, le rôle d'un mentor, d'un conseiller technique, d'un animateur. Il pousse à une action rigoureuse le jeune prince qui, par prudence, ménage ses forces, préférant l'expectative à une offensive prématurée. Autant que Nguyen-Anh lui-même, il est l'âme de la lutte contre les usurpateurs tayson.

Cette période, militante au sens propre du terme, de la vie du prélat est loin d'être pour autant une période triomphante. Les dix dernières années de la vie de l'Evêque d'Adran sont traversées de soucis et d'angoisses de toutes sortes, assombries par de cruelles misères physiques et par des tourments moraux, pires encore que les souffrances corporelles. Ces tourments sont causés au prélat par la nostalgie ; par la nouvelle désolante « des fureurs de France » ; par les deuils multiples qui déciment la petite phalange des missionnaires ; par les calomnies dont le prélat est abreuvé ; par les alarmes que fait souvent naître en lui l'attitude du Roi et même du prince Canh ; par les intrigues et les jalousies des mandarins et des lettrés ; par les écarts de conduite des jeunes officiers français, qui mènent une vie peu édifiante dans les camps cochinchinois ; enfin par les inquiétudes que le prélat ressent quant à l'avenir de la religion chrétienne au Vietnam.

L'Evêque use ses forces à croire, à espérer quand même, à lutter. Il se débat contre l'adversité, entouré d'embûches, de déboires, d'ingratitude. Le prélat ne se maintient des années durant que par la force de sa volonté. Il succombe finalement à la peine. En novembre 1799, il meurt sur la brèche de Quinhon, sans avoir vu luire l'aube du succès final, succès tout proche pourtant, que, plus que tout autre, il a contribué à assurer.

Nguyen Anh remercie Louis XVI (31 janvier 1790)

[Texte 72]

Revenu de Siam en août 1787, Nguyen-Anh avait reconquis « cinq petites provinces » de la Basse-Cochinchine, sur la rive Nord du Cambodge (Mékong),

fleuve dont le Roi de Siam avait saisi la rive méridionale. Il s'était installé à Saïgon, place qui allait être le point de départ des guerres de libération contre les Tayson.

Le 28 juillet 1789, — *deux semaines juste après la prise de la Bastille* — la Méduse *débarqua au Cap Saint-Jacques l'Evêque d'Adran et les quatre missionnaires qui lui restaient, des sept partis de France en sa compagnie. Pour faire plaisir au prélat et qu'* « *il n'eut pas l'air d'arriver tout-à-fait les mains vides* », *le Commandant Rosily-Mesros* (1748-1833) *fit don à Nguyen-Anh* « *de deux milliers de poudre* » (2.000 *livres ou* 1.000 *kilos*). *Ce fut là tout le secours que le souverain de la Cochinchine reçut de la France officielle.*

Malgré les nouvelles décevantes qu'il apportait, l'Evêque d'Adran fut accueilli avec la plus grande joie par Nguyen-Anh, qui sut dissimuler la déconvenue que lui causait la dérobade des pouvoirs publics français. A la fin de janvier 1790, *Nguyen-Anh adressa au Roi de France la lettre ci-après, lettre empreinte de beaucoup de tact, de dignité, de générosité même, si on songe à l'offre de secours faite reconventionnellement par le souverain cochinchinois au Roi de France, assailli à son tour par l'adversité.*

Il est certain que l'Evêque d'Adran ne fut pas étranger à la rédaction de cette lettre, dont il assura la traduction. « *Je soussigné certifie que la tra-* « *duction ci-dessus, ne pouvant être littérale quant au sens, est entièrement* « *conforme à la lettre du Roi de Cochinchine. En foi de quoi, je l'ai signée* « *et revêtue de ma signature, le 5 février* 1790. »

« Moi Nguyen-Anh, Roi de la Cochinchine, ai l'honneur de faire savoir à Très Haut et Très Puissant Prince, le Roi de France, que, connaissant par l'histoire des générations antérieures, que le sort des empires était sujet à bien des vicissitudes et que souvent la fortune, après leur avoir été favorable, paraissait leur tourner le dos, de même qu'après des revers il arrivait quelquefois qu'ils fussent plus heureux, pénétré de ces sentiments, j'avais toujours regretté que mon royaume se trouvât dans une distance aussi éloignée qu'il l'est de celui de Votre Majesté. Malgré les mers immenses qui séparent les deux états, j'avais souvent entendu les voyageurs parler avec les plus grands éloges des vertus et surtout de la bienfaisance de Votre Majesté ; mais, n'ayant alors aucun moyen de faire entendre ma voix au pied de votre trône, je m'étais contenté de conserver dans mon cœur les sentiments de respect et d'admiration que j'en avais conçu.

La fortune, enfin, permit que je trouvasse un homme en qui je pouvais mettre toute ma confiance ; et, me l'étant attaché d'une manière toute particulière, j'eus occasion de faire valoir les grands talents que je lui connaissais. Cet homme est le Sr Evêque d'Adran, sujet de Votre Majesté.

En 1785, une révolution arrivée dans mes états m'ayant obligé de les abandonner presque entièrement, je m'occupai aussitôt, avec ledit Evêque, de la grande affaire que je méditais depuis longtemps ; et, après lui avoir confié mon fils et le sceau de mes états (1), je me décidai à l'envoyer traiter mes affaires auprès de Votre Majesté, en qualité de mon Ministre Plénipotentiaire. L'Evêque d'Adran, arrivé dans l'Inde la même année, n'ayant pu rien obtenir de ceux qui y commandaient au nom de Votre Majesté, se

« trouva obligé de continuer son voyage... Je restai plus de deux ans sans recevoir aucune nouvelle et ce ne fut qu'à la fin de 1788 que la frégate *la Dryade* me rapporta que Votre Majesté avait bien voulu traiter mon fils avec bonté et m'avait accordé les secours que j'avais pris de la liberté de lui demander. Cette nouvelle ne fit qu'affermir mes espérances, et j'avais un désir inexprimable de voir arriver les secours demandés. L'année suivante, j'eus le plaisir de voir arriver ici l'Evêque d'Adran avec mon fils et, par tous les détails qu'ils me donnèrent, je compris que Votre Majesté avait eu véritablement l'intention de venir à mon secours et que tout n'avait manqué que par l'irrésolution de son Commandant dans l'Inde. Cet officier, ne sachant ni avancer ni reculer, fut cause que je l'attendis longtemps à la mer et qu'après avoir beaucoup souffert, je finis, enfin, par être frustré de toutes mes espérances.

Par bonheur pour moi, le Ciel, qui fait connaître ses volontés en soumettant les cœurs des hommes, avait déjà disposé tous mes sujets à me recevoir et j'eus, dans ce temps-là même, occasion de rentrer dans une partie considérable de mes états. Dans l'état actuel des choses, quoique la paix ne soit pas encore entièrement rétablie, je regarde cependant mon sort comme assuré, et toute mon occupation est de former mes officiers et mes soldats pour les préparer à la bataille décisive (2).

Quant aux secours demandés à Votre Majesté, quoique je ne les aie pas reçus, j'en suis entièrement consolé quand je pense que Votre Majesté n'y a eu aucune part et que ce n'a été la faute que de son Commandant dans l'Inde. Je n'exprimerais jamais les vifs sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré pour la bonté qu'a eue Votre Majesté de me renvoyer le Prince mon fils, et, en réunissant le père et l'enfant, d'avoir, comme on dit, remis dans l'eau un poisson qui en était sorti. L'éloignement, quelque immense qu'il puisse être, ne pourra jamais me faire oublier de si grands bienfaits.

Quant à mes forces présentes, j'ai une armée assez considérable, tant de terre que de mer, et j'ai même les munitions de guerre et de bouche, qui peuvent m'être nécessaires pour l'opération qui me reste à faire. Je n'oserais plus avoir l'indiscrétion de demander les troupes de Votre Majesté... Il me reste seulement à supplier Votre Majesté d'être assurée de ma part d'une reconnaissance aussi sincère et aussi étendue que si ces mêmes troupes étaient arrivées jusqu'à moi. Si, dans mes états, il pouvait y avoir quelque chose qui pût être utile à Votre Majesté, je la prie instamment de vouloir bien en disposer, et d'être assurée que je ne négligerai rien pour remplir ses intentions. Dans la distance immense qui nous sépare, je parle à Votre Majesté avec la même confiance que si j'étais en sa présence. Puissé-je être assez heureux pour lui faire connaître mes véritables sentiments, manifestés dans cette courte lettre ! La 50e année de Canh-hung, le 17e jour de la 12e lune. »

(Arch. Aff. Etrang., Mém. et Documents, Asie, *t.* 21, *vol.* 64. *Repr. par* CORDIER, *Corr. Gale. Coch.*, p. 228-239 *et Al.* FAURE, p. 207-209.

(1) Ce passage tend à laisser supposer que la délibération du Consul Royal de Cochinchine dont il a été question plus haut a été prise en 1785.

(2) Nguyen Anh portait à ce moment tout son effort sur la réorganisation de sa puissance militaire.

LES DÉCOURAGEMENTS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (1791-1792)

[TEXTE 73]

L'Evêque d'Adran estime que Nguyen-Anh manque d'énergie. A ce moment de sa vie, en effet, le souverain cochinchinois semble avoir redouté son destin. Il se souvient des revers cuisants qu'il a éprouvés naguère et ne veut rien entreprendre avant de s'être bien affermi dans le Sud-Vietnam, avant d'avoir créé à Saïgon une base inexpugnable, capable de résister à tous les retours offensifs éventuels des Tayson. Au lieu de prendre délibérément l'initiative des opérations, de pousser hardiment sur Quinhon, « berceau et retraite » de la rébellion, sans laisser aux Tayson le temps de se reconnaître, au lieu de frapper vite et fort pour exploiter la crainte qu'inspirent aux rebelles les Européens, les « hommes aux yeux de serpent vert », Nguyen-Anh tergiverse et temporise, s'attarde à de minutieux préparatifs. Les troupes royales restent l'arme au pied et marquent le pas.

Le prélat s'impatiente et s'irrite de cette inaction, que les officiers français, convaincus qu'on pourrait emporter la décision en quelques mois, taxent de coupable faiblesse.

Pour faire pression sur le Roi, l'Evêque d'Adran menace à plusieurs reprises de se retirer. Les passages suivants montrent que l'amitié du prélat et du souverain détrôné ne fut pas toujours sans nuages.

Claude, François Letondal, parti de la rue du Bac en 1785, *gérait la procure de la Société des Missions Etrangères à Macao. Mort à Pondichéry, le* 17 *novembre* 1813.

Pierre Lavoué parti en 1787 *pour la mission de Cochinchine, mort à Saïgon (ou à Laithieu) le* 26 *avril* 1796).

Mgr Pigneau à M. Letondal

14 septembre 1791,

« Je vous parlais dans mes lettres précédentes des raisons que j'avais de sortir de la Mission... Voici ma position.

Le Roi n'a pas profité des moyens qu'il avait de battre ses ennemis, leur a donné le temps de revenir de leur frayeur et de s'assurer que tout ce qu'on disait des secours des Européens n'était que chimères. Il a accablé son peuple d'impôts et de travaux (1) et, dans ce moment, le pauvre peuple est si tourmenté par la famine qu'il paraît désirer l'arrivée des Tayson. Dans l'état actuel des choses, si ceux-ci avaient la confiance de venir attaquer le Roi, il serait bien difficile qu'il pût leur résister.

Vous pouvez prévoir sans que je vous l'expose, ce qui arriverait si le Prince venait à être obligé de quitter encore une fois ses états. Avec quel acharnement les Tayson ne se vengeraient-ils pas sur les chrétiens et sur les missionnaires, si je m'obstinais à rester ici jusqu'à la fin ? Au contraire : en me retirant, tous les Français se retireront avec moi ; j'y vois même un moyen d'apaiser les Tayson et de les forcer à louer ma conduite. Tout mon embarras, ou au moins le plus grand, a toujours été de pouvoir amener le Roi à consentir à ma retraite, au moins pour quelque temps. J'aurais bien désiré

« pouvoir aller à Macao, à Manille, à Siam même, pour y attendre l'événement ; mais je ne pourrais le proposer au Prince sans l'indisposer, et je ferais par là le plus grand tort à la Mission dans le cas où il aurait du succès. Le seul parti qui me reste à prendre, et que j'ai pris, est de retourner en France pour y traiter des affaires qui m'y appellent...

...Dans tous les cas, j'ai la plus grande envie de revenir pour ne pas perdre les connaissances que j'ai de ce pays, et pour y mourir, si Dieu m'en fait la grâce, les armes à la main...

...Je ne puis vous exprimer combien ce départ me coûte. Depuis que je m'en occupe, je ne dors plus. Le chagrin de quitter la Mission, les missionnaires, le Prince, etc., est le plus amer que j'ai eu dans ma vie. Si on ajoute à cela le qu'en dira-t-on, l'abandon de tout mon monde, etc... Mais Dieu le demande, il faut obéir... Je ne regrette rien. Tout m'est égal, pourvu que j'ai le témoignage de ma conscience... Je fais courir aux autres de trop grands risques pour oser attendre ici ce qui pourra arriver... Je crains beaucoup de n'avoir pas le temps de partir avant les malheurs du Roi, s'il doit en avoir... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 417. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochin., Doc.*, t. III, p. 294-295).

M. Lavoué à M. Letondal

Lai-thieu, 17 juin 1792 (2),

« Nous sommes assez tranquilles pour le moment ; mais suivant toutes les apparences, cela ne sera pas de longue durée. Mgr d'Adran en est convaincu, et voudrait bien en conséquence trouver quelque moyen de se retirer sans offenser le Roi. L'année dernière, il était résolu de passer à Macao, ou bien de faire voile pour la France... mais l'opposition de tous les missionnaires, les priéres réitérées du Prince firent qu'il se trouva comme forcé de rester. Il ne pense même plus à son départ. Mais le Roi, mécontent des Français, les congédia tous, les premiers jours de mai ; ou plutôt les Français, mécontents du Roi, demandèrent leur congé, qui leur fût sur-le-champ accordé.

Ce que voyant, Monseigneur jugea que la place n'était plus tenable, et que, dès que les ennemis seraient informés du départ des Français, ils tomberaient tout de suite sur Saïgon et ne manqueraient pas d'immoler Sa Grandeur à leur fureur, et opprimeraient en même temps tous les chrétiens. Ces différentes raisons et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long de vous écrire, déterminèrent Monseigneur à demander son *exeat*, qui lui fut accordé. Le Roi lui donna un vaisseau, qu'il avait acheté de M. Dayot, et dès ce moment les officiers et les matelots furent à la solde de Sa Grandeur. On prépara le vaisseau avec toute la diligence possible, et il fut déterminé qu'on mettrait à la voile après la Fête-Dieu. Nous étions tous très tristes ; mais personne n'osait s'opposer à ce départ pour cette fois.

Le bruit s'en étant répandu partout porta la désolation dans tous les cœurs ; les mandarins, surtout la Reine et le petit Prince, étaient inconsolables. « Le Grand Maître se retire, disait-on, c'en est fait ; le Roi est perdu », etc. On salua, on pria, et il fut décidé que quoi qu'il arrivât, on s'opposerait au départ du Grand Maître. En conséquence, le Roi vint en personne trouver Monseigneur et resta depuis six heures du soir jusqu'à minuit, priant conti-

« nuellement Sa Grandeur de ne pas l'abandonner. Enfin, vaincu par des instances si réitérées, Monseigneur promit de ne plus penser à son départ. La nouvelle, qui s'en répandit dès le lendemain, calma tous les esprits. Il paraît que les Français se retireront ; cependant cela n'est pas encore décidé ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 435. Reprod. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 295-296).

Mgr Pigneau à M. Boiret

20 juin 1792,

« Depuis deux ans, je cherche à sortir de cette province pour aller au Tonkin y sacrer les Evêques de cette partie et surtout mon coadjuteur. Le Roi n'a jamais voulu y consentir. Je l'ai en conséqunce, prié de terminer ses affaires et, pour le réveiller de sa léthargie, je lui ai demandé deux fois la permission de me retirer en Europe. Il a fait plusieurs démarches pour m'engager à rester et a promis qu'il allait accélérer autant qu'il pourrait. Dieu veuille qu'il ait tout le succès que nous attendons »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 367. Repr. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 297).

(1) *Allusion à la construction d'une citadelle à Saïgon. Cf. infr.*
(2) *En juin* 1791, *Nguyen-Anh, à la demande de l'Evêque d'Adran, avait ordonné le transfert du collège de la Mission de Chantaboum en Cochinchine. Transporté sur une jonque de guerre, le personnel du séminaire arriva à Saïgon en juillet* 1791 *et fut installé, près de la ville, à Laithieu. Le Roi de Cochinchine accorda au collège de l'argent, des vivres, des faveurs ; il exempta, par exemple, les séminaristes de la milice et des corvées. Comme ses prédécesseurs, l'Evêque d'Adran attribuait beaucoup d'importance à la formation d'un clergé autochtone, encore qu'il attachât plus de prix à la qualité qu'à la quantité de ce clergé autochtone ; en* 1798, *il établit un second collège à Tan Trieu, près de Bienhoa.*

L'ÉVÊQUE D'ADRAN AUX ARMÉES (avril 1794)

[Texte 74]

A la fin de 1793, *Nguyen-Anh ordonna à Olivier de Puymanel de lui « faire une ville à l'européenne » dans une des provinces qu'il venait de reconquérir sur les Tayson. Le jeune officier français construisit une citadelle, que l'on voit encore, à Dien-Khanh, chef-lieu de la préfecture du même nom, à quelque* 10 *km à l'Ouest de Nhatrang. Plan de cette citadelle in BOUDET et MASSON,* fig. 41.

Le Roi a supplié l'Evêque d'Adran d'accompagner son fils. Pour la première fois, le prélat a consenti à suivre l'armée royale. Mais 30 *à* 40.000 *Tayson, descendus du Nord, passent à l'attaque et l'Evêque d'Adran se trouve enfermé, avec le prince Canh, dans la forteresse de Dien-Khanh. Les défenseurs, au nombre de* 7.000, *firent si bonne contenance que les Tayson n'osèrent pas donner l'assaut et se retirèrent à l'annonce de l'approche de la flotte loyaliste. Investie pendant trois semaines (avril-mai* 1794), *la place avait reçu « 960 et quelques boulets ».*

Cet épisode du siège de Dien-Khanh permet de saisir sur le vif l'action de

l'Evêque d'Adran. Le prélat a traduit pour le Roi plusieurs ouvrages, classiques en Occident, d'art militaire et de fortifications, mais il ne prend pas de part, comme on le lui reproche parfois, même chez les missionnaires, aux opérations de guerre, A Dien-khanh, le grand rôle militaire appartient à Olivier de Puymanel, qui conduit trois sorties rigoureuses, avec quatres canons de campagne, « ces canons qu'on mène par la bride comme des chevaux et qui courent partout « avec l'armée » ; les Tayson redoutent tellement Olivier qu'ils ont mis sa tête à prix, promettant 10.000 *ligatures et un pain d'or à qui tuera le jeune officier français. Le prélat se cantonne dans une action purement morale et psychologique, il excite le courage des troupes par sa seule présence, il entretient la confiance des chefs, il invente des stratagèmes et distribue de judicieux conseils, qui contribuent à la victoire, autant que l'habileté manœuvrière des officiers français, combattants de métier.*

Le succès de Dien-Khanh ne fut pas exploité comme il aurait dû l'être. Au lieu de marcher sans désemparer sur Quinhon, les troupes cochinchinoises reprirent leur monotone vie de campement, au grand désespoir du prélat, impatienté de cette guerre en ralenti. En 1795 *et en* 1796, *le prélat recommença à parler de son départ. « Mgr est toujours comme l'oiseau sur la branche ; il finira par retourner en Europe » (Boisserand à Letondal, 7 juin* 1796).

En 1797, *pressé à nouveau par Nguyen-Anh, l'Evêque d'Adran consentit une fois encore à suivre en campagne « son royal pupille... Je vais encore passer « pour être le général (de cette armée) ; je m'attends à tout ; ce n'est qu'après « bien des peines, des craintes, des dégoûts que je me suis décidé »* (8 *mai* 1797).

Sur le siège de Nhatrang :

Cf. BREDA et CADIÈRE, Les grandes figures de l'Empire d'Annam Nguyen Suyen, *B. A. V. H.*, 1926[III], *p.* 255-279.

Mgr Pigneau à M. Letondal

Phu-Yen, 16 juin 1794,

...« Au mois de décembre [1793], le Roi ayant été obligé d'envoyer son fils défendre une de ses villes frontières, je me trouvai obligé de l'y accompagner. Nous y fûmes assiégés à la fin d'avril et le siège dura près d'un mois. L'ennemi, qui, pendant ce temps, perdit beaucoup de monde, tant par la désertion que par les différentes sorties que firent nos troupes assiégées, se trouva enfin obligé de lever le siège et de se retirer précipitamment. Le Prince se mit à les poursuivre par terre, tandis que le Roi, son père, les poursuivait par mer, et nous avons passé des gorges de montagne où il était impossible d'aller à cheval ou en palanquin...

...Enfin, nous venons d'arriver à la province où les ennemis se sont retirés. Le Roi, qui est ici avec son armée de mer, va aller les attaquer au centre de leurs possessions, et son fils reste ici, chargé de l'armée de terre, en attendant la suite de cette expédition... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 557. Reproduit par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 286).

Le P. Lavoué à M. Letondal (1)

19 mai 1794,

...« Tout le monde avoue que, si Mgr n'avait pas été dans la ville, les Tayson s'en seraient infailliblement emparés et cela paraît très certain, car l'arrivée de l'ennemi avait déconcerté tout le monde. On avait les yeux sur Mgr ; on se rassurait en voyant l'air calme avec lequel il encourageait les mandarins et se moquait de ceux qui paraissaient intimidés. Les Tayson écrivirent une lettre, dans laquelle ils engageaient les mandarins et les soldats à ne point ajouter foi à deux ou trois Européens, qui les trompaient et seraient la cause de leur perte qui était, disaient-ils, infaillible, parce qu'ils étaient résolus d'emporter la place d'assaut. Ils fixèrent le 16 [mai 1794] ; mais tout cela n'était que fanfaronnade qui ne fit pas grande impression (2). Ce qui déconcerta l'ennemi, et ne contribua pas peu à lui faire lever le siège, fut le trait suivant. Le Général qui désirait savoir l'état de la place, envoya un espion, qui feignit avoir une affaire importante à communiquer au Prince. Les mandarins le conduisirent à Monseigneur. Cet espion déclara qu'il était soldat ; que son chef lui avait ordonné d'entrer dans la ville pour avertir qu'il était résolu avec ses soldats de se rendre au Roi. Mgr ne donna pas dans le piège ; il commença par gronder le prétendu déserteur de ce qu'il osait mentir en sa présence : « Vous n'êtes point soldat, lui dit Sa Grandeur, « Votre chef ne veut point se soumettre ; il vous a envoyé pour espionner et « reconnaître l'état de la place ; avouez la vérité ». Ce début déconcerta tellement l'espion qu'il avoua tout. Mgr se moqua des Tayson, et affirma que c'en était fait d'eux ; qu'ils n'étaient venus à Nha-Trang que pour leur perte. « Allez, ajouta Mgr, voir l'état de la ville, et retournez à votre manda- « rin ; dites-lui que nous nous moquons de toutes les machines qu'il prépare ; « que le jour où il voudra monter à l'assaut sera pour nous un jour de « fête ; nous tuerons alors un gros cochon que nous porterons sur les mu- « railles ; nous vous en ferons manger, si toutefois vous parvenez jusque-là. « Si quelqu'un veut se rendre, qu'il se dépêche ; car, demain au soir, il ne « sera plus temps, etc., etc. Vous avez mérité la mort, puisqu'il est certain « que vous êtes un espion ; mais nous, nous vous pardonnons. Allez, « retournez à vos mandarins, et dites-leur que nous nous moquons d'eux « et de tout ce qu'ils pourront faire. »

On ignore ce que l'espion dit à son retour, mais, le lendemain, l'ennemi leva le siège ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 535. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 300-301).

(1) *Le Père Lavoué était un des trois missionnaires qui, enfermés dans la citadelle, soutinrent le siège avec l'Evêque d'Adran.*

(2) *L'Evêque d'Adran avait fait placer sur les murs de la citadelle « des canons en bois bien peints » pour en imposer aux assaillants.*

L'ÉVÊQUE D'ADRAN A LA COUR LES INTRIGUES DES MANDARINS (1795-1798)

[TEXTE 75]

Les mandarins ne sont pas unanimes dans leur hostilité à l'égard de l'Evêque d'Adran, témoin ce Do Thanh Nhon, le meilleur général de Nguyen-Anh, que celui-ci fit mettre à mort dans un moment d'emportement, en 1781. *Cependant, la grande majorité des lettrés s'oppose d'une manière quasi instinctive au* Grand Maître, *aux tendances qu'il représente, aux conseils qu'il donne, aux directives qu'il fait prévaloir. Bien que le souverain couvre ostensiblement l'Evêque de sa sympathie et de sa protection, les mandarins éprouvent pour le prélat une ombrageuse jalousie ; ils ne cessent d'agir souterrainement contre lui, de combattre ses opinions, de contrecarrer son action, de lui tendre des pièges, dont la conspiration de palais, ourdi à propos du préceptorat du prince Canh, fournit un exemple. Malgré l'échec du complot, le prélat abandonna peu après la tutelle du jeune Prince, pour ne la reprendre qu'en* 1798.

De son séjour en France, le Prince Canh n'était pas revenu chrétien, mais imbu d'idées morales, qui lui faisaient difficilement admettre certains usages de son pays. De là les petits drames intimes, le refus du Prince, par exemple, de saluer l'autel des ancêtres en 1789, *son refus d'aller à la pagode, en juin* 1792, *le jour même où il devait être reconnu comme héritier du trône.*

Peu à peu, cependant, le jeune Prince se laissa ressaisir par le milieu païen, par les mœurs dissolues des cours orientales. Dans la sourde lutte d'influence engagée entre le prélat et les mandarins pour la possession de l'âme du fils de Nguyen-Anh, les mandarins ne pouvaient manquer de l'emporter. « Le Prince « jouit d'une bonne santé, écrit mélancoliquement le prélat, en juillet 1792, *« mais il est déjà bien différent de ce qu'il était. Le séjour au milieu des femmes, « l'exemple de son père, les discours des mandarins, tout ne contribue pas peu « à lui corrompre le cœur. Les passions viennent avec l'âge ; il est difficile de « prévoir ce qu'il en adviendra ». Le Prince Canh ne se montra nullement infidèle envers le Grand Maître, il lui resta attaché par les plus tendres liens de l'affection et de la reconnaissance, mais le prélat dut renoncer à l'espoir, longtemps entretenu par lui, d'obtenir la conversion de son pupille au christianisme, conversion qui eût fait du futur souverain une sorte de Constantin ou de Clovis cochinchinois.*

Le Prince Canh ne devait jamais régner ; il mourut, le 21 *mars* 1801, *de la petite vérole, laissant quatre enfants, dont l'aîné n'avait que cinq ans. Le cousin du prince héritier, qui avait fait avec lui le voyage de Paris en* 1787, *Pascal — il avait adopté, lui, la religion chrétienne — mourut presque en même temps que le Prince Canh (le* 1er *mars* 1801).

Mgr Pigneau à M. Boiret

30 mai 1785,

« J'ai eu, cette année, une affaire assez délicate. Les grands de ce roy aume, zélés pour la religion du pays, se sont réunis au nombre de dix-neuf, parmi lesquels étaient un oncle du Roi et un autre de ses proches parents, pour

« représenter au Roi que la prudence ne permettait pas de me laisser plus longtemps chargé de l'éducation du prince ; qu'étant étranger et d'une religion différente, il était impossible que je ne lui donnasse pas mes principes ; qu'ils suppliaient Sa Majesté de rompre tous les liens qui tenaient le Prince attaché à moi, et de le remettre entre les mains de mandarins lettrés, qui lui donneraient une éducation conforme à celle qu'avaient reçue tous ses ancêtres (dans les conciliabules tenus à ce sujet, il avait été décidé qu'on se déferait de moi, si le Roi n'avait pas égard à leurs remontrances).

Le Roi, indigné, jeta les remontrances par terre. Il rappela ensuite tous les services que j'avais rendus à l'Etat, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils, et à toute sa famille, et ajouta : « Il est bien étonnant « qu'après avoir si peu fait pour reconnaître tant de bienfaits, vous osiez « encore me porter à l'ingratitude la plus monstrueuse ». Il menaça de faire un exemple et de punir sévèrement les auteurs de cette cabale. Rentré dans l'intérieur de son palais, il fit part à la Reine sa femme de la conduite de ses mandarins, et prit avec elle la résolution de me la laisser ignorer. Mais, quelques jours après, voyant que je n'allais plus chez le Prince, il sut bien que j'étais instruit de tout ce qui s'était passé. Il m'envoya le capitaine de ses gardes pour me remettre l'écrit des mandarins et me faire part de la résolution où il était d'en châtier les auteurs. Je priai l'officier de remercier Sa Majesté de la confiance qu'elle voulait bien me témoigner, et de lui représenter que le remède qu'elle voulait appliquer, loin d'apaiser le mal, ne ferait que l'augmenter ; qu'il valait beaucoup mieux consentir à ma retraite, devenue nécessaire, que de mettre sa Cour contre lui et contre son fils. Le Roi consentit à dissimuler ; mais il exigea de moi la promesse de continuer à prende soin de son fils, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de détruire les fausses idées qu'avaient pu donner les remontrances ci-dessus.

Il n'y avait pas un mois que tout cela était arrivé, lorsque deux ce ses généraux, qui étaient du nombre des dix-neuf, se mirent dans le cas d'être condamnés à avoir la tête tranchée. La sentence était déjà portée par le Conseil et confirmée par le Roi. Toute la Cour, persuadée que je pouvais seul obtenir leur grâce, comprit aussi que l'écrit qu'ils avaient signé contre moi m'empêchait de la demander. Je ne tardai pas à leur prouver que je pensais différemment. Comme leur faute n'était que de discipline militaire et qu'elle était véritablement grâciable, je m'employai pour eux et obtins que, non seulement on leur accorderait la vie, mais qu'on les remettrait à la tête de leurs troupes, où ils sont actuellement comme auparavant.

Ce qui a le plus contribué à alarmer la Cour, et à faire craindre pour la religion du Prince, est la conversion du premier mandarin lettré, qui jusqu'alors avait été le plus opposé à la religion...

...A leur place et dans leurs principes, je suis obligé de convenir qu'ils agissent avec prudence. Que diraient en effet, en France, tous les grands du royaume, si un étranger, mahométan ou païen, était chargé de l'éducation du Dauphin et avait la confiance du Roi ? Ne remuerait-on pas ciel et terre pour l'éloigner de la Cour ? Eh bien ! leur position est encore pour eux plus inquiétante. Notre religion les effraie davantage, parce qu'elle contrarie leurs passions et qu'il faudrait abandonner tout ce qu'ils cherchent avec le plus d'ardeur, si elle venait à régner dans leur pays.

Les choses en étant à ce point, la prudence peut-elle me permettre de

« rester ici au péril, en augmentant leur défiance, de les irriter de plus en plus contre moi, contre les missionnaires, les chrétiens et la religion même ? Poussés à bout, n'en viendront-ils pas à déclarer le prince incapable de succéder à son père, et à des extrémités plus fâcheuses encore pour lui et pour moi ? Ne vaudrait-il pas mieux obvier à tout par la retraite, et abandonner aux autres le soin de cette mission ? Vous direz peut-être que, pour éviter les inconvénients, il suffit de me retirer de la Cour ; qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner la Mission. Je réponds que cette conduite ne les tranquillisera pas. Tant que je serai dans le royaume, ils croiront que je n'attends que les circonstances pour reparaître... Le seul moyen sûr est de quitter tout à fait. Le Roi et le Prince seront alors plus libres. Ils pourront protéger les chrétiens sans faire ombrage à personne. Quant à leur conversion personnelle, il s'en faut bien qu'elle soit aussi prochaine qu'on pourrait se l'imaginer. La pluralité des femmes et surtout le culte des parents, sur lequel la Cour de Rome a poussé les défenses beaucoup trop loin, seront toujours des obstacles bien difficiles à surmonter. En me retirant actuellement, j'emporterai avec moi l'estime de la Cour. Au contraire, en restant, je finirai peut-être par encourir la haine de tous, et la faire retomber sur les missionnaires, les chrétiens et la religion.

Voilà, mon cher confrère, ce qui, depuis trois ans, me fait désirer de quitter cette Mission (1) ... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 496. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 304-306.

M. Lelabousse à M. Boiret

12 juillet 1796,

« Si Mgr se retirait, dans l'année même nous serions persécutés. Dieu veuille nous le conserver longtemps pour le bien de sa mission ! Quoiqu'il n'administre pas les sacrements et qu'il ne visite pas les chrétiens, il procure aux missionnaires la liberté d'exercer leur ministère. Sans sortir de sa maison, il est dans tous les lieux de la Mission par son influence ; et sans rien faire, il fait cependant tout, de même que s'il travaillait. Autrement, bientôt nous ne pourrions plus rien faire ; les mandarins ne manqueraient pas d'expédients pour susciter quelque orage contre lui et nous ; et le Roi lui-même, qui se sert de l'inaction de Mgr pour fermer la bouche aux mal intentionnés, n'aurait plus de quoi faire taire les plaintes et les cris...

...On porterait encore un jugement plus déraisonnable si l'on croyait qu'il ne se mêle que du gouvernement du royaume ; qu'il ne s'occupe que de guerres et de combats, ou, pour me servir de l'expression usitée en France, que c'est un Evêque de Cour. S'il a cru devoir donner quelques conseils au Roi pour lui ou pour son royaume, il les a donnés tels que la religion veut qu'on en donne aux princes. S'il lui en a donné pour la guerre, il n'a point passé les bornes prescrites par l'Eglise ; il n'a pas même été aussi loin que tant d'évêques, de papes, et que Saint Bernard lui-même, qui pourtant n'ont point été désapprouvés.

Il s'est trouvé dans la nécessité de soutenir un siège, avec le jeune Prince que le Roi l'avait prié d'accompagner... Il a été obligé d'indiquer les moyens

« de défendre la ville, mais que l'on ne craigne pas pour lui les censures et les irrégularités. S'il y avait des canons sur les remparts, il ne s'en est pas servi pour verser le sang humain ; il a même empêché de les tirer pendant quatorze jours de siège ; et ce qui va vous faire rire, une grande partie de ces canons étaient des canons de bois, bien peints, que la nécessité lui fit inventer pour en imposer.

Il a aussi sa garde, qui a des fusils et des sabres ; mais ces fusils n'ont jamais tué que quelques lapins, canards ou perdrix et peut-être quelques tigres ; ces sabres n'ont pas encore été teints de sang. Mgr n'a jamais conseillé de mettre à mort ses ennemis ; et je suis témoin que, depuis sept ans, il a sauvé la vie à plus de quarante mandarins, qui avaient été condamnés en dernier ressort à avoir la tête tranchée. Quoique, par ses bienfaits, il ait gagné le cœur de beaucoup de mandarins, il n'a jamais été chez aucun d'eux depuis sept ans qu'il est ici. Pendant ce long espace, il n'a peut-être pas été dix fois chez le Roi. Les deux ou trois premières années, il y allait au premier jour de l'an et, depuis plus de deux ans, il n'y a été que dernièrement, pour ne pas rompre. Il est vrai que les mandarins et le Prince viennent souvent chez lui ; la mère de la Reine et le Roi lui-même le visitent quelquefois. Si quelqu'un pouvait l'en délivrer, il lui en saurait bien bon gré ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 574. Repr. par A. LAUNAY, *Doc.*, t. 3, p. 309-310).

(1) *Le 18 mai 1795 encore, l'Evêque d'Adran écrit à M. Letondal : « J'ai été au moment « de profiter de cette mousson pour retourner à Macao. »*

(2) *Pierre, Marie Lelabousse, né en 1759 dans le Morbihan. Parti du Séminaire des Missions Etrangères avec l'Evêque d'Adran, à l'automne 1787. A laissé de nombreuses lettres, dans lesquelles on trouve d'utiles renseignements sur l'Evêque d'Adran, près duquel il vécut longtemps et dont il recueillit le dernier soupir. Mort le 25 avril 1801, dans le Khanhhoa.*

LA RELIGION CATHOLIQUE SOUS LE RÈGNE DE NGUYEN ANH

[TEXTE 76]

En ce qui concerne la religion catholique elle-même, l'Evêque d'Adran est dévoré d'inquiétudes. Mgr Pigneau est avant tout, on ne saurait l'oublier, un homme d'Eglise ; ses préoccupations temporelles se ramènent en dernière analyse à des préoccupations spirituelles. Si le prélat joue le rôle ingrat qu'il s'est assigné, c'est pour assurer le triomphe de l'idéal chrétien en terre indochinoise.

Mais que d'obstacles sur la route de l'évangélisation ! Que de préjugés à surmonter, que de résistances à vaincre ! On lance toutes sortes de calomnies odieuses contre les missionnaires ; on prétend qu'ils arrachent les yeux des malades, qu'ils les remplacent par du coton, qu'ils s'en servent pour faire des perles, de beaux tableaux ! Le christianisme a contre lui les superstitions, la force de la tradition, l'antipathie foncière des corps constitués. Nguyen-Anh est très éclectique en religion ; il professe le culte des ancêtres et le confucianisme ; il n'a pas d'inclination naturelle pour la religion de Phat — le bouddhisme — mais son entourage, féminin surtout, s'efforce de le bien disposer envers les bonzes. Le Roi voit dans la religion d'Occident une doctrine révolutionnaire,

qui peut ébranler les bases politiques et sociales de son royaume. Nguyen-Anh témoigne, certes, « de la déférence, de l'attachement, du respect » au Grand Maître, *à l'Evêque Pierre, mais il a « peur d'être abandonné par les mandarins » et il s'interdit d'accorder aux chrétiens faveurs ou privilèges. Aucune mesure n'est prise qui pourrait être regardée comme l'annonce d'une persécution, mais le souverain ne fait rien, non plus, pour mettre fin aux mauvais procédés, aux vexations dont ses fonctionnaires ne cessent d'user à l'égard des chrétiens.*

Aussi l'Evêque d'Adran et ses missionnaires n'obtiennent-ils que très peu de conversions. Le nombre des chrétiens va même en diminuant. La Mission de Basse Cochinchine, dans laquelle l'Evêque d'Adran a dénombré jadis jusqu'à cent mille chrétiens, n'en compte plus que vingt-cinq mille, en 1797, *du fait de la terrible guerre civile qui désole le pays.*

Le Père Lelabousse résume en ces termes la situation de la Mission, en avril 1797 : « *Si Mgr se donne encore tant de peine pour un Prince si peu favorable, « c'est pour procurer aux missionnaires la liberté d'exercer leur ministère et « empêcher des maux qu'un départ rendrait inévitables. D'ailleurs, le Roi « vaut encore mieux que les Tayson et, s'il faut être persécuté, je préférerais « l'être de sa part. Mais il n'en viendra jamais là, tant que le bon prélat sera « ici. »*

M. Lavoué à M. Letondal

Lai-thieu, 16 juin 1792,

« Quoique le Roi ne persécute pas la religion, il fait voir en toute occasion qu'il n'est pas content qu'on l'embrasse, et il n'y a aucune apparence qu'il se fasse jamais chrétien. »

(Arch. Miss. Etrang,, vnl. 801, p. 436, par A. LAUNAY, *Hist. miss. Coch.*, Doc. p. 222-229.

M. Lelabousse à M. Boiret

12 juillet 1796,

« Le Roi, qui jusqu'à présent ne reconnaît d'autre religion que le culte des ancêtres, a commencé il y a deux ans à bâtir de superbes temples à Confucius et, ce qui étonne tout le monde, ce Prince, qui n'a jamais pu supporter la religion de Phat, qui a même fait fouetter des hommes qui avaient introduit son idole dans l'appartement de la Reine et donner cent coups de rotin au chef des bonzes pour avoir dit qu'il avait contribué pour un sacrifice, ce Prince, dis-je, va maintenant aux pagodes, assiste aux sacrifices offerts par les bonzes, qu'il a toujours eus en horreur et qui portent encore sur leur dos l'empreinte de sa haine. Il est vrai que sa tête ne s'est pas courbée pour saluer les idoles, et que sa main ne leur a pas encore offert d'encens. Il a cependant demandé les livres de la religion de Phat ; il les lit ; mais à quelle intention ? Est-ce pour se procurer le plaisir de tourner en ridicule les absurdités qu'elle enseigne ? C'est ce qu'on ne sait pas encore. Nous croyons que c'est pour plaire à sa mère et à la Reine, qui sont les dévotes de cette secte, et pour essuyer les larmes de ses concubines et de toutes les femmes de sa Cour, qui pleurent et se désolent de voir leur divinité tomber en

« discrédit, même méprisée des chrétiens, qui lui refusent leur or et leur encens...

...A la vérité, on ne nous emprisonne pas, on ne nous met pas à la cangue, mais nous souffrons une persécution, tandis qu'on nous croit dans la plus grande paix. Persécution pour notre sainte religion de la part de plusieurs mandarins, qui cherchent toutes les occasions de nous nuire et de se venger sur nos chrétiens de l'insulte qu'ils prétendent que l'on fait à leurs idoles, en refusant de fléchir le genou devant elles. Persécution de la part de cette troupe de femmes, dévouées à Phat, de ces langues de vipères, si fécondes en sarcasmes, dont l'occupation continuelle est d'exciter contre nous la haine de la Cour et l'aversion du peuple. Persécution des bonzes, qui font jouer mille ressorts pour établir leur religion sur les ruines de la nôtre. Persécution de la part des Européens, dont les uns dominés par l'intérêt, les autres poussés par le libertinage, n'ont plus d'égards pour leurs compatriotes et ne respectent plus rien. Enfin, persécution de la part du Roi lui-même, dont la haine pour notre sainte religion se manifeste à chaque instant ; il n'est retenu que par les égards qu'il a pour Mgr l'Evêque d'Adran. »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 558. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 225-226).

L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET LE CULTE DES ANCÊTRES

[TEXTE 77]

Comme on le voit par le premier texte cité plus bas, la question du culte des ancêtres — obstacle majeur à la diffusion du christianisme en Indochine comme en Chine — se posa quelques jours à peine après le retour de l'Evêque d'Adran, le prince Canh ayant refusé de saluer l'autel de ses ancêtres, geste qui ne pouvait manquer de scandaliser son père.

Les idées de l'Evêque d'Adran sur la question des rites ont subi une curieuse évolution. Au début de son apostolat, le prélat adhère pleinement à la rigoureuse orthodoxie romaine, puis, peu à peu, par la suite il en vient à penser qu'il y aurait avantage à assouplir les règles restrictives touchant le culte des ancêtres, et notamment celles qui concernent les rites funéraires pratiqués en Extrême-Orient.

Selon l'Evêque d'Adran, le culte des ancêtres doit être regardé comme « une cérémonie civile », comme une simple manifestation du respect dû aux défunts. « *Tout ce qu'on a dit sur la manière de faire ce salut aux morts, le culte d'ido-* « *lâtrie qu'on a voulu y supposer, est absolument ridicule et insoutenable pour* « *tous ceux qui ont vécu dans ce pays-ci... Les apôtres et leurs successeurs n'ont* « *pas chicané sur les usages des pays dans lesquels ils prêchaient... Sommes-* « *nous plus habiles qu'eux ? Faut-il s'étonner que l'univers se soit trouvé* « *presque tout converti à leur prédication, tandis que nous ne sommes ici que* « *des gagne-petit ? Nous raffinons trop... On doit élaguer jusqu'au moindre* « *soupçon de superstition, mais quiconque va plus loin s'égare et met des obsta-* « *cles invincibles à la propagation de la foi...* » (*lettre à M. Boiret*, 15 *juin* 1798).

Pendant les dernières années de sa vie, l'Evêque d'Adran s'employa activement à défendre la thèse latitudinaire, à laquelle, malgré ses préventions initiales, l'avait conduit une connaissance approfondie du pays et de ses usages, thèse conciliante qui, seule, à ses yeux, pouvait permettre au christianisme de réaliser des progrès décisifs en terre indochinoise. Sur cette épineuse question des rites, l'Evêque d'Adran soutint une vive controverse avec plusieurs de ses confrères plus intransigeants, notamment avec Mgr Saint-Martin, Vicaire Apostolique du Setchouen.

Au moment de fermer les yeux à jamais, le prélat, dans son testament, recommanda expressément à M. Lelabousse de « faire savoir à la Sacrée Congréga-« tion qu'à l'article de la mort, il était toujours dans les mêmes sentiments sur « la prostration devant les cadavres des parents morts. » Un des derniers historiens de l'Evêque d'Adran pense que le prélat, s'il avait pu se rendre à Rome, comme il comptait le faire, aurait peut-être réussi à gagner le Saint Siège à ses convictions.

Sur la question des rites indochinois :

Cf. Ad. LAUNAY, Histoire de la Mission du Setchouen, *t. II, appendice, p.* 21-28. *Emile TAVERNIER,* Mgr Pigneau de Behaine, Evêque d'Adran, quelques aspects de sa vie politique et religieuse. *B. Soc. Ens. mut. Tonk., t.* 14, 1934, 48 *pages. Henri BERNARD,* Le conflit de la religion annamite avec la religion d'Occident à la Cour de Gia-Long, *B. Gal. Inst. Publ. Hanoï, janvier* 1941.

Mgr Pigneau à M. Letondal

17 août 1789,

« Le jour après que le jeune prince eut refusé de saluer l'autel de ses ancêtres, j'eus là-dessus une longue explication avec le Roi. Celui-ci paraissait très affecté de la conduite de son fils et me témoigna qu'il ne pouvait concevoir comment la religion chrétienne pouvait autoriser les chrétiens à oublier leurs ancêtres. Je lui répondis que je n'étais pas moins étonné qu'il le paraissait lui-même de voir qu'après avoir vécu si longtemps avec moi... il pût encore soupçonner que je pusse avoir de pareils principes. Je lui ajoutai que la religion, loin de tolérer une pareille conduite, regardait au contraire l'oubli des parents comme un crime de la première classe ; mais qu'elle voulait que la mémoire que les enfants devaient en conserver fût fondée sur la vérité, et éloignât tout ce qui aurait pu supposer l'erreur et la superstition ; que, dans cette vue, elle interdisait aux chrétiens le culte des parents, si répandu parmi toutes les nations de cette partie de l'Inde, parce que les païens tenaient comme certain que l'âme de leurs parents recevait leurs saluts et se nourrissait de la partie la plus spiritueuse des viandes offertes ; que les enfants pouvaient obtenir par leur moyen une longue vie, des richesses, etc... Il ne devait pas paraître étonnant que ce culte rendu avec des sentiments si contraires à la vérité ne pût être permis aux chrétiens...

...Le Roi étonné me répondit qu'il avait là-dessus les mêmes principes que moi ; qu'il était persuadé que les âmes des parents morts ne revenaient point ; que les enfants ne pouvaient rien obtenir par leur moyen ; mais qu'il regardait seulement cette cérémonie comme une preuve du souvenir qu'un fils reconnaissant devait conserver de ses ancêtres... Je répondis au Roi qu'il

« s'en fallait de beaucoup que ces sujets pensassent comme lui ; et que, s'il voulait s'en assurer, je consentais qu'il interrogeât là-dessus le premier venu. « Que signifie, lui ajoutai-je, cet usage universel de la nation d'aller « le dernier jour de l'année, recevoir les âmes de ses ancêtres, leur donner à « manger, pendant huit à dix jours, leur préparer des habits de papier, qu'ils « croient, par un changement miraculeux, devenir propres à leurs usages... « Tout cela ne prouve-t-il pas assez combien cet usage est rempli de superstitions ? Que veut dire cette tablette qu'ils regardent comme le siège de « l'âme et devant laquelle ils brûlent de l'encens, allument des bougies, etc.? « Si tous les Cochinchinois étaient aussi instruits que le Roi et ne voulaient « faire comme lui qu'une cérémonie purement civile, les chrétiens pourraient « alors, sans pécher contre leur foi, se conformer à cet usage ; mais ce culte, « étant certainement religieux et regardé comme tel dans l'esprit de tout le « monde, les chrétiens, qui connaissent qu'il est entièrement fondé sur l'erreur, ne peuvent s'y soumettre sans aller contre les principes de leur religion ».

Voilà la réponse du Roi : « Il serait bien à souhaiter que cet usage pût se « concilier avec le christianisme ; car, selon ma manière de voir, il n'y a pas « d'autres obstacles véritables qui puissent empêcher tout mon royaume « d'être chrétien. Déjà j'ai défendu la magie et l'astrologie judiciaire ; je « regarde le culte des idoles comme faux et superstitieux et, si je supporte les « bonzes, c'est pour ne pas trop aigrir mon peuple. La monogamie n'est pas « non plus un principe dont nous ayons peine à nous convaincre. Mais je tiens « au culte des parents et, de la manière dont je vous l'ai exposé, il ne me paraît « point ridicule ; il est la base de notre éducation. Il inspire aux enfants, « dès l'âge le plus tendre, le respect filial, et donne aux pères et mères cette « autorité sans laquelle ils ne pourraient empêcher bien des désordres dans « l'intérieur des familles. Cet honneur rendu aux parents devient public, « s'étend, s'enracine ; je désire, cependant, comme vous, qu'il soit fondé sur « la vérité, et qu'on éloigne toute erreur... Je consens encore à changer les « différentes cérémonies que vous jugerez superstitieuses ; mais, si je venais « à les supprimer toutes, j'augmenterais les soupçons qu'ont déjà mes sujets « sur ma manière de penser ; et peut-être que, s'ils croyaient que j'ai changé « de religion, il me seraient beaucoup moins attachés. Je vous prie de vouloir y faire attention, et de permettre aux chrétiens de se rapprocher un « peu plus du reste de mes sujets. Cette conduite, si désirable dans les particuliers, devient comme nécessaire dans les personnes qui occupent quelque « place considérable dans l'Etat. Vous voyez, en effet, qu'à des époques « différentes pendant le cours de l'année, l'étiquette de la Cour prescrit plusieurs de ces cérémonies et que je suis obligé moi-même d'y paraître, « accompagné de tous mes officiers. Si le grand nombre d'entre eux embrassait « la religion, ne pouvant faire comme eux dans les circonstances où je me « trouve, je serais obligé de faire ces cérémonies presque seul, et d'avilir par « là la majesté du trône... ».

Cette conversation, interrompue par d'autres affaires, en resta là ; mais le Roi ne la perdit point de vue. Dès le soir même, il en fit part à ses mandarins et leur témoigna combien il aurait désiré que la religion eût pu tolérer ce culte civil des parents. Il ajouta que, si cet obstacle était une fois levé, il ne voyait point que la pluralité des femmes pût être une raison suffisante

« pour retenir ses sujets dans le paganisme et les empêcher d'être chrétiens.

Je m'étais proposé de profiter de ces derniers jours pour écrire d'une manière plus étendue à Rome, à Paris et dans toutes les missions ; mais une incommodité survenue tout à coup m'empêche d'exécuter ce dessein »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 283. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch.*, t. 3, p. 320-322, avec des compléments empruntés à une lettre du Père Boisserand en date du 11 août 1789, d'après L. CADIÈRE, *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, B. F. F. E. O., 1912, p. 20-21).

Mgr Pigneau à M. Labartette

5 juin 1796,

« En vous faisant part de mes réponses à la Sacrée Congrégation, je n'ai point l'intention de vous amener à ma façon de penser, mais de vous engager à examiner sérieusement la chose...

...L'obéissance que nous devons au Saint Siège ne doit pas nous empêcher de proposer nos doutes ; il doit nous suffire d'être disposés à obéir aussitôt que l'autorité les déclarera non fondés ; c'est le parti que je prends dans l'objet que j'ai à vous proposer. De tout temps, depuis l'établissement des Missions Etrangères, on avait toujours permis aux chrétiens de saluer le corps des parents morts ; dans les temps même où Clément XI et Benoît XIV discutaient avec tant de sévérité les rites chinois, il ne paraît pas qu'on ait soupçonné qu'il y eût en cela quelque chose de contraire à la pureté de la foi. Ce n'est que vers 1760 que quelques missionnaires, pleins de préjugés qu'ils avaient apportés d'Europe, commencèrent à se récrier contre cet usage. Ils écrivirent à Rome que cette prostration était un vrai culte rendu à l'âme des parents, et que c'était en les faisant que les païens leur adressaient leurs demandes. Le Saint Siège, d'après leur exposé, donna ordre à tous les missionnaires de la proscrire.

Je fus le premier qui, en 1765, apportai le décret dans cette Mission. J'y trouvai la plus grande opposition de la part de quelques missionnaires et de beaucoup de chrétiens. Mon prédécesseur, homme vraiment pieux et d'une conscience timorée, s'y soumit à la vérité, mais avec la plus grande répugnance. Il ne cessait de blâmer ceux qui avaient donné lieu à ce décret. Son Vicaire Général, qui fut ensuite le mien, ne voulut jamais s'y soumettre. Quelque temps avant sa mort, il m'écrivait encore que ce salut n'était condamnable sous aucun rapport... Il finissait par me demander avec la plus grande insistance de faire à Rome de nouvelles représentations, et de ne pas forcer plus longtemps des chrétiens à tenir, envers leurs parents morts, la conduite la plus indécente aux yeux des Cochinchinois.

Dans les premières années que je passai dans cette mission, j'étais, malheureusement sans connaissance de cause, un des plus zélés défenseurs de ce décret. J'allais jusqu'à taxer les anciens, qui demandaient du délai, de ténacité, d'orgueil, etc... Peut-être même fus-je la cause qu'aucun d'eux n'osa envoyer la réclamation à Rome. J'étais bien éloigné alors de prévoir que je serais un jour le premier qui m'acquitterais de ce devoir. Ce ne fut qu'après vingt ans de mission et après bien des disputes, que je commençai à entrevoir que la répugnance des anciens missionnaires avait plus de fond que je ne

« me l'étais imaginé. Je crus qu'il était de mon devoir d'en faire le plus mûr examen ; je consultait les livres, les lettrés païens et chrétiens versés dans ces matières : je ne trouvais nulle part et n'entendis rien qui pût favoriser ce décret.

J'étais déjà persuadé qu'il était donné sur un faux exposé, quand, à mon retour de France, je me trouvai obligé de le justifier devant le Roi et les mandarins qui m'attaquèrent sur cette matière. Je m'en tirai assez bien, et donnai contre ma confiance toutes les raisons que l'on veut apporter pour défendre une mauvaise cause... Après de mûres réflexions, faites pendant plusieurs années de suite, je ne crus pas devoir attendre plus longtemps à les communiquer à la Sacrée Congrégation. Je vous préviens cependant que, malgré la persuation où je suis que cette prostration n'a rien de contraire à la pureté de la foi, je continuerai toujours à la défendre, jusqu'à ce que la Cour de Rome en ait décidé autrement » (2).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 678. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochin., Doc.*, t. 3, p. 328-329).

LA MORT DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN (9 novembre 1799)

[TEXTE 78]

Au XVIII^e siècle, il était à peu près impossible aux Européens d'accomplir un long séjour en Extrême-Orient sans que leur santé fût irrémédiablement altérée. Bien que les misssionnaires eussent connaissance de l'émétique d'ipéca, la thérapeutique du temps ne fournissait aucun moyen sérieux de défense contre les atteintes du climat tropical. Les fièvres plus ou moins périodiques et malignes, l'anémie, « l'obstruction du foie », la dysenterie surtout, « le terrible cours de ventre qui se change souvent en cours de sang », ruinaient bien vite les constitutions les plus robustes et les conduisaient prématurément au tombeau.

Pour ne parler que des seuls missionnaires, l'Evêque d'Adran vit, l'un après l'autre, succomber la plupart de ses compagnons : M. Morvan, en 1776 ; *M. M. Grenier et Levasseur, en* 1777 ; *M. Leclerc, en* 1779, *M. Faulet, en* 1783 ; *M. Halbout, en* 1788 ; *M. M. Pocard et d'Arcet, en* 1790 ; *M. M. Leblanc, Tarin et Pillon, en* 1791 ; *M. Lavoué, en* 1796 ; *MM. Boisserand et Lestrade, en* 1798. *Longue et lugubre liste !*

Les misères physiques, pas plus que les tourments moraux ne furent épargnés à l'Evêque d'Adran. Dès 1790, *le prélat a une rechute du mal endémique qu'il a contracté en* 1773 ; *son entourage le représente « comme ayant été plusieurs fois à la mort ». Au début de* 1793, *le prélat fait à nouveau une « dangereuse maladie ». Le prélat ne survit que par un miracle d'énergie ; ses forces ne cessent de décliner. Le* 9 *octobre* 1799 — *un mois avant le coup d'état de brumaire en France, repère mnémotechnique — le prélat est enfin terrassé par l'opiniâtre dysenterie, contre laquelle il luttait depuis tant d'années.*

On ne peut lire sans émotion le récit des derniers moments du prélat, tracé par le Père Lelabousse, qui l'assista dans son agonie.

Les funérailles grandioses que le Roi fit à l'Evêque d'Adran, les distinctions posthumes qu'il lui décerna, montrent non seulement le crédit dont le prélat

jouissait auprès du souverain, mais l'affection et la vénération dont l'entourait le menu peuple vietnamien.

La mort et les funérailles (9 octobre-16 décembre 1799)

M. Lelabousse au Séminaire des Missions Etrangères,

Collège de Donnaï, 24 avril 1800,

« Dieu, impénétrable dans ses conseils, vient de nous mettre à une rude et terrible épreuve. Notre douleur est sans mesure comme sans remède. La lumière de Cochinchine est éteinte... La colonne du royaume est renversée... la désolation est partout ; le deuil est général...

...Mgr d'Adran est tombé malade vers le commencement d'août, dans la province de Quinhon, où est la capitale de l'aîné des anciens rebelles (1). Il y était allé pour accompagner son royal pupille, qui ne marchait jamais sans son sage mentor. Sa maladie était une dysenterie causée par la fatigue et par toutes sortes d'incommodités. Mille circonstances fâcheuses, et des remèdes peut-être mal administrés ont irrité et rendu incurable la maladie.

Le Roi lui a envoyé ses médecins (2) et a employé tous les moyens possibles pour conserver la vie à celui qui sauva si longtemps la sienne ; il est venu lui-même avec son fils pour le visiter. Que de larmes il a versées de voir tous ses soins inutiles !

Mgr d'Adran a vu arriver sa dernière heure avec une tranquillité dont on trouve peu d'exemples. Il n'a jamais paru si gai, si content ; il a été à la mort avec plus de joie qu'on ne va aux festins les plus délicieux. « Me voilà donc, « me disait-il, enfin rendu au bout de cette carrière tumultueuse, que, « malgré mes répugnances, je parcours depuis si longtemps. Voilà que mes « peines vont enfin finir et mon bonheur commencer ! Je quitte volontiers « ce monde où l'on me croyait heureux. J'y ai été admiré des peuples, regretté « des grands, estimé des rois, mais je ne regrette pas tous ces hommes : ce « n'est là que vanité et affliction. La mort va me procurer le repos et la paix, « l'unique objet de tous mes désirs. Je l'attends avec impatience. Si je suis « encore utile sur la terre, je ne refuse pas le travail. Je me soumets à toutes « les croix que j'ai toujours trouvées au milieu des grandeurs. Mais si Dieu « veut bien m'appeler à lui, je serai au comble de mes vœux. Quoique je « craigne ses jugements terribles, j'ai la plus grande confiance en ses misé- « ricordes »...

...Mgr, vers les derniers temps, ne pouvait plus prendre la plus légère nourriture. Pendant environ un mois, pour tout aliment, il suçait, au bout d'une espèce de roseau, un linge trempé dans une tisane faite avec moins d'une cuillère de riz. Encore, sur la fin, il ne la trempait que dans de l'eau chaude. Ce linge lui rappelait l'éponge qui fut autrefois présentée à son divin Maître près d'expirer.

De ce corps robuste et vigoureux, il ne lui restait plus que des os sans force, couverts d'un peu de peau. Cependant, malgré cet anéantissement, pour ainsi dire, de toute la machine, malgré les douleurs qui en détruisaient les ressorts, sa tête était aussi saine et solide que dans les plus beaux moments de la santé la plus florissante... Il conserva sa parfaite connaissance jusqu'aux cinq à six derniers jours de sa vie.

« Après avoir reçu avec les plus beaux sentiments de dévotion et d'amour de Dieu tous les secours de l'Eglise, il me demanda, quelque temps avant sa mort, de lui apporter un crucifix. Quand je le lui eus présenté, il le prit entre ses mains et, avec cette foi vive, l'âme de toutes ses actions, il lui adressa ces touchantes paroles : « Croix précieuse, qui, toute ma vie, fûtes mon partage « et qui, en ce moment, êtes ma consolation et mon espoir, permettez-moi « de vous embrasser pour la dernière fois. Vous avez été outragée en Europe ; « les Français vous ont renversée et rejetée de leurs temples ; puisqu'ils ne « vous respectent plus, venez en Cochinchine. J'ai voulu vous faire connaître « à ce peuple, plus grossier que méchant, et vous planter en ce royaume « jusque sur le trône des rois, mais mes péchés m'ont rendu indigne d'être « l'instrument d'un si grand ouvrage. Plantez-l'y vous-même, ô mon Sauveur, « et érigez vos temples sur les débris de ceux du démon. Régnez sur les « Cochinchinois... ». Après cette courte prière, il colla sur le crucifix son visage baigné de pleurs...

...Ce fut la dernière fois que Mgr d'Adran me parla avec sa pleine connaissance. Depuis ce moment, il tomba dans le délire et, au bout de quelques jours, il fut à l'agonie, qui dura à peu près quarante heures. Enfin, le 9 octobre, jour de la Saint-Denis... il expira entre mes bras vers les 10 heures et demie du matin, chez un catéchiste de la province de Quinhon.

Aussitôt après sa mort, nous en portâmes la triste nouvelle au Roi. Le Prince envoya sur-le-champ une belle bière, avec des pièces de damas et autres soieries pour l'ensevelir. Le 10 novembre, nous le mîmes à bord d'un grand bateau bien armé, et le transportâmes à Donnaï, où nous arrivâmes le 16 (3)...

... Le soir, le cercueil fut porté, à la lueur des flambeaux et avec beaucoup d'apparat dans le palais épiscopal (4). Nous le plaçâmes dans une grande salle magnifiquement ornée, pour y être exposé à la dévotion des fidèles, en attendant le retour du Roi. Tous les jours, on y célébrait une messe pour Mgr... Le jeune Prince fit ériger une grande maison dans la cour, pour y recevoir les mandarins et tous ceux qui viendraient rendre à son illustre maître les honneurs funèbres... Le Roi avait demandé qu'on fît pour Monseigneur tout ce que la religion pouvait permettre et qu'on ne négligeât rien pour la pompe et la magnificence...

...L'enterrement s'est fait le 16 décembre... Le Roi avait chargé son fils de diriger le convoi. On se mit en marche vers deux heures après minuit. Le cercueil enveloppé dans un damas superbe... était placé sur un brancard d'environ 20 pieds de long, porté par 80 hommes choisis, un baldaquin brodé en or couvrait le tout... Toute la garde du Roi, composée de plus de 12.000 hommes, sans compter celle du Prince, était sous les armes et rangée sur deux lignes, les canons de campagne à la tête. 120 éléphants, avec leur escorte et leurs cornacs, marchaient des deux côtés. Tambours, trompettes, musique militaire cochinchinoise et cambodgienne, fusées, feux d'artifice, etc., rien n'y manquait. Plus de 200 fanaux de différentes formes, outre un nombre prodigieux de flambeaux et de cierges éclairaient cette marche lugubre. Au moins 40.000 hommes, tant chrétiens que païens, suivaient le convoi. Le Roi s'y trouvait avec tous les mandarins des différents corps et, chose étrange, sa mère même, sa sœur, la Reine, ses concubines, ses enfants, toutes les dames de la Cour crurent que, pour un homme si au-dessus du

« commun, il fallait passer par-dessus les lois communes ; elles y vinrent toutes et allèrent jusqu'au tombeau...

...Mgr avait choisi pour sa sépulture un jardin champêtre, qu'il avait cultivé de ses mains, à cinq quarts de lieue de la ville... C'est là que le prélat conduisait de temps en temps son royal élève pour le distraire des embarras de la Cour et des dégoûts d'une étude ennuyeuse. C'est là qu'il allait avec les missionnaires et les officiers français, pour les délasser, par une récréation honnête et innocente de leurs travaux pénibles...

...Rendu à ce jardin, autrefois de délices et aujourd'hui de douleur, on dépose le cercueil sur le bord du tombeau. Le Roi fait écarter tout le monde pour nous donner la facilité d'en faire la bénédiction et les prières accoutumées. Quand M. Liot vint à jeter un peu de terre dans la fosse, pour donner le signal de la remplir, le Roi s'approcha et y en jeta aussi...

...Nos cérémonies faites, nous nous retirâmes... Alors Sa Majesté fit apporter des bœufs, des cochons, des chèvres, du vin et différents mets, pour faire à Mgr un sacrifice à la manière du pays. Nous en gémissions, mais qu'y faire ? ...C'était pour le Roi une obligation dont il ne pouvait se dispenser sans se déshonorer aux yeux de toute sa nation...

...Après avoir tout préparé pour le sacrifice, on lut une oraison funèbre (5) Ensuite, le Roi s'avança d'un pas grave et majestueux, la douleur peinte sur le visage et lui fit ses derniers adieux. Ses larmes coulaient avec tout d'abondance qu'un grand mandarin, qui ne pleura jamais, en fut pénétré tout vif et déclara tout haut : « Quand nous ne pleurerions pas en voyant le Maître, « il nous faudrait pleurer en voyant le Roi ». Le sacrifice du Roi fut suivi de celui du jeune Prince...

...Ce fut un jour de deuil pour toute la Cochinchine : chrétiens et païens, grands et petits, riches et pauvres, tous regrettaient, tous pleuraient celui qui, sans distinction de religion et d'état, était le bienfaiteur de tous...

...Entre tant d'autres témoignages glorieux pour Mgr, en voici un que tous les mandarins ont regardé comme le plus grand. Le Roi a cinq drapeaux particuliers qu'on porte toujours à ses côtés quand il est à la guerre ; c'est la marque distinctive à laquelle on le reconnaît. Le jour de l'enterrement il les envoya pour être portés à la suite du cercueil. Tout le monde en était étonné... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 839. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 374-382).

Eloge funèbre de l'Évêque d'Adran par le Roi de Cochinchine

« Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de mille et mille lieues, était venu dans mes Etats et ne me quitta jamais, lors même que la fortune m'était contraire. Pourquoi faut-il, qu'aujourd'hui qu'elle a repassé sous mes drapeaux, au moment où nous sommes le plus unis, une mort prématurée vienne nous séparer tout à coup ? Je parle de Pierre Pigneau, décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de Plénipotentiaire du Roi de France. Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses anciennes vertus, je veux lui donner un nouveau témoignage de mon affection. Je le dois à ses rares mérites. Car si, en Europe, il passa pour un homme au-dessus du commun, ici, on le regarda toujours comme le

« plus illustre étranger qui eût jamais paru à la Cour de Cochinchine.

Dès ma plus tendre jeunesse, j'eus le bonheur de rencontrer ce précieux ami dont le caractère cadrait si bien avec le mien. Quand je fis les premières démarches pour monter sur le trône de mes ancêtres, je l'avais à mes côtés. Il était pour moi un riche trésor, où je pouvais puiser tous les conseils dont j'avais besoin pour me diriger. Mais, tout à coup, mille malheurs vinrent fondre sur le royaume, et mes pieds devinrent aussi chancelants que ceux de Thieu-Khanh, de la dynastie de Ha. Alors il me fallut prendre un parti qui nous sépara, comme le ciel et la terre. Je lui remis entre les mains le Prince héritier, et véritablement il était digne qu'on lui confiât un si cher dépôt, pour aller intéresser en ma faveur le plus grand monarque qui régnait dans sa patrie. Il réussit à m'obtenir des secours ; ils étaient déjà rendus à moitié chemin, lorsque ses projets rencontrèrent des obstacles et n'allèrent pas au gré de ses désirs.

Mais, à l'exemple d'un ancien, regardant mes ennemis comme les siens, il vint par attachement pour ma personne se réunir à moi, pour chercher l'occasion et les moyens de les combattre. L'année où je rentrai dans mes Etats, j'attendais avec impatience quelque heureux bruit qui m'annonçât son retour. L'année suivante, il arriva au temps qu'il avait promis. A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il formait le Prince mon fils, qu'il avait ramené, on voyait qu'il avait un talent unique pour élever la jeunesse. Mon estime et mon affection pour lui croissaient de jour en jour.

Dans les temps de détresse, il nous fournissait des moyens que lui seul savait trouver. La sagesse de ses conseils et la vertu qui brillait jusque dans l'enjouement de sa conversation nous rapprochaient de plus en plus. Nous étions si amis et si familiers ensemble que, lorsque mes affaires m'appelaient hors du palais, nos chevaux marchaient de front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur. Depuis le jour où, par le plus heureux des hasards, nous nous sommes rencontrés, rien n'a pu refroidir notre amitié, ni nous causer un instant de déplaisir.

Je comptais que cette santé florissante me ferait goûter, encore longtemps, les doux fruits d'une si étroite union. Mais voilà que la terre et la poussière viennent de découvrir ce bel arbre. Combien j'en ai de regrets ! Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre étranger et répandre au dehors la bonne odeur de ses vertus qu'il cacha toujours, je lui donne ce brevet d'Instituteur du Prince Héritier, avec la première dignité après la royauté et le surnom d'Accompli (7). Hélas ! hélas ! quand le corps est tombé et que l'âme s'envole au ciel, qui pourrait la retenir ?

« J'ai fini ce petit éloge, mais les regrets de la Cour ne finiront jamais. O belle, ô grande âme du Maitre, daignez, daignez recevoir cette faveur !

Fait le 12e jour de la 11e lune, en la 60e année de Canh-Hung (1799). »

(8 décembre 1799. Traduit par MICHEL TINH, B. S. Et. Indo., 1905).

Epitaphe de l'Évêque d'Adran (8)

Traduction

« Mgr Pierre Pigneau de Behaine était d'origine française. Chrétien dès son jeune âge, il se plut pourtant à la lecture des livres des sages de la Chine.

« Devenu grand, il vint dans notre pays, qui était alors fort troublé. Etant l'hôte de notre royaume, il mit en pratique sa haute culture en nous aidant dans des heures difficiles. Il se chargea de la mission la plus importante : entreprendre un voyage rapide en France, aller et retour, pour y recruter une armée, sans égard aux graves difficultés de la traversée. Durant plus de vingt ans, il nous seconda dans le commandement des armées et dans l'organisation administrative du pays. Ses actions méritent d'être transmises en exemples à la postérité. La prompte restauration de notre royaume est due en grande partie aux efforts inlassables du Grand Maître.

En 1799, il suivit l'armée qui devait marcher sur Qui-Nhon ; le 11e jour du 9e mois, à l'âge de 57 ans, il fut emporté, par la maladie, au milieu des troupes cantonnées devant l'embouchure de Thi-Nai. Le 10e mois, un édit royal le nomma Précepteur du Prince Royal et l'éleva au rang de Duc. Le lieu choisi pour son tombeau est au Nord de la ville de Giadinh, lieu où il avait construit un édifice religieux.

Cette stèle a été érigée le jour faste du mois de la mi-automne de l'année Cam-Than [1800] ».

(Epitaphe en caractères chinois sur une stèle précédant le tombeau. Traduction par M. TRUONG-VINH-TONG, fils du grand lettré vietnamien Petrus Truong Vinh Ky).

Dernières volontés de Mgr d'Adran
Objets légués par l'Évêque d'Adran au Roi et au Prince Royal de Cochinchine (9)

« ...Sa Grandeur offre au Roi sa belle tabatière d'or, garnie en diamants... sa lunette astronomique avec le télescope, quatre volumes de l'Encyclopédie, une caisse de porcelaine dorée et des bourdalous d'or [rubans de chapeau], avec quelques glands aussi d'or, qui sont dans ses malles.

Sa Grandeur donne au Prince le portrait du Roi de France, toute son argenterie de table, excepté 12 couverts avec 2 cuillers à ragoût, qui resteront au collège pour l'usage de la Mission, excepté aussi 6 couverts pour Cu et 6 autres pour M. Chaigneau. Les chandeliers d'argent à diviser entre le Roi et le Prince son fils, ainsi que les porcelaines et autres choses de cette nature dont les missionnaires ne peuvent pas convenablement se servir.

...Le *Ghe San* (barque) sera remis au Roi... ... Si le Roi rendait à Mgr ce que Sa Grandeur a avancé pour lui, alors il faudrait tâcher de faire passer cette somme à la famille de Mgr. S'il ne donne que 2 000 piastres, ce sera pour la Mission... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 790, de la main de M. Lelabousse. Reprod. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. III, p. 384-390).

Autres objets légués au Roi de Cochinchine

...« Sa Grandeur offre au Roi : ...six chandeliers en argent... quatre couverts en vermeil, avec deux cuillers à café aussi en vermeil ; un plat d'argent avec un huilier, garniture argent ; un grand sucrier d'émail, enchâssé dans

« une boîte d'argent, avec couvercle d'argent ; une salière double émail, avec tour et garniture d'argent ; une grande cafetière argent ; une cuillère à sucre, percée de trous, argent ; un vase de cristal, à fleurs d'or, avec son couvercle et son plateau ; deux verres à boire, en cristal doré ; quatre verres à liqueurs dorés, en cristal ; un service complet de table, en porcelaine dorée, à fleurs ; une caisse de vin blanc de 50 bouteilles, une caisse de vin rouge de 25 bouteilles ; une petite caisse de 56 bouteilles de vin muscat ; une caissette où il y a 2 bouteilles d'eau forte [nuoc-mam] ; le cheval européen de Mgr, avec la selle dorée ... »

(*Ibidem*).

(1) La tente du prélat avait été dressée au village de Mycang, sur la langue de terre qui ferme la baie de Thi-Nai, à quelques kilomètres de la citadelle de Chaban (ou Quinhon), où l'armée royale tenait les Tayson assiégés.

(2) L'Evêque d'Adran reçut notamment les soins du chirurgien français Despiau, attaché à la personne du souverain (Cf. *infra*).

(3) La mort du prélat avait été tenue secrète pour ne pas décourager l'armée qui assiégeait Quinhon. Le corps fut transporté en Basse-Cochinchine sur une jonque de guerre, en raison du péril tayson.

(4) Le palais épiscopal — « palais en bambou et en paille », tout comme celui du Roi — avait été érigé sur l'ordre de Nguyen-Anh au retour de France de l'Evêque d'Adran. Il se trouvait à 250 mètres au Sud-Est du glacis de la citadelle de Saïgon, dans la partie Nord de l'actuel Jardin Botanique. Cf. Georges TABOULET, *La maison de l'Evêque d'Adran à Saïgon*, B. S. Et. Indo, 1936.

(5) Cf. PHAM QUYNH, *Deux oraisons funèbres de l'Evêque d'Adran* (celle prononcée au nom de Nguyen-Anh et celle prononcée au nom du Prince Canh). B. A. V. H., 1936[1], p. 107-119 et *infra*.

(6) Cet éloge posthume de l'Evêque d'Adran par Nguyen-Anh fut brodé en caractère chinois sur une pièce de soie, dont Gia-Long fit cadeau à Mgr Labartette, successeur de Mgr Pigneau. L'original en est conservé à l'Evêché de Saïgon (Cf. BOUDET et MASSON, fig. 27). L'éloge est rédigé en caractères chinois, avec, selon l'usage, de nombreuses allusions historiques et littéraires, d'un sens parfois hermétique. En dehors de la version ci-dessus reproduite, d'autres traductions du même document ont été données par le P. LELABOUSSE, *Nouvelles Lettres Edifiantes*, t. 8, p. 202 ; par L. LOUVET, *Mgr d'Adran*, p. 303-307 ; par P. PELLIOT, *La Géographie*, 1922, p. 384, 387[4] ; par H. VERDEILLE, B. S. Et. Indo., 1935[1], p. 109-154. Ces différentes traductions sont fort loin d'être superposables, en raison de l'incertitude qui pèse sur l'interprétation des idéogrammes chinois.

(7) Sur les titres honorifiques posthumes décernés par le Roi de Cochinchine, le 26 décembre 1799, au « Grand Tuteur du Prince Héritier, Duc Pigneau », cf. H. COSSERAT, B. A. V. H., 1920[1], p. 137 et sq, cf. L. CADIÈRE, Extrême-Asie, juin 1926.

(8) Enseveli selon son désir dans ses habits cochinchinois, le prélat fut inhumé dans sa résidence de campagne, à Govap, au « Jardin des Manguiers », près de la route dite aujourd'hui Tour de l'Inspection, au Nord de l'agglomération Saïgon-Cholon. Ce jardin est devenu, à partir de 1860, le cimetière de la Mission. Le tombeau, édifié sur l'ordre du Roi de Cochinchine, était, au dire du Père Liot, le plus beau monument du pays ; il ne coûta pas moins de 13.000 piastres. De style local, à toit cornu, le tombeau eut probablement pour architecte un catholique vietnamien, qui avait accompagné l'Evêque d'Adran en France, Barthelémy Sang. Cf. H. COSSERAT et L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1926, p. 89-95. Par ordre du souverain, le tombeau fut entouré d'un mur et confié à perpétuité à une garde de cinquante soldats. Le tombeau a été déclaré propriété nationale, sur la proposition de l'amiral Charner, le 3 août 1861. L'épitaphe ci-dessus a été également traduite par L. LOUVET, t. 1[er], p. 564 ; par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Cochinch., Documents*, t. 3, p. 384 ; et par H. VERDEILLE, art. cité plus haut.

(9) Sans parler de nombreux autres legs — un *forte* piano, un bonheur-du-jour, 80 pièces de soieries, du bois d'aigle, trois chevaux — l'énumération ci-dessus montre que, comme nous le savions par ailleurs, la maison de l'Evêque d'Adran était montée « sur le grand ton ». Entouré d'une garde d'honneur de 200 hommes et d'un nombreux domestique, le prélat avait un train de vie élevé, car il avait à cœur de tenir son rang et de faire honneur au Roi de France, dont il se regardait comme le représentant. « Quoique je sois missionnaire comme vous, écrit l'Evêque au Père Letondal, le 9 avril « 1796, les circonstances ne me permettent pas de garder extérieurement la pauvreté « évangélique comme je voudrais le faire. » Selon le Père Launay, Nguyen-Anh, lorsqu'on lui apporta les présents que l'Evêque lui avait destinés, aurait déclaré : « Je ne « désire qu'une chose, le portrait du Maître. »

LA VIE PRIVÉE ET L'ŒUVRE DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN

[TEXTE 79]

L'Evêque d'Adran était doué de mérites hors série. Si les circonstances l'avaient porté, au lieu de le contrarier et de le desservir comme elles ne cessèrent de le faire, qui sait si, sur un théâtre plus étendu, il n'aurait pas montré qu'il possédait l'étoffe d'un grand homme d'état, d'un Richelieu ou d'un Mazarin ?

Grand Français et grand Indochinois, l'Evêque d'Adran n'occupe pas dans l'histoire générale la place qui lui revient. Ce n'est pas forcer les termes de dire qu'on doit voir en lui le fondateur de l'Indochine moderne. Sans lui, il n'y aurait sans doute pas eu d'Empire d'Annam, ni, un peu plus tard, d'Indochine française.

Un voyageur anglais anonyme venu à Hué en 1819, *sur un navire américain, résume ainsi l'œuvre de l'Evêque d'Adran : « Adran était un homme « extraordinaire... Il s'en manqua de peu qu'il ne fondât en Asie un empire « supérieur au nôtre... Plongé dans un labyrinthe d'affaires par l'état désespéré « de la dynastie cochinchinoise, obligé de lutter jour et nuit pour conserver son « influence dans une cour d'Asie..., il mourut adoré des indigènes, chéri du « peu de compatriotes lui qui ont survécu. Il y a quatorze ans qu'il est mort « [vingt en réalité] et ils en parlent encore les larmes aux yeux. C'est un fait, « j'en ai été le témoin oculaire... »*

Il y a vingt ans qu'il est mort et, au Vietnam, on ne parle de lui que les larmes aux yeux ! Nous pouvons tenir pour assuré que le prélat n'eût pas souhaité plus bel éloge, qu'il n'eût pas rêvé plus belle récompense terrestre de sa vie d'orages et de tourments, de sa noble vie de semeur d'idéal et de progrès, de sa lourde vie de combattant d'avant-garde, promis à la seule gloire d'une imprévisible victoire posthume.

M. Lelabousse au Séminaire des Missions Etrangères

Collège de Donnaï, 24 avril 1800,

« Après vous avoir raconté, MM. et chers confrères, la mort précieuse de Mgr d'Adran... il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter ici quelque chose de sa vie publique et de sa vie privée. Commençons par la première...

...1° *Services rendus à l'Etat.* Le Roi est celui qui doit le plus à Mgr d'Adran. Qui est-ce qui ignore les malheurs de ce Prince ? Dépouillé du royaume de ses ancêtres, il fut obligé d'en sortir avec quelques centaines d'hommes pour ne pas tomber sous le fer des usurpateurs ; errant, tantôt dans les forêts, tantôt dans les îles, sans vivres et sans ressources, il y serait mort, avec les restes fugitifs de sa famille, s'il ne l'eût trouvé pour lui tendre une main secourable. Si dans la suite il a pu rentrer dans un petit coin de ses états, ce n'a été que par l'appui du nom de ce prélat ; par ses conseils, il s'y est maintenu avec une poignée de troupes, contre toutes les forces de deux ennemis redoutables qui avaient en leur pouvoir deux vastes royaumes. Que de fois ils ont voulu venir l'attaquer jusque dans sa ville de Saïgon ! Mais la crainte de Mgr d'Adran les a toujours arrêtés. Par là, ce Prince a eu le temps

« de se fortifier et de construire une marine formidable, aujourd'hui la terreur de ses adversaires. C'est encore Mgr d'Adran qui lui a suggéré ce moyen de défense. C'est lui qui a attiré à son service tant de généreux Français, dignes du monarque qui les gouvernait et du pays qui leur donna le jour.

Les vaisseaux des différentes nations venaient aussi volontiers en Cochinchine, par la confiance que leur donnait sa réputation. Ils étaient sûrs de trouver en lui un protecteur obligeant...

...Un des plus grands services que Mgr d'Adran ait rendus [au Roi], c'est d'avoir réprimé son caractère trop fougueux et trop emporté. Elevé dans les camps, au milieu d'une soldatesque sans frein, que pouvait-il apprendre à une telle école ? Il n'a pas trouvé de meilleurs maîtres à Siam, dont il a emporté tous les vices. Son règne, qui commença à peu près comme celui de Roboam, n'eût peut-être pas été de plus de durée, si notre prélat ne lui eût fait sentir tout le danger d'une conduite si rigoureuse, dans un temps où il avait plus besoin de ménager ses mandarins et de gagner l'affection de son peuple. Il a su profiter de tant de sages leçons, et aujourd'hui son caractère est bien différent. Sans cesser d'être craint, il commence à être aimé ; chaque jour, pour ainsi dire, découvre en lui de nouvelles qualités...

...Ce n'est pas seulement au Roi que Mgr a été utile ; il l'a encore été à bien des mandarins. Combien lui doivent la vie ! J'en connais plus de cinquante sur qui le glaive était déjà levé, et il a arrêté le bras qui allait les frapper. C'était l'espérance de tous les malheureux. Dès que quelqu'un savait que Mgr s'intéressait pour lui, eût-il été condamné à tous les tribunaux, il se croyait sûr de la vie. J'en ai vu un pour qui tous les mandarins en corps, la Reine, et même la mère du Roi, n'avaient pu, après mille instances, obtenir grâce ; on vint dire à ce malheureux que le prélat pensait à lui : « Je ne suis « plus inquiet, répondit-il ». Il ne fut pas trompé : le Roi lui pardonna. C'était une convention entre le Roi et Monseigneur, qu'à la première représentation, Sa Majesté devait faire examiner plus à fond la cause, et que, si le prélat revenait à la charge, il fallait pardonner...

...Le peuple doit aussi beaucoup à Mgr d'Adran. Que de fardeaux trop lourds dont le prélat a soulagé ses épaules surchargées ! Que d'injustices, que de vexations, dont il l'a préservé ou délivré ! Que de faveurs particulières il a procurées tantôt à tout un village, tantôt à une province entière ! Partout où il allait, on se ressentait de sa présence. Ses pas étaient marqués presque par autant de bienfaits ; aussi était-il toujours désiré et toujours regretté...

...Passons maintenant à sa vie privée... C'était une vie retirée, une vie laborieuse, une vie réglée en tout.

1° *Vie retirée.* — Mgr d'Adran était au milieu du monde comme s'il n'y avait pas été ; chargé de veiller aux intérêts de l'Eglise, sans pouvoir se dispenser de travailler à ceux de l'Etat ; obligé de soutenir le trône d'une main et l'autel de l'autre, il menait cependant une vie bien recueillie sous ce double fardeau. Jamais il n'allait chez les mandarins. On ne le voyait même à la Cour qu'aux premiers jours de chaque nouvelle année ; d'ailleurs, il n'y paraissait que lorsque le Roi l'invitait à y aller pour quelque grande affaire, ce qui n'arrivait que très rarement ; et il n'y restait que le temps de donner quelques sages conseils.

« 2° *Vie laborieuse.* — Il était bien avare de son temps, et n'en perdait pas la plus légère partie. Tout était partagé entre ses devoirs de piété, l'étude, et le soin de la mission ou le bien du royaume ; il n'en retranchait que ce qu'il donnait à un repas frugal, à une récréation honnête, à un repos modéré.

3° *Vie réglée.* — Toutes ses différentes actions, l'office divin comme le travail, le repos comme le repas, avaient chacune leur temps marqué et limité, dont il ne s'écartait jamais, même dans ses voyages avec le Roi et le jeune Prince. Il tenait à cette maxime : *Serva ordinem, et ordo servabit te.* S'il avait de l'ordre dans toute sa conduite, il le faisait observer aussi dans toute sa maison... Tout y était si bien disposé, si bien discipliné, que vous l'eussiez prise pour une de ces saintes demeures où la fragile vertu vient chercher un asile contre les dangers du monde...

...Les dangers sans nombre qui menaçaient la religion et l'Etat ; les obstacles qu'il rencontrait ; les contradictions qu'il essuyait ; l'ingratitude des uns ; la malice des autres ; les efforts de l'enfer et de ses ministres pour rendre inutiles ses travaux et ses sueurs, tout cela, joint à mille autres sujets d'affliction, accablait son âme comme les douleurs de la mort. Malgré cet état crucifiant, son caractère était toujours le même, gai, affable, poli, honnête, prévenant, et cherchant à faire plaisir. Quelle douceur envers ses missionnaires ! Quelle attention à veiller sur leur santé ! Quelle charité ingénieuse à leur adoucir le poids du ministère apostolique ! Plus occupé de leurs petites peines que de celles qui déchiraient son cœur, il les consolait, les encourageait et les soutenait par toutes sortes de moyens. Il était difficile de ne pas aimer un si bon chef, ou plutôt un si bon père. Pour lui, il ne cherchait de consolation que dans sa foi. C'est elle qui le dirigeait en tout, et le faisait triompher de tout. Je n'ai jamais vu d'homme en qui elle fût plus forte ; jamais aussi je n'ai vu d'homme qui eût tant de courage au milieu de tant de peines de tout genre...

...Voilà en abrégé la vie agissante de Mgr d'Adran. Je finis par deux mots sur sa vie souffrante. Qui pourrait raconter toutes les épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de faire passer son fidèle serviteur ! Sa vie a été une vie de croix continuelles. Je crois qu'on pourrait facilement compter les jours où il n'en a pas eu. La maison et le jardin où il a toujours été enfermé depuis près de douze ans, ont été pour lui un lieu de souffrance. Il y a éprouvé, à l'exemple de son divin Maître, l'ennui, le dégoût, la tristesse la plus mortelle. Il ne dormait que très peu d'heures, quoiqu'il se retirât toujours en sa chambre à 9 heures du soir ; il se jetait sur son lit ; mais comme les soucis, les inquiétudes, les peines chassaient le sommeil, il allait dans son jardin où, portant sa croix, il se promenait d'un bout à l'autre pendant deux ou trois heures entières et souvent davantage. Que de choses affligeantes venaient s'y présenter à son esprit ! »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 857. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 341-345).

CHAPITRE IV

LES VOLONTAIRES FRANÇAIS AU SERVICE DE LA COCHINCHINE

Les succès que, de longues années durant, les Tayson remportèrent sur Nguyen-Anh montrent que les rebelles avaient réussi à mettre sur pied un redoutable instrument de combat. L'Evêque d'Adran comprit que Nguyen-Anh ne pourrait venir à bout des armées de l'usurpateur qu'en recourant à une technique militaire plus savante et à des armes plus perfectionnées que celles dont Nguyen-Anh avait usé jusqu'alors. A défaut des troupes réglées promises par le traité de Versailles, dont l'intervention eût permis de liquider promptement la rébellion, le prélat s'employa à faire passer au service du Roi de Cochinchine le plus grand nombre possible de militaires français isolés. La plupart des volontaires qui s'enrôlèrent dans le parti de Nguyen-Anh le firent à l'appel direct ou à l'instigation de l'Evêque d'Adran.

Combien de Français combattirent-ils ainsi aux côtés de Nguyen-Anh ? Alexis Faure, qui a dépouillé les rôles d'équipage des navires français ayant fréquenté les mers de Chine en 1788-89, a relevé les noms de 369 officiers, matelots, soldats, ouvriers, qui abandonnèrent leur bord à cette époque ; il en conclut que la plupart de ces 369 manquants entrèrent dans la flotte ou dans l'armée vietnamienne. Un pareil raisonnement est d'une singulière fragilité. Au temps de la navigation à voiles, les croisières étaient extrêmement pénibles ; au cours des interminables traversées, les bâtiments de toutes les nationalités, et non pas seulement les bâtiments français, avaient accoutumé de perdre, dans les différents ports d'escale, une notable partie de leur équipage, par désertion ou par maladie. C'est une hypothèse gratuite, une pétition de principe, de supposer que ces 369 transfuges entrèrent tous ou presque tous au service de Nguyen-Anh, qui, d'ailleurs, n'aurait pas eu les moyens de solder un si grand nombre d'Européens. Nguyen-Anh s'assura le concours de quelques officiers et techniciens ; il ne paraît pas s'être soucié d'engager le menu fretin des matelots sans spécialité. Au dire de Vannier, il y eut, au meilleur moment, dans l'armée cochinchinoise, 14 officiers et 80 hommes de troupe français ; une lettre de l'Evêque d'Adran, en date du 18 juillet 1794, corrobore ce témoignage, parlant de 40 Européens dans l'armée de terre, auxquels il convient sans doute d'en ajouter autant pour les vaisseaux doublés de cuivre. Par ces deux voies différentes, qui se recoupent, nous arrivons ainsi à une centaine de Français environ, effectif bien inférieur à celui arbitrairement avancé par le biographe de l'Evêque d'Adran ; ce chiffre, pour approximatif qu'il soit, ne doit pas être très éloigné de la vérité.

Les volontaires français ne furent donc qu'un noyau, qu'un état-major réduit en nombre, mais ils jouèrent le rôle d'instructeurs et leur science, leur valeur personnelle eurent une influence décisive sur le déroulement, et sur l'issue des opérations. Bien que les archives vietnamiennes et le GIADINH TUNG CHI observent sur ces combattants français une discrétion qu'on ne peut s'empêcher de juger excessive et regrettable, il n'est pas douteux que Nguyen-Anh n'ait dû à ces précieux auxiliaires le plus clair des succès qu'il remporta à partir de 1789 *dans la guerre de reconquête. Selon l'expression du commandant Vaillant, de* la Bonite (1837), *ce furent les volontaires français qui « appelèrent et qui fixèrent la victoire sous les drapeaux de Gia-Long ».*

Les officiers français provenaient presque tous du cadre des volontaires de la marine royale. Portés déserteurs à leur bord, ils risquaient, à venir guerroyer en Cochinchine, non seulement leur vie, mais leur honneur et leur carrière. De tempérament ardent et impétueux, assoiffés d'aventures et de profits, ces jeunes hommes rêvaient de faire, en Cochinchine, des fortunes éblouissantes, comme celles que les Martin, les Boigne, les Péron, les Madec réalisaient à la même époque au service des rajahs de l'Inde. Espoirs bientôt déçus ! Les volontaires français furent amèrement surpris par le traitement matériel et moral qui leur fut réservé en Cochinchine. Exposés aux périls d'un climat accablant, en première ligne dans tous les engagements sérieux, chichement et irrégulièrement payés (en sapèques, jamais en argent, le plus souvent en nature, riz et sucre), obligés, pour subsister, de faire du commerce à leur compte dans les mers de l'Inde, les volontaires français eurent, en outre, à se plaindre des médisances, des mauvais procédés, des traquenards des mandarins, jaloux de leur faveur auprès du prince. Presque tous jetèrent assez vite le manche après la cognée et abandonnèrent la partie, pour aller solliciter la fortune sous des cieux plus favorables.

Laissant dans l'ombre ceux des volontaires dont le rôle est mal connu — Desperles, de Forçanz, Girard de l'Isle-Sallé, Guillon, Guilloux, Lewet, Magon de Médine, Malespine, Roland, Tardivot, etc. — nous nous bornerons ici à faire mention des combattants dont l'histoire a retenu le nom comme ayant accompli un assez long séjour en Cochinchine et comme ayant joué un rôle particulièrement important.

Cf. H. COSSERAT, *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, B. A. V. H., 1917III (p. 165-206) et 1920I (p. 137-176); L. CADIÈRE, *Les Français au service de Gia-Long*, ibid. 1926IV ; H. BERLAND et G. TABOULET, *Le cimetière français de Cangio*, B.S.Et. Indo., 1944III et IV, p. 9-16.

LA SITUATION MILITAIRE EN COCHINCHINE en 1790-91

[TEXTE 80]

La période qui suivit immédiatement le retour de l'Evêque d'Adran en Cochinchine fut celle où Nguyen-Anh eut à sa disposition le plus grand nombre de volontaires français. Beaucoup de ceux-ci se retirèrent, en effet, à partir de 1791-1792.

Dès 1789, *Nguyen-Anh décida de se fortifier solidement à Saïgon. Il prescrivit à ses ingénieurs français Lebrun et Olivier de Puymanel de lui construire « une ville à l'européenne » et une forteresse. Le rôle respectif des deux officiers ne peut, d'ailleurs, être précisé ; mais la part de Lebrun, qui quitta Saïgon au début de* 1792, *fut sans doute moins importante que celle d'Olivier.*

Le plan de la ville de Saïgon semble avoir été tracé par Lebrun. Il s'agissait de construire une « ville à l'européenne », à l'américaine, dirions-nous aujourd'hui, avec une quarantaine d'artères, larges de 15 *à* 20 *mètres, se coupant à angle droit. La cité devait être entourée d'une enceinte continue, avec des forts de distance en distance. Ce plan grandiose était évidemment conçu pour un avenir assez éloigné ; il ne reçut même pas un commencement d'exécution.*

Au contraire, la citadelle, dont Olivier fut le principal artisan, s'édifia rapidement. C'était, selon le Père Boisserand (février 1792), *« un bon fort, avec « bastions, fossés, ponts-levis, chemins découverts, glacis et demi-lunes », ouvrage octogonal, en latérite ou pierre de Bienhoa, avec des murs de six mètres de haut et huit portes. Il ne subsiste plus que quelques fragments du soubassement de cet imposant ouvrage, qui fut démoli, sur l'ordre de Minh-Mang, après la révolte de Khoï, (en* 1832), *et remplacé, au milieu du XIX*e *siècle, par une seconde citadelle, de dimensions beaucoup plus restreintes, dont les contours se lisent encore aujourd'hui sur le sol de la ville de Saïgon.*

La construction de cet ensemble, gigantesque pour l'époque, ne put être menée à bien que par l'emploi d'une abondante main-d'œuvre. Dès corvées très onéreuses furent levées à cette occasion sur le peuple, qui faillit se soulever, pour exprimer son mécontentement à l'égard des officiers français pris comme boucs émissaires.

Une trentaine d'autres citadelles du même type, à la Vauban, furent construites du vivant d'Olivier et, après sa mort, par les élèves vientamiens formés à son école. Les murailles de ces citadelles se voient encore dans beaucoup de villes d'Indochine ; leurs vestiges attestent qu'une pensée française, que des mains françaises sont à l'origine du triomphe de Nguyen-Anh.

Sur les citadelles de Saïgon :

> *Cf. L. MALLERET,* Eléments d'une monographie des anciennes fortifications et citadelles de Saïgon, *B. S. Et. Indo.,* 1935e, p. 5-108. *Plan de la ville de Saïgon reproduit dans* BOUDET et MASSON, *fig.* 41.

De Guignes, Consul de France à Canton, au Ministre des Affaires Etrangères

29 décembre 1791 (1),

...« En 1789 et 1790, si le Roi de la Cochinchine l'avait voulu, il aurait reconquis sur-le-champ son royaume. L'arrivée des frégates (2) ainsi que celle des navires venus de Pondichéry, de l'Ile de France et de Macao, avaient jeté l'alarme chez les ennemis. Le Tonkin attendait le moment de secouer le joug pour reconnaître son véritable Roi. Mais les succès de celui-ci furent peu conséquents ou mal soutenus. Il prit une province (3), y laissa des troupes ; leur petit nombre les fit chasser. L'espoir revint aux rebelles, outre qu'il fut augmenté par le Roi lui-même, par sa conduite.

MM. Olivier et Le Brun, officiers français, lui donnèrent un plan de ville fortifiée. Le Roi voulut de suite en faire bâtir une, quoique cela exigeât un

« temps plus favorable. Il a fallu alors vexer le peuple, abattre des maisons et occuper 30.000 hommes pour fortifier une place où le Roi espérait se retirer en cas de revers. Le peuple et plusieurs mandarins se sont soulevés. MM. Olivier et Le Brun ont couru des dangers comme les auteurs du projet. M. l'Evêque d'Adran, en les retirant chez lui, les a délivrés de tout accident. Cependant, le calme est revenu, le Roi ayant licencié ses troupes et permis à tout le monde de semer du riz. On espère une bonne récolte. Alors le peuple ne se plaindra plus.

Les ennemis, qui avaient vu les mauvaises dispositions des populations, se préparaient d'attaquer le Roi, mais sa conduite les retient, outre qu'il a plusieurs bâtiments européens qu'il a achetés ; et, comme les vaisseaux de Macao vont bientôt aller en Cochinchine, leur arrivée fera fuir les rebelles en leur inspirant une crainte salutaire.

Le Roi avait dessein d'envoyer en Europe un de ses bâtiments en novembre. Mgr l'Evêque d'Adran devait s'embarquer sur ce vaisseau (4).

On voit que l'état du Roi de la Cochinchine est toujours le même, combien l'arrivée d'Européens, seulement marchands, intimide et retient les rebelles. Si le Roi eût été secouru, ou même s'il eût agi à propos, il serait maître de meilleures provinces pouvant donner lieu à un très riche commerce ; car, la partie qu'occupe le Roi n'est pas bonne ; elle produit seulement du riz... Lorsque la Cochinchine sera calme et délivrée des rebelles, elle fournira des objets d'un très grand débit à la Chine.

M. Le Brun, voyant que les opérations du Roi étaient lentes, est venu à Macao. Il ne reste plus en Cochinchine que M. Olivier, dont M. l'Evêque d'Adran fait beaucoup d'éloges (5). Aucun vaisseau étranger n'est venu à la Cochinchine (6) ».

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, t. 19, p. 375. Repr. par A. FAURE, p. 214-215).

(1) *Un consulat de France avait été créé en* 1776 *à Canton, pour suppléer le Bureau du Commerce, que la Compagnie des Indes, suspendue de son privilège en* 1769, *avait jadis institué dans la grande cité chinoise, où les marchands hanistes monopolisaient le trafic avec les négociants européens. De Guignes était le fils de l'illustre orientaliste. Cf. H. CORDIER,* La France en chine au XVIII^e siècle, *Paris,* 1883.

(2) *La* Dryade, *le* Pandour, *la* Méduse.

(3) *Le Binh-Tuan, province la plus méridionale du Centre-Vietnam.*

(4) *Peu après son arrivée en Cochinchine, l'Evêque d'Adran tomba gravement malade d'« une obstruction au foie », Nguyen-Anh songea un moment à rapatrier le prélat pour lui permettre de se guérir. L'Evêque se rétablit au printemps de* 1790 *et resta en Cochinchine.*

(5) *Erreur. Il y avait encore à ce moment plusieurs officiers français en Cochinchine, les frères Dayot, Vannier, Guillou, de Forsanz, etc.*

(6) *De Guignes ne parle que de la fin de l'année* 1791. *Nous savons par un texte d'archives qu'à une autre époque de l'année* 1791, *il y eut en même temps, en rade de Saïgon, jusqu'à douze vaisseaux européens apportant des munitions de guerre et de bouche.*

THÉODORE LEBRUN, LE PREMIER URBANISTE DE SAIGON

[TEXTE 81]

Volontaire de 1^re *classe du* 1^er *janvier* 1789, *Théodore Lebrun, sur les origines duquel les renseignements font défaut, était embarqué sur* la Méduse. *Il quitta ce bâtiment au cours de l'escale que le Commandant Rosily-Mesros fit à Macao*

du 4 au 14 janvier 1790 et se rendit en Cochinchine, où Nguyen-Anh lui conféra, le 27 juin 1790, un diplôme de « Capitaine ingénieur avec le soin de toutes les fortifications de l'État ».

De concert avec Olivier, Lebrun dressa les plans de « la ville européenne » à bâtir à Saïgon et ceux de la vaste citadelle de cette ville. Mais Lebrun ne tarda pas à prendre ombrage d'être subordonné à Olivier, plus jeune et moins gradé que lui. Fâché, par surcroît, de la lenteur que Nguyen-Anh mettait à prendre l'offensive contre les Tayson, il retourna à Macao, après être resté un peu plus d'un an seulement au service de la Cochinchine.

On voit, d'après le texte ci-après, qu'en juin 1792, le jeune officier dirigeait à l'Ile de France, dont il était probablement originaire, la plantation d'un de ses parents. Nous ne savons rien de plus sur cet officier, qui fut le premier architecte-urbaniste de Saïgon.

La plupart des officiers de vaisseau français qui entrèrent au service de Nguyen-Anh, provenaient du corps des volontaires de la marine. Quel était le statut de ce corps ? Selon une ordonnance du 14 septembre 1764 — ordonnance qui montre que « la réaction nobiliaire » a commencé à se manifester, déjà sous Choiseul, et non pas seulement à partir du règne de Louis XVI — seuls, parmi les volontaires, les gentilhommes pouvaient devenir officiers de la marine royale. Hormis quelque action d'éclat, les jeunes gens de bonne famille, *admis concurremment avec les jeunes nobles, à naviguer sur les bâtiments du Roi dans l'emploi de volontaires, n'étaient destinés, leur noviciat terminé, qu'à commander « les bâtiments des particuliers ». Une ordonnance du ministre de Castries effaça, le 1er janvier 1786, la distinction faite en 1764 entre les volontaires nobles et non-nobles. A partir de 1786, les volontaires d'origine roturière furent à nouveau, admis, comme avant 1764, à briguer, après six ans de service, le grade de sous-lieutenant de vaisseau, au même titre que leurs camarades de haute extraction. Pour être inscrit comme volontaire, il fallait être fils de « sous-lieutenants de vaisseau ou de port, de négociants en gros, d'armateurs, de capitaines marchands ou de gens vivant noblement », avoir 16 ans révolus et avoir déjà navigué douze mois, à l'Etat ou au commerce. Les volontaires remplissaient à bord des bâtiments du Roi les mêmes fonctions que les élèves de la marine, dont ils portaient l'uniforme et à la table desquels ils vivaient ; ils étaient subordonnés au maître d'équipage, au maître pilote et au maître canonnier. Au dire du frère d'Olivier de Puymanel, les volontaires étaient répartis en quatre classes, les aspirants volontaires, non appointés, les volontaires de 3e, de 2e et de 1re classe, soldés respectivement 20, 25 et 30 livres par mois. Après six ans de service, les volontaires pouvaient soit obtenir une commission de sous-lieutenant dans le grand corps, soit se faire recevoir, à 23 ans au lieu de 25 ans, capitaines au long cours.*

(*JURIEN DE LA GRAVIÈRE,* Souvenirs d'un amiral, 1872, *t.* 1er, *p.* 13-15).

Th. Lebrun. — M. Letondal

A l'Ile de France, plaines de Wilhems (?),

15 juin 1792,

...« Votre commission est faite. Je suis bien fâché que vous m'ayez dit d'attendre, car j'aurais profité d'un bâtiment de Marseille, capitaine M. Blancart (1) et cela aurait été beaucoup mieux...

« J'ai fait la traversée la plus courte et la plus agréable que l'on puisse faire. Je ne vous fais point de détail sur les affaires de la Révolution, vu que je suis retiré à trois lieues du port, dans une habitation d'un de mes parents, où je suis à conduire les travaux d'une indigoterie qu'il établit et dont je suis le gérant. Cela vaudra peut-être mieux que d'être à la suite des travaux du Roi de la Cochinchine. M. Périchon de Vendreuil attend de jour en jour l'Evêque d'Adran, qui nous est annoncé pour cette île. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de tous ces messieurs... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 312, p. 379. Texte inédit).

(1) *Le navigateur Pierre BLANCARD est l'auteur d'un* Manuel du Commerce des Indes Orientales et de la Chine, *publié à Paris, Bordeaux et Marseille, en* 1806, *dans lequel il consacre un long chapitre à la Cochinchine, dont il souligne l'intérêt commercial.*

LE COLONEL OLIVIER DE PUYMANEL, « LE SINCÈRE »

[Texte 82]

Né à Carpentras, le 8 *août* 1768, *Victor, Joseph, Cyriaque, Alexis Olivier ou d'Olivier (appelé, pour le distinguer de ses frères, Puymanel, du nom d'une terre que sa famille possédait aux environs de Carpentras, Plumanel sur la carte d'Etat-major), prit rang comme volontaire de* 2e *classe à compter de son enrôlement sur* la Dryade, *en décembre* 1787.

Le jeune Olivier « nourrissait l'envie de se distinguer par des voies inusitées » ; il avait un moment penché vers le commerce, à cause de l'expatriation, « inséparable de cet état ». Ayant opté pour les armes, il s'embarqua avec le ferme propos, non pas de faire une simple croisière, mais d'aller servir en Cochinchine comme ingénieur pendant huit à dix ans. De fait, à peine arrivé à Poulo-Condore, Olivier abandonna son bord, le 19 *septembre* 1788, *désertion qui l'exposait à trois ans de galères.*

En dépit de son très jeune âge, Olivier devint immédiatement une sorte de Chef d'Etat-Major de l'armée cochinchinoise, où il reçut, en août 1792, *le titre d' « Officier des régiments de la capitale ». Olivier réforma de fond en comble l'armée de Nguyen-Anh, dont il accrut considérablement la valeur combative. Il fit « ôter au Roi cette foule d'étendards » qui immobilisait un nombre excessif de combattants ; il forma un régiment de fusiliers et de sapeurs manœuvrant à l'européenne, qui fut une véritable école militaire, une pépinière de cadres pour les troupes de Nguyen-Anh. Il étendit l'emploi des bouches à feu et créa une artillerie de campagne, dont la mobilité décorcerta les Tayson, pourvus seulement d'une artillerie de position. Ingénieur remarquable, en même temps qu'instructeur, il dressa à Saïgon une puissante citadelle, organisa des arsenaux pour la construction d'une flotte, des ateliers pour la fabrication des fusils, des canons, des mortiers, des munitions, etc.*

Olivier était doué d'une imagination fertile qui fait de lui un précurseur. En 1790, *il aurait envoyé à Louis XVI un rapport préconisant l'exploration du Mékong* (?). *Lors du premier siège de Quinhon, en* 1793, *il proposa à Nguyen-Anh d'employer un ballon pour jeter des matières incendiaires sur la ville, projet qui fut écarté pour épargner la population civile, qui « serait morte comme meurent les poissons d'un étang où l'eau vient à manquer ».*

« Bon jeune homme, mais un peu chaud » disent les missionnaires, qui lui faisaient grief de ne pas vivre très chrétiennement, le colonel Olivier, surnommé le Sincère (Ong Tin) *par les Cochinchinois, fut un des plus efficaces artisans de la victoire finale de Nguyen-Anh. Son nom a été donné à une rue du premier Saïgon français et à une rue de Carpentras.*

Le premier texte ci-dessous apporte des précisions nouvelles sur les conditions dans lesquelles Olivier quitta la France.

Sur la vie d'Olivier :

Cf. B. A. V. H., notamment 1917 (p. 174) ; 1920 (p. 168) ; 1921 (p. 283) ; 1925 (p. 187), etc.

Lettre de Gabriel Olivier (1)

21 décembre 1787,

« Mon très cher Père,

J'ai reçu d'autres nouvelles de Victor, qui vraisemblablement n'est point encore parti, mais qui a déjà commencé son petit devoir d'officier volontaire sur la frégate de M. de Kersaint, qui s'est mise en rade pour attendre le vent favorable à son départ, qui est celui du Nord. Victor me paraît, par ses lettres, transporté de plaisir... Il a trouvé [à Lorient] des connaissances de collège, qui lui ont donné des agréments, et a mis une activité surprenante pour surmonter de petites difficultés qui se rencontraient encore pour son embarquement sur la même frégate qui porte l'Evêque d'Adran et le petit prince.

Ce n'est pas seulement de l'espérance que vous pouvez avoir que M. de Kersaint voudra le ramener avec lui, mais tout capitaine est obligé de ramener son équipage. Il est vrai que Victor a dans ses projets de s'arrêter à la Cochinchine pour un plus grand avancement. Il m'avait promis de ne le faire qu'avec des assurances certaines de fortune. Cependant, pour entrer, dans vos vues, j'ai fait écrire par M. de Capelis (2) à M. de Kersaint, pour que celui-ci, qui est le maître de l'équipage et que nul ne peut quitter sans sa permission expresse, n'accorde cette permission que dans le cas d'un avancement considérable et assuré, qu'on offrirait à ce jeune homme. J'ai écrit d'un autre côté moi-même à l'Evêque d'Adran en votre nom, pour le prier de suivre cette intention de votre part et le recommander. Il est bon qu'il porte jusqu'au bout du monde un lien qui l'attache encore à la douce puissance paternelle, même à deux mille lieues »...

(Lettres de la famille Olivier, à la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras. Mss 2369. Texte inédit.

Les dernières volontés du colonel Olivier

Testament d'Olivier adressé a l'Evêque d'Adran

Malacca, 6 mars 1799,

« Me trouvant ici à Malacca, sans savoir le moment où Dieu disposera de moi, j'ai établi dans cette ville pour procureurs exécuteurs testamentaires

« les sieurs J. Antoine Neubrone et Pierre-Joseph Daniel, pour qu'ils aient à liquider tout ce qui peut m'appartenir et, sur le produit, payer le compte que j'ai avec l'honorable Abraham Couperus entre les mains de M. Thyrens, son correspondant en cette ville, et le reste vous être adressé et remis en Cochinchine, en vous priant de l'employer ou de le faire employer par quelques-uns de MM. les missionnaires qui sont auprès de vous, comme il suit :

« 1° D'abord que mes comptes soient liquidés d'après la liste que j'ai laissée à M. Renou, avant de partir de Saïgon, déclarant que je n'en connais pas d'autres, et que je n'ai liquidé ici à Malacca que celui du sieur Abraham Couperus ; 2° que, sur le reste, il soit prélevé trois cents piastres pour les Missions dont vous êtes le chef ; 3° qu'il soit donné à chacune des trois familles de Cambodgiens qui sont avec moi la somme de cent *quan* [120 francs] ; de plus, je vous confie et remets ces trois familles, les laissant à votre disposition ; mon intention est qu'elles restent avec vous ; 4° qu'il soit donné au nommé Thao, à son retour en Cochinchine, la somme de soixante *quan* et au nommé Y. celle de quarante *quan* ; 5° de payer aux employés de la compagnie espagnole le compte des pierres qui vous sera remis, comme je l'ai signé à Malacca dernièrement. Le reste de la somme provenant de mon héritage, mon intention est que vous le placiez ou fassiez placer à intérêts à Macao, pour le produit annuel être employé au service de votre Mission, jusqu'à ce que vous ayez reçu des nouvelles sûres de ma famille, pouvoir lui faire parvenir seulement le capital avec sûreté ; et passé le temps de la prescription, je donne la somme totale à votre Mission. De plus, je prends la liberté de vous offrir mon sextant, que je vous prie de recevoir, ainsi que tous mes livres, cartes et papiers. De ce dernier article, vous pourrez faire envoyer à ma famille ceux que vous croiriez nécessaires. Je rends grâces à Dieu d'avoir la force de vous écrire ces derniers mots, et vous prie de ne point oublier mon âme.

« Votre serviteur.

Victor Olivier ».

(E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, I, p. 560-61).

(1) *Fils de Raymond Olivier, chancelier à la Cour Suprême d'Avignon, Puymanel appartenait à une famille de robe noble et fortunée. Il avait trois sœurs et trois frères, dont les deux aînés devinrent, l'un, Gabriel, délégué à la Constituante, puis Conseiller à la cour d'appel de Nîmes, l'autre, Ignace, Hyacinthe, chanoine de la cathédrale de Carpentras.*

Très tôt, Olivier se montra d'humeur impatiente, de caractère « décidé et difficile à conduire ». A douze ans, il s'indignait à la pensée qu'il était question de lui administrer le fouet pour des leçons non sues. « Après avoir couru bien des collèges », le jeune Olivier termina ses études à Louis-le-Grand ; son entourage s'inquiétait de voir en lui « un bourreau de dépense, dans ce gouffre de Paris ». Bien que né sujet du pape, Olivier souhaitait devenir officier français (depuis le XVI^e siècle, les habitants du Comtat possédaient en France, en qualité de régnicoles, les mêmes droits que les sujets du Roi, le droit noiamment de devenir officiers dans l'armée ou la marine royale). Olivier s'intéressait particulièrement aux mathématiques et à l'art de la fortification ; il n'est pas impossible que sa vocation ait été déterminée par la réputation de son compatriote, le chevalier de Folard (1669-1752), tacticien et écrivain militaire renommé en son temps, originaire d'Avignon. Olivier se destinait à faire carrière dans le corps royal du Génie ; nous possédons, de sa main, au Musée de Carpentras, un dessin, œuvre d'extrême jeunesse, représentant le plan d'« une attaque et défense hypothétique » de cette ville ; Dessin à la plume, 0 m. 46 × 0 m. 30 ; Musée de Carpentras. Légende : « *Nous soussignés, frères et « neveux de M. Victor d'Olivier de Puimanel, colonel d'un régiment du Roi de la Cochin-« chine, auquel il s'était dévoué pour le remettre sur son trône usurpé, et décédé en mission « a Malacca, en* 1799, *certifions et attestons que le dessin ci-dessus d'une attaque et d'une « défense de la ville de Carpentras pris à vol d'oiseau, est l'ouvrage de leur frère, qui se destinait au Génie militaire en France et qu'il laissa à sa campagne de Puimanel, villa la*

« *Poyole, avant son départ, qui fut en décembre* 1787, *sans se douter qu'un jour Carpentras* « *serait attaqué par une armée avignonnaise, en...* 1790, *dans la même direction et forme* « *que présente ce dessin, comme s'il avait prophétisé ces événements sinistres, dont néan-* « *moins sa ville natale fut délivrée par le courage et la belle défense de ses habitants. Hya-* « *cinthe d'Olivier...; Olivier Duromet; d'Olivier conseiller à la Cour Royale, Collet de la* « *Madeleine, colonel en retraite.* » *Dans le cartouche :* « *Ici se trouvaient des armoiries, qu'on crut, à l'époque où l'on trouva ce travail, devoir supprimer* ».

En 1787, *Olivier avait fait une fugue au Havre, à la recherche d'un embarquement qui* « *démontra à sa famille le caractère irrésistible de sa vocation pour les voyages* ». *Son frère l'abbé, le mit en relations avec l'abbé Fénelon, qui, aux Missions Etrangères, le présenta à l'Evêque d'Adran. Le jeune homme fut* « *transporté* » *par les projets du prélat. Démarquant les paroles célèbres de Lafayette sur son voyage aux Etats-Unis, Olivier aurait pu dire, lui aussi : Dès que je vis l'Evêque d'Adran,* « mon cœur fut enrôlé » *pour la Cochinchine. Les documents d'archives montrent, en effet, qu'Olivier ne partit pas par foucade, par caprice de jeune écervelé, mais en vertu d'une décision réfléchie et fermement arrêtée.*

Olivier quitta Paris le 29 *novembre* 1787. *Il aurait dû arriver à Lorient en même temps que l'Evêque d'Adran, mais il y arriva seulement deux jours après le prélat, s'étant associé, à partir de Rennes, à des compagnons de diligence qui* « *dormaient la grasse matinée* ». *A Lorient, Olivier multiplia les démarches pour* « *raccommoder les arrangements* » *qui avaient été pris afin de le faire embarquer, de préférence à tout autre bâtiment, sur la frégate du vicomte de Kersaint. Laissant derrière lui quelques menues dettes, Olivier partit ayant en poche vingt louis, que son frère Gabriel lui avait avancés. Il emportait dans ses deux malles, dont l'une n'était pas réglementaire,* le Neptune Oriental *de d'Après de Mannevillette, des instruments de mathématiques et de marine, des livres et, selon l'usage, une petite pacotille de cinquante écus, destinée à être vendue à la Cochinchine.*

Ayant pris passage, selon son vœu, sur la Dryade, *Olivier accomplit la traversée en compagnie de l'Evêque d'Adran. La frégate quitta Pondichéry le* 17 *août* 1788 ; *elle séjourna* 36 *heures à Poulo-Condore, pour y déposer quelques Cochinchinois de la suite du prince Canh. Dans l'île, Olivier monta avec quelques camarades une partie de chasse, qu'il mit à profit pour abandonner le navire. Il se réfugia chez le Père Paul Nghi, qui* « *lui donna asile et empêcha qu'on ne le trouvât* ». *La* Dryade *ayant levé l'ancre en direction de Manille, Olivier parcourut en bateau, avec le Père Paul,* « *les vingt lieues qui lui restaient (à faire) pour aller rejoindre le Roi, qui le reçut on ne peut mieux et le fit mandarin* » [*Récit établi d'après les lettres de la famille Olivier existant à l'Inguimbertine de Carpentras, lettres colligées à notre intention par feu Lucien Bouscarle et par M. le Conservateur Sibertin-Blanc, auquel nous exprimons notre vive gratitude*]. *Cf. également le* Dictionnaire historique du Vaucluse *de BARJAVEL et Docteur GAIDE,* Mém. de l'Académie de Vaucluse, *t.* 35, 1935[11] *et B. A. V. H.*, 1938[1].

(2) *Originaire du Comtat, très lié avec la famille Olivier, le comte de Capellis, capitaine des vaisseaux du Roi, père de deux jeunes officiers de marine, habitait la* « *Grande Cour du Louvre* ». *Il encouragea le départ d'Olivier et s'entremit pour le faire admettre comme volontaire. M. de Capellis poussa ses bontés jusqu'à recommander le partant par une lettre particulière au Provençal d'Entrecasteaux, Gouverneur de l'Ile-de-France.*

(3) *En proie à de sombres pressentiments, Olivier écrit, en* 1793 : « *Nous avons beau* « *servir le Roi de Cochinchine de tout notre cœur, comment pourra-t-il jamais récompenser* « *le sacrifice que nous lui faisons de notre vie ?* » *Désabusé, revenu des folles espérances de sa prime jeunesse prompte à l'enthousiasme, Olivier songea plusieurs fois à quitter le service de Nguyen-Anh, qui,* « *malgré son travail assidu et plusieurs campagnes victorieuses,* « *n'avait rien fait pour sa fortune* ». *Nguyen-Anh, désireux de retenir près de lui un serviteur aussi actif et valeureux, accorda à Olivier la permission de se livrer, en franchise de tous droits, à de petites opérations commerciales dans les ports de son royaume. Olivier arma un bâtiment léger, avec lequel il trafiqua péniblement d'Inde en Inde, seul moyen pour lui de pallier l'insuffisance des soldes royales. En* 1799, *Olivier se rendit ainsi à Malacca, où il vendit* 3.000 *piastres une cargaison de noix d'arec; il s'apprêtait à repartir, pour Saïgon, avec sa goëlette, radoubée, sur laquelle il avait chargé des marchandises lorsqu'il* « *fut attaqué d'une dysenterie, dont il mourut* » (23 *mars* 1799). *Le malheureux officier n'avait pas eu le temps de recevoir la décoration de la Croix du Christ, qu'il avait obtenue de Rome, espérant qu'elle faciliterait ses tractations avec les Portugais. Toutes dettes payées, la succession, liquidée en* 1806 *par les missionnaires, laissa, au profit des héritiers du défunt, une somme de* 700 *piastres, prix de dix ans de labeur et de combats* !.

Texte de la lettre reproduite en fac-simile :

Roanne, le 22 novembre 1780,

« Mon très cher père,

Je me trouve ici dans le cas de m'en aller ; je n'attends que vos ordres. J'espère que vous aurez encore un tendre cœur envers un fils qui se jette entre vos bras. Je pense bien qu'il y a d'autres pensions, c'est pourquoi je vous demande de sortir d'ici, parce

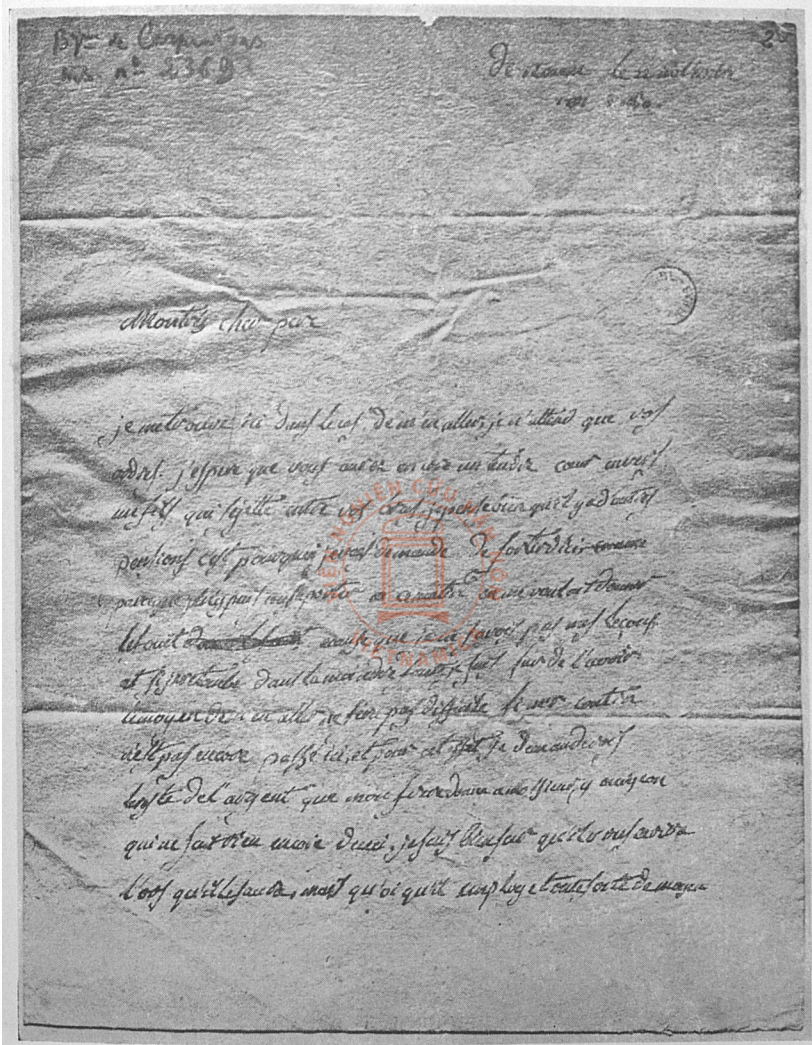

Lettre d'Olivier à son Père

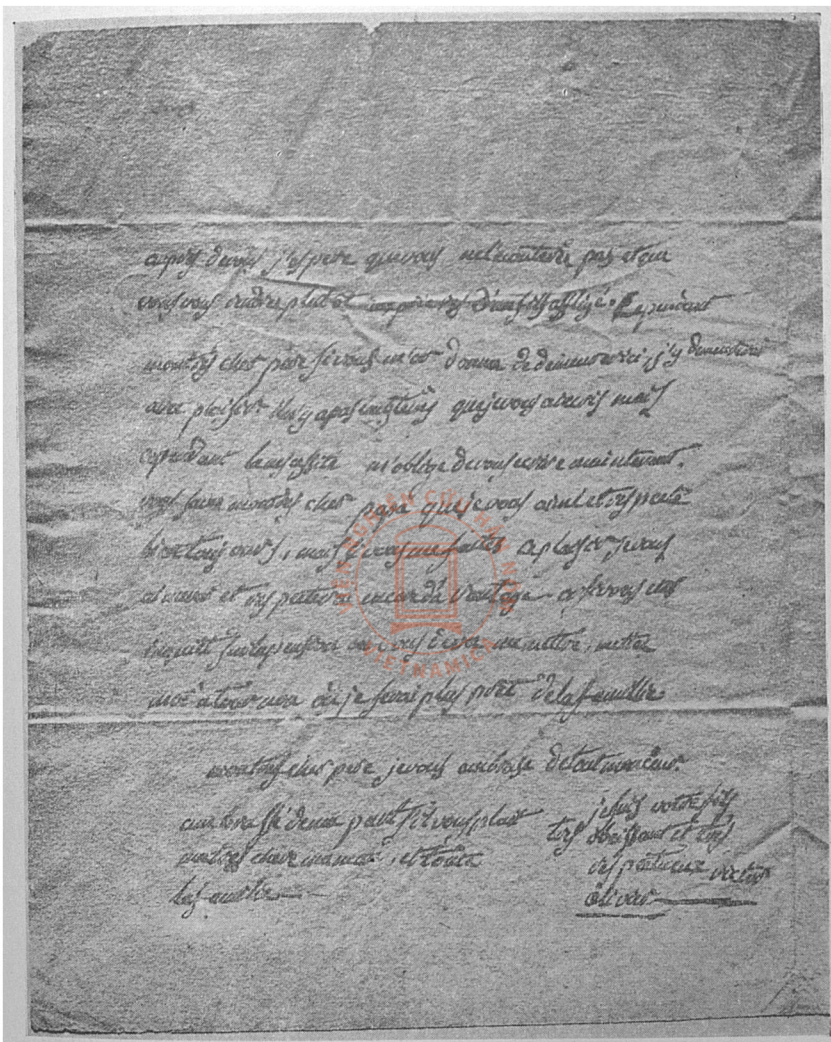

Lettre d'Olivier à son Père (suite)

« que je n'y peux m'y supporter. *Ce matin, on me voulait donner le fouet* à cause que je ne savais pas mes leçons et, si je retombe dans la moindre faute, je suis sûr de l'avoir. Le moyen de m'en aller ne sera pas difficile. Si Mr Coulin n'est pas encore passé ici et pour cet effet, je demanderai le reste de l'argent que mon frère donna à Mr Gourgeon qui ne fait rien encore de ceci. Je suis bien sûr qu'il vous écrira lorsqu'il le faudra, mais, quoi qu'il emploie toute sorte de moyens auprès de vous, j'espère que vous ne l'écouterez pas et que vous vous rendrez plutôt aux prières d'un fils affligé. Cependant, mon très cher père, si vous m'ordonnez de demeurer ici, j'y demeurerai avec plaisir. Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit, mais cependant la nécessité m'oblige de vous écrire maintenant. Vous savez, mon très cher papa, que je vous aime et respecte bien toujours, mais si vous me faites ce plaisir, je vous aimerai et respecterai davantage, et, si vous êtes inquiet sur la pension où vous devez me mettre, mettez-moi à Tournon, où je serai plus près de la famille.

Mon très cher père, je vous embrasse de tout mon cœur. Embrassez de ma part, s'il vous plaît, ma très chère maman et toute la famille. Je suis votre fils très obéissant et respectueux, Victor Olivier. »

JEAN-MARIE DAYOT MET A PROFIT LES GUERRE DE SAISON POUR FAIRE L'HYDROGRAPHIE DES COTES COCHINCHINOISES (1791-1795)

[Texte 83]

Jean-Marie Dayot, né le 21 *mars* 1759, *appartenait à une famille de Redon (Ille-et-Vilaine), transplantée à la Réunion ; il était le neveu d'un chirurgien de la Compagnie des Indes et le beau-frère du Gouverneur Charpentier de Cossigny.*

Lieutenant de vaisseau auxiliaire de la marine royale, Dayot était, en 1786, *capitaine et subrécargue de* l'Adélaïde, *deux-mâts de* 300 *tonneaux, armé à l'Ile de France pour aller chercher du salpêtre et des épices à Ceylan et à Mascate ; déroutée sur l'ordre du vicomte de Souillac,* l'Adélaïde *fut capturée, entre Goa et Bombay, par des pirates mahrattes et son équipage rançonné ; ce qui provoqua des demandes d'indemnité de l'armateur, parent de Dayot. Dayot vint solliciter l'intervention du Comte de Conway auprès de la régence mahratte. A Pondichéry — ou à l'Ile de France — il rencontra l'Evêque d'Adran, sous l'inspiration duquel il prit du service en Cochinchine, sans doute en* 1788.

Au dire du Père La Bissachère, Dayot fut « le chef et l'âme de la flotte cochinchinoise ». Le 27 *juin* 1790, *Nguyen-Anh lui décerna un diplôme de « Capitaine de ses vaisseaux ». Dayot fut aussi nommé Délégué Impérial et Marquis de* Tri Luoc, *ou « Marquis au jugement rempli de prudence ». En* 1792, *Dayot détruisit, à la hauteur de Quinhon, une flotte tayson comprenant* 5 *gros bâtiments,* 90 *galères et* 100 *demi-galères, sur lesquels furent pris* 137 *canons de divers calibres. En* 1793, *Dayot s'empara encore, un peu au Nord de Quinhon, de* 60 *galères tayson.*

Mal rétribués, souvent malades, honnis des mandarins, qui voyaient en eux des rivaux, exposés aux emportements du Roi lui-même, les officiers français n'avaient pas en Cochinchine une existence plaisante et toute dorée. Dayot ne tarda pas à l'éprouver durement. Un jour, son bâtiment le Donnaï, *fut jeté à la côte par un typhon ; bien que l'échouage se fût produit alors que Dayot n'était pas à bord, les mandarins, furieux contre Dayot, qui faisait obstacle à leurs trafics sur les bois entrant à l'arsenal, racontèrent que l'accident était dû à l'impéritie de Dayot et au désir qu'il avait de retarder une expédition projetée par le Roi. Sans plus s'informer, Nguyen-Anh, irrité, fit mettre Dayot à la*

cangue, où il resta quatre jours, jusqu'au retour de l'Evêque d'Adran, dont les mandarins avaient mis à profit une absence de la Cour. Bien que le Roi eût ensuite puni de mort les mandarins qui avaient monté cette cabale, Dayot, écœuré du procédé, ne tarda pas à quitter l'inhospitalière Cochinchine, suivi peu après dans sa retraite par son frère Félix, qu'il avait attiré à sa suite en Cochinchine.

Dayot se retira à Manille, où il refusa d'entrer au service des Espagnols et où il se livra, avec son frère, à des opérations commerciales dans les mers de l'Inde et de la Chine. Il fit encore plusieurs voyages en Cochinchine, en 1804 *notamment, où il vint à Tourane et proposa à Gia-Long une association commerciale avec le Gouverneur des Philippines. A Macao, le* 15 *novembre* 1807, *Dayot confia au capitaine Félix de Sainte-Croix, pour les rapporter en France, ses cartes hydrographiques et son mémoire nautique sur la Cochinchine, « fruit d'un travail assez rude de six années » ; dans sa lettre, Dayot signalait l'intérêt qu'il y aurait pour la France impériale à se ménager la bonne amitié de Gia-Long, « roi actif et guerrier », et à s'assurer son assistance éventuelle pour fermer aux Anglais les mers de Chine ; du même coup, Dayot se proposait comme agent commercial en Cochinchine.*

Dayot périt avec sa femme et une vingtaine de personnes au cours d'un naufrage provoqué par une violente tempête dans le golfe du Tonkin. Le nom de Dayot a été donné, en 1869, *par l'amiral Rigault de Genouilly, à un croiseur de* 3e *classe, qui se perdit, en février* 1888, *dans un cyclone à Tamatave.*

Sur les frères Dayot :

Cf. Ch. B. MAYBON, La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère, 1919 ; *B. A. V. H.,* 1917 (*p.* 178) ; 1920 (*p.* 169) ; 1922 (*p.* 327). *Portraits in BOUDET et MASSON, pl. XIX et XX, fig.* 33 *et* 37.

VIETNAMICA

Jean-Marie Dayot met à profit les guerres de saison pour faire l'hydrographie des côtes cochinchinoises (1791-1795)

...« La première fois que je parcourus, avec l'armée du Roi de Cochinchine, depuis Saint-Jacques jusqu'à Quinhon, je fus étonné de la quantité de baies, d'abris et de mouillages que nous trouvions à chaque pas, dans une côte que les cartes représentaient comme bordée d'écueils en beaucoup d'endroits. Quoique je n'eusse pas occasion en cette compagne de voir la plus grande partie de ces beaux ports, j'en entrevis assez pour me faire naître l'idée de perfectionner cette partie, par des plans plus exacts que tous ceux que j'avais pu me procurer jusqu'alors... Je fis part de mes projets au Roi, à qui je connaissais un enthousiasme marqué pour tout ce qui est sciences ou découvertes. Je ne fus pas trompé dans mon attente ; il prit cette entreprise à cœur et me procura tous les secours que j'aurais inutilement cherchés ailleurs...

...Employé dans la marine du Roi et commandant les vaisseaux européens qui faisaient la principale force de son armée (1), j'étais obligé de sortir toutes les campagnes, qui duraient ordinairement de mai à octobre. Cinq ans de suite j'ai parcouru la côte, du Nord au Sud et du Sud au Nord, avec l'armée. La quantité si nombreuse de bateaux qui étaient avec l'armée à sa suite, pour lui porter les vivres nécessaires et ceux de l'armée de terre, qui

« suivait ordinairement le long de la côte, nous obligeait à mouiller tous les soirs, pour rassembler un convoi souvent de plus de mille voiles. Nous étions aussi obligés de séjourner parfois plusieurs jours de suite dans le même endroit, pour attendre l'armée de terre et lui distribuer des vivres. Quand nous étions en pays ennemi, notre marche devenait plus lente et le temps que nous passions à l'ancre était employé à faire des relèvements et à sonder. Le Roi m'avait pour cela affecté deux bateaux à rames et deux à voiles, qui n'étaient que pour cet objet et ne quittaient jamais le bateau que je commandais. J'étais secondé dans mon travail par des officiers instruits et laborieux, qui y mettaient tout le zèle possible, de sorte qu'il n'y a pas de pointes qui n'aient été relevés les unes par les autres et dans cinq ou six positions différentes... Lorsque la saison nous forçait à revenir à Saïgon, le Roi me laissait ordinairement la liberté de disposer des bâtiments à mes ordres et de séjourner dans les différents ports autant que je le jugeais à propos pour en lever le plan... de sorte que je puis assurer qu'il y a peu de ports qui aient été relevés aussi scrupuleusement et avec plus d'exactitude que ceux dont on trouvera les plans dans la collection de mes cartes.

Malgré tous ces soins, beaucoup de détails m'auraient échappé ou n'auraient pas été si corrects, parce que, vus de la mer, ces objets paraissent différents de ce qu'ils sont réellement, si M. Olivier, officier plein de mérite et de talents, qui commandait un régiment de la Garde du Roi et qui était son premier ingénieur, n'eut bien voulu me communiquer tous ses papiers et travailler quelquefois avec moi. Nous avons relevé ensemble le plan de la Rivière de Saïgon, ainsi que celui de plusieurs endroits qui communiquent avec le Cambodge (2). Il faisait ordinairement les mêmes campagnes par terre, suivant presque toujours les bords de la mer, et il ne laissait échapper aucune occasion de dresser les plans des endroits où il passait et d'y faire des observations. Celles que nous faisions de notre côté, à bord des vaisseaux, étaient plus nombreuses, et les signaux nous les communiquaient tous les jours à midi...

... C'est aux soins particuliers des officiers que j'avais l'honneur de commander, que je dois la satisfaction de pouvoir offrir aujourd'hui aux marins un ouvrage digne de leur confiance, par leur exactitude, et de leur curiosité, par leur nouveauté. Je ne m'étendrai pas sur le soin avec lequel toute cette immense quantité de relèvements a été rapportée sur le papier. C'est en partie mon travail et celui de Félix Dayot, mon frère (3), mais les cartes et les plans tirés au net, avec tous les brouillards qu'il a fallu faire, je les dois à son crayon...

...Quoique je sois bien éloigné de croire n'avoir rien laissé à faire après moi, je me flatte cependant qu'on fera peu de découvertes essentielles dans les endroits que j'ai parcourus et sondés moi-même. J'aurai la plus grande reconnaissance à ceux qui voudront bien relever les erreurs dans lesquelles j'ai pu tomber, me regardant comme très heureux si mon travail a pu les mettre à même de perfectionner la connaissance d'un pays qui, sous toutes sortes de rapports, mériterait d'être plus fréquenté par les nations européennes » (4).

(*Mémoire sur la côte et les ports de Cochinchine par M. Dayot, mandarin à la Cour de Cochinchine, pendant les années* 1791-1792-1793-1794 *et* 1795. Manuscrit conservé aux Arch. du Min. de la Mar., S. H., dossier personnel de

Jean-Marie Dayot. Original au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, daté de Macao le 1er novembre 1807, n° 1133 G. Texte inédit).

(1) *Jean-Marie Dayot commandant les bâtiments doublés de cuivre* le Donnaï *et le* Prince de la Cochinchine, *achetés vraisemblablement aux Portugais.*

(2) *C'est-à-dire le bas Mékong.*

(3) *Frère cadet de Jean-Marie, Félix Dayot arriva en Cochinchine en* 1789, *en même temps que Vannier. Il ne prit pas part aux opérations militaires et s'occupa surtout du ravitaillement des armées de Nguyen-Anh dans les différents ports des pays circonvoisins. Félix Dayot mourut à Macao en* 1821.

(4) *Les notes et les cartes de Dayot, apportées en France par Félix Renouard de Sainte-Croix, un des officiers de la mission du Général Decaen, furent gravées et publiées en* 1818 *par le Département de la Marine, sous le titre* Le Pilote de Cochinchine, *incorporé au* Neptune du Grand océan et de l'archipel d'Asie. Le Pilote de la Cochinchine, *que le commandant de Kergariou emporta avec lui, pour le vérifier, en* 1817, *fit longtemps autorité en matière d'hydrographie indochinoise, il fut mis à contribution par l'Anglais Horsburgh dans ses célèbres* Instructions nautiques pour les mers de l'Extrême-Orient. *Le Ministère de la Marine accorda à Dayot, à titre de récompense, des instruments astronomiques, une première fois en* 1808 *et une seconde fois en* 1820, *alors qu'on ignorait à Paris la mort de l'hydrographe.*

LA VIE AVENTUREUSE DE LAURENT BARIZY

[Texte 84]

Dans une de ses lettres, Barizy se qualifie de « chétif pêcheur de l'île de Groix ». Il ne faut voir dans cette fausse humilité qu'une boutade. Portant armoiries depuis 1694, *les Barizy étaient, en effet, une des principales familles de Groix. Né à Port-Louis, en Bretagne, le* 28 *novembre* 1769, *d'un officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes qui avait fait dix voyages en Orient, Laurent Barisy possédait une belle parentèle, qui eut gravement à souffrir de la Révolution.*

Barizy partit en octobre 1788 *pour l'Ile de France, comme second lieutenant au commerce. Il émigra, d'abord en Turquie, semble-t-il, puis dans l'Inde. Il entra au service de Nguyen-Anh en* 1793, *dans des conditions que nous ne pouvons préciser.*

Barizy monta au moins une fois « à l'assaut, par partie de plaisir », avec son ami Olivier ; il participa à quelques-unes des grandes actions de guerre contre les Tayson, mais il fut surtout chargé du service des approvisionnements, aux Indes, à Manille, à Malacca. Nous le voyons fournir à Nguyen-Anh, en une seule livraison, 3.000 *fusils,* 47 *paires de pistolets,* 1167 *piques, etc. Barizy fut nommé Commandant de compagnie, Envoyé Impérial et Marquis de* Thieng-Tri (*droit et sincère*), *puis Lieutenant-Colonel Commandant de régiment.*

Barizy était en liaison d'affaires avec une compagnie anglaise de Madras, la maison Abbott et Mailand. En mars 1801, *il eut de graves démêlés avec un Portugais, Bothello, qui, jaloux des profits que les Anglais réalisaient en Cochinchine, fit échouer son petit bateau personnel et l'accusa devant les mandarins d'avoir détourné des présents destinés à Nguyen-Anh et d'avoir empoisonné le capitaine d'un navire anglais. Profitant de l'absence de leur souverain, les mandarins cochinchinois firent mettre Barizy à la cangue, « une cangue qu'il fallait trois hommes pour porter ». Barizy réussit à se disculper et fut relâché au bout de quelques jours ; il se vengea généreusement en obtenant la grâce de Bothello qui, pour prix de sa scélératesse, avait été condamné à être passé par les verges.*

Le 15 *juin* 1801, *Barizy participa à la prise des forts de Thuan-An, comme*

commandant du navire qui portait le pavillon de Nguyen-Anh. Un mois plus tard, Hué une fois pris, Barizy demanda au souverain la permission de se rendre à Madras, afin d'« arranger ses affaires, (qui étaient) fort délabré ». A noter que l'écriture et l'orthographe de Barizy sont tout à fait défectueuses et se ressentent du caractère exalté, que Barizy manifesta tout au long de sa vie, tumultueuse comme celle d'un héros de roman.

Barizy mourut en 1802, *peut-être en se rendant, par la voie de terre, de Saïgon à Hué. Il laissait une épouse cochinchinoise et plusieurs enfants, notamment une fille, Hélène, avec laquelle J.B. Chaigneau, devenu veuf, se remaria en* 1817.

Barisy à M. M. Letondal et Marquini
Procureurs des Missions Etrangères à Macas

16 avril 1801 (1),

...« Nous attendons à tout moment un courrier du Roi, et tout le monde est ici dans une extrême impatience ; laboureurs, artisans, soldats, tout est dans l'inquiétude. Les rebelles ont ici des partisans secrets qui sont inconnus (2) et il se répand de moments à autres des bruits très alarmants, qui causent une grande fermentation parmi les peuples de ces provinces.

Le 13 de ce mois, à 2 h. 1/2, le feu a été mis à la citadelle dans cinq endroits différents, aux magasins de riz, aux magasins des toiles, aux magasins des soieries, dans la maison du Roi, dans celle du prince. Heureusement qu'aucun n'a pris feu parce que l'on s'en est aperçu ...nous en avons été quittes à bon marché...

...Je vous ai dit... que la perte de la cargaison du lougre *le Pélican* (3) se montait à 18.800 piastres mais, en outre, il y a mon linge, mes meubles, batterie, correspondances, comptes, vaisselle, provisions. Tout cela a été englouti sans pouvoir rien ou très peu sauver...

...Il est peu d'hommes, qui, suivant son rang, ait éprouvé plus les vicissitudes de la vie humaine que Barizy. A 17 années, officier au service de Sa Majesté Très Chrétienne ; capitaine du lougre du Roi *l'Oiseau* ; à 18 années, employé sur un vaisseau de transport comme deuxième lieutenant ; à 21 années, commandant à l'île de Groix, aux côtes de Bretagne, à 23, errant en Turquie, fugitif, proscrit, ayant vu M. de Flotte, mon oncle, Gouverneur à Toulon pour le Roi, égorgé ; mon oncle, M. Boisquenai, commandant à Lorient, dégradé, chassé, proscrit ; mon oncle, M. Barizy, prêtre, en prison dans un cachot ; mon beau-frère, M. Lorach, pendu ; mon cousin, M. Le Veyer, pendu ; et enfin moi, errant dans l'Inde, tomber au pouvoir des Malais ; après bien des travaux et des peines, attraper la Cochinchine ; aidé par le Roi, qui m'honore de sa bienveillance, ramasser quelque chose pour ma vieillesse ; enlevé par le capitaine Thomas (4), commandant du *Mon-Such*, revenir encore en Cochinchine ; aidé de nouveau par le Roi et le Prince royal ; rassembler une dizaine de mille piastres ; aller à la cangue, perdre ma petite fortune, accusé d'empoisonnement, de vol, d'assassinat : et tout cela dans huit jours de temps, et sans qu'il y ait le moindre reproche à me faire ni que l'on puisse seulement y trouver rien qui puisse donner le moindre soupçon. C'est égal, je ne me rebute pas... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 915. Repr. par L. CADIÈRE, *Les Français au service de Gia-Long*, B. A. V. H., 1926, XII, lettre X).

(1) *Barizy vient de prendre part le* 8 *mars* 1801 *à la prise de Tourane, quelques jours avant la mort du prince Canh, son grand protecteur. La lettre ci-dessus paraît avoir été écrite de Quinhon.*

(2) *Première application de la méthode des infiltrations ou du « pourrissement » des arrières de l'adversaire.*

(3) *Bateau affrêté par Barizy, qui s'était échoué.*

(4) *En* 1797, l'Armide, *bâtiment commandé par Barizy, qui allait chercher des armes dans l'Inde, fut saisi par un capitaine anglais, Thomas. Barizy formula immédiatement, de Calcutta, le* 24 *novembre* 1797, *une réclamation. Nguyen-Anh délégua Olivier pour suivre l'affaire et éleva une énergique protestation, en invoquant le droit des gens. Les Anglais, qui ambitionnaient de monopoliser le commerce de la Cochinchine, s'inclinèrent sans plus se faire prier ;* l'Armide *fut ramenée à Saïgon et réparation fut accordée au pavillon cochinchinois. Sur la saisie de* l'Armide, *cf. S. KARPELÈS,* Un cas de droit maritime international en 1797, *B. S. Et. Indo.,* 1948[II], *p.* 125-121.

JEAN BAPTISTE CHAIGNEAU
« LE MARQUIS AUX STRATAGÈMES VICTORIEUX »

[TEXTE 85]

Jean-Baptiste Chaigneau vit le jour le 8 *août* 1769, *au château de Baizy, au Nord d'Auray, dans le Morbihan. Petit-fils et fils de capitaines de la Compagnie des Indes, il cousinait avec Chateaubriand.*

A l'âge de douze ans, Chaigneau s'embarqua comme mousse, fut pris par les Anglais et interné quelques mois à Sainte-Hélène. Volontaire de 2[e], *puis de* 1[re] *classe sur la corvette* la Subtile, *une autre campagne l'amena à séjourner plus de trois ans dans les mers de l'Inde et de la Chine. En* 1788, *il passa avec succès ses examens d'hydrographie à Lorient, sous pouvoir obtenir un emploi dans la marine royale. En septembre* 1791, *il partit comme premier enseigne sur un bâtiment marchand, la* Flavie, *envoyé au Kamtchatka à la recherche de La Pérouse.* La Flavie *se trouva bloquée par les Anglais à Macao et y fut désarmée. Libre de tout engagement vis-à-vis de son armateur, le jeune Chaigneau décida, en avril* 1794, *de passer en Cochinchine, où « son honnêteté, sa « douceur, sa religion » lui valurent l'affection de l'Evêque d'Adran, qui l'abrita sous son toit, « l'aimant comme son enfant ».*

Chaigneau commença par faire des voyages d'affaires, à Macao surtout. Il n'entra au service de Nguyen-Anh qu'après le départ de J. M. Dayot, fin 1796 *ou début* 1797. *Commandant du vaisseau à l'européenne* le Dragon Volant (32 *canons,* 300 *hommes d'équipage*), *il prit une part brillante à toutes les opérations de Nguyen-Anh, notamment à la grande bataille navale du* 28 *février* 1801 *et au forcement des passes de la rivière de Hué.*

En récompense de ses bons services, Chaigneau fut nommé Délégué Impérial, Attaché à la personne de l'Empereur, Commandant de régiment du Corps d'armée du centre, Marquis de Thang-Toan, *c'est-à-dire Marquis « aux stratagèmes victorieux ». Nguyen-Anh accordait assez libéralement le titre de Marquis. En* 1803, *il fut promu Général de régiment.*

Poussé par le souverain, qui désirait se l'attacher, Chaigneau épousa, en 1802, *une jeune cochinchinoise chrétienne, dont la sœur épousa un peu plus tard de Forçanz, autre officier français au service de la Cochinchine. Chaigneau fut autorisé à prendre le patronyme du souverain,* Nguyen *van Thang, c'est-à-dire Nguyen le Victorieux. Résolu à finir ses jours en Cochinchine, Chaigneau*

acheta une maison à Hué ; il deviendra sous Louis XVIII, consul de France en Cochinchine.

Sur Chaigneau :

Cf. B. A. V. H., 1917 (*p.* 195) ; 1919II (*p.* 342 *et* 495) ; 1920 (*p.* 143) ; 1922 (*p.* 150 *et* 245) ; 1923I (*le numéro tout entier*) ; 1941II (*p.* 207). *Portrait in BOUDET et MASSON, pl. XVII, fig.* 28.

L'irrésolution de Nguyen Anh

J-B. CHAIGNEAU A M. LETONDAL

Saïgon, 10 juin 1798,

« Je suis on ne peut plus reconnaissant de la bonté que vous avez bien voulu avoir de faire mes petites commissions, je vous en suis très obligé...

...Les affaires du Roi sont toujours dans le même état. Il a encore manqué une belle occasion l'année dernière. Il a été à même de conquérir son pays très aisément ; il est arrivé chez les ennemis, qui étaient divisés et qui ne l'attendaient point du tout, de sorte qu'il les a pris au dépourvu, mais il n'a pas su en profiter. D'après cette dernière campagne, je doute bien fort que le Roi soit jamais maître de son pays... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 729. Reproduit par L. CADIÈRE, B. A. V. H., 1926[4], p. 371-372 ; B. A. V. H., 1926[4], p. 371.

Permission accordée à Chaigneau d'aller se reposer à Malacca

[2 mars 1800],

« Vous, Monsieur J. Chaigneau, Capitaine des vaisseaux de S. M. le Roi de Cochinchine et Officier de la maison du Roi, vous étant trouvé à différentes batailles et ayant eu bien des fatigues à souffrir pour l'Etat, vous avez contracté une maladie dangereuse. Ce que voyant, le Conseil vous permet, pour rétablir votre santé, d'aller à Malacca sur un lougre, avec le lieutenant-colonel Barizy (1). Vous êtes chargé d'une lettre du Ministre des Affaires Etrangères de Cochinchine, que vous remettrez à M. le Gouverneur de Malacca, afin qu'il ait la bonté de vous procurer des médecins. Aussitôt que votre santé sera rétablie, vous reviendrez pour assister le Roi et reprendre vos fonctions ordinaires... Scellé du sceau du Conseil.

Le 24e jour de la 2e lune de la 61e année de Canh hung [2 mars 1800].

(Recueil de Saïgon, p. 233. Reprod. par LOUVET, *Cochinch. religieuse*, t. I, p. 558-559).

(1) *Compatriotes, Chaigneau et Barizy étaient liés d'amitié « depuis la plus tendre enfance ».*

LES FORCES DU ROI DE COCHINCHINE EN 1800

[TEXTE 86]

Dans les années qui suivent 1789, *Nguyen-Anh apporte tous ses soins à accroître sa puissance militaire. Avec l'aide des techniciens français, il réussit*

à mettre sur pied une importante armée de terre, dont le noyau principal fut un corps de fantassins et un corps d'artilleurs exercés à l'européenne par Olivier de Puymanel. Sur les conseils de l'Evêque d'Adran, Nguyen-Anh fit aussi un très gros effort pour sa marine de guerre, qu'il développa à en faire « la plus formidable qu'ait aucune puissance dans l'Inde ». John Barrow rapporte qu'un Anglais vit, en 1800, *une flotte de* 1.200 *voiles, comprenant trois vaisseaux à l'européenne, descendre dans le plus bel ordre, en trois divisions, la Rivière de Saïgon.*

Les annales vietnamiennes appellent bateaux de cuivre les navires construits sous la direction des officiers français ; ces navires avaient non pas une cuirasse, mais un simple revêtement de cuivre, destiné à protéger les œuvres vives contre les algues et les coquillages, très abondants dans les mers tropicales.

Cet effort considérable d'armement entraînait naturellement de grosses dépenses. Nguyen-Anh y pourvut par une aggravation de la fiscalité et par des emprunts négociés dans l'Inde française, où ses principaux bailleurs de fonds furent MM. Lagrené et Combemale, qui, en mai 1795, *se plaignirent du retard apporté dans le remboursement de leurs avances au Roi de Cochinchine* (270.000 *piastres*).

John Barrow était attaché à l'ambassade extraordinaire envoyée en 1792, *par les Anglais en Chine, sous la conduite de lord Macartney. L'ambassade fit escale à Tourane du* 24 *mai au* 16 *juin* 1793. *On trouve dans la* Relation *de John Barrow une* Esquisse historique de la Cochinchine moderne, *dont l'auteur dit avoir tiré les éléments d'un mémoire de Barizy, qui n'a pas été retrouvé. La relation officielle de l'ambassade par George STAUNTON consacre un important chapitre à la Cochinchine* (*traduction J. Castera*, 1804, *t. I*er, p. 117-190).

« ...Voici l'état des forces du Roi de Cochinchine en 1800, d'après le capitaine Barizy :

Armée de terre.

24 escadrons de cavalerie (sur des buffles) (1)	6.000
16 bataillons d'éléphants (200 bêtes) (2)	8.000
30 bataillons d'artillerie (3)	15.000
25 régiments de 1.200 hommes chacun (armés à l'européenne) ..	30.000
Infanterie armée de sabres et fusils à mèches à l'ancienne manière du pays (4)	42.000
Gardes exercés à la tactique régulière de l'Europe	12.000
Total des forces de terre	113.000

Marine.

Artificiers dans l'arsenal de la marine	8.000
Matelots enrôlés sur les vaisseaux dans le port	8.000
Attachés aux vaisseaux construits à l'européenne.....	1.200
Attachés aux jonques	1.600
Attachés à 100 galères à rames	8.000
Total du service de la marine	26.800
Total	139.800

Attaque et défense hypothétiques de Carpentras (Dessin d'Olivier de Puymanel)

« Je ne prétends pas déterminer la valeur de ces troupes, comparativement avec les troupes européennes. Mais, d'après le peu d'observations que nous avons été à portée de faire, elles sont composées d'hommes jeunes et vigoureux, que leurs habits m'embarrassent guère. Ces habits ne sont uniformes ni de couleur, ni de façon, excepté certains habits d'appareil, comme ceux des troupes commandées le jour de notre réception publique, dont les casques de carton, ornés de queues de vaches, étaient écarlates, et les cottes d'armes et jupes piquées étaient entièrement à la chinoise. En général, un mouchoir leur entoure la tête, quelquefois en forme de turban, Une chemise ou fourreau négligé, avec un caleçon, forment l'habit d'un soldat » ...

(John BARROW, *Voyage à la Cochinchine,* traduction Malte-Brun, Paris, 1807, t. II, p. 237-238).

La flotte cochinchinoise en 1800

M. LELABOUSSE AU SÉMINAIRE DE PARIS, DU COLLÈGE DE DONNAI,

24 avril 1800,

...« Nguyen-Anh a réussi à faire, avec ses Cochinchinois seuls, des vaisseaux à l'européenne. Il a commencé par défaire pièce par pièce un vieux qu'il avait acheté ; il l'a refait avec tant d'adresse qu'il est plus beau qu'auparavant. Ce premier succès l'a encouragé à en entreprendre un neuf, dont il est venu à bout. Depuis il en a construit deux autres. Ces quatre vaisseaux lui feraient honneur partout. Il les fait avec une grande célérité : ils ne sont pas plus de trois mois sur le chantier ; ils y sont même souvent moins. Cependant ils ont une belle grandeur et portent, les uns 26 canons, les autres 36 ; ils ont chacun plus de 300 hommes d'équipage. Le vaisseau *le Phœnix* est commandé par M. Vannier, qui a pour second M. Renon ; *l'Aigle*, par M. de Forçanz (5) et *le Dragon-volant*, par M. Chaigneau. Le vaisseau *la Perle*, qui vient d'être lancé à l'eau, sera commandé par le Roi lui-même »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 870. Repr. par L. CADIÈRE, B. E. F. E. O., 1912, p. 38-39).

(1) *La « cavalerie » à dos de buffles opérait vraisemblablement comme une infanterie montée, chargée de la sûreté rapprochée. On ne signale aucune action de choc de sa part. Elle ne dut pas rendre beaucoup de services, car elle fut rapidement supprimée* (*Général Lemonnier*).

(2) *Les éléphants faisaient partie des contingents auxiliaires cambodgiens ou provenaient des prises sur les Tayson. Employés par paires, ils constituaient un élément de choc d'une certaine efficacité contre des troupes possédant peu d'armes à feu modernes* (*Lemonnier*).

(3) *La proportion d'artillerie paraît forte pour l'époque. Les canons étaient traînés à la bricole, les « compagnies d'artillerie » avaient un effectif élevé. Les compagnies du Génie étaient rattachées aux bataillons d'artillerie* (*Lemonnier*). *L'artillerie et le Génie avaient été organisés par Olivier de Puymanel.*

(4) *L'infanterie irrégulière était formée de troupes levées dans les provinces récemment conquises ou de soldats ennemis transfuges ; faute de fusils modernes, les hommes conservaient leur armement ancien* (*Lemonnier*).

(5) *Godefroy de Forçanz, originaire de Basse-Bretagne, arrivé en Cochinchine en* 1789, *s'y fixa et mourut à Hué en* 1811, *laissant des fils, dont la tutelle fut confiée, par ordre de Gia-Long, à Mgr Labartette. La descendance de la famille de Godefroy de Forçanz est encore représentée en France par le colonel de Forçanz et par Madame la Générale Weygand, enfants et neveux des deux généraux Raoul et Hilarion de Forçanz.*

DESTRUCTION DE LA FLOTTE DES TAYSON A THINAI, DEVANT QUINHON (27 et 28 février 1801)

[Texte 87]

De 1788 *à* 1801, *tout l'effort militaire de Nguyen-Anh vise à vaincre les rebelles Tayson, qui, solidement retranchés à Quinhon, détiennent encore tout le Centre et tout le Nord du Vietnam.*

Revenu de Siam en 1787, *Nguyen-Anh reprend Saïgon, le* 7 *septembre* 1788, *après un siège de dix mois. Se souvenant qu'il a été précédemment quatre fois chassé de la ville par les Tayson, il fortifie puissamment la ville et y pousse activement ses armements, avec l'assistance d'une poignée d'officiers français. Les Tayson, que menace au Nord une invasion chinoise, se tiennent sur la défensive. En* 1790, *une attaque des royaux sur le Binh-Thuan est repoussée.*

Alors commencent les guerres dites de saison, *commandées par l'alternance de la mousson, sorte de jeu de barres, qui ne donne aucun résultat appréciable* (1792-1797). *En* 1792, *J. M. Dayot et Vannier détruisent une flotte tayson à Thi-Nai, port de Quinhon. En* 1793, *l'armée de Nguyen-Anh conquiert le Binh-Thuan et le Phu-Yen, mais échoue devant Quinhon, qui résiste à un premier siège. En* 1794, *les Tayson attaquent vainement la citadelle du Roi nouvellement aménagée dans la province de Nhatrang. En* 1795, *une nouvelle et vigoureuse attaque des rebelles contre cette même cidatelle n'obtient pas plus de succès. En* 1797, *les royaux prononcent en direction du Nord une forte offensive combinée, qui échoue, les forces de terre et de mer n'ayant pu opérer leur jonction.*

Ces longs tâtonnements, s'ils excitent l'impatience des officiers français, ont du moins l'avantage de permettre à Nguyen-Anh de forger un redoutable et très moderne instrument de combat. Les opérations décisives s'engagent en 1799, *date à laquelle Nguyen-Anh adopte enfin la stratégie délibérément offensive recommandée par les écrivains militaires français de la fin du XVIII*e *siècle, stratégie qui tend moins à la conquête du terrain qu'à la destruction des forces adverses.*

Les évènements désormais se précipitent. Le 2 *novembre* 1799, *le général Vothanh enlève la citadelle de Quinhon. Les Tayson transfèrent leur capitale à Hué ; encouragés par la mort de l'Evêque d'Adran, ils passent à l'offensive au début de* 1800 *et reviennent assiéger à leur tour Quinhon, défendu par le général loyaliste Vothanh. Abandonnant à son sort ce dernier, qui succombe après une résistance héroïque de dix huit-mois, Nguyen-Anh conçoit alors une manœuvre hardie, qui consiste à prendre ses adversaires à revers en se portant sur Hué. Mais, auparavant, il lui faut s'assurer la maîtrise de la mer ; les* 27 *et* 28 *février* 1801, *à la suite d'un violent engagement, les forces navales des Tayson sont anéanties dans le port de Thi Nai. Sans se laisser retarder dans son action par la disparition du prince Canh, Nguyen-Anh s'empare de Tourane, le* 8 *mars* 1801. *Il y concentre ses troupes et force, le* 12 *juin* 1801, *les défenses de l'entrée de la rivière de Hué. Le* 15 *juin* 1801, *Nguyen-Anh fait son entrée dans la capitale de ses ancêtres, abandonnée par lui vingt-six ans plus tôt. Quinhon une fois repris, en mars* 1802, *Nguyen-Anh se porte à la conquête du Tonkin, où il ne rencontre qu'une faible résistance ; le* 23 *juillet* 1802, *il entre en*

vainqueur dans l'antique capitale des Lê. La rébellion tayson a vécu.

Remarquablement conçue et conduite, la bataille de Thi-Nai du 28 février 1801 fut la plus meutrière et la plus importante de toutes les opérations menées contre les Tayson. Comme on le verra par le texte ci-après, les officiers français contribuèrent très efficacement à la victoire, qui décida du sort de la guerre.

J.-B. Chaigneau décrit ainsi la bataille : « Nous venons de brûler toute la « marine des ennemis, sans qu'il en ait échappé le plus petit bateau. Le com- « bat a été le plus dur que les Cochinchinois aient jamais eu ; les ennemis se « sont défendus jusqu'à la mort. Nos gens se sont supérieurement conduits. « Nous avons beaucoup de morts et de blessés, mais ce n'est rien en comparaison « de l'avantage que le Roi en retire. MM. Vannier, Forçanz et moi y étions et « en sommes revenus sains et saufs. Auparavant d'avoir vu la marine ennemie, « je la méprisais, mais je t'assure que c'était à tort, ils avaient des vaisseaux « qui avaient 50 et 60 gros canons. Le Roi va partir pour la Cour [Hué] où « il est sûr de ne trouver aucune résistance. Les soldats tayson doivent être bien « déconcertés ; beaucoup veulent se rendre, mais on le refuse » (lettre à Barizy, 2 mars 1801).

Sur l'ensemble des opérations contre les Tayson, cf. la très utile brochure du Général LEMONNIER, L'éducation militaire de Gia-Long, *Hanoï*, 1943, 37 *p. et H.* COUPLAN, La conquête du Vietnam par Gia-Long 1777-1802, Paris, 1954 (*dactylographié*). — *Sur les batailles navales de Quinhon, cf. Emile* TAVERNIER, Le déclin de l'apogée des Tayson, *B. Gal Inst. Publ. Hanoï*, juin 1934, et *P. J. B.* TRUONG-VINH-KY, Cours d'histoire annamite, *Saïgon*, 1875, *t.* 2.

VIỆN VIỆT NAM VIETNAMICA

M. Lelabousse au Séminaire

Nhatrang, 20 avril 1801,

...« La victoire la plus éclatante, et qui fera époque dans les annales de la Cochinchine, est celle que [le Roi] a remportée tout récemment sur leur marine dans le port de Quinhon, sur les cartes appelé Chine-Chine. C'est celui où il brûla, il y a sept à huit ans, celle de l'aîné des rebelles. Il vient d'y faire le même coup le 1er de mars.

Voici la disposition avantageuse de leur armée navale (1). Outre que l'entrée de ce port est très étroite, qu'il est défendu par plusieurs forts qui le rendent impénétrable, ils y avaient embossé leurs trois plus grands vaisseaux, chacun à trois batteries de canons d'un très gros calibre. Le reste de leur marine était rangé de manière à ne laisser aucun passage.

Aussi le Roi n'y vint pas avec ses grands vaisseaux. Il les laissa dans une rade voisine, et ne prit que 26 galères, avec 100 bateaux légers ou plutôt 100 chaloupes, qui portaient à peu près quatre mille hommes. Ce n'était pas grand'chose pour aller attaquer un port, où il y avait en ce moment, tant sur la marine que dans les forts, plus de 20 mille hommes, 60 éléphants, 40 gros vaisseaux, et 20 de moindre grandeur, 100 galères et un beaucoup plus grand nombre d'autres bateaux de guerre, tous bien armés. Mais le courage suppléa au nombre.

Il s'avance à la vue des ennemis, qui l'attendent de pied ferme, et arrive à la nuit devant le port. Les cent bateaux légers vont mettre à terre, à une certaine distance, les troupes qu'elles portaient. Pendant ce temps-là, les

« galères, à la faveur des ténèbres et du vent qui les secondaient, s'approchent des premiers vaisseaux, sautent à l'abordage et y mettent le feu. Ils pénètrent dans le port, lancent partout des torches allumées et toutes sortes de matières combustibles. Alors le carnage devint affreux. On tirait de tous les côtés, des forts comme des vaisseaux ; une grêle de boulets sifflaient sur toutes les têtes. Ce n'était partout que flammes, qui consumaient les galères et les vaisseaux ennemis, dont les uns sautaient, les autres coulaient. Cependant on se battait de part et d'autre avec un égal acharnement. Les rebelles avaient le feu à leurs bords, et ils se défendaient encore dans les batteries, jusqu'à ce que l'incendie, se communiquant aux poudres, ne fît tout disparaître par une explosion générale. Enfin, l'adresse de nos troupes jointe à leur bravoure l'emporta ; elles firent des prodiges de valeur en cette circonstance. Jusqu'ici on n'a pas encore vu en Cochinchine de combat si opiniâtre et si sanglant. Il dura depuis 10 heures du soir jusque vers 10 heures du matin, où il ne resta plus aux ennemis pas même le plus petit bateau. Tout fut brûlé.

Les officiers français, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz, qui commandent les trois vaisseaux, *le Dragon*, *le Phénix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition. Ils accompagnèrent le Roi chacun avec un bateau bien armé, et ce fut eux qu'il chargea de faire entrer toutes les galères. Mais il les retint pour sa garde pendant qu'on se battait. Le sang français bouillonnait dans les veines au bruit des canons, et il fallut toute l'autorité royale pour arrêter leur ardeur. Ce prince eut moins de peine à faire avancer son armée au milieu des boulets, qui pleuvaient de toutes parts, qu'à les retenir auprès de sa personne. M. de Forçanz ne put même résister à la fougue guerrière qui l'emportait ; entraîné par son courage, il s'échappe pendant la nuit et entre dans le port, où il brûla lui seul sept galères des mieux armées. MM. Vannier et Chaigneau en eussent bien fait autant, s'ils n'avaient écouté que leur bravoure ; mais il se souvenaient qu'ils avaient sous leur garde tout le royaume en la personne du Roi.

Ils y entrèrent au jour avec ce prince. On tira sur lui d'un des forts, où les ennemis tenaient encore, et le boulet, ayant tombé dans l'eau à la proue de sa galère, s'en releva et lui passa à une coudée au-dessus de la tête. Quelque temps après, ils se retirèrent avec les débris de leur armée et allèrent se réunir à celle de terre.

Il est incroyable combien ils ont perdu de choses en ce combat : tout ce qu'ils avaient de précieux était à bord de leurs vaisseaux. Le Général, qui est le grand mandarin du Tonkin, quand il vit au jour que le Roi, avec une poignée de monde et quelques malheureuses galères, avait réduit en cendres une si puissante marine et s'était rendu maître d'un port qu'il croyait imprenable, tomba dans une espèce de frénésie et se roula dans la poussière comme un furieux.

Le Roi fait actuellement plonger où les vaisseaux ont coulé. Il a déjà retiré 500 gros canons et une quantité innombrable d'autres armes »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 5. Repr. par L. CADIÈRE, B. E. F. E. O., 1912, p. 45-47).

(1) *Un croquis du port de Quinhon indiquant la position des deux partis a été donné par L. Barizy dans une longue lettre du* 11 *août* 1801. *D'après Barizy, qui ne prit pas part à la bataille, le Roi de Cochinchine eut* 400 *tués. De leur côté, les Tayson perdirent « au moins* 50.000 *hommes, toute leur marine, tous leurs transports en nombre de* 1.800 *voiles,*

« 6.000 *pièces de canons de toute grandeur, une immense quantité d'armes et de munitions « de guerre et de bouche* ».

PHILIPPE VANNIER, LE DOYEN DES MANDARINS FRANÇAIS DE GIA-LONG

[TEXTE 88]

Philippe Vannier est né à Locmariaquer, près d'Auray, en Morbihan, le 6 février 1762, d'un capitaine général des cinq grosses fermes du Roi. Volontaire dans la marine royale à partir de 1778, il participa à la guerre d'Amérique, notamment, à la bataille des Saintes, en avril 1782. A la suite sans doute d'un duel entre officiers de marine, au cours duquel, témoin substitué à son client défaillant, il aurait tué son adversaire, il se rendit à Pondichéry, d'où, à l'appel de l'Évêque d'Adran, il passa avec lui en Cochinchine, en 1789.

Capitaine d'un vaisseau à l'européenne, Vannier se distingua à la première bataille navale de Quinhon, en 1793, en qualité de second de J. M. Dayot, qu'il remplaça, en 1795, comme animateur de la marine de guerre cochinchinoise. « Bondissant de-ci de-là, il déploya son courage » dans les guerres de saison et dans la campagne libératrice de 1801-1802. Confirmé en 1802 dans la dignité de Mandarin de 1re classe, Vannier se fixa en Cochinchine et, comme Chaigneau, y fonda un foyer. Vannier revint en France en 1825, après avoir passé plus d'un tiers de siècle en Cochinchine. Il mourut à Lorient, le 6 juin 1842.

Sur Vannier, cf. B. A. V. H., 1919IV (*p.* 453 *et* 498) ; 1920I (*p.* 160) ; 1921 (*p.* 47 *et* 239) ; 1922 (*p.* 139 *et* 245) ; 1935II (*le numéro tout entier*). *Portrait in BOUDET et MASSON, pl. XVII, fig.* 29.

Vannier relate les conditions de son arrivée en Cochinchine en 1784

Auray [sans date, (1823)]

A son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur (1),

« Philippe Vannier d'Auray, employé de la Marine militaire, après avoir fait les campagnes sous les ordres de M. Dorvilliers, celles de 1779, 1780, 1781 avec M. de Grasse, partit de France le 28 mars 1788. Arrivé à Pondichéry, l'Evêque d'Adran, Ministre du Roi de Cochinchine, engagea le sieur Vannier à suivre la première destination de l'expédition pour la Cochinchine. En conséquence, ils partirent de Pondichéry et débarquèrent à Saïgon, où se trouvait le Roi qui venait de reconquérir cette province. Ce prince trouva dans les connaissances de quatorze officiers et quatre-vingts soldats des secours tels qu'ils l'aidèrent à remonter sur son trône. Le pays devenu tranquille, les Français s'y établirent. Tous y sont morts, à l'exception des sieurs Vannier et Chaigneau.

M. Vannier de ce moment joua un rôle d'autant plus intéressant qu'il se trouva placé près du souverain. Aussi en fut-il récompensé par la charge de mandarin de la 8e classe (2) et la confiance particulière du monarque. Les 34 ans qu'il vient de passer en Cochinchine ont été employés à faire valoir la nation française, soit auprès du prince, soit auprès de ses sujets. Le sieur

« Vannier n'eut pas sacrifié toute sa vie en restant si loin de son pays s'il n'avait eu l'espoir de lier des relations de commerce également très avantageuses aux deux royaumes... ».

(Repr. dans *Documents A. Salles* (par Philippe Vannier), B. A. V. H., 1935II, p. 143).

Vannier Mandarin de 1re classe (décembre 1802)

« Le Commandant en premier du vaisseau doublé de cuivre *le Phénix volant*, Délégué Impérial, affecté spécialement à la personne de l'Empereur, Commandant de Régiment du Corps d'armée du Centre, Nguyen Van Chan (3) a passé les mers d'un cœur intrépide. Avec une volonté indomptée, il a franchi les flots et, tout comme, par une liaison intime, les nuées poussées par le vent suivent le dragon, il y a eu une heureuse rencontre au coin d'une ruelle [entre lui et le Roi encore errant]. De même que, par l'effort de la rame, la barque, avec la docilité d'un cheval, franchit les fleuves avec aisance, c'est grâce à son aide que l'Empereur a pu surmonter tous les obstacles. Par faveur exceptionnelle, nous l'élevons aux grades et dignités de Commandant en premier du vaisseau doublé de cuivre *le Phénix volant*, Délégué Impérial, affecté spécialement à la personne de l'Empereur, Général de Régiment, Marquis de Chan Vo (4). Il commandera et conduira la compagnie des Thiep Thuy affectée à son vaisseau et officiers et soldats devront obéir à ses ordres. Dans les affaires importantes concernant le corps d'armée du Centre, puisse-t-il déployer ses qualités de gravité et de vigilance comme s'il avait des ailes, de façon à acquérir les mérites signalés au point de vue militaire, et à conformer à chaque instant ses actions à notre volonté. Qu'il ne laisse pas décroître sa réputation ! Oh ! obéissez. C'est pourquoi ce diplôme (est délivré) (6).

De Gia-Long, 1re année, 11e lune, 12e jour » [6 décembre 1802].

(Repr. par L. CADIÈRE, *Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*, B. A. V. H., 1922II, p. 147-149). Une autre traduction est donnée B. A. V. H., 1935II, p. 181).

Vannier explique pourquoi il ne revient pas en France

Hué, 21 août 1805 (7).

« Nous avons conquis le Tonkin, pris le premier rebelle, qui a été exécuté, de sorte que tout est tranquille...

...Je comptais m'en retourner en Europe après les conquêtes du Roi, mais la guerre entre la France et l'Angleterre y ayant mis obstacle, fait que je me trouve obligé de rester jusqu'à une occasion favorable, ne voulant pas risquer ma fortune en temps de guerre. D'ailleurs, je suis assez bien dans ce pays. Je jouis de la faveur du prince et d'une grande considération et, malgré tous ces avantages, je ne cesse cependant de penser à mon pays, à ma famille et à mes anciens amis. Voilà dix-huit ans que je n'ai reçu de nouvelles de chez moi. Vous me rendriez grand service si vous pouviez m'en donner ; car ma fortune est assez considérable pour pouvoir les aider, s'ils se trouvaient dans le besoin, et je l'eusse déjà fait, par la voie des Missions, si

« j'en avais reçu quelques nouvelles. Vous pourriez me faire passer vos lettres par les vaisseaux en Chine en les adressant à M. Marquini, Procureur des Missions Etrangères à Macao, ou à Manille, à l'adrese de M. Dayot, négociant. C'est un service que vous rendrez à un ancien camarade dont il vous aura toute obligation ».

VANNIER

(Arch. Aff. Etrang. Asie, Mémoires et Documents, t. 20, p. 282. Repr. par H. CORDIER, *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, t. III, 1922, p. 151-152).

(1) *Requête de Vannier sollicitant pour son fils aîné une place à l'Ecole des Langues Orientales et, pour sa fille, une place au pensionnat royal de Saint-Denis.*

(2) *Diplôme du 27 juin* 1790, *nommant Vannier Capitaine des vaisseaux du Roi et Commandant du* Donnaï, *sous l'autorité de Jean-Marie Dayot, commandant la division navale formée par le* Donnaï *et par* le Prince de la Cochinchine (LOUVET, Cochinchine relig., *t.* 1er, *p.* 534-535).

(3) *Nom cochinchinois de Vannier, lui conférant, ainsi qu'à Chaigneau, le patronyme de la famille royale, Nguyen.*

(4) *Comme Chaigneau, Vannier porta, successivement ou même simultanément, plusieurs titres de marquisat, Marquis de Chan-Thanh, de Chan-Tai, de Chan-Vo, de Chan-Oai.*

(5) Le Phénix volant, 26 *canons, n'embarquait qu'une compagnie de troupes de terre* (50 *hommes*). Le Dragon volant *de Chaigneau*, 32 *canons, embarquait deux compagnies.*

(6) *Le* 19 *décembre* 1802, *Gia-Long décerna à Chaigneau un diplôme exactement similaire au diplôme ci-dessus de Vannier, diplômes rédigés en termes plus ampoulés et plus riches en allusions littéraires que les brevets provisoires décernés aux officiers français, avant la victoire, en* 1790.

(7) *Lettre écrite par Vannier à « un ancien camarade » morbihannais dont l'identité est inconnue. Le préfet du Morbihan, ayant pris connaissance de cette lettre, proposa au Ministre de la Marine Decrès d'envoyer en Cochinchine M. Guérin, le propre beau-frère de Vannier, en mission secrète d'information. Cette proposition, en raison des circonstances, resta naturellement sans effet, bien que l'Amiral Decrès et Vannier eussent été autrefois, à ce qu'il semble, camarades dans la marine royale.*

CHAPITRE V

LE RÈGNE DE GIA-LONG (jusqu'en 1815)

A force de ténacité, Gia-Long a reconquis en 1801 *le trône de ses ancêtres, mais il ne se tient pas pour satisfait de ce premier résultat ; il veut profiter du vent en poupe et agrandir son domaine. A la haute et à la basse Cochinchine (Centre et Sud Vietnam), possession patrimoniale des Nguyen, Seigneurs de Hué, il ajoute le Tonkin, possession des Trinh, ennemis héréditaires de sa maison, qui ont disparu dans la tourmente. Nguyen-Anh réalise ainsi la première unification politique des terres vietnamiennes. Cet exploit accompli, il déclare close l'ère de la dynastie des Lê et prend, le* 1er *juin* 1802, *le nom de période de Gia-Long. Après avoir sollicité et reçu de la Chine des lettres d'investiture comme « Prince du Vietnam », en même temps qu'un sceau en argent doré, en juillet* 1806, *Gia-Long se proclame Empereur, titre ambitieux qui cadre mal avec sa qualité de dynaste vassal (tribut triennal payé à la Chine à partir de* 1807).

Restauré dans la plénitude de ses pouvoirs, Gia-Long recueille un héritage en piètre état, où règne la plus grande confusion. « Le peuple, dit le souverain est maintenant comme un malade en convalescence ou comme un enfant qui a besoin de soins ». Gia-Long s'emploie à remettre de l'ordre dans ses domaines ; il déploie une grande activité réformatrice dont il sera parlé plus bas. Son œuvre administrative est digne d'éloge, encore qu'elle demeure entachée d'une indifférence, d'ailleurs courante à l'époque, à l'égard de la condition souvent misérable du menu peuple.

Au dehors, Gia-Long entretient de bons rapports avec l'Empereur de Chine, auquel il témoigne la plus grande déférence. Il parvient à faire entrer dans sa sphère d'influence les principautés du Laos et le royaume du Cambodge. Il ne peut empêcher le Siam de saisir plusieurs provinces cambodgiennes ; en revanche, il obtient que la Cour de Bangkok reconnaisse la suzeraineté du Vietnam sur l'antique royaume khmer. Tout en maintenant jalousement à l'écart de son empire les puissances européennes, dont il redoute les convoitises et les empiétements, Gia-Long réussit ainsi à réaliser à son profit une première « Union indochinoise », à peu près analogue dans son extension à celle que la France échafaudera un siècle plus tard.

Installé dans sa cour de Hué, qu'il n'a plus quittée depuis 1802, *Gia-Long mourut le* 3 *février* 1820. *Comme son contemporain Napoléon, auquel à certains titres il peut être comparé, il a publié un grand nombre d'édits et imprimé sa marque personnelle à toutes les activités qui se sont exercées dans son royaume. Maître suprême et chef religieux, il a fondé non seulement une dynastie, mais un empire, dont ses successeurs ne parviendront pas à maintenir la solide*

armature. La grande figure de Gia-Long domine toute l'histoire moderne du Vietnam.

LE CHATIMENT DES DERNIERS TAYSON (août 1802)

[TEXTE 89]

Après la prise de Hué par l'armée royale, les chefs tayson réussirent à gagner le Tonkin, mais, abandonnés par presque tous leurs partisans, ils furent bientôt battus, capturés et livrés à Nguyen-Anh. Le souverain n'était pas d'un tempérament particulièrement cruel, mais il avait à cœur de venger son oncle, exécuté par les rebelles en 1777, *et il voulait faire expier aux Tayson les ruines affreuses que la guerre civile de trente années par eux fomentée, avait accumulées en Cochinchine. Nguyen-Anh se montra donc impitoyable ; il prescrivit un châtiment exemplaire, susceptible d'épouvanter ceux de ses sujets qui auraient pu être tentés de susciter de nouveaux troubles. En août* 1802, *devant les autels impériaux du palais de Hué, les chefs rebelles survivants et les membres de leurs familles furent mis à mort dans les terribles conditions relatées par le Père de la Bissachère. Pour atroces qu'ils aient été, les supplices infligés aux Tayson ne dépassent pas en horreur ceux que subissaient alors, en France, les grands coupables, les régicides par exemple, un Ravaillac ou un Damiens. La grande différence, c'est que, en Extrême Orient, la solidarité familiale étend le châtiment aux ascendants et aux descendants des auteurs du crime.*

Pierre, Jacques, Lemonnier de la Bissachère, né vers 1764 *dans le diocèse d'Angers. Parti en décembre* 1789 *du séminaire de la rue du Bac. Affecté au Tonkin occidental, courut, dans le Nghé-An, les plus grands dangers au cours des persécutions édictées par les Tayson. Malade, gagna, en* 1806, *Macao, puis l'Angleterre. Ses notes, très utiles pour l'histoire de la Cochinchine et du Tonkin à la fin du XVIII*e *siècle, ont été largement mises à contribution par l'émissaire du général Decaen en Extrême-Orient, le capitaine Félix RENOUARD DE SAINTE CROIX,* Voyage commercial aux Indes orientales, *Paris,* 1810, *et par le baron de MONTYON,* Exposé statistique du Tonkin et de la Cochinchine, *Londres,* 1811. *Le P. de la Bissachère, nommé en* 1817 *directeur du Séminaire des Missions Etrangères, mourut rue du Bac, le* 1er *mars* 1830.

« Le Roi Gia-Long étant arrivé à la capitale de la Cochinchine s'y reposa pendant deux mois ou environ. Ensuite il s'occupa du supplice de ses prisonniers. Un de mes gens que j'avais envoyé à la Cour pour m'obtenir une permission du Roi et qui fut porté sur la liste de ceux qui pouvaient entrer au Palais... se trouva de service le jour de l'exécution et la vit tout entière depuis le commencement jusqu'à la fin. A son retour, il m'en a fait le récit...

...Pour commencer par ce qui regarde le jeune Roi tayson (1), on le rendit témoin d'un spectacle bien douloureux. Les cadavres de son père et de sa mère aussi bien que ceux de ses proches parents furent exhumés, on rajusta les os du Roi Quang-Trung, son père, et de sa mère, morts depuis dix ans, et ils furent tous décollés pour la forme, afin de leur donner une note d'infamie et principalement pour ôter à ces os, selon la croyance des pays la plus superstitieuse, la vertu de porter bonheur à ses

« descendants. Ensuite on réunit tous les os des Tayson dans un grand panier où tous les soldats devaient aller uriner ; après quoi, on les réduisit en poudre, que l'on mit dans un autre panier, qui fut placé à la vue du jeune Roi tayson pour le chagriner. On lui servit alors un repas assez somptueux, comme on l'observe dans ce pays à l'égard des criminels qu'on va exécuter ; son frère cadet, qui était plus brave que le Roi, l'ayant vu manger, lui en fit le reproche. Après le repas, on lui mit un baillon à la bouche ainsi qu'à plusieurs autres, parce qu'on craignait qu'ils ne fissent des imprécations contre le nouveau Roi. Ensuite, on lui attacha les pieds et les mains à quatre éléphants pour être écartelé. Un éléphant lui avait déjà arraché une cuisse avec les nerfs qu'il put encore tourner la tête vers le panier qui contenait les os de ses parents. Les exécuteurs, à l'aide d'un instrument duquel on n'a pas d'idée en Europe, séparèrent en quatre les parties qui étaient encore unies entre elles, ce qui, joint à la cuisse déjà divisée, forma cinq morceaux de chair. On les exposa aux cinq marchés les plus fréquentés de la ville sur un poteau fort élevé. Il fallut attendre qu'ils fussent pourris ou mangés par les corbeaux.

Quant au fameux général ThienPhô (3), estimé et regretté de sa famille et de tous ceux qui le connaissaient, il fit un acte de piété filiale. La veille ou le jour même de sa mort, il réussit à faire représenter au Roi que sa mère, âgée d'environ 80 ans, ne pouvait plus sous aucun rapport nuire à l'Etat, qu'il demandait pour elle la vie qu'elle devait perdre à cause de lui et il obtint sa demande. Pour lui, il fut simplement décollé. Il avait une fille de 14 à 15 ans, douée de tous les agréments de son sexe. Lorsqu'elle vit que l'éléphant d'une immense grosseur s'approchait d'elle pour la jeter en l'air, elle jeta un cri perçant si désolant vers sa mère en lui disant : « Ah ! maman, sauvez-moi ». Sa mère, qui était celle qui avait commandé l'armée, lui répondit : « Comment veux-tu que je te sauve quand je ne puis me sauver moi-même et tu dois préférer de mourir avec ton père et ta mère que de vivre avec cette sorte de gens-là. » Plusieurs spectateurs auraient voulu la sauver et détournèrent la vue lorsque l'éléphant excité l'enleva et la jeta en l'air, en la recevant sur ses dents par deux fois.

Quand le moment du supplice de l'héroïne ou de la femme du Général ThienPhô fut venu, elle s'avança fièrement vers l'éléphant pour l'agacer et, lorsqu'elle en fut près, on lui cria de se mettre à genoux afin que l'animal pût la mieux saisir. Mais elle n'en fit rien et continua de marcher jusqu'à lui. On raconte même que, malgré que l'animal fut vivement excité, il fallut le forcer en quelque façon de la jeter en l'air, comme s'il l'eut encore reconnue pour une de ses anciennes maîtresses...

...Les exécuteurs, pour avoir, dit-on, son courage, mangèrent son cœur, son foie, ses poumons et ses bras potelés...

...On dit qu'il n'y eut que cette courageuse femme, son mari et le frère cadet du Roi tayson qui, aux approches de la mort, ne changèrent pas de figure. Tous les autres étaient pâles et tremblants... »

(Repr. dans Charles B. MAYBON, *La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère* (1807), Paris, 1919, p. 117-121).

(1) *Nguyen quang Toan (titre de règne Canh tanh), fils aîné du cadet et du plus remarquable des trois frères Tayson. Nguyen van Hué (titre de règne Quang trung), décédé à*

l'âge de 40 ans en novembre 1792, après avoir conquis le Tonkin en 1788. L'aîné des Tayson, Nguyen van Nhac, mourut en 1793.

(2) *Le Général Tran quang Dien, revêtu du titre de Thien Pho, grand homme de guerre, avait longtemps tenu en échec les troupes royales dans la province de Quinhon.*

(3) *Bui thi Xuan « le courageux amazone généralissime » des dernières forces rebelles au Tonkin.*

GIA LONG, L'HOMME, LE SOUVERAIN ET SON ŒUVRE

[TEXTE 90]

Pour équiper ses armées de terre et de mer, Gia-Long procéda à ce que nous appellerions aujourd'hui une mobilisation industrielle. Délivré de ses ennemis, après 1802, le souverain diminua le potentiel de ses armements, tout en maintenant sur un pied imposant ses forces militaires, appuyées sur une dizaine de citadelles construites à l'européenne par les disciples d'Olivier. On attribuait au souverain de vastes desseins d'expansion. Le 15 novembre 1807, J. M. Dayot écrit : « L'ambition du Roi ne se bornera pas à être tranquille possesseur du Ton-« kin, de la Cochinchine, et d'une partie du Cambodge. Les mille grands « bateaux plats qu'on construit en ce moment dans les ports n'annoncent pas « des dispositions pacifiques ; quelques provinces du Siam, de la Chine, l'île « d'Haïnan, le royaume de Siam recevront certainement quelques visites de ce « Roi actif et guerrier ». Gia-Long pourtant résista à la tentation ; il n'entreprit pas de grandes guerres de conquête et fit porter son principal effort sur les œuvres de paix. « Le guerrier se fit administrateur ».

Gia-Long s'employa tout d'abord au relèvement économique de son royaume, épuisé, saigné à blanc par la guerre civile. Il répara les grandes routes et en fit aménager de nouvelles, notamment la grande route impériale, « la route man-« darine », de Saïgon à Langson ; sur ces routes, il organisa un service postal, avec des trams ou maisons de relais pour les porteurs de messages officiels et pour les voyageurs. Il rétablit les digues du Tonkin, encouragea l'agriculture, construisit des greniers publics pour pallier les disettes chroniques.

Gia-Long réorganisa le gouvernement central et l'administration provinciale. Dans la capitale, il institua deux conseils et six ministères, qui firent sentir leur impulsion à tous les mandarins, strictement hiérarchisés selon l'importance de leurs circonscriptions et spécialisés dans leurs attributions de finance ou de justice. Il réglementa l'impôt personnel et l'impôt foncier ; il reconstitua les biens communaux et les déclara inaliénables ; il leva des taxes sur l'exploitation des mines du Tonkin et des droits de douane à l'importation, des redevances sur les navires marchands étrangers. Il entreprit une réforme monétaire, fixa les conditions de fabrication des sapèques et des lingots d'or et d'argent.

Pour parachever son œuvre, Gia-Long légiféra. L'ancien code des Lê, le code national, étant tombé en désuétude, le souverain fit rédiger, par une commission de spécialistes, un nouveau code, qu'il promulga en 1815. Le code Gia-Long ne présente, du reste, rien d'original ; il se borne à reproduire les articles du code chinois de la dynastie mandchoue.

Portrait de Gia-Long (par Lelabousse)

14 avril 1800,

...« Ce prince est peut-être l'homme le plus vif et le plus bouillant de son royaume, mais... les remontrances de Mgr l'Evêque d'Adran ont bien tempéré ce sang enflammé. Ce n'est plus ce Roi qui ne gouvernait que la verge ou le sabre en mains et ne parlait que de mort. C'est maintenant un monarque qui se souvient qu'il est le père de ses sujets, et non pas le tyran... Il est ferme, mais il n'est pas cruel ; il sévit, mais selon les règles de la justice.

Il a toutes sortes de belles qualités tant du cœur que de l'esprit. Il est reconnaissant, généreux, délicat sur le point d'honneur ; grand dans l'adversité, il soutient un revers avec un courage digne du sage qui l'a formé.

Dans sa jeunesse, il était adonné au vin, mais, quand il s'est vu à la tête des affaires, il s'est si bien corrigé qu'il ne veut même le pas goûter du bout des lèvres... Aussi a-t-il porté des ordonnances très sévères contre tous ceux qui s'enivreraient et il y tient la main...

...Les qualités de l'esprit ne le cèdent pas en lui à celles du cœur. Vif, pénétrant, droit, il saisit du premier coup d'œil les choses les plus compliquées. Une mémoire des plus heureuses lui fait tout retenir, comme une facilité naturelle lui fait tout imiter. Ses arsenaux et ses ports de guerre font l'admiration des étrangers et feraient son éloge aux yeux de toute l'Europe si l'Europe pouvait en être le témoin. D'un côté, on voit fusils, canons de tout modèle, pièces de campagnie, affûts, boulets, etc., dont la plupart ne cède qu'en beauté au premier modèle. De l'autre, des galères sans nombre, des vaisseaux de toute grandeur, de toute forme, dont la solidité est faite pour imposer. Tout cela est l'ouvrage de ce prince, aussi actif qu'industrieux, aidé toujours des officiers français, car les arts et métiers dans ces pays sont encore à mille lieues de la perfection où ils sont en Europe...

...Il a des connaissances sur tout et de l'aptitude pour tout... Il est extrêmement laborieux. La nuit, il dort beaucoup et lit beaucoup. Il est curieux et aime à s'instruire. Il a dans son palais plusieurs ouvrages qui traitent de construction, de fortification. Il les feuillette constamment pour en voir les plans et tâcher de les imiter, sans qu'il puisse lire l'explication en français qu'il n'entend pas. Tous les jours, il fait de nouveaux progrès. C'est le plus grand Roi qu'il y ait eu jusqu'ici en Cochinchine. Mgr d'Adran et ce prince sont deux hommes extraordinaires, dont les fastes de ce royaume conserveront éternellement la mémoire glorieuse. Leur siècle fera époque. On y lira avec étonnement que le monarque le plus capable d'apprendre, le plus digne de régner, aura eu le bonheur de rencontrer l'homme le plus capable de l'instruire et de le former au gouvernement... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 746, p. 869. Recueil de l'Evêché de Saïgon, p. 131-135. Texte inédit).

Une journée du souverain

« Pour vaquer plus sûrement à tout ce qui tient à son gouvernement, il s'est assujetti à un plan de vie fixe et réglé. A six heures du matin, il se lève,

«et prend un bain froid ; à sept, ses mandarins sont introduits à son lever ; là, toutes les lettres qui lui ont été adressées la veille sont ouvertes, et ses ordres sont enregistrés par différents secrétaires. Il va ensuite à l'arsenal de la marine, examine tout ce qui s'est fait en son absence, parcourt tout le port dans sa barque à rames, inspecte ses vaisseaux de guerre, s'occupe particulièrement de l'artillerie, et visite la fonderie qu'il a établie à l'arsenal, où se fondent des canons de tout calibre.

A midi ou une heure, il déjeune au chantier... A deux heures, il se retire dans son appartement et dort jusqu'à cinq ; ensuite il donne audience aux officiers de marine et de terre, aux chefs des tribunaux ou des départements publics. Là, il approuve, rejette ou corrige les plans qu'on lui propose. En général, les affaires d'Etat l'occupent jusqu'à minuit. Alors, il rentre dans son cabinet, fait les notes et les apostilles qu'il croit à propos pour cette journée. Ensuite il prend un léger souper, passe une heure avec sa famille ; et il est toujours deux ou trois heures du matin quand il se couche. Ainsi, ce prince, dans les vingt-quatre heures, ne prend guère que six heures de repos.

Il ne boit jamais de vin de la Chine, ni aucune liqueur spiritueuse ; il ne mange que fort peu de viande. Un peu de poisson, de riz, de légumes, des fruits, quelques pâtisseries légères et du thé : voilà à peu près sa nourriture. Comme un véritable descendant de la famille impériale de Ming en Chine, qu'il se vante d'être, il mange toujours seul, et ne permet jamais ni à son épouse, ni à personne de sa famille de s'asseoir à sa table. Le même principe d'orgueil lui fit refuser de recevoir dans son palais l'hommage de quelques Anglais en 1799 ; et il en apporta pour raison, que l'état d'agitation où se trouvait sa Cour dans ce moment, ne lui permettait pas de faire pour cette circonstance tous les préparatifs convenables à son rang, avec des étrangers de distinction » (1)...

(Extr. de John BARROW, *Voyage à la Cochinchine*, traduction Malte-Brun, Paris, 1807, t. II, p. 230-232).

L'œuvre de Gia-Long

« Depuis l'année 1790, où Caung Shung [Gia-Long] rentra en Cochinchine jusqu'à 1800, il n'eut que deux années de paix, 1797 et 1798, et ces deux années sont probablement les plus importantes de ce règne, jusqu'ici trop orageux. Sous les auspices de l'Evêque d'Adran, qu'il consultait comme un oracle dans toutes les grandes circonstances, il donna tous ses soins à l'amélioration de son pays. Il établit une manufacture de salpêtre à Fen tan [le Champa des cartes] ; il ouvrit des routes de communication entre les postes et les villes les plus considérables ; il les fit planter de chaque côté d'arbres qui les ombragent. Il encouragea la culture de la noix d'arec et du bétel, dont les plantations avaient été détruites par les armées de l'usurpateur. Il accorda des récompenses pour la propagation des vers à soie, fit préparer beaucoup de terres pour la culture des cannes à sucre et enfin établit des manufactures pour la préparation de la poix, du goudron et de la résine. Il fit fabriquer plusieurs milliers de fusils à mèches ; il ouvrit une mine de fer et construisit des fourneaux de fusion. Il distribua ses forces en régi-

« ments réguliers et établit des écoles militaires, où des instructeurs européens enseignaient aux officiers les principes des projectiles et de l'artillerie...

...Il entreprit aussi de réformer le système de jurisprudence et il n'y a pas de doute que l'Evêque ne lui ait prêté pour cela un précieux secours. Il abolit plusieurs espèces de tortures que les lois du pays avaient ordonnées jusque-là ; il mitigea les supplices qui ne paraissaient pas proportionnés aux crimes auxquels ils étaient appliqués. Il établit des écoles publiques, auxquelles les parents furent obligés d'envoyer leurs enfants à l'âge de quatre ans, sous peine d'amende. Il détermina un système régulier d'intérêts pour le commerce de son royaume, fit établir des ponts sur les rivières, des bouées et des amarres dans les endroits dangereux de la côte et des inspections dans les ports et les principales baies. Il envoya plusieurs missionnaires dans les districts montagneux à l'Ouest de son royaume, habités par les Laos et les Miaotse, nations barbares qu'il souhaitait d'amener à un état de civilisation et de gouvernement réglé. Ces montagnards sont les peuples que les Chinois désignent sous la dénomination dégradante d'hommes à queue...

...Enfin, ce monarque, qui, par son application infatigable aux arts et aux manufactures, égala Pierre de Russie, mais qui n'eut rien de sa férocité, excita comme lui, par son exemple particulier, l'énergie de son peuple et n'épargna rien pour régénérer son pays...

...Caunh Shung est représenté comme un parfait soldat dans toute la force du terme. On dit qu'il se tient beaucoup plus honoré du titre de général que de celui de souverain. On le peint comme brave, sans rudesse, fécond en expédients dans les occasions. Ses conceptions sont généralement justes ; jamais les difficultés ne le rebutent ni les obstacles ne le font rétrograder...

Sa conduite avec les étrangers est pleine d'affabilité et de complaisance. Il marque la plus haute estime aux officiers français qui sont à son service. Il les traite avec toute la politesse, la familiarité et la bonté possibles. Jamais il ne fait une partie de chasse ou de quelque plaisir que ce soit sans y inviter un d'eux...

... On dit qu'il est de taille moyenne, d'une figure régulière et agréable. Il a le teint rougeâtre, bruni par le soleil auquel il est continuellement exposé. Et maintenant il doit avoir atteint juste sa 50e année... »

(John BARROW, *Voyage à la Cochinch.* Trad. Malte-Brun, t. II, p. 224-237).

(1) *John Barrow indique les sources où il a puisé pour rédiger ses chapitres sur la Cochinchine : les renseignements fournis par L. Barizy, par un secrétaire chinois du gouvernement vietnamien en* 1793, *par deux Anglais qui visitèrent la Cochinchine en* 1799 *et* 1800, *enfin par les relations des missionnaires, celles notamment publiées dans les* Nouvelles missions orientales *de* 1785, 1787, 1789, 1794 *et* 1797 (*Ch. B. Maybon*). Le Voyage à la Cochinchine *fournit de nombreuses indications sur la guerre des Tayson.*

UNE ÉCOLE A HUÉ AU TEMPS DE GIA-LONG

[Texte 91]

Instruit dans les lettres chinoises, Gia-Long était loin d'être indifférent aux choses de l'esprit. Il institua à Hué « un collège national », sorte d'université

confucéenne, et fit revivre, pour assurer le recrutement de ses fonctionnaires, les concours littéraires, dont la tradition avait été interrompue pendant la rébellion. L'enseignement demeurant complètement abandonné à l'initiative privée, il chargea des mandarins spéciaux, les directeurs des études (doc hoc) *de contrôler les écoles libres provinciales, dont le fils de J.-B. Chaigneau nous donne une humoristique description.*

Gia-Long releva, enfin, un bon nombre de Van Mieu *ou temples de la Littérature; il nomma des historiographes et ordonna de rassembler les documents relatifs à une géographie du Vietnam, à l'histoire des Lê, et à l'histoire de la dynastie chinoise de Hatien.*

Avant de mourir, en 1815, *la première épouse de Jean-Baptiste Chaigneau lui avait donné onze enfants. L'aîné de ces enfants, Michel-Duc* (1803-1894), *rentra définitivement en France avec son père, en* 1825. *Il y fit carrière dans l'administration des finances, avant de suppléer Abel des Michels comme professeur de langue vietnamienne à l'Ecole des Langues Orientales... Michel-Duc Chaigneau a raconté de manière très vivante ses enfances cochinchinoises, dans un livre publié, en* 1867, *par l'Imprimerie Nationale, sous le titre de* Souvenirs de Hué !

Une école à Hué

« On voyait dans les faubourgs et aux environs de Hué des écoles particulières, dont les maîtres recevaient des parents des élèves une rétribution annuelle en argent et en cadeaux. Ceux qui dirigeaient ces établissements cumulaient les fonctions de maître d'école et d'écrivain public, et même exerçaient la médecine. Ces écoles n'étaient pas difficiles à découvrir, car les cris discordants que les élèves y poussaient et qu'on entendait de fort loin, étaient un indice certain de leur existence. Le voisinage de ces établissements est fort désagréable pour ceux qui n'aiment pas le bruit.

La maison d'un maître d'école ressemble à la plupart des autres habitations annamites ; elle est ordinairement divisée en deux parties, dont l'une sert de logement et l'autre forme une grande salle pour les classes. Dans celle-ci, on voit des élèves, dont le nombre varie de un à vingt et quelquefois plus, les uns assis par terre sur des nattes, les autres sur des estrades en planches posées le long des murs, qui sont percés de larges ouvertures garnies de barreaux de bois. Les plus jeunes, à figure éveillée et à casaque tachée de couleur rougeâtre, tracent sur des planches des caractères chinois dont le modèle est devant eux. Les autres, plus sérieux et plus propres, à moitié couchés, la tête penchée sur un cahier de papier ou sur un livre, écrivent, lisent ou expliquent, à côté du maître, le texte d'un auteur ou récitent une leçon apprise. Le maître d'école, toujours d'un sérieux imperturbable, les yeux en dessous, le front ridé et la bouche pincée, chique son bétel et fume son tabac dans une pipe d'un mètre de long, en roseau ou en petit bambou. De temps à autre, il frappe avec son rotin sur l'estrade particulière où il s'assied, afin qu'on sache bien qu'il n'est ni sourd ni aveugle. Tantôt il se lève, parcourt la salle, donne une tape à l'un, tire les cheveux à l'autre, puis se rassied ; tantôt il disparaît avec sa pipe, pour donner quelques soins à son intérieur ou à son petit coin de parterre. Comme partout, les jeunes élèves se livrent volontiers entre eux à de petites espièglerie, pendant que le

« maître a les yeux et les oreilles ailleurs. Ici on rit, on cause, on se donne des coups de pinceau sur la main, on jette à son voisin la boue de brique qu'on ramasse sur sa planche. Le maître paraît subitement comme la foudre et l'on est puni, non en pensums ni en quelques centaines de vers à apprendre par cœur, mais en bons coups de rotin, qu'il applique lui-même, sur la partie postérieure, au plus turbulent ou à plusieurs tour à tour. La punition terminée, on se rend au travail, tout en essuyant ses larmes ; mais, par vengeance, on crie plus fort qu'avant pour étourdir davantage le maître. Un seul coup de rotin de celui-ci sur l'estrade ramène aussitôt les criards au ton ordinaire... »

MICHEL DUC CHAIGNEAU, *Souvenirs de Hué* (*Cochinchine*), Paris, 1867, p. 73-74).

L'INGÉNIEUR CHARPENTIER DE CONSIGNY PROPOSE AU PREMIER CONSUL DE CONCLURE UNE ALLIANCE AVEC LA COCHINCHINE (1803)

[TEXTE 92]

A supposer que, mûe par quelque repentir, la France consulaire ou impériale ait cru devoir offrir à Gia-Long de rendre rigueur au traité de Versailles, il ne fait aucun doute que Gia-Long n'eût repoussé pareille aventure. Triomphant désormais, le souverain vietnamien n'avait plus besoin de secours militaires extérieurs et il était bien résolu à maintenir les étrangers à l'écart de son royaume. Mais la France n'envisageait rien de tel...

Et, cependant, dans la métropole, certains esprits demeuraient hantés par la Cochinchine : un Charles Mayon, un Cossigny, par exemple. Ingénieur et publiciste, Jean, François Charpentier de Cossigny de Palma ne doit pas être confondu avec son cousin David Charpentier de Cossigny, successeur de Coutanceau des Algrains à Pondichéry, en 1781. *Depuis qu'il avait noué connaissance avec l'Evêque d'Adran à l'Ile de France, en* 1786 *d'abord (où il avait donné au prélat une lettre d'introduction auprès de l'intendant général des colonies de Vaivres), puis en* 1788, *au retour de France du prélat, ce Cossigny, féru d'expansion outre-mer, était obnubilé par la Cochinchine. Dès octobre* 1789, *il avait présenté un premier projet cochinchinois (cf. LOUVET,* Cochinchine religieuse, *t. I, p.* 528-530). *Dans son* Voyage à Canton, *publié en l'an VI de la République, il avait ménagé une bonne place à la Cochinchine. Le* 19 *messidor de ce même an VI, Cossigny reprit l'idée d'une expédition en Cochinchine, idée déjà présentée par lui en l'an IV au Ministre de la Marine Truguet. Le projet de l'an VI s'agrémentait de quelques chimères : « La Cochinchine « fournirait de l'or et des soldats belliqueux à « l'armée de Bonaparte ; (ces « soldats) pourraient se rendre au Bengale en « traversant le Tibet » et aider « à purger l'Asie de ses oppresseurs ... » (Arch. Aff. Etrang., Mém. et documents, Asie, t.* 20, *p.* 220-223).

En frimaire an V, la paix d'Amiens conclue, Cossigny, retiré en France depuis 1801 (*il devait y mourir en* 1809, *âgé de* 79 *ans*), *proposa à nouveau, par le mémoire ci-après, de conclure un traité de commerce et d'amitié*

Le 19 de la 1ère Lune ou 2 mars 1801.

Mon Cher Barizy

Nous venons de brûler toute la marine des ennemis sans qu'il ait échappé le plus petit bateau. le combat a été le plus sanglant que les Cochinchinois aient jamais eu. les ennemis se sont défendu jusqua la mort nos gens ne sont pas moins conduit. nous avons beaucoup de Morts et blessés, mais ce n'est rien en comparaison de l'avantage que le roi en retire. Mrs Vannier fordant et Moi y étions, et en sommes revenu sain et sauf.

Mais je t'avure que c'étoit a tort, ils avoient des Jonques qui avoient 50. et 60 gros canons. auparavant d'avoir vu la marine ennemie je la méprisois

Le roy va partir pour la cour ou il est sure de ne trouver aucune résistance. les soldats taisons doivent être bien déconcerté, beaucoup veulent se rendre mais on les refuse le roy leur permet de vivre tranquillement chez eux sans s'occuper de la guerre.

Nous ne retournerons pas cette année a Saigon le roi renvoie tous ces grands Mandarins pour lui aller chercher du riz

Comme l'occasion presse je n'ai pas le temps de t'en dire davantage; j'attendrai a la première occasion je suis en attendant

Ton serviteur et ami

Je te prie de faire part a Mr Liot de cette nouvelle.

J.B. Chaigneau

Lettre de Chaigneau à Barizy (2 mars 1801)

avec le Roi de Cochinchine. Le 29 frimaire, le Premier Consul demanda au Ministre de la Marine son opinion sur ce mémoire; son opinion s'avéra défavorable ; on lit, en effet, au bas du document, la mention : « Ajourné, décision consulaire ».

Tout préoccupé qu'il fût par ses rêves de domination dans la Méditerranée, et sur le Proche-Orient, Napoléon s'intéressa à la lointaine Asie beaucoup plus que ne l'avaient fait les rois de France, non pas tant en raison de la valeur propre de ce continent qu'en raison des commodités qu'il pouvait fournir comme base d'opérations offensives contre l'Angleterre. Malheureusement les coalitions européennes, qui se succédèrent après la rupture de la paix d'Amiens, ne permirent pas « au rêve indien » de l'Empereur de prendre corps.

Le général Decaen, envoyé dans l'Océan Indien, pour y reprendre possession de nos établissements, ne fut pas sans porter ses regards sur la Cochinchine ; le 16 mai 1804, il rendit compte à Paris qu'il restait encore quatre Français dans le pays. Mais ni Decaen, ni son aide de camp, le fougueux capitaine Stanislas Lefebvre, neveu de l'Evêque d'Adran (1772-1849), ni Renouard de Sainte-Croix ne purent rien entreprendre dans le Moyen-Orient ni dans l'Extrême-Orient. L'offre de J. M. Dayot, formulée en 1807, ne fut pas davantage retenue. Renouard de Sainte-Croix, rapportant en France les levés hydrographiques de Dayot, se borna à émettre le vœu que, à la paix générale, « la France reparaisse en Cochinchine », et à proposer à l'Empereur l'envoi d'une ambassade française en Chine, pour tenter d'obtenir l'expulsion des Anglais de Canton.

Napoléon ne négligeait pas cependant les événements d'Extrême-Orient ; il considérait que la création d'un établissement français dans les mers de Chine serait d'une grande utilité pour la guerre contre l'Angleterre. Le 29 janvier 1812, il demanda au Ministre de la Marine des précisions sur la Mission de l'Evêque d'Adran en 1788. L'archiviste du Département fit parvenir au souverain deux dossiers, qui, vraisemblablement, ne furent même pas ouverts, car bientôt survint la débâcle.

Ce n'est qu'après le retour des Bourbons sur le trône qu'il devait être à nouveau question en France de la Cochinchine.

Mémoire sur la Cochinchine

« J'ai tâché, dans une note succincte, qui a été remise au Conseiller d'Etat Portalis, de faire sentir l'importance attachée au choix d'un Evêque pour les missions de la Cochinchine, en remplacement du dernier dont nous regrettons la perte (1). Ce vertueux prélat, qui avait toute la confiance du Roi ménageait dès longtemps à la France les moyens d'y former un établissement.

Les vues que je vais exposer sont celles qu'il m'a présentées dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec lui, à l'Ile de France en 1786 et en 1788... Le désir de soumettre ces rebelles et l'attachement qu'il porte aux Français détermineraient le Roi vraisemblablement à nous accorder une propriété de terrain, à notre convenance, dans ses états, et le privilège exclusif du commerce de son royaume, à condition que nous réunirions des forces aux siennes contre les révoltés.

La France, par ses victoires, a étendu ses domaines sur le continent, mais elle a fait de grandes pertes dans son commerce extérieur, tandis que l'An-

« gleterre a beaucoup augmenté le sien. Sans commerce, point de marine ; sans marine, point de puissance au dehors ; sans colonies, point de commerce extérieur. Pour élever la République au degré de puissance qui convient à son étendue et à sa gloire, et pour la mettre en état de lutter un jour contre sa rivale, il paraît nécessaire de présenter au commerce des branches nouvelles et étendues à exploiter. C'est ce que nous offre la Cochinchine, pays qui fournit la plus grande variété de denrées commerciales.

Il produit le plus beau sucre et au prix le plus bas... Il serait même possible d'en approvisionner la France, si les récoltes de ses colonies ne suffisaient pas à sa consommation. Sous ce rapport la Cochinchine, peuplée de quatre millions d'âmes, peut nous dédommager des productions de Saint-Domingue...

...L'industrie française animerait l'agriculture et les arts de ce royaume ; le commerce leur donnerait une nouvelle activité. Nous y formerions avec le temps la colonie la plus florissante, la plus riche et la plus puissante. Les forêts de cette contrée seraient converties en vaisseaux ; et la discipline qui manque aux soldats cochinchinois, dont la bravoure a de la réputation, se trouvant aidée par la tactique européenne, consoliderait notre établissement.

Placé, pour ainsi dire, à la porte de la Chine, il nous donnerait la plus grande influence sur le commerce de cet empire, et les moyens de l'interdire aux Européens, avec lesquels nous serions en guerre, ou du moins de le leur rendre très onéreux...

...L'héritier du trône de la Cochinchine, jeune prince de 20 à 22 ans, élève de l'Evêque d'Adran, professe le christianisme (2). Il a une affection particulière pour les Français... Je ne doute pas qu'il ne contribue beaucoup, par son crédit auprès du Roi, à faire accueillir nos propositions. Je pense qu'il est à propos d'expédier au plus tôt (après Nivôse, il sera trop tard, vu les moussons des Indes) une frégate de 40 canons et une corvette pour la Cochinchine, avec un Ministre plénipotentiaire, chargé de conclure un traité d'alliance, d'amitié et de commerce, avec le Roi...

...Outre les présents d'usage destinés au Roi, à son fils et aux mandarins, il serait à propos de charger sur la frégate quelques pièces de canon, avec leurs affûts, des obus, des mortiers et leurs crapauds, que l'on vendrait au Roi, et d'autres denrées dont je fournirai l'état, et dont la vente compenserait tout ou partie des dépenses. Il serait essentiel d'embarquer sur l'expédition quelques artilleurs intelligents, des botanistes, des naturalistes et des minéralogistes.

Les mines d'or de la Cochinchine sont peut-être les plus riches qui existent. Ce métal n'est pas monnaie dans ce pays, ni à la Chine ; il y est beaucoup plus précieux que l'argent, mais ce sont les Européens qui l'ont renchéri. Le Roi accorde sans difficulté à ses sujets la permission d'exploiter les mines de son royaume, moyennant un droit très modique. Je ne doute pas qu'il ne l'accordât à ses alliés... Pourquoi la Cochinchine ne deviendrait-elle pas un Pérou pour la nation ? Au surplus on pourrait rapporter en France des denrées dont la vente rembourserait les frais de l'armement...

...L'auteur de ce projet, qui a voyagé à la Chine où il avait pris des connaissances sur la Cochinchine, a été lié d'amitié avec l'Evêque d'Adran...

...Malgré son grand âge, son zèle n'a point vieilli, et il offre au Premier

« Consul ses services pour l'expédition qu'il propose. Il croit qu'il est essentiel de garder soigneusement le secret sur l'objet politique de l'armement ; il est très facile de le masquer. Personne ne sera surpris de voir le soussigné retourner à l'Ile de France, avec des botanistes, des naturalistes et des minéralogistes. On pensera que cette expédition est destinée à préparer un établissement à Madagascar, projet dont l'auteur sollicite constamment l'exécution depuis 1764 et qu'il désire voir réaliser un jour.

Il est digne du Génie qui gouverne la France d'embrasser des projets qui contribueront à la prospérité de la nation et qui renferment des vues ultérieures d'une grande importance.

Si le Trésor national ne peut pas suffire aux avances qu'exige l'armement proposé, il est un moyen qui fait concevoir l'espérance de les remplir. Si le gouvernement l'approuve, s'il prend des actions, si les chefs de l'Etat souscrivent, s'ils témoignent prendre un vif intérêt au succès du projet, nous ne doutons pas qu'il ne puisse être mis à exécution. Dans ce cas, le même homme chargé de la collection des plantes étrangères et des opérations de commerce de l'armement, pourrait être un négociateur secret auprès du Roi de la Cochinchine pour remplir les vues que nous avons exposées dans ce mémoire...

...Je n'attends que la décision du gouvernement pour publier le prospectus de la souscription, s'il m'y autorise.

Dans ma jeunesse j'ai été chargé en chef deux fois d'une mission très importante à Batavia, avec trois et quatre vaisseaux. Elle demandait bien plus de détails, elle présentait bien plus de difficulté que celle que je propose aujourd'hui.

COSSIGNY,
Rue Mazarine, nº 66.

« P. S. — Dans le cas où le gouvernement préférerait de faire pour son compte l'armement que je propose, et qu'il voulût le masquer, il pourrait prendre pour prête-nom un armateur ou un banquier connu ».

(Arch. France-Outre-mer, Corr. Gale Coch., t. V, p. 11-15. Repr. par H. CORDIER, Toung Pao, 1903, et Mélanges d'histoire et de géographie orientales, 1922, t. 3, p. 139-144).

(1) *L'Evêque d'Adran.*
(2) *Cossigny croit à tort que le prince Canh, dont il ignore la mort, avait embrassé le christianisme.*

GIA-LONG ÉLOIGNE LA COMPAGNIE ANGLAISE DE SES ÉTATS. LA MISSION DU SUBRÉCARGUE ROBERTS (1804)

[TEXTE 93]

Pendant les guerres de libération, les firmes anglaises de Madras et de Calcutta avaient fourni du matériel de guerre à Nguyen-Anh. Le règlement de ces livraisons souleva des difficultés sans fin. L'Anglais Purefoy, agent de la maison Abott et Maitland, qui séjourna en Cochinchine de 1800 *à* 1807 *pour le règlement du litige, a laissé des* Remarques sur la Cochinchine, *qui ont été traduites dans les* Nouvelles Annales des Voyages, *juillet-septembre* 1826, *p.* 338-355.

A la suite de ces contestations et pour battre en brèche l'influence française, qu'ils craignaient de voir s'implanter à la Cour de Gia-Long, les Anglais manifestèrent au début du XIX^e siècle un regain d'intérêt à l'égard de la Cochinchine. Ils ne réussirent qu'à s'attirer l'inimitié du souverain, qui redoutait de subir le sort qu'avaient subi les rajahs de l'Inde britannique.

En 1804, *le premier subrécargue de la Compagnie anglaise des Indes à Canton, J. W. Roberts, fut envoyé en mission en Cochinchine. Ses efforts furent infructueux ; les présents qu'il avait apportés ne furent même pas reçus par Gia-Long et les Anglais ne purent obtenir aucun privilège particulier en matière de commerce. Avant de se retenir, Roberts adressa, à Gia-Long, le* 14 *août* 1804, *une lettre d'un ton quasi-comminatoire, dans laquelle il se plaignait amèrement de « la conduite impérieuse, fière et arrogante » du souverain* (*lettre publiée par LOUVET*, Cochinch. relig., *t. II, p.* 496-498).

Peu après la mort de Gia-Long, en 1821-1822, *les Anglais firent une nouvelle démarche. Leur envoyé, John Crawfurd, n'obtint pas plus de succès auprès de Minh-Mang que Roberts n'en avait obtenu auprès de Gia-Long.*

Les relations de CRAWFURD et de son compagnon de voyage G. FINLAYSON ont été traduites par H. BERLAND, B. S. E^t. Indo., 1948[1] (*p.* 41-71) *et* 1939[1] *et* [II] (*p.* 9-100).

M. Jaussaud (1) au Comte Molé, Ministre de la Marine et des Colonies

Paris, le 15 novembre 1818,

...« 'Ce qui peut encore donner une idée du caractère et de la résolution du roi Gia-Long, c'est la manière dont il congédia un agent anglais qui lui fut envoyé il y a environ quatorze ans, peu de temps après qu'il eut soumis le Tonkin à sa domination.

Cet événement qui plaçait le Roi de Cochinchine au rang des princes les plus puissants de ces contrées, devait attirer l'attention des Anglais, qui jusque-là avaient négligé la Cochinchine, tant à cause de l'étendue de leurs possessions dans les autres parties de l'Inde que parce que leur commerce dans ces parages se fait principalement à Canton ; et peut être aussi parce qu'ils ne voyaient point de rivaux dans ces pays-là, dont ils eussent à craindre une fâcheuse influence sur leur système de commerce universel.

Quoi qu'il en soit, le Roi de Cochinchine ne leur parut pas un homme à négliger, et la Compagnie des Indes résolut de lui envoyer un de ses agents les plus distingués. Elle fit choix du sieur Roberts, chef de ses subrécargues à Canton, et le chargea d'une mission à la fois diplomatique et commerciale.

Cet envoyé arriva en Cochinchine vers 1804 avec deux vaisseaux chargés de marchandises et de présents. Il commença par mettre dans ses intérêts les principaux mandarins, auxquels il n'eut pas de peine à persuader combien le commerce avec les Anglais leur fournirait d'occasions et de moyens de s'enrichir. Ces mandarins à leur tour persuadèrent à leur Roi d'accepter les présents qui lui étaient destinés et d'accorder l'audience sollicitée par l'agent anglais, qui déjà se croyait assuré du succès de sa mission.

Les Anglais n'ignoraient pas l'estime particulière et la faveur dont jouissaient les Français auprès de Gia-Long ; aussi ne négligea-t-on rien pour en prévenir les effets. Par exemple, on avait compris dans les présents

« destinés à ce prince, des tableaux qui retraçaient les époques les plus funestes de notre révolution, et rappelaient surtout les malheurs de l'infortuné Louis XVI, au sort duquel Gia-Long avait souvent donné des regrets. On ne chercha point du reste à s'assurer des missionnaires français, dont on crut n'avoir rien à craindre, et qui, en effet, à cette époque, étaient devenus, pour ainsi dire étrangers à leur patrie.

Mais deux autres Français, marins au service du Roi de Cochinchine, se trouvaient à la Cour vers ce même temps. Gia-Long les consulta sur la puissance anglaise en Europe et dans l'Inde, ainsi que sur l'objet de la mission du Sr Roberts, qui ne demandait rien moins que la cession d'un port (2) et le privilège exclusif du commerce de Cochinchine. Ces messieurs exposèrent au Roi que c'était à peu près de la même manière que les Anglais avaient commencé à s'établir dans d'autres pays, dont par suite ils s'étaient rendus les maîtres et étaient devenus les oppresseurs de ces mêmes princes qui les avaient accueillis avec bienveillance.

Sur ce rapport, le Roi Gia-Long (quoique d'humeur intéressée jusqu'à l'avarice) renvoya sans hésiter tous les présents qu'il avait déjà reçus (3) et fit dire au Sr Roberts que les Anglais, qui désormais viendraient commencer dans ses états, y jouiraient sans distinction des mêmes privilèges que tout autre peuple.

Cette réponse fut un congé à l'agent anglais, qui repartit aussitôt pour Canton »...

(G. JAUSSAUD, *Projet d'établir un comptoir en Cochinchine*, 15 novembre 1818. Repr. par H. CORDIER, *La reprise des relations entre la France et l'Annam sur la Restauration*, Toung Pao, 1903, tirage à part p. 29-30).

(1) *M. Jaussaud, fils d'un avocat, maire de Forcalquier, avait fréquenté pendant plusieurs années les mers de l'Inde comme négociant. Il se flattait de connaître l'anglais et le malais et se fit recommander en* 1817 *au Premier Ministre duc de Richelieu comme susceptible d'être envoyé en Cochinchine en qualité d'agent du Roi. J. B. Chaigneau lui fut préféré.*

(2) *Roberts demandait la cession de l'île de Cham devant Faïfo.*

(3) *Les cadeaux renvoyés par Gia-Long furent vendus aux enchères à Canton.*

L'ENVERS D'UN GRAND RÈGNE

[Texte 94]

Fixé dans la banlieue immédiate de Hué, Jean-Baptiste Chaigneau se rendait dans la capitale au moins trois fois par semaine pour assister au Conseil du Roi. Le mandarin français conservait beaucoup de graditude au souverain, qui ne lui marchanda jamais les témoignages de son amitié. Chaigneau s'alarmait toutefois des jugements malveillants que Gia-Long portait sur la religion chrétienne et il craignait que le Roi, cédant aux instances de son entourage, n'en vînt quelque jour à persécuter les chrétiens. Eprouvant toutes les nostalgies de l'exil, enclin à l'humeur noire, Chaigneau pensait que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des royaumes et il discernait, dans l'empire de Gia-Long, des sources de faiblesse, dont la principale était le mécontentement du peuple, accablé de corvées onéreuses, grevé d'impôts toujours plus lourds, brimé trop souvent par l'arbitraire des mandarins.

Le son de cloche pessimiste que fait entendre le texte ci-dessus ne doit pas être pris strictement au pied de la lettre. Il est patent, cependant, qu'il y eut, sous le règne de Gia-Long, plusieurs révoltes locales, notamment au Tonkin, où la dynastie déchue des Lê avait gardé des partisans convaincus.

J. B. Chaigneau à M. Letondal

12 mai 1808,

...« Pour ce qui est de la religion, je crois bien que, pendant le règne de ce Roi actuel, les missionnaires et les chrétiens seront assez tranquilles, quoique ce prince ne l'aime pas plus que ses mandarins ; pour les femmes, elles sont toutes contre et font peut-être plus de mal que les mandarins.

Je crains bien que le règne actuel ne soit pas de longue durée. Il y a plusieurs partis de révoltés, principalement dans le Tonkin. Jusqu'à présent ils ont été battus et dispersés dès qu'ils ont commis quelques actes d'hostilité; mais ces partis existent toujours, et ils sont considérables.

Tous les peuples sont dans la plus grande misère. Le Roi accable le peuple de corvées et de travaux, sans le nourrir ni le payer. De plus, il exige toutes les contributions, et ne pardonne rien (1). Les mandarins vexent et pillent le plus qu'ils peuvent ; [dans] tous les procès et plaintes portées, les mandarins ne jugent que quand ils ont ruiné les deux parties, de sorte que le royaume est dans un état de crise qui ne peut pas durer ; les vexations sont trop criantes. Le temps nous apprendra le reste. Que là-dessus et en tout la sainte volonté de Dieu soit faite »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1267-1238. Repr. in B. E. F. E. O., 1912, p. 60).

(1) *Cette assertion n'est pas absolument exacte. Une lettre de missionnaire, datée du 14 septembre* 1806, *nous informe par exemple qu'à l'occasion du conseil réuni pour désigner le successeur de Gia-Long — désignation qui n'alla pas sans difficulté, le fils du prince Canh ayant de nombreux tenants — Gia-Long exempta le peuple de la moitié du tribut du riz « pour une fois ».*

RAVAGES CAUSÉS PAR LES TIGRES DANS LE CENTRE VIETNAM

[Texte 95]

Jusqu'à l'intervention française, les habitants de l'Indochine professaient à l'égard des animaux féroces et spécialement des tigres, une terreur superstitieuse telle que ces animaux proliféraient dangereusement et causaient de véritables hécatombes humaines, qui ne précocupaient nullement les autorités. On capturait surtout les tigres pour les opposer en combat singulier à d'autres animaux. Sur les combats des tigre et d'éléphants, cf. Michel Duc CHAIGNEAU, Souvenirs de Hué, *p.* 62 *et sq.*

Le Père Jean Claude Grillet, parti du Séminaire des Missions Etrangères en 1788, *fut affecté à la mission de Cochinchine et vécut le plus souvent chez les Chams et chez les Moï du Sud-Vietnam. Mort à Saïgon, le* 27 *avril* 1812.

Lettre du Père Grillet

18 avril 1806,

...« Les Annamites appellent *Ong*, c'est-à-dire Monsieur ou Seigneur, tous les animaux monstrueux, féroces ou dangereux, pour, disent-ils, se concilier leur bienveillance et éviter de tomber sous leurs pattes. Et, quoique cela leur arrive fréquemment, cela ne les empêche pas de persister dans cette folie et de vouloir qu'ils soient spirituels et aient quelque chose au-dessus de l'animal.

Le tigre est le plus redouté de tous les animaux de ce pays. Dans un arrondissement d'environ deux à trois lieues, où j'ai environ 12 à 1.500 chrétiens, je l'ai vu dévorer plus de 100 personnes en moins d'un an et demi.

Les moins stupides, quoi qu'ils l'appellent aussi *Monsieur*, ne laissent pas de lui tendre des pièges, où il tombe souvent. Or j'ai vu des femmes, des gens du peuple qui, dès qu'ils l'apprennent, viennent lui faire des présents, des compliments et comme prendre part à son malheur, afin que *Monsieur* sût qu'ils n'étaient pour rien dans les pièges qu'on lui avait tendus. J'en ai vu d'autres l'en tirer secrètement avant que le village le sût, pour lui sauver la vie... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747. Texte inédit).

LIVRE IV

DE GIA-LONG A TU-DUC : LE VIETNAM REVIENT A LA POLITIQUE DE LA CLÔTURE ET DE L'INTOLÉRANCE (1815-1858)

Après 1815, *les négociants des ports français de la côte atlantique envoient leurs navires trafiquer en Cochinchine. Ces armements, qui sont surtout le fait de Bordeaux, et notamment de Balguerie-Stuttenberg, ne procurent que de médiocres profits au regard des risques encourus. Aussi, en* 1830, *les armateurs français renoncent-ils à fréquenter les ports cochinchinois. Malgré sa hardiesse, l'initiative privée se révèle incapable d'instaurer un courant régulier d'échanges avec l'Indochine.*

Le gouvernement de la Restauration n'est pas plus heureux quand il tente de nouer des relations officielles avec la cour de Hué. Plusieurs navires de guerre porteurs de messages de courtoisie sont éconduits par les autorités vietnamiennes.

Les missions consulaires dévolues à J.-B. Chaigneau, puis à son neveu, Eugène Chaigneau, prennent fin prématurément, sans avoir obtenu l'ombre d'un résultat heureux.

Ces échecs sont dûs à ce que le nouveau souverain du Vietnam, Minh-Mang, est animé à l'endroit des Européens de sentiments très différents de ceux que son père avait professés. Minh-Mang n'attend rien de bon des contacts qui pourraient s'établir entre son pays et l'Occident. Le Vietnam, sous son règne, adopte une attitude déterminée de xénophobie et de misonéisme. Sur ses frontières, il abaisse, si on peut dire, un rideau de soie, aussi hermétique qu'un rideau de fer.

*Confucianiste impénitent, Minh-Mang considère que la propagation du christianisme constitue pour ses états un péril majeur, au point de vue politique et social plus encore qu'au point de vue moral. Le souverain voudrait extirper radicalement le christianisme de ses domaines, comme l'a fait le Japon au XVII*e *siècle. Pour arriver à cette fin, Minh-Mang déploie une rigueur implacable. De* 1833 *à* 1840, *plusieurs missionnaires et de nombreux prêtres autochtones, accusés de noirs desseins, sont mis à mort avec tous les raffinements de cruauté que comporte la législation du pays. La persécution continue sous Thieu-Tri, atténuée toutefois en raison des craintes que suscite l'intervention*

armée de l'Angleterre en Chine. De 1840 *à* 1850, *les missionnaires condamnés à mort bénéficient du sursis et ne sont plus exécutés.*

Agissant spontanément, en l'absence d'instructions de leur gouvernement, les commandants des navires de guerre français qui, depuis 1840, *paraissent plus fréquemment sur les rivages indochinois, obtiennent la délivrance de plusieurs religieux captifs dans les geôles de Hué. Mais c'est en vain que ces officiers essaient d'entrer en relations épistolaires avec la Cour de Hué. Accueillis de façon discourtoise et même hostile, ils s'irritent et s'impatientent. En avril* 1847, *le commandant Lapierre détruit à Tourane cinq bâtiments de guerre cochinchinois.*

Le Vietnam croit pouvoir persévérer dans son attitude de farouche isolement et d'intolérance même après que le puissant empire de Chine s'est vu contraint d'ouvrir ou, plus exactement, d'entrebailler ses portes à l'étranger et d'admettre au moins le principe de la liberté des cultes. Il n'aperçoit pas de danger d'un pareille attitude, qu'on pourrait comparer à celle de l'autruche se cachant la tête pour conjurer le péril qui la menace...

En effet, depuis la guerre de l'opium, qui a installé l'Angleterre à Hong-Kong, le gouvernement français commence à diriger lui aussi ses regards vers l'Extrême-Orient. Partisans de la création de « points d'appui », Guizot estime qu' « il ne convient pas à la France d'être absente d'une aussi vaste partie du monde ». La Monarchie de Juillet envisage, un moment, de prendre pied dans l'archipel malais, à Basilan, mais, de propos délibéré, elle se tient à l'écart des rivages indochinois parce que, pense-t-elle, les notions que l'on possède sur le pays ne sont « ni assez étendues ni assez précises pour que l'on puisse déterminer le point dont on devrait prendre possession ». Les commandants français reçoivent consigne de s'abstenir de toute initiative politique. Il leur est recommandé de protéger les missionnaires, mais par la seule persuasion. Les ministres de Louis-Philippe se souviennent de la fureur anticléricale qui a agité Paris après la révolution de 1830 ; *ils n'admettent pas que l'Eglise recoure au bras séculier pour étendre ou simplement pour garantir ses positions en Extrême-Orient. Les diplomates et même les marins désapprouvent formellement les missionnaires qui, à peine échappés au glaive du bourreau, s'obstinent à venir au péril de leur vie se placer de nouveau à sa portée plutôt que de renoncer à leur apostolat. La Monarchie de Juillet veut bien apporter sa caution sentimentale en quelque sorte à l'Eglise ; elle n'entend pas en être le bouclier, encore moins le soldat.*

Les choses prennent une tout autre tournure à partir du moment, où, après les convulsions de 1848, *la nation française remet ses destinés à un gouvernement autoritaire, ayant besoin de renforcer son prestige. Alarmé par la recrudescence des sévices exercés contre les missionnaires depuis l'avènement de Tu-Duc, le Second Empire, desireux de donner des gages au parti catholique, son principal appui, durcit son langage et sa politique. En* 1856, *il entreprend une dernière action pacifique en vue de régler diplomatiquement le différend. La mission Montigny ayant complètement échoué, Napoléon III décide, en juillet* 1857, *d'effectuer, de concert avec l'Espagne, une démonstration énergique sur les côtes de l'Indochine.*

Cf. J. P. FAIVRE, **L'expansion française dans le Pacifique de 1800-1842,** *Paris,* **1953.**

CHAPITRE I

ECHEC DES ARMATEURS BORDELAIS ET DES MISSIONS CONSULAIRES FRANÇAISES SOUS GIA-LONG ET MINH-MANG (1815-1831)

Dans les années qui suivent le rétablissement de la paix générale en Europe, la Cochinchine, sur laquelle le mémoire La Bissachère et les belles cartes de Dayot viennent d'apporter des renseignements vécus et détaillés, attire et retient tout spécialement l'attention du haut commerce maritime, instruit du grand rôle joué par les officiers français au service de Gia-Long. De 1815 *à* 1818, *on assiste à l'éclosion de toute une série de propositions adressées au gouvernement français en vue de nouer des relations commerciales avec le Vietnam. Ces propositions émanent de l'armateur Salèles, de l'île Bourbon ; d'une dame Lapierre, de Lyon ; de la chambre de commerce de Lorient et d'un négociant de cette ville Borne-Boret, apparenté aux Dayot ; du négociant provençal Jaussaud. Elles ne reçoivent aucune suite parce que leurs auteurs attendent tout de l'Etat et que le gouvernement, désireux de maintenir des chances égales entre tous, n'entend pas favoriser tel intérêt particulier au détriment des autres.*

Les armateurs de Bordeaux, ville dans laquelle survit la tradition d'un esprit d'entreprise très hardi, se montrent beaucoup moins timorés. Ils ne sollicitent pas le gouvernement et n'attendent de lui aucun appui direct. A leurs frais, à leurs risques et périls, ils envoient un bon nombre de bâtiments en Cochinchine. Mais les opérations commerciales réalisées par ces bâtiments s'avèrent des plus hasardeuses, soumises qu'elles sont à de multiples aléas, du fait de la fortune de mer — nombreux naufrages — du fait de la difficulté des transactions locales — concurrence chinoise — enfin du fait que la Cochinchine n'a guère que du sucre à exporter, alors que le sucre vietnamien, pour se faire une place en France à côté du sucre des Antilles, aurait besoin de bénéficier d'avantages douaniers, que le gouvernement, soucieux de la prospérité des vieilles colonies, se refuse à lui concéder. Pour ces raisons, la maison bordelaise Balguerie-Stuttenberg, qui a vaillamment assuré le plus grand nombre des armements pour la Cochinchine, renonce à poursuivre des expériences, décidément trop coûteuses, et les voiliers français cessent de fréquenter les côtes indochinoises.

Le gouvernement de la Restauration n'est pas plus favorisé que ses ressortissants bordelais. Trois vaisseaux de guerre, envoyés pour saluer les souverains vietnamiens (1818-1822-1825), *reçoivent un accueil plus que réticent, qui ne peut laisser de doute sur la volonté bien arrêtée des dynastes de Hué de maintenir à bonne distance toutes les nations d'Occident.*

Investi des fonctions de consul de France à Hué, Jean-Baptiste Chaigneau, bien que connaissant à fond un milieu dans lequel il a vécu trente années, ne parvient pas à conclure un traité de commerce. Découragé, il rentre définitivement en France. Le jeune Eugène Chaigneau, désigné pour remplacer son oncle, n'a pas plus de succès que lui.

Ainsi, malgré son vif désir de renouer avec l'Indochine le contact amical interrompu par les bouleversements révolutionnaires, la France de la Restauration ne réussit pas, en dépit de multiples tentatives, à établir de relations régulières, officielles ou même simplement commerciales, avec une Cochinchine jalousement gardée par une barricade de méfiance intransigeante.

LA COCHINCHINE EN 1817, D'APRÈS LE SUBRÉCARGUE AUGUSTE BOREL

[TEXTE 96]

Longtemps évincés des océans par la guerre anglaise, les armateurs français brûlent de mettre à profit le rétablissement de la liberté des mers. La France, qui n'a conservé que des bribes de son empire colonial du XVIII^e siècle, cherche à s'ouvrir de nouveaux marchés. Bordeaux, en particulier, oriente délibérément ses efforts vers la Cochinchine, où les négociants français semblent appelés à bénéficier d'un accueil particulièrement favorable. L'armement bordelais a le mérite de faire paraître le premier, après 1815, *le pavillon français dans les eaux cochinchinoises.*

Le voilier la Paix, *armateur Balguerie-Stuttenberg, capitaine Chavelaure, subrécargue Auguste Borel, mit à la voile à Bordeaux, en février* 1817. *Parvenu en août à Saïgon, où l'état-major fut fort bien accueilli par le Vice-Roi de la Basse-Cochinchine Lê-van Duyet, le trois-mâts bordelais séjourna ensuite quatre mois à Tourane. La campagne s'avéra peu fructueuse, parce que les jonques chinoises avaient déjà raflé tout le stock de sucre disponible et parce que la cargaison n'avait pas été composée avec une connaissance suffisante des besoins du pays. Les officiers du* la Paix *bénéficièrent de l'appui de J.-B. Chaigneau et de Vannier, les derniers Français demeurés à Hué avec le chirurgien Despiau. Ils obtinrent de Gia-Long une chappe de commerce, qui semblait riche de promesses pour des voyages ultérieurs.*

Au cours de son retour, le la Paix *fut détruit à l'Ile de France, par un terrible ouragan, le* 28 *février* 1818.

Auguste Borel et son frère Edouard devaient revenir plusieurs fois en Cochinchine. Par la suite, Edouard Borel séjourna plusieurs années à Tourane, comme chef du comptoir fondé dans cette ville par la maison Balguerie-Stuttenberg.

Bordeaux, 19 juin 1818,

« Je partis de Bordeaux le 20 février 1817... Nous arrivâmes le 12 août 1817 à Candiu (1), petit bourg situé à l'embouchure de la rivière de Saïgon... Le Vice-Roi résidant dans cette ville (2)... nous envoya aussitôt une galère avec trente rameurs... Nous laissâmes notre navire à Candiu, et le Capitaine et moi, accompagnés d'un Cochinchinois parlant portugais... et d'un mandarin,

« nous nous rendîmes à Saïgon. Nous sollicitâmes une entrevue du Vice-Roi et nous l'obtînmes peu d'instants après... Le Vice-Roi nous permit de placer nos denrées, mais il ne voulut pas prendre sur lui de nous accorder la réduction [des droits d'ancrage] que nous demandions. Il écrivit au Roi... et l'informa de notre arrivée en lui communiquant notre demande. Nous demeurâmes quatre jours à Saïgon et, après nous être convaincus que nous ne pourrions vendre, ni trouver des retours, nous nous décidâmes à aller à Hué...

...Arrivés à Tourane, nous descendîmes chez le mandarin, qui reçut au même instant une lettre du Gouverneur de Faïfo, qui renfermait plusieurs instructions nous concernant, et... une lettre de M. Chaigneau... Immédiatement après la lecture de cette lettre, arrivèrent une douzaine d'hommes chargés de me porter en palanquin jusqu'à Hué. Je partis seul et, après deux jours de marche au milieu d'affreux chemins, j'arrivai au lieu de ma destination.

Je descendis chez M. Chaigneau, où je trouvai M. Vannier, également Français et mandarin à la Cour de Cochinchine. Il est facile de comprendre les émotions délicieuses que leur occasionna la présence d'un compatriote, émotion qu'ils n'avaient point ressentie depuis vingt-cinq années consécutives. Ils me comblèrent de soins et de bontés...

...Le lendemain de mon arrivée, je me rendis chez le mandarin des étrangers (3). Il m'accueillit parfaitement bien d'après les ordres qu'il avait reçus du Roi. Il nous traita avec beaucoup d'égards, nous fit servir un grand dîner, nous combla de politesses et prit un vif intérêt à notre entreprise. Il ne nous dissimula pas, dans plusieurs entrevues qu'il eut avec nous, combien était grand le désir qu'avait le Roi de se lier étroitement avec les Français et d'entretenir les relations commerciales.

Quelque temps après, M. Chaigneau me demanda le manifeste de notre cargaison. Il s'empressa de le traduire et de le porter au Roi, qui choisit quelques objets qui lui convenaient. Nous ne tardâmes pas à nous convaincre combien nous avaient induits en erreur tous les ouvrages connus qui nous avaient servi à composer notre cargaison, combien elle était mal assortie et du peu de succès que nous pourrions retirer pour nos armateurs de cette première opération... Voyant alors qu'elle était manquée, parce que nous étions arrivés beaucoup trop tard et dans une saison peu propre pour les retours, nous cherchâmes à employer notre séjour en Cochinchine à resserrer les liens d'amitié que son Roi portait à la France et à établir entre les deux royaumes des relations commerciales d'un mutuel intérêt. Ce fut par suite de ces recherches et d'un séjour de plus de quatre mois en Cochinchine que nous parvînmes à obtenir du Roi une permission de commerce (4), renfermant des conditions avantageuses pour la France, et qu'il nous donna des garanties très satisfaisantes pour un autre voyage. Ce fut ainsi que nous ...partîmes le 24 décembre dernier de la baie de Tourane...

...Un séjour de quatre mois m'a mis à même de faire quelques observations sur la Cochinchine... L'agriculture est négligée. Plusieurs causes y contribuent. La chaleur, en énervant les sujets, les rend excessivement paresseux. Le Roi, d'ailleurs, emploie tous les bras aux fortifications et aux travaux publics. Quand j'arrivais à Hué, on comptait 80.000 ouvriers pris dans tout le royaume, occupés à construire une immense muraille en briques. (5) Il y en avait, en outre, un très grand nombre dans les fonderies de canons. Le Roi, pensant que la misère tient son peuple dans l'asservis-

« sement, que cet état d'abjection convient particulièrement au despotisme et que c'est dans lui seul que sont toutes les garanties à sa sûreté, écrase toutes les ressources de la prospérité de son pays et arrête tous les progrès que pourrait faire conséquemment l'agriculture (6). On en retire cependant du riz, nourriture principale des habitants, de l'indigo qu'ils ne savaient point manipuler, du coton, de la cannelle, des drogues médicinales et du sucre. Ce dernier produit est le seul qui se puisse exporter avec avantage...Les mines sont multipliées et très riches ; le Roi s'oppose à leur exploitation... L'industrie n'est aucunement avancée... Excessivement adroits, sans perfectionner les choses qu'ils voient faire, ils savent les imiter parfaitement. Les arts libéraux y sont entièrement ignorés. Ils possèdent quelques arts mécaniques... Ne possédant aucune machine, manquant d'outils, leurs ouvrages ne s'achèvent qu'à force de temps et d'hommes. Ils manufacturent la soie qu'ils savent teindre de diverses couleurs ; elle compose la plupart de leurs vêtements... Les Cochinchinois fuient le luxe ; tout signe d'aisance paraît être mal interprété du prince ; cette crainte retient tous les mandarins, arrête les dépenses...

...Ils ne commercent aujourd'hui qu'avec les Chinois... Les Portugais ont renoncé à un genre de négoce qui ne leur offrait pas d'avantages... Les Chinois leur apportent de la porcelaine commune, du thé, du papier et autres objets qu'ils échangent pour les produits de leur sol ; ces opérations ont périodiquement lieu au moment de la récolte, qui est aussi celui de la mousson du Sud-Ouest. Les Chinois se retirent et, après leur départ, toute opération commerciale devient impossible parce qu'ils ont soin de tout enlever...

...Les Cochinchinois ont une grande affection pour les Français. Ils n'aiment pas les Anglais... Le caractère français leur convient parfaitement. Ils en font constamment l'éloge ; ils ne reconnnaissent en nous que d'excellentes qualités. Naturellement fiers, ils ne font auprès d'eux aucune condescendance ; ils regardent le Roi de France comme aussi puissant que le leur, c'est-à-dire qu'ils en ont la plus haute idée....

...En résumé, la France retirera par la suite de grands avantages de ses liaisons avec la Cochinchine... Les besoins de ces peuples ne sont pas considérables. Le Roi désirerait ne recevoir d'abord que trois ou quatre bâtiments marchands tous les ans ; un plus grand nombre ne pourrait pas trouver de retours...

...Je termine cet extrait en rappelant de nouveau les services multiples que nous ont rendus MM. Chaigneau et Vannier, les sollicitudes qu'ils se sont données pour nous obtenir cette convention commerciale qui garantit notre retour dans ces contrées »...

(Arch. France-Outremer. Corr. Gale Coch., t. V. Repr. par H. CORDIER, *Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration*, Toung Pao, série II, vol. V, 1904, p. 516-521).

(1) *Candiu ou Cangio, village de pêcheurs et poste de douane, en face du Cap Saint-Jacques.*
(2) *Sur le Maréchal Le van Duyet, Cf. T.* 110 *et* 114.
(3) *Commandant général des Eléphants, Sixième Colonne de l'Empire.*
(4) *Exemption de tous droits accordée au navire* la Paix, *avec permission de faire un*

second voyage, indication des objets commandés et des prix auxquels ces objets seront payés. Permission signée le 10 *décembre* 1817 *par le Mandarin des éléphants, traduite par Chaigneau et Vannier (H. CORDIER, ibid., p.* 522-523).

(5) *On trouvera des détails sur la construction de la citadelle de Hué dans le récit d'un voyageur anglais, qui fut autorisé à visiter la capitale en 1819* (Annales Maritimes et Coloniales, *1823* II, *p. 577 et sq.)*

(6) *Gia-Long n'avait pas des idées très modernes en matière d'économie politique. A Chaigneau et Vannier, qui l'exhortaient à donner quelques encouragements au commerce, il aurait répondu : « Non, ils s'enrichiraient et ils deviendraient insolents »* (Ibidem).

LE DUC DE RICHELIEU INTERROGE J.-B. CHAIGNEAU SUR LA COCHINCHINE (1817)

[TEXTE 97]

Le duc de Richelieu fut, avec le baron Portal, Directeur des Colonies, puis Ministre de la Marine, le promoteur le plus convaincu de la politique coloniale de la Restauration.

Alerté par le Père La Bissachère, le duc de Richelieu s'adressa, en septembre 1817, *six mois après le départ de la frégate* la Cybèle, *à J. B. Chaigneau en vue d'obtenir des renseignements sur les moyens à employer pour nouer des relations commerciales permanentes avec la Cochinchine. On remarquera, aux termes de cette lettre, que le gouvernement français considère le traité Montmorin-Adran comme caduc et envisage d'exercer en Cochinchine une activité exclusivement économique, sans arrière-pensée politique.*

Nous ne possédons que très peu de renseignements sur l'activité de la mission Opperman-Mandrot, à laquelle se réfère le duc de Richelieu. Un neveu de l'Evêque d'Adran, Valentin Méniolle, était parti, en qualité de subrécargue, sur un navire appartenant à Opperman-Mandrot, dont il avait provoqué l'armement à destination de l'Inde et de la Cochinchine. Mais Méniolle trouva à compléter son chargement dans l'Inde et regagna la France sans pousser jusqu'en Cochinchine. Méniolle ne put donc remettre à J.-B. Chaigneau la lettre que le premier Ministre lui avait confiée. Chaigneau ne reçut la demande de renseignements du duc de Richelieu que plus tard, sans doute en 1819, *par* le Henry *ou par le* Larose.

Le duc de Richelieu à M. Chaigneau, chevalier de Saint-Louis, en Cochinchine

Paris, 17 septembre 1817,

« Monsieur, M. de La Bissachère m'a instruit des événements qui vous ont conduit dans les états de l'Empereur de Cochinchine, ainsi que de la considération que vous avez obtenue de ce Prince par le mérite de vos qualités personnelles. Je sais en outre que, constamment dévoué à votre souverain et attaché à votre patrie, vous ne désirez rien tant que l'occasion de faire preuve de ces sentiments honorables. C'est dans cette persuasion que je n'hésite point à réclamer le concours de votre zèle dans une conjoncture où il peut être utile à la France. Quelques-uns de nos armateurs ont fait ou se proposent de faire des expéditions pour le Tonkin et la Cochinchine. Le gouvernement a encouragé ces essais, surtout dans l'espérance qu'ils pour-

« raient nous conduire à fonder dans ces pays un commerce permanent.

Vous pouvez vous associer à ces vues bienfaisantes du gouvernement, d'abord en favorisant, de tous les moyens que vous donne votre position actuelle, les premières entreprises de nos armateurs, et ensuite en m'adressant les informations propres à m'éclairer sur ce qu'il y a de mieux à faire pour parvenir au but qu'il voudrait atteindre, c'est-à-dire l'établissement d'un commerce régulier et permanent avec le pays où vous résidez.

Ces informations, Monsieur, devraient présenter un exposé de la situation du pays, considérée spécialement sous les trois points de vue suivants : 1° Quels seraient les moyens de protection et de sûreté pour notre commerce dans ce pays... ? 2° Serait-il nécessaire de lui donner une organisation particulière, vu les circonstances propres au pays et quelle devrait être cette organisation ? 3° Quels sont les échanges qui peuvent constituer un commerce permanent, soit en le supposant direct, soit en le combinant avec le commerce de l'Inde et de la Chine ?

Les notions que nous avons sur ces pays sont trop incertaines pour que j'ajoute aucun développement aux deux dernières questions. Quant à la première, vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'il a existé entre la France et ce gouvernement de Cochinchine des rapports assez intimes, dont M. l'Evêque d Adran a été l'intermédiaire..... Les événements survenus depuis, tant en Europe qu'en Asie, ont changé totalement l'état des choses, et il n'y a plus à penser aux arrangements projetés à cette époque, mais on peut supposer que l'esprit de bienveillance, qui avait rapproché les deux gouvernements, a continué de subsister, et que celui de Cochinchine nous a conservé des dispositions favorables. Il y aurait, Monsieur, à pressentir ces dispositions et à reconnaître jusqu'où elles pourraient s'étendre. Rien n'empêchera que vous n'entriez en explication à ce sujet, si votre position vous met à même de le faire, mais alors il faudrait considérer quelles espèces de concessions sont réellement nécessaires pour l'établissement de notre commerce et borner les explications à ces points, en écartant toute vue qui aboutirait à des intentions politiques, attendu que le gouvernement de S. M. ne se propose rien autre chose que de faciliter au commerce la nouvelle voie qu'il paraît vouloir s'ouvrir.

Cette dépêche vous sera remise, Monsieur, par M. Méniolle qui dirige une expédition faite par la maison Opperman Mandrot. Je le recommande à votre intérêt particulier.

M. Méniolle est neveu de M. l'Evêque d'Adran ; les souvenirs honorables que son oncle a laissés en Cochinchine doivent lui procurer dans ce pays un accueil plus favorable qu'à tout autre. Peut-être cette circonstance, bien ménagée, est-elle propre à assurer le succès de son entreprise et par suite des vues du gouvernement. Vous en jugerez, Monsieur, et je vous invite à lui donner dans cette intention tous les avis que vous croirez convenables et qu'il est d'ailleurs très disposé à suivre ».

Arch. Aff. Etrang. Consulat de Hué, Tourane, f. 7. Repr. par H. CORDIER, *Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*; Mélanges d'Histoire et de Géographie orientales, t. III. 1922, p. 214-216).

GIA-LONG ÉCONDUIT LE COMMANDANT DE *LA CYBÈLE* KERGARIOU (janvier 1818)

[Texte 98]

En décembre 1817 — *avant, par conséquent d'avoir reçu la réponse de Chaigneau à sa lettre de septembre — le duc de Richelieu dirigea sur la Cochinchine* la Cybèle, *frégate de* 52 *canons, commandée par un valeureux officier, le capitaine de vaisseau de Kergariou* (1775-1820), *qui, en dehors de huit ans de captivité chez les Anglais, avait passé toute sa vie à la mer. Kergariou avait l'ordre de ne faire aucune allusion au traité de* 1787, *le gouvernement français désirant seulement s'assurer des dispositions de Gia-Long et lui témoigner sa sympathie.*

Partie de Brest le 16 *mai* 1817, la Cybèle *arriva à Tourane à la fin de décembre* 1817, *quelques jours après le départ du* La Paix *et du* Henry. *Kergariou écrivit aussitôt aux deux mandarins français de Hué pour leur faire connaître l'objet de son voyage. Vannier se rendit seul à Tourane, Chaigneau étant retenu dans la capitale par une blessure à la jambe.*

Kergariou fut accueilli très civilement. Il traita les mandarins à son bord et fit une excursion aux Montagnes de Marbre. Il ne put toutefois obtenir une audience du souverain. Le prétexte invoqué par les mandarins — car Gia-Long, malade et remplacé alors par le prince héritier, semble avoir été personnellement favorable à l'octroi de l'audience — fut une question de protocole : l'envoyé français n'était pas accrédité par une lettre de son souverain auprès du souverain vietnamien.

Au reçu de la décision du Conseil des Ministres, Kergariou entreprit une nouvelle démarche, le 16 *janvier* 1818. *Cette démarche n'ayant pas abouti davantage, la* Cybèle *appareilla le* 22 *janvier, sans avoir pu remplir sa mission. Au retour, Kergariou leva plusieurs points de la côte, vérifiant les cartes de Dayot.* La Cybèle *revint à Brest le* 19 *octobre* 1818.

Le journal de Kergariou a été publié par P. de JOINVILLE. Un modèle réduit de la Cybèle *a figuré à l'Exposition* Vieille Marine (*Catalogue*, p. 38).

De Kergariou à MM. Chaigneau et Vannier, mandarins à la cour de S. M. le Roi de Cochinchine et du Tonkin

Tourane, 30 décembre 1817,

Messieurs,

« A l'arrivée de la frégate *la Cybèle* dans ce port, je vous écrivis en hâte pour vous en donner avis. Je vais avoir l'honneur d'entrer aujourd'hui dans des détails plus étendus sur la mission qui m'est confiée et les bons offices que tout me donne lieu d'attendre de votre bienveillance.

S. M. Louis XVIII le Désiré... est rétabli sur le trône de ses pères ; il s'occupe du bonheur de ses sujets et de cicatriser les maux causés par la trop longue absence de l'autorité légitime. Il a donné des ordres pour que le pavillon français, l'antique bannière des lys, reparût dans des mers où, depuis longtemps, il n'avait été aperçu. En parcourant les contrées les plus éloignées, ses regards se sont fixés sur la Cochinchine, royaume qui, comme

Mandarin et soldat cochinchinois (Atlas du Voyage de la Thétis)

« la France, a éprouvé de grands malheurs, a subi d'étranges révolutions. Il a vu à la tête de ce royaume un souverain légitime qui, comme lui, éprouvé par l'adversité, mais après une persévérance également couronnée de succès, est remonté sur le trône de ses ancêtres. Il a vu avec plaisir près de ce monarque des Français ayant été les plus fermes et les plus ardents coopérateurs du rétablissement du monarque légitime de ces contrées.

Dans la mission honorable qui m'est confiée... qui est de venir dans les mers d'Asie montrer le pavillon du Roi, le pavillon des Français (et, en les parcourant, annoncer officiellement le rétablissement de Louis XVIII le Désiré sur le trône de ses pères), il m'est particulièrement recommandé de séjourner sur les côtes de Cochinchine et de faire mes efforts pour obtenir une audience de S. M., dont le but seul est de la complimenter de la part de S. M. Très Chrétienne et de l'assurer des sentiments d'estime et d'affection qu'Elle lui porte, en lui annonçant officiellement son rétablissement sur son trône consolidé par ses vertus, le respect et l'amour de son peuple.

J'aurai à offrir, de la part de S. M., un présent, de peu de valeur à la vérité (1), mais vos conseils, Messieurs, et vos bons offices... les renseignements que vous voudrez bien me donner pourront me guider dans la manière de l'offrir et de le rendre plus agréable.

Je désire beaucoup avoir l'honneur de vous saluer personnellement et je crois qu'il serait à désirer que l'un de vous pût venir à Tourane ou me procurer un interprète, qui facilite mes communications, puisse me transmettre vos conseils et vous faire parvenir les lettres que j'ai pour vous et leurs Grandeurs de Véren et de Gorthyne (2)....

... Si S. M. le Roi de Cochinchine daigne m'accorder une audience, je désirerais que le cérémonial et l'étiquette, les personnes qui pourront m'accompagner, soient réglés à l'avance et, comme Français, MM., je ne puis mieux m'en rapporter qu'à Vos Excellences pour que tout soit digne de notre patrie et que le caractère d'un officier supérieur du Roi de France ne soit pas compromis.

J'ai l'honneur de le répéter à Vos Excellences, ma mission, simple mais honorable, est de montrer le pavillon du Roi dans ces mers, d'y protéger le commerce de ses sujets. Je me féliciterai, MM., toute ma vie, des rapports que les circonstances pourront me donner avec vous, si elles me mettent à même de saluer, dans des contrées si lointaines, des Français qui honorent leur patrie par leur conduite glorieuse et continuent ainsi de servir leur prince dans la cause sacrée de la monarchie »...

(Arch. France Outre-mer, Corr. Gale Coch. t. V. Repr. par P. de JOINVILLE, *La mission de la Cybèle en Extrême-Orient*, Paris, 1914, p. 227-230).

Le Conseil des Mandarins rejette la demande de Kergariou

(Traduction Vannier)

Hué, 14 janvier 1818,

...« Aujourd'hui, nous voyons que ce Commandant français a été envoyé ici pour apporter quelques présents du Roi de France au Roi de Cochinchine

« et lui annoncer que le Roi était remonté sur le trône de ses ancêtres. Toutes ces nouvelles, nous en avons fait part au Roi, qui a dit que les royaumes les plus éloignés qui voudraient venir le saluer, il ne les empêchait pas, et il a donné ordre à tous les mandarins de s'assembler pour décider sur l'arrivée du Commandant français, et voir, s'il pouvait, ou non, venir saluer S. M. et présenter les présents.

Après s'être consultés, les mandarins ont dit au Roi que les anciennes lois du Royaume et celles d'à présent, pour les ambassadeurs et envoyés de tous royaumes, est (*sic*) que les mandarins doivent assister le Roi en grande cérémonie et lui présenter les envoyés avec les lettres et les notes des présents. Voilà quelle est la loi aujourd'hui. Le Commandant de la frégate française, qui est arrivée ici, n'a point de lettres du Roi ; nous ne savons pas de quelle manière nous pourrions le présenter à S. M.

Voilà le rapport des mandarins à S. M., qui leur a dit qu'ils avaient raison, et le Roi a ordonné aussitôt d'en donner avis aux mandarins envoyés à Tourane pour recevoir le Commandant de la frégate française, pour le prévenir de la décision du Conseil et lui dire que, réellement, les lois du Royaume s'y opposaient, que le Roi était bien mortifié de ne pouvoir le recevoir, mais qu'il était obligé de se conformer aux lois ; qu'à présent, M. le Commandant, quand il trouvera les vents favorables ou qu'il jugera à propos de partir, il est libre de s'en retourner.

Je certifie la présente conforme à l'original,

P. VANNIER. »

(*Ibidem*, p. 233-235).

(1) *Le présent de Louis XVIII consistait en une pendule, un fusil de chasse et une paire de pistolets.*

(2) *Mgr Labartette, Evêque de Veren, Vicaire Apostolique de la Cochinchine et Mgr Longer, Evêque de Gortyne, Vicaire Apostolique du Tonkin.*

LA CITADELLE DE HUÉ EN 1819 D'APRÈS M. REY, COMMANDANT DU *HENRY*

[TEXTE 99]

Le trois-mâts le Henry, *capitaine Rey, armateur Philippon, de Bordeaux, avait fait un premier voyage, en Cochinchine en* 1817-1818. *Il avait séjourné à Tourane en même temps que* la Paix. *Naviguant de conserve avec ce dernier bâtiment, il avait été surpris comme lui par la tempête à l'Ile de France, mais, plus heureux, avait été remis à flot, et avait pu regagner Bordeaux en août* 1818.

Le Henry *repartit pour un second voyage en février* 1819. *Il séjourna en Cochinchine de juin à novembre* 1819, *en même temps que le* Larose, *armé par Balguerie-Stuttenberg. Le* Henry *remonta la rivière de la capitale et son commandant Rey installa à Hué, près de la maison de Vannier, un magasin, où il entreposa et vendit sa cargaison, composée d'armes, d'étoffes, de vins, de produits alimentaires, de meubles, de miroirs, de cristaux, objets qui lui avaient été, à son premier voyage, commandés par le Roi, auxquels s'ajoutaient diverses « mécaniques », telles qu'une presse hydraulique, un moulin à poudre, un*

laminoir pour le cuivre, etc. Gia-Long, « cet homme extraordinaire par ses « malheurs, sa fortune et son génie », fit au magasin français l'honneur d'une visite et procéda à de nombreux achats, indépendamment des mille fusils que le Henry *avait apportés pour l'armée vietnamienne. Un certain nombre de ces fusils éclatèrent à l'épreuve, non qu'ils fussent de mauvaise qualité, mais parce que les mandarins avaient commis l'imprudence de les faire bourrer, par dessus la charge normale de poudre d'une once et demie, avec cinq onces de terre humectée ; les fusils brisés furent payés tout de même, de 7 à 10 piastres la pièce.*

Après avoir pris un chargement de sucre, de thé et de soieries, le Henry *et le* Larose *quittèrent Tourane le 13 novembre 1819. Le* Henry *accosta à Bordeaux le 14 avril 1820, ramenant J. B. Chaigneau. La cargaison de retour se vendit assez bien. Cependant, et bien que des réductions tarifaires eussent été consenties aux sucres, l'armateur ne couvrit pas les débours que lui avaient occasionnés les deux campagnes du* Henry. *Philippon se découragea et renonça à traiter des affaires en Cochinchine. Seul Balguerie-Stuttenberg persista.*

La relation du second voyage du capitaine Rey présente un réel intérêt... Publiée dans les Annales maritimes et coloniales *de 1820 (II^e partie, p. 493-545), elle a été réimprimée par L. SAINT MARTY, B. S. Et. Ind. 1932*[1]).

«...La ville capitale, qui n'était qu'un amas de ruines de l'ancienne demeure des Tayson, à l'époque de mon premier voyage, avait, dans l'espace de deux ans, entièrement changé d'aspect et était devenue une forteresse imposante et très régulière : ce sont les plans de Vauban qu'on a suivis en Cochinchine. L'Empereur, dans tout ce qui concerne l'art de la guerre, s'est fait traduire les meilleurs auteurs français et notre Encyclopédie lui a servi à les mettre en pratique. Cet ouvrage est, de tout ce que l'Europe a produit, ce qui a causé le plus d'admiration à ce prince, qui a si bien conçu tout ce qui pouvait lui être utile que sa ville est sans contredit la forteresse la plus belle et la plus régulière de toute l'Inde, sans en excepter le fort William à Calcutta, le fort Saint-Georges à Madras, tous les deux construits par les Anglais.

Hué, nom par lequel nous désignons la ville, est le nom de toute la province, mais celui qui appartient seul à la ville est Kigue (?), qui signifie résidence du souverain ou simplement la Cour. Kigue est bâtie dans une île formée par les canaux de la rivière de Hué. Le plan de la fortification est un quadrilatère formé de quatre bastions sur chaque face, de quatre chemins couverts et de quatre portes. Les remparts, bâtis en pierre dure pour les fondements et les fossés, sont terminés en briques et en terre jusqu'à environ deux toises au-dessus du niveau. Les fossés qui les entourent ont trente toises de largeur sur trois de profondeur. Chaque face a trois milles d'étendue et se trouve percée de cinq cents embrasures. Les remparts montreront par conséquent 2.500 pièces de canon. J'ai souvent visité les arsenaux qui sont dans cette enceinte et j'y ai compté plus de 4.000 pièces, du calibre de quatre livres de balle jusqu'à celui de soixante-neuf, toutes en bronze et supérieurement montées. Les 2.000 qui étaient destinées à armer les remparts sont du calibre de vingt-quatre à trente-six, plus neuf pièces de soixante-neuf, qui seront placés sur le bastion d'honneur ou la tour de l'Empereur ; c'est un cavalier situé en face du palais, qui est lui-même une autre forteresse intérieure, entouré d'un mur et d'un fossé. En face des portes du palais est la

« place d'armes ; tout autour, sur le bord des fossés, sont bâties les casernes pouvant contenir 30.000 hommes. Dans l'enceinte, qui peut avoir 1.000 toises en carré, sont situés les différents édifices qu'habite le souverain. Tout autour extérieurement, sont les palais des princes, des grands mandarins, des ambassadeurs ; viennent ensuite les arsenaux, les magasins immenses de riz, les bazars et les habitations du peuple. Toutes les rues son tirées au cordeau, sablées et bordées d'arbres ; leur largeur est de dix toises. Huit grandes rues traversent la ville et aboutissent aux seize portes. Quatre canaux, qui sont navigables pour des bateaux ,facilitent les transports intérieurs. Tous ces ouvrages n'étaient pas encore terminés à notre départ de la Cochinchine, mais tous étaient très avancés... » (1).

(REY, *Relation du second voyage à la Cochinchine du navire le Henri...*» *B. S. Et. Indo.*, 1932[1].)

(1) *Dans ses* Souvenirs de Hué, *Michel-Duc Chaigneau a donné lui aussi une description détaillée de la même citadelle (p.* 144-167).

GIA-LONG ACCORDE A CHAIGNEAU UN CONGÉ DE TROIS ANS (Novembre 1819)

[Texte 100]

Depuis longtemps, J. B. Chaigneau ressentait le mal du pays. Las des cabales plus ou moins ouvertes contre lesquelles il avait à lutter, il avait songé, dès 1806, *à regagner la France, mais la mer n'était pas sûre alors, les occasions de navires manquaient ; enfin Chaigneau craignait de « faire de la peine » à Gia-Long, de lui témoigner de l'ingratitude en le quittant. Le refus opposé à la demande d'audience du commandant Kergariou blessa et affecta profondément le mandarin français. « Ce sont toujours, écrit-il le* 3 *juin* 1819, *de « nouveaux moyens de vexations poussés à l'excès, je ne puis plus tenir ».*

Ayant reçu connaissance, par le Henry *ou par* le Paris, *de l'ordonnance royale du* 26 *août* 1818, *qui le nommait, ainsi que Vannier, Chevalier de la Légion d'Honneur, assuré, par conséquent, de recevoir un bon accueil à Paris, Chaigneau se décida à demander son congé pour profiter de l'offre de passage gratuit que lui faisait le capitaine Rey. Après s'être quelque peu fait prier, Gia-Long accéda à la demande de Chaigneau et lui accorda une permission d'absence de trois ans, avec pleins appointements pour une année et avec la promesse d'admission en franchise de droits des marchandises qu'il ramènerait de France.*

Emmenant sa seconde femme, née Barizy, et ses sept enfants, Chaigneau, escorté jusqu'au port par Vannier, son vieux compagnon qu'il lui fallait abandonner, Chaigneau gagna par terre Tourane pour y prendre passage, le 3 *novembre* 1819, *sur le* Henry.

[2 novembre 1819],

« L'Ecrit du Roi Gia-Long, donné à M. Chaigneau, surnommé *Thang*, de la famille Royale appelée *Nguyen* (1), Mandarin du second ordre, du nom

« bre de ceux qui ont le pouvoir d'entrer dans l'intérieur du palais et d'approcher de la personne de Sa Majesté, Commandant de deux vaisseaux, dont l'un s'appelle *Thoai*, qui signifie *l'Heureux Pronostic*, et l'autre s'appelle *Phung*, qui signifie *l'Aigle*.

M. Chaigneau, ci-dessus nommé, nous a présenté une requête par laquelle il déclare qu'étant parti de France, l'an 1791, et après avoir côtoyé un nombre presque infini de ports, vint dans la province de Gia-Dinh, où nous étions alors, et nous offrit ses services, ce que nous acceptâmes bien volontiers. Depuis qu'il s'est dévoué à notre service, dans toutes les campagnes que nous avons entreprises, soit par mer, soit par terre, il nous a toujours suivi avec la plus grande fidélité, et a affronté mille périls avec une constance immuable. A présent que, par une grâce et une vertu spéciale d'en haut, nous avons terrassé et subjugué tous nos ennemis, et que nous avons le bonheur de jouir de la paix la plus désirable, nous tâchons de le combler de nos bienfaits. Mais, comme il y a déjà vingt-six ans qu'il se voit expatrié et éloigné de tout ce qu'il a de plus cher avec au monde, il nous a témoigné le grand désir qu'il aurait de revoir sa patrie et visiter ses chers parents ; de plus il nous a supplié, en même temps, que nous daignions lui accorder la permission d'emmener avec lui sa femme et ses enfants, sur un vaisseau marchand qui doit bientôt faire voile pour la France.

Nous avons cru devoir acquiescer à une si juste demande. C'est pourquoi nous lui permettons de s'absenter trois ans, en comptant l'année qui court, c'est-à-dire depuis l'an 1819 jusqu'à l'an 1821. De plus, il nous a prié très instamment que nous daignions lui permettre de charger, à son retour, un bâtiment qui apportera ici trois mille pièces de marchandises, et lui en pardonner tribut pour une fois seulement, afin de l'obliger encore plus à notre égard. Or, nous rappelant sa grande assiduité à notre service, son attachement à notre personne et sa fidélité inviolable durant tout le temps qu'il a été avec nous, nous avons voulu manifester notre libéralité et ajouter cette grâce à toutes celles que nous lui avons accordées jusqu'ici. De plus nous voulons lui accorder encore son appointement ordinaire, pour l'année suivante, afin de faire voir combien nous estimons et sommes généreux envers les étrangers qui viennent de si loin pour se dévouer à notre service, et leur signifier qu'à quelque part qu'ils aillent ou en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, ils doivent sans cesse se souvenir que nous sommes toujours leur bon Roi, comme auparavant, sans jamais l'oublier. C'est par là qu'ils pourront correspondre à notre cœur plein d'amour et d'affection (2) *Gia-Long*, de notre règne l'an 18. »

(Arch. France-Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Le Consulat de France...*, t. III, p. 220-222).

(1) *Nous avons vu que, comme les autres officiers français, Chaigneau avait pris le patronyme de son royal protecteur,* Nguyen.

(2) *Le document est suivi de cette note : « Je soussigné, certifie que la présente traduction « est exacte et conforme en tout à l'original donné par le Roi... En foi de quoi je souscris « Jean [Labartette], Evêque de Veren, Vicaire Apostolique de la Cochinchine, du Cambodge « et du Champa ».*

MINH-MANG SUCCÈDE A GIA-LONG

[Texte 101]

L'ordre de succession dans la famille régnante de Cochinchine n'était pas fixé par des règles immuables. La désignation du successeur de Gia-Long fut laborieuse et n'intervint que tardivement, en 1816. *Beaucoup de mandarins estimaient que la couronne devait légitimement échoir au fils du prince Canh, c'est-à-dire du fils aîné du Roi qui avait accompagné l'Evêque d'Adran en France. Après avoir hésité, Gia-Long écarta finalement la descendance du prince Canh et désigna pour son successeur le prince Chi-Dam, fils aîné de sa première concubine, né à Saïgon le* 25 *mai* 1791. *Celui-ci monta sur le trône à la mort de son père, sous le nom de Minh-Mang.*

Le capitaine Rey rapporte que Gia-Long avait porté son choix sur Minh-Mang parce qu'il était celui de ses enfants qui avait le plus de caractère, celui-qui, « selon la propre expression (du vieux Roi), saurait le mieux tenir la « verge et l'appliquer à propos sur les grands comme sur les petits ».

Minh-Mang ne devait pas démentir ce jugement. Il fit preuve d'une rigueur extrême. Il prit souvent le contre-pied de la politique suivie par Gia-Long et écarta ses principaux conseillers. Dès l'abord, Minh-Mang afficha une méfiance irréductible et une profonde animadversion à l'égard des Occidentaux. Il manifesta très tôt notamment le désir d'éliminer la religion chrétienne de ses états.

(*Cf. Marcel GAULTIER*, Minh-Mang, *Paris*, 1935).

Les débuts du règne de Minh-Mang

Mgr Labartette aux Directeurs des Missions Étrangères,

17 mai 1819,

« Il s'en faut de beaucoup que le prince désigné pour succéder au Roi aime notre sainte religion. Il loue beaucoup les Japonais d'avoir aboli la religion chrétienne dans leur pays. Sa maxime est qu'il n'est pas bon d'avoir deux religions dans le royaume.

Assez nouvellement, il dit, en présence de plusieurs mandarins : « Ces Messieurs officiers français, MM. Vannier et Chaigneau, ont du mérite dans le royaume ; mais il n'est pas bon que, par égard pour eux, on permette deux religions dans le royaume. Il n'y a qu'à les récompenser selon leurs mérites, les remercier, et quand ils seront partis pour l'Europe, on défendra de pratiquer la religion ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 737. Cité par A. LAUNAY, *Hit. Miss. Coch., Doc.*, t. II, p. 434).

J.-B. Chaigneau à M. de la Bissachère,

De Hué, en 1821,

«..,L'Empereur m'a très bien accueilli ; il a même pleuré avec sanglots en me parlant de l'amitié que son père avait pour moi ; il m'a rapporté

« plusieurs choses que son père avait dites de moi avant sa mort. Mais ce bon accueil ne m'a point séduit : je le crois, d'après ce que j'ai vu et ce que l'on m'en a dit, très faux, et il n'y a guère à compter sur lui. Il est très orgueilleux ; les mandarins de lettres, très adulateurs, lui ont assuré qu'il était un grand lettré, de sorte qu'il se croit un grand seigneur.

Il tient ses mandarins encore plus strictement que son père. Il cherche à se faire craindre, mais il n'y réussit pas et il a beaucoup d'ennemis dans les anciens mandarins de son père. Tous ses serviteurs quand il n'était que prince, sont actuellement en faveur, tandis que les anciens mandarins de la garde ont beaucoup tombé. Tous les mandarins disgraciés par son père ont presque tous été réhabilités et même ont des grades supérieurs. De plus, à la mort de son père, il a été bien pressé de prendre les rênes du gouvernement et de s'établir dans le palais de son père. Pour cela il s'est pressé de faire transporter son père dans la pagode de la Reine, en attendant le jour de l'enterrement. Vous connaissez les idées superstitieuses des Cochinchinois, qui ne diffèrent guère des Tonkinois, de sorte que vous sentez bien que cela ne doit pas le faire estimer et lui fait des ennemis ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 845-847. Reprod. dans B. E. F. E. O., 1912, p. 71).

Mgr Labartette à M. Baroudel, Procureur des Missions Etrangères à Macao.

Hué, 18 juin 1822,

« Ce Roi déteste tout commerce avec les Européens. Il fait maintenant bonne mine à nos deux Messieurs qui sont ici ; mais je suis bien assuré qu'il voudrait les voir loin de lui. Il détruit presque tout ce que son père a fait et est superstitieux au dernier point. Comme il est fort lettré, c'est le plus grand partisan de Confucius et de toutes les personnes lettrées. Il nous menace de nous chasser tous de son royaume à la moindre plainte qu'on lui portera contre nous. Depuis qu'il est monté sur le trône, notre sainte religion fait très peu de progrès ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 747, p. 855. Cité par A. LAUNAY, *Hist. Miss. Coch., Doc.*, t. 3, p. 438).

J.-B. Chaigneau à M. Baroudel,

Hué, 25 juin 1822,

« L'ancien Roi était franc et l'on pouvait compter sur ce qu'il disait, au lieu que l'Empereur actuel ne dit pas ce qu'il pense... Il craint les Européens et ne voudrait avoir aucune communication avec les nations d'Europe. Il gouverne assez bien son peuple, qui a beaucoup moins de corvées que du temps de son père ; il est généreux avec ses soldats et ses mandarins, mais il est très exigeant sur le service »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1543. Repr. dans B. A. V. H., octobre 1926, p. 1436).

Vannier à M. Baroudel,

13 juillet 1820,

...« Au moment que je finissais ma lettre, le Roi m'envoie dire d'écrire à Macao pour tâcher de faire venir un médecin ici, avec la vaccine, car il veut l'établir dans son pays et sauver les malheureux que la petite vérole enlève tous les ans dans son royaume, se chargeant de tous les frais et de récompenser celui qui la portera. Mais, comme j'ai vu que cela lui aurait beaucoup coûté et que peut-être aucun n'aurait voulu venir, je lui ai proposé M. Despiau (2) pour aller la chercher, qui est depuis longtemps en Cochinchine et un des médecins du Palais. Le Roi a consenti et lui a donné un papier pour se rendre à Macao et la chercher. Les moyens de se la procurer, les dépenses que cela pourra occasionner, le Roi se charge de tout. M. Despiau est aussi chargé d'acheter quelques paquets de biscuits, verres, etc. Ce pauvre Monsieur a reçu l'ordre de partir aussitôt et de s'embarquer sur la somme chinoise qui part demain matin ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 801, p. 1489. Repr. dans B. E. F. E. O., 1912, p. 64).

J.-M. Despiau à M. Baroudel,

28 juillet 1821,

...« J'ai été très bien reçu par le Roi, m'ayant fait bâtir une maison au palais pour vacciner tout le jour que je suis obligé d'être là, le Roi m'ayant donné 10 médecins cochinchinois pour les apprendre à vacciner. Le vaccin que j'ai rapporté a très bien pris, j'en ai été très content. Je vaccine les enfants du Roi avec le vaccin d'un des enfants (3) que j'avais apporté de Macao, qui a très bien réussi. Pour moi cela me donne beaucoup de train et beaucoup de peine ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 800, p. 1529. - B. A. V. H., octobre 1926, p. 428).

(1) *Les médecins des navires bordelais donnaient volontiers des conseils et des soins à terre. L'officier de santé du* Larose, *Lefort, avait apporté, en* 1819, *du vaccin jennérien, qu'il employa avec succès. Treillard, le médecin du* Henry, *fut appelé à soigner une fille de Gia-Long et Gia-Long lui-même. Minh-Mang, ayant entendu vanter la précieuse découverte, voulut l'introduire dans ses Etats. Sur le conseil de Vannier, il envoya Despiau chercher du vaccin à Macao et le médecin français put prémunir quelques enfants de Huế contre la variole, « qui enlevait beaucoup de monde et laissait des traces terribles de son pas- « sage ». La tentative, du reste, ne pouvait pas donner des résultats très probants ni très étendus, en raison des difficultés que présentait la conservation du virus et aussi en raison des médiocres capacités de Despiau comme praticien. Cette tentative constitue, semble-t-il, la seule expérience que Minh-Mang ait faite des techniques occidentales.*

(2) *Originaire de Bazas en Gironde, le chirurgien Jean-Marie Despiau était venu en Cochinchine vers* 1795 *et était demeuré dans le pays. Le commandant Kergariou le signale comme le commensal de Vannier et comme « n'ayant point fait fortune ». Selon les missionnaires « il n'avait pas inventé la poudre ». Michel-Duc Chaigneau dit que « à la fin, « ses capacités intellectuelles avaient subi quelque dérangement et (qu')il n'avait plus « d'idées assez sérieuses pour exercer la médecine, qu'il prétendait avoir étudiée dans sa « jeunesse. »*

Vieux, pauvre, à demi fou, Despiau mourut du choléra à Huế, en décembre 1824.

(3) *Despiau avait ramené de Macao deux jeunes enfants comme porte-vaccin.*

LE COMMERCE EN COCHINCHINE VERS 1820, D'APRÈS J.-B. CHAIGNEAU

[TEXTE 102]

Chaigneau n'avait pas eu le temps en Cochinchine de donner suite à la demande de renseignements que lui avait adressée le duc de Richelieu en 1817, *demande qui ne l'avait touché qu'avec un long retard. Déshabitué d'écrire en bon français, il comptait fournir verbalement à Paris les renseignements qu'on lui demandait. Mais, à peine débarqué, Chaigneau fut relancé par le préfet de la Gironde, qui avait hâte de satisfaire la curiosité du Département des Affaires Etrangères. Le préfet, le comte de Tournon, mit à la disposition de Chaigneau « deux secrétaires intelligents », qui, sous la dictée de Chaigneau, rédigèrent, fin avril et début de mai* 1820, *la N*otice sur la Cochinchine.

Notice sur la Cochinchine

«...*Les monnaies.* — La seule monnaie de cours est une petite pièce trouée, nommée sapèque. Elle est en cuivre et d'une composition dans laquelle il entre du plomb, de la toutenague et du calin (1). On distingue ensuite la *masse* et la *quane*, qui ne sont que des monnaires de compte. Il faut 60 sapèques pour faire une *masse*, 10 *masses* pour faire une *quane*. Une *quane* vaut 1/2 piastre et une légère fraction.

Les paiements en argent et en or s'opèrent en barres ou en lingots, marqués du contrôle d'un mandarin chargé de ce détail ; c'est le chef des orfèvres. La barre d'argent vaut 28 *quanes* [ou] 14 piastres. L'once 2 *quanes* ou 8 *masses*.

Quant à l'or, qui est toujours pur et fondu en lingots ou demi-lingots, sa valeur varie suivant le cours du commerce. Cependant, on peut estimer, terme moyen, que cette valeur est à celle de l'argent dans la proportion de 17 à 1...

... *Le commerce.* — Le commerce se fait presque tout par les Chinois. Rien n'égale l'activité de ce peuple marchand. C'est seulement depuis très peu de temps qu'on a vu quelques Cochinchinois se livrer à ce genre d'industrie. Nous allons faire connaître les objets d'exportation et d'importation sur lesquels roule aujourd'hui tout le commerce de la Cochinchine.

EXPORTATIONS

Matières exportées en denrées du pays	Observations
Cannelle	Plusieurs qualités. La première se vend plus cher que l'or.
Poivre	La culture en est tombée par suite d'impôts excessifs. Rien de plus variable que les prix.
Arèque	La valeur de l'arèque est tombée dans la proportion de 6 à 1, depuis que les Maiais le cultivent pour l'Anglais. Avant, les Portugais envoyaient jusqu'à 19 vaisseaux par an, charger de l'arèque. En ce moment la pique (125 livres) vaut à peu près deux piastres.

Coton brut	Article presque nul, à peu près 7 piastres la pique.
Soie en fil	Suivant la qualité, de 3 à 4 piastres la livre de 20 onces.
Sucre	Prix variable de 3 à 4 piastres la pique.
Bois de teinture.....	A très vil prix.
Vernis de Tonkin.....	.....
Poissons secs	C'est un des objets dont les Chinois trafiquent le plus. J'ai vu le poisson sec. acheté 2 piastres la pique dans la basse Cochinchine, se vendre 12 piastres à Macao.
Le morfil (2).....	Il provient surtout du Cambodge et du Laos. Le prix est suivant la qualité. 2 dents pesant une pique valent près de 40 piastres.
Gomme Gutte	Elle vient de Cambodge ; de 18 à 40 piastres, prix très variable.
La cardamone	Même origine : varie pour le prix, suivant la qualité, de 150 à 200 piastres la pique.
Le poisson sec et morgattes (3)	Même origine.
Ailerons de requin.....	Idem.
Peaux d'éléphants.....	Idem. Les Chinois en composent des gelées, des bouillons ; prix de 5 à 10 piastres la pique.
Os d'éléphants et de buffles...	Objets d'échange contre des vases.
Etoffes de Champa	Ces étoffes en coton sont l'ouvrage des sauvages.
Etoffes du Cambodge	Soieries dont il s'exporte fort peu.

IMPORTATIONS

Objets importés	Observations
Etoffe de soie	Les Chinois rapportent en satins, pékins et étoffes à fleurs, la soie qu'ils sont venus chercher en fil.
Porcelaine.....	.....
Thé	.....
Papiers	Blanc, de tapisseries, à fleur, colorés, dorés pour les funérailles.
Fruits secs et confits.....	Les Cochinchinois en sont très friands.
Vases	D'une terre blanche, légère, qui résiste au feu.
Joujoux d'enfants	Les os de buffle et d'éléphant reviennent travaillés.

... Il entre par an dans les ports de la Cochinchine environ 300 sommes chinoises, tant grandes que petites, dont la capacité varie de 100 à 600 tonneaux (4). Chaque somme est soumise à un droit d'ancrage, calculé sur la largeur du navire. Les navires européens devant être assujettis aux mêmes droits, j'en présente ici l'aperçu.

Dimensions des sommes ou navires venant à la Cour ou au port de Tourane	Droits à acquitter
De 25 à 14 pieds pour ancrages, frais et présents, par pied cochinchinois (4)	96 *quanes*
Par pouce	9 *quanes* 6 *masses*
De 13 pieds à 7 pour ancrage, frais, et présents par pied	60 *quanes*
Par pouce	6
Pour le port de Saïgon :	
De 25 pieds à 14, pour ancrage frais et présents, par pied	160 *quanes*
	16 »
Par pouce	100 »
De 13 pieds à 7, par pied.....	10 » (5)
Par pouce	

« Les seuls objets dont l'exportation soit défendue en Cochinchine, sont : 1° l'or ; 2° l'argent ; 3° le cuivre ; 4° les sapèques.

Les objets suivants sont soumis à un droit de 5 % sur l'achat : 1° les dents d'éléphants ; 2° les cornes de rhinocéros ; 3° le cardamone ; 4° le sanhon (cardamone inférieur) ; 5° la cannelle ; 6° le poivre ; 7° le bois de teinture rouge ; 8° l'ébène ; 9° le bois brai.

Les bois de mâture, bordage et autres bois de construction payent un droit de 10 %...

Réflexions générales

... Presque tout est à créer en Cochinchine. Ce pays n'a pour ainsi dire aucune relation avec l'Europe. Pendant 20 ans on n'y a vu qu'un navire hollandais expédié de Batavia, et 4 français partis du port de Bordeaux. Presque tout se fait par les Chinois. A peine quelques Malais, si voisins pourtant, paraissent-ils dans les ports de la Cochinchine. Ils aiment mieux payer fort cher aux Chinois des cargaisons de poissons secs, de morgattes, d'écrevisses sèches, que d'aller les chercher eux-mêmes dans la Basse-Cochinchine. Telle est l'industrie de ces pays.

Il est à souhaiter que le gouvernement français sente de quel intérêt des relations intimes avec la Cochinchine pourraient être un jour pour la France. Quand nous serions obligés de faire des sacrifices, ces sacrifices seraient amplement compensés par les avantages à venir.

Ici se présentent plusieurs considérations :

1° La Cochinchine, fertile dans toute son étendue, n'a pas le 5e de son sol en rapport. L'habitant se tient sur les rivages et au bord des rivières. C'est là que le fixe particulièrement la culture du riz. Ainsi ce que le pays peut déjà fournir du sucre, d'arèque, de poivre, de soie, etc. est peu de chose en comparaison de ce qu'il produirait si l'extension du commerce en donnait une aux cultures. On ne se dissimule pas sans doute combien il est difficile d'attirer au travail de la terre (pour d'autres cultures] un peuple qui vit de riz. Mais le Cochinchinois, avide de nouveautés, ami de la parure et du plaisir et tout disposé à se créer des besoins, n'est pas sans ressort ; on peut triompher de son apathie.

2° En temps de guerre contre l'Angleterre, les frégates françaises entretiendraient avec facilité sur ces mers une croisière commode pour nous et funeste à l'ennemi, qui ne peut se passer des productions de la Chine. Nos équipages trouveraient toujours en Cochinchine de sûres relâches, des rafraîchissements de toute espèce et, chez les naturels, des dispositions amicales.

3° Les marchandises de Chine s'obtiendraient à meilleur compte en Cochinchine qu'à Canton, seul port chinois qui soit ouvert aux Européens. A Canton les droits de toute espèce sont excessifs. La porcelaine et le thé y viennent de loin et payent des droits considérables à l'entrée et à la sortie, tandis que ces mêmes denrées, portées des lieux mêmes qui les produisent aux côtes de la Cochinchine, ne sont frappées que d'un droit d'ancrage très modéré. Il n'est peut-être pas un seul article de toutes les exportations de Chine qui ne soit plus cher à Canton qu'à Tourane.

4° Enfin, si la France dédaigne des avantages que les dispositions favo-

« rables de l'Empereur rendraient faciles à obtenir, il est à craindre qu'une nation rivale ne s'en empare ».

(Arch. Aff. Etrang., Chine, Mémoires et documents, t. 21, f. 220-254. Repr. par A. SALLES, B. A. V. H., 1923II, p. 252-283).

(1) *Etain de Siam et de Malacca, dont on fait des boîtes à Hué.*
(2) *Dents d'éléphants non travaillées.*
(3) *Sorte de seiche.*
(4) *Le pied cochinchinois se compose de 10 pouces et le pouce de 10 lignes. Le pied français égale 7 pouces 6 lignes sur pied cochinchinois [note de Chaigneau].*
(5) *Ces indications de Chaigneau ne correspondent pas exactement avec l'ordonnance de Gia-Long d'octobre 1918, relative aux droits d'ancrage et aux droits sur les marchandises (note publiée par le capitaine Rey dans sa relation de voyage). Il n'est pas impossible que, entre 1818-1820, les taux aient été modifiés. Chaigneau omet de signaler qu'il n'y avait pas de droit sur les sucres, produit qui intéressait tout spécialement les acheteurs bordelais et dont le naturaliste La Billardière, sollicitant en 1791 une mission en Cochinchine, disait qu'il était « le plus beau sucre de toute l'Inde ».*

L'ARMEMENT BORDELAIS EN COCHINCHINE BALGUERIE-STUTTENBERG

[TEXTE 103]

Après 1815 les armateurs bordelais firent de leur mieux pour essayer de rendre au grand port girondin la magnifique prospérité que le trafic avec les Antilles lui avait value au XVIIIe siècle. La France avait perdu Saint-Domingue, « la plus riche colonie à sucre qui ait jamais existé » ; ses vieilles colonies se trouvaient appauvries par les troubles révolutionnaires. En quête de débouchés nouveaux, les négociants bordelais se tournèrent vers l'Indochine, malgré les gros aléas que comportait le commerce avec ce pays (éloignement, gros capitaux à engager, risques de mer, etc.).

Le principal promoteur de ce courant commercial fut l'armateur Balguerie-Stuttenberg, dont l'attention semble avoir été attirée sur la Cochinchine par les travaux de J.-M. Dayot.

Né à Bordeaux en 1778, Pierre Balguerie avait fait tout seul son instruction et sa fortune. Après son mariage avec Sophie-Suzanne Stuttenberg, fille d'un négociant en vins originaire de Lubeck, il avait ajouté à son nom celui de sa femme, pour se distinguer des autres membres de sa famille. Associé avec le baron Sarget, Balguerie avait fondé une maison d'armement qui, pendant toute la Restauration, déploya les efforts les plus méritoires pour nouer des relations commerciales régulières avec la Cochinchine.

Le mémoire ci-après est adressé par Balguerie-Stuttenberg au baron Portal, Ministre de la Marine de 1818 à 1821. Son objet principal est une revendication douanière.

D'autres armateurs à leur tour avaient sollicité la réduction du demi-droit accordé par l'ordonnance du 2 octobre 1817 aux retours de la Cochinchine et des Philippines. Le gouvernement consulta sur la question les chambres de commerce. Toutes, à l'exception de celle de Bordeaux, se prononcèrent contre le renouvellement de ce privilège douanier. La question des sucres d'importation suscita de vifs débats aux Chambres, où la cause de la Martinique et de la Guadeloupe, qui regorgeaient de sucre et qui entendaient conserver le monopole de l'approvi-

sionnement de la métropole, fut ardemment défendue par les représentants du parti colonial. Le gouvernement se rallia finalement à la thèse des représentants des Antilles. Malgré les démarches réétirées de Balguerie-Stuttenberg et du Conseil Général de la Gironde, les ministères Villèle et Polignac, protectionnistes convaincus, refusèrent obstinément de revenir au régime préférentiel qui avait été exceptionnellement accordé, en 1817, *aux sucres en provenance de la Cochinchine.*

Cette attitude négative du gouvernement français eut pour résultat de réduire à néant les entreprises cochinchinoises des armateurs bordelais. Balguerie-Stuttenberg, qui avait été un grand précurseur en matière de langue et de travaux publics comme en matière d'expansion commerciale, mourut en août 1825. *Après la mort de son fondateur, la maison Balguerie-Stuttenberg envoya encore plusieurs navires en Cochinchine, mais elle finit elle-même par se lasser. Le naufrage du* Saint-Michel *aux Paracels, le* 9 *août* 1830, *mit une fin définitive à ses tentatives. Le comptoir que Balguerie-Sarget et compagnie avaient fondé à Tourane sous la direction de Borel, fut fermé en* 1832. *Le commerce français demeura dès lors pratiquement absent de la Cochinchine jusqu'à l'expédition de* 1858.

Cf. DE JOINVILLE, L'Armateur Balguerie Stuttenberg et son œuvre, *Paris,* 1914.

—*Le chapitre sur l'Indochine a été repris dans la Rev. hist. Colo. franç.,* 1920, *p.* 91 *et* 197, *sous le titre* Les armateurs de Bordeaux et l'Indochine sous la Restauration). *H. CORDIER,* Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration, *Toung-Pao,* 1904, *p.* 505-560 *et* 1908 (*p.* 176-283).

Note de Balguerie-Stuttenberg

Paris, 22 juin 1820,

« *Balguerie, Sarget et Cie,* de Bordeaux, conçurent les premiers le projet d'ouvrir des relations avec la Cochinchine et de rétablir entre ce royaume et la France, les liens d'amitié et d'intérêt qui existaient avant la Révolution entre ce monarque et la famille des Bourbons. Ils savaient que deux Français existaient encore dans ce pays, d'après les dernières nouvelles que l'on avait pu en avoir, et qu'ils y entretenaient l'affection que ce prince et son peuple portaient à la France.

Leur première expédition mit à la voile de Bordeaux le 12 mars 1817. Elle fut peu après suivie d'une semblable, qui obtint les mêmes encouragements accordés à la première (1).

Après plus de vingt-cinq ans de communication d'aucune espèce, il était difficile de savoir ce qu'il fallait apporter dans ces contrées, qui depuis si longtemps n'avaient pas été visitées par des Français ; à quelle époque il fallait y arriver pour y acheter les denrées que l'on avait l'intention d'y prendre.

Ces deux premières expéditions y échouèrent complètement, leur cargaison ne convenait nullement au pays ; on ne voulut point de leur argent et les Chinois avaient déjà enlevé les denrées. Néanmoins, ce monarque, flatté de revoir et de recevoir des Français qu'il avait toujours aimés et estimés, leur fit témoigner tout le regret qu'il éprouvait du peu de succès de leur premier début. Il ne voulut pas que ces deux expéditions fussent assujetties aux

« moindres frais. Il refusa les présents qui lui étaient offerts et prit seulement, en payant, quelques objets pour sa Cour; il fit engager les capitaines et subrécargues à revenir le visiter, et leur offrit un contrat qu'ils souscrivirent, pour lui apporter des fusils et autres objets de nos manufactures en échange des produits de son sol.

Ces deux expéditions quittèrent les côtes de la Cochinchine en décembre 1817, après un séjour de plusieurs mois, allant chercher ailleurs le débouché des cargaisons qu'elles n'avaient pas pu y vendre.

Celle des sieurs Balguerie, Sarget et Cie périt dans l'ouragan de l'Ile de France, mais le subrécargue eut le bonheur de se sauver avec tous ses papiers ; l'autre, quoique plus heureuse par les événements de mer, n'en fut guère moins déplorable dans ses résultats, et ils perdirent à cette première recherche à peu près la moitié de la valeur de cette expédition, qui s'élevait à près de quatre cent mille francs.

Mais, néanmoins, confiants dans les suites que pourraient avoir pour la France de pareilles relations, dans l'accueil qu'ils avaient reçu du souverain par l'entremise des mandarins français attachés à cette cour... Balguerie, Sarget et Cie renvoyèrent le même subrécargue, sur leur plus beau navire, *le Larose*, d'environ 700 tonneaux, qui fut encore suivi peu de jours après par *le Henry*.

Ces deux expéditions, reparties dans les premiers jours de 1819, ont effectué leur retour en avril et mai dernier. L'accueil qui leur avait été promis a été fidèlement et ponctuellement exécuté... Ces deux bâtiments s'y sont chargés en retour en sucre, thé et soie écrue, et ont en outre rapporté de l'argent du pays, dont ils ont employé partie dans les escales qu'ils ont faites.

Malgré que ces deux expéditions aient eu sous tous les rapports un succès complet, que les sucres qu'elles ont apportés ne soient assujettis qu'à un droit de 16 fr. 50 par 50 kilog., les bénéfices qu'elles pourront laisser ne combleront pas le vide du premier voyage.

Le gouvernement français reconnut en 1818 l'importance de ces relations. Il engagea les armateurs à ne pas se décourager et à donner suite à leur première entreprise ; il leur donna des marques d'une flatteuse et honorable distinction (2). Les sieurs Balguerie, Sarget et Cie, soit leur subrécargue, M. Borel, furent chargés d'apporter aux deux mandarins français résidant en Cochinchine, la décoration de la Légion d'honneur... Ils étaient en outre porteurs d'une dépêche du gouvernement français pour le Mandarin des Étrangers, pour cimenter les rapports d'amitié et d'intérêt dans lesquels ce nouveau gouvernement paraissait si bien disposé envers la France...

M. Chaigneau fut chargé, de concert avec M. Vannier, de donner aux bâtiments français les certificats d'origine des denrées prises en Cochinchine. M. J.-B. Chaigneau, voyant par ces expéditions françaises une si bonne occasion de revoir sa patrie, de donner lui-même au gouvernement les renseignements qui lui avaient été demandés, se détermina à réclamer un congé du prince... M. Chaigneau savait qu'il lui restait des parents en France, qu'il n'avait pas vus depuis trente ans. Il comptait y retrouver une fortune, qui pourrait lui procurer ainsi qu'à sa nombreuse famille une existence honorable ; mais il n'a retrouvé que les débris d'un château dans la Vendée, seuls restes échappés aux ravages de la révolution. En sollicitant et obtenant ce congé, il pensait pouvoir terminer au sein de sa famille et de sa patrie une

« carrière si péniblement et peu fructueusement conduite à un âge déjà avancé. Mais, en apprenant, à son débarquement à Bordeaux, le peu de ressources qui lui restaient en France, il dut songer aux moyens d'être encore utile à son pays et à sa famille, et il forma alors le projet de retourner en Cochinchine avec un ou deux de ses garçons, s'il pouvait laisser à sa femme et à ses cinq autres enfants actuellement en France une existence assurée et l'éducation qu'il désirait leur faire obtenir.

Son fils aîné, âgé de dix-sept ans, doué d'une rare intelligence, parle et écrit les langues de la Chine et de la Cochinchine, et il commence déjà, après moins de deux mois de séjour en Europe, à posséder parfaitement le français, ce qui pourra être bien précieux pour la France, car ses navigateurs ne trouvent dans ces parages éloignés aucun interprète qui parle leur langue.

M. Chaigneau a principalement aussi été porté à ce projet par les navigateurs français qui ont visité et parcouru ces belles et fertiles contrées... Ils savent encore, ces navigateurs, qu'avec l'assistance de pareils Français, la marine marchande comme celle du Roi, peut trouver en tout temps dans les rades et les ports de la Cochinchine un asile aussi salubre que sûr, et s'y ravitailler à bien peu de frais.

Que le commerce de la France pourra peu à peu y étendre et y accroître ses relations, et se les rendre pour ainsi dire exclusives ; puisque, effrayé de l'empire des Anglais dans les Indes Orientales, c'est la seule nation que ce prince redoute, et celle des Français, la seule qu'il aime et qu'il estime, en reconnaissance des services qu'elle avait voulu lui rendre, et dont le souvenir est et sera toujours à la Cour comme chez le peuple...

...Les armateurs... ne se sont point rebutés, comme il a déjà été dit, du mauvais succès des premiers voyages et seraient prêts à en entreprendre de nouveaux et à exécuter les ordres qui leur ont été confiés. Mais la nouvelle loi de douane vient en quelque sorte de prohiber ces relations. Les vues de 1817 ne sont sans doute plus celles de 1820, et les sucres, qui viennent de s'acquitter à 16 fr. 50 des 50 kilogrammes, devraient maintenant payer, d'après la dernière loi, 41 fr. 25 et 52 fr. 25, toujours des 50 kilogrammes soit plus de trois fois leur valeur primitive.

C'est donc avec l'étranger qu'il faut que les armateurs français, qui ne veulent pas perdre le fruit de leurs sacrifices et de leur recherche, établissent maintenant les rapports des agents qu'ils veulent y envoyer, si du moins le gouvernement français ne croit pouvoir rien accorder aux produits d'un pays qui reçoit les siens sans aucune espèce de droits et qui n'en exige non plus aucun à la sortie de ses denrées.

Toutefois, il paraîtra assez étrange que ces produits soient tarifés plus haut que les semblables qui nous parviennent des possessions anglaises par nos comptoirs français de nom et dans lesquels nous payons à nos rivaux de très gros droits à l'entrée et à la sortie, qu'ils ne payent point eux-mêmes.

Que le gouvernement se détermine et juge. Le soussigné, partie intéressée, n'ose se prononcer. Mais il n'hésite pas à dire que, sans une protection quelconque... ces relations sont à abandonner avec les ports français.

Est-il cependant convenable, est-il politique de laisser perdre de pareilles dispositions et de les faire passer en mains étrangères ? On ne peut le penser. L'établissement de nom d'un comptoir français en Cochinchine, pourrait mettre sur la voie de ce qu'il pourrait y avoir d'utile et de convenable à faire

« pour le commerce national. Il le ferait immédiatement jouir d'une diminution de 2 fr. 20 par 50 kilogrammes sur les droits qui viennent d'être cités ; rabais trop inférieur sans doute pour permettre des introductions de ces denrées en France et trop éloigné de la réciprocité que semblerait indiquer l'exemption de tout droit.

Il faut donc espérer que le gouvernement trouvera moyen d'améliorer et de protéger davantage de pareilles relations.

Quant à M. Chaigneau, il ne réclame rien du gouvernement, mais il attend tout de lui. Il est prêt à retourner en Cochinchine...Il ne voit aucun inconvénient à représenter le gouvernement français en Cochinchine... Mais il a une nombreuse famille ; il faut qu'il pourvoie à son entretien et à son éducation, et le soussigné croit qu'en tout état de choses, il est juste, il est utile et honorable de récompenser d'aussi nobles services, et que le gouvernement fera encore une utile conquête en s'attachant son fils aîné en Cochinchine. On pourrait encore faire élever deux de ses autres garçons en France, aux frais du gouvernement, leur faire conserver l'usage et la prononciation de leur langue en apprenant la nôtre.

Dans le pays des sciences et des arts, deux Français de plus parlant le cochinchinois ne pourraient toujours qu'être précieux à la France.

BALGUERIE STUTTENBERG. »

(Arch. France Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Le Consulat de France à Hué*, p. 230-238.

(1) *Allusion à la réduction temporaire de 50 % sur les droits de douane dont bénéficièrent les marchandises rapportées par* la Paix *(Balguerie), par* le Henry *(Stuttenberg, 1er et 2e voyages), par le* Larose *(Balguerie, 1er voyage).*

(2) *Louis XVIII avait nommé Balguerie-Stuttenberg chevalier de la Légion d'honneur.*

J.-B. CHAIGNEAU AGENT ET CONSUL DE FRANCE EN COCHINCHINE

[TEXTE 104]

Durant son séjour à Paris, dans l'été de 1820, *J.-B. Chaigneau eut une audience de Louis XVIII, qui le reçut avec beaucoup de bienveillance et lui conféra la croix de Saint-Louis. Chaigneau ne possédait pas une fortune lui permettant d'élever convenablement sa famille en France ; le gouvernement n'eut pas de peine à le décider à repartir pour la Cochinchine, en qualité d'Agent de France auprès de la Cour de Hué, de Consul vis-à-vis des Français résidant en Cochinchine et de Commissaire du Roi en vue de signer un traité de commerce, aux appointements de* 12.000 *fr. par an. Chaigneau reçut des instructions détaillées, dans lesquelles on remarquera que rien n'est stipulé en faveur de la liberté religieuse, le gouvernement français estimant sans doute qu'il n'y avait pas de persécution à redouter de la part du souverain qui avait témoigné tant d'égards à l'Evêque d'Adran.*

J. B. Chaigneau se munit de la dernière édition de l'Encyclopédie, d'ouvrages relatifs aux manufactures et aux arts, de graines diverses appropriées au

Village cochinchinois (Voyage autour du Monde de la *Favorite*, 1835)

climat de la Cochinchine, où il projetait d'acclimater la culture du café et de l'indigo, enfin d'une provision de bon vaccin.

Après avoir visité les membres de sa famille, à Albi et en Bretagne, J. B. Chaigneau s'embarqua à Bordeaux, le 1er décembre 1820, sur le Larose. Il emmenait avec lui tous ses enfants (sauf deux garçons, auxquels une bourse avait été accordée au collège de Pontivy) et son neveu, Eugène Chaigneau, âgé de 22 ans, qui devait lui servir de chancelier avec 1.500 fr. par an, car lui-même « avait un peu perdu l'usage de parler et d'écrire le français ». Etaient également du voyage les Pères Tabert et Gagelin. Le Larose jeta l'ancre, le 17 mai 1821, à l'embouchure de la rivière de Hué.

Chaigneau éprouva, en débarquant, une amère déception. Le vieux Roi était mort et avait été remplacé par un prince dont les dispositions peu favorables aux Occidentaux faisaient mal augurer du succès de sa mission. « Je n'ai été absent que moins de deux ans, mais, à mon retour, j'ai trouvé de bien grands changements. »

Chaigneau reçut de Minh-Mang un accueil courtois, mais il ne tarda pas à se heurter à la malveillance toujours en éveil des mandarins, notamment du mandarin chargé des étrangers, qui craignait que la présence d'un consul ne le privât désormais des profits que lui valait la réception des négociants français. Chaigneau se trouvait, du reste, dans une singulière posture, car, à la demande du gouvernement français, il conserva sa position de mandarin vietnamien. Sa double qualité de consul, chargé des intérêts de la France, et de fonctionnaire du gouvernement cochinchinois, le plaçait dans une position difficile à soutenir, qui, contrairement à ce qu'on avait pensé à Paris, devait comporter plus d'inconvénients que d'avantages. Chacun des deux gouvernements dont relevait ce fonctionnaire bifrons devait le soupçonner de ne pas lui être entièrement dévoué. Gêné par cette double appartenance, génératrice d'équivoque, Chaigneau, qui de surcroît avait reçu la formation d'un marin et non la formation d'un diplomate, fut amené, semble-t-il, à commettre des maladresses, qui trouvèrent des censeurs, pas toujours équitables, chez certains même de ses compatriotes. La lettre ci-après se fait l'écho de ces griefs.

Né dans l'Indre-et-Loire, le 19 mars 1794, le naturaliste Pierre, Médard Diard, disciple et protégé de Cuvier, était parti de Bordeaux, en août 1817, pour recueillir une succession au Bengale. A Sumatra, il avait fait la connaissance du gouverneur T. S. Raffles, qu'il accompagna, en décembre 1818, dans sa prise de possession de Singapour. En avril 1821, Diard se lia avec J. B. Chaigneau, en escale à Batavia. Ecoutant les conseils de Chaigneau, Diard décida d'étendre ses prospections à la Cochinchine et prit passage avec lui sur le Larose. En Cochinchine, Diard apprit la langue et adopta le costume du pays. Après force démarches et cadeaux bien placés, il obtint, par l'entremise de Chaigneau, la faculté de circuler en Cochinchine ; chassant et réunissant des collections pour le Muséum, il parcourut le Tonkin méridional, les provinces du Centre et du Sud Vietnam, le Cambodge. A Saïgon, il rencontra les membres de la mission Crawfurd et prit langue avec un ambassadeur anglo-indou que le Roi du Pégou avait envoyé solliciter l'alliance de Minh-Mang contre les Siamois. Au Cambodge, se souvenant des études médicales qu'il avait faites, il guérit le Roi de la lèpre et poussa jusqu'à Angkor, dont il fut le premier Français à contempler les ruines. Diard quitta définitivement la Cochinchine en

1824. *Il entra au service du gouvernement hollandais et fut longtemps Directeur du Jardin Botanique de Buitenzorg, dont il dressa le catalogue systématique des plantes qu'il abritait. Diard mourut à Batavia le* 16 *février* 1863.

(Sur Diard, cf. la notice biographique rédigée par son frère, Tours, 1877; *Ant. BREBION, Toung-Pao,* 1914, *p.* 203-213; *J. H. PEYSSONEAUX,* B. A. V. H., 1935[1], *p.* 5-120; *CLAEYS,* Deux Français à la conquête de Singapour, les naturalistes Duvancel et Diard, *France-Asie, août* 1954, *p.* 1001-1007.

Les instructions de Chaigneau

Octobre 1820,

« M. Chaigneau est accrédité comme *Agent de France* auprès de l'Empereur de Cochinchine par la lettre du Roi à ce Prince. Il est investi en outre de l'office et de l'autorité de *Consul* à l'égard des sujets français qui se rendront en Cochinchine. Enfin, il reçoit le titre et les pouvoirs spéciaux de *Commissaire du Roi* pour la conclusion d'un traité de commerce entre la Cochinchine et la France.

Les présentes instructions sont destinées à diriger la conduite de M. Chaigneau sous ces divers rapports : 1° Le titre d'*Agent de France* est le seul que M. Chaigneau devra prendre avec le gouvernement cochinchinois. C'est en vertu de ce titre qu'il adressera à l'Empereur et aux dépositaires de son autorité toutes les demandes et représentations tendantes à garantir aux sujets du Roi, d'abord la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, et ensuite le traitement le plus favorable à leurs intérêts...

...2° Quant au titre de *Consul*, qui d'ordinaire établit entre ceux qui en sont revêtus et les gouvernements près lesquels ils résident, les mêmes relations à peu près que celles que M. Chaigneau entretiendra comme *Agent*, il n'a été conféré à cet officier que pour déterminer ses relations avec les sujets de S. M. et c'est avec eux seuls qu'il en fera usage.

En vertu de ce titre :

Il aura sur eux le droit de juridiction en matière civile.... ; Il dressera les actes de l'état civil de tous ses nationaux, ainsi que l'inventaire de leurs successions.....

3° Le traité que M. Chaigneau négociera en sa qualité de *Commissaire du Roi* doit avoir pour résultat d'abord de procurer aux sujets du Roi sûreté pour leurs personnes et leurs propriétés et liberté pour leur commerce, et ensuite d'assurer à M. Chaigneau le plein exercice de ses fonctions comme *Agent* et comme *Consul.*

Les stipulations suivantes paraissent les plus essentielles pour parvenir à ce double but :

Toutes les contestations qui s'élèveront entre les sujets de S. M. seront jugées par l'Agent de France, conformément à nos lois et sans qu'aucun officier du pays puisse en prendre connaissance. Il en sera de même en cas de meurtre et de toute espèce de désordres commis entre Français, soit à terre, soit à bord des bâtiments du Roi. Toutes les affaires, au contraire, où les sujets de l'Empereur se trouveront mêlés avec ceux de S. M. seront jugées par les autorités locales et compétentes, mais dans le plus court délai possible, conformément aux règles les plus exactes de l'équité, et toujours après

« que l'Agent de France aura été appelé et entendu pour la défense de ses nationaux...

...Les sujets de S. M. pourront aller, venir et séjourner dans tous les états de l'Empereur de Cochinchine, sans aucun empêchement et sans payer aucun droit pour leurs personnes, au moyen d'un passeport, qui leur sera délivré, soit par le Gouverneur de la province où ils se trouveront, soit par le Mandarin des étrangers à Hué... Les sujets du Roi pourront importer en Cochinchine toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, et en exporter toutes celles qu'ils y trouveront, soit qu'elles proviennent du pays même, soit qu'elles y aient été apportées des pays voisins ; il n'y aura d'exception à cet égard que pour les marchandises qui sont ou seront prohibées par les lois du pays. Aucune nouvelle prohibition ne sera appliquée au commerce français que deux années au moins après qu'elle aura été publiée. Les sujets du Roi payeront les mêmes droits d'entrée et de sortie en Cochinchine que ceux auxquels sont actuellement soumis les naturels, sans que d'ailleurs ces droits puissent être augmentés à l'avenir ...Les Français jouiront des privilèges de toute espèce qui seront accordés par la suite à d'autres peuples, soit par traité, soit de toute autre manière...

...Enfin l'Empereur prêtera l'assistance nécessaire pour l'exécution des décisions qui seront prises par l'Agent de France à l'égard des sujets de S. M., marins et autres.

M. Chaigneau rédigera ces diverses stipulations dans la forme qu'il jugera la plus adaptée aux tournures de l'idiome cochinchinchois, et il y ajoutera d'ailleurs toutes celles qui, tendant au même but, pourront se rapporter à quelques circonstances locales...

...M. Chaigneau recueillera en outre et consignera dans un journal, dont il enverra copie au Ministère par les occasions qui se présenteront, toutes les informations possibles sur les événements qui auront lieu, non seulement en Cochinchine, mais encore en Chine, dans les îles Manilles et dans les colonies anglaises et hollandaises, particulièrement dans celles de Sumatra et de Java, où il paraît que des contestations se sont élevées entre les autorités des deux nations. M. Chaigneau indiquera enfin, pour les transmettre au Ministère, des mémoires particuliers sur les diverses parties de la statistique de la Cochinchine, telles que les lois, l'administration, la population, l'industrie, les arts, les mœurs, l'état militaire de terre et de mer, etc.

Il est encore un objet sur lequel M. Chaigneau portera son attention et fera parvenir des renseignements au Ministère. Peut-être l'Empereur de Cochinchine verrait-il avec plaisir passer dans ses Etats, pour s'employer à son service, quelques Français d'une capacité éprouvée dans la Marine, le Génie ou d'autres parties scientifiques ; et s'il était disposé d'ailleurs à leur faire un sort avantageux, on s'occuperait ici de faire un choix de sujets qui répondissent à ses vues. Ces Français utiles au gouvernement de Cochinchine attireraient la faveur sur nos établissements, leur donneraient de la consistance et concourraient avec l'Agent du Roi au maintien et à l'accroissement de notre crédit ».

(Arch. Aff. Etrang., Consulat de Hué et de Tourane, fol. 13-17. Repr. par A. CORDIER, *Le Consulat de France à Hué*, Mél. Hist. Géogr. orient., p. 257-264).

Lettre de Louis XVIII au Roi de Cochinchine

12 octobre 1820,

« Très haut, très excellent, très puissant et très magnanime Prince, notre très cher et bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse !

Nous avons éprouvé une vive satisfaction en apprenant que vous avez accueilli avec bienveillance les Français qui se sont présentés dans vos Etats pour y faire le commerce. Cette conduite à leur égard est une preuve que vous conservez le souvenir de l'ancienne amitié qui a subsisté entre les souverains de la France et ceux de la Cochinchine.

Comme, de notre côté, nous sommes dans les mêmes dispositions, nous devons espérer qu'il en résultera des avantages réels pour nos sujets respectifs, en favorisant les relations qui se sont déjà établies, et en cherchant à les étendre de plus en plus. C'est dans cette vue que nous avons jugé convenable d'accréditer près de vous, en qualité de notre agent, le sieur J. B. Chaigneau, officier de notre marine et mandarin cochinchinois. Le principal motif qui nous a déterminé dans ce choix a été l'avantage qu'il a d'être connu de vous et d'avoir su se concilier votre estime et votre confiance. Nous ne doutons pas que vous n'écoutiez favorablement toutes les demandes et représentations qu'il sera dans le cas de vous adresser en faveur de nos sujets, soit relativement à leur commerce, soit pour tout autre objet, et nous devons croire qu'ils sont assurés de jouir toujours de votre bienveillance et de votre justice.

C'est avec empressement que nous saisissons cette occasion pour vous témoigner la sincère amitié que nous avons pour vous. Sur ce, nous prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur, avec fin heureuse.

Ecrit en notre château impérial des Tuileries, le 12 octobre 1820,

Votre cher et bon ami,

LOUIS.

« Le Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères de S. M. l'Empereur (1) de France et de Navarre (2).

Signé : PASQUIER. »

(Repr. par L. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 502-503).

Le naturaliste Diard reproche à Chaigneau sa timidité

Diard à M. le baron Cuvier, Conseiller d'Etat, Secrétaire Perpétuel de l'Institut,

[fin octobre 1821],

...« M. Chaigneau, le plus excellent et le plus estimable des hommes comme particulier, est trop soumis..., comme mandarin, et peut-être plus encore comme par habitude, à l'étiquette cochinchinoise et d'un caractère beaucoup trop timide, pour pouvoir faire valoir les réclamations sous le prétexte desquelles la France peut réellement, avec quelque apparence de justice, exiger aujourd'hui du Roi de Cochinchine quelques privilèges commerciaux.

« Déjà même, M. le Baron, et je [ne] vous l'avoue qu'avec le plus grand regret, puisque, sous tous les rapports, je lui ai mille obligations, particulièrement M. Chaigneau a laissé échapper la seule occasion qu'il pût avoir d'entamer quelques négociations, et déjà, non seulement il a compromis la dignité dont il était revêtu, mais encore la majesté du Roi et de la nation française...

...M. Chaigneau, dès je lour même de son arrivée, ayant annoncé au Roi de Cochinchine qu'il lui apportait une lettre du Roi de France, il était convenu, sans traiter du cérémonial toujours si important dans la sorte d'occasion, de la lui remettre le lendemain matin. Elle lui fut effectivement portée par M. le Consul avec tant de négligence et si peu d'apprêt que Sa Majesté cochinchinoise, bien aise peut-être d'ailleurs de trouver l'occasion d'affecter une supériorité insultante pour un monarque européen, la reçut sans lui faire rendre aucun honneur, contre les lois positives du royaume, qui veulent que les Lettres des Rois soient portées avec la cérémonie la plus pompeuse par tous les mandarins rassemblés, jusque devant le trône (3).

Il est naturellement résulté de là que le Roi de Cochinchine a, pendant quelque temps, conçu des doutes les plus insultants sur la bonne foi de M. Chaigneau et sur l'authenticité de la Lettre du Roi de France, et qu'en laissant échapper cette occasion d'ouvrir publiquement au Conseil des négociations dont il a été chargé, M. le Consul a réellement commis une double faute.

Enfin, en conséquence de la même morgue asiatique, lorsque le Roi de Cochinchine s'est décidé d'envoyer quelques présents à S. M. Louis XVIII, en échange de ceux qu'il en avait reçus lui-même, il s'est contenté, en affectant de donner prétexte que la majesté de son trône ne lui permettait pas une lettre signée de sa main sur un simple navire marchand, de faire répondre à celle du Roi de France par son Premier Ministre...

...Il me semble... que... ce prince, sans avoir l'intention d'éloigner tout à fait les Français de son pays, tâchera, en se refusant autant que possible à toute espèce de négociation et en ne leur accordant aucun privilège spécial, de les empêcher d'y venir en assez grand nombre pour lui porter ombrage à lui-même ou pour exciter la jalousie de toute autre nation...

...Maintenant quelle espèce de privilège est-il nécessaire que la France obtienne dans ce pays pour pouvoir conserver l'espérance de retirer quelques avantages réels ?

On peut concevoir qu'il serait dans le moment actuel, tout aussi inutile qu'impolitique d'exiger du Roi la moindre concession territoriale, qu'en se bornant, d'un autre côté, à demander la permission de faire le commerce en Cochinchine, on n'acquérerait encore qu'un privilège illusoire, puisque, à l'exception du sucre, qui ne peut être un article de cargaison lucratif pour l'Europe, on n'y trouve presque aucun autre produit colonial. Ainsi donc la liberté plus ou moins illimitée de former librement toute espèce d'établissement de culture dans les différentes provinces du royaume paraît être le seul but positif de tout traité de commerce entre la France et cette riche contrée ... » (4).

(Repr. par PEYSSONEAUX, B. A. V. H., 1935[1], *p.* 74-76).

(1) *L'Empereur de Chine étant suzerain du Vietnam, le titre de Roi comportait, en Cochinchine, une idée de vassalité. C'est ce qui explique pourquoi Louis XVIII s'intitule ici « Empereur des Français », tout comme l'usurpateur Bonaparte.*

(2) *La lettre de Louis XVIII était accompagnée d'un présent, comprenant, entre autres, une grande pendule dorée, deux candélabres dorés, deux vases de bronze dorés, seize gravures représentant des batailles de l'Empire, un fusil à piston, une paire de pistolets dans leur écrin, une glace de grande dimension.*

(3) *Ce grief articulé par Diard contre Chaigneau est tendancieux et même injuste. En effet, Chaigneau apporta peut-être quelque précipitation à remettre à Minh-Mang le message du Roi de France, le lendemain même de son arrivée, mais nous savons, par le récit de Chaigneau et par une lettre du Père Gagelin, que la cérémonie fut entourée d'une certaine solennité : escorte d'honneur, salves d'artillerie, grandes révérences ce qui ôte beaucoup de valeur à l'imputation de Diard. A défaut d'interprète cochinchinois, la lettre de Louis XVIII fut traduite par Chaigneau et par Vannier. Minh-Mang se fit un malin plaisir de rédiger sa réponse au Roi de France en langue vietnamienne.*

(4) *Diard plaide pour lui-même. Il aurait voulu que la France demandât « la cession de quelque province ou le simple privilège pour tous les Français d'y cultiver « toutes espèces de denrées coloniales. » Diard s'était spécialisé dans l'étude des cultures tropicales et le subrécargue du* Larose *lui avait « fait des propositions avantageuses pour assumer la direction de quelque établissement de culture qu'il envisageait de fonder en Cochinchine ». Dans un mémoire qu'il rédigea à Saïgon à l'intention du Ministère. — mémoire qui fut publié seulement en* 1863, *dans les Annales du Commerce Extérieur — Diard signale comme appropriée à la Cochinchine la culture du café, du poivre, de la muscade, de la girofle, de la cannelle, du coton, de l'indigo, des plantes médicinales et tinctoriales, etc.*

J. B. CHAIGNEAU QUITTE DÉFINITIVEMENT LA COCHINCHINE (1824)

[TEXTE 105]

J. B. Chaigneau se trouvait pris entre deux feux. D'un côté, le Ministère des Affaires Etrangères trouvait ses dépêches trop laconiques et était mécontent de ce qu'il ne réussissait pas à « dissiper les sentiments de défiance de Minh-Mang ». D'un autre côté, les autorités vietnamiennes opposaient la force d'inertie à toutes les propositions qu'il formulait. Le gouvernement britannique, inquiet de la précarité du commerce direct avec la Chine, s'intéressait beaucoup à l'époque à la Cochinchine ; la venue à Hué, en septembre 1822, *du Gouverneur de Singapour John Grawfurd ne fit qu'accroître les appréhensions de Minh-Mang. Le souverain ne voulait accorder aucun avantage à la France de peur d'être obligé de faire ensuite à l'Angleterre des concessions équivalentes. Traité avec une froideur de plus en plus marquée, Chaigneau ne put naturellement pas faire aboutir le traité de commerce qu'il avait mandat de négocier.*

Chaigneau fut vivement mortifié, en outre, par le rôle qu'on lui fit jouer, en mars 1822, *à l'égard du commandant de* la Cléopâtre. *Il écrivait, le* 1er *novembre* 1823, *à La Bissachère : « J'espère bien ne pas rester plus d'un an dans « ce maudit pays. Il n'y a pas moyen d'y tenir. Je crois que je deviendrais fou ». Chaigneau différa quelque temps son départ en raison de la guerre d'Espagne, mais sa résolution était prise et Minh-Mang ne fit rien pour le retenir, au contraire. D'après Mme Chaigneau, vietnamienne de naissance, Minh-Mang aurait envoyé, en* 1824, *à son mari, sur un plateau, une réduction de navire et un lacet de soie, symboles suffisamment clairs.*

Non averti par Paris de la venue du baron de Bougainville, Chaigneau qui ne se sentait plus en sécurité, quitta Hué le 15 *novembre* 1824, *avec Vannier. Le Roi fit remettre à chacun des deux Français* 3.000 *ligatures et des diplômes honorifiques, rédigés d'ailleurs en termes ironiques et peu obligeants.*

Accompagnés de leurs familles, Chaigneau et Vannier prirent à Tourane une jonque du pays, qui les conduisit à Saïgon, où Chaigneau tomba malade et perdit deux de ses fils, emportés par le choléra. A Singapour, les deux Français s'embarquèrent sur le brick de Balguerie-Stuttenberg, le Courrier de la Paix. *Le navire arriva à Bordeaux le* 6 *septembre* 1825, *quelques mois après le départ d'Eugène Chaigneau, qui venait d'être désigné pour remplacer son oncle à Hué.*

Vieilli, usé, Chaigneau, fixé à Lorient, obtint, en 1824, *une pension de* 1.800 fr., *que le cabinet Polignac supprima bientôt. En octobre* 1827, *il reçut, ainsi que Vannier, une lettre assez dédaigneuse de Minh-Mang, à laquelle était joint un présent de vases en émaux de Hué et de pièces de soie. Chaigneau mourut à Lorient, le* 31 *janvier* 1832.

J. B. Chaigneau à S. E. le Ministre de la Marine

Bordeaux, 6 septembre 1825,

« Monseigneur,

Je viens d'arriver à Bordeaux avec toute ma famille, sur le navire le *Courrier de la paix*, appartenant à la maison Balguerie et Cie.

Je suis parti de la Cochinchine le 7 mars dernier, après avoir pris congé du Roi, pour venir me fixer en France, et je suis dans l'intention de me retirer dans ma famille, à Lorient, où j'attendrai les ordres de Votre Excellence.

Je suis couvert de rhumatismes et j'ai beaucoup de peine à faire usage des mains. C'est un des principaux motifs qui m'ont déterminé à venir chercher du soulagement dans ma patrie, si je ne parviens pas à une parfaite guérison.

Daignez agréer, etc.

J. B. Chaigneau ».

(Arch. France Outre-mer. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 350).

LE BARON DE BOUGAINVILLE ET LA *THÉTIS* A TOURANE (1825)

[Texte 106]

Malgré l'échec de la Cybèle, *le gouvernement français avait envoyé, en juillet* 1821, *un second bâtiment de guerre en Cochinchine. La frégate* la Cléopâtre *mouilla à Tourane le* 26 février 1822. *Son commandant, le chevalier Courson de la Ville-Hélio, avisa aussitôt J. B. Chaigneau de son désir de saluer le souverain. Chaigneau fit de son mieux, sans y réussir, pour convaincre Minh-Mang des « intentions pacifiques » du gouvernement français. Chaigneau reçut l'ordre de Minh-Mang de se rendre à Tourane, pour y notifier à son compatriote la décision royale et pour y conduire « les troupes de la capitale », comme si on eût redouté, à Hué, une attaque du bâtiment français. Pareille désignation montre combien était fausse la position de Chaigneau, à la fois consul de*

France et mandarin vietnamien. Le commandant Courson de la Ville-Hélio n'insista pas et la Cléopâtre *reprit le large, le* 10 *mars* 1822.

Sans se lasser, Villèle et Châteaubriand, ce dernier apparenté à Chaigneau, nous l'avons vu, firent encore une tentative. Ils chargèrent le capitaine de vaisseau Henri de Bougainville, fils du célèbre navigateur (1781-1846), *de remettre une lettre et des présents de Louis XVIII à Minh-Mang ; les instructions du Ministre de la Marine Clermont-Tonnerre, en date du* 17 *février* 1824, *spécifiaient bien à Bougainville que sa mission était « purement de paix et de protection du commerce ».*

Bougainville quitta Brest, en mars 1824, *sur* la Thétis, *beau bâtiment neuf de* 44 *canons et de* 300 *matelots, la première frégate française appelée à faire le tour du monde depuis* la Boudeuse *de Bougainville le père. Bougainville séjourna à Tourane du* 12 *janvier au* 17 *février* 1825 ; *correctement reçu, il n'obtint pas l'autorisation de se rendre à Hué et dut, lui aussi, appareiller sans avoir trouvé accès auprès du souverain vietnamien.*

Bougainville revint en France par le cap Horn. Il écrivit une relation dans laquelle il se montrait très favorable à un établissement permanent en Cochinchine : Journal de la navigation autour du monde de la frégate la Thétis et de la corvette l'Espérance pendant les années 1924-1925-1926, *Paris*, 1837, 2 *vol. in-4°. La gravure* 7, *reproduite par BOUDET et MASSON, fig.* 46, *montre la réception de Bougainville par les mandarins à Tourane.*

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

Bougainville à S. E. le Ministre de la Marine

Baie de Tourane, 12 février 1825,

« Monseigneur,

J'éprouve un vif regret d'avoir à rendre compte à Votre Excellence que j'ai malheureusement échoué dans la mission dont le Roi m'avait honoré et que je n'ai pu réussir à faire recevoir du Roi de Cochinchine la lettre et les présents (1) que j'étais chargé de lui remettre. L'impossibilité de se faire lire et interpréter cette lettre est le prétexte dont ce prince a couvert son refus ; mais je suis persuadé que la crainte des Anglais, dont l'invasion dans le royaume des Birmans lui cause de grandes inquiétudes, en est le véritable motif. Ayant refusé de voir Mr Crawfurd, il n'aura pas cru pouvoir me donner audience sans les offenser. Peut-être aussi a-t-il appréhendé qu'à la nouvelle de la réception des Français à sa Cour, ils ne lui fissent une autre ambassade, qui l'embarrasserait fort, résolu comme il paraît l'être, à ne pas leur permettre de s'établir dans son royaume (2).

Telles sont, je crois, les considérations qui ont déterminé le Roi de Cochinchine à en agir ainsi et l'on doit plutôt attribuer sa conduite aux circonstances qui le placent dans une position difficile, qu'au projet d'éloigner les Français de chez lui et de faire cesser les relations de commerce que nous avons avec ce pays. Les assurances que m'ont données les envoyés de ce prince du désir qu'il avait que nos bâtiments continuassent à visiter ses ports, et les marques particulières de bienveillance que j'ai reçues de lui..., militent en faveur de cette opinion, qu'appuie d'ailleurs le bon accueil qui vient d'être fait à M. Borel (3), qui a trouvé cette fois plus de facilité dans ses opérations commerciales qu'il n'en avait encore rencontré...

...« Dès le jour de mon arrivée je remis au mandarin du lieu une lettre pour M. Chaigneau, que je priais de venir à Tourane et d'annoncer l'arrivée de la division. J'ignorais son départ et ce ne fut que le surlendemain 14, que j'appris qu'il ne restait plus de Français en Cochinchine, un M. Despiau, médecin, étant mort depuis peu. Votre Excellence concevra dans quel embarras je dus me trouver (4), ayant à traiter avec des gens dont les idées n'ont nulle analogie avec les nôtres et dont je ne pouvais me faire comprendre qu'avec une extrême difficulté. Je remis une note adressée au Mandarin des Etrangers, par laquelle... je lui faisais connaître que j'étais envoyé du Roi de France avec une mission spéciale, et lui demandais l'autorisation de me rendre à Hué avec un certain nombre d'officiers. Je ne reçus point de réponse, mais, le 17, il vint à bord un Cochinchinois parlant le portugais et quelques mots de français, qui partait, me dit-il, le soir même pour Hué et avait l'ordre d'y porter mes dépêches. Je lui donnai une note semblable à la première, que je supposai n'être pas parvenue.

Le lendemain, le brick le *Courrier de la Paix*, que j'avais laissé à Manille, mouilla dans la baie et son capitaine m'apprit qu'il avait débarqué, à l'entrée de la rivière de Hué, M. Borel, qui devait être arrivé à la Cour. Je fus très satisfait de cette nouvelle ; cependant, je fus plusieurs jours sans entendre parler de rien. Enfin, le 22, on m'annonça la visite de deux mandarins du palais ; je les reçus, avec le seul M. Ducamper (5) arrivé depuis quarante-huit heures et auquel j'avais fait part la veille de la mission que j'avais à remplir. Je la fis connaître aux mandarins,... et leur montrai la lettre du Roi qu'ils demandèrent à voir. Je leur fis dire que, l'ayant reçue des mains de Sa Majesté, je ne pouvais la remettre qu'entre celles du souverain auquel elle était adressée, et qu'en conséquence, il était nécessaire avant tout que je fusse autorisé à me rendre à Hué et qu'on m'en fournît les moyens. Les mandarins se firent répéter plusieurs fois ces choses, me demandèrent combien de personnes je désirais mener avec moi, me prièrent de leur donner un certificat qui constatât qu'ils étaient venus à bord et se retirèrent après avoir visité la frégate et observé avec attention les différents exercices que je fis faire sous leurs yeux et dont celui du fusil parut les surtout intéresser ; le soir même ils retournèrent à Hué...

...Le 30, M. Borel me fit savoir que deux mandarins, accompagnés de porteurs d'ordres de l'Empereur et escortés de cinquante hommes de sa garde, venaient d'arriver à Tourane. Ils y restèrent quatre jours sans rien me faire dire, et ce ne fut que le 3 février qu'ils m'envoyèrent demander à quelle heure je pourrais les recevoir. Je leur désignai celle de midi et ils vinrent à bord avec tout leur monde... Je les reçus, toujours avec M. Ducamper et, cette fois, notre conférence dura plus de quatre heures, tant ils furent longs à se consulter entre eux avant d'entrer en matière. Ils me dirent enfin que l'Empereur ne pouvait recevoir les présents et la lettre parce que, depuis le départ de MM. Chaigneau et Vannier, il n'y avait plus personne à la Cour qui pût traduire et expliquer son contenu....Je m'efforçais de leur faire sentir, avec tous les ménagements possibles, qu'un tel refus pourrait paraître extraordinaire et combien la cause en était frivole, puisque M. Borel, que le Roi connaissait depuis longtemps, était fort capable de traduire la lettre. Je leur fis observer de plus que, dans tous les cas, le refus de la rece-

« voir n'entraînerait nullement celui des présents... Mes raisonnements et ceux dont M. Ducamper les appuya, furent inutiles...

...Reconnaissant à la fin qu'ils ne sortiraient jamais des limites qui leur avaient été tracées, je me bornai à leur demander de me donner cette déclaration par écrit, afin, leur dis-je, de la présenter à mon retour en France pour ma responsabilité personnelle. Ce fut alors seulement, c'est-à-dire après plus de trois heures de débats, que je sus qu'ils étaient chargés de me remettre une lettre du Mandarin des Etrangers et de me faire don au nom de l'Empereur de rafraîchissements... Je demandai à voir la lettre et pourquoi ils ne me l'avaient pas donnée plus tôt, et ils me répondirent qu'ils l'avaient laissée à terre dans la maison du Roi, où ils avaient ordre de me faire une réception solennelle et de me donner cette lettre en même temps que le cadeau de l'Empereur... J'ajoutai que, dans tous les cas, j'espérais que les relations de commerce qui existaient entre les deux nations continueraient à être les mêmes, et que les Français trouveraient en Cochinchine, comme par le passé, bon accueil et protection dans leurs personnes et propriétés. Sur quoi, le mandarin... m'assura que le Roi verrait toujours avec plaisir les Français, qu'il désirait beaucoup que leurs navires visitassent ses ports et qu'en se conformant aux lois et usages du pays, ils seraient toujours considérés comme amis...

...Je me rendis le 4 à Tourane,... Nous débarquâmes vis-à-vis de la maison de réception, en dehors de laquelle m'attendaient les mandarins revêtus de costumes plus bizarres que riches, encore qu'ils fussent de satin brodé d'or. La garde cochinchinoise garnissait l'intérieur de la cour, au milieu de laquelle étaient amoncelés des vivres de toute nature, qui devaient m'être offerts, et la plus grande partie de la population de Tourane environnait l'enceinte, près de laquelle étaient rangés des éléphants, montés de leurs cornacs et valets. Nous prîmes place autour d'une longue table et le Mandarin en chef de la justice, vis-à-vis duquel j'étais, me présenta la lettre du grand Mandarin avec beaucoup d'apparat. Je lui remis en échange une note par laquelle j'accusais au Mandarin des Etrangers réception de sa dépêche et lui renouvelais au nom du gouvernement français les assurances du désir de voir continuer les relations amicales et bienveillantes qui existent depuis si longtemps entre les deux empires. M. Borel eût la complaisance d'interpréter cette note et de recommander de nouveau aux mandarins de faire connaître au Roi l'ordre que j'avais de lui offrir les présents que je déposerais à Tourane, dès que j'en aurais reçu l'autorisation ; leur disant que j'attendrais jusqu'au 15 à avoir une réponse et qu'à cette époque, je mettrais sous voile, la saison ne me permettant pas de m'arrêter davantage. On servit une collation, qui fut suivie de quelques exercices des éléphants, puis je pris congé et fus reconduit jusqu'au rivage par les mandarins, chez lesquels je fis porter deux sabres avec ceinturons brodés, deux paires de pistolets et deux longues-vues...

...Nous retournâmes tous à bord, où les rafraîchissements (6) qui ne tardèrent pas à arriver furent distribués aux équipages et aux différentes gamelles. Dans la soirée les mandarins repartirent. Hier, ils m'ont envoyé par celui de Tourane quelques pièces d'étoffes de soie, en échange de ce que je leur avais donné, mais, comme ils ne m'ont rien fait dire relativement aux présents destinés pour le Roi, je les ai fait prier de nouveau de me faire con-

« naître sa détermination promptement, la saison m'obligeant à partir. Et le 26 au matin, si je n'entends point parler d'eux, je mettrai sous voile.

Je regrette bien fort, Monseigneur, de n'avoir pas été plus heureux dans ma négociation, mais V. E. voudra bien, je l'espère, être convaincue que j'y ai apporté tout le zèle dont je suis capable et que je ne cesserai d'avoir pour ce qui est relatif au service du Roi. Je suis... ».

Baron de BOUGAINVILLE.

(Arch. Aff. Etrang., Consulat de France à Hué, fol. 54-55. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 338-346).

(1) *Les présents envoyés de France consistaient en une grande pendule, deux candélabres, deux vases de bronze, seize gravures, un fusil à piston et une paire de pistolets.*

(2) *Dans la relation imprimée de son voyage, Bougainville dit que Minh-Mang « se « croyait placé dans une espèce de crise, entre l'ambassade infructueuse de Crawfurd et « l'envahissement du territoire des Birmans par les Anglais ».*

(3) *Après avoir réalisé à Hué des opérations commerciales plus aisées qu'au temps de Chaigneau et de Vannier, Borel rejoignit Bougainville à Tourane, le 23 janvier. Agent de Balguerie, Borel, après avoir accompli deux voyages en Cochinchine, s'était établi à Hué en 1822.*

(4) *L'embarras du commandant de la Thétis fut d'autant plus grand que ses instructions lui prescrivaient « de ne rien tenter sans le concours » du consul Chaigneau, « des « considérations d'étiquette, auxquelles les cours d'Orient donnent une importance réelle, « pouvant devenir un obstacle à la remise de la lettre au Roi. »*

(5) *Nourquer du Camper, Paul, né le 18 juin 1776, à Brest, d'une famille alliée à la descendance de Dupleix. Emigré. Navigua dans les mers de l'Inde pendant tout l'Empire. Capitaine de frégate en décembre 1814, capitaine de vaisseau en août 1828. Ancien second du Commandant De la Ville-Helio sur la Cléopâtre, Du Camper commandait la corvette l'Espérance (arrivée à Tourane, le 20 janvier 1825), qui devait naviguer de conserve avec la Thétis. Gouverneur de la Guyane de 1837 à 1839, puis des établissements français de l'Inde de 1840 à 1844. Cf. la relation de BIGOT DE LA TOUANNE, avec 35 dessins, 1828.*

(6) *Les « rafraîchissements » fournis à la Thétis comprenaient dix bœufs, dix cochons, dix paniers de légumes et dix paniers de fruits, dix sacs de sucre et 200 têtes de volailles.*

ECHEC DES DEUX MISSIONS CONSULAIRES D'EUGÈNE CHAIGNEAU (1825-1831). *LA FAVORITE* EN COCHINCHINE (30-31)

[TEXTE 107]

Nous avons dit que J.-B. Chaigneau avait emmené, en 1820, son neveu comme chancelier. Le jeune Eugène Chaigneau fut désigné, en avril 1825, pour gérer pendant l'absence de son oncle le consulat de Cochinchine aux appointements de 9.000 fr. par an. Le gouvernement cochinchinois refusa de le reconnaître. Eugène Chaigneau se rendit à Calcutta, où il embarqua, seul Français à bord, sur le bâtiment envoyé par la Compagnie anglaise des Indes, capitaine Dillon, à la recherche des restes de Lapérouse. Cette exploration, couronnée de succès, valut la Légion d'honneur à Eugène Chaigneau.

Bien que, par raison d'économie, l'agence consulaire de Hué eût été supprimée au 1er janvier 1828, le gouvernement français, qui espérait toujours rencontrer de meilleures dispositions à la Cour de Hué, renvoya, en décembre 1829, Eugène Chaigneau en Cochinchine, avec le titre de Vice-Consul (appointements réduits à 6.000 fr.). Le trois-mâts de Balguerie-Stuttenberg, le Saint Michel, qui portait le neveu de J.-B. Chaigneau, se brisa, le 9 août 1830, sur les récifs des Paracels. « Après avoir lutté pendant cinq jours et six nuits dans

« *une frêle embarcation contre une mort presque certaine* », *Eugène Chaigneau put aborder la côte avec les* 27 *hommes de l'équipage. Il arriva à Hué dans le plus complet dénuement.* « *Toléré plutôt qu'installé* », *il vit rejeter ses lettres de créance et échoua aussi radicalement qu'en* 1825, *malgré la présence à Tourane, en décembre* 1830, *de* la Favorite, *corvette de* 24 *canons, qui accomplissait le tour de monde.* La Favorite *croisa assez longuement sur les côtes du vietnam ; son commandant, le capitaine de frégate Laplace a consacré, dans sa relation de voyage, de nombreuses pages et de belles illustrations à la Cochinchine* (t. II).

Eugène Chaigneau devint par la suite chancelier du consulat de Manille, Consul à Cavite, enfin consul général à Singapour. Fortement impaludé, Eugène Chaigneau mourut en France, le 27 *mai* 1846, *à l'âge de* 47 *ans. Sur Eugène Chaigneau, cf., SALLES, B. A. V. H.*, 1923[1], p. 130-143 ; portrait, ibid., pl. XX.

Les impressions du commandant Laplace à Tourane (janvier-mars 1831)

...« La haine du peuple, l'esprit inquiet des Tonkinois, le peu de confiance que lui inspirent sa garde et sa Cour, forcent ce malheureux prince à se tenir renfermé au fond de son palais, véritable citadelle toujours munie de deux ans de vivres, et dans laquelle il fait tenir, à ce qu'on prétend, des éléphants toujours prêts pour le transporter à la première alarme, avec ses trésors, dans les montagnes voisines ; et la crainte d'être poursuivi dans sa fuite l'a décidé même à faire venir de Calcutta un cheval anglais de grande taille, qui pût dépasser à la course les chevaux les plus vites du pays...

...Cependant, jusqu'ici, rien n'a justifié ces précautions, et même la fortune semble vouloir affermir de plus en plus le trône du Roi de la Cochinchine, car, non seulement une formidable révolte des Tonkinois a été heureusement réprimée par les troupes, sous les ordres du vieux *Tacoun* (Lê van Duyet), que le danger imminent avait fait appeler, mais des ennemis bien plus à craindre encore ont consommé eux-mêmes leur ruine. Les deux jeunes princes, petits-fils du précédent Roi et légitimes héritiers de la couronne, étaient le centre autour duquel se ralliaient tous les mécontents ; l'aîné mourut d'une maladie de langueur... ; bientôt après, son frère... fut condamné à une prison perpétuelle... C'est ainsi que le souverain actuel a été débarrassé de deux compétiteurs dangereux...

« ...(Le Roi s'alarme aussi) du système d'envahissement que les Anglais suivent dans cette partie du monde, et qui fera tomber en leur pouvoir les principaux points maritimes de la Cochinchine, quand ils le jugeront utile à leur politique... Les Anglais pressent (le royaume de Cochinchine) pour ainsi dire par les deux extrémités. Au Nord, ils sont sur le point de s'établir militairement à l'embouchure du Tigre [rivière de Canton] ... Au Sud, le royaume de Siam... est, pour l'Angleterre, un allié dont elle dirige la politique à son gré. Déjà, en 1829, la mésintelligence a été poussée très loin entre la Cour de Hué-Fou et celle de Siam, dont les sujets avaient égorgé, sur les frontières du Cambodge, un mandarin cochinchinois avec toute sa suite. Un semblable attentat, dont la réparation a été aussi tardive qu'imparfaite, aurait en d'autres circonstances, amené une guerre terrible ; mais le Roi de

« la Cochinchine est arrêté dans ses projets de vengeance contre un ennemi trop faible pour lui résister, par la crainte de fournir aux maîtres de Singapour un prétexte d'offrir leur médiation, qui deviendrait bientôt également fatale aux deux parties.

L'état politique du royaume est donc aussi critique à l'extérieur que peu rassurant à l'intérieur et doit causer au souverain des craintes très vives, qui ont peut-être influé sur son caractère et sur sa manière de gouverner. En effet, ce prince, qui paraît insensible aux souffrances de son peuple, dur envers les mandarins et sans cesse occupé du soin d'augmenter ses richesses, est, dit-on, affable et bon au sein de sa famille, aime à s'instruire, se fait traduire par un missionnaire français nos ouvrages de science et possède même quelques connaissances en géographie... Le Roi aime la justice et punit avec leur grande sévérité les plus légères prévarications...

...Pour un gouvernement aussi défiant, aussi soupçonneux... la présence d'une grande corvette devait être un sujet de vives inquiétudes. En effet, j'eus bientôt mille affaires à démêler avec toute la diplomatie des mandarins, qui, sans doute, me soupçonnaient d'avoir des projets belliqueux, lorsque nous ne demandions que du repos, un peu de liberté et surtout d'abondantes provisions; ce fut justement cette dernière et bien innocente demande qui m'attira une multidute de tracasseries, auxquelles notre départ seul pût mettre un terme. J'ai déjà dit que les Cochinchinois mangent fort peu et ne vivent ordinairement que de riz et de poisson. Quel fut donc être leur étonnement quand ils virent le grand nombre de bœufs, de cochons et de canards achetés chaque semaine au marché pour nourrir 185 Français de bon appétit ! En peu de jours, les villages voisins furent épuisés ; il fallut avoir recours à Faïfo et cette énorme consommation persuada aux autorités que *la Favorite* contenait une armée.

Ce bruit une fois propagé..., nos moindres démarches devinrent l'objet d'un espionnage continuel. En vain, nous évitions avec soin de donner le plus léger motif de plainte ou même d'inquiétude à nos surveillants, chaque jour n'en amenait pas moins de nouvelles vexations... En vain, je portai des plaintes très vives au mandarin de guerre et à son confrère, le lettré, pauvres diables qui n'étaient ni guerriers ni savants, mais que les petits présents dont je les comblais en secret avaient disposés en notre faveur ; il est vrai que, surveillés eux-mêmes et toujours tremblants, leur bonne volonté se bornait à des promesses stériles...

...Je gardai avec moi M. Chaigneau, consul de France, que j'étais chargé de faire reconnaître en cette qualité, ainsi que le subrécargue du *Saint-Michel* M. Borel, homme sage, prudent..., ayant fait plusieurs voyages à la Cochinchine, dont il connaissait parfaitement la langue, la politique et les usages... Dans les conférences ultérieures, que j'eus avec d'autres mandarins, je reconnus de plus en plus chez eux une excessive crainte des Anglais, et même de tous les Européens en général...

...Notre isolement fut encore augmenté par le départ du capitaine, du subrécargue et des officiers du *Saint-Michel*... Ils quittèrent Tourane pour se rendre à Singapour sur une corvette du Roi, qui dut s'estimer d'autant plus heureux de la faire naviguer sous d'aussi bons guides que plusieurs de ses bâtiments, n'ayant pu probablement retrouver leur chemin au milieu des détroits, ne reparaissaient plus. Celui-ci devait échanger à Batavia sa

« cargaison de sucre contre des diamants, des perles et, s'il était possible, contre un bateau à vapeur, nouvelle fantaisie du Roi, qui, d'après les rapports de ses mandarins voyageurs, avait imaginé ce moyen de faire traîner plus rapidement, de Hué-Fou à Tourane et sur les autres parties des côtes du royaume, son harem flottant... où il enferme ses femmes quand elles le suivent dans ses excursions maritimes... »

(LAPLACE, *Voyage autour du monde... exécuté par la corvette de l'Etat* la Favorite *pendant les années* 1830,1831, 1832. Paris, 1833, 1835, t. 2, p. 320-350).

Eugène Chaigneau n'est pas agréé comme consul

Lettre du commandant Laplace,

Tourane, 3 janvier 1831,

« Je quitte à l'instant les envoyés du Roi ; ils m'ont apporté le refus formel de reconnaître M. Chaigneau comme consul de France ; mais le grand Mandarin offre de reconnaître en cette qualité le fils de M. Chaigneau, l'ancien mandarin. La frayeur que causent les Anglais à ce gouvernement en est la cause. Le grand Mandarin prétend, peut-être avec raison, que si un consul de France est à Tourane, bientôt un Anglais demandera à être reçu sans pouvoir être refusé ; que si un fils de M. Chaigneau remplissait cette place, avec la condition d'être habillé suivant la mode du pays, les anciennes fonctions de son père serviraient de prétexte au Roi pour repousser la demande des Anglais et des autres puissances.

J'embarquerai M. Chaigneau sur *la Favorite* pour le porter à Java, d'où sans doute il se dirigera sur la France. Il n'est pas convenable qu'il reste ici, d'autant plus que le grand Mandarin a refusé de nouveau et positivement de recevoir la lettre dont il est porteur ».

Eugène Chaigneau indique les causes de son échec

Eugène Chaigneau Ministre des Affaires Etrangères,

Paris, 20 juin 1832,

« Monsieur,

C'est à regret que je vous confirme aujourd'hui le triste résultat de la dernière mission qui m'a été confiée pour la Cochinchine. Vous aurez vu, par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser de Tourane, le 31 décembre 1830, qu'à cette époque encore, je conservais l'espoir de remplir le but du gouvernement, me trouvant appuyé de la médiation de M. le Commandant de la corvette *la Favorite*. En effet, l'apparition de ce bâtiment sur la rade de Tourane semblait devoir renforcer toutes mes démarches. Mais les mandarins cochinchinois ont appris avec surprise, et j'ai vu moi-même avec chagrin, que M. Laplace n'était porteur d'aucune dépêche qui l'autorisât à supporter officiellement ma mission. Loin de là, cet officier avait l'ordre de visiter le golfe du Tonkin et d'en explorer les côtes : expédition qui n'a pu avoir lieu à l'insu du gouvernement cochinchinois et a vivement excité la méfiance, dans un temps où précisément cette partie de l'Empire venait de se trouver en pleine insurrection.

« Permettez-moi de vous informer, à cette occasion, qu'instruit (par hasard et la veille de mon départ seulement) de la destination prochaine de *la Favorite*, je m'empressai de rappeler au Ministre combien il serait important que le Commandant fût muni d'une lettre, qui nous eût délivrés lui et moi des caprices des mandarins subalternes, et nous eût nécessairement amenés à traiter à Hué avec la solennité convenable...

...Quoi qu'il en soit, Monsieur, je dois déclarer que l'Empereur et son conseil ont, cette fois, pris une connaissance exacte de l'objet de ma mission ; et qu'au moment où, sur le désir du souverain, j'allais paraître devant lui au palais, de petites intrigues m'en ont soudainement fait fermer l'entrée. A cela près, je n'ai eu qu'à me louer personnellement de l'accueil qui m'a été fait dans la capitale de la Cochinchine. Mais les anciennes objections m'ont été reproduites avec une nouvelle force. On ne m'a point dissimulé combien on a à cœur de ménager les Anglais, plus voisins que nous et placés de manière à protéger efficacement les Siamois, ennemis déclarés de l'Empire annamite.

Les Etats-Unis d'Amérique aussi, en 1831, ont fait l'essai d'établir un agent en Cochinchine, se prévalant du « caractère pacifique et purement mercantile qui les distingue de la France et de l'Angleterre, toujours prêtes à obtenir par la force ce qu'on n'accorde point à leur influence ». Malgré ces insinuations artificieuses, Mr. Shilluber, consul nommé des Etats-Unis, a dû se retirer comme moi, sans gagner sa cause.

Dans l'état actuel des choses, il ne faut pas croire que nos relations commerciales avec la Cochinchine doivent être interrompues. Quoique les bâtiments cochinchinois visitent fréquemment les ports libres de Singapore, Malacca et Penang, et même depuis peu, les côtes du Bengale et les rives du Gange, les navires marchands anglais ont été assujettis dans les ports de Cochinchine à des droits plus élevés que les nôtres et ont échoué presque toujours dans leurs spéculations. Les produits de l'industrie française sont préférés à ceux de l'Angleterre, et l'opinion publique surtout sera longtemps encore en faveur du nom français dans le pays.

J'ai pu me convaincre par mes propres yeux que la culture du sucre et de la soie vient de recevoir une extension considérable dans les provinces de Hué et de Tourane. Or ce sont là principalement les produits qui fixent l'attention des armateurs français, et, au moment même où j'ai l'honneur de vous écrire, il est question de préparer à Bordeaux deux armements pour Tourane. J'ai tout lieu de croire que ces spéculations seront favorisées par le gouvernement cochinchinois, dont le but est certainement d'étendre ses relations à l'extérieur, en même temps qu'il s'oppose à toute formation d'établissements permanents sur son territoire. Au moment même de l'arrivée de *la Favorite*, il était sérieusement question de renvoyer en France l'équipage du *Saint-Michel* sur une corvette cochinchinoise, que le Roi désirait faire expédier pour le port de Lorient, où elle devait être mise à la disposition de MM. Chaigneau et Vannier, anciens mandarins et conseillers de son père. J'ai vivement regretté que ce projet n'ait point été mis à exécution, car il pouvait amener de grands résultats pour le commerce.

Après avoir quitté Tourane sur la corvette *la Favorite*, j'ai suivi la destination de ce bâtiment jusqu'à Sourabaya, où nous avons appris la révolution de Juillet, un an environ après qu'elle avait eu lieu. De là, j'ai gagné

« Batavia, dans l'espoir d'y trouver une occasion pour me rapatrier ; mais les nouvelles reçues de Hollande à cette époque ne laissant que peu de doute sur une rupture prochaine avec la France, et un embargo étant momentanément prononcé par le gouvernement de la colonie, je me décidai à me rendre au Bengale pour y profiter du premier vaisseau. Enfin, de Calcutta, où j'ai été retenu quelque temps par une maladie grave dont je ressens encore aujourd'hui les effets, j'ai pris passage sur le navire *le Jules*, qui vient d'arriver à Bordeaux, après une traversée fort longue et des plus pénibles ».

(Arch. Aff. Etrang. Repr. par H. CORDIER, *Consulat de France à Hué*, p. 359-363).

(1) *Cyrille, Pierre, Théodore Laplace, né le 7 novembre* 1793, *à bord d'un bateau marchand que sa mère avait pris pour échapper aux massacres de Saint-Domingue. Novice en* 1809. *Campagne dans l'Océan Indien en* 1810. *Campagne au Sénégal. Capitaine de frégate en* 1828. *Blocus d'Alger. Premier voyage autour du monde sur* la Favorite (1829-1831). *Capitaine de vaisseau en* 1834. *Second voyage autour du monde sur l'*Artemise (1837-1840). *Contre-amiral en juillet* 1841. *Vice-amiral en juin* 1853. *Préfet maritime à Rochefort, puis à Brest. Retraité en* 1858. *Décédé à Brest le* 24 *janvier* 1875.

Le martyre du Pére Schaeffler (1er mars 1851)

CHAPITRE II

LA RÉACTION ANTICATHOLIQUE SOUS MINH-MANG ET THIEU-TRI (1820-1847)

Au Vietnam, le christianisme connaît, au XIX^e siècle, une situation assez analogue à celle qui fut la sienne, jadis, dans l'Empire Romain. Ce n'est pas tant pour des raisons idéologiques que les souverains de Hué s'opposent à la religion d'Occident, mais c'est parce qu'ils voient dans cette religion un ferment de désordre et d'anarchie. Le christianisme, en effet, bouleverse de façon révolutionnaire toutes les coutumes et les institutions locales ; il sape la religion officielle du Ciel et de la Terre, dont le Roi est le grand-prêtre, le culte des génies tutélaires de la cité, le culte des ancêtres ; il ébranle et risque de désagréger les fondements mêmes sur lesquels reposent l'Etat, la famille et toute la société vietnamienne.

Nourri et féru de lettres chinoises, Minh-Mang est foncièrement hostile à l'Europe en général et à la religion chrétienne en particulier. Après avoir marqué tout d'abord quelque hésitation, le fils de Gia-Long édicte toute une série de mesures de proscription qui conduisent au martyre plusieurs missionnaires et nombre de leurs catéchumènes. Son successeur, Thieu-Tri, se montre plus circonspect en raison de la présence dans les mers de Chine de navires européens de plus en plus nombreux. Sous son règne, la persécution continue, mais elle cesse d'être sanglante ; la prison et l'expulsion remplacent d'ordinaire le dernier supplice.

La lutte contre le christianisme, regardé comme le principal véhicule des maléfiques influences occidentales, amène les souverains à combattre toutes les tentatives d'infiltration des idées étrangères. La Cochinchine des descendants de Gia-Long est fermement résolue à ne pas entretenir de relations politiques et même commerciales avec l'Europe ; elle se replie sur son passé et s'isole délibérément du monde extérieur. Dédaigneuse de toutes les possibilités de progrès, elle ne poursuit pas d'autre idéal que celui de continuer à vivre selon les règles immuables fixées par le mos majorum. *Les souverains de Hué se complaisent dans une dangereuse illusion, celle de croire qu'ils pourront indéfiniment maintenir une politique de clôture hermétique sans attirer sur leur tête les foudres que le Céleste Empire lui-même ne parvient pas, à la même époque, à détourner.*

Sur les victimes de la persécution durant cette période :

> *Cf. A. LAUNAY,* Les 52 serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Extrême-Orient de 1815 à 1856, *Paris,* 1895, *et* Les 35 vénérables serviteurs de Dieu mis à mort pour leur foi de 1815 à 1862, *Paris,* 1907 ; *Joseph CUÉNOT,* La Salle des Martyrs [*du Séminaire des Missions Etrangères*], *Paris,*

1943 ; *B. COTHONAY*, Les 26 martyrs des missions dominicaines du Tonkin béatifiés le 7 mai 1900, *Paris, s. d.*

MINH-MANG INTERDIT AUX MISSIONNAIRES DE PÉNÉTRER EN COCHINCHINE (février 1825)

[TEXTE 108]

Durant le début de son règne, Minh-Mang, s'il ne dissimule pas les sentiments hostiles qu'il professe à l'égard de la religion chrétienne, s'abstient de prendre à son encontre des mesures de rigueur.

La présence à la Cour de Chaigneau et de Vannier semble avoir été la raison déterminante de cette retenue. En effet, à peine les deux mandarins français se sont-ils éloignés — ils s'embarquent à Saïgon le 25 janvier 1825 — le souverain lance son premier édit contre les missionnaires. Attaquant logiquement le mal à sa racine, l'édit de février 1825 interdit formellement l'entrée clandestine en territoire vietnamien des « maîtres européens », porte-paroles du Christ.

Edit pour défendre l'introduction furtive des maîtres européens dans les provinces (février 1825)

[février 1825],

« La religion perverse des Européens corrompt le cœur des hommes. Depuis longtemps, plusieurs navires européens sont venus ici pour faire le commerce et ont laissé des maîtres de la religion européenne dans ce royaume (1). Les maîtres ont séduit et perverti le cœur des peuples et ont altéré et corrompu les bonnes coutumes. N'est-ce pas là véritablement une grande calamité pour notre royaume ? C'est pourquoi il convient que nous nous opposions à ces abus, afin de ramener notre peuple dans le droit chemin. Ceci est l'édit du Roi, respectez-le.

A ces causes, nous, Mandarin des lettres, plein de respect et d'obéissance pour l'ordre du Roi, nous envoyons au Gouverneur de la province de Quang-nam (2) l'ordonnance royale afin que, lorsque les navires français viennent dans le royaume, il ait soin de les faire surveiller et examiner avec la plus scrupuleuse attention. De plus, il faut veiller avec le même soin et la même exactitude dans les ports, sur les montagnes, à toutes les issues de terre et de mer, pour empêcher que quelque maître de religion européenne s'introduise furtivement, ne se mêle avec le peuple et ne répande ainsi les ténèbres dans le royaume... »

6e année de Minh-Mang, 1er jour de la 1re lune (février 1825).

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 41-42).

(1) La *Thétis* venant de débarquer en cachette un missionnaire à Tourane.
(2) Province dans laquelle est situé Tourane, seul port du Centre Vietnam fréquenté par les navires européens.

REQUÊTE DES MANDARINS CONTRE LES CHRÉTIENS (août 1826)

[Texte 109]

Minh-Mang n'agit pas seulement de sa propre autorité contre le christianisme. Il est poussé par l'opinion publique, qui se manifeste surtout dans les milieux lettrés, formés, comme le souverain, à l'école confucéenne.

La pétition ci-après résume les griefs que les lettrés faisaient aux chrétiens : abandon du culte des ancêtres, bouleversement des usages et des habitudes, solécismes moraux, assemblées suspectes, hiérarchie particulière en marge des hiérarchies établies, refus de participer aux cérémonies rituelles, etc.

Les souverains vietnamiens reçurent des centaines de pétitions analogues à la pétition ci-dessous, qui fut présentée à une audience royale par le grand Mandarin chef de l'administration de la justice en 1826.

« ... Saisis de crainte, nous courbons la tête et présentons notre requête. Nous supplions Sa Majesté de vouloir bien s'occuper de l'établissement d'une religion véritable, afin que les grands et le peuple puissent en profiter... Toute religion qui séduit et trompe le peuple est une religion perverse. La religion appelée *Duong*, celles de Mac et de Lao quan [Lao tseu] ne sont pas perverses et opposées à la loi naturelle ni capables de vicier les mœurs et les coutumes, comme la religion du Christ, qui détruit et pervertit tout.

Cette religion est fausse et contraire à la véritable doctrine. Elle séduit le peuple et abuse de sa simplicité ; elle emploie la crainte des supplices et de l'enfer pour effrayer les faibles, et la jouissance des plaisirs du ciel pour attirer les autres. Elle en est venue au point de publier un calendrier particulier. Elle a même des tribunaux à elle pour juger les affaires. Ceux qui suivent cette religion s'assemblent, offrent des sacrifices et font des adorations ; des milliers de personnes entrent et sortent, pour rendre leurs hommages, comme s'ils allaient assister un des premiers dignitaires du royaume. Ils publient que leur parti est saint et investissent de dignités ceux qui le suivent. Depuis que cette religion a pénétré dans le royaume, des milliers de personnes la professent dans toutes les provinces. Ceux qui sont imbus de cette doctrine sont animés d'un zèle qui les transporte hors d'eux-mêmes et les fait courir çà et là comme des insensés.

Les sectateurs de cette religion n'adorent pas l'Esprit de clarté ; ils ne rendent aucun culte à leurs ancêtres... Ils se multiplient de jour en jour ; on bâtit continuellement de nouvelles églises... C'est pourquoi nous élevons nos regards vers Sa Majesté et nous la supplions de corriger tous ces abus...

...Nous avons examiné le code des lois chinoises prohibantes. Il y est écrit : « Tout Européen résidant dans le royaume, qui s'y fait un nom et se « met à la tête d'un parti pour séduire et abuser le bon peuple, se rend cou- « pable d'un grand crime et mérite d'être étranglé. Quant à ceux qui n'ont « aucune dignité ou réputation, il faudra d'abord les emprisonner, on verra « ensuite. Ceux qui se sont laissé séduire et qui professent cette religion, il « faut les envoyer en esclavage chez les barbares. Ceux qui emploient des « discours captieux pour séduire une multitude de femmes imbéciles et sans « pudeur, ainsi que ceux qui arrachent les yeux des malades, s'ils sont pris,

« seront punis selon la gravité de leur crime. De plus, tous les mandarins « de lettres et les mandarins militaires, ainsi que les officiers subalternes « qui seront reconnus manquer de vigilance, seront livrés au grand tribunal « pour être jugés. »

Toutes ces défenses rigoureuses sont très bonnes et très louables pour mettre obstacle aux doctrines perverses... C'est pourquoi nous supplions Sa Majesté de publier un édit... afin que tout le monde sache que tout Européen et prédicateur de la religion chrétienne, en quelque endroit qu'ils soient, doivent retourner chacun dans leur patrie. Il leur est accordé trois mois pour cela ; ce délai expiré, il leur est défendu de rester davantage dans ce pays. Il faut détruire les églises, brûler les livres de religion et défendre au peuple désormais d'étudier cette doctrine perverse. Si, après trois mois, on découvre quelque Européen caché dans ce royaume, celui qui l'aura découvert et dénoncé jouira de tous les biens de celui qui recélait l'Européen dans sa maison. En outre, le recéleur et les chefs du village seront regardés comme coupables d'un grave délit. Si l'Européen se cache encore parmi le peuple et que celui-ci se laisse séduire par ses doctrines mauvaises au point qu'il soit impossible de purifier le royaume de cette souillure, alors l'étranger sera mis à mort selon la loi chinoise...

...Pour nous, nous sommes des gens vils... Avons-nous bien ou mal fait ? Nous élevons nos regards vers le trône de Sa Majesté et nous la supplions d'examiner cette affaire. »

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 504-507).

LE MARÉCHAL LÊ VAN DUYET INTERVIENT EN FAVEUR DES CHRÉTIENS (1827-1828)

[Texte 110]

Né en 1763, *dans les environs de Mytho, d'une famille de très modeste condition, Lê Van Duyet avait, dès* 1780, *attaché sa fortune à celle de Nguyen-Anh. Ses faits d'armes contre les Tayson lui avaient valu la dignité de « Maréchal de gauche » et, en* 1812, *la Vice-Royauté de la Basse-Cochinchine. Lê Van Duyet, qu'on appelait le Grand Eunuque en raison d'un défaut de conformation, était, de tous les grands chefs militaires des guerres de libération, celui qui se montrait le mieux disposé envers les Occidentaux. Gia-Long le tenait en particulière estime à cause de son intégrité et de sa rude franchise ; il l'avait recommandé comme une sorte de tuteur à son fils, désignation qui irrita d'autant plus profondément Minh-Mang que Lê Van Duyet avait été partisan d'élever au trône le fils du prince Canh. Par loyalisme dynastique, par crainte de voir renaître les horreurs de la guerre civile, Lê Van Duyet ne contesta pas la légitimité de Minh-Mang, mais il affecta de ne publier dans son ressort que les édits royaux qu'il estimait justes et raisonnables.*

Sa vie durant, Lê Van Duyet s'efforça d'atténuer, en Basse-Cochinchine, les rigueurs du jeune souverain à « l'humeur farouche et haineuse ». Lê Van Duyet se refusa notamment à appliquer dans les provinces du Sud les mesures édictées à Hué contre le chistianisme. En 1827, il n'hésita pas à se rendre à la

Cour pour y plaider ouvertement la cause des missionnaires auprès de Minh-Mang, sous les yeux duquel il plaça les lettres de remerciements adressées naguère par Gia-Long aux « maîtres d'Occident ». Minh-Mang n'osa pas passer outre aux objurgations du plus illustre survivant des serviteurs de son père, mais il conçut à son endroit une haine violente, qui devait se manifester dramatiquement à la mort du Grand Eunuque.

Sur Lê Van Duyet :

Cf. HOANG-CAO-KHAI, Quelques grandes figures de l'histoire d'Annam, *bilingue, Hanoï,* 1915.

Lettre de Mgr Taberd (1), Hué, 28 février 1828

« ...(Lê-Van-Duyet) est presque le seul (grand mandarin) qui aime la France et qui se rappelle les grands services de Mgr Pigneau et de toute notre nation. Il est le seul que le Roi craigne. Il s'était fortement opposé à l'élévation du Roi actuel, parce qu'il n'était pas le fils légitime ; mais le feu Roi passa outre. Les autres mandarins l'aiment beaucoup, parce qu'ils le savent plein d'équité. Tous les brigands le redoutent, parce qu'ils sont sûrs d'avoir la tête tranchée s'ils sont pris, sans aucune espérance de pouvoir le corrompre avec de l'argent, comme bien d'autres...

...Nous avons écrit à ce grand Mandarin et lui avons fait exposer par plusieurs personnes notre situation et surtout l'état pitoyable où se trouvait le Tonkin. Au récit de nos misères, il s'est écrié : « Je ne savais rien de tout « cela. Quel crime ont commis les maîtres français pour les persécuter ? « C'en est fait du Royaume... Le Roi comble les bonzes de bienfaits, mais « les bonzes, qu'ont-ils fait pour le bien du Royaume ? Le Roi ne se rappelle « pas les services des missionnaires, qui nous donnaient du riz lorsque nous « étions affamés et de la toile lorsque nous étions nus... C'est ainsi que le « Roi paie tant de bienfaits par tant d'ingratitude... J'irai à Hué, a-t-il « ajouté et je lui parlerai. »

En effet, ce grand Mandarin est venu de Donnaï (2) à Hué pour plusieurs affaires dans le courant du mois de décembre 1827. Au moment où je vous écris, il est encore ici... Je lui ai été présenté deux fois et il m'a très bien accueilli...

Il a recueilli les différentes lettres que l'ancien Roi et Mgr Pigneau s'écrivaient et dans lesquelles sont consignés les services que ce dernier a rendus au royaume. Il en a fait tirer copie, y a opposé son sceau et les a apportés ici pour les présenter au Roi actuel (3). Si le Roi a égard à la supplique du grand Mandarin, ce sera certainement un miracle de la Providence et il ne nous oubliera pas dans la suite »...

(Ann. Propag. *Foi,* 1830-31, t. IV, p. 359-361).

(1) *Jean-Louis Taberd, né le* 18 *juin* 1794, *à Saint-Etienne. Après avoir été vicaire de Saint-Irénée, à Lyon, entra en* 1820 *au séminaire des Missions Etrangères et arriva en Cochinchine en* 1821. *Nommé en* 1827 *Evêque d'Isauropolis et Vicaire Apostolique, il dirigea, après avoir été libéré de Hué, le séminaire de Lailhieu, près de Saïgon. La persécution de* 1833 *le força à se retirer à Bangkok. Une guerre ayant éclaté entre la Cochinchine et le Siam, le prélat, pour ne pas être soupçonné de connivence avec les Siamois, jugea préférable de passer à Singapour au lieu de rentrer dans son Vicariat. Il désigna pour son coadjuteur M. Cuénot, qu'il sacra en* 1835. *Nommé Vicaire Apostolique par inté-*

rim du Bengale en 1838, *Mgr Taberd mourut à Calcutta, le* 31 *juillet* 1840. *Il a achevé et publié le dictionnaire cochinchinois-latin-chinois de l'Évêque d'Adran et composé lui-même un dictionnaire latin-cochinchinois, ainsi qu'une carte de l'Indochine,* Tabula geographica imperii annamitici (1838), *que le Ministre Chasseloup-Lombat fit réimprimer en* 1862 *pour les besoins du corps expéditionnaire.*

(2) *Saïgon.*

(3) *Cf. L. CADIÈRE,* Nguyen-Anh et la mission, B. A. V. H., 1926, *p.* 1-49 (*quatorze documents inédits*).

MINH-MANG MANDE ET RETIENT PRÈS DE LUI LES MISSIONNAIRES FRANÇAIS (1826-28)

[Texte 111]

Minh-Mang ne voulait pas rompre en visière avec le Vice-Roi de la Basse-Cochinchine, protecteur déclaré des chrétiens, dont le prestige personnel était considérable. Usant de cautèle, il employa d'abord un moyen détourné pour ruiner la religion chrétienne, celui d'empêcher la prédication. Sous prétexte de travaux de traduction à exécuter, il convoqua dans la capitale les missionnaires qui, surveillés de près, devaient ainsi se trouver neutralisés.

A la fin de 1826, *Minh-Mang appela auprès de lui tous les missionnaires du royaume. Les missionnaires du Tonkin, plus éloignés et moins connus, s'abstinrent de déférer à l'invitation et en furent quittes pour se dissimuler. Lê Van Duyet fit partir pour la Cour trois des quatre des missionnaires qui exerçaient leur ministère en Basse-Cochinchine. Les Pères Gagelin, Taberd, Odorico séjournèrent à Hué, rémunérés à raison de* 5 *boisseaux de riz et de* 20 *ligatures par mois, libres de leur personne, mais avec défense de sortir sans gardien. C'est seulement en* 1828 *que les trois religieux, à la demande de Lê Van Duyet, venu à la Cour solliciter en leur faveur, obtinrent la permission de regagner leur mission.*

Quelques semaines après avoir mis fin à la captivité déguisée des trois missionnaires, Minh-Mang manda à Hué, soi-disant pour lui traduire la lettre d'un capitaine de navire français, le provicaire de la mission, le Père Jaccard, et le retint à son service ; en décembre 1829, *le Père Jaccard était occupé à « traduire de vieilles paperasses et à faire (au Roi) l'histoire abrégée de la révolution, de Bonaparte et des conquêtes des Anglais aux Indes ». Quatre ans plus tard, le Père Jaccard, accusé d'avoir pris la défense d'un village chrétien en litige avec un village païen, fut condamné à mort et exilé sur les confins du Laos. Bien que Minh-Mang l'eût encore chargé de quelques traductions, le Père Jaccard, qui se refusait obstinément à apostasier, fut condamné à mort pour la seconde fois. Après avoir subi plusieurs fois la question, le Père Jaccard fut étranglé dans le Quang-Tri, le* 21 *septembre* 1838, *en même temps que son élève Thomas Thien.*

Mgr Taberd au séminaire des Missions Etrangères, à Paris,

Hué, 20 février 1828,

« En décembre 1826, le Roi m'envoya chercher au collège et lança un édit appelant tous les missionnaires à la capitale, pour remplacer MM. Chaigneau et Vannier comme interprètes, leur donnant à chacun trois lingots d'argent

« pour les frais de voyage et déclarant coupables tous ceux qui se cacheraient. Du Tonkin, personne n'a paru. A Donnaï [Saïgon], le grand mandarin Quan Thuong Cong [Lê-Van-Duyet] a laissé M. Régereau pour prendre soin du collège et a envoyé à Hué M. Gagelin, le Père Odorico (1) et moi. Ici le Roi nous a assigné une maison dans la ville, mais votre serviteur, malade de la dysenterie depuis quinze mois à en mourir, a obtenu de rester dans une chrétienté voisine. Le Roi m'a envoyé deux fois des médecins. En septembre, nous avons vu où le Roi voulait en venir : nous empêcher de propager la religion. Le Roi nous a envoyé un diplôme de Mandarin de première classe, mais nous avons écrit un placet pour le refuser et lui demander la liberté. Nous ne savons s'il l'a reçu. Il est très difficile même de lui faire parler ; les mandarins le redoutent singulièrement. Il voulait trouver quelqu'un habile dans l'astronomie, la politique et la guerre, mais surtout empêcher la propagation de l'Evangile, dont il est l'ennemi déclaré. Son but sera manqué, car le premier Mandarin, sans lequel il ne doit rien faire d'important, aime la religion chrétienne et les missionnaires, à qui il donne des marques de bienveillance toute spéciale. Il nous a promis de nous tirer tous d'embarras. Sinon, nous demanderons à sortir du royaume, nous ne lui demanderons pas ensuite congé pour y rentrer. Il veut garder avec nous un certain décorum pour ne pas se compromettre avec les rois d'Europe, surtout les Anglais, dont il se défie beaucoup (2). Il craint de se faire mauvaise réputation »...

(Arch. Miss. Etrang., Dossier Cochinchine occidentale. Texte inédit).

(1) Le Père Odorico, franciscain, victime de la persécution de 1833, succomba en prison en 1833.

(2) Minh-Mang n'avait pas vu sans appréhension les Anglais s'installer à Singapour, en 1819 ; il redoutait leur progression dans l'Extrême-Orient. Le souverain vietnamien ne se défiait pas moins des Français, dont il tremblait qu'ils ne réclamassent l'exécution du traité de 1787, en demandant la cession de Tourane.

LE PREMIER ÉDIT DE PROSCRIPTION GÉNÉRALE (janvier 1833)

[Texte 112]

Nous avons vu que, du vivant de Lê-van-Duyet, Minh-Mang avait observé des ménagements à l'endroit des chrétiens. La mort du Vice-Roi de la Cochinchine, survenue en août 1832, *permit au souverain d'assouvir pleinement sa haine contre la religion d'Occident.*

Découvrant ses batteries, Minh-Mang se fit présenter par les lettrés du tribunal des rites une requête en forme contre la religion abhorrée. Après quoi, il lança, le 6 *janvier* 1833, *un édit de condamnation générale, qui imputait à crime le simple fait de professer le christianisme, enjoignait à tous les chrétiens d'abjurer sous peine de mort et ordonnait de démolir tous les édifices du culte chrétien.*

Bien que, faisant appel à la persuasion avant le recours à la violence, cet acte paraisse encore empreint d'une certaine mansuétude, il marque le début de l'ère de la persécution, qui, nonobstant quelques périodes de détente, va se poursuivre jusqu'à l'intervention de la France pour y mettre fin, en 1858.

« Moi, Minh-Mang, Roi, je parle ainsi. Depuis de longues années, des hommes venus de l'Occident prêchent la religion de Dato (1) et trompent le peuple, auquel ils enseignent qu'il existe un séjour de félicité suprême et un cachot d'affreuses misères. Ils n'ont aucun respect pour le Dieu Phat (2) et n'honorent pas les ancêtres. Voilà certainement une grande impiété. De plus, ils bâtissent des maisons de culte, où ils reçoivent un grand nombre de personnes, sans distinction de sexe, afin de séduire les femmes et les jeunes filles ; ils arrachent aussi la prunelle de l'œil aux malades. Peut-on rien imaginer de plus contraire à la raison et aux bonnes coutumes ?

L'an dernier, nous avons châtié deux villages imbus de cette doctrine perverse. Notre intention en cela était de faire connaître votre volonté, afin qu'on évite ce crime et qu'on revienne à de bons sentiments.

Maintenant donc, voici ce que nous avons décidé : quoique le peuple qui, par ignorance, suit cette voie gauche, soit déjà nombreux, il ne manque pas de bon sens pour connaître ce qui convient et ce qui ne convient pas ; il est encore facile de l'instruire et de le rendre bon. Il faut donc employer d'abord à son égard l'instruction et les avis et, s'il est indocile, les supplices et les peines.

En conséquence, nous ordonnons à tous ceux qui suivent cette religion, depuis le mandarin jusqu'au dernier du peuple, de l'abandonner sincèrement, s'ils reconnaissent et redoutent notre puissance. Nous voulons que les mandarins examinent avec soin si les chrétiens qui se trouvent sur leur territoire se préparent à obéir à nos ordres et qu'ils les contraignent de fouler, en leur présence, la croix aux pieds. Après quoi, ils leur feront grâce pour cette fois. Pour les maisons du culte et les habitations des prêtres, ils devront veiller à ce qu'elles soient entièrement rasées et, dorénavant, si quelqu'un de nos sujets est reconnu coupable de professer ces coutumes abominables, il sera puni avec la dernière rigueur, afin de détruire dans sa racine la religion perverse.

Ceci est notre volonté. Exécutez-la. 12e jour de la onzième lune, 13e année de notre règne » (suit le sceau royal). »

Article secret complétant l'édit ci-dessus.

« La religion de Jésus est digne de toute notre haine, mais notre peuple imbécile et stupide l'embrasse en grand nombre et sans examen dans tous les endroits du royaume. Il ne convient pas de laisser s'accroître cet abus. C'est pourquoi nous avons daigné déjà faire un édit paternel, pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour se corriger.

Ce peuple qui suit avec aveuglement cette doctrine est cependant notre peuple ; le rappeler de son erreur n'est pas une affaire qui puisse s'exécuter en un moment. Si on voulait se conformer aux droits, il faudrait faire mourir innombrablement. Cette mesure coûterait à notre peuple et beaucoup, qui seraient disposés à se corriger, seraient enveloppés dans la proscription des coupables. D'ailleurs, il est bon d'agir en cette affaire avec sagesse, selon la maxime [confucéenne] qui dit : « Si tu veux détruire une mauvaise coutume, détruis-là avec ordre et patience », et selon celle qui dit : « Si tu veux extirper la race des méchants, prends la cognée et coupe la souche ».

Nous ordonnons à tous les *tong doc* [gouverneurs de province] et à tous ceux qui gouvernent le peuple :

« 1° De s'occuper sérieusement à instruire leurs inférieurs, mandarins, soldats ou peuple, de manière qu'ils se corrigent et abandonnent la religion ;

2° De s'informer exactement des églises et des maisons des maîtres de la religion, et de les détruire sans délai ;

3° D'arrêter les maîtres de la religion, mais en ayant soin d'user plutôt de ruse que de violence ; quant aux maîtres français, de les envoyer promptement à la capitale, sous prétexte d'être employés par nous à la traduction de lettres. Quant aux maîtres indigènes, vous les retiendrez dans les chefs-lieux de province, pour qu'ils n'aient aucune communication avec le peuple, ce qui l'entretiendrait dans ses erreurs. Prenez-bien garde que vos inférieurs ne profitent de cette occasion pour arrêter les chrétiens sans distinction ni prudence, ce qui mettrait le trouble partout. Cela vous rendrait coupable...

Vous, Préfets de provinces, agissez avec précaution et prudence, n'excitez aucun trouble ; par là vous vous rendrez dignes de notre conférence. Nous défendons de publier cet édit, de crainte que sa publication n'occasionne des troubles. Dès qu'ils vous sera parvenu, vous seuls en prendrez connaissance. Obéissez ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 57-60. Pour le second document, nous avons préféré, à la traduction du P. Louvet, celle qui figure aux Arch. des Miss. Etrang., dernière pièce du recueil des *Lettres de Mgr Cuénot*).

(1) *La religion du Christ.*
(2) *Bouddha.*

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

LE MARTYRE DU PÈRE GAGELIN (17 octobre 1833)

[Texte 113]

François-Isidore Gagelin, né le 10 *mai* 1799, *à Montperreux, dans le Doubs, était parti en novembre* 1821 *du séminaire des Missions Etrangères. Son apostolat en Cochinchine dura onze ans.*

Après son séjour en résidence surveillée dans la capitale en 1727-28, *le Père, Gagelin était devenu le pro-vicaire de Mgr Taberd. Lors de la publication de l'édit de persécution, le missionnaire exerçait son ministère dans les provinces méridionales du Centre Vietnam. Après avoir songé à chercher un asile dans les montagnes, craignant de compromettre ses catéchumènes, il se livra lui-même, fin juillet* 1833, *aux mandarins du Binh-Dinh. Expédié à Hué, le Père Gagelin fut condamné à la peine de mort par strangulation pour avoir prêché la religion chrétienne. Le Père Gagelin a été déclaré Vénérable le* 19 *juin* 1840 *et Bienheureux le* 7 *mai* 1900.

Cf. J. B. S. JACQUENET, La vie de l'abbé Gagelin, *Paris,* 1850, et *Georges GOYAU,* Le Centenaire d'un martyre, le Bienheureux Isidore Gagelin, *l'Eglise en marche, 4e série,* 1934, *p.* 259-292.

Le supplice du P. Gagelin à Hué ouvre l'ère des supplices pour la jeune église cochinchinoise. La persécution se déchaîne ; dans les derniers mois de 1833, 18 chrétiens sont mis à mort dans les seules provinces méridionales ; toutes les églises du royaume sont abattues, des centaines de chrétiens, qui refusent d'apostasier, sont jetés en prison, frappés de verges ou exilés.

...« Le 17 octobre, un peu après le lever du soleil, on annonce à M. Gagelin qu'il va être transféré au Thua-Thien. Il venait de réciter son office, n'avait encore rien pris ni même fait sa toilette. Le prisonnier se revêt aussitôt de sa tunique et de son turban et suit les geôliers. Au sortir de sa prison, il se trouve en face d'environ quarante ou cinquante hommes, armés de piques et de sabres ; il demande au soldat qui l'accompagne : « M'emmenez-vous pour me trancher la tête ? » Le soldat répondit : « Oh ! »... M. Gagelin reprit aussitôt : « Apprenez que je n'ai pas peur. » En sortant de prison, sa figure était animée, puis elle pâlit un peu, mais, après quelques instants, elle recouvrait ses couleurs naturelles. Bientôt le cortège se forme.

Quatre soldats, le sabre nu d'une main, prennent de l'autre les quatre extrémités de la cangue du martyr... Le reste de la troupe forme deux rangs à droite et à gauche ; deux mandarins à cheval, chargés de l'exécution du condamné, ferment la marche. On s'avance jusqu'aux portes de la ville qui aboutissent au pont placé entre la cité proprement dite et le faubourg populeux de Baï-Dan. Dès qu'on arrive au marché qui se trouve au bord du pont, un crieur, tenant en main la planche où est écrite la sentence..., la proclamait au bruit d'une cymbale, tous les cent pas environ. Elle était conçue en ces termes : « L'Européen *Tay Hoai-Hoa* (1) est coupable d'avoir prêché et répandu la religion de Jésus dans plusieurs endroits de ce royaume ; en conséquence, il est condamné à être étranglé ».

La foule qui suivait et augmentait à mesure qu'on avançait, déplorait le sort de M. Gagelin et disait : « Qu'a fait cet homme ? Pourquoi mettre à mort un innocent, un brave homme ? Le Roi est-il devenu un mauvais souverain ? »

Le martyr marchait d'un grand pas, d'un air tranquille, jetait de temps en temps les yeux sur la multitude qui s'agitait devant lui. On arrive enfin à l'extrémité du faubourg, et aussitôt les bourreaux se disposent à l'exécution. Le pieux patient regarde de tous les côtés et demande si on va l'étrangler ou lui couper la tête. Mais, pour toute la réponse, les gens du Roi étendent une natte par terre ; puis il reçoit l'ordre d'ouvrir ses vêtements jusqu'à la ceinture, et, aussitôt on lui attache les bras à un pieu derrière le dos. Le missionnaire se prête à tout avec le plus grand sang-froid. Les soldats lui passent ensuite une corde autour du cou et en lient les extrémités à deux poteaux solidement plantés. Dix à douze de ces hommes, cinq à six de chaque côté, serrent le nœud en tirant de toutes leurs forces, tandis que le généreux confesseur de la foi expire sans faire le plus léger mouvement ; son corps s'incline seulement un peu d'un côté... Pour s'assurer de la mort de leur victime, les bourreaux lui brûlent légèrement la plante des pieds.

Ces diverses opérations achevées et les mandarins s'étant retirés, l'écolier du P. Odorico, qui avait suivi M. Gagelin depuis sa prison jusqu'au lieu du supplice, demanda au soldat la permission de dénouer la corde, coucha le corps du défunt, le couvrit d'une natte et demeura auprès. Vers dix heures, les bourreaux, ennuyés de monter la garde, lui permirent de descendre les dépouilles du martyr dans une barque préparée à l'avance selon mes ordres par un interprète nommé Michel et par mon écolier »...

Relation par le Vénérable Père JACCARD, reprod. par Louis CROCHET, *Vie du Vénérable François Jaccard*, Paris, 1879, p. 175-188.

(1) *Nom du Père Gagelin en vietnamien.*

IMPLIQUÉ DANS LA RÉVOLTE DE KHOÏ, LE PÈRE MARCHAND EST COUPÉ EN MORCEAUX (30 novembre 1835)

[TEXTE 114]

Minh-Mang n'attendait que la mort de Lê Van Duyet pour exhaler la fureur, longtemps contenue, où l'avaient jeté l'esprit d'indépendance et le caractère inflexible du Grand Maréchal. Désireux de savourer sa vengeance, il ordonna d'instruire le procès posthume de l'illustre vieillard, fit mettre à la cangue et frapper de cent coups de bâton son tombeau aux portes de Saïgon.

Ce traitement ignominieux souleva l'indignation des amis et des officiers du vétéran de Gia-Long. En juillet 1833, *ceux-ci se révoltèrent à l'appel d'un mandarin militaire de* 4e *classe, fils adoptif du défunt, Lê Van Khoï, un Tonkinois, ancien partisan des Tayson, que Lê van Duyet avait rallié jadis à la cause de Nguyen-Anh. Les conjurés massacrèrent les mandarins et se rendirent maîtres de toute la Basse-Cochinchine, presque dégarnie de troupes. Khoï prit le titre de « Généralissime pacificateur du Sud ». Il se proposait de placer sur le trône la descendance du prince Canh. Khoï était païen, mais il s'efforça d'attirer les chrétiens dans son parti en leur faisant de belles promesses. Il fit ainsi venir à Saïgon le Père Marchand qui, depuis le début de la persécution, se cachait dans la province de Travinh, et le garda avec lui dans la citadelle de Saïgon, où il dut se retirer à l'approche de l'armée royale. Une armée siamoise, appelée à la rescousse par les rebelles, fut mise en déroute par les généraux de Minh-Mang. Après un siège de deux ans, l'armée royale, profitant de la disparition de Khoï, qui, malade ou empoisonné, était mort pendant le blocus en décembre* 1834, *enleva d'assaut la citadelle (septembre* 1835) *et se livra à de sanglantes représailles. Les* 499 *personnes qui s'étaient réfugiées dans la citadelle — on comptait parmi eux* 66 *chrétiens seulement — dont les deux tiers de femmes et d'enfants — furent massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe, à l'endroit qu'on a appelé depuis lors, en souvenir de cette hétacombe, « la plaine des tombeaux », au Nord de Saïgon. La citadelle d'Olivier de Puymanel fut rasée et remplacée par une nouvelle, de proportions beaucoup plus modestes.*

Les quatre chefs survivants de la rébellion et le fils de Khoï, âgé de sept ans, furent promenés en cage dans les provinces et emmenés à Hué. On leur adjoignit le Père Marchand, accusé d'avoir joué un rôle actif dans le mouvement, alors qu'il s'était refusé à écrire des lettres aux chrétiens pour les inciter à la révolte. Chargé par les chefs rebelles, qui espéraient détourner l'orage de leur tête, le P. Marchand fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté. Après avoir enduré la question des tenailles ardentes, le missionnaire subit, le 30 *novembre* 1835, *à Tho Duc près de Hué, le supplice de la mort lente ou des cent plaies, ainsi que les chefs rebelles et le fils de Khoï.*

Cf. BOUDET et MASSON, pl. 28, *fig.* 53.

Lettre du P. Marchand,

Du fort de Saïgon, 24 septembre 1834,

« Monseigneur (1), je suis soldat des révoltés, enfermé dans le fort avec 3 ou 4 mille gens du Binh-Thuan et autres. Autour de la ville se trouvent je ne sais combien d'obsédants ; ils n'osent encore s'approcher de la ville, mais ça viendra... Ils massacrent les chrétiens *plus aequo* [plus que de raison]. Minh-Mang ayant ordonné, il faut combattre les révoltés et persécuter la religion.

Les chefs [des rebelles] m 'ont demandé de leur indiquer la manière de faire des étendarts semblables à celui de Constantin. Je m'en suis excusé de toutes mes forces (c'est le Père Phuoc [curé de Choquan] qui leur a parlé du fameux *labarum* de Constantin), leur apportant pour raison que, si la divine Providence n 'a pas décidé en leur faveur, tout retournera au désavantage de la religion, *et cætera*. Ils disent que maintenant ils ont la foi en Dieu, que, par conséquent, il ne peut en résulter que du bien.

Il y a aujourd'hui un mois, Monseigneur, que le prince [Lê Van Khoï] envoya des ambassadeurs chrétiens à Siam, m'ayant d'abord chargé d'écrire à Leurs Grandeurs du Siam et de Cochinchine de revenir en paix ici. Maintenant, j'ose prier Sa Grandeur et mes confrères de rester où ils sont, me laissant seul, intrigué et supportant tout le poids de la persécution et de la guerre...

...On a détruit hier l'église de Choquan (2) ; la guerre dans ce pays-ci est un brigandage. Il n'y a plus moyen de fuir et de s'évader. Un de ces quatre matins, si le bon Dieu n'a pitié des siens, je vais peut-être finir mes jours, et la religion les siens. *Quod avertat Deus* ! [Que Dieu nous en préserve !]. L'on dira que c'est moi qui en suis la cause ; peu importe, pourvu que l'on dise faux (3) ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 83-84).

(1) *Lettre adressée à Mgr Taberd au Siam.*
(2) *Un des nombreux villages dont l'agglomération constituait alors la ville de Saïgon.*
(3) *Le Père Marchand, né le* 17 *août* 1803, *à Passavent (Doubs), était parti de la rue du Bac en* 1829. *Il avait appris la langue vietnamienne au collège de Laïthieu et avait été chargé de la province du Binh-Thuan, qu'il avait quittée après l'édit de persécution, pour aller se cacher en Basse-Cochinchine. Le Père Marchand a été déclaré Vénérable, puis Bienheureux, aux mêmes dates que le Père Gagelin. Biographie par l'abbé J.B.S. JACQUENET, Paris,* 1851.

BREF PONTIFICAL D'ENCOURAGEMENT AUX CHRÉTIENS DU TONKIN ET DE LA COCHINCHINE (4 août 1839)

[Texte 115]

Assoupie, malgré l'édit du 25 *janvier* 1836, *année durant laquelle Monseigneur Cuénot peut ordonner dix prêtres et reconstituer deux petits collèges en Cochinchine, la persécution reprend avec une vigueur nouvelle en* 1837, *surtout en* 1838, *année où Minh-Mang fulmine un nouvel édit. Alors subissent le martyre, au Tonkin ou en Cochinchine, en outre des deux prélats espagnols de*

l'ordre de Saint-Dominique mentionnés dans le bref de Grégoire XVI, le Père Cornay, coupé en morceaux le 20 *septembre* 1837 ; *le dominicain Fernandez, décapité le* 14 *juillet* 1838 ; *le Père Jaccard, étranglé le* 21 *septembre* 1838 ; *Mgr Du-moulin Borie, décapité au septième coup de sabre, le* 24 *novembre* 1838 *(BOUDET et MASSON,* fig. 54*), ainsi que de nombreux prêtres et catéchistes vietnamiens.*

En août 1839, *le pape Grégoire XVI, qui, en tant qu'ancien Préfet de la Congrégation de la Propagande, portait un intérêt particulier aux Missions, adressa aux chrétiens persécutés du Tonkin et de la Cochinchine un bref d'encouragement, qui parvint en Indochine à peu près au moment où Minh-Mang, victime d'une chute de cheval, succombait* (20 *janvier* 1842).

C'est sous le pontificat de Grégoire XVI (1830-1846) *que le Saint-Siège inaugura la politique qui consistait, en vue de rendre plus efficace l'action évangélisatrice, à multiplier le nombre des Vicariats Apostoliques. Ainsi furent formés, par scissiparité : en* 1844, *le Vicariat Apostolique de la Cochinchine orientale* (*Qhinhon*) *et le Vicariat de la Cochinchine septentrionale* (*Hué*) ; *en* 1846, *le Vicariat du Tonkin méridional* (*Vinh*) ; *en* 1850, *le Vicariat du Cambodge.*

[4 août 1829],

« A nos fils bien aimés, les fidèles du Christ, qui habitent les Vicariats Apostoliques du Tonkin et de la Cochinchine,

Grégoire, Pape, seizième du nom,

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Les nouvelles récentes qui Nous sont parvenues de vos contrées, très chers fils en Jésus-Christ, Nous ont causé tout ensemble une vive douleur et une grande consolation. Nous avons appris, en effet, que la persécution des païens entre les fidèles du Christ continuait, multipliait même ses ravages, et qu'au Tonkin oriental, deux prélats d'un rare mérite, Ignace Delgado, notre Vicaire, Evêque de Mellipotamos, et son coadjuteur Dominique Henarès, Evêque de Fesseïte, ainsi que plusieurs autres ouvriers évangéliques, avaient péri par le glaive. On Nous a fait savoir encore qu'au Tonkin occidental, notre Vicaire Joseph-Marie Havard, Evêque de Castorie, non moins recommandable que ses collègues, était mort de fatigues et de misères, et que plusieurs ministres de Jésus-Christ avaient succombé sous le fer des persécuteurs, que d'autres enfin avaient été massacrés en Cochinchine...

Nous avons ressenti une grande tristesse en considérant à quel péril vous êtes exposés, très chers fils...

...Considérez ... les illustres exemples de vos chefs ; afin de remplir dignement leurs devoirs de pasteurs, ils n'ont pas hésité à donner leur vie pour vous. Si donc il s'en est trouvé parmi vous qui, comme Nous l'avons appris avec une extrême douleur, ont été saisis d'une trop grande terreur à la vue des tourments et ont été assez impies pour rougir de confesser le Christ devant les hommes, Nous les exhortons et conjurons de laver dans les larmes de la pénitence un crime si détestable et d'implorer avec ardeur leur pardon de la divine miséricorde...

...Vous n'êtes pas voués pour jamais à cette atroce persécution. Un jour viendra que, délivrés de vos alarmes et comme échappés à cette furieuse

« tempête, vous rendrez en paix un culte au vrai Dieu et vous lui adresserez d'éternelles actions de grâces pour le calme enfin rétabli.

Et maintenant, Nous vous recommandons tous au Dieu tout puissant et Nous vous donnons avec amour la bénédiction apostolique, présage du recours d'en haut.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 4e jour d'août de l'année 1839, la 9e de notre pontificat,

Grégoire, Pape, seizième du nom ».

(Repr. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 517-519).

LES PRISONS DE MONSIEUR MICHE (1842-1843)

[Texte 116]

La guerre de l'opium entraîne une rémission de la persécution en Cochinchine. Le nouveau souverain Thieu-Tri laisse subsister les édits de son père, mais il les applique avec une certaine bénignité. Sous son règne, aucun missionnaire ne périt de mort violente et les chrétiens connaissent une relative tranquillité. Le Vicaire Apostolique de Cochinchine Mgr Cuénot peut réunir en synode, à Gothi (Binh Dinh), les prêtres de son vicariat et reprendre, en 1842, *le vieux projet d'évangélisation des peuplades sauvages de la chaîne annamitique.*

Les deux missionnaires désignés pour la mission des sauvages, MM. Miche et Duclos, furent appréhendés, le 16 *février* 1842, *sur le domaine du Roi du Feu, hors du territoire vietnamien. Après avoir subi soixante interrogatoires, dont quelques-uns au rotin, dans les prisons du Phu Yen, « vestibule de l'enfer », les Pères Miche et Duclos furent transférés, le* 13 *mai, dans la grande prison de Hué, où étaient déjà détenus trois de leurs confrères du Tonkin occidental, les Pères Galy, Berneux et Charrier. Les cinq missionnaires furent condamnés à la peine capitale, mais Thieu-Tri, qui redoutait d'attirer sur son royaume des rigueurs analogues à celles que les Anglais exerçaient alors en Chine, accorda aux condamnés le bénéfice du sursis. Les cinq prisonniers furent réclamés et délivrés peu après par la corvette* l'Héroïne (*mars* 1843, *cf. Texte* 122).

***Jean-Claude Miche**, né à Bruyère* (*Vosges*), *le* 9 *août* 1805, *était parti du séminaire des Missions Etrangères en* 1836. *Il séjourna à Battambang jusqu'en* 1839, *passa en Cochinchine en* 1840 *et y devint provicaire de Mgr Cuénot. Débarqué en* 1843 *par* l'Héroïne *à Singapour, le Père Miche rentra en Cochinchine en* 1844 *et y fut nommé, sous le titre d'Evêque de Dansara, coadjuteur de Mgr Lefebvre, puis, en* 1850, *Vicaire Apostolique du Cambodge. De* 1848 *à* 1864, *date à laquelle il fut appelé à succéder à Saïgon à Mgr Lefebvre, Mgr Miche vécut au Cambodge, où il acquit sur le souverain une grande influence qu'il mit au service de la France.*

***Pierre-Irénée Duclos**, né dans le Calvados en* 1808, *parti du séminaire en* 1837, *arrêté à son retour en Cochinchine en juin* 1846, *condamné à mort, décédé en prison le* 17 *juillet* 1846. — *Jean-Paul Galy mourut à Saïgon en* 1869. — ***Siméon-François Berneux**, nommé en* 1854 *Vicaire Apostolique de la Corée, décapité près de Séoul, le* 8 *mars* 1866. — *Pierre Charrier mourut rue du Bac en* 1871.

Messieurs Miche et Duclos à M. Barrot, consul général à Manille, (1)

De la prison de Hué, 18 mai 1842,

...« Arrivés sur la terre annamite depuis sept ans, nous sortîmes du royaume le 10 février 1842, pour porter la lumière chez les sauvages. Le 16 au matin, nous fûmes arrêtés par des soldats que les mandarins du Phu Yen avaient lancés à notre poursuite. Nous étions alors à six journées au delà du royaume... sur le territoire du Roi du Feu. Les populations nous avaient accueillis avec la plus généreuse hospitalité. Nous protestâmes contre cet acte de violence, mais nous nous laissâmes enchaîner sans résistance, les mains liées derrière le dos. Au village de Buong Vang... on nous attacha tous les deux à deux colonnes ; les soldats se partagèrent nos effets, profanèrent les vases sacrés et réservèrent le reste pour les mandarins. La nuit nous fûmes mis à la cangue. Nous revînmes à pied, par une chaleur étouffante, nos faciles vainqueurs montant les chevaux qu'ils nous avaient ravis... Le 25 février, nous comparûmes devant le Gouverneur et le juge criminel, qui nous ôtèrent nos cangues pour nous mettre à la chaîne. Nous protestâmes énergiquement. Ils disent que le royaume du Roi de l'Eau appartient à la Cochinchine. Nous rétorquâmes que les lois de la Cochinchine ne sont pas observées dans ces régions..., que les sujets du roi de l'Eau et du Feu ne peuvent franchir la frontière annamite sans encourir la peine de mort, donc sont regardés comme étrangers. Le port des armes est interdit sous peine de mort à tous les sujets du Roi de Cochinchine ; or les sauvages ne paraissent nulle part sans armes. Dans les plus pressants besoins de l'Etat, le Roi de Cochinchine ne recrute jamais ses armées dans les royaumes ci-dessus, donc il ne les regarde pas comme soumis à sa domination. Malgré cette protestation, nous fûmes livrés au bourreau et torturés à quatre reprises différentes... Pendant deux mois et demi, rien ne nous fût épargné. Enfin, le Roi nous manda à la capitale, où nous avons été transférés avec la cangue et la chaîne, dénués de tout, réduits à implorer l'assistance de personnes inconnues...

...Nous avons vu tomber la tête de nos confrères, couler à grands flots le sang français, sans implorer d'autre appui que celui du Ciel... Les missionnaires n'ont jamais poussé un seul soupir vers la France, leur généreuse patrie, mais ici le silence serait un crime. Il s'agit de savoir si le droit des gens couvrira de son égide tous les peuples du monde à l'exception des Français ; si les enfants de la France, en quittant leur patrie, seront obligés de cacher leur origine pour cesser d'être le jouet d'un tyran. Ne tenant plus à la vie que par un fil qui sera bientôt tranché, nous sommes loin d'apporter des regrets sur le sort qui nous attend. Ce n'est pas pour nous que nous réclamons un appui auquel nous avons droit et dont nous ne jouirons pas. C'est au nom de la France, dans l'intérêt de tous nos compatriotes, que nous élevons la voix. Puisse cette voix retentir jusqu'aux pieds du trône de France, et l'injustice qui nous poursuit et nous immole, aura un terme. Vous connaissez trop vos devoirs, vous êtes trop fidèle à les accepter pour que cette pièce reste stérile entre vos mains... ».

MICHE et DUCLOS.

(Arch. Miss. Etrang., vol. 789, p. 329. Texte inédit).

M. Miche à Mgr Cuénot

Hué, prison de Tran-phu, 28 septembre 1842,

...« La ville de Hué ne diffère des chefs-lieux de province que par son étendue et ses hautes murailles en briques. La citadelle... est d'une grandeur démesurée, ce qui fait précisément la faiblesse de cette place, beaucoup trop vaste pour avoir jamais... dans son sein les soldats nécessaires à sa défense. Les fossés, creusés au pied des remparts, sont d'une largeur excessive.... Les rues sont tracées au cordeau ; en plusieurs endroits, elles sont bordées de murailles en briques, indiquant un édifice public, la demeure d'un mandarin, mais tout le reste n'est que masures et terrain inculte, en sorte que la première ville du royaume ressemble plus à un désert qu'à une capitale. Quand on connaît tant soit peu les allures du pouvoir souverain en Cochinchine, on conçoit aisément que les sujets se tiennent à distance du souverain...

...Nul profane ne peut approcher de la résidence royale... Malheur à l'ouvrier qui a donné les preuves de son talent et qui est appelé au service du monarque pour exercer son industrie ; si son travail est agréé, les ateliers du palais deviennent sa prison et le modique salaire qu'il reçoit lui fournit à peine de quoi sustenter ses forces ; s'il sort de là, c'est ordinairement avec la chaîne au cou, la cangue sur les épaules et souvent aussi pour aller au gibet...

... Notre manoir (2), comme tous les autres édifices publics, est un grand bâtiment couvert en tuiles et environné de quatre murs. Vu du dehors, on le prendrait en France pour une belle écurie. Il peut avoir trente pieds de façade, sur quarante de profondeur. Cet édifice est divisé en trois compartiments, où président trois capitaines, ayant chacun cinquante soldats sous leurs ordres... Excepté les premiers jours de la lune, où il faut être présent pour recevoir la solde, les deux tiers sont absents ; les uns sont employés par le Roi, les autres vont revoir leur famille.

Chaque capitainerie est divisée en deux parties inégales : l'une, étroite et obscure, est placée sur l'arrière ; l'autre, plus spacieuse du double, plus propre, assez claire, est placée sur la façade, Celle-ci n'est destinée qu'aux soldats et geôliers ou prisonniers de marque. La première est proprement ce qu'on appelle la prison... Lorsqu'un prisonnier arrive, il est d'usage qu'il fasse aux chefs de capitainerie un présent... Ce cadeau suffit ordinairement pour soustraire le prisonnier à l'incommodité des ceps...

...Sous le règne de Minh-Mang, les prêtres catholiques étaient détenus dans la prison obscure. Maintenant, nous sommes tous dans la prison de devant. MM. Charrier et Duclos sont dans la première capitainerie; M. Berneux est dans la seconde ; M. Galy et moi dans la troisième. Nous avons pour compagnie des mandarins de tous degrés, depuis le simple *Caï* jusqu'au *Tong-Doc*... Notre situation s'est considérablement améliorée depuis plusieurs mois... Nous pouvons passer d'une commanderie dans l'autre quand nous le voulons... Nous récitons les prières... Nous écrivons sous les yeux mêmes de nos chefs... Nous nous promenons dans la cour aussi longtemps que l'incommodité des chaînes nous le permet. Cet adoucissement n'est pas dû aux sommités du pouvoir ; nous ne le devons qu'à nos geôliers...

...Nous avons pour geôliers l'élite des guerriers annamites... Depuis que

Monseigneur Pellerin (1813-1862)

«nous somme ici, nous n'avons pas encore aperçu un soldat s'exercer au maniement des armes. Il en est qui ont plus de vingt ans de service et qui n'ont pas vu encore un sabre dégainé, sauf le temps des exécutions. Voilà l'unique exercice auquel le soldat s'applique : le soir, un peu avant le coucher du soleil, on place au milieu de la cour, devant chaque capitainerie, un paillasson recouvert d'un lambeau de natte et représentant autant que possible une face humaine ; puis les soldats s'avancent avec un rotin à la main, écoutent attentivement les instructions de la plus « vieille moustache » de la caserne et frappent ce fantôme avec lenteur, jusqu'à ce qu'il soit déchiré. Ceux dont les coups coïncident et creusent un sillon profond, sont les braves ; ils savent torturer... Quand un soldat connaît cette manœuvre, il en sait assez... Toujours frappant ou frappés, les soldats cochinchinois ne connaissent pas d'autre inspiration que celle du rotin... Pauvre peuple annamite !

12 novembre 1842,

Trois néophytes de Phu-Yen sont venus nous rejoindre. Le 22 octobre, nous avons été conduits au tribunal et interrogés. Je proteste contre le fait qu'on a pris tout notre argent et qu'on ne nous nourrit pas : « Vous n'avez plus d'argent, eh bien, mangez de la terre ! » Sans l'ingénieuse charité des chrétiens, qui nous soulagent au péril de leur vie, nous serions déjà morts de faim...

décembre 1842...

Condamnés [à mort le 3 décembre]..., le 7 décembre, nous sommes transférés à la prison de Pham-Dang, environnée de marais, vrai réceptable de tous les vices et de tous les crimes. La nuit, nous avons jusqu'à 90 ou 100 gardiens... Dans le courant du mois dernier, il est mort de misère et de faim près de quarante prisonniers... Il pourrait se faire que je reçusse encore de vos nouvelles avant de mourir, car le nouveau Roi de Cochinchine, tout chancelant sur son trône vermoulu, ne se hâte guère d'en finir avec nous...

Miche, prisonnier. »

(*Ann. Propag. Foi*, t. XV, p. 506-533 ; également *Revue de l'Orient*, 1842, p. 293-301).

(1) *En* 1839, *la France avait installé aux Philippines un consulat général dont le ressort englobait toutes les mers méridionales de Chine. Ce consulat était géré par Théodore-Adolphe Barrot, frère d'Odilon Barrot, avec pour adjoint Eugène Chaigneau.*

(2) *Le Tran-phu se trouvait à l'angle Sud-Est de la citadelle de Hué. Cf. J.-B. ROUX,* Les prisons du Vieux Hué, *B. A. V. H., avril* 1914, *p.* 111.

LES FUNÉRAILLES DES THIEU-TRI ET L'INVESTITURE DE TU-DUC D'APRÈS MONSEIGNEUR PELLERIN

[Texte 117]

Thieu-Tri mourut le 4 novembre 1847, *après une courte maladie provoquée, paraît-il, par la fausse nouvelle que « douze navires de guerre français, arrivés à Singapour, se disposaient à aller lui rendre visite à coups de canon »* (*Mgr Retord*). *Ses funérailles ne furent célébrées que huit mois plus tard, délai*

nécessaire pour édifier, dans les environs de Hué, non loin des mausolées de Gia-Long et de Minh-Mang, le tombeau du souverain défunt. Mgr Pellerin était venu, en mars 1848, *visiter les chrétiens de la capitale; il n'assista pas personnellement aux funérailles royales, mais il en connut tous les détails par les témoins oculaires. Sur les funérailles de Thieu-Tri :*

Cf. L. CADIÈRE et P. ORBAND, B. A. V. H., 1916, *p.* 91-115.

D'après le comte de Forth-Rouen, Ministre de France en Chine (dépêche du 22 *juin* 1848), *il y aurait eu quatre prétendants à la succession de Thieu-Tri : le descendant du prince Canh, fils aîné de Gia-Long ; un frère cadet de Minh-Mang, qui passait pour un prince libéral et modéré ; le fils aîné de Thieu-Tri ; enfin Tu Duc, second fils de Thieu-Tri, âgé de* 19 *ou* 20 *ans seulement. En raison de son peu d'instruction dans les lettres chinoises et de ses mauvais instincts* (?), *le fils aîné du Roi défunt fut écarté au profit de son cadet, soutenu par un parti puissant de mandarins, avides de dominer sous le nom d'un prince très jeune. Sur la désignation de Tu-Duc, cf.* Ann. Propag. Foi, *t. XX*, 1848, p. 309, *et t. XXII*, 1850, *p.* 369.

François-Marie Pellerin, né le 20 *février* 1813, *à Quimper, parti du séminaire des Missions Etrangères en* 1843, *nommé, en* 1846, *Evêque de Biblos et coadjuteur de Mgr Cuénot, puis, en* 1850, *Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale.*

Cf. T. 136 *et* 137.

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETHANICA

Les funérailles de Thieu-Tri, juin 1848

Mgr Pellerin au séminaire des Missions Etrangères,

Hué, 26 novembre 1848,

« Lorsque Thiêu-Tri mourut, on chercha des sorciers pour indiquer le jour et l'heure propices à la sépulture royale et, lorsque cette heure fut venue, on déposa dans la bière, avec le cadavre, une multitude d'objets à l'usage du mort dans l'autre monde, tels que sa couronne, des turbans, des habits de toutes sortes, de l'or, de l'argent et tout un ameublement de pierres précieuses... Quand Thieu-Tri eut été déposé dans la bière, on le porta dans une maison mortuaire faite exprès, et là, chaque jour on immola des buffles, des porcs et des poulets ; on préparait des mets sur une table placée près du cercueil et le nouveau Roi, fils du défunt, revêtu d'un habit de deuil, venait adorer son père et lui offrir des aliments. Chaque jour aussi, on allumait des cierges, on brûlait de l'encens, on préparait du bétel, de l'arec, du tabac... Le corps resta ainsi dans la chambre ardente jusqu'au 21 de la 5e lune 1848 (21 juin), jour indiqué par le devin comme propice pour commencer les funérailles. Rien de ce qui regarde les morts ne se fait au hasard... Il arrive souvent qu'on déterre plusieurs fois un mort pour l'inhumer ailleurs, lorsqu'un famélique sorcier vient, pour gagner quelques sapèques, jeter l'épouvante dans une famille, en lui prédisant des malheurs inouïs, parce qu'un parent n'a pas été enseveli en bonne forme...

...Le 21 de la 5e lune, le cercueil... fut porté dans une maison bâtie exprès

« à l'une des portes de la ville. Sur le fleuve (1), tout près de cette porte, étaient réunies toutes les barques qui devaient servir au convoi ; la route qu'on allait parcourir était couverte de tapis, de belles nattes de pièces de soie et d'indienne... Un édit avait ordonné aux maires et aux anciens de chaque village de la province de venir dresser chacun un autel tout le long du rivage, d'apporter de l'encens et des cierges et, lorsque le corps passait, il fallait se prosterner à terre et pousser trois grands cris. Chaque côté du fleuve était aussi bordé d'une haie de soldats. Le tombeau du Roi est à une lieue environ de la ville (2) ; cependant, on a mis trois jours pour y arriver, car on allait très lentement et il y avait trois stations... A chacune, on s'arrêtait un jour pour faire des sacrifices..., les animaux étaient offerts en entier, ensuite on les divisait et on les distribuait aux mandarins et aux soldats.

Le cercueil resta donc un jour dans la maison bâtie non loin du fleuve, et ce jour-là, on sacrifia 35 grands animaux. Sur le soir on se mit en marche. Le corps était porté par des soldats. Le nouveau Roi... conduisait le deuil ; il allait à pied, vêtu d'un habit de coton blanc, long et à grandes manches et, sur la tête il avait une espèce de bonnet de paille ; à la main, il tenait un bâton de bambou sec et, après lui, venaient les autres enfants de Thieu-Tri, puis les parents du Roi défunt, tous en habit blanc et en turbans blancs (c'est la couleur du deuil dans ce pays). Lorsqu'on fut arrivé au fleuve, on déposa le cercueil dans une magnifique barque faite exprès... Le corps y fut laissé seul et le cercueil laissé de manière à ce qu'il ne pût être vu de personne. Voici l'ordre que suivit le convoi sur le fleuve... la barque des bonzes, la barque de l'âme du défunt, une barque d'offrandes, une barque de jongleurs chargés de chasser le démon, la barque du défunt remorquée par divers canots, la barque du nouveau Roi et une infinité d'autres nacelles, montées par des individus portant des armes ou par des hommes munis de torches allumées et de fanaux (3). C'est ainsi qu'on marcha pendant trois jours, en jetant de tous côtés une quantité prodigieuse de papier d'or et d'argent.

Enfin, le 24, on arriva près du tombeau, construit dans l'intérieur d'une montagne, assez près du fleuve. A mi-côte de la colline, on a élevé un édifice en belles pierres : ce bâtiment est renfermé dans une enceinte de murailles et là sont les appartements destinés à servir comme de prison aux femmes du défunt qui n'ont pas eu d'enfants... Dans la montagne, est creusée une caverne profonde, dont l'ouverture, placée dans l'édifice, est fermée par une grosse pierre. C'est dans cette caverne, qui se prolonge, dit-on, en plusieurs sens jusqu'au milieu de la montagne, qu'on dépose le cercueil. Ce lieu est protégé par le mystère ; nul ne le sait, excepté les quelques personnes qu'il est indispensable de mettre dans la confidence...

A l'heure précise indiquée par les astrologues, le corps fut déposé dans la caverne mystérieuse. Avec lui on enfouit beaucoup d'or, d'argent, de pierreries et autres matières précieuses... Dans l'enceinte des murailles, on construisit trois grands bûchers avec les barques, les estrades et tout ce qui avait servi aux funérailles, avec tous les objets qui avaient été à l'usage du Roi pendant sa vie : des jeux d'échec, des instruments de musique, des éventails, des boîtes, des parasols, des nattes, des lits, des voitures, des filets et, de plus, un cheval de bois et un éléphant de carton ; et le nouveau Roi mit le feu à ce gigantesque bûcher... Pendant que tout cela brûlait, les jon-

« gleurs... dansaient, brandissaient leurs armes de bois ou leurs tisons de feu ; ils chantaient, hurlaient et menaçaient les démons pour les empêcher d'entrer dans la caverne. Lorsque tout fut consommé, le nouveau Roi et les mandarins s'en retournèrent à la ville ; il ne resta que les familles du défunt avec quelques soldats pour garder le sépulcre ».

(*Ann. Propag. Foi*, t. XXII, 1850, p. 367-378).

L'investiture de Tu-Duc

Mgr Pellerin au séminaire des Missions Etrangères,

Hué, 16 décembre 1849,

« Les rois de Cochinchine doivent recevoir l'investiture de l'Empereur de Chine... Le peuple n'eut pas regardé comme tout-à-fait Roi un souverain qui n'aurait pas été institué par une puissance étrangère. Jusqu'ici la cérémonie se faisait à Kécho [Hanoï]. Même depuis que le Tonkin et la Cochinchine ne forment plus qu'un seul état, dont la capitale est Hué, les rois se rendent encore à Hué et là reçoivent les ambassadeurs chinois... Lorsque le roi Tu-Duc est monté sur le trône, ses mandarins l'ont engagé à demander à l'Empereur de Chine que les ambassadeurs du Céleste Empire viennent lui donner l'investiture dans sa capitale. Il paraît même qu'en cas de refus, on était disposé à ne plus se soumettre à cette formalité. Après quelques pourparlers, la Chine a souscrit au désir du nouveau Roi...

...On avait décidé qu'on ne ferait faire que peu de chemin chaque jour aux députés, afin que, mesurant le pays sur la durée du voyage, ils crussent que le royaume est immense. Les Chinois professent un grand mépris pour les Annamites ; aussi, pendant le voyage, les ont-ils soumis à mille vexations (5), gaspillant avec impunité les provisions amassées pour leur usage. Cependant, leur voracité naturelle n'était pas en défaut ; à chaque station, ils se faisaient peser pour voir s'ils n'avaient pas perdu de leur embonpoint et, s'il manquait quelque chose à leur poids, ils restaient à manger jusqu'à ce qu'ils eussent comblé le déficit...

...Le 17 de la 7e lune, les ambassadeurs entrèrent dans la ville, escortés par 3.000 hommes de troupes portant des armes et des étendards... Le 22e jour de la 7e lune, Tu-Duc s'avança hors de la porte (de la ville intérieure du palais) pour recevoir les ambassadeurs. Dès que ceux-ci l'aperçurent, ils descendirent de leurs palanquins et entrèrent tous ensemble, le Roi à la droite, les ambassadeurs à la gauche. Le diplôme impérial fut déposé sur une espèce d'estrade ou d'autel, au milieu des parfums. Tu-Duc vint en face de l'autel, où il se prosterna cinq fois, puis il resta à genoux. L'ambassadeur prit le diplôme et, se levant, il le lut tout entier et le remit au Roi qui, le tenant élevé au-dessus de sa tête, fit une solennelle prosternation. Puis le diplôme fut confié à un des princes et le Roi le salua de nouveau en se prosternant cinq fois. Cela fait, Tu-Duc renconduisit les ambassadeurs jusqu'à la porte... ».

(Ann. Propag. Foi, *t.* XXII, 1850, *p.* 386-87).

(1) *La rivière des Parfums.*

(2) *Sept kilomètres, en réalité, par la voie de terre. Par la rivière, que suivit le convoi, le trajet est deux fois plus long.*

(3) *Le cortège fluvial comprenait* 33 *embarcations.*

(4) *Sur le cérémonial des funérailles, cf. E. C. LESSERTEUR,* Rituel domestique des funérailles en Annam, *Paris,* 1885, *et G. DUMOUTIER,* Le rituel funéraire des Annamites, étude d'ethnographie religieuse, *Hanoï,* 1904.

(5) *Mgr Retord raconte que les soldats chinois, au nombre de* 3 *ou* 400, *étaient venus « armés de sabres et de piques en bois pour prouver qu'en pays annamite, les terribles et « valeureux Chinois n'ont pas besoin de véritables armes pour se faire craindre et respec- « ter »* (ibid., *t. XXIII, p.* 276).

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

CHAPITRE III

LES TENTATIONS INDOCHINOISES DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Les quelques navires de guerre français, qui, de 1815 *à* 1840, *touchent les ports vietnamiens, sont des bâtiments qui font le tour du monde. Ces voyages de circumnavigation n'ont pas l'Indochine pour but exclusif, ni même essentiel. Jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe, aucun vaisseau français ne stationne à demeure dans les mers de Chine où le gouvernement français n'a en vue aucune action politique.*

Les données du problème se modifient à partir de 1840, *époque à laquelle l'Angleterre ouvre à coups de canon une trouée dans l'* « *Empire mystérieux et muré de la Chine* ». *L'installation de l'Angleterre sur les côtes chinoises à la suite de la guerre de l'opium détermine le gouvernement français à prendre en considération cette nouvelle partie du monde, dans laquelle Guizot considère que la France se doit de paraître à son tour. Une division navale, forte de plusieurs unités, représente dès lors le pavillon français d'une manière permanente dans les mers de Chine. La présence de ces navires de guerre fournit désormais au gouvernement français des moyens qui jusqu'alors lui avaient fait défaut.*

Du coup, Guizot éprouve le besoin de procurer, dans ces mers, « *un point d'appui* » *à nos escadres et à notre commerce. Mais, au lieu de s'orienter vers la terre ferme, vers les rivages indochinois, où la France se manifeste depuis deux siècles, il préfère diriger ses recherches vers les guirlandes insulaires du continent. Les navires français reçoivent l'ordre de reconnaître et, éventuellement, d'acquérir l'île de Basilan, dans l'archipel de Soulou. Néanmoins, l'attention du département des Affaires Etrangères de meure beaucoup plus attentive aux problèmes de la politique européenne qu'aux problèmes de l'outre-mer. Au premier obstacle rencontré, obstacle purement diplomatique, Guizot renonce à son dessein sur Basilan, malgré l'enthousiasme que cette position inspire aux marins. La petite crise internationale qui survient en* 1845 *entraîne l'abandon de la politique des points d'appui. Il ne sera pas créé de Hongkong français dans l'archipel indien : Basilan restera comme devant un simple repaire de pirates malais.*

Au contraire des politiques qui pensent que, faute de données précises, on ne peut et on ne doit rien entreprendre en Indochine, les officiers de la marine royale s'intéressent de plus en plus à la péninsule. Ils voudraient que la France, au lieu d'adopter dans ces parages une attitude rétractile d'abstention systématique, y pratiquât une politique hardiment constructive. Ces officiers ont pour instructions de protéger les missionnaires, mais d'une manière toute platonique,

plus théorique qu'effective, sans engager le pavillon, sans recourir à la force, afin de ne pas soulever des difficultés internationales. Par deux fois, les commandants français intervenant spontanément, sans ordre de leur gouvernement, obtiennent, en Cochinchine, la délivrance de missionnaires condamnés à mort avec sursis. Il se trouve un jour que les bâtiments français sont ou s'estiment menacés. Il en résulte un premier engagement. A Tourane, le 15 *avril* 1847, *le commandant Lapierre détruit la plus grande partie de la flotte de Thieu-Tri.*

Cet incident dramatique détermine une dangereuse tension. L'orage se rapproche des rivages indochinois.

Cf. l'excellent ouvrage de Christian SCHEFER, La politique coloniale de la Monarchie de juillet, *Paris,* 1928 ; *P. RENOUVIN,* La question d'Extrême-Orient, 1840-1940, *Paris,* 1946.

LE COMMANDANT VAILLANT, DE *LA BONITE*, A TOURANE (1837). LES OFFICIERS DE MARINE ET LA COCHINCHINE DE 1837 à 1840

[Texte 118]

La ténacité que met la Cour de Hué à éluder les contacts étrangers atteint son but autour des années 1830 : *la France cesse ses armements commerciaux pour Tourane et ferme son consulat de Hué.*

A ses débuts, la Monarchie de Juillet a de trop lourdes préoccupations en Europe et même en France pour reprendre les projets de la Restauration sur la Cochinchine. Cependant, à partir de 1835-1836, *le gouvernement français recommence à porter quelque intérêt aux questions extrême-orientales. En* 1835- *à la demande, semble-t-il, de la Chambre de commerce de Bordeaux, un consulat est institué à Manille ; en* 1839, *le poste est érigé en consulat général de l'Indochine, le mot, entendu dans son acception la plus large, englobant toutes les mers de Chine. Premier titulaire du poste, Adolphe Barrot, diplomate de haute capacité, ne cesse de signaler, dans ses rapports, l'immense avenir commercial de l'archipel d'Asie, où il demande que la France prenne position en vue de mettre à profit la rivalité anglo-hollandaise. De leur côté, les bâtiments de guerre, qui reprennent alors la tradition des grands périples autour du monde, reçoivent le mandat de recueillir des renseignements de toute sorte, surtout d'ordre économique, sur les pays visités par eux, et plus particulièrement sur la Cochinchine.*

Le capitaine de corvette Vaillant, commandant la corvette de charge la Bonite, *fait escale, au cours de sa traversée de retour, en Cochinchine. A Tourane, le commandant Vaillant subit des « tracasseries et d'humiliantes contrariétés », qui lui font mal augurer de l'accueil que recevraient éventuellement des navires marchands, lesquels, au surplus, n'ont rien à faire dans une contrée où le souverain monopolise toutes les transactions.*

Un an et demi après Vaillant, le capitaine de vaisseau Laplace, chargé d'accomplir, sur l'Artémise, *un second voyage de circumnavigation, paraît également à Tourane. Il cherche à vérifier la véracité des vexations dont on dit que les missionnaires sont les victimes, bien résolu à mettre fin à ces mauvais traitements dans la mesure de son pouvoir ; mais il ne réussit pas à entrer en*

communication avec les habitants, et encore moins avec les religieux français. Le commandant Laplace ne veut pas se départir de « la plus grande modération dans sa conduite » ; il redoute lui aussi que « la moindre démarche énergique » ne soit fatale à ses compatriotes expatriés. Après une vaine attente d'une dizaine de jours, il quitte Tourane, le 21 août 1838, *sans avoir rien tenté, ni rien appris. A noter que* l'Artémise *avait à son bord, le lieutenant de vaisseau Fourichon, futur amiral et Ministre de la Marine, qui, à la suite de cette escale, rédigea un rapport demandant l'occupation de Tourane (rapport dont nous n'avons pas retrouvé trace dans les archives).*

En juin 1840, *c'est au tour d'un autre officier de marine de soulever la question cochinchinoise. Envoyé par l'amiral Bazoche, Gouverneur de la Réunion, sur les côtes de Sumatra, pour y châtier des pirates malais meurtriers d'un navigateur marseillais, le lieutenant de vaisseau Larocque de Chanfray, commandant le brick* le Lancier (1), *s'abstient, sa mission une fois accomplie, de pousser jusqu'en Cochinchine, mais, à Batavia, il réunit, de seconde main, sur le royaume de Minh-Mang, qu'on lui signale comme revenu à de meilleurs sentiments, des renseignements, qui l'amènent à préconiser la prise de possession des archipels de Poulo-Condore et de Cham-Callao, à l'entrée de la rivière de Faïfo. La proposition Laroque de Chanfray trouve bon accueil auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce Cunin-Gridaine, et auprès du Ministre de la Marine Duperré. Cunin-Gridaine et Duperré transmettent la proposition, en l'appuyant, le* 21 *janvier et le* 30 *avril* 1841. *Mais l'autorité de ces deux hauts personnages ne suffit pas à fléchir l'hostilité de Guizot. Le Ministre des Affaires Etrangères estime que la France ne doit rien entreprendre qui puisse éveiller l'ombrageuse susceptibilité de l'Angleterre ; la France a mieux à faire en ce moment en Europe et en Algérie que sur les rivages indochinois. Le* 8 *juin* 1841, *Guizot repousse formellement l'idée d'un établissement à Poulo-Condore et à Cham-Callao.*

Le commandant Vaillant au Ministre de la Marine (2)

Poulo-Pinang, 7 mars 1837,

...« Le 21 janvier, à la pointe du jour, nous partîmes de la rade de Macao pour la Cochinchine... Trois mandarins lettrés de troisième classe montèrent à bord... avec, heureusement pour moi, un interprète, le jeune Vannier, fils de M. Vannier..., embarqué comme drogman sur un des trois navires de guerre cochinchinois qui étaient au mouillage... (Je leur dis) que le très puissant Roi de France m'avait donné ordre de faire le tour du monde pour protéger les Français, qu'il m'avait spécialement recommandé d'aborder en Cochinchine, parce que les Français se considèrent comme ses amis les plus sincères et les plus anciens, que je devais enfin exécuter des travaux scientifiques (3)... Je dis ensuite aux mandarins que j'avais besoin de bois, de provisions fraîches et d'un emplacement pour mon observatoire... Ces pauvres gens n'osèrent pas me dire que, d'après l'édit du Roi de février 1836..., les bâtiments marchands pouvaient seuls être admis à séjourner en Cochinchine et que, en conséquence, je ne pouvais rester à Tourane, mais ils se contentèrent de m'avertir que les décrets de l'Empereur actuel défendaient aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur de l'Empire, qu'en conséquence,

« je pourrais envoyer acheter au bazar de Tourane ce dont j'aurais besoin, faire de l'eau à l'aiguade, établir mon observatoire sur la petite île qui était près de la corvette et faire couper du bois, le long du rivage seulement, mais qu'il fallait nous abstenir de chercher à pénétrer dans l'intérieur du pays... Ils me demandèrent, enfin, avec une sorte d'anxiété, si je comptais rester longtemps à Tourane... Je vis bien qu'ils craignaient que l'Empereur ne leur donnât l'ordre de m'obliger à partir et ils sentaient que les moyens leur manquaient pour le mettre à exécution... Je leur fis servir une collation à laquelle ils firent beaucoup d'honneur... Quant à nos chasseurs, lithologistes, zoologistes, botanistes, naturalistes, ils ne tinrent aucun compte de leurs observations. [pour les empêcher de pénétrer dans la presqu'île], paraissant ne pas les comprendre, et ils furent explorer la montagne...

...Le 26 janvier, dans l'après-midi [j'allai] au village de Tourane, bâti sur la rive gauche, à l'entrée de la rivière... Je fis dire... combien j'étais étonné que l'on s'opposât à ce que nous fussions aux Rochers de Marbre... Je leur fis ensuite parcourir la corvette, qu'ils admirèrent dans toutes ses parties...

...Le 27, je fus à Tourane visiter les mandarins lettrés qui s'étaient rendus à bord à mon arrivée, ainsi que le mandarin de deuxième classe, venu de Hué-fo, qui était venu hier me rendre visite. Des dispositions militaires avaient été prises contre nous ; les deux rives étaient garnies de soldats, comme si l'on avait craint une attaque de notre part... Deux grandes péniches armées de pierriers paraissaient disposées à empêcher nos embarcations de remonter la rivière...

...Le 3 février, je fis lever l'observatoire et tout disposer pour partir... Notre plein d'eau était terminé ; la corvette était chargée de bois à brûler... J'avais envoyé pêcher des sangsues qu'on trouve en abondance dans le petit ruisseau... ; les hommes s'étaient récréés à terre... mais j'avais vivement regretté que, dès mon arrivée, les mandarins eussent empêché d'envoyer des bœufs au marché... Il était bien évident, puisque, chaque jour, il n'y avait que quatre à six poulets dans tout le bazar, que les mandarins empêchaient les provisions de nous arriver, pour nous forcer à quitter le pays... Le 4..., j'appareillai...

...Vous me prescriviez par vos instructions, M. le Ministre, de recueillir sur la Cochinchine les indications réclamées par M. le Ministre des Affaires Etrangères, dans sa lettre du 12 janvier 1836, ainsi que tous les documents qui mettraient à même d'apprécier jusqu'à quel point nos armateurs pouvaient compter sur la protection des autorités de ce pays pour diriger de nouvelles expéditions sur le port de Tourane... La plus cruelle persécution a commencé et continue contre les chrétiens... Il m'a été impossible d'avoir des communications verbales avec les habitants et les autorités après le départ du jeune Vannier, puisque leur langue nous était complètement étrangère et que nous n'avons pu pénétrer dans le pays, étant traqués comme des pestiférés... J'aurais bien pu me soustraire à cette surveillance, blessante et tracassière, en donnant aux Conchinchinois une leçon sévère, mais il m'aurait fallu employer la force, et alors c'était la guerre. Pour moi, je n'avais aucun risque à courir... mais, après mon départ, si un de nos bâtiments de commerce était arrivé à Tourane..., des représailles auraient eu lieu ; je frémis en pensant au sort qu'on aurait fait subir à nos malheureux

« compatriotes (4). Cette considération me fit prendre le parti de la patience et de la longanimité. Je m'attachai à témoigner d'une grande bienveillance et toute l'affectuosité possible... afin de bien disposer en faveur des bâtiments français qui pourraient venir relâcher à Tourane.... d'autant plus que j'étais traité respectueusement et avec la plus grande distinction par les mandarins.

...Puisqu'un bâtiment comme *la Bonite* éprouvait ces tracasseries et ces humiliantes contrariétés, que sera-ce pour un pauvre bâtiment de commerce ? D'abord, il ne peut vendre sa cargaison qu'au Roi ou aux mandarins de la Cour, car la population de Tourane est beaucoup trop pauvre pour acheter et, d'ailleurs, les habitants craignent tellement l'avidité des mandarins que, pour ne pas les exciter et n'en être point pressurés, ils se font pauvres et enfouissent leur argent. Comme on ne peut pas aller... à Hué, il faudrait donc traiter par l'intermédiaire des mandarins avides... Que (pourrait) faire ce capitaine marchand ? Il n'a pas de bâtiment de guerre de sa nation pour le protéger ; il ne parle pas la langue... et, en toute espèce de contestation, il aurait toujours tort, c'est la fable du loup et de l'agneau... M. Borel, qui a fait plusieurs voyages de Bordeaux en Cochinchine, dont il parle bien la langue, a éprouvé de tels dégoûts à son dernier voyage à Tourane que le jeune Vannier m'a assuré qu'il avait renoncé à y revenir... La nation chinoise est la seule qui soit admise... Ce despote, qui fait peser sur son peuple un joug d'airain, s'est déclaré le seul négociant du sucre de ses états... ; il en fixe le taux très bas, le fait ensuite acheter pour son propre compte ; puis, il l'expédie sur ses bateaux de guerre à Batavia ou à Singapour, pour y être vendu...

...Malgré le désir que j'en avais, je n'ai pu me procurer des renseignements touchant la politique intérieure, l'administration, la population, la force militaire et maritime de ce peuple... » (5).

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 170-210. Texte inédit).

(1) *Armand Laroque de Chanfray, né en* 1797, *à Chalons-sur-Saône. Aspirant en* 1815. *Capitaine de corvette en avril* 1837. *Capitaine de vaisseau en juillet* 1841. *Contre-amiral en juin* 1853. *Cadre de réserve en avril* 1859.

(2) *Auguste-Nicolas Vaillant, né à Paris, le* 2 *juillet* 1793. *Aspirant en* 1810. *Capitaine de corvette en mars* 1831, *Capitaine de vaisseau en mai* 1838. *En sa qualité de « premier capitaine français envoyé dans les mers de Chine sous le règne de Louis-Philippe », brigua sans succès en* 1847 *le commandement de la station navale de l'Indochine. Contre-amiral en mai* 1849. *Ministre de la Marine de janvier à avril* 1851. *Gouverneur Général des Antilles. Vice-amiral en août* 1854. *Décédé à Paris, le* 1er *novembre* 1858.

(3) *Les instructions de l'Amiral Duperré, en date du* 28 *janvier* 1935, *prescrivaient au commandant de* la Bonite *de transporter des agents consulaires au Chili, en Equateur aux Philippines, de montrer le pavillon et de recueillir des informations, réclamées par le et Ministre des Affaires Etrangères de Broglie, sur les îles Sandwich, sur la Chine, sur la Cochinchine et sur les comptoirs des mers de l'Inde.* La Bonite, *partie de Toulon le* 6 *février* 1835, *revint à Brest le* 6 *novembre* 1837 ; *dans son état-major figurait l'élève de* 1re *classe Pothuau, futur Ministre de la Marine.*

(4) *Le commandant Vaillant n'eut pas connaissance des conditions dans lesquelles le Père Marchand venait d'être mis à mort quatorze mois auparavant.*

(5) *Vaillant reçut du Ministre des Affaires Etrangères Molé un témoignage de satisfaction pour le zèle et l'habileté déployés par lui au cours de la campagne de* la Bonite. *BOUDET et MASSON ont reproduit quatre vues de Tourane (fig.* 49-52), *empruntées à l'album du* Voyage autour du monde... de la Bonite, *Paris,* 3 *volumes,* 1841-1852. *Cf. également la relation de A. DE LA SALLE, Paris,* 3 *vol.,* 1845.

UNE AMBASSADE DE MINH-MANG A LOUIS-PHILIPPE (1840-41)

[TEXTE 119]

La politique agressive des Britanniques à l'égard du Céleste Empire ne fut pas sans impressionner fortement Minh-Mang : « Cette irruption armée des « Anglais en Chine, pour un intérêt de commerce, sonnait comme une menace, « comme un cri d'alarme des Occidentaux » (R. P. Delvaux). Minh-Mang aurait aussi bien voulu savoir pourquoi les bâtiments de guerre français multipliaient leurs apparitions à Tourane. Inquiet, redoutant de voir l'orage fondre à son tour sur son royaume, le souverain vietnamien jugea prudent d'obtenir des renseignements sur les intentions et sur les forces des gouvernements français et anglais. A cette fin, et sous couleur de négocier un traité de commerce, Minh-Mang envoya en Europe, en 1840, *une ambassade composée de deux mandarins de rang assez modeste et de deux interprètes.*

Les ambassadeurs vietnamiens débarquèrent en Bretagne à l'extrême fin de 1840. *Conduits à Paris par le fils Vannier, ils y furent un moment « les lions « du jour ». Fêtés et choyés, ils furent l'objet de la curiosité des Parisiens, « aux « premières loges de nos théâtres... dans les salons de nos hommes d'Etat ». Après avoir assisté, le* 5 *janvier* 1841, *à une séance de la Chambre des Pairs, ils furent admis à s'entretenir avec le Maréchal Soult, Président du Conseil, et avec le Ministre du Commerce Cunin-Gridaine. Mais une partie de l'opinion manifesta bientôt son étonnement de l'éclat malséant de pareille réception, son indignation de voir « menés à l'Opéra » les envoyés d'un souverain qui, là-bas, faisait « conduire au bourreau » les missionnaires français... L'*Univers *et la presse catholique entamèrent, en janvier* 1841, *une vive campagne, faisant ressortir ce douloureux contraste et demandant une intervention de la France pour faire cesser la persécution au Viet-Nam. L'Evêque de Chalons-sur-Marne, puis l'Evêque du Mans écrivirent dans ce sens au Garde des Sceaux, Ministre des Cultes, Martin du Nord. Les Directeurs du séminaire des Missions Etrangères alertèrent directement, par la lettre ci-après, le roi Louis-Philippe auprès de qui intervint, de son côté, le Souverain Pontife.*

Martin du Nord transmit à Guizot, en l'appuyant expressément, la requête des deux prélats. Nous ignorons la réponse que lui fit Guizot, réponse sans doute courtoise, mais évasive. Il ne semble pas, en effet, que le gouvernement de Juillet ait songé à profiter de cette occasion pour faire parvenir à la Cour de Hué une mise en garde catégorique, qui peut-être eût mis fin à la persécution des chrétiens. Louis-Philippe s'abstint toutefois de recevoir en audience les envoyés vietnamiens, qui n'étaient pas régulièrement accrédités. Ceux-ci quittèrent la France, ayant fait une ample moisson d'informations, mais sans avoir pu amorcer aucune négociation. Les ambassadeurs se rendirent en Angleterre ; ils revinrent ensuite s'embarquer à Bordeaux et regagnèrent Hué, où ils arrivèrent peu après la mort de Minh-Mang.

Cette ambassade vietnamienne de 1841 *donna lieu à un curieux incident, qu'il est bien difficile aujourd'hui de tirer au clair. A son retour au Vietnam, l'un des envoyés raconta qu'un mandarin militaire du premier degré lui aurait dit : « Tous ces prêtres qui vont chez vous ne sont que des misérables sans feu « ni lieu. S'il plaît à votre Roi de leur trancher la tête, nous ne le regretterons*

« pas. » Ces propos, venus par le truchement du R. P. Miche à la connaissance du Maréchal Soult, furent évidemment démentis par lui, repoussés comme « impossibles et invraisemblables. » Il est à peu près certain qu'ils ne furent pas tenus sous cette forme cynique, outrancière et grossière, mais il est probable que les ambassadeurs rapportèrent l'impression que le gouvernement français n'était pas disposé à intervenir résolument en faveur des chrétiens.

Sur cette ambassade :

Cf. R, P. DELVAUX, B. A. V. H., 1928[4], *p.* 257-264 ; *l'*Univers *des* 21 *et* 22 *janvier* 1841 ; *l'*Illustration militaire *du* 1[er] *octobre* 1863.

Le Directeur du séminaire des Missions Etrangères à Louis-Philippe

12 janvier 1841,

« Sire,

« Dans ce moment où des officiers envoyés par le souverain qui gouverne le Tonkin et la Cochinchine viennent, dit-on, demander au nom de ce prince à lier des relations de commerce et autres avec la France, les Supérieurs et Directeurs du séminaire des Missions Etrangères jugent convenable de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation déplorable où se trouvent les missionnaires français au Tonkin et en Cochinchine.

Depuis près de 180 ans que les missionnaires travaillent à propager l'Evangile et la civilisation dans ces deux pays, conjointement avec des missionnaires espagnols qui cultivent la partie orientale du Tonkin, ils ont obtenu d'abondants succès, puisqu'on compte dans le Tonkin environ 350.000 chrétiens et près de 100.000 dans la Cochinchine...

...Ce prince [Gia-Long] étant mort en 1820, son successeur Minh-Mang montra, dès le début de son règne, des dispositions hostiles contre la religion chrétienne et les missionnaires qui la prêchent. Pendant les premières années, retenu par diverses considérations, il se borna à des menaces. Plus tard, il en vint à des mesures vexatoires contre plusieurs missionnaires. Enfin, en 1833, il exerça la persécution la plus sanglante contre les missionnaires et contre ses sujets chrétiens. Neuf missionnaires français ont été victimes de cette cruelle persécution. Deux ont été étranglés, un décapité, après avoir souffert la prison, les fers, la cangue et autres tortures. Deux ont été hachés par morceaux, après avoir été enfermés pendant trois mois dans des cages, chargés de chaînes et torturés, de la manière la plus barbare, pour être contraints à avouer des choses fausses, absurdes et souverainement injurieuses à la religion chrétienne et à ses ministres. Un sixième missionnaire a été arrêté et emprisonné le 14 avril dernier ; on ignore encore quel a été son sort. Trois autres, dont l'un Mgr Havard, Evêque de Castorie, Vicaire Apostolique du Tonkin occidental, prélat d'un rare mérite, obligés de chercher une retraite dans les forêts et les cavernes, y ont contracté des maladies qui les ont emportés au tombeau.

Parmi les missionnaires espagnols, deux évêques presque octagénaires et un missionnaire ont été enfermés dans des cages et décapités. Un grand nombre d'indigènes, prêtres et séculiers ont été aussi mis à mort parce qu'ils refusaient d'abjurer la religion chrétienne.

Pleins de confiance dans les sentiments de bienveillance que vous avez,

«Sire, pour tous vos sujets, dans quelque partie du monde qu'ils soient, et dans l'intérêt que vous portez aux progrès de la religion et de la civilisation, les suppliants espèrent que Votre Majesté prendra en considération les traitements barbares auxquels les missionnaires français sont exposés dans le Tonkin et la Cochinchine et ils *La* conjurent d'employer les moyens propres à les soustraire à ces injustes vexations ».

(Reprod. par C. R. O. DELVAUX, *loc. cit.*, p. 201-263).

Mgr de Prilly, Evêque de Châlons-sur-Marne, à M. le Garde des Sceaux, Ministre des Cultes

24 janvier 1841,

« Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions d'un grand intérêt, qui n'auront pas échappé à l'attention du gouvernement du Roi... Les Marchand, les Jacquart, les Perboyre et tant d'autres apôtres de la foi invoquent, du fond de leurs tombeaux, le secours de la France, leur chère patrie. Les laissera-t-on plus longtemps à la merci de leurs atroces persécutions... Il serait si aisé, il me semble d'obtenir de ceux-ci quelque relâche, quelque tolérance pour nos chrétiens, en déclarant à MM. de la Cochinchine, qu'on est décidé à prendre leur parti et à les défendre ; que ces hommes inoffensifs, devant qui on devrait se mettre à genoux, puisqu'ils sont les images et les envoyés de Dieu, que ces missionnaires que l'on broye dans les pilons, que l'on tenaille avec des fers rouges, qu'on met en morceaux, sont nos frères et nos amis.

Quel honneur se ferait le gouvernement du Roi et quel noble usage de sa force et de son crédit ! Le plus beau de ses titres, c'est d'être partout le protecteur de la religion catholique. C'est ce qu'il a fait merveilleusement aux îles Sandwich par le ministère de l'admirable commandant de la flotte, M. de Laplace, qui a montré tant de fermeté et a soustrait les chrétiens de ce pays à la plus honteuse et à la plus dégoûtante servitude...

...Je suis bien sûr qu'une demande si raisonnable trouvera l'accueil le plus favorable auprès de Votre Excellence, d'autant plus qu'il y va des grands intérêts de la religion, même de la politique, qu'il y est question, nous dit-on, d'assurer l'exécution d'anciens traités et de faire respecter nos droits par le Roi de ces pays, Minh-Mang, le plus furieux tyran qui surpasse tous ceux dont on a parlé dans l'histoire. Il pourrait entendre raison ».

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents Asie, t. 23, f. 52. Texte inédit).

GUIZOT CHERCHE UN POINT D'APPUI DANS LA MER DE CHINE (1843)

[Texte 120]

Absorbée par la pacification de l'Algérie, la Monarchie de Juillet n'ambitionne pas de conquérir de nouveaux et vastes territoires hors d'Europe. Guizot

regarde les entreprises exotiques comme accessoires, et même comme dangereuses, parce que, inquiétant l'Angleterre, elles risquent de porter une atteinte mortelle à une Entente cordiale, *toujours fragile parce que fort peu populaire en France. Pourtant Guizot considère que la France ne doit pas se laisser distancer dans les régions du Pacifique, que le canon anglais vient d'ouvrir à l'influence européenne. Par ailleurs, Guizot désire aider de son mieux les négociants, représentants des classes moyennes, qui sont le principal étai du gouvernement de Juillet. Telles sont les raisons qui incitent le ministre dirigeant de Louis-Philippe, d'une part à nouer des relations diplomatiques avec la Chine, d'autre part, à rechercher un « point d'appui » dans les mers de Chine.*

A l'issue de la guerre de l'opium, la Grande-Bretagne a conclu, à Nankin, le 29 août 1842, un traité, en vertu duquel la Chine lui cède l'îlot de Hong-Kong et consent à ouvrir cinq de ses ports au commerce étranger. Mais pas plus que les Etats-Unis, la France n'est disposée à accepter des mains de l'Angleterre le traité appelé à régler ses rapports avec le Céleste Empire. Elle tient à stipuler pour son propre compte. Guizot envoie donc, en Chine à la fin de 1843, appuyée par une force navale, une ambassade extraordinaire, investie d'une triple mission, politique, commerciale et scientifique. Le chef de cette mission, Théodore de Lagrené (1), signe sans difficulté, à Whampoa, près de Canton, le 24 octobre 1844, un traité d'établissement analogue au traité britannique ; ce traité sera complété et élargi, peu après, par des édits impériaux qui instaurent — sur le papier — un régime de tolérance religieuse en Chine.

Quant à la politique des « points d'appui », elle représente, aux yeux du gouvernement du juste milieu, une solution intermédiaire, une solution de compromis entre la politique de l'expansion résolue, que préconisent les officiers de vaisseau et le Département de la Marine, et la politique de l'abstention coloniale complète, de l'inertie totale au delà des mers, à laquelle restent attachés les diplomates de carrière, toujours hypnotisés par le souci du rang à tenir en Europe, des frontières à défendre ou à améliorer. Cette politique ressemble comme une sœur à la politique des voies de communication, mise en œuvre depuis plusieurs générations déjà, avec autant d'opiniâtreté que de succès, par l'Amirauté britannique. Il s'agit de procurer à la France, sur les grandes routes de la mer, « à des distances échelonnées autour du globe des établissements d'étendue restreinte », destinés à servir de bases d'intervention et de refuge à nos escadres, à nos commerçants, à nos missionnaires.

Les instructions confidentielles données par Guizot à Lagrené, en novembre 1843, sont les suivantes : à l'exemple de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, la France, elle aussi, doit prendre pied dans les mers de Chine ; elle doit se créer dans ces mers un point d'appui. Ce point d'appui sera recherché, non pas sur le continent, non pas en Indochine, région trop mal connue pour qu'on puisse y choisir à bon escient un établissement utile et à l'abri des contestations internationales, mais dans les archipels de bordure, où il semble qu'on puisse encore trouver des terres vacantes appropriées au but poursuivi.

C'est donc dans l'Insulinde, aux abords des Philippines, où l'Espagne affaiblie n'exerce qu'avec somnolence une autorité souvent remise en question par des populations malaises particulièrement turbulentes, que les agents de la France vont s'employer à repérer et à acquérir une position susceptible de fournir à la marine et à l'influence françaises de larges possibilités d'implantation et de rayonnement.

La Monarchie de Juillet n'a pas ignoré, on le voit, la question d'Extrême-Orient tout nouvellement posée. Elle a porté de l'intérêt aux mers de Chine et a songé quelque temps, sans grande insistance, il est vrai, à s'y tailler une place.

En revanche, elle a laissé délibérément de côté la péninsule indochinoise et, par système s'est interdit d'y assumer un rôle actif.

Guizot à M. de Lagrené

Paris, 9 novembre 1843,

« Le Roi... a décidé qu'une division navale stationnerait désormais dans les mers de la Chine et du Japon, avec la mission d'y protéger et au besoin d'y défendre nos intérêts politiques et commerciaux.

Mais la France ne possède actuellement dans ces mers aucun point où les bâtiments qui composeront cette station permanente puissent se ravitailler, réparer leurs avaries, déposer leurs malades ; c'est donc à la colonie portugaise de Macao ou à l'établissement anglais de Hong-Kong ou, enfin, à l'arsenal de Luçon que la division française devrait demander un point d'appui, un point de refuge, un point de ravitaillement.

Cela n'est pas possible. Il ne convient pas à la France d'être absente dans une aussi grande partie du monde, lorsque les autres nations de l'Europe y possèdent des établissements. Le drapeau français doit flotter aussi dans les mers de la Chine, sur un point où nos navires soient assurés de trouver un abri et des secours de toute espèce.

Il faut donc, comme les Anglais l'ont fait à Hongkong, comme nous venons de le faire nous-mêmes aux Marquises, y fonder un établissement militaire pour notre marine, un entrepôt pour notre commerce. Cet établissement devra réunir plusieurs conditions essentielles : la proximité de l'Empire chinois, un port vaste et fermé, afin que les bâtiments n'aient pas à y craindre les tempêtes, si fréquentes et si redoutables dans ces parages, une position isolée et facile à défendre, un climat salubre pour que nos équipages puissent s'y rétablir en peu de temps des maladies causées par les chaleurs tropicales ; enfin, des sources dont la limpidité et l'abondance fourniront aux navires les moyens de renouveler leur approvisionnement d'eau.

Les notions que l'on possède sur les contrées de l'Indochine ne sont ni assez étendues ni assez précises pour que l'on puisse dès à présent déterminer le point dont on devrait prendre possession, afin d'y fonder ce nouvel établissement. Il est donc impossible de donner à cet égard à M. de Lagrené des instructions précises. On se bornera seulement à lui indiquer quelques positions signalées par les explorations antérieures comme pouvant servir de base à la politique de la France ou créer un centre à ses intérêts commerciaux de l'Indochine.

Sur la route des navires qui se rendent d'Europe en Chine et à la sortie des détroits de Malacca et de Singapour, se trouvent les îles Anamba et Natan, dont les habitants de race malaise ont su jusqu'ici conserver leur indépendance. Mais, lors même que ces îles offriraient un point d'occupation convenable sous les rapports nautiques, ce dont il faudrait s'assurer par une reconnaissance nouvelle, n'y aurait-il pas à craindre que le voisinage des établissements importants créés par les Anglais et les Hollandais à Singapour, à

« Sumatra et à Bornéo, n'eût pour effet d'annuler en quelque sorte l'intérêt que nous pourrions y former et nous exposât d'ailleurs à de fâcheuses collisions ?

Les mêmes objections s'appliquent aux îles de Poulo-Condore et de Cham Culao sur les côtes de la Cochinchine... La première de ces îles est, en outre, très malsaine, ce qui empêcha la Compagnie française des Indes Orientales, qui l'avait fait reconnaître en 1720, d'en prendre possession, et ce qui a motivé plus tard l'abandon qu'en firent les Anglais, après une occupation de quelques années. Le groupe de Cham Calao, récemment étudié par le capitaine de corvette Favin-Lévêque, ne se présente pas sous un jour plus favorable.

Il resterait à explorer sur la côte même de la Cochinchine, la péninsule de Tourane, dont la cession avait été faite à la France, en même temps que celle de Poulo-Condore, par le traité de Versailles du 28 novembre 1787... Mais, le traité n'ayant pas reçu d'exécution de la part de la France, nous ne saurions aujourd'hui nous en faire un titre auprès du souverain actuel de la Cochinchine pour revendiquer la propriété de Tourane. MM. du Camper, de Bougainville et Laplace, qui l'ont successivement visitée, ont toujours fait l'éloge de sa rade, l'une des plus spacieuses et des plus sûres de la Cochinchine. Ces avantages ne seraient-ils pas toutefois plus que compensés par l'insalubrité du climat, ainsi que par les grands inconvénients qui résulteraient de la position continentale de Tourane et dont la moindre serait la difficulté de restreindre notre occupation ? Nous n'y serions pas plus convenablement placés au point de vue commercial.

Il semble donc que nos explorations devraient se diriger de préférence sur la partie Est du grand archipel, au Sud des Philippines... Les îles Soulou situées entre Mindanao et Bornéo, habitées par une population active et commerçante, sont indépendantes ; l'une d'elles, l'île Basilan, devrait surtout être explorée avec soin... Un établissement formé sur ce point pourrait rivaliser promptement d'importance commerciale avec celui de Singapour...

...M. de Lagrené sait combien le secret importe à la réalisation d'un pareil plan »...

(Arch. Aff. Etrang., Chine, I, fol. 216-222. Repr. par Guizot lui-même dans son introduction à LAURENCE OLIPHANT, *La Chine et le Japon, la mission du Comte Elgin pendant les années* 1857, 1858, 1859, Paris, 1860, t. I[er], p. III-VII).

(1) Théodore de Lagrené, né à Amiens, en 1800. Entré à vingt ans dans la diplomatie. En poste à Madrid, en Russie, à Darmstadt. Etait Ministre de France en Grèce quand il fut désigné pour la mission extraordinaire de Chine. A son retour, pair de France et grand officier de la Légion d'Honneur. C'est M[me] de Lagrené, Russe de naissance, qui initia P. Mérimée, à la littérature russe. Arrêté quelques jours comme représentant du peuple au Deux-Décembre. Mort en 1862. Bon portrait dans *Lettres de P. Mérimée aux Lagrené*, Mâcon, 1904, p. 16-17.

UNE OCCASION MANQUÉE : BASILAN (1843-45)

[TEXTE 121]

Influencé par les conseils d'un simple particulier, le Docteur Mallat, qui a vécu de 1835 *à* 1842 *en Extrême-Orient et exercé la médecine aux Philippines,*

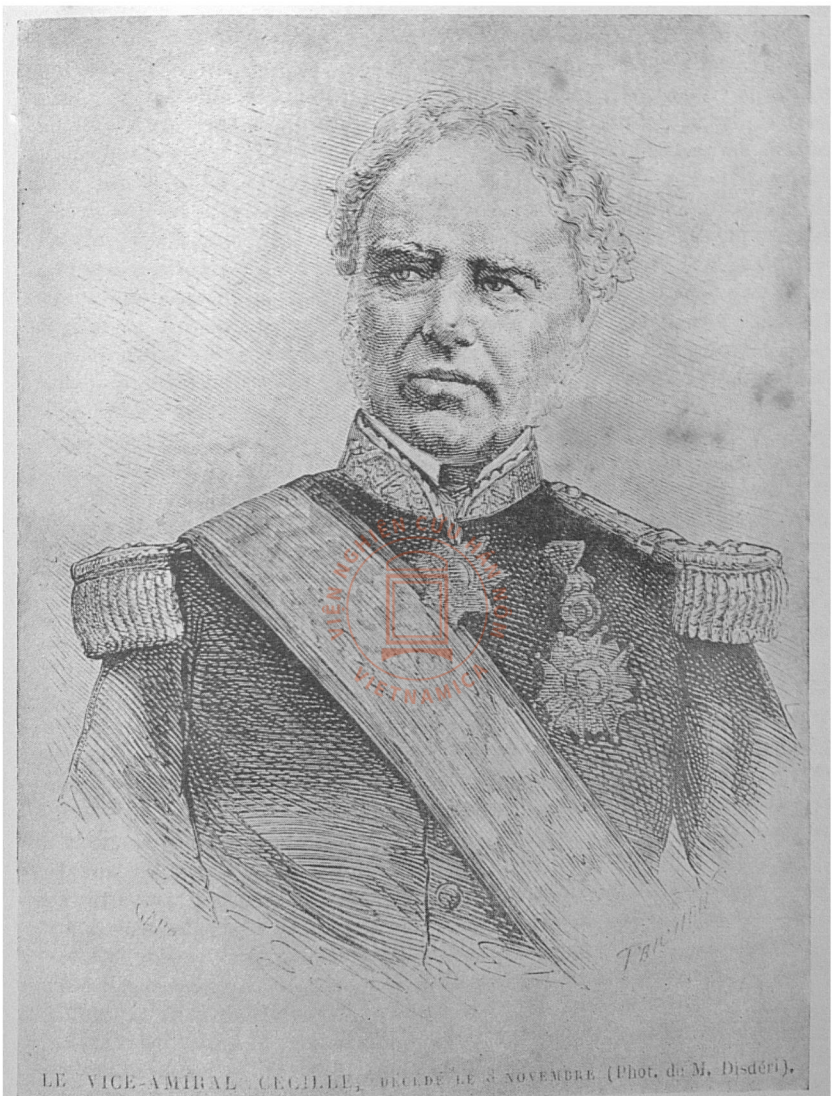

LE VICE-AMIRAL CECILLE, DÉCÉDÉ LE 3 NOVEMBRE (Phot. de M. Disdéri).

L'Amiral Cecille (1797-1873)

Guizot a recommandé, nous venons de le voir, à Lagrené et à l'amiral Cécille de porter préférentiellement leurs investigations sur l'archipel de Soulou, à mi-chemin entre Mindanao et Bornéo.

Reconnue d'abord par le capitaine de corvette Page, *qui a conclu, le* 23 *avril* 1843, *une convention d'amitié avec le sultan de Soulou, l'une des îles de cet archipel, Basilan, apparaît aux officiers de marine envoyés en exploration, comme la position idéale remplissant au mieux les cinq conditions imposées par les instructions de Guizot à Lagrené. Après un incident sanglant avec les pirates malais qui infestent ces parages (meurtre de l'enseigne de Meynard, de* la Sabine, *attiré dans un guet-apens, à Maluzo, le* 1er *novembre* 1844), *le docteur Mallat prend assez témérairement possession de Basilan au nom de la France. Après quoi Lagrené et Cécille réussissent, au prix d'interminables et burlesques palabres, à arracher au mauvais vouloir et à la cupidité des rajahs locaux une convention, aux termes de laquelle ceux-ci abandonnent Basilan au Roi de France, moyennant le versement de* 100.000 *piastres d'Espagne* (20 *février* 1845, *à Soulou*) ; *la convention d'ailleurs, n'est signée par les Français qu'*ad referendum ; *il est bien stipulé qu'elle entrera en vigueur seulement après avoir été ratifiée par le gouvernement de Paris.*

Les diverses autorités maritimes appelées à fournir un avis sur la valeur de Basilan, ne tarissent pas d'éloges sur les avantages que présente cette position. Malheureusement, l'affaire n'a pas été conduite avec toute la célérité et toute la discrétion nécessaires. Les Espagnols des Philippines, alarmés des démarches françaises, font valoir leurs droits historiques ; ils soutiennent que Basilan, loin d'être res nullius, *comme le prétendent les marins français, lesquels admettent comme complète la souveraineté des chefs malais, est une authentique terre espagnole, dépendant, en droit sinon en fait, de Mindanao, c'est-à-dire de Manille.*

Or il advient qu'à ce moment, toute la politique de Guizot est axée sur la recherche de l'amitié ibérique. Déchirée par les rivalités qui dressent les unes contre les autres les factions partisanes, l'Espagne est, depuis 1815, *un véritable champ clos, où s'affrontent la France et l'Angleterre. Pour réparer les pertes de prestige subies au cours de la crise égyptienne de* 1840, *à propos de l'affaire du droit de visite et de l'affaire Pritchard, Guizot veut absolument ramener le royaume d'outre-Pyrénées dans le sillage de la France.*

Tout à son grand dessein des mariages espagnols, dont il ne veut à aucun prix mettre en péril l'heureux dénouement, Guizot renonce, en août 1845, *à se prévaloir des accords qui ont cédé amiablement Basilan à la France. Sans hésitation ni remords, il sacrifie la politique des points d'appui, la politique de l'avenir, à la politique continentale, à la politique du présent.*

Ainsi s'évanouit, au grand chagrin des marins très emballés, la possibilité, un instant entrevue, de fonder, dans l'archipel indien, le Singapour, le Hong-Kong français, dont parlaient les instructions initiales de Guizot. Du même coup, prend fin, après avoir été à peine ébauchée aux Marquises, à Tahiti, à Mayotte et au Gabon la politique des « points d'appui » politique esquissée plutôt que vraiment pratiquée par le gouvernement de Louis-Philippe.

Il est impossible de dire dans quelle mesure les faits auraient justifié les appréciations optimistes émises par les officiers de marine sur Basilan. Ce qui est certain, c'est que la renonciation à ce projet d'acquisition a fortement agi sur la politique française en Extrême-Orient. Il est très probable, en effet, que,

si la France orléaniste s'était décidée, bon gré malgré, à prendre pied dans l'archipel indien, selon le vœu des Page, des Rigault de Genouilly, des Cécille et des Mackau, la France de Napoléon III ne se serait pas engagée en Cochinchine, en 1858, *mais aurait plutôt concentré ses efforts sur le développement de Basilan. Il est ainsi possible que les mariages espagnols, en détournant la France de l'entreprise de Soulou, aient indirectement, par un de ces carambolages imprévus si fréquents dans l'histoire diplomatique, contribué à la fondation de l'Indochine française.*

Note du capitaine de corvette Page (1) sur Soulou et ses dépendances

A bord de *la Favorite*, mer des Célèbes, 7 mai 1843,

...« Il entre dans les éventualités du destin de la France de fonder quelque chose dans ces parages... Je ne vois pas comment nous pourrions nous établir avec valeur sur la côte de Chine ou dans les mers de Chine... Il ne reste plus dans ce monde nouveau qu'une petite zone où les armes européennes ne dominent pas encore, c'est Soulou et ses dépendances... Aux mains de l'Espagne, les présidios de Zamboanga [dans l'île de Mindanao] et l'île de Palawan sont onéreux et presque inutiles. Amie, elle pourrait nous les céder sans se dégrader comme nation, sans ébrécher sa puissance coloniale, comme arrangement de pure convenance... Nous serions bientôt amenés forcément à l'occupation de Soulou et la France gagnerait des droits à la reconnaissance des nations, car elle y apparaîtrait ce qu'elle a été réellement en Algérie la vengeresse de l'humanité (2). Mais je m'arrête... D'autres officiers ont dû être frappés comme moi de ces circonstances qui me semblent palpables, et quand M. de Choiseul méditait la cession de Mindanao, il s'était sans doute déterminé par quelques données analogues. A Soulou, la race malaise n'est point originaire du sol, elle n'y est que campée et ne se maintient que par la conquête ; la conquête peut l'en chasser... En fait d'établissement colonial à acquérir, je n'en connais point de plus conforme au génie de la nation française, qui semble plus facile à faire et à conserver, ni qui soit plus dans la mesure de nos forces navales et du budget de la Marine... Soulou n'a que douze lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur... Quant au sol exploitable, il est, par son peu d'étendue, proportionné aux faibles capitaux que les Français aventurent avec tant de répugnance dans les spéculations lointaines et, pour le conquérir et le conserver, il ne faudrait ni une grande expédition ni une armée d'occupation. Tous les points de la côte sont abordables ; quelques postes militaires... suffiraient à dominer sur la mer et sur la terre...

...J'ai obtenu du Sultan, en grand conseil, un acte qui n'engage que le Sultan de Soulou, sans aucune réciprocité de la part de la France (3)... Nous sommes trop tard venus pour rêver de grandes colonies lointaines... Soulou a des difficultés, mais c'est tout ce qui reste d'important au milieu des mers de l'Inde et de la Chine. Maîtres de Soulou, nous aurions voix dans les événements nouveaux de toute cette partie orientale du monde (je ne veux pas parler du Japon). Hors de là, il n'y a plus rien, rien où on puisse placer le nom de la France. Elle peut encore, à son choix, «être ou ne pas être».

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 24, fol. 38-58. Texte inédit).

Le capitaine de corvette Rigault de Genouilly à l'amiral Cécille,

A bord de *la Victorieuse*, 19 décembre 1844,

...« Je crois qu'il est permis de conclure qu'il serait possible de créer au port de Malamawi (5) un établissement formidable et durable... Il n'y a point pour le gouvernement du Roi, d'autre alternative, ou s'abstenir ou se résigner sur-le-champ à de larges sacrifices pour s'établir de la manière la plus solide et la plus sérieuse... Il faudrait, suivant moi, faire occuper le plus tôt possible le canal de Malamawi par trois corvettes de charge..., engager sur la côte de Chine 3 ou 400 hommes [pour les travaux de défrichement et de premier établissement] ... L'époque venue, tous les ports de Basilan seraient déclarés ports francs. L'exemple de Singapour parle assez haut pour qu'il soit nécessaire d'insister sur les avantages de cette mesure »...

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 181-190. Texte inédit.

L'amiral Cécille au Ministre de la Marine

A bord de *la Cléopâtre*, baie de Maluzo, le 28 février 1845,

... « Les prévisions favorables se sont trouvées réalisées au delà de toute espérance... Il fallait un bonheur inouï pour trouver, dans la partie du monde désignée, où nous nous présentions si tard, un point de quelque valeur et qui remplît à la fois et aussi bien les conditions du programme... Le port de Malamawi, c'est le port de Brest, mais sur une échelle double, et beaucoup plus beau... (Nous avons eu des brises agréables) permettant un sommeil facile et réparateur... la santé des équipages s'est maintenue excellente pendant les quatre mois de séjour qu'ils ont faits sur la côte de Basilan (7)... La terre végétale est profonde et de la plus grande fertilité, des arbres gigantesques partout couvrent le sol... La pacification fera des progrès infaillibles et rapides... (Il faudra porter grande attention) sur le choix d'un Gouverneur...; les écoles sont souvent irréparables, font perdre un temps précieux et coûtent fort cher... Il faut des hommes capables, dont l'intelligence embrasse à la fois le présent et l'avenir..., car il ne faut pas voir dans Basilan une simple colonie, un point militaire secondaire, elle a un grand avenir et sera le siège d'une des places les plus importantes de ces mers... Basilan doit être l'émule de Hong-Kong... Basilan est une perle précieuse ; si ce beau joyau qui peut être ajouté à la couronne de France venait à lui échapper, j'en aurais un très vif regret, et comme Français et comme marin, et mon deuil serait également partagé par tous ceux de mes compagnons, qui, comme moi, ont pu voir et apprécier Basilan ».

CÉCILLE.

(Arch. Aff. Etrang., Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 225-234. Texte inédit).

L'amiral baron de Mackau, Ministre de la Marine au Ministre des Affaires Etrangères (8)

Paris, 30 juin 1845,

...« Après avoir mûrement pesé la proposition que M. le Ministre de France (Lagrené) et M. le Commandant de la station font, d'un commun accord, pour l'acquisition de Basilan, je n'hésite pas à considérer avec eux, parmi tous les points qu'une exploration laborieuse nous a fait connaître, la position de Basilan comme la seule qui remplisse toutes conditions que le gouvernement de votre Majesté a désiré trouver réunies. Je propose à Votre Majesté d'en ordonner l'occupation ;... soit de consentement du Sultan de Soulou et contre le paiement de 500.000 francs, soit de vive force en cas de refus... (On ne doit pas) reculer devant les sacrifices qui seront amplement compensés dans l'avenir. Il faut que la France se présente avec des forces suffisantes... (L'opération coûtera 1.700.000 francs, soit, pour la première année, y compris les 500.000 francs d'indemnité, 2.200.000 francs)... Pour atteindre des résultats moins importants, la France a fait bien d'autres sacrifices. Elle fera celui-ci avec joie... En occupant Basilan, on donnera satisfaction à l'opinion du pays et on travaillera utilement pour son avenir ».

(Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 23, fol. 242-246. Texte inédit).

(1) *Sur Page, futur commandant de l'escadre de Chine, cf. le livre 5.*
(2) *En mettant fin à la piraterie malaise dans l'archipel indien, comme elle a mis fin à la piraterie barbaresque dans la Méditerranée.*
(3) *Convention du 23 avril 1843 (L. DE REINACH, t. I, p. 21-22).*
(4) *Rigault de Genouilly vient d'accomplir une reconnaissance périphérique de Basilan.*
(5) *Malamawi, au Sud-Ouest de Basilan.*
(6) *Ici l'Amiral Cécille énumère avec complaisance les inconvénients que présentent, au point de vue nautique, militaire ou sanitaire, Manille, Macao, Hong-Kong, qui, « a été jusqu'ici un tombeau pour les Européens », Batavia, Sourabaya et Singapour.*
(7) *Rigault de Genouilly, beaucoup moins optimiste au point de vue climatique, fait ressortir, au contraire, l'insalubrité de Malamawi, où la mousson du Sud-Ouest provoque « des fièvres intermittentes et des coliques végétales » et où le choléra fait de grands ravages.*
(8) *Protecteur en titre de l'Amiral Cécille, l'Amiral-Ministre de Mackau a adopté intégralement ses propositions. Il soumet à son collègue Guizot une copie du mémoire qu'il se propose d'adresser au Roi en faveur de Basilan.*

LE CORVETTE *L'HÉROÏNE* DÉLIVRE CINQ MISSIONNAIRES A TOURANE (mars 1843).

[TEXTE 122]

Sitôt commencée la guerre de l'opium, le gouvernement français estima qu'il lui fallait être représenté en permanence en Extrême-Orient par une force navale, susceptible de faire face aux éventualités nouvelles qui pouvaient surgir dans ces parages. A partir de 1840-41, *plusieurs navires de guerre tinrent donc la station dans les mers de Chine, séjournant tour à tour à Macao, à Manille, à Batavia, à Singapour, à Hong-Kong, nouvellement cédé aux Anglais.*

Détaché pour une longue croisière, non pas de la division navale de Chine, mais de celle de Bourbon, le capitaine de corvette Favin-Lévêque, commandant

l'Héroïne, *corvette de 30 canons, apprit fortuitement à Macao la détention de cinq missionnaires français dans les cachots de Hué. Agissant de sa propre initiative, car ses instructions ne lui prescrivaient rien de tel, Favin-Lévêque prît sur lui d'obtenir la délivrance de ses cinq compatriotes promis à la mort* (1).

Arrivé à Tourane le 26 février 1843, le jeune officier fit montre de beaucoup de ténacité et de fermeté. Il refusa les présents qu'on lui offrait, fit mine de rompre les pourparlers et déclara que, si on ne lui restituait pas les prisonniers, il conduirait son bâtiment à l'entrée de la rivière de Hué et, de là, irait jusqu'à la capitale, par n'importe quel moyen. Inquiet de la menace, Thieu-Tri, feignant de céder à un mouvement de pure générosité, ordonna, le 12 mars, de libérer et de remettre au commandant français les détenus, à chacun desquels il fit distribuer cinq pièces d'argent et trois habits.

Les missionnaires une fois délivrés, Favin-Lévêque s'efforça de convaincre les mandarins des inconvénients de l'immobilisme ; il leur montra les avantages que la Cochinchine retirerait de l'établissement de relations commerciales suivies avec la France. Les mandarins restèrent sourds à toutes ses objurgations et conclurent un débat, long de cinq heures, par ces paroles définitives : « La « Cochinchine s'est maintenue longtemps comme elle est ; nous espérons qu'elle « se maintiendra longtemps encore. N'insistez pas. Vous nous avez demandé « deux choses ; vous en avez obtenu une ; vous devez être content. »

L'Héroïne quitta Tourane le 16 mars et reconnut Culao-Cham et Poulo-Condore. Favin-Lévêque arriva à Singapour le 5 avril et y débarqua deux des cinq « décrochés de potence », comme disait le Père Miche, en leur faisant défense de revenir en Cochinchine, interdiction que les Directeurs du séminaire de Paris ne ratifièrent pas, le gouvernement français ne « s'étant pas mêlé de la délivrance ». De Bourbon, le Père Berneux gagna la Corée, où il devait recueillir vingt-trois ans plus tard la palme du martyre ; les Pères Galy et Charrier furent rapatriés en France.

A Singapour et à Batavia, Favin-Lévêque étudia avec soin les quelques relations de commerce que la Cochinchine entretenait avec ces ports ; il en rendit compte au Gouverneur de la Réunion dans un rapport en date du 17 juin 1743, rapport beaucoup plus circonstancié que le premier rapport du 9 août 1843, cité ci-après :

(*Arch. Aff. Etrang. Mém. et Documents, Asie, t. 24, fol. 96-141 repr. in* Revue Coloniale, décembre 1843, p. 572 et janvier 1844, p. 35-48).

M. Favin-Levêque au Ministre de la Marine

En rade de Singapour, 9 avril 1843,

« Dans le cours d'une mission qui m'avait été confiée pour les mers de Chine par M. le Gouverneur de Bourbon (2), il est survenu, lors de mon passage à Tourane, un incident étranger à cette mission et dont je crois devoir rendre compte immédiatement à Votre Excellence.

J'avais appris à Macao, par M. Libois, Procureur de la Société des Missions Etrangères dans cette ville, que la persécution la plus cruelle existait en Cochinchine contre les missionnaires français. Cinq d'entre eux étaient dans les cachots de Hué depuis près de deux ans, chargés de chaînes, rece-

« vant une nourriture à peine suffisante ; ils étaient, en outre, exposés à des tourments affreux.

Tous avaient été condamnés à la torture et à la mort. Leur procès avait été revisé et la sentence confirmée ; mais le Roi de la Cochinchine avait suspendu provisoirement l'exécution. Cependant, le bruit se répandait que les mandarins faisaient auprès du Roi des démarches actives pour en finir avec ces malheureux, lorsque j'arrivais à Tourane.

Sans instruction à ce sujet et sachant même que d'autres commandants avaient pensé ne pas devoir s'en occuper, je n'ai pu supporter la pensée que ces cinq infortunés pouvaient être exécutés en présence pour ainsi dire du pavillon de leur nation.

Me confiant dans la pureté de mes intentions et bien plus encore dans l'impérissable bonté de S. M. le Roi de France, j'ai pris sur moi de réclamer en son nom leur mise en liberté pour les ramener en France.

Après bien des difficultés (3) pour faire parvenir à Hué ma réclamation, difficultés que je n'ai surmontées que par ma persévérance, et je crois pouvoir dire aussi ma fermeté, j'ai été assez heureux pour les surmonter, et, grâce à l'influence et à l'autorité du nom de notre auguste Monarque, MM. Berneux, Gally, Charrier, Miche et Duclos, tous de la Société des Missions Etrangères, ont été rendus à la vie, à la liberté. Ils m'ont été remis le 15 mars à Tourane, en audience solennelle, par le grand Mandarin envoyé à cet effet par le Roi de Cochinchine.

Les trois premiers de ces messieurs doivent retourner en France et viendront à Bourbon sur l'*Héroïne*. MM. Miche et Duclos, ayant reçu de leurs supérieurs en France, pendant leur emprisonnement, l'ordre d'aller diriger le collège de la Mission à Poulo-Pinang et se trouvant par cette destination en dehors du service actif de la mission, j'ai cru pouvoir les autoriser à suivre leur destination, mais tous les deux m'ont donné leur parole d'honneur de ne pas quitter cette position, pour aller en Cochinchine ou ailleurs, excepté en France, avant que le gouvernement français ait fait connaître à ce sujet ses intentions.

Je dois aussi, Amiral, faire connaître à Votre Excellence que Mgr de Courvézy, Evêque de Singapour, voulant faire retourner ces cinq missionnaires en Cochinchine, je m'y suis formellement opposé et que je lui ai déclaré qu'agir ainsi serait manquer dans ma pensée à la dignité et à la loyauté qui devaient être inséparables d'un acte dû à la haute influence de Sa Majesté...

... La France n'aura pas, je le pense, à regretter que je me sois rendu son organe et je suis convaincu que son influence et sa considération ne pourront qu'y gagner en Cochinchine. Cependant, je ne me dissimule pas que j'ai pu dépasser les pouvoirs d'un officier, en employant l'influence du nom de Sa Majesté, mais cette influence auguste était la seule au monde qui pût arracher ces infortunés au sort affreux qui leur était réservé. J'ose donc espérer, Amiral, que Votre Excellence voudra bien ne pas désapprouver ma conduite (4). »

(Arch. France Outre-mer, Corr. Gale Coch., t. IV, f. 106-107. Texte inédit).

Lettre du Roi Thieu-Tri au commandant Favin-Lévêque

12 mars 1943,

« D'après le rapport du Préfet des provinces de Quang-Nam et de Quang-Ngai..., il vient d'arriver à Tourane un bateau de guerre français commandé par M. Levêque. Le commandant demande avec respect la liberté de tous les individus détenus pour s'être furtivement cachés parmi le peuple, pour tromper les ignorants et agir en tout contre les lois de la nation. Leurs fautes sont innombrables. Ayant appris qu'ils étaient encore dans les fers, le Roi de leur royaume envoie un officier supplier humblement notre monarque de leur faire grâce et proclamer, si cette faveur est accordée, l'immense bienfaisance du Roi. Le Préfet de la province, après avoir mûrement réfléchi et reconnu que les paroles du commandant étaient véritablement humbles et respectueuses, a jugé convenable de faire un rapport au Roi. Le Roi dans sa miséricorde, a rendu une ordonnance qui ordonne au Tribunal des supplices de relâcher les cinq individus..., de les délivrer de la chaîne et de les faire conduire à Tourane, pour être reconduits dans leur royaume... La loi de notre royaume est digne, claire, juste et sévère. Si quelqu'un vient d'un pays étranger pour commercer ici, il devra mouiller à Tourane seulement et donner avis de son arrivée au mandarin du lieu, qui en fera rapport au Ministre de la Marine. Alors il pourra commercer; ceci n'est pas défendu. Mais, comme ces cinq individus, oser pénétrer furtivement parmi le peuple, s'y cacher pour tromper les ignorants, voilà qui est strictement prohibé et indigne de toute indulgence. Cependant, comme ces cinq Européens ne faisaient qu'arriver et n'avaient pas eu le temps de connaître notre loi, touché de compassion, je n'ai pu me résoudre à les mettre à mort et, quoique détenus depuis longtemps, ils sont encore sains et saufs (5). Leur Souverain verra que notre Royaume agit avec la plus grande justice...

12e jour du 2e mois de la 3e année de Thieu-Tri (12 mars 1843) (6).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 749, p. 843. Texte inédit).

(1) *Félix Favin Lévêque, né le* 24 *avril* 1808, *à Rochefort ; sorti en* 1825 *du collège royal d'Angoulême (Ecole navale de la Restauration) ; expédition d'Alger ; lieutenant de vaisseau en* 1837 ; *capitaine de frégate au choix en* 1848 ; *capitaine de vaisseau en* 1856 ; *commandant de* la Renommée, *sous les ordres de Charner, dans les mers de Chine, de* 1859 *à* 1861. *Admis à la retraite en avril* 1868.

(2) *L'amiral Bazoche, Gouverneur de la Réunion, avait chargé le capitaine de corvette Favin-Lévêque de diverses investigations dans les mers de Chine, qui tinrent sous voile* l'Héroïne *pendant* 160 *jours, d'octobre* 1842 *à juin* 1843. *Favin-Lévêque devait vérifier notamment les indications fournies par le commandant Laroque de Chanfray sur Poulo-Condore et sur Culao-Cham.*

(3) *Faute d'interprète, Favin-Lévêque dut d'abord se livrer à une interminable pantomime pour faire comprendre ce qu'il désirait. Devant le refus obstiné du mandarin de Tourane d'accepter sa lettre, Favin-Lévêque, au moment de remonter dans son canot, glissa de force son message dans un sac de velours que le mandarin portait à son côté, « comme on met une lettre à la poste ». Le Roi, en effet, avait donné l'ordre « de mettre à la torture, c'est le « mot de l'édit, quiconque serait surpris d'avoir des communications avec nous » (Favin-Lévêque).*

(4) *Le rapport porte la mention : « Répondu le* 3 *août. Témoigner la satisfaction du Roi » (Louis-Philippe).*

(5) *Favin-Lévêque croit savoir que le sursis des missionnaires condamnés à mort fut accordé à la prière du Premier Ministre, beau-père de Thieu-Tri.*

(6) *Traduction faite par les cinq missionnaires libérés.*

L'AMIRAL CÉCILLE TENTE EN VAIN D'ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC LA COUR DE HUÉ

(Mai-juin 1843)

[TEXTE 123]

Comme le Père Douai, Mgr Courvézy, Vicaire Apostolique de la Malaisie, a fort bien défini, dans une lettre du 29 juin 1843, l'attitude du régime de Juillet en Extrême-Orient : « Les gouvernements de la France voient d'un œil « jaloux les grandes choses que les Anglais font ici comme partout. Ils voudraient « faire quelque chose, mais ils ne savent pas quoi. Ils n'ordonnent rien, ne « savent rien ordonner, alors que les commandants de leurs vaisseaux, gens « faits seulement pour exécuter les ordres reçus, s'en donnent eux-mêmes ; « ils veulent assez faire quelque chose, espérant plaire à MM. les Ministres et « se pousser ».

Le gouvernement de Louis-Philippe voudrait bien, en effet, pouvoir disposer d'un établissement dans les mers de Chine, mais il recule à prendre nettement position ; il tergiverse et se dérobe finalement à ses responsabilités de commandement. Ce sont les officiers de vaisseau qui, désireux de procurer à leurs bâtiments les bases indispensables à l'entretien de toute escadre évoluant au loin, font preuve d'initiative, sans oser d'ailleurs s'engager à fond, car ils n'ont pas les coudées franches et redoutent d'être désavoués en haut lieu pour leur hardiesse.

De ces officiers, le plus résolu à l'action fut l'amiral Cécille, qui séjourna sans désemparer dans le Pacifique de 1841 à 1847, d'abord comme capitaine de vaisseau, puis comme contre-amiral, commandant la station navale de Chine, renforcée à certaines moments jusqu'à comprendre deux frégates et trois corvettes. Partageant son activité entre la Chine, le Japon, la Corée, l'archipel des Riou-Kiou, les Philippines et l'île de Soulou, Cécille porta un intérêt particulier à l'Indochine. Il s'y rendit de sa personne après le passage de Favin-Lévêque et y envoya plusieurs fois ses navires pour recueillir des renseignements politiques et pour veiller à la sécurité des missionnaires (1).

De mai à juin 1843, *l'*Erigone, *frégate de* 48 *canons, mouilla dans la rade de Tourane. Bien que dépourvu de mandat précis, Cécille amorça avec les mandarins toujours réticents des pourparlers confus et sans consistance, dont il était évident qu'il ne pouvait rien sortir.*

Cécille estimait que les nations de l'Europe devraient se croiser, comme elles l'avaient fait contre l'esclavage, pour mettre fin à la misère affreuse entretenue au Vietman par un système du gouvernement défectueux, mais il ne voulait pas pour autant, engager Paris sans ordre positif. Cécille pensait, au surplus, que le succès du christianisme en Extrême-Orient était « affaire de sagesse et de temps » et ne devait ni ne pouvait pas être imposé par la contrainte. Fin diplomate autant qu'habile marin, « le rusé Normand » était décidé à ne pas brusquer le cours des événements par une action directe.

Informé que les Lê — dont les descendants lui avaient présenté, à Macao, omme preuve de leur légitimité, les sceaux et les insignes des anciens rois du Tonkin — conservaient bon nombre de partisans dans le Nord-Vietnam, l'Amiral Cécille en vint, malgré sa réserve, à cette conclusion que la France

aurait intérêt à fournir son appui aux princes survivants de la dynastie déchue, qui se « trouvaient absolument dans la même position que Gia-Long lorsque, dépossédé de ses états, il « eut recours à la protection du Roi de France ». Restaurés au Tonkin avec l'aide de la France, les Lê, pensait l'amiral, garantiraient la liberté du culte dans leurs états et assureraient à la France des avantages commerciaux ; le Cambodge ne pourrait manquer de suivre l'exemple et la Cochinchine, réduite à l'impuissance, devrait bientôt à son tour, nolens volens, *accorder la liberté de religion. En février 1844, Cécille adressa à l'ambassadeur Lagrené, qui les transmit en France, des propositions dans ce sens, qui n'éveillèrent naturellement aucun écho à Paris.*

Rentré en France, l'amiral Cécille soutint fortement les démarches de Mgr Forcade en faveur des commandants Laguerre et Rigault de Genouilly compromis par le combat de Tourane ; il déclara que le moment était venu de « parlementer à bons coups de canon » et de donner à Thieu-Tri « un bon successeur ». Il s'offrit même à diriger sur Hué une expédition, dont l'éventualité ne fut pas retenue par le cabinet Guizot, « ministère aussi débile qu'on peut l'être ».

Le P. Douai (2) au séminaire des Missions Etrangères,

Manille, 18 juin 1843,

«...Le gouvernement a bien quelque velléité de s'établir dans cette partie des mers de Chine, mais il y a loin d'une velléité à une résolution arrêtée, comme il en faudrait une pour réussir. J'ai été à même de voir que les Français sont comme ces petits chiens qui aboient de loin et ne mordent jamais.

A notre arrivée à Tourane, le commandant (3) avertit les mandarins qu'il voulait avoir une conférence avec un mandarin envoyé de Hué pour traiter avec lui. Pendant un mois, les mandarins refusèrent d'en parler au Roi, et tous les trois ou quatre jours, ils venaient nous demander ce que nous voulions. Au bout d'un mois, le commandant, ennuyé et pressé de partir, leur dit qu'il venait pour renouveler l'amitié entre les deux royaumes et pour la corroborer par un traité semblable à celui qui avait été contracté avec Gia-Long, mais qu'il ne s'en ouvrirait qu'à un envoyé du Roi. Trois jours après, cet envoyé arriva. Le commandant demanda une cession de territoire. Le mandarin dit que la Cochinchine avait peu de commerce et qu'il serait peu avantageux pour la France de bâtir une ville en Cochinchine pour y faire du commerce. Le commandant dit qu'une alliance avec une nation puissante comme la France serait avantageuse pour la Cochinchine ; le mandarin dit qu'un tel traité était impossible, car les lois s'y opposaient, il ne se départit pas de cette réponse. Le commandant lui dit qu'ils pourraient un jour le regretter ; il leur parla des ambitions des Anglais. Le mandarin répondit par un déluge de paroles sur la force militaire de la Cochinchine. La conférence tourna au galimatias, où tout le monde perdit la tête, excepté le mandarin qui, par sa loquacité, ne permit plus au commandant de placer un mot. Il me fut impossible de dire au commandant qu'il avait dessein de dire un mot en faveur de la religion. Enfin, le commandant leva la séance, en renouvelant ses regrets de ne pouvoir traiter ; que le Roi, dit-il, se rappelle que, si, un jour, il était dans des embarras avec des ennemis, soit intérieurs, soit extérieurs, la France était son amie.

« Trois jours après (4), nous étions à la voile pour nous rendre à Manille...

...Le commandant paraît désespérer qu'on puisse traiter avec le Roi de Cochinchine, mais il désire beaucoup que la France profite des semences de trouble et de division qui existent entre le Tonkin et la Cochinchine. Quand il sera de retour en France, il s'efforcera de faire comprendre au gouvernement tout l'avantage qu'il pourrait tirer des dispositions des Tonkinois, et même des Cochinchinois, qui se réjouissaient beaucoup de notre arrivée. Ils espéraient que, si le Roi refusait, nous les aiderions à secouer le joug si dur qui pèse sur eux ; au moins c'est ce qu'un Cochinchinois qui paraissait de bonne foi, a dit au Commandant. (Celui-ci) voudrait que, sous le prétexte de faire l'hydrographie du Golfe du Tonkin, on envoyât un bâtiment, espérant que sa présence pourrait décider les prétendants au trône à demander le secours de la France et à faire un traité avec elle. Le commandant, en m'exposant son plan, disait que, pour réussir, il faudrait l'intervention indirecte des missionnaires (pour avertir les princes de l'ancienne famille des vues de la France et donner des interprètes). A tout cela, j'ai fait des réponses insignifiantes... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 139. Texte inédit).

(1) *Jean, Baptiste, Thomas, Médée, Cécille, né à Rouen, le* 16 *octobre* 1797, *d'une modeste famille. Embarqué très jeune comme mousse ; autodidacte. Enseigne en juin* 1810, *à la suite d'un engagement avec une frégate anglaise en vue de Marseille. Spécialiste des mers du Sud et de l'Extrême-Orient. Capitaine de vaisseau en juin* 1838, *contre-amiral en février* 1844 ; *vice-amiral en décembre* 1847, *époque à laquelle le Saint-Siège lui conféra le titre de comte romain, en reconnaissance des services rendus par lui aux missions dans le Pacifique. Sous la Seconde République, ambassadeur à Londres, député de la Seine-Inférieure à la Constituante et à la Législative. Sénateur en décembre* 1852. *Mort à Saint-Servan, le* 9 *novembre* 1873.

(2) *Le Père Douai avait pris passage à Macao sur l'*Erigone *pour pénétrer en Cochinchine. La surveillance dont la frégate fut l'objet l'empêcha de débarquer. Né à Chartres en* 1819, *parti de la rue du Bac en* 1841, *mort de maladie, à Pinang, le* 18 *juin* 1854.

(3) *Cécille n'était encore que capitaine de vaisseau.*

(4) *Venant de Macao, l'*Erigone, *arriva à Tourane le* 11 *mai et en repartit pour les Philippines, le* 8 *juin* 1843. *La Revue Coloniale a publié de larges extraits du rapport officiel de Cécille,* t. 3, *mai-août* 1844, p. 226-256.

(5) *Pierre, « un vrai Tonkinois, écrit Cécille, plein de dévouement à ses anciens maîtres [Les Lê], qu'il voudrait rétablir sur le trône ».*

MGR LEFEBVRE EST DÉLIVRÉ PAR LA CORVETTE D'*ALCMÈNE* (juin 1845)

[Texte 124]

Dominique Lefebvre, né dans le Calvados le 1er *août* 1810. *Ordonné prêtre rue du Bac en décembre* 1834. *Parti du séminaire le* 15 *mars* 1835. *Affecté d'abord au Tonkin, où il apprit la langue avec le Père Borie, il passa ensuite en Basse-Cochinchine et y vécut, le plus souvent caché. Choisi pour coadjuteur par Mgr Cuénot, sacré Evêque d'Isauropolis à Gothi, le* 1er *août* 1841.

Mgr Lefebvre fut arrêté, à la suite d'une dénonciation, le 31 *octobre* 1844, *près de Cainhum, où il avait fondé un couvent des Amantes de la Croix, et condamné à avoir la tête tranchée. Mais Thieu-Tri s'inquiétait des croisières que les navires de guerre français effectuaient sur les côtes de son empire ;*

il ne se hâta pas de ratifier la sentence. Ce délai sauva la vie du prélat.

Du fond de sa prison, Mgr Lefebvre avait pu faire expédier, le 1er *avril* 1845, *« au commandant de corvette » un message faisant connaître sa situation. Cette supplique parvint au commodore américain Percival, qui la transmit à son homologue français. L'Amiral Cécille prescrivit au commandant Fornier-Duplan de l'*Alcmène *de se rendre à Tourane pour réclamer le prélat.*

La relation ci-dessous est due à Auguste Haussmann, un des quatre représentants des chambres de commerce françaises adjoints à la mission Lagrené. Les autres témoins oculaires de la délivrance du Vicaire Apostolique de la Cochinchine ont également relaté l'épisode.

Cf. La campagne de l'*Alcmène* en Extrême-Orient, d'après le journal du commandant FORNIER-DUPLAN, *Bullet. Société de Géographie de Rochefort*, 1908, *p.* 91-115 ; *J. ITIER*, Journal d'un voyage en Chine en 1843-44-45-46, *Paris*, 1848, *t. II*, *p.* 43-140 ; *M. C. LAVOLLÉE*, Voyage en Chine, 1853, *p.* 407 *et sq.*).

L'Amiral Cécille intercède en faveur de Mgr Lefebvre (1)

Singapour, à bord de la *Cléopâtre*, 15 mai 1845,

« Sire, j'ai appris qu'en exécution des ordres de Votre Majesté, l'Evêque d'Isauropolis, Mgr Lefebvre, a été arrêté en Basse-Cochinchine, qu'il est détenu dans les prisons du royaume et que de nouvelles persécutions ont été dirigées contre les Chrétiens. Il ne m'appartient pas de contrôler les ordres de l'illustre Thieu-Tri. Cependant, je me permettrai, autant dans l'intérêt du Roi que dans celui de l'humanité et de la justice, de soumettre respectueusement à son jugement personnel quelques observations qui, je l'espère, porteront la lumière de la vérité à son esprit.

Le Roi ignore apparemment que cette religion chrétienne, qu'il fait poursuivre avec tant d'acharnement, est professée par tous les souverains et tous les peuples de l'Occident ; qu'elle prescrit aux premiers la justice et la clémence, qu'elle leur enseigne à considérer comme leurs propres enfants les sujets soumis à leur domination et à les traiter comme tels ; qu'elle commande aux peuples l'obéissance aux supérieurs, la soumission aux lois, l'oubli des injures, l'amour du prochain, de respecter et d'honorer les parents, de traiter tous les hommes en frères, de les secourir et de les consoler dans le malheur en un mot que les préceptes fondamentaux de cette religion divine sont basés sur les principes de la morale la plus pure, la plus sublime et la plus sainte.

Le Roi a-t-il donc oublié que ce fut à des chrétiens français que son aïeul Gia-Long, de glorieuse mémoire, dut de recouvrer sa couronne ?... Qu'à cette époque mémorable la religion chrétienne était permise en Cochinchine et qu'un grand nombre de Cochinchinois ont pu l'embrasser sans crime contre les lois ? Est-il juste aujourd'hui de punir des enfants qui tiennent leur croyance de leurs pères, et le Roi pourra-t-il sans frémir ordonner la mort de 5 à 600.000 chrétiens qui existent dans son Empire, dont il se fait des ennemis et qui, pourtant, ne demanderaient qu'à le respecter et à l'aimer, s'il leur était permis de professer librement une religion qu'ils estiment plus que la vie ? Que le Roi y réfléchisse sérieusement, car, je le lui dis dans toute la sincérité de mon âme, le cri des martyrs arriverait jusqu'au cœur de leurs

« frères d'Occident et soulèverait un sentiment universel d'indignation et de vengeance.

La France a été de tous temps l'amie des rois de la Cochinchine. A une époque désastreuse, Gia-Long était méconnu, errant et proscrit dans ses propres états ; il porta des regards d'espérance vers l'Occident et le Roi de France Louis XVI s'empressa de souscrire un traité d'alliance avec ce prince et ce fut en partie à cet acte politique que votre aïeul dut de remonter sur le trône. La Cochinchine est entourée de nations puissantes, jalouses et ambitieuses, qui tôt ou tard menaceront son indépendance ; un appel au Roi des Français pourrait encore, dans un temps malheureux, devenir la planche de salut des souverains annamites... Vous le voyez, Sire, la politique et l'humanité condamnent une conduite qui n'a pu être suggérée que par des conseillers perfides ou ignorants, avides de faire leur profit des biens confisqués de leurs victimes.

Est-ce donc à une époque où l'Empereur de la Chine vient de permettre à ses sujets de professer librement la religion catholique dans toutes les parties de son immense empire qu'on verra l'illustre Thieu-Tri ordonner de poursuivre les chrétiens avec une cruauté dont on ne trouve plus d'exemple que chez les peuples privés des bienfaits de la civilisation? Il serait digne d'un grand Roi d'imiter l'exemple donné par l'Empereur du Céleste Empire. Cet acte de justice lui vaudrait la reconnaissance des nations d'Occident et lui attirerait l'amour et le dévouement de ses propres sujets.

Après avoir, comme homme d'Etat et comme chrétien, soumis ces considérations à l'appréciation impartiale du Roi, je viens, comme chef des forces navales françaises et chargé de la protection de mes compatriotes dans cette partie du monde, lui demander la libération de Mgr Lefebvre... Je prie le Roi de le faire remettre au commandant Fornier-Duplan, capitaine de l'*Alcmène* porteur de cette lettre, assurant d'avance Sa Majesté que cet acte de clémence sera hautement apprécié par le Roi des Français. J'ai l'honneur d'être... » (2).

(Arch. Miss. Etrang., vol. 304, p. 1261).

Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Chine, t. 8, f. 139-140. Texte inédit.

Monseigneur Lefebvre est remis au commandant Fornier-Duplan (juin 1845)

...« Le 8 mai [1845], nous sommes à Singapour. Le commandant de *l'Alcmène* reçoit la mission de se rendre à Tourane pour faire parvenir au Roi de Cochinchine une lettre de l'amiral Cécille, traduite en chinois et demandant la mise en liberté d'un Evêque français, Mgr Lefebvre, retenu captif à Hué-fou...

...Le 16 mai, nous nous séparons du reste de l'ambassade, avec deux nouveaux compagnons de voyage, MM. Itier et Lavollée, pour voguer vers les côtes de l'Empire Annamite.

...Le 31 mai, nous entrons dans la baie de Tourane... La rade de Tourane est une des plus sûres et des mieux défendues de l'Extrême-Orient... Des écrivains anglais n'ont pas hésité à nommer Tourane le Gibraltar de l'Asie...

...Nous nous empressons de saluer Tourane de trois coups de canon,

auxquels la citadelle et le fort de la colline répondent, mais un peu lentement. Quelques heures après notre arrivée, nous recevons la visite de plusieurs Cochinchinois de chétive et misérable apparence, ayant tout au plus l'air d'agents de police, envoyés par les autorités de l'endroit pour s'assurer de nos intentions. Ils paraissent inquiets de notre visite et s'informent, en mauvais anglais, du motif qui nous amène dans ces parages. Le commandant leur fait expliquer qu'il est porteur d'une lettre pour le Roi de Cochinchine et qu'il la remettra le lendemain au mandarin de la ville.

Une frégate américaine a visité peu de temps avant nous le port de Tourane. L'Evêque captif, apprenant qu'un bâtiment européen était en rade, s'imagina que c'était un navire de guerre français et écrivit au commandant. Le capitaine américain, mû par un sentiment généreux, chercha à obtenir la délivrance de l'Evêque et voici comment il s'y prit : trois ou quatre mandarins envoyés par le Roi à bord de la frégate, furent saisis et gardés comme otages, en attendant la délivrance du missionnaire. A cette nouvelle, grande colère du souverain, qui refusa de rendre l'Evêque après un pareil procédé ! Il paraît même qu'il envoya une petite flotte pour combattre la frégate, mais qu'une tempête dispersa ses navires. De guerre lasse, les Américains se décidèrent à relâcher leurs captifs, qui furent emprisonnés une seconde fois par ordre du Roi, pour avoir eu la maladresse de se laisser prendre (3).

Dès le soir de notre arrivée, nous visitons un îlot situé près de notre mouillage et sur les bords duquel on aperçoit un modeste petit temple qui se détache au milieu du feuillage... A quelques pas de là, s'élève une espèce d'autel qui porte l'inscription : *Erigone*, 1843... L'île ne renferme point d'habitants.

Le 1er juin, le commandant Fornier-Duplan, accompagné de plusieurs personnes, descend à terre pour remettre la lettre dont il est chargé au mandarin (4) qui... promet que la missive sera remise dans 20 heures à la Cour de Hué-fou... Le service de la poste se fait en Cochinchine par des coureurs...

...Après le retour du commandant à bord, une partie de chasse est décidée et nous descendons à terre, non pas du côté de la ville, mais en accostant sur les rochers les plus voisins du mouillage (5)... Sur cette rive déserte reposent les restes d'un des officiers français de l'expédition d'Entrecasteaux, envoyée jadis à la recherche de Lapérouse...

...Le lendemain, à 5 heures du matin, nous partons par le grand canal pour aller visiter la ville ou le village de Tourane, que les indigènes ont appelé simplement *Hane* et dont les Français ont altéré le nom à cause d'un tour qui s'élevait jadis à son entrée. Nous débarquons près de la pagode où le commandant a eu sa conférence avec le premier mandarin de la localité... Les soldats... se mettent à courir après nous et nous barrent le chemin, en croisant leurs lances, mais avec l'intention visible de chercher à nous intimider, sans nous faire le moindre mal, car ils nous savent sous la sauvegarde des canons de l'*Alcmène*... Quelques coups de bâton bien appliqués nous ont promptement ouvert le chemin et tout le bataillon cochinchinois cède le terrain devant huit Français sans armes. De guerre lasse, le pauvre officier à la baguette noire s'adresse à notre commisération, en nous faisant signe que, si nous allons plus loin, on lui coupera la tête. Afin de le tirer d'embarras, nous chargeons un interprète d'aller demander pour nous la permission de visiter un temple vers lequel nous nous dirigeons, permission qui nous est promptement et gracieusement accordée. Du haut d'un monticule, nous

« distinguons parfaitement la citadelle de Tourane, construite à l'européenne d'après un plan fourni jadis par des officiers français...

...Tourane est formé de la réunion de plusieurs villages, composés de cases d'assez misérable apparence. Quelques ruines de bâtiments plus considérables... indiquent que cette ville eut jadis quelque importance. Le quartier le plus curieux... est celuí du bazar ; c'est là que les équipages des navires vont faire leurs achats, sur lesquels le mandarin de la localité... a grand soin de percevoir toujours son droit de commission... Le mandarin de Tourane, qui tient, à ce qu'il paraît, le marché aux bestiaux, demandait, au commencement de notre séjour, 20 piastres par bœuf ; mais grâce à l'intervention de la principale autorité du district, on finit par en obtenir au prix de 8 piastres...

...Le 4 juin, un chrétien cochinchinois remet à un matelot de l'*Alcmène*, près du débarcadère, une lettre de l'Evêque captif adressée au commandant. Mais cette lettre est aperçue par un agent de police, qui saisit le malheureux messager et lui fait administrer une rude correction de coups de bambou. Nous avons appris depuis que ce pauvre diable a été décapité...

...Le 6 juin, le commandant se rend à une conférence que lui fait proposer un vieux mandarin arrivé la veille de la capitale... Ce haut fonctionnaire cochinchinois se fait porter à la pagode située près du débarcadère dans un riche palanquin, dont le sommet a la forme d'une écaille de tortue. Il tient à la main une planchette, signe de sa dignité... Cet envoyé royal annonce à notre commandant que, dès son retour à la capitale, l'Evêque français sera mis en liberté et amené à Tourane (6).

Le même jour, l'*Alcmène* reçoit de nombreux cadeaux du Roi de Cochinchine... L'équipage fait joyeusement honneur aux largesses de Sa Majesté Cochinchinoise...

...Le 12 juin, l'Evêque français, Mgr Lefèbvre, mis en liberté par ordre du Roi, nous est livré sain et sauf (7). Il a fait le trajet de Hué-fou à Tourane dans une sorte de hamac couvert, suspendu par ses deux extrémités à une perche soutenue par quelques hommes... Mgr Lefèbvre porte une robe de soie violette, un chapeau de paille conique et une longue barbe noire. Sa figure, jeune encore, porte l'empreinte de la souffrance ; sa marche pénible annonce qu'il a traîné des chaînes ; mais il dit être le seul des missionnaires captifs qui n'ait point reçu de coups de bambou.

L'arrivée de ce prélat à bord de l'*Alcmène* termine la mission de notre commandant, mission remplie avec autant d'habileté que de promptitude (8)».

(Auguste HAUSSMANN, *Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie*, 1848, t. II, p. 372-395).

(1) *L'ambassadeur Lagrené, très circonspect, laissa à l'amiral Cécille le soin de réclamer Mgr Lefebvre. En effet, avoue-t-il, en l'absence de toutes instructions du gouvernement, le langage à tenir était d'une délicatesse extrême ; trop de ménagements serait taxé de faiblesse ; des menaces non suivies d'effet seraient une imprudence. L'amiral Cécille, en « rusé Normand », se tira au mieux de ce pas difficile et réussit à éviter le double écueil signalé par le diplomate. Lagrené pensait que les navires de guerre français avaient mieux à faire qu'à intervenir sans cesse en faveur de missionnaires ayant la vocation du martyre « Le gouvernement du Roi, écrit-il dans un rapport, doit demeurer entièrement étranger « à ces croisades pacifiques, organisées sous l'influence presque exclusive de la Cour de « Rome, et sur la convenance desquelles il n'est que bien rarement consulté ». L'amiral Cécille blâmait formellement, lui aussi, deux des missionnaires délivrés naguère par* l'Héroïne *d'être revenus en Cochinchine, en violation des engagements qui avaient été pris*

par le commandant Favin-Lévêque ; il n'expédia qu'avec répugnance l'Alcmène *à Tourane, en vue, non pas tant de délivrer Mgr Lefèbvre que de faire connaître au souverain cochinchinois la position libérale que la Cour de Pékin venait d'adopter à l'égard des chrétiens du Céleste Empire, avec l'espoir que Hué se résignerait à imiter un exemple venu de si haut.*

(2) *Edulcorée par la traduction qui en fut faite, cette lettre ne fut probablement pas remise à Thieu-Tri. Par contre, elle reçut une certaine publicité en France, où plusieurs journaux la publièrent.*

(3) *Arrivé à Tourane sur la frégate* la Constitution *quelques jours avant* l'Alcmène, *le commodore John Percival, commandant des forces navales américaines dans les mers de Chine, avait réclamé, « au nom de l'humanité », la délivrance de Mgr Lefebvre. Il n'avait pas obtenu satisfaction, Hué déclarant que le prélat ne pouvait être remis qu'entre des mains françaises. Le commandant américain s'était éloigné de Tourane en tempêtant et en proférant des menaces. Son initiative fut formalement désavouée par son gouvernement, qui, à l'automne* 1849, *envoya à Tourane M. Balestier, ancien consul des Etats-Unis à Singapour, présenter ses excuses à la Cour de Hué pour la démarche inconsidérée du commandant de la* Constitution.

(4) *Le premier mandarin auquel Fornier-Duplan eut affaire à Tourane, « un sexagénaire à figure très expressive », du nom de Lé van Phoc, avait connu naguère Chaigneau et Vannier ; il avait remplacé « l'un d'eux dans son emploi ». Il s'enquit des mandarins français et demanda s'ils ne comptaient pas revenir en Cochinchine.*

(5) *Les officiers français se livrèrent à une hécatombe de singes sur la montagne qui domine l'entrée de la baie de Tourane.*

(6) *L'envoyé royal à Tourane, Gouverneur de la province, Nguyen Khac Thuan, était accompagné du mandarin de 4e classe Nguyen Truong, qui avait fait partie de l'ambassade envoyée par Ming-Mang en France en* 1840. *Fornier-Duplan, ayant rappelé à l'envoyé royal que le mandarin Le Van Phoc lui avait promis de parler au Roi en faveur des chrétiens et de lui dire ce que l'Empereur de Chine venait de leur concéder, s'attira la réponse suivante : « Quatre ou cinq mandarins au plus ont le droit de parler au Roi, et ce « serait exposer sa tête que de lui proposer une chose contraire aux lois du royaume. Malgré « le désir que nous aurions tous de voir les chrétiens libres, je doute qu'aucun de nous ose « jamais parler au Roi ». Cette « réponse, ajoute Fornier-Duplan, me fait craindre que « la lettre de l'amiral Cécille n'ait pas été mise sous les yeux du Roi ». Il est probable, en effet, que le message, reproduit plus haut, de l'amiral Cécille, ne parvint jamais à son royal destinataire.*

(7) *Mgr Lefebvre fut remis au commandant de* l'Alcmène *contre une décharge en bonne et due forme. Thieu-Tri avait annoncé au prélat sa libération dans les termes suivants : « L'Empereur considère que, en votre qualité d'étranger, vous n'avez pas pleine connais- « sance des lois qui prohibent la religion chrétienne. En conséquence, Il vous fait grâce « et vous renvoie au Roi de votre pays. Il veut même vous traiter avec considération et vous « donne des habits et de l'argent. »*

(8) *Benigne, Eugène, Fornier-Duplan, né le* 30 *mars* 1788, *à Orléans ; entré au service comme mousse en* 1795. *Fait prisonnier par les Anglais en* 1808. *Reçut neuf blessures au cours du dernier engagement sur mer contre les Anglais, la veille de Waterloo. Lieutenant de vaisseau pendant la guerre d'Espagne* (1823). *Blocus des bouches de l'Escaut* (1831). *Capitaine de corvette en* 1832, *de vaisseau en* 1845. *Campagne de* l'Alcmène *en Extrême-Orient, de février* 1842 *à juillet* 1846. *Chevalier de l'ordre de Saint Louis en* 1842 ; *fut nommé par le pape Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, en récompense de la libération de Mgr Lefebvre. A la retraite en* 1848.

SECONDE ARRESTATION ET SECONDE DÉLIVRANCE DE MGR LEFEBVRE (1846-1847)

[Texte 125]

Délivré par l'Alcmène, *Mgr Lefèbvre considérait comme un devoir de regagner sa mission. Le* 23 *mai* 1846, *il s'embarqua à Singapour avec le Père Duclos et trois séminaristes de Pinang. Des douaniers vietnamiens, à l'affût des contrebandiers d'opium, arrêtèrent, le* 8 *juin, à l'entrée de la rivière de Saïgon, la barque dans laquelle les deux religieux furent découverts, « cachés à « fond de cale entre deux planchers recouverts de sel ». Trois jours après la mort du Père Duclos, survenue à Saïgon, Mgr Lefèbvre fut transféré à Hué,*

par voie de mer. Le prélat fut traité avec certains ménagements, bien qu'il eût été reconnu comme récidiviste. Soupçonné d'être revenu pour exciter les chrétiens à l'insurrection, le prélat put se justifier de cette accusation. Il fut condamné à mort pour la seconde fois, mais obtint à nouveau le bénéfice du sursis. Thieu-Tri désirait prévenir de nouvelles réclamations des navires de guerre français ; le 9 février 1847, *il fit reconduire Mgr Lefèbvre à Singapour, où le prélat fut remis aux autorités britanniques.*

Le Gouverneur de Singapour, le Colonel Butterworth, saisit avec empressement l'occasion que lui fournissait la lettre de Thieu-Tri qu'il venait de recevoir, pour tenter de s'immiscer en Cochinchine. Il demanda à l'Evêque de prendre l'engagement de ne pas rentrer en Cochinchine, à moins que ce ne fût sur un bâtiment anglais ; il ne craignit pas de dépeindre au prélat « l'avenir riant « (qu'offrirait) aux missionnaires de Cochinchine la protection officielle de « l'Angleterre ». Mgr Lefèbvre, très dignement, déclina ces offres de services trop visiblement intéressées ; il répondit qu'il n'avait pas besoin des navires anglais pour rentrer en Cochinchine.

Mgr Lefèbvre, en effet, ne se tenait pas pour battu. Considérant qu'il n'avait pas le droit de déserter son poste d'évangélisation, le prélat quitta Singapour sur une petite embarcation, le 3 mai 1847 *— dix-huit jours après le combat livré à Tourane par* la Gloire *et la* Victorieuse. *Plus heureux qu'à son précédent voyage de* 1846, *le prélat réussit, cette fois, à pénétrer en Basse-Cochinchine, en se glissant dans une des embouchures du Mékong.*

Mgr Lefèbvre demeura dès lors dans son Vicariat, réduit à se terrer. En 1850, *il obtint le dédoublement de sa mission, par l'érection du Cambodge en Vicariat autonome, sous l'autorité de Mgr Miche, son coadjuteur.*

La santé de Mgr Lefèbvre était fortement éprouvée par tant de tribulations. Gravement malade, le prélat rentra en France en 1864. *Après un court séjour à Rome, il mourut à Marseille, le* 30 *avril* 1865.

Cf. G. TABOULET, Quelques lettres de Mgr Lefebvre, premier Evêque de Saïgon français, *B. S. Et. Indo.,* 1943[IV].

Note de Mgr Lefebvre sur «les circonstances et les suites de son arrestation»

[Hué, 5 janvier 1847],

« Le 23 mai 1846, M. Duclos et moi... nous embarquâmes [à Singapour] pour la Cochinchine, sur une barque que j'avais fait faire deux ans avant... L'équipage était uniquement composé de chrétiens... La navigation eut quelque chose de périlleux pour une faible embarcation comme la nôtre... Le 6 juin, nous arrivâmes en face du port appelé Cangio (1)... Nous avions déjà passé la douane quand nous aperçûmes une barque à l'ancre sur la rive droite du fleuve (2)... C'était une barque de douaniers en embuscade... Nous fûmes bientôt dirigés vers le chef-lieu de la province appelée Gia-dinh... La ville de Saïgon, bâtie autrefois un peu à l'européenne, mais détruite en 1835... a été rebâtie, mais très mesquinement... Le 21 juin, M. Duclos fut attaqué d'une fièvre cérébrale, qui bientôt me donna des alarmes... La dysenterie se joignit bientôt à la fièvre... M. Duclos rendit son âme à Dieu le 17 juillet...

[On s'occupa (alors) de me forger des fers et, le 20 juillet (on m'embarqua pour Hué)] (2)...

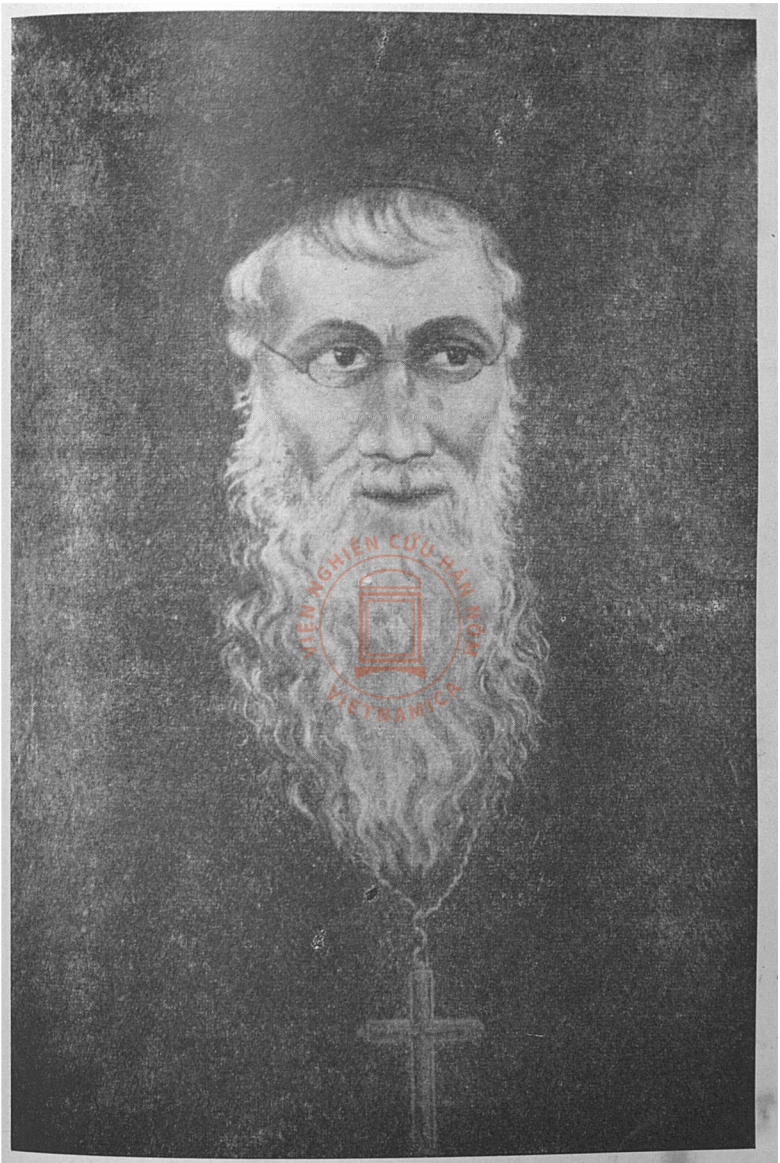

Mgr Lefebvre, Evêque d'Hauropolis (1810-1865).

...Plusieurs fois, Thieu-Tri m'a envoyé ses émissaires pour m'interroger secrètement sur l'expédition de Madagascar... Le Roi craignait que les Américains ne vînssent venger l'injure qu'ils avaient reçue l'an dernier, lorsqu'une frégate américaine, me réclamant, éprouva un refus qui irrita vivement le capitaine ; l'indignation qu'il témoigna en se retirant, avait jeté l'alarme dans le pays. Thieu-Tri avait fait porter plainte auprès des Anglais à Singapour. Le Roi craignait que, sous le nom d'un pays qu'il ne connaissait pas [Madagascar], ce ne fût son royaume qu'on vînt attaquer. Je le rassurai comme je pus, mais je ne me flatte pas d'avoir réussi à dissiper toutes ses inquiétudes (3). Dans la crainte qu'un navire d'Europe, ne vînt trop tôt demander ma grâce, il a fait terminer ma cause dans le court espace de quinze jours... Le Roi n'a confirmé la sentence de mort qu'à l'égard de mon pilote (4) ... et a ajourné l'exécution de la peine portée contre moi contre mes matelots (et contre les trois séminaristes)... Nous sommes redevables de cette réserve et de cette douceur royale aux commandants des navires français qui sont venus à Tourane réclamer les missionnaires... et surtout à M. l'amiral Cécille, qui les a envoyés. Nous attendons qu'il vienne lui-même achever son ouvrage... Que la très sainte volonté de Dieu soit faite... *Mementote vinctorum tanquam simul vincti.* »

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 25, fol. 40-46. Repr. partiellement dans *Ann. Propag. Foi*, t. XIX, 1847, p. 361 et sq.).

(1) *Cangio, village en face du Cap Saint Jacques, à l'embouchure du Donnaï.*

(2) *Les deux missionnaires obtinrent à prix d'argent d'être relâchés par les soldats auxquels ils avaient été remis. Mais, comprenant qu'ils jouaient leur tête, ces soldats se ravisèrent bientôt ; ils restituèrent les sommes par eux reçues, estimant que le cas était trop grave pour ne pas être soumis à l'autorité supérieure, à Saïgon.*

(3) *Mgr Lefebvre raconte ici, phrase par phrase, l'interrogatoire auquel il fut soumis, pieds et mains liés au sol, à côté d'un soldat muni d'une verge, sans toutefois qu'il ait été frappé.*

(4) *Cochinchinois de Bienhoa, Mathieu Gam, chrétien « hardi et disposé à tout entre- « prendre, même au péril de sa vie » dans l'intérêt de sa croyance, avait accepté la dangereuse mission d'aller chercher Mgr Lefebvre à Singapour. Mathieu Gam refusa obstinément d'abjurer ; il eut la tête tranchée près de Saïgon, le 11 mai 1847. Déclaré Vénérable par Pie IX le 27 septembre 1847.*

LES DEUX VERSIONS DU COMBAT DE TOURANE (15 avril 1847)

[Texte 126]

En mars 1847, l'amiral Cécille remit le commandement de la station navale de l'Indochine au capitaine de vaisseau Lapierre, en lui confiant la mission, qu'il regrettait de ne pouvoir accomplir en personne, de paraître à Tourane, pour y libérer Mgr Lefèbvre — dont on ignorait qu'il venait d'être spontanément relâché par Thieu-Tri — et pour y demander, à l'instar de ce qui venait d'être accordé en Chine, le libre exercice de la religion chrétienne. Arrivé le 23 mars, sur la Gloire, *frégate de 54 canons, à Tourane, où l'avait précédé* la Victorieuse, *corvette de 24 canons, commandant Rigault de Genouilly, Lapierre ne put faire accepter aux mandarins la lettre dont il était porteur qu'en usant d'un procédé peu recommandable (saisie à titre de gage des voiles des cinq cor-*

vettes cochinchinoises mouillées dans la rade). Chacun des deux partis redoutait d'être attaqué par l'autre. Un grave malentendu s'ensuivit, qui s'envenima au point de dégénérer, le 15 avril, en une bataille en règle, au cours de laquelle les deux bâtiments français détruisirent les cinq navires cochinchinois. A la nouvelle de cet engagement, Thieu-Tri entra dans une violente colère : il prescrivit de briser tous les objets de provenance européenne qui se trouvaient dans son palais, fit procéder fiévreusement à des armements défensifs et fulmina dans les mois suivants jusqu'à quatre nouveaux édits contre les chrétiens.

Faute de posséder l'original en caractères de l'ordre cochinchinois intercepté par les Français, texte qui peut avoir donné lieu à de graves erreurs de traduction ou d'interprétation, il est malaisé de savoir si les mandarins avaient réellement organisé à terre le guet-apens, dans lequel les officiers français crurent qu'on voulait les attirer pour les massacrer traiteusement à l'occasion d'un banquet. La version française du combat diffère donc complètement de la version vietnamienne. On trouvera plus bas ces deux versions exposées, la première par Mgr Forcade, la seconde par un négociant de Bordeaux, Géraud, venu quelques mois plus tard sur les lieux, où il recueillit les confidences des mandarins.

Quoiqu'il en ait été, on ne peut que regretter ce combat, non seulement en raison du grand nombre de vies humaines qu'il coûta, mais aussi parce qu'il mît fin à une heureuse évolution qui commençait à se manifester dans le comportement de la cour de Hué : expulsion, et non plus exécution, des missionnaires ; dispositions plus favorables des autorités envers les chrétiens (« Nous nous « croyions à la veille de la paix », écrit, le 3 mai 1847, Mgr Cuénot) ; velléités de Thieu-Tri d'envoyer des navires commercer directement en Europe. L'affaire de Tourane renversa brutalement et définitivement cette tendance...

Sitôt la bataille terminée, Lapierre, avec une précipitation qui fut estimée excessive, se retira, sans plus se soucier du sort de Mgr Lefèbvre. Au lieu de se rendre à Hué, comme le souhaitaient les missionnaires, pour régler la question religieuse, il retourna à Macao, pour se consacrer à l'autre mission dont l'avait chargé l'amiral Cécille, celle d'aller chercher en Corée la réponse à une lettre que Cécille avait déposée dans ce pays, en 1846, réclamant des garanties en faveur des missionnaires. La Gloire *et* la Victorieuse, *naviguant de conserve, heurtèrent, le 10 août 1847, les écueils de la côte de Corée, où les cartes marines anglaises indiquaient une profondeur fictive, et se perdirent sans recours.*

Lapierre avait outrepassé ses instructions, qui lui ordonnaient d'intercéder en faveur des missionnaires par la seule voie diplomatique, sans faire parler la poudre. Peu rassuré sur la manière dont le gouvernement recevrait la nouvelle du combat, il dépêcha d'urgence à Paris Monseigneur Forcade, porteur de son rapport justificatif. Le prélat, après avoir, semble-t-il, tenu en cours de route, des propos imprudents, plaida avec chaleur la cause de Lapierre auprès de Louis-Philippe, de la Reine, du prince de Joinville, du duc d'Aumale, de plusieurs députés et pairs influents. Malgré les critiques virulentes de quelques journaux, il obtint que Lapierre fût seulement blâmé, mais non rappelé. Après plusieurs années de disgrâce, Lapierre reçut néanmoins les étoiles.

Le combat de Tourane eut pour conséquence une interruption quasi-totale pendant plusieurs années des relations franco-cochinchinoises.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE a donné un récit du combat de Tourane dans son Voyage de la corvette *La Bayonnaise* dans les mers de Chine, *Paris, 3e édition, t. I, p. 90.*

La version française, d'après Mgr Forcade

Mgr Forcade (1) au séminaire des Missions Etrangères,

Mer Rouge, 2 juin 1847,

« *La Gloire* mouilla à Tourane le 23 mars ; elle y rencontra *la Victorieuse*, partie de Macao cinq jours avant elle et rendue depuis le 17 à destination. Le commandant Lapierre (2) avait chargé M. Rigault de Genouilly (3) de remettre en mains propres au Préfet du Quang-Nam une lettre au Roi Thieu-Tri en faveur des chrétiens. A notre arrivée, on n'avait encore pu communiquer qu'avec des mandarins des derniers rangs... Le commandant Lapierre se résolut à un coup de vigueur, qui devait nous conduire nécessairement à une conclusion. Etaient mouillées cinq belles corvettes cochinchinoises, de construction européenne. Elles sont à l'improviste cernées par nos canots ; nos matelots les abordent et, avant que les malheureux qui les montaient aient eu le temps de se reconnaître, toutes leurs voiles sont prises, déposées dans deux petites jonques et conduites en poste sûr, entre la *Gloire* et *la Victorieuse*. « Quand on aura pris notre lettre et qu'on y aura répondu, amis, « soyez tranquilles, on vous les rendra ». Ceci se passait le 30 mars. Le 31, le Préfet était à Tourane et se déterminait à prendre la lettre. Il promit une réponse dans les dix ou douze jours.

Le matin du 12 avril, un petit mandarin vient sur *la Gloire* ; il dit qu'un grand mandarin est arrivé et invite le commandant à venir recevoir la réponse à terre. Le commandant demande qu'on lui apporte la réponse à bord. On s'obstine : « Venez à bord » — « Non, venez à terre ». Nos officiers (4) étant allés se promener à terre, rencontrent, dans un champ, un jeune homme qui leur fait des signes alarmants. Il écrit sur un papier quelques caractères : « Pendant le festin, tout le monde vous attaquera ». Le 13, à l'heure où le commandant devait descendre, on crut s'apercevoir que des armes avaient été apportées sur les deux petites jonques qui contenaient les voiles, des pierriers, des lances, des fusils, des sabres, de la poudre. Le tout est immédiatement confisqué. Le volontaire de marine remarque un papier que le patron de la jonque dérobe à ses regards. Il s'en saisit, c'est tout un plan de conspiration contre nous : pendant que les états-majors seraient en conférence, on devait, à un signal donné, pour peu qu'on ne nous trouvât pas assez « respectueux et obéissants », tomber de toutes parts sur nos navires, les réduire en pièces, frapper d'une telle terreur les Européens qu'ils n'osassent plus reparaître en ces lieux (5). Le commandant fait prendre une copie et, le 14, il l'adresse à l'envoyé du Roi, en lui demandant des explications. Elles furent données le soir même, mais rien moins que satisfaisantes, avec toujours le refus de venir à bord. Le mandarin, déconcerté, cherchait à gagner du temps.

Le 15 au matin, pendant que le commandant songeait à répondre aux explications du mandarin, la vigie découvre quatre grandes jonques qui, du dehors, faisaient voile vers la baie. Les cinq corvettes étaient de plus embossées en ligne de combat et, à l'embouchure de la rivière, se faisaient voir plusieurs jonques, couvertes d'hommes et bien armées, placées là, disait-on, pour faire honneur au grand mandarin. Il paraissait évident qu'on voulait nous attaquer de trois côtés à la fois.

Le commandant envoie à terre un officier avec le pavillon parlementaire et un interprète : les jonques doivent être invitées à rétrograder, sinon on tirera. L'officier n'obtient pas de réponse. On attendit cependant de 8 heures à 11 heures 10. Les jonques avançaient toujours. Le premier coup de canon fut tiré de *la Gloire*. Les Annamites étaient préparés, les mandarins les avaient sans doute privés de tout moyen de fuite ; ils se défendirent mieux que nous ne l'avions pensé. Leurs bâtiments, d'un bois très dur, étaient d'une solidité très remarquable ; ils furent écrasés par 800 boulets lancés en 70 minutes ; l'un sauta, l'un brûla, un troisième coula ; les deux autres se rendirent et furent brûlés après l'action, après évacuation des blessés, qui furent soignés par nos chirurgiens, ce à quoi ils ne s'attendaient guère... *La Gloire* n'a eu ni tué ni blessé ; les boulets passaient au-dessus de nos têtes, coupant quelques cordages. *La Victorieuse*, plus exposée au feu, n'a perdu qu'un homme, à qui j'ai pu donner l'absolution, plus un blessé, qui en sera quitte avec une main perdue, et trois ou quatre contusions légères par éclats de bois. Nous passâmes le reste du jour à contempler l'incendie des corvettes, pour ne pas paraître fuir devant les forts et les jonques...

Le lendemain, le commandant fit porter dans une pagode une enveloppe. « Voilà une preuve (?) du respect et de l'obéissance des Barbares que tu « voulais mettre en pièces ; si cela ne suffit pas, on en enverra d'autres ». Nous partîmes vers midi.

Le commandant Lapierre et M. Rigault de Genouilly m'envoient à Paris, avec l'assentiment de Mgr Lefèbvre et de Mgr Boucho (6), pour rendre compte de cette affaire. Je voyage par la malle anglaise avec M. Chamaison, porteur des reliques de MM. Jaccard et Gagelin. Je compte arriver par Trieste et Genève, ce qui gagne cinq à six jours sur la voie de Marseille. M. Lapierre m'a bien recommandé d'aller toujours le plus vite possible »...

(Arch. Miss. Etrang., vol. 568, p. 342-345. Texte inédit).

La version cochinchinoise présentée par le négociant bordelais Géraud (février 1849)

Ch. Géraud au Ministre de l'Agriculture et du Commerce

Paris, [février 1849] (7)

« Le 25 mars dernier [1848], d'Aden, j'annonçais à votre prédécesseur mon départ pour la Cochinchine. J'indiquais les moyens par lesquels il me semblait facile de renouer les relations rompues par le canon de *la Gloire*. Aujourd'hui, je crois devoir vous rendre compte du séjour que je viens de faire à Tourane, de notre étrange conduite sur cette rade, et vous communiquer mes impressions sur les moyens dont il faudrait user pour nous attacher les Cochinchinois, et peut-être pour obtenir chez eux une place que poursuivent les Anglais et qu'ils auront, par leur persévérance si ce n'est par les séductions de leur caractère (8)...

...Vous avez connu, d'après le rapport de M. Lapierre, les causes de la querelle, le refus de la part du Roi de Cochinchine de répondre directement à la lettre d'un amiral, réponse que les lois du pays n'autorisent que pour des

« missives royales, de collègue à collègue. Mais on ne vous a pas dit sans doute que les traductions faites des écrits saisis ou venus directement à bord des frégates, étaient erronées et peut-être inventées. Rien ne motivait de la part des Cochinchinois, de la part d'un peuple doux, inoffensif, les actes de folie dont on les croyait capables, en supposant que de misérables navires, à peine armés de pièces inservables, montés par des marins ou des soldats improvisés auraient osé commencer une attaque contre les deux beaux vaisseaux que nous regrettons tous les jours. J'ai su, par un des mandarins de la Cour, que l'écrit, mal traduit, saisi sur un espion, était une circulaire enjoignant à tous les commandants des forts d'exterminer les frégates si elles commençaient le feu, et non pas, comme on l'a dit, une conjuration pour exterminer nos états-majors. Mais on voit sans peine que cet ordre, comme les moyens d'extermination, était une fleur de rhétorique orientale, une exagération que l'on pouvait apprécier à sa juste valeur à l'aspect des forts et des voiles, qu'on avait eu la précaution d'enlever la veille aux navires ennemis, mesure, à mon avis, peu diplomatique pour obtenir ce que l'on demande. Cette lettre, d'ailleurs, toute pompeuse et toute fière qu'elle pût être, motivait-elle la destruction de cinq navires et le massacre de 10.000 hommes, qui n'ont pu, malgré leur désespoir, nous tuer qu'un matelot ?

Je suis arrivé à Tourane avec M. Borel, ami des Cochinchinois et leur agent à Batavia depuis de longues années. Il a été reçu comme un frère et j'ai pu, pendant notre séjour d'un mois, juger de son influence sur les habitants du port et sur ceux de la capitale, qu'il habita jadis plus de dix ans... Grâce à son puissant concours, M. le Ministre, nous pourrions reprendre en Cochinchine la position que nous avons perdue. Il consentirait à tout arranger si vous l'autorisiez à agir par des moyens de conciliation, par la douceur et la persuasion... Chargé d'une mission de paix, arrivant de Batavia à Tourane sur une de nos corvettes, il ferait plus en quinze jours que toutes nos escadres réunies ; il obtiendrait peut-être ce qui a été refusé tout récemment au Gouverneur anglais Davis, un petit point sur la côte, dans cette magnifique baie de Tourane, où nos bâtiments de commerce trouveraient un refuge et des affaires, et nos fabricants l'écoulement des produits français (9)... »

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 25, fol. 102-105. Texte inédit).

(1) *Théodore, Auguste, Forcade, né à Versailles, le 2 mars* 1816. *Parti du séminaire en* 1842. *Débarqué en* 1844 *par Cécille dans l'archipel de Riou-Kiou, qui semblait un excellent poste d'approche et d'étude pour la pénétration missionnaire au Japon. Nommé en* 1846 *Evêque de Samos et Vicaire Apostolique du Japon. En* 1847, *interprète, sur* la Gloire *du commandant Lapierre, dont il semble avoir inspiré l'attitude énergique. Quitta en* 1852 *la Société des Missions Etrangères. Devint par la suite Evêque de la Guadeloupe* (1853), *de Nevers* (1861), *enfin Archevêque d'Aix-en-Provence. Mort à Aix, le* 12 *septembre* 1885. *Biographie par l'abbé E. MARBOT, Aix-en-Provence,* 1889.

(2) *Augustin, Denis, Edouard, de Lapierre, né le* 18 *octobre* 1795, *au Vigan. Lieutenant de vaisseau dans le voyage de circumnavigation de Bougainville. Participe, en* 1844, *avec le prince de Joinville, au bombardement de Tanger et de Mogador. Remit, le* 29 *janvier* 1848, *le commandement de la subdivision navale d'Indochine au commandant Jurien de la Gravière. « Acquitté honorablement », le* 14 *juin* 1848, *par le conseil de guerre de Toulon, pour le naufrage de* la Gloire. *Contre-Amiral en septembre* 1852. *Mort à Paris, le* 11 *novembre* 1855.

(3) *Charles Rigault de Genouilly, né à Rochefort, le* 12 *avril* 1807 ; *entré dans la Marine à sa sortie de l'École Polytechnique, en* 1827. *Campagnes de Grèce, d'Alger, du Tage, d'Anvers, d'Ancône. Lieutenant de vaisseau en* 1834 ; *capitaine de frégate en* 1841. *Appelé,*

à la fin de 1843, *au commandement de* la Victorieuse. *Conduit, en février* 1845, *une expédition punitive contre les pirates de Basilan. Acquitté, lui aussi, pour la perte de son navire sur les récifs de Corée. Capitaine de vaisseau le* 22 *juillet* 1848 *et aide de camp du Ministre de la Marine. Contre-amiral du* 2 *décembre* 1854. *Cf.* infra.

(4) *Ce message d'alarme fut reçu à terre par l'enseigne Desmoulins, futur chef d'état-major de l'amiral La Grandière à Saïgon.*

(5) *Monseigneur Cuénot décrit ainsi le guet-apens qui aurait été préparé à terre; « D'après la rumeur publique, on devait inviter les officiers français à un repas donné au « nom du Roi, avec promesse de leur communiquer la réponse du Roi après le repas. Pen- « dant le repas, les officiers auraient été garrottés. On aurait eu alors les officiers à bon « compte. Le commandant ayant refusé de se rendre à terre, on voulut incendier les navires « avec des radeaux porteurs de paille et de bambous » (lettre du* 3 *juillet* 1847). *Dans sa déposition devant la commission de la Cochinchine* (16 *mai* 1857), *Mgr Pellerin raconte que, sous la salle du banquet auquel les officiers français avaient été priés, on avait creusé une fosse, dans laquelle ils devaient tomber et être massacrés...*

(6) *Vicaire Apostolique de la presqu'île de Malacca. Les Vicaires Apostoliques ne pouvaient rentrer en Europe que munis de l'approbation de deux de leurs confrères.*

(7) *La date laissée en blanc. Transmise le* 1er *mai* 1849, *par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à son collègue des Affaires Etrangères, la lettre Géraud doit avoir été rédigée dans le courant de février* 1849.

(8) *Les Anglais qui depuis plusieurs années portaient avec insistance leurs regards vers la Cochinchine, avaient essayé d'exploiter le drame de Tourane. En octobre* 1847, *le Gouverneur de Hong-Kong, sir John Davis, s'était rendu à Tourane avec une frégate et un steamer de guerre, porteur d'une lettre de la Reine Victoria. Il avait demandé la permission d'occuper un fort de la baie, sur lequel auraient été hissés côte-à-côte le pavillon britannique et le pavillon cochinchinois ; il avait proposé un traité de commerce et offert à la Cour de Hué une alliance en règle contre toute nouvelle tentative d'envahissement des Français. Sir John Davis insista en vain pour voir le Roi en personne; il se heurta à un refus poli, mais obstiné et dut s'en retourner comme il était venu. Les mandarins auraient répondu à l'envoyé britannique qu'« ils étaient bien fixés sur ce que valaient les Français et que, quoique leurs bons rapports eussent été rompus, ils croyaient n'avoir rien à craindre d'eux ».*

(9) *Le* 17 *mars* 1849, *le Ministre des Affaires Etrangères Drouhin de Lhuys répondit à son collègue que les indications fournies par M. Géraud « ne paraissaient pas reposer sur « des bases assez certaines pour qu'il y eut lieu quant à présent d'y donner suite ». D'ailleurs, M. Borel, malade, rentra en France et y mourut peu de temps après. La lettre Géraud fut communiquée au Ministre de France en Chine, Forth-Rouen, à qui elle inspira le projet de se rendre lui-même à Tourane. Accepté par Paris, ce projet Forth-Rouen ne put être mis à exécution faute de navire disponible. En avril* 1848, *le consul de France à Singapour, V. Fontanier, offrit, lui aussi, de se rendre à Tourane, où il se faisait fort, si on mettait à sa disposition, un bâtiment de guerre et* 150.000 *francs, d'obtenir un traité favorable. Nous ne savons que fort peu de choses sur Charles Géraud, sinon que c'était un négociant bordelais et qu'il avait adressé déjà précédemment « d'utiles communications » au Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Au début de* 1849, *Charles Géraud, accompagné de Borel, se rendit de Batavia à Tourane dans l'espoir d'y nouer des relations commerciales. Malgré les cuisants souvenirs laissés par le commandant Lapierre, les deux Français furent courtoisement accueillis et furent autorisés à visiter les Montagnes de Marbre, excursion dont Géraud a donné, sous des initiales transparentes, un récit détaillé dans l'*Illustration *du* 14 *mars* 1857, *p.* 167-170. *Cf. également le* Moniteur de la Flotte, 17 *décembre* 1857 *et sq... Forth-Rouen, de Macao, le* 20 *mai* 1850, *juge Charles Géraud « un homme extrêmement exalté en politique, qui a réservé toute sa raison pour les affaires commerciales ».*

LES MISSIONS DU TONKIN SOLLICITENT LA PROTECTION DE LOUIS-PHILIPPE

(mars 1848)

[Texte 127]

Quelques mois après l'avènement de Tu-Duc, le 26 *mars* 1848, *Mgr Retord et son coadjuteur, Mgr Jeantet adressèrent au Roi des Français — détrôné depuis un mois, mais la nouvelle des journées de février n'était pas encore parvenue en Extrême-Orient — une lettre exposant la triste situation de leur Eglise. Les deux*

prélats sollicitaient, avec beaucoup de prudence et de modération, une intervention de la France, dont ils ne précisaient pas la nature, mais dont nous savons par ailleurs que Mgr Retord la souhaitait purement diplomatique et pacifique, sous la forme d'une ambassade munie de présents. Cette procédure, pensaient les prélats, avait plus de chances d'aboutir à des résultats satisfaisants que les apparitions hâtives de navires de guerre, qui frappaient d'effroi les autorités vietnamiennes, augmentaient leurs suspicions à l'égard de l'Occident, compromettaient les chrétiens et finalement aggravaient leur position, au lieu de l'améliorer.

La lettre Retord-Jeantet arriva au séminaire des Missions Etrangères le 28 octobre 1848. Ne pouvant toucher utilement ni le souverain déchu, ni le gouvernement nouveau que la France venait de se donner, elle ne dépassa pas la rue du Bac. Cette lettre est une prémonition de l'appel — décisif celui-là, — que Mgr Pellerin adressera neuf ans plus tard à Napoléon III.

Mgr Retord et Mgr Jeantet

A Sa Majesté Louis-Philippe, Roi des Français,

« Sire,

« La renommée de la haute sagesse de Votre Majesté, de sa gloire et de la bienveillante protection qu'elle accorde aux missionnaires français, répandus dans les différentes parties du monde est, depuis longtemps, parvenue jusqu'à nous. C'est elle qui, bien souvent, a ranimé notre espérance et consolé nos cœurs, au milieu des cruelles épreuves, par lesquelles il a plu à la divine Providence de nous faire passer ; c'est elle qui aujourd'hui nous donne la hardiesse de lui adresser cette lettre, pour implorer son secours en faveur des malheureux chrétiens confiés à nos soins.

Votre Majesté connaît la terrible persécution qui, depuis si longtemps, désole l'Eglise annamite. Cependant, depuis la mort du tyran Minh-Mang, elle avait beaucoup ralenti ses rigueurs. Son successeur semblait enfin avoir compris l'injustice et l'inutilité de l'effusion du sang des prêtres et des chrétiens. En conséquence, nous jouissions, dans bien des endroits, d'une assez belle tranquillité, nous pouvions nous livrer aux fonctions de notre saint ministère. Tous les ans, nous avions la consolation d'instruire et de baptiser bon nombre d'infidèles. Malgré plusieurs vexations locales, la religion, non seulement ne tombait pas en ruine, mais encore elle faisait des progrès et réparait ses pertes passées, lorsqu'au printemps de l'année dernière, la persécution se ralluma tout à coup. Votre Majesté sait à quelle occasion. Le monarque annamite déchargea sur nous et nos chrétiens les traits de sa vengeance, en lançant successivement contre la religion et ses ministres trois décrets de persécution, pleins de calomnies et de blasphèmes ; puis, le 4 novembre, il tomba tout-à-coup sous la main de la mort comme un nouvel Antiochus.

Son second fils, prince âgé de 18 ans, protégé par une faction de trois ou quatre des principaux mandarins de la cour, lui a succédé, sous le nom de Tu-Duc, au préjudice de son fils aîné. Le prince déshérité est dans une grande irritation et ne manque pas de partisans parmi les mandarins. A la fin de cette année ou vers le commencement de l'année prochaine, le nouveau Roi

« annamite doit venir dans la capitale du Tonkin, pour y recevoir l'investiture de son royaume, de la part des députés de l'Empereur de Chine. On le dit d'un caractère doux et modéré ; à son avènement au trône, il a fait donation au peuple d'une année entière d'impôt, il a accordé une amnistie générale à tous les prisonniers non condamnés à mort ; mais il continue le système de persécution contre la religion chrétienne, inventé par son aïeul et renouvelé par son père ; et nos malheureux fidèles jettent toujours vers la France et son Roi des regards d'espérance. Tel est, Sire, l'état actuel des choses dans ce pays.

Nous avons pensé faire une chose agréable à Votre Majesté en le lui exposant avec simplicité et précision ; parce qu'il nous semble fournir des circonstances très favorables pour obtenir du gouvernement annamite la liberté de la religion si longtemps désirée, et acquérir à la France une gloire et aussi des avantages politiques, qu'une puissance rivale et jalouse semble ardemment convoiter.

Mais quels moyens conviendrait-il d'employer pour le bon succès d'une affaire de cette importance ? Sire, votre haute intelligence, votre expérience consommée vous les feront facilement découvrir. Il ne nous appartient pas à nous, ministres des autels, de formuler aucune pensée là-dessus. Nous nous permettrons néanmoins de dire une chose à Votre Majesté ; c'est que, d'après le rapport de plusieurs mandarins, si le brave commandant Lapierre n'obtint point, l'année dernière, la concession de ses demandes, c'est uniquement parce que la lettre qu'il envoya au Roi annamite n'était point une lettre du Roi de France ; car, d'après l'étiquette de la Cour de Cochinchine, le Roi ne doit répondre qu'à un Roi. Entrer en correspondance avec un simple commandant étranger, c'est trop s'abaisser ; accorder ses demandes, quelque justes qu'elles soient, c'est témoigner trop de faiblesse.

Sire, Votre Majesté sera bien étonnée peut-être de recevoir cette lettre de notre part. C'est le seul désir de contribuer au bien de la religion, à la tranquillité de nos chrétiens et à l'honneur de la France, en procurant à Votre Majesté l'occasion d'une action, aussi glorieuse pour elle devant les hommes que méritoire devant Dieu, qui en a été le motif. C'est la bonté bien connue de votre cœur, qui nous en a donné la pensée ; nous osons espérer que vous la recevrez avec bienveillance, et que Votre Majesté profitera des occasions favorables pour étendre jusque sur nous et nos chrétiens l'influence salutaire de sa haute protection.

Nous sommes avec le plus profond respect...

Pierre ANDRÉ, Evêque d'Acanthe,
Vicaire Apostolique du Tonkin, (1)

Charles HUBERT, Evêque de Pentacomie,
Coadjuteur (2),

Au nom de tous les autres missionnaires du Tonkin occidental ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 703, p. 119. Repr. par A. LAUNAY, *Hist. Gale Société des Miss. Etrang.*, t. III, p. 219-222).

(1) *Pierre, André Retord, né le* 19 *mai* 1803, *à Renaison (Loire). Parti du Séminaire en* 1831. *Affecté au Tonkin occidental, y succéda en* 1838, *comme Evêque d'Acanthe et Vicaire Apostolique, à Mgr Havard. Obtint, en* 1846, *l'érection des provinces méridionales du Tonkin en Vicariat indépendant, sous l'autorité de Mgr Gauthier. Mgr Retord incarna*

La Victorieuse et *la Cléopâtre* coulant les jonques cochinchinoises, dans la rade de Touranne.

Le combat naval de Tourane (15 avril 1847).

pendant plus de vingt ans la religion catholique au Tonkin. Il déploya une intense activité apostolique et parvint à posséder, en pleine persécution, jusqu'à huit petits séminaires, édifices de « feuilles et de bambous, pliables à volonté ». Populaire dans toutes les missions d'Asie en raison de « son courage, de sa capacité, de sa vertu », Mgr Retord vécut traqué de souterrain en caverne des années durant. L'Evêque vagabond mourut dans une cabane, au milieu des forêts de Ninh-Binh, le 22 *octobre* 1858, *peu de semaines après le débarquement à Tourane des marins de Rigault de Genouilly. Cf. A. LAUNAY,* Mgr. Retord et le Tonkin catholique (1831-1858), *Lyon,* 1893.

(2) *Charles, Hubert Jeantet, né le* 4 *novembre* 1792, *à Saint-Claude. Parti du séminaire en janvier* 1819 *pour le Tonkin occidental. Courut de grands dangers au cours des persécutions de* 1833, *de* 1836, *de* 1847, *de* 1858. *Chargé depuis* 1840 *du séminaire de Kénon, il y forma plus de cent prêtres tonkinois, dont quarante devaient subir le martyre. Nommé, en* 1847, *Evêque de Pentacomie et coadjuteur de Mgr Retord, auquel il succéda comme Vicaire Apostolique du Tonkin occidental. Accablé d'infirmités, mourut dans la province de Hadong, le* 24 *juillet* 1866.

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

CHAPITRE IV

LA PERSÉCUTION SOUS TU-DUC NAPOLÉON III S'ÉMEUT DE LA SITUATION FAITE AUX MISSIONNAIRES EN INDOCHINE (1848-1858)

En dépit des suggestions qu'elle reçoit des Ministres de France en Chine, Forth-Rouen et Bourboulon, la Seconde République n'envisage pas d'entreprendre une action en Cochinchine.

Napoléon III réagit tout différemment aux nouvelles qui lui parviennent de ce pays. L'Empereur désire étendre jusqu'en Extrême-Orient le rayonnement de la France ; il lui est difficile de tolérer par son abstention les persécutions dont souffre l'Eglise catholique, principal pilier du régime ; il est résolu à employer les forces armées dont il dispose pour faire respecter partout dans le monde le nom français.

Le renouveau de persécution auquel se livre Tu-Duc (exécution des Pères Schœffler et Bonnard) manque de provoquer dès l'automne 1852, *une intervention de la France. Napoléon, pourtant, ne donne pas suite aux projets qui lui sont alors présentés, parce qu'il estime son trône insuffisamment affermi et parce qu'il n'a pas encore lié parti d'une façon assez étroite avec l'Angleterre.*

Au reste, tout avide de gloire qu'il soit, Napoléon III est de tempérament pacifique. Il tente de normaliser à l'amiable les rapports entre la France et le Vietnam ; c'est l'objectif qui est assigné à la mission Montigny. Impatiemment attendu à Siam pour y signer un traité de commerce, Montigny, une fois ce traité conclu, s'arrête brièvement au Cambodge, puis va porter à Tourane « les dernières paroles de paix et de conciliation ». Mais Montigny, s'il connaît bien la Chine, ignore tout de l'Indochine ; surtout il dispose de forces navales insuffisantes, dont le concours ne lui est même pas entièrement acquis. Le plénipotentiaire français subit un échec complet auprès de la Cour de Hué (1856-1857).

Pleinement rassuré à ce moment sur les dispositions cordiales de l'Angleterre, avec laquelle la France vient de nouer en Crimée une fraternité d'armes que renforcent les graves événements de Chine, Napoléon III se laisse alors émouvoir par l'appel de détresse que lui adressent les missionnaires persécutés. Déférant à leur vœu, ainsi qu'à celui des diplomates et des marins d'Extrême-Orient, il se détermine à substituer aux moyens politiques, qui s'avèrent décidément inopérants, des moyens de coercition. Avant même que la nouvelle du martyre au Tonkin de Mgr Diaz soit parvenue en Europe, l'Empereur décide d'intervenir par les armes. Cette décision, entérinée en juillet 1857 *dans les conseils du gouvernement, va bientôt conduire, par ricochet si on peut dire, l'escadre Rigault de Genouilly, des bouches du Peiho dans la baie de Tourane.*

Cf. Ph. FRANCHINI, La genèse de l'affaire de Cochinchine, *Rev. Hist. Col. franç.*, 1951[IV], *p.* 427-459.

LE COMMANDANT ROCQUEMAUREL ET LA COCHINCHINE (1850-1851)

[TEXTE 128]

Conformément aux ordres de la Métropole, soucieuse de prévenir tout nouvel incident, le commandant Jurien de la Gravière, successeur de Lapierre à la tête de la station navale de l'Indochine, s'abstint de paraître sur les côtes indochinoises.

Chargé d'accomplir le tour du monde par le cap Horn, de compléter les travaux nautiques de La Pérouse et d'explorer les côtes de l'Indochine, le capitaine de vaisseau Rocquemaurel, successeur de Jurien de la Gravière, estimait que la France devait essayer de renouer les relations avec la Cochinchine, en usant toutefois de beaucoup de circonspection, afin de triompher « des susceptibilités ombrageuses » des mandarins. Après en avoir référé au chargé d'affaires de France par intérim à Macao, Codrika, Rocquemaurel visita, du 13 *au* 28 *décembre* 1851, *sur la corvette la* Capricieuse, *les ports de Phu- Yen, de Honekone, de Camranh et le Cap Saint Jacques. Il eut soin d'éviter Tourane, où il craignait de réveiller les échos d'un douloureux conflit, qu'il voulait au contraire faire oublier, et délibérément « laissa de côté la question politique ». Partout, il rencontra un accueil, qui, « d'abord froid et réservé, finit par devenir confiant et en « quelque sorte affectueux ». C'est seulement à l'issue de cette tournée « sans bruit « ni complication », que le commandant Rocquemaurel apprit, à Singapour l'immolation du Père Schœffler. Le* 23 *avril* 1852, *le Ministre de la Marine Ducos complimenta le commandant de* la Capricieuse *de la circonspection dont il avait fait preuve en Cochinchine.*

Le commandant Rocquemaurel souhaitait montrer également le pavillon français dans le golfe du Tonkin, « encore si peu connu ». Il y fit une courte apparition en septembre 1851 *et fut empêché d'y revenir par les nombreuses tâches qu'avec deux bâtiments seulement, il lui fallait assurer à Canton, à Changhaï, en Corée, au Japon, aux Riou-Riou, aux Philippines, aux Mariannes et dans les îles de la Sonde.*

Rocquemaurel (1) au Ministre de la Marine Romain-Desfossés

Paris, 27 mars 1850,

...« Nos relations avec la Cochinchine, que l'influence patriotique et religieuse de l'Evêque d'Adran avait su jadis établir sur un si bon pied, se trouvent aujourd'hui complètement interrompues. L'Amiral Cécille avait eu la pensée de faire revivre les traditions du passé, mais les hostilités qui ont eu lieu en 1847 semblent en contradiction avec cette politique aussi sage que prévoyante.

Si le Ministre jugeait à propos de rentrer dans ces rapports de conciliation, qui tendent à la fois à nous assurer des amis, sinon des alliés en cas de guerre,

« à ouvrir quelques nouveaux débouchés à notre commerce et à préparer les voies à l'œuvre pacifique de nos missionnaires, je serais heureux, dans cette noble tâche, de suivre les sages inspirations de l'Amiral Cécille, qui avait pris pour règle de sa conduite dans ces sortes d'affaires, de ne rien brusquer, de ne rien compromettre et d'attendre du temps et des circonstances une occasion favorable, pour faire prévaloir jusque dans l'Extrême-Orient ces grands principes de liberté religieuse et d'émancipation commerciale qui peuvent seuls nous assurer la conquête de ces contrées lointaines »...

(Arch. Min. Marine S. H., G. G.[2] 38, papiers de Rocquemaurel. Texte inédit).

Le commandant Rocquemaurel visite divers points de la côte cochinchinoise (décembre 1851)

Rocquemaurel au Ministre de la Marine,

A bord de la Capricieuse,

Singapour, 19 janvier 1853,

« Nos bâtiments sont éloignés depuis près de cinq ans des côtes de la Cochinchine. Je n'ai pu résister plus longtemps au plaisir de connaître si cette partie des rivages de la mer de Chine, où se trouvent les meilleurs ports qui soient peut-être au monde, devait désormais et pour toujours être évitée par nous comme une côte barbare et inhospitalière. Laissant complètement de côté la question politique, qui ne pourra se traiter que dans la capitale de Hué-fou par l'intermédiaire des agents spéciaux de la République, j'ai évité de me présenter dans la baie de Tourane, où sont peut-être encore trop vivants les souvenirs de nos hostilités, et j'ai commencé ma tournée par le port de Phu-Yen, situé au Nord du Cap Varella, où *la Capricieuse* a mouillé le 13 décembre (1851). Les indigènes, d'abord très craintifs et défiants envers les étrangers, sont sortis de leur réserve pour se montrer confiants et même hospitaliers... Nous n'avons jusqu'ici rencontré aucune espèce d'autorité ; personne n'a paru bien empressé de savoir qui nous étions ; les mandarins d'un rang inférieur n'offrent le plus souvent, dans leurs manières et dans leur costume, rien qui les distingue du menu peuple... Il est vrai que, n'ayant d'autre interprète qu'un Chinois de Canton, dont le dialecte était complètement ignoré des Cochinchinois, nous ne pouvions employer que des signes pour nous faire comprendre. Ce manque d'un langage commun a peut-être aussi contribué à la bonne harmonie qui n'a pas cessé de régner entre nous... Je signale à votre attention ce point presque oublié des mers de la Chine comme un de ceux qui m'ont paru les plus susceptibles d'acquérir à peu de frais une certaine importance militaire et maritime...

...Je n'ai que peu de mots à dire sur les ports de Hone Kone et de Cam-Raigne [Cam-ranh], que *la Capricieuse* a visités [ensuite].

...Le 24,... *la Capricieuse* mouillait au port Saint Jacques (2) ou Vountao, situé à l'entrée de la rivière de Saïgon. Le voisinage d'une capitale qui est le siège du Vice-roi du Cambodge me faisait d'abord redouter quelques-uns de ces démêlés si fréquents entre peuples qui ne s'entendent pas. J'ai

« mis tous mes soins à les éviter. Deux petits mandarins, avec une escorte de huit à dix satellites déguenillés (montent à bord)... ; ils s'empressent d'étaler à nos yeux diverses pancartes, où ils se disposent à enregistrer nos déclarations, nos suppliques ou l'exposé de nos griefs ; mais il a été coupé court à tous ces protocoles... en leur faisant comprendre que nous ne venions en aucune façon troubler leur douce oisiveté, mais seulement passer quelques jours auprès d'eux, pour nous reposer des fatigues de la mer et nous procurer quelques provisions... Les visages de nos Cochinchinois se sont déridés et les pancartes, avec les pinceaux, ont été rengainés dès qu'ils ont vu que notre politique se bornait pour le monment à la promenade, à la pêche ou à la chasse, pour lesquelles ils nous ont procuré toutes les facilités que nous pouvions désirer...

...Notre tournée, bien que sans résultat sous le rapport d'une influence politique, poursuivie jusqu'à ce jour avec si peu de succès, a eu du moins l'avantage d'avoir été accomplie sans bruit et sans aucune complication. Vous jugerez s'il ne serait pas temps de reparaître à Tourane, pour tâcher de renouer les bonnes relations qui existaient entre nous et l'Empire d'Annam, mais je suis convaincu qu'il faudra de grands ménagements pour triompher des susceptibilités ombrageuses des mandarins. Si des moyens énergiques, employés pour obtenir le redressement de quelques griefs, anciens ou nouveaux, ne devaient pas entraîner pour nous de très fâcheuses conséquences et compromettre sérieusement les intérêts politiques et religieux que nous voudrions protéger, je serais bien en mesure de tout entreprendre, sur les côtes de cet empire, *avec les seules forces dont je puis disposer* (3), mais, à moins d'avoir à réprimer un flagrant délit commis à portée de mes canons, j'observerai la plus grande réserve, en attendant vos ordres...

...Ce n'est qu'à mon arrivée à Singapour que j'ai connu, par les journaux, les détails précis de l'immolation d'un de nos dignes apôtres, M. Schœffler, décapité le 1er mai dans le royaume du Tonkin... Selon la sentence, la tête du martyr devait être précipitée à la mer pour apaiser les mânes des Annamites (morts à la bataille de Tourane) »...

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 262-264. Texte inédit).

(1) *Gaston Rocquemaurel, né le* 20 *septembre* 1804, *à Toulouse. Sorti de Polytechnique en* 1825. *Enseigne à la prise d'Alger ; lieutenant de vaisseau et second de Dumont d'Urville, sur* l'Astrolabe, *en* 1838 ; *capitaine de corvette devant Tanger et Mogador en* 1844 ; *capitaine de vaisseau en juillet* 1848 ; *chef d'état-major d'Arago, Ministre de la Marine au début de la Seconde République. Exerça, de mars* 1851 *à octobre* 1853, *le commandement de la station navale d'Indochine, réunie en septembre* 1852, *à la station de la Réunion, sous les ordres de l'amiral Laguerre. Gravement malade, d'un « asthme essentiel », demanda, en* 1862, *son admission à la retraite et consacra la fin de sa vie aux arts et aux lettres dans sa ville natale. Marin et hydrographe consommé, esprit original et orné, c'est à l'exemple et aux leçons de Rocquemaurel que se formèrent l'amiral Courbet, embarqué sur la* Capricieuse, *ainsi que deux autres futures amiraux, Bergasse du Petit Thouars et Mouchez.*

(2) *Du* 3 *au* 7 *janvier* 1852, le Cassini, *commandant de Plas, à la recherche de la* Capricieuse, *mouilla à son tour, aussi brièvement que Rocquemaurel, à Hone-Kone, à Camranh et au Cap Saint Jacques.*

(3) *Une corvette de* 22 *canons* (Capricieuse) *et un bâtiment à vapeur de* 6 *canons et de* 200 *chevaux* (Cassini).

REPRISE DE LA PERSÉCUTION SOUS TU-DUC L'OPINION DE MGR RETORD (1851)

[Texte 129]

Après avoir usé, au début de son règne, de mansuétude, Tu-Duc revint très vite à la politique de la rigueur, tendant à l'extirpation complète de la religion chrétienne (1).

En août 1848, *le successeur de Thieu-Tri lança un premier édit, prescrivant de jeter à la mer « les maîtres européens » pour la capture desquels une forte prime était promise, de marquer au visage ou d'exiler les prêtres du pays, de châtier sévèrement, sans toutefois aller jusqu'à la mort, les chrétiens qui refuseraient d'apostasier. Un édit subséquent, publié ci-après, vint aggraver encore les peines portées contre les prêtres autochtones et contre les receleurs de missionnaires.*

Ces édits entraînèrent une recrudescence de la persécution qui se traduisit par l'exécution, à un an d'intervalle, de deux missionnaires, alors qu'aucune tête de religieux européen n'était tombée sous le règne de Thieu-Tri. En Cochinchine, les missionnaires parvinrent à se dissimuler et seuls furent exécutés un prêtre vietnamien, Philippe Minh, curé de Caimong (3 *juillet* 1853), *et un catéchiste de Mac Bac, Joseph Luu* (2 *mai* 1854). *Au Tonkin, les édits de Tu-Duc coûtèrent la vie au Père Schœffler, près de Sontay, le* 1er *mai* 1851, *et au Père Bonnard, arrêté en mars* 1851 *et décapité près de Nam Dinh, le* 1er *mai* 1852.

Sur la vie de ces missionnaires :

> *Cf. E. MANGENOT,* Le bienheureux Augustin Schœffler, *Nancy,* 1900 ; *FINOT,* Un martyr lorrain en Extrême-Orient, la vie et la mort du bienheureux Aug. Schœffler, *Metz,* 1900 ; *X,* Vie du Vénérable Jean-Louis Bonnard, *Lyon,* 1876.

Edit de Tu-Duc contre les chrétiens (mars 1851)

« La doctrine de Jésus vient des Européens ; elle défend le culte des ancêtres et l'adoration des esprits. Pour tromper le cœur des hommes et fasciner ses adeptes, elle leur parle du ciel et d'une eau sainte. Ceux qui prêchent cette mauvaise doctrine, sachant bien que la loi du Royaume ne peut tolérer de pareilles erreurs, représentent aux yeux du peuple l'image du supplice de Jésus, leur maître, pour séduire les ignorants et leur faire affronter la mort sans se repentir. Quelle funeste illusion ! Quelle fascination incompréhensible !

Sous le règne de Minh-Mang, ce culte insensé a été sévèrement prohibé par plusieurs décrets ; toutes les fois qu'un chrétien a refusé d'abjurer, il a été sans rémission très rigoureusement puni. Du temps de Thieu-Tri, plusieurs instructions ont été données aussi pour proscrire cette doctrine perverse. A l'exception des vieillards et des infirmes, aucun chrétien réfractaire n'a jamais obtenu sa grâce sous nos saints prédécesseurs.

C'est ainsi que, pour détruire le mal dans son principe, ils ont toujours agi avec une sollicitude, une sévérité, une prudence consommées. Par la

« fidèle observation des rites, par l'étude de la musique et la bonne forme des vêtements (2), ils sont arrivés à un haut degré de civilisation. La base de notre religion à nous, c'est la droiture, elle serait bientôt viciée si la doctrine de ces hommes au cœur de sauvages, aux mœurs d'animaux, était mise en pratique...

...Nous, Tu-Duc, Roi, fidèle au système que nous avons adopté dès le commencement, qui consiste à voir et à écouter, à examiner attentivement dans tous nos actes, nos jugements, nos ordres, ce qui convient et ce qui est à propos, Nous avons chargé Nos ministres de Nous faire un rapport au sujet d'une pétition que nous a adressée Notre Conseil Privé sur la nécessité de prohiber la mauvaise religion de Jésus. Voici quel a été l'avis de Notre Ministère : les prêtres européens doivent être jetés dans les abîmes de la mer ou des fleuves pour la gloire de la vraie religion ; les prêtres annamites, qu'ils foulent ou non la croix aux pieds, seront coupés par le milieu du corps, afin que tout le monde connaisse quelle est la sévérité de la loi. Après avoir examiné ces dispositions, Nous les avons trouvées très conformes à la raison.

En conséquence, Nous ordonnons à tous Nos mandarins de mettre ces instructions en pratique, mais secrètement et sans les publier. Ainsi donc, si dorénavant des prêtres européens viennent furtivement dans Notre Royaume pour en parcourir les provinces, tromper et séduire le cœur des peuples, quiconque les dénoncera ou les livrera aux mandarins, recevra huit taëls d'argent (3) et, de plus, la moitié de la fortune des receleurs du prêtre, l'autre sera dévolue au fisc.

Quant aux receleurs, petits ou grands, peu importe qu'ils aient gardé l'Européen chez eux longtemps ou peu de jours, ils seront tous coupés par le milieu des reins et jetés au fleuve, excepté les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison, ceux-ci seront transportés en exil au loin.

Telle est notre volonté ; respectez-la.

4e année de Tu-Duc, 28e jour de la 2e lune » [21] mars 1851.

(Reprod. par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 183-185).

Une lettre de Mgr Retord

MGR RETORD A MGR FORCADE,

14 avril 1851,

...« Nous sommes comme à l'ordinaire entre la vie et la mort, toujours joyeux et contents, résignés et soumis. Nous avons eu, ces temps derniers, quelques beaux moments qui nous ont permis de travailler beaucoup. L'an dernier, nous avons entendu 242.000 confessions, baptisé 12.000 enfants et 1.190 adultes. Mais voilà que la persécution recommence (4)...

...Une simple intervention de la France, sans garanties ni traité, sans occupation de quelques port ou île, nous ferait beaucoup plus de mal que de bien. Mais si la France obtenait un territoire et y formait un établissement, la paix pourrait être assurée. L'intervention devrait être d'abord diplomatique, par l'envoi d'une ambassade solennelle, soutenue par les armes en cas de besoin d'une manière efficace et permanente. Nous nous confions à Dieu

« plus qu'aux hommes. Cependant, comme le bon Dieu se sert aussi des hommes pour accomplir ses desseins, nous serions fiers de le voir se servir du bras de la France, préférablement à celui d'une autre nation, pour obtenir des jours meilleurs (5) »...

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 13, fol. 279. Texte inédit).

(1) *Ce renouveau de persécution active fut sans doute déterminé par une querelle dynastique. On sait qu'à la mort de Thieu-Tri, son fils Tu-Duc avait été préféré à son aîné, le prince Hoang-Bao. Le 28 janvier 1851, le prince Hoang-Bao tenta, sans succès du reste, ayant été dénoncé, de s'échapper de Hué, avec l'intention de gagner Singapour et de s'y procurer des secours, grâce auxquels il espérait pouvoir reconquérir le trône. Hoang-Bao ne cachait pas son désir de s'appuyer sur les chrétiens. Il semble que Tu-Duc ait voulu faire payer aux chrétiens les sympathies que leur témoignait son frère et rival.*

(2) *Allusion à un édit de Minh-Mang qui réglait la forme des vêtements et obligeait les femmes à porter le costume de leur mari* [*note du Père Louvet*].

(3) *Le taël valait environ 8 francs or. Tarif en forte baisse, car l'édit d'août 1848 promettait une récompense de 30 barres d'argent, soit environ 2.400 francs or, à quiconque capturerait « un maître européen ».*

(4) *Le Père Schœffler vient d'être arrêté, le 1er mars 1851 « au milieu d'une forêt ». Hors d'état de payer la rançon qui lui était demandée, une barre d'or et douze barres d'argent, il a été livré, le 2 mars, aux mandarins. « Cette arrestation, écrit Mgr Retord, le 25 mai 1851, nous a terrassés comme un coup de foudre ».*

(5) *Le Ministre de France en Chine Forth-Rouen avait prié Mgr Forcade de lui fournir des renseignements sur la Cochinchine et le Tonkin. Mgr Forcade s'adressa à Mgr Retord et transmit la réponse ci-dessus du prélat à Macao, où elle fut reçue par Codrika, chargé d'affaires par intérim au départ pour la France de Forth-Rouen. L'opinion formulée par Mgr Retord fut communiquée à deux reprises successives au Département par Bourboulon, nouveau titulaire de la Légation de France en Chine. Cette opinion n'était, d'ailleurs, aucunement personnelle à Mgr Retord ; elle était partagée par tous les missionnaires et par tous les catholiques indochinois. Les uns et les autres étaient las des demi-mesures prises par la France, qui ne faisaient qu'accroître la fureur de la répression. A défaut d'une action suffisamment énergique et durable pour être efficace, tous les missionnaires eussent préféré aux demi-mesures, une abstention totale du gouvernement français. « Tout ou rien », voilà ce que les catholiques d'Indochine attendaient de la France. Le 29 mai 1857, à l'heure même où se décidera aux Tuileries le sort de l'Indochine, on lit sous la plume d'un missionnaire les lignes suivantes, qui traduisent bien cet état d'esprit : « Napoléon ferait « aussi bien de dépenser ailleurs ses millions que d'entretenir cette station de Chine, dont le « but principal, (comme) le disait naïvement un agent du gouvernement, est de protéger les « missionnaires. Belle protection ! Qu'ils s'en aillent ou qu'ils cassent la tête à Tu-Duc ! « De leurs paroles, de leurs paperasses, nous n'en voulons pas. » Il n'est pas douteux que, au ton près, le Père Huc et Mgr Pellerain n'aient tenu à l'Empereur des Français, en 1857, un langage analogue.*

BOURBOULON PRÉCONISE UNE INTERVENTION ÉNERGIQUE EN COCHINCHINE (août 1854)

[Texte 130]

Confiée d'abord au commandant de la division navale des mers de Chine, la question des rapports de la France avec la cour de Hué passa dans les attributions de la légation de France à Macao du jour où la France eut une représentation permanente dans l'Empire du Milieu.

Inquiet des visées anglaises sur la Cochinchine, le premier chargé d'affaires de France, le baron de Forth-Rouen (janvier 1848-octobre 1850) proposa à plusieurs reprises au gouvernement français de renouer les relations officielles avec la Cochinchine ; il offrit de se rendre lui-même incognito à Tourane, pour mieux apprécier la situation.

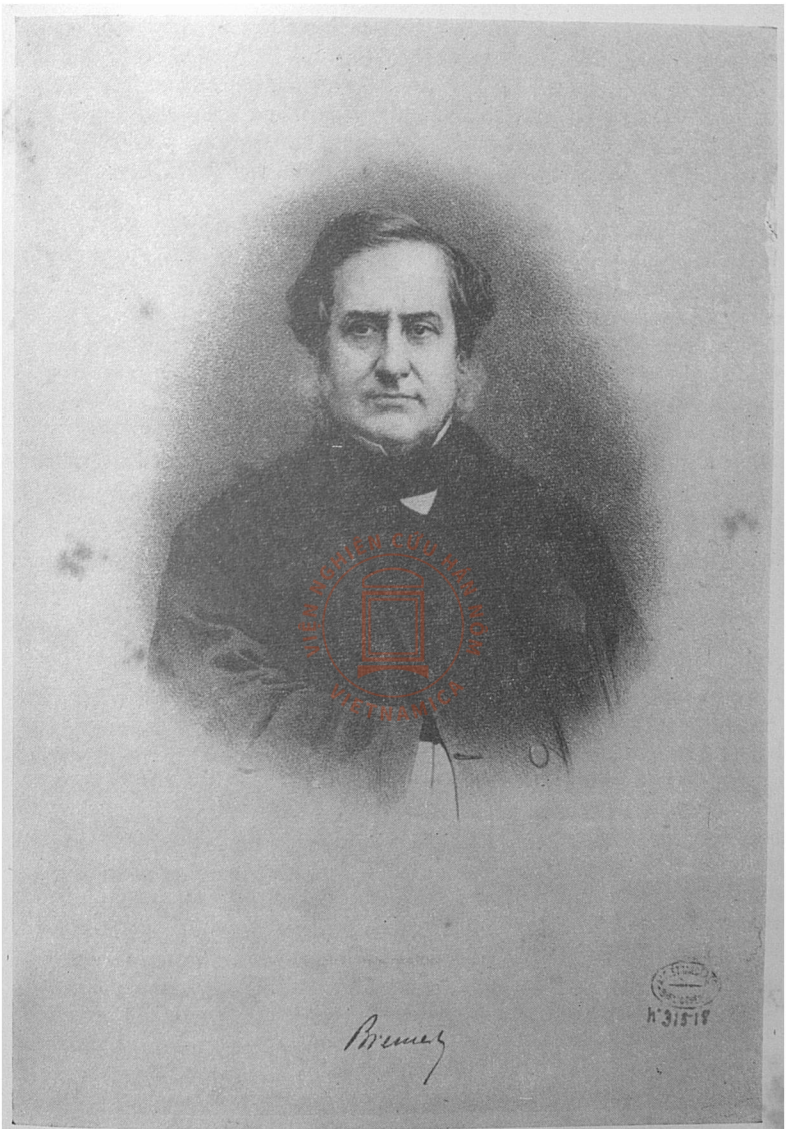

Le Baron Henri Brenier (1807-1885)

Le comte de Bourboulon, violemment ému par l'exécution des Pères Schœffler et Bonnard, renchérit encore sur les propositions de son prédécesseur. En août 1852, *il recommanda, instamment et sur un ton passionné, une action énergique auprès de la Cour de Hué. La lettre ci-dessus fut complétée, le* 23 *septembre* 1852, *par une autre lettre, demandant l'envoi en Cochinchine d'un plénipotentiaire, appuyé par une force naval suffisante, qui devrait s'efforcer d'obtenir la tolérance religieuse, un traité de commerce et la cession, à perpétuité, contre indemnité, du port de Tourane ou de tout autre position militaire sur les côtes indochinoises.*

Les propositions de Bourboulon retinrent un moment l'attention du gouvernement du Prince-Président. Elles firent l'objet d'entretiens entre les Ministres des Affaires étrangères et de la Marine, Drouhin de Lhuys et Ducos. Le 22 *octobre* 1852, *Drouhin de Lhuys invita Bourboulon à recueillir des renseignements sur les moyens d'organiser une expédition en Cochinchine. Mais le gouvernement français avait à faire face à des préoccupations plus pressantes. Après réflexion, il refusa finalement de donner suite à l'expédition envisagée.*

Au lendemain du coup d'état, le gouvernement avait évidemment mieux à faire qu'à s'engager en Extrême-Orient. La question de Cochinchine entra en sommeil pour quelques années encore.

Bourboulon (1) préconise une action énergique en Cochinchine (août 1852)

Bourboulon au Ministre des Affaires Etrangères,

21 août 1852,

...« Le Père Bonnard a été décapité au Tonkin par ordre du Roi de la Cochinchine... M. Libois (2) ajoute : « Mes confrères m'annoncent qu'ils s'at- « tendent à voir publier prochainement, pour tout le Royaume, un édit de « persécution plus terrible encore que tous ceux qui ont paru jusqu'ici ». (L'exécution a eu lieu) juste un an après, presque jour pour jour, l'exécution du Père Schœffler ; tous les deux ont été publiquement et juridiquement égorgés, sans qu'on les ait accusés d'un autre crime que de prêcher une religion de paix et de soumission à l'autorité temporelle. Je sais que les missionnaires (agissent) à leurs risques et périls. La France ne s'est pas engagée à les protéger dans leur aventureuse carrière ; ils ne le demandent même pas, mais ils n'en sont pas moins Français et, au point de vue politique et au point de vue de l'humanité, la France porte en fait le responsabilité de ces attentats. Se contentera-t-elle d'enregistrer et de déplorer ces abominables exécutions d'hommes qui lui appartiennent, du moins dans l'opinion du monde ? Permettra-t-elle la continuation de ces sacrifices humains, qui se répètent en Cochinchine avec une audacieuse et atroce périodicité ? Cependant, qui l'empêche de mettre fin à ces horreurs ? Elle est en paix avec toutes les nations civilisées, qui applaudiraient d'une voix unanime à un acte de vigueur profitable à toute l'humanité. Elle a une puissante marine militaire, qui lui coûte presque autant inoccupée qu'agissante. Ou bien n'entretient-elle des agents qui la représentent dans ces pays lointains que pour être témoins des outrages qu'elle reçoit ? N'y envoie-t-elle des bâtiments de guerre que pour s'y livrer à des travaux hydrographiques et pour témoigner, par leur inutile présence, de son impuissance à venger ses injures, à venger le sang

« français... ? Pardonnez-moi, M. le Ministre, la franchise de ce langage, mais je tiens que le premier devoir d'un agent placé comme je suis est de dire à son gouvernement la vérité, ou du moins ce qu'il croit être la vérité.

Je suis convaincu que notre politique vis-à-vis de la Chine doit être essentiellement pacifique, mais comment amener Pékin à des idées de tolérance religieuse et à respecter l'article 23 du traité, lorsqu'il voit, aux deux extrémités de l'Empire, que deux petits souverains, ses vassaux et, nominalement du moins, ses tributaires, comme les rois de la Cochinchine et de la Corée, de petits potentats qu'il domine (l'un d'eux au moins) par l'envoi de quelques mandarins et pour lesquels il n'a que du mépris, ne craignent pas de braver la France, en tuant ses missionnaires, en les mettant à mort, non pas même secrètement et dans les ténèbres d'un cachot, mais à ciel ouvert, à la face du monde, et par deux fois dans une année ? N'est-il pas à craindre qu'en voyant ces attentats rester impunis, le gouvernement chinois ne suive bientôt l'exemple de ses vassaux et... qu'il ne mette de côté les ménagements qu'il a apportés jusqu'ici dans les persécutions ? Je soumets humblement ces réflexions à votre haute appréciation, persuadé que vous comprendrez combien les faits récents qui se sont passés en Cochinchine touchent de près à nos rapports avec la Chine ».

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 13, f. 236-241. Texte inédit).

(1) *Nommé des Etats-Unis en Chine, Bourboulon y dirigea la légation de France d'octobre* 1851 *à novembre* 1852, *puis de février* 1857 *à mars* 1862. *Il rentra en Europe, avec sa femme, par la Sibérie et la Russie.*

(2) *Procureur de la Société des Missions Etrangères de Hong-Kong. Cf. T.* 136.

LES LÊ SOLLICITENT L'APPUI DE LA FRANCE (1855)

[Texte 131]

La lettre ci-après, par laquelle l'intérimaire de Bourboulon transmet au Comte Walewski, successeur de Drouhin de Lhuys, des renseignements fournis par le Père Libois, montre combien la domination des souverains de Hué était mal assise au Tonkin. La vieille dynastie des Lê, dépossédée par les Nguyen, conservait beaucoup de partisans, qui comptaient sur l'appui de la France pour soustraire le Tonkin à l'autorité des seigneurs de Hué, regardés par beaucoup comme des usurpateurs du titre royal. Nous avons vu que les descendants des Lê s'étaient déjà, une première fois, adressés à l'amiral Cécille.

Une note ultérieure, très précise, du Père Legrand de la Liraye, bien informé des choses tonkinoises, signale que les Lê fomentèrent au Tonkin, en 1851, *une révolte qui mit le pays en feu et qui se termina seulement — simple suspension d'armes — en* 1855-56, *où Mgr Retord réussit à persuader le prétendant Lê-Phung, converti au christianisme, de cesser les hostilités et de se retirer à Hong-Kong.*

Connue du gouvernement impérial, la situation troublée du Tonkin exerça certainement une influence sur la décision d'intervention prise en 1857.

R. de Courcy (1) au Ministre des Affaires Etrangères

Macao, 31 décembre 1855,

...« Le Père Libois ajoute : « Avant les révolutions qui amenèrent successivement au trône de Cochinchine et du Tonkin les frères Tayson, Gia-Long, le protégé de la France, et sa dynastie, la famille des Lê régnait sur l'Empire d'Annam. Retirés dans les montagnes qui forment la frontière occidentale du Tonkin, les descendants de cette famille n'attendent qu'une occasion favorable pour jeter sur les terres de l'Empire actuel une armée de Lao (tiens) et de sujets révoltés. Ces princes connaissent nos missions ; ils les ont visitées plusieurs fois et les ont priées à diverses reprises d'implorer en leur faveur le secours du gouvernement français. « Nous sommes tout prêts, « disaient-ils. Que la France montre son pavillon sur les côtes de notre « ennemi ; avec son secours, nous sommes sûrs de vaincre un prince haï et « méprisé de son peuple. Vous pouvez faire vos conditions d'avance, elles « seront fidèlement remplies, nous sollicitons pour toujours le glorieux patro- « nage de votre nation ».

Le missionnaire qui a fait part à M. Libois, dans des vues toutes patriotiques, des désirs des princes Lê, lui écrit qu'il considère leur démarche comme très sérieuse, qu'ils disposent de puissantes influences, que plusieurs districts de l'Empire d'Annam n'attendent que le signal de la révolte, qu'en un mot, s'il entrait dans les vues du gouvernement de faire revivre le traité de 1787 et de mettre à même le commerce de la France, en fondant un établissement à Tourane, de profiter des richesses encore inexploitées de la Cochinchine et du Tonkin, ils pourraient donner sans doute à l'expédition française le secours d'une très utile et très profitable diversion. Il suffirait qu'ils fussent avertis à temps par l'entremise de M. le Procureur des Missions Etrangères. »

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 17, f. 92-93. Texte inédit).

(1) *Le marquis de Courcy, né, en* 1827, *dans le Loiret. Entré dans la carrière diplomatique en* 1848. *Arrivé à Macao au début de* 1852, *assura, de* 1855 *à* 1857, *l'intérim de Bourboulon, en congé. Le marquis de COURCY a laissé* des Souvenirs *d'un vif intérêt sur la politique de la France en Extrême-Orient et sur les agents de cette politique* (*Paris*, 1900, *t. II et III*). *Cf. également V. DEMARS* (*Prince de Joinville*) : La question chinoise, *Rev. Deux Mdes*, 1er *juin* 1857.

LA MISSION DE MONTIGNY AU CAMBODGE (octobre 1856)

[Texte 132]

La guerre de Crimée terminée, le gouvernement impérial se préoccupa à nouveau de l'Indochine, d'où lui parvenaient toujours des nouvelles inquiétantes. Il décida d'envoyer un plénipotentiaire auprès des Cours de Siam, du Cambodge et de la Cochinchine. Ecartant la candidature de Courcy, Walewski, d'assez mauvais gré, porta son choix, sur le consul de France à Changhaï, Charles de Montigny, alors en congé en France.

Montigny quitta Paris le 30 *décembre* 1855 ; *après avoir séjourné un mois à Rome, il n'arriva à Bangkok que le* 9 *juillet* 1856. *Le but principal de sa mission était de conclure avec le Siam un traité d'amitié, de commerce et de navigation, analogue à ceux que l'Angleterre et les Etats-Unis venaient de conclure pour leur propre compte. Cette négociation ne souleva pas de difficulté ; le traité franco-siamois fut signé le* 15 *août* 1856 *et l'envoi d'une ambassade siamoise en France décidé.*

De Siam, Montigny se dirigea sur le Cambodge, où il devait seulement arranger « quelques affaires de missionnaires ». Le 5 *octobre* 1856, *il toucha Kampot petit port sur le golfe de Siam. Rétabli de fraîche date dans une indépendance toute nominale, le Roi Ang-Duong avait envoyé, en* 1853, *à Napoléon III des présents, longtemps égarés en cours de route, et sollicité les bons offices de la France contre ses oppresseurs cochinchinois ; n'osant se plaindre de ses maîtres siamois, Ang-Duong aurait été très heureux de se placer sous l'égide de la France, mais il était surveillé de près par la cour de Siam. Montigny avait, d'ailleurs, commis des imprudences à Bangkok, celles de reconnaître officiellement la suzeraineté de Siam sur le Cambodge et de dévoiler son intention de se rendre dans ce pays. Ainsi mis en garde, le gouvernement siamois dépêcha dans la capitale cambodgienne des émissaires, qui interdirent formellement à Ang-Duong de se rendre au rendez-vous de Kampot. Montigny, n'ayant pas le temps d'aller lui-même à Oudong, confia à un missionnaire, le Père Hestret, le soin de porter dans cette localité un projet de convention commerciale et religieuse, que Ang-Duong, toujours chambré par ses gardes du corps siamois, ne put naturellement prendre en considération. Avisé à Singapour, en mars* 1857, *à son retour de Tourane, du refus désolé d'Ang Duong, Montigny ne fut pas autorisé par Walewski à se rendre dans la capitale cambodgienne pour y tenter une nouvelle démarche.*

La mission Montigny au Cambodge n'eut pas d'autres résultats que d'étaler au grand jour l'étroite dépendance dans laquelle la Cour de Bangkok tenait le malheureux souverain Khmer.

Sur la mission Montigny :

> *Cf. Charles MEYNIARD,* Le Second Empire en Indochine, *Paris,* 1891 ; *H. CORDIER,* La politique coloniale de la France au début du Second Empire, 1852-58, *Toung-Pao,* 1909, 1910 *et* 1911 ; *G. FREDET,* Quand la Chine s'ouvrait, Charles de Montigny, consul de France, 1805-1868, *Changhaï, s. d.* [1943].

Mgr Miche au séminaire des Affaires Etrangères

Singapour, 21 mars 1857,

« Lorsque je sus par M. Beurel (1) que M. de Montigny (2) passerait au Cambodge, avec l'intention de s'aboucher avec le Roi lui-même, me trouvant alors à Kampot, j'en donnai avis à sa Majesté, en lui disant qu'il n'était pas possible que Son Excellence allât jusqu'à Oudong, car le temps pressait pour qu'il se rendît en Cochinchine. Tous les mandarins s'opposèrent au départ de Sa Majesté pour Kampot, de peur de porter ombrage à la Cour de Siam, qui craint toujours que le monarque cambodgien ne s'appuie sur les Européens pour se rendre indépendant.

Malgré cela, le Roi me fit dire secrètement qu'il viendrait lui-même et il

« envoya un mandarin à Kampot pour lui préparer des appartements ainsi qu'à sa nombreuse suite. Je fus chargé moi-même de préparer chez moi un manoir pour M. le Plénipotentiaire et sa famille. M. de Montigny arriva, accompagné d'un mandarin siamois, soi-disant passager, mais, au vrai, ce n'était qu'un mouchard chargé par le Roi de Siam d'espionner M. de Montigny et le Roi du Cambodge lui-même.

Tandis qu'un courrier partait pour Oudong, portant au Roi la nouvelle de l'arrivée de M. de Montigny, M. Aussoleil (3) écrivait que le Roi, malgré son désir, ne pouvait pas aller à Kampot, parce qu'il venait de recevoir une lettre foudroyante de la cour de Siam ; on l'accusait de haute trahison et d'appeler les Français dans son royaume pour se rendre indépendant. A l'arrivée de M. de Montigny à Kampot, le Roi prétexta un malaise, qu'il n'avait pas. Il envoya ses trois premiers ministres avec quelques présents, en sucre et poisson sec pour les bâtiments français, et en soie et en ivoire pour l'Empereur. M. de Montigny leur demanda s'il avaient des pleins pouvoirs pour traiter. Leur réponse fut négative. Ne pouvant traiter avec le Roi personnellement ni avec ses mandarins, qui se montraient fort mal disposés et qui, d'ailleurs, n'avaient pas de pleins pouvoirs, M. de Montigny prit le parti de faire seul un traité commercial et religieux (qui, sous ce dernier rapport, ne laissait rien à désirer (4)) et de l'envoyer au Roi par M. Hestret (5) avec mission de presser Sa Majesté de l'approuver et d'y apposer son sceau.

Voilà où en étaient les affaires lorsque je m'embarquai à Kampot, sur *le Marceau* (6), pour accompagner M. de Montigny en Cochinchine. Vous trouverez le reste dans les lettres de M. Hestret... »

(Arch. Miss. Etrang., vol. 171, p. 551. Texte inédit).

(1) *Le Père Beurel, procureur à Singapour de la Société des Missions Etrangères* (1813-1872).

(2) *Charles de Montigny, né à Hambourg en* 1805, *pendant l'émigration. Volontaire en Espagne en* 1823, *puis en Grèce avec le colonel Fabvier. Entré dans l'administration, accompagne en* 1844 *la mission Lagrené comme délégué du Ministère de l'Agriculture. Fondateur de la concession française de Changhaï, Montigny avait déployé beaucoup d'activité en Chine ; il semble avoir été imposé par le duc de Morny, qui le protégeait.*

(3) *Le Père Aussoleil, provicaire du Cambodge* (1822-1906).

(4) *Le projet de traité envoyé de Kampot à Ang-Duong, déjà signé et scellé par Montigny, qui le considérait comme accepté d'avance eu égard aux lettres du Roi du Cambodge, stipulait notamment : la libre circulation des Français au Cambodge, l'installation de consuls, le droit pour les missionnaires de prêcher leur religion, le droit pour la France de s'approvisionner en bois de teck dans les forêts du Cambodge ; enfin, à la demande de Bengkok, la cession à la France de l'île de Phuquoc, dans le golfe de Siam, possession cambodgienne alors occupée par les Cochinchinois. Texte en* 14 *articles, reproduit dans MEYNIARD, p.* 403-406.

(5) *Le Père Hestrest, fondateur de la chrétienté de Kampot* (1830-1908).

(6) Le Marceau, *aviso à hélice de* 4 *canons, commandant Le Fer de la Motte, avait été envoyé de la Réunion à la disposition de Montigny. C'est sur ce petit bâtiment, incapable de tenir tête à une éventuelle agression de pirates, que le plénipotentiaire français se rendit de Singapour à Bangkok, puis à Kampot et à Tourane.*

CANONNADE DES FORTS DE TOURANE PAR *LE CATINAT* ET *LA CAPRICIEUSE* (septembre-octobre 1856)

[Texte 133]

Soigneusement préparée en ce qui concerne le Siam, la mission Montigny le fut beaucoup moins en ce qui concerne le Cambodge et la Cochinchine.

Les instructions initiales de Montigny, en date du 22 *novembre* 1855, *le mandataient seulement pour Bangkok. Ce n'est que le* 21 *décembre* 1855 *que Walewski adressa à Montigny des instructions complémentaires, lui prescrivant de s'arrêter à Tourane,* « *en passant* », *pour y formuler des représentations* « *énergiques et mesurées à la fois* ». *Les pleins pouvoirs de Montigny pour la négociation cochinchinoise ne lui furent expédiés, à la demande du gouvernement britannique, que le* 7 *mars* 1856 *et ne l'atteignirent qu'une fois en route, à Singapour, en mai* 1856.

Compromise dès le début par une pareille improvisation, la mission Montigny en Cochinchine, fut en outre desservie par les circonstances. Le Département avait commis plusieurs erreurs. Montigny, tout d'abord, ne se vit pas affecter les moyens de transport et d'action rapides et puissants, qui auraient pu assurer le succès de sa mission ; la guerre de Crimée à peine achevée, la Marine ne disposait alors que d'un très petit nombre de bâtiments de guerre. Montigny mal en cour au ministère, ne reçut même pas la haute direction des navires destinés à appuyer ses démarches. Il en résulta un manque de coordination des plus fâcheux dans les mouvements des bâtiments français, déjà médiocres, mis à la disposition du négociateur français. Alors que des forces navales imposantes ne quittant pas le plénipotentiaire auraient produit un effet de masse qui eut grandement favorisé l'aboutissement de pourparlers, qui s'avéraient difficiles, l'action en ordre dispersé des trois bâtiments français se présentant séparément, l'un après l'autre, annihila l'effet utile de la démonstration.

Parti de Bangkok, le 12 *août* 1856, *le* Catinat, *corvette à roues de* 10 *canons et* 400 *chevaux, arriva seul, à Tourane, le* 16 *septembre* 1856, *tandis que Montigny voguait encore de Singapour à Kampot. Son commandant Lelieur de Ville-sur-Arce ne put faire accepter la lettre de Montigny pour la Cour de Hué, dont il était porteur, ni aux mandarins de Tourane ni à ceux de l'entrée de la rivière de la capitale. Mis en quarantaine, redoutant d'être pris sous le feu des batteries que les Cochinchinois avaient aménagées à Tourane après le combat Lapierre, Lelieur eut la même réaction que ce dernier, neuf ans plus tôt ; il bombarda les forts et mit à terre une compagnie de débarquement, qui encloua leurs* 66 *canons* (26 *septembre* 1856).

Partie de Kampot le 7 *octobre, la* Capricieuse, *corvette à voiles, ne vint rejoindre le* Catinat *que le* 24 *octobre. Son commandant, le capitaine de frégate Collier, approuva la conduite de Lelieur, bien que celui-ci eût* « *dépassé ses instructions* ». *Il parvint enfin à communiquer avec les mandarins, devenus soudain plus accommodants. Les documents ci-après relatent les phases de cette négociation préalable destinée à ouvrir la voie à Montigny.*

Cf. H. CORDIER, La France et la Cochinchine, 1852-1856 ; la mission du *Catinat* à Tourane, 1856, *Toung-Pao,* 1906.

Le Gouverneur de la province du Quang-Nam au commandant de la *Capricieuse*

Sans date. Reçu à bord, le 5 novembre 1856, en rade de Tourane,

« Le Gouverneur de la province du Quang-Nam du Grand Royaume d'Annam, après avoir pris les ordres supérieurs, expose ainsi les faits. Pour

« conserver intactes et faire respecter les lois du pays, il rend la réponse suivante, après une mûre réflexion (1).

M. Lelieur (2), Commandant d'un navire de guerre français, est arrivé ici. Il a commencé par demander que les deux royaumes s'unissent par un traité ; il était porteur d'une lettre officielle expliquant les intentions du gouvernement français, demandant à traiter et menaçant de la guerre immédiate en cas de refus. Il était dit aussi dans cette lettre que les événements des dernières années avaient profondément irrité le gouvernement français, événements dont il n'avait compris le motif et, enfin, on engageait le gouvernement annamite à réfléchir sérieusement. Le navire français ne daignant pas attendre un jour, envoya une embarcation à la porte *Hiun-ngan* [embouchure de la rivière de Hué]. Le mandarin qui occupe ce poste, craignant de compromettre sa position (3), n'osa pas recevoir la lettre ; elle fut alors déposée sur la plage (4) et le navire partit pour Tourane. Le mandarin susnommé prit cette lettre et la renvoya à Tourane. Alors le navire de guerre, sans explication aucune, attaqua les forts de Tourane, les détruisit et s'en empara. La garnison fut prise et amenée à bord ; on lui rendit ensuite la liberté (5).

Après ces événements, le Commandant Lelieur demande à deux ou trois reprises une réponse à la lettre qu'il avait remise à Hué. Le Préfet de la province décacheta alors cette dépêche officielle et fut frappé de l'esprit de justice qui y régnait, mais une chose blessait les convenances et les rites (6). On ne pouvait parler de traité qu'après correction. En conséquence, des hommes furent envoyés au Commandant Collier, qui avait suivi de près le commandant Lelieur. Ils étaient chargés de faire corriger la lettre remise originairement et de promettre que l'on pouvait avoir confiance en eux, que les deux royaumes s'uniraient par un traité d'alliance, qu'à l'avenir il n'y aurait plus de sujet de plainte ou de rupture et que les navires n'auraient plus comme jadis, de prétextes pour démanteler leurs forts ou couler leurs navires. Ils transmirent donc la lettre corrigée. Mais leurs forts avaient été pris et ruinés ; ils ne peuvent donc être contents.

Si les Français sont francs et loyaux, on demande qu'ils obéissent aux autorités constituées et que, dans leurs allées et venues, ils respectent les usages du pays où ils sont. Pourquoi les violer ? La paix est une chose importante et le royaume d'Annam ne veut pas être seul en désaccord avec la France.

Ces explications ne sont données que sous forme privée, car il nous paraît convenable d'attendre l'ambassadeur français pour discuter le traité avec lui, et cela ira vite alors. Si l'ambassadeur tardait à venir, que ce ne soit pas une cause de difficultés avec nous. Que les navires français aient confiance dans notre loyauté et dans le traité à intervenir entre les deux pays et qu'ils aient assez de confiance pour nous restituer les forts qu'ils nous ont pris et que nous regrettons.

Enfin, que l'ambassadeur, à son arrivée, ait la même confiance et qu'il soit assuré d'établir un traité fondé sur nos lois. Que les commandants des navires de guerre français Collier et Lelieur comprennent et qu'ils aient confiance » (Cachets rouges des autorités de Tourane).

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 19, fol. 180-181. Repr. par H. CORDIER, vol. XI, 1910, Toung-Pao, p. 362).

Réponse du Commandant Collier (7) au Gouverneur du Quang-Nam

Capricieuse, Tourane, 9 novembre 1856.

« Le *Commodore Collier*, Commandant en Chef les navires de S. M. l'Empereur des Français, devant Tourane, a reçu la réponse du Gouverneur de la Province de Quang-Nam du Grand Royaume d'Annam, autorisé par ordres supérieurs.

Le Commodore trouve cette réponse conciliante et en adresse ses remerciements au très illustre Gouverneur. Il fait observer que :

Lorsque le navire de guerre français *Catinat* a envoyé une embarcation sans armes, c'est-à-dire en amie, se présenter au port *Hiun-ngan* (Hué), elle a été reçue avec une méfiance insultante ;

Que le mandarin, qui craignait de compromettre sa position, eût eu les mêmes craintes les jours suivants et n'eût pas osé davantage recevoir la lettre officielle ; que ce refus de recevoir la lettre d'un aussi puissant souverain que l'Empereur des Français était une nouvelle et grande insulte ; que le *Catinat* a donc agi avec une grande modération et qu'il n'avait pas d'autres moyens d'exécuter l'ordre que je lui avais donné, de faire parvenir cette lettre à *Hiun-ngan.*

Le *Catinat* revenu à Tourane, on interdisait toute communication avec lui ; on le tenait à l'écart, comme un lépreux. Son Commandant pouvait-il croire à vos dispositions amicales ? Des forts redoutables entouraient son mouillage ; silencieux d'abord, il remarqua bientôt un mouvement extraordinaire, une activité plus grande. Il vous écrivit, vous prévint qu'il ne pourrait rester tranquille spectateur de ces préparatifs hostiles. Vous ne répondîtes pas. Le *Catinat* ne devait-il pas prévoir une attaque imminente, une grande effusion de sang ? Pour éviter un pareil malheur, il a devancé votre attaque et rendu inoffensifs, sans les détruire, les instruments qui allaient rendre impossible un traité d'amitié. Le *Catinat* n'a t-il pas encore dans cette circonstance usé d'une grande modération ?

Vos forts n'ont pas été occupés et il a poussé le respect de votre nationalité au point de ne pas faire arborer le pavillon français sur des batteries dont il était maître. Le Gouverneur appréciera, le Commodore l'espère, cette réserve flatteuse pour le Grand Royaume d'Annam.

Le *Catinat* était bien obligé d'insister pour avoir une réponse. Ne fallait-il pas qu'il connût vos dispositions. Comment serait reçu notre Plénipotentiaire ? Un accueil inconvenant pouvait entraîner une guerre affreuse, qu'il fallait prévenir.

Le Commodore est alors arrivé à Tourane. Son premier soin a été de donner des ordres pour qu'on respectât vos usages, les propriétés publiques et privées. Depuis cette époque, le Gouverneur a-t-il eu connaissance d'un fait répréhensible de la part des Français ? Le Commodore pense que non, et s'il lui était signalé, il en punirait sévèrement les auteurs.

Vos envoyés sont venus ; le Commodore les a assurés de ses dispositions amicales. Plus tard, ils ont demandé à faire une correction ; une chose blessait les convenances et les rites. Le Commodore n'avait pas le droit de faire cette correction, car la lettre n'était pas écrite par lui. Cependant, dans un espoir de conciliation, que le Gouverneur comprendra, il l'espère, il a auto-

« risé cette correction. Le Commodore a confiance dans la promesse d'union que lui fait le Gouverneur.

Les forts n'ont pas été ruinés, ont même peu souffert ; l'artillerie seule a été en partie démontée, des poudres ont été noyées. Les Français déplorent comme vous l'extrémité à laquelle vous les avez réduits. Ils reconnaissent les autorités constituées, et sont heureux que le Grand Royaume d'Annam ne veuille pas être seul en désaccord avec la France.

Le Commodore, aux explications données sous forme privée, répond de la même manière. Il pense qu'il est convenable d'attendre le Plénipotentiaire pour discuter le traité et il accepte avec plaisir l'assurance que cela ira vite... Le Commodore a confiance dans votre loyauté ; il réclame la réciprocité. De votre part, elle ne semble pas exister, car ses embarcations sans armes sont arrêtées à l'entrée de la rivière, et les Français ne peuvent se rendre au marché sans être accompagnés par un mandarin, malgré l'assurance donnée que les habitants étaient autorisés à communiquer librement avec eux. La ville de Tourane ne sera pas inquiétée, que le Gouvernement en ait l'assurance.

Il est convenable d'éviter un mouvement d'artillerie qui pourrait altérer la confiance des Français. Les forts et batteries resteront dans l'état où ils sont ; le Commodore ne souffrira pas que les Français y commettent aucun dégât. Dès qu'un traité aura scellé notre alliance, le Commodore se fera un plaisir de remettre les forts et batteries à la disposition du Gouverneur.

Que le très illustre Gouverneur comprenne et ait confiance ».

Jules COLLIER.

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique de la Chine, t. 19, f. 182-185. Repr. par H. CORDIER, *Ibid.*).

(1) *La lettre pour le souverain de la Cochinchine, apportée par* le Catinat *envoyé en éclaireur, annonçait l'arrivée prochaine d'un plénipotentiaire français et son intention de conclure un traité. Pendant trois jours, les mandarins de Tourane refusèrent de recevoir le message. Le commandant Lelieur se porta alors, le* 19 *septembre, à l'entrée de la rivière de Hué, où, ne rencontrant pas un accueil plus favorable, il laissa, bien en évidence, sur la plage de Thuan-An, la lettre de Montigny, lettre qui lui fut retournée à Tourane, sans avoir été ouverte. Les mandarins de Tourane ne se décidèrent à faire parvenir à la Cour le message français qu'après le bombardement des forts par* le Catinat. *Le* 5 *novembre, le Gouverneur de la province de Tourane (Quang-Nam) fit, de la part de son souverain, la réponse ci-dessus au commandant Collier, venu entre temps rejoindre* le Catinat.

(2) *Comte William Lelieur de Ville-sur-Arce, né le* 4 *novembre* 1799, *aux Etats-Unis, d'une vieille famille champenoise alliée au maréchal Marmont. Sorti, en* 1813, *de l'Ecole spéciale de la marine de Toulon. « Le premier officier de la Marine, écrit-il, parlant de lui-même, qui se soit adonné [dès* 1825*] à la navigation à vapeur ». Capitaine de frégate du* 6 *septembre* 1842. *Mort, de fièvre pernicieuse, devant Canton, sur* le Catinat, *le* 19 *juillet* 1858.

(3) *Thieu-Tri avait prescrit naguère que la peine de mort serait appliquée à tous les fonctionnaires, quelque fût leur rang, qui accepteraient un message quelconque des Européens. C'est cette mesure d'extrême rigueur qui explique l'obstination des mandarins à repousser toutes les communications que les commandants de navires français tentaient de leur faire parvenir.*

(4) *La lettre de l'envoyé français fut portée à terre à Thuan-An, le* 19 *septembre, par un canot sans armes et déposée sur le rivage par le Père Fontaine, qui avait pris passage à Bangkok sur* le Catinat, *en qualité d'interprète.*

(5) *Aux premières décharges du* Catinat, *les défenseurs des forts, d'ailleurs peu nombreux, s'égaillèrent dans les broussailles. La canonnade du* 26 *septembre fit très peu de victimes. Quarante soldats cochinchinois, capturés dans le grand fort, furent relâchés presque aussitôt.*

(6) *Les mandarins de Tourane déclarèrent, le* 28 *septembre, que les Ministres acceptaient, bien que très exigeantes, les conditions de la lettre Montigny, comme base du traité, mais que la lettre n'avait pu être présentée au souverain parce qu'elle donnait à sa Majesté le titre de « Roi », titre inférieur à celui de l'Empereur des Français. Le comman-*

dant Collier consentit à procéder à la rectification de forme qui lui était demandée ; la lettre destinée à l'Empereur *de la Cochinchine fut alors acceptée.*

(7) *Jean, Jules, Collier, né à Lorient, le 2 janvier* 1810. *Sorti du collège d'Angoulême en* 1824. *Capitaine de vaisseau du 12 août* 1854. *Participa, fin décembre* 1857, *à l'assaut franco-anglais de Canton. Mort de la dysenterie à l'ambulance de Canton, le* 13 *février* 1858.

MONTIGNY A TOURANE (janvier-février 1857)

[Texte 134]

Parti de Kampot le 22 *octobre* 1856, *Montigny, après* 80 *jours de dure navigation à contre-mousson et une escale à Manille pour réparer* le Marceau *défaillant, n'arriva à Tourane que le* 23 *janvier* 1857 *et éprouva l'amère déception de n'y trouver que* la Capricieuse, *l'amiral Guérin ayant rappelé* le Catinat *en Chine, où la situation se tendait.*

Après le bombardement des forts de Tourane, le parti de la conciliation l'avait un moment emporté à la Cour de Hué. Mais les autorités cochinchinoises s'étaient vite ressaisies. Rassurés par le ton conciliant des lettres du commandant Collier, les mandarins s'étaient pris à penser que les Français, qui, par deux fois, en avril 1847 *et en septembre* 1856, *n'avaient rien osé entreprendre contre le village de Tourane après leur succès sur la rade, étaient incapables de les affronter dans un combat sur la terre ferme. Les négociateurs venus de Hué opposèrent donc à Montigny un parfait mauvais vouloir ; ils allèrent jusqu'à lui proposer un préambule ainsi conçu : « L'Empereur des Français ayant humblement supplié « le Grand Empereur d'Annam de faire la paix, celui-ci, le prenant en pitié « et voulant bien lui faire cette grâce...». Non seulement Montigny vit toutes ses ouvertures rejetées, mais il s'entendit plusieurs fois répéter : « Si vous voulez « la paix, faisons-là ; si vous voulez la guerre, battons-nous ». Dépourvu de moyens d'action, Montigny ne releva pas le gant ; « après quinze jours de négociations pénibles et mortifiantes pour notre dignité nationale », il mit fin à des entretiens visiblement sans issue.*

Avant de quitter Tourane, Montigny notifia aux autorités cochinchinoises, un projet de traité, dont les principaux articles sont reproduits ci-dessous, puis il se retira, le 7 février, non sans laisser une note comminatoire, dans laquelle il déclarait que le gouvernement cochinchinois ne devrait s'en prendre qu'à lui-même des représailles qui seraient exercées contre lui par la France, s'il n'était pas mis fin à la persécution.

Montigny reprit son poste à Changhaï le 7 juin 1857. *Sa mission, totalement infructueuse, fut généralement jugée sans indulgence. Bourboulon la résuma en ces termes : « Cette démonstration, commencée par la force et terminée, après « un long intervalle, par une retraite impuissante, a laissé les choses dans un « état déplorable ».*

Mgr Retort apprécie ainsi la mission Montigny : « Nos braves compatriotes nous ont laissés sans aucun secours entre les griffes du tigre, après l'avoir bien excité contre nous... C'était bien la peine de venir de si loin, s'ils ne voulaient que manger du buffle, aller à la chasse aux singes ou se promener en amateurs sur nos rivages. Ils sont venus sans que nous les ayons appelés et nous quittent après nous avoir compromis. Ils ont commencé par une bravade et fini par une lâcheté. »

Nommé consul général, Montigny quitta définitivement Changhaï en 1861, *Après s'être fait vainement le champion d'une intervention armée en Corée pour assurer la liberté religieuse dans ce pays, Montigny fut chargé d'aller recevoir à Toulon l'ambassade siamoise, qu'il présenta à l'Empereur à Fontainebleau. Malade, Montigny se fit mettre en disponibilité en* 1862 ; *il participa à la réception de la seconde ambassade siamoise en* 1867 *et mourut le* 11 *septembre* 1868.

Montigny désire se présenter en Cochinchine conjointement avec Sir John Bowring

Montigny à Sir John Bowring, Commandant en Chef et Ministre plénipotentiaire de S. M. britannique dans les mers de Chine (1).

Singapour, 31 mai 1856,

« Monsieur le Ministre,

M. le Ministre des Affaires Etrangères [Walewski] me fait connaître vos bienveillantes dispositions pour m'aider dans les deux négociations que je dois à la confiance de Sa Majesté à [Siam et en Cochinchine]. Veuillez recevoir, avec tous mes remerciements (2), l'expression sincère du regret que j'éprouve de ne pouvoir aller près de vous puiser le secours de vos hautes lumières et de votre expérience. Malheureusement, le temps et les moyens de transport me manquent. J'ai l'honneur de vous annoncer que S. M. Impériale a daigné m'envoyer de nouveaux pleins pouvoirs pour me mettre, s'il y a lieu, à même de pouvoir négocier, avec le souverain de la Cochinchine, un traité d'amitié ; de commerce et de navigation. Soyez assuré que je ferai tout ce qui est humainement possible pour arriver à l'accomplissement de cette très difficile mission (3) et pour nouer des relations amicales et durables avec ce pays d'exclusion. Je regarde comme un devoir d'annoncer officiellement à S. M. Cochinchinoise que je serai sans doute très prochainement suivi, pour une semblable mission dans sa capitale par Votre Excellence, le Ministre plénipotentiaire de S. M. britannique (4). Laissez-moi espérer, M. le Ministre, que je ne commettrai pas une erreur et que je recevrai promptement le secours de votre toute puissante coopération (5). »

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique du Siam, t. I, fol. 111. Texte inédit).

Projet de traité notifié par Montigny à la Cour de Hué (février 1857)

« S. M. l'Empereur des Français et S. M. l'Empereur d'Annam voulant rétablir sur des bases stables les rapports de bonne harmonie qui existaient autrefois entre la France et la Cochinchine et favoriser le développement des relations commerciales entre leurs états respectifs, ont résolu de conclure un traité d'amitié, de commerce et de navigation fondé sur l'intérêt commun des deux pays (7)...

...*Art.* 1er. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre les deux états...

« *Art.* 2. Il pourra être établi un consul de France à Hué sitôt après l'échange des ratifications du présent traité. [L'Empire d'Annam pourra de même établir un consul en France].

Art. 3. Les sujets français jouiront dans toute l'étendue de l'Empire d'Annam de la faculté de pratiquer leur religion ouvertement et en toute liberté et de bâtir des églises dans les endroits que l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul de France, aura désignés...

Art. 4. Les édits de persécution contre la religion catholique devront être immédiatement abrogés... et les articles de pénalité contre cette religion radiés de tous les codes de l'Empire.

Art. 5. La religion catholique étant pratiquée dans l'Empire d'Annam depuis plus de deux siècles, sera désormais considérée comme une des religions de l'Etat et les Annamites ne devront plus être assujettis à un acte religieux ou autre, qui serait contraire à leur religion ou pourrait engager leur conscience...

Art. 6. Les missionnaires catholiques auront le droit de prêcher et d'enseigner, de construire des églises, des séminaires ou écoles, des hôpitaux et autres édifices pieux sur un point quelconque de l'Empire d'Annam. Ils voyageront en toute liberté dans toute l'étendue de l'Empire, pourvu qu'ils soient porteurs de lettres authentiques du consul de France, ou en son absence, de leur Evêque ou supérieurs...

Art. 7. Les articles 3, 4, 5 et 6 devront être promulgués dans toutes les provinces de l'Empire d'Annam, afin que nulle autorité ne les ignore et ne puisse, à l'avenir, user de mesures vexatoires envers les catholiques annamites (8)...

...*Art.* 9. Les sujets français seront autorisés à se transporter dans l'Empire, à s'y livrer au commerce en toute sécurité...

... *Art.* 20. Les bâtiments de guerre français entreront librement dans tous les ports annamites...

...*Art.* 28. Les ratifications devront intervenir moins d'un an après la signature...

Art. additionnel (9). Il est bien entendu que le traité qui précède ne rapporte rien en le traité passé le 28 novembre 1787, qui continuera à avoir son plein et entier effet. S. M. l'Empereur Napoléon III entend conserver pour lui et ses héritiers et successeurs, le droit d'exiger l'exécution du traité du 28 novembre 1787, dans le cas où celui qui précède ne serait pas fidèlement et scrupuleusement exécuté par S. M. Tu-Duc, ses héritiers et successeurs ».

(Arch. Aff. Etrang. Correspondance politique du Siam, t. Ier, fol. 283-298. Repr. par H. CORDIER, Toung-Pao, p. 376-383).

(1) *Ce n'est que tardivement et sur l'initiative du gouvernement britannique que la mission Montigny, limitée d'abord à Siam, fut étendue à la Cochinchine. Les cabinets de Londres et de Paris envisageaient d'exercer conjointement une action en Cochinchine, espérant obtenir plus aisément ainsi que la porte de « ce pays d'exclusion » leur fût entrebâillée. Montigny comptait se présenter à Tourane avec trois bâtiments, et y être rejoint par Bowring, accompagné, lui aussi, de trois bâtiments. Les deux plénipotentiaires supputaient que, devant un tel déploiement de forces, le Roi de Cochinchine n'oserait plus s'opposer à la signature de traités de commerce. La correspondance échangée entre Montigny et Bow-*

ring présente un double intérêt. D'une part, elle montre qu'il règne alors, en Extrême-Orient comme en Europe contre la Russie, une complète harmonie entre la France et l'Angleterre. D'autre part, elle montre que la France n'a encore aucune ambition politique en Cochinchine. La France se borne à réclamer la liberté religieuse et la liberté commerciale ; elle songe si peu à obtenir une concession territoriale qu'elle n'hésite à conjuguer sa revendication propre avec celle de l'Angleterre. Ardent champion du libre échange, le surintendant du commerce Sir John Bowring, Gouverneur de Hong-Kong, avait dû promettre au Roi de Siam, lequel avait peur de paraître pusillanime aux yeux des Cochinchinois, de se rendre à Tourane après la signature du traité anglo-siamois.

(2) *Bowring a offert ses bons services à Montigny, en lui annonçant que conformément aux ordres de son gouvernement, il se tient prêt à apporter au négociateur français tout le concours dont celui-ci pourra avoir besoin.*

(3) *Montigny regardait sa mission en Cochinchine, non seulement comme très difficile, mais comme périlleuse ; il redoutait d'être assassiné s'il ne se présentait pas accompagné d'une force navale suffisante. Montigny parut seul à Tourane, ayant, pour plus de sûreté, laissé sa famille à Singapour.*

(4) *Montigny se flattait de bien connaître la Cochinchine, parce qu'il connaissait bien la Chine. « La Cochinchine, écrit-il, c'est la Chine, moins la grandeur, la puissance et les « moyens d'action ». En réalité, il ignorait tout des réalités indochinoises, ainsi que le prouve l'idée vraiment saugrenue qu'il eut de faire annoncer au Roi de Hué sa prochaine arrivée à Tourane par le Roi de Siam, ennemi juré du Vietnam. Malgré les instances de Montigny, Mgr Pallegoix, Vicaire apostolique du Siam, se refusa à tenter cette démarche incongrue auprès du Roi de Siam.*

(5) *De Hong-Kong, Bowring promit à Montigny, le 9 juin 1856, son « amicale et active coopération » et l'autorisa à faire connaître au souverain cochinchinois son intention de se rendre à Hué dès qu'il disposerait d'une force maritime convenable, en vue de « placer les relations de l'Angleterre avec la Cochinchine sur un pied plus satisfaisant ». Bowring se fit communiquer le projet de traité notifié par Montigny à la Cour de Hué; il approuva ce projet et déclara qu'il ne demanderait pas davantage. Mais les événements survenus à Canton détournèrent Bowring de la Cochinchine et l'empêchèrent de donner suite à son dessein de paraître à Tourane en même temps que Montigny ou après lui.*

(7) *Nous nous bornons à reproduire les articles les plus importants du projet Montigny. Les autres articles, relatifs à l'établissement, au commerce et à la navigation, reproduisent à peu de choses près des clauses du traité franco-siamois, imité lui-même des actes diplomatiques conclus par la France peu auparavant avec la Chine et avec l'émir de Mascate. Le projet Montigny révèle de la part des services métropolitains une méconnaissance complète de la situation cochinchinoise ; c'était une puérilité que de demander à la Cour de Hué, même en s'abstenant de toute revendication territoriale, d'accorder d'emblée, bénévolement et sans dédommagement, d'aussi larges concessions en matière commerciale et surtout religieuse.*

(8) *Les religieux qui accompagnaient Montigny, Mgr Pellerin, réfugié à bord de la* Capricieuse, *Mgr Miche, les Pères Fontaine et J. Roy, ne laissèrent aucune illusion à Montigny sur les chances qu'il avait de faire admettre de pareilles stipulations religieuses ; ils représentèrent au plénipotentiaire que de telles prétentions feraient courir des risques mortels aux quelque quarante missionnaires et aux 600.000 chrétiens vivant dans le royaume de Cochinchine. Montigny céda à ces supplications et accepta finalement de supprimer de son projet les articles 4-5-6-7, qui constituaient l'objectif essentiel de sa mission. Ainsi allégé de ses articles religieux, le projet Montigny ne reçut pas meilleur accueil des autorités cochinchinoises, qui semblent ne l'avoir jamais honoré d'une réponse.*

(9) *Informé sans doute par les missionnaires, Montigny n'omet pas de se référer au traité de Versailles, qui va bientôt faire l'objet à Paris, au printemps de 1857, d'une étude approfondie (Cf. T. 137). L'article additionnel fut ajouté par Montigny de son propre chef. D'après le plénipotentiaire français, les Cochinchinois se souvenaient fort bien du traité de 1787 et s'attendaient à voir la France invoquer cet acte diplomatique et réclamer notamment le remboursement des 250.000 piastres, naguère prêtées à Gia-Long par des particuliers français. Rendant compte de son échec au gouvernement français, Montigny préconisa la prise de possession par la France de la Cochinchine méridionale, notamment des excellents ports du Phu-Yen, région qui, dans sa pensée, devait être appelée à constituer l'amorce d'un vaste empire français interposé entre l'Inde anglaise et la Chine.*

L'ARSENAL DE LA PERSÉCUTION

[Texte 135]

La mission Montigny eut les conséquences qu'il était facile de prévoir. Ces demi-mesures, ces vaines menaces ne pouvaient qu'alarmer les autorités, viet-

namiennes, en leur faisant redouter une intervention plus sérieuse et en excitant la colère contre les chrétiens, regardés comme les protégés de l'étranger abhorré.

Le roi Tu-Duc, qui avait déjà lancé, en septembre 1855, *un édit de proscription générale, publia, le 7 juin* 1857, *un nouvel édit, qui ouvrit une ère de répression implacable, ne tendant à rien moins qu'à l'anéantissement du christianisme dans ses états. La tête des « maîtres de religion » et des prêtres autochtones fut à nouveau mise à prix. Du haut en bas de la hiérarchie administrative, les mandarins redoublèrent de zèle, et multiplièrent à l'égard des chrétiens les violences, les sévices, les extorsions, dont Mgr Retord a retracé le dramatique tableau. Les missionnaires furent contraints d'abandonner leurs ouailles ; ils durent « se tenir au secret, dans des réduits obscurs ».*

Depuis 1833 *— date à laquelle s'ouvre la persécution sanglante — jusqu'à l'arrivée de l'escadre Rigault de Genouilly à Tourane, en septembre* 1858, *les trois souverains cochinchinois n'ont pas lancé moins de douze édits contre le christianisme. La persécution déchaînée par ces édits a coûté la vie à neuf prêtres des Missions Etrangères, à cinq dominicains espagnols, à un franciscain italien, ainsi qu'à de nombreux autochtones confesseurs de la foi, dont le Père Louvet a dressé le lugubre répertoire ci-après pour la seule Cochinchine, laissant de côté les missions du Tonkin. D'après MONTEZON et ESTEVE* (Missions de la Cochinchine, et du Tonkin, 1858), *la persécution aurait fait,* in globo, 95 *victimes d'octobre* 1833 *à juillet* 1857 (44 *en Cochinchine dont* 6 *Européens* ; 51 *au Tonkin, dont* 8 *Européens*).

*Dans la lutte sans merci engagée en Extrême-Orient, au milieu du XIX*e *siècle, contre la religion chrétienne, le Vietnam se place au premier rang parmi les états persécuteurs. De* 1833 *à* 1858, *la Société des Missions Etrangères, congrégation qui fournit la plus lourd contingent de victimes, a compté dix-sept martyrs, se répartissant comme suit : neuf au Vietnam ; trois en Corée* (1839) ; *deux en Chine ; deux au Tibet ; un en Sibérie Orientale.*

Pas plus que jadis, dans l'Empire romain, la répression sanglante ne réussit à enrayer la propagation de la religion chrétienne. Au contraire, semble-t-il, car le mot célèbre de Tertullien peut s'appliquer à l'Indochine aussi : Sanguis martyrum, semen christianorum.

La persécution n'eut qu'un résultat résultat positif, celui d'alerter les puissances catholiques de l'Occident et de les décider finalement à paraître en force en Cochinchine pour mettre fin à ces hétacombes. La persécution n'a peut-être pas été l'unique cause, mais, sans aucun doute, elle a été la cause déterminante de l'intervention armée de la France en Cochinchine en 1858.

Mgr Retord, Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental, à l'abbé Cheynet, provicaire général du même vicariat

2 avril 1858,

...« Il y a plus à gémir qu'à s'étonner de ces chutes [apostasies] quand on sait l'horrible raffinement des tortures annamites. En voici une fidèle description :

Le premier supplice est celui de la cangue, espèce d'échelle de 4 ou 5 pieds de longueur, de 10 à 40 livres de pesanteur, dont les deux côtés sont unis ensemble à une distance d'environ six pouces par quatre chevilles ou éche-

« lons de fer. La tête du patient est passée entre les deux traverses du milieu, ayant les deux montants de la cangue sur les épaules... Vous comprenez qu'un semblable meuble, qu'il faut porter jour et nuit pendant plusieurs mois et quelquefois plusieurs années, est extrêmement embarrassant et lors même qu'on a obtenu, moyennant finance, qu'il soit allégé ; cependant, à la longue, il devient bien pesant. Le cou et les épaules finissent par en être écorchés et quand les geôliers, pour avoir de l'argent, car il leur en faut toujours, le font tourner à droite et à gauche, sur la chair vive, quelle douleur pour le pauvre patient !

Dans la prison, qui est elle-même une sorte d'enfer, est le deuxième supplice, celui des ceps ou entraves. Ce sont deux pièces de bois dans lesquelles les pieds sont pris au-dessus de la cheville et d'où on ne peut les retirer que lorsque le géolier desserre une des traverses, ce qu'il ne fait que pour quelque temps et lorsqu'il a été soudoyé. Or ces entraves entament souvent les pieds et la douleur est d'autant plus grande qu'on ne peut y appliquer aucun médicament pour l'adoucir. Ce qu'il y a de plus insupportable, disent ceux qui sont passés par là, ce sont les nombreuses punaises, qui sont logées dans les fissures de ces bois et qui se nourrissent du sang des malheureux captifs. Ces entraves étant immobiles, les prisonniers qui les ont, sont obligés toute la nuit de se tenir couchés ou assis sans pouvoir bouger de place.

Le troisième supplice est celui du rotin ; on l'emploie envers nos pauvres néophytes de la manière la plus brutale. On les fait coucher sur le ventre, à la file les uns des autres quand ils sont plusieurs ; les pieds des uns sont attachés aux mains des autres et étendus jusqu'à dislocation des jointures. Quand on assène sur l'un d'eux des coups qui doivent toujours faire jaillir le sang, cela lui imprime un soubresaut involontaire, qui produit dans tous les autres un tressaillement général, semblable à la secousse des étincelles électriques, de sorte que ceux qu'on ne frappe pas encore, souffrent, par le seul effet de cette commotion douloureuse, presque autant que celui qui est atteint ; et, comme le bourreau va lentement afin de donner au grand mandarin le temps de faire, entre chaque coup, ses admonitions au patient pour l'engager à fouler la croix, il faut ordinairement plusieurs heures pour que tous reçoivent leurs 50 à 60 coups. Quel affreux tourment ! Le rotin est une verge flexible, de la grosseur du petit doigt, d'environ quatre pieds de longueur. Le bout a été fendu en quatre parties, qui ont été ensuite reliées très fortement par une ficelle trempée dans de la colle, ce qui le rend dur et pesant et l'empêche de s'écraser en frappant. Or, concevez quelle douleur doit produire une verge de ce genre appliquée par un homme fort et exercé comme le sont ici tous les bourreaux.

Après la flagellation, viennent les tenailles, tantôt froides, tantôt rougies au feu d'un forgeron, qui est toujours là avec son soufflet, dont le bruit seul fait frémir. On pince avec les tenailles un morceau de chair aux cuisses du malheureux patient, couché et lié à terre ; et on le lui arrache par un double mouvement de torsion et d'extraction brusque et saccadé. Cette cruelle opération est renouvelée cinq ou six fois sur le même individu. Le supplice des tenailles froides est le plus douloureux, mais la plaie est plus tôt guérie. Celui des tenailles rougies au feu cause plus d'appréhension, les suites aussi en sont plus graves parce que la chair d'alentour se pourrit ; mais son application est plus supportable, parce que la brûlure surprend et engourdit les

« nerfs et enlève à la souffrance ce qu'elle ôte à la sensibilité. C'est là du moins ce que disent ceux qui ont fait la cruelle expérience.

Un cinquième raffinement de torture est celui des pointes de clous fixées dans une planche, sur laquelle on fait mettre le confesseur à genoux pendant un temps plus ou moins long. Ces pointes aiguës lui entrent dans les jointures et pénètrent jusqu'aux os ; le sang ruisselle, la victime pousse des soupirs déchirants et les mandarins rient de ses contorsions et mêlent à ses angoisses des blasphèmes contre Jésus-Christ et des imprécations contre les chrétiens...

...La chaîne dont on décore les prisonniers, a trois branches dont l'une est attachée au cou par une grande boucle et les deux autres fixées aux jambes par les anneaux qui les terminent. Elle pèse de 5 à 15 livres, plus ou moins selon le plus ou moins d'argent donné pour la rendre légère, quelquefois elle est trop longue et, pour marcher, il faut la soutenir d'une main, d'autres fois, elle est trop courte, ce qui oblige le captif à se tenir constamment courbé...

Nous avons maintenant dans les prisons de NamDinh onze confesseurs de la foi appartenant à ma mission... Il y a aussi, dans les mêmes cachots une dizaine d'autres chrétiens qui appartiennent au Tonkin central et qui ont subi d'horribles tortures, surtout un capitaine nommé Doi-nhât, qui, outre le supplice des pointes aiguës et des tenailles, a été frappé de 800 coups de rotin, puis a été placé, chargé de la cangue et de la chaîne, avec les chaînes aux pieds, sous les égouts de la prison ... ».

(Arch. Miss. Etrang. Repr. dans les Ann. Propag. Foi, 1859, t. XXXI, p. 53-58 et en partie dans A. LAUNAY, *Les Trente-Cinq Vénérables Serviteurs de Dieu*, p. 18-20.

VIETNAMICA

Le Martyrologe des chrétiens en Cochinchine de 1833 à 1858

« François-Isidore Gagelin, de la Société des M. E., étranglé le 17 octobre 1833 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Paul Buong, capitaine des gardes du Roi, décapité le 23 octobre 1833 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

18 chrétiens mis à mort, en Basse Cochinchine, à la fin de 1833 (lettre de Mgr Taberd, *Annales*, VII, p. 615).

5 chrétiens ont le cou scié à Chaudoc (janvier 1834).

P. Odorico, franciscain, meurt en prison le 25 mai 1834.

666 chrétiens et le P. Phuoc, curé de Cho-quan, pris dans la citadelle de Saïgon, sont coupés en morceaux comme rebelles (septembre 1835).

André Trong, soldat, décapité de 28 novembre 1835, déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Joseph Marchand, de la Société des M. E. Supplice de la mort lente ou des cent plaies, 30 novembre 1935 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

François Jaccard, de la Société des M. E., étranglé le 21 septembre 1838 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Thomas Thien, son disciple, étranglé avec lui ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Antoine Nam, décapité le 10 juillet 1840 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Rigault de Genouilly en 1850

« Joseph Haon, son frère, meurt en prison.

Gilles Delamotte, de la Société des M. E., meurt en prison le 3 octobre 1840 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Simon Hoa, catéchiste, décapité le 12 décembre 1840 ; déclaré Vénérable par Grégoire XVI.

Jean Trang, meurt en prison (décembre 1840).

Chi Hâu, religieuse, meurt en prison le 30 janvier 1841.

Pierre Dinh, catéchiste, meurt à Cai-nhum des suites de la torture, le 9 novembre 1844 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Louis Ngo, catéchiste, meurt en prison, le 26 février 1845 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Joseph Michel Quon meurt en prison, le 17 avril 1846, après cinq ans de captivité.

Pierre-Irénée Duclos, de la Société des M. E., meurt en prison à Saïgon, le 16 juillet 1846.

Mathieu Gâm, pilote, décapité à Saïgon, le 11 mai 1847 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Philippe Minh, prêtre, décapité le 3 juillet 1853 ; déclaré Vénérable par Pie IX.

Joseph Luu, catéchiste, mort en prison, le 2 mai 1854 ; déclaré Vénérable par Loén XIII.

André Nam Thuong, catéchiste, mort en exil le 15 juillet 1855 ; déclaré Vénérable par Léon XIII.

Michel Ho-dinh-hy, grand mandarin, décapité le 22 mai 1857 ; déclaré Vénérable par Léon XIII (1)...

(Catalogue dressé par L. E. LOUVET, *Cochinch. relig.*, t. II, p. 489-493).

(1) *La présente liste, nous l'avons déjà signalé ne fait pas état des martyrs tonkinois. Michel Ho-dinh-Hy, grand intendant de la Cour de Hué, fut arrêté le 8 novembre* 1856. *Accusé d'avoir fait appeler les navires français par son fils, élève du séminaire de Pinang, Michel Hy refusa sous les coups de renier sa foi ; il fut décapité, à Hué, le 22 mai* 1857.

LES PRINCIPAUX PROMOTEURS DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE LE PÈRE HUC ET MGR PELLERIN (1857)

[Texte 136]

En excellents termes avec le parti catholique, qui avait puissamment contribué à son élection à la Présidence de la République et qui demeurait le principal soutien du gouvernement impérial, Napoléon III ne pouvait se dispenser de faire quelque chose en faveur des chrétiens persécutés en Extrême-Orient. Peu à peu, il s'achemina vers l'idée d'une intervention active dans cette partie du monde.

Dès l'année 1855, *l'intervention de la France en Cochinchine apparaît comme probable, et même comme prochaine. Les Directeurs du séminaire des Missions Etrangères le laissent entendre dans ces termes à Mgr Pellerin dans une lettre en date du 3 juillet* 1855... « *Tu Duc se fourvoie étrangement en prenant*

« *des mesures qui pourraient devenir un* casus belli *entre la France et lui. Nous* « *ne sommes plus au temps où l'on faisait entendre aux émissaires de Minh-* « *Mang que le gouvernement français ne prendrait jamais fait et cause* « *pour les missionnaires. Il semble, au contraire, que ce ne soit que pour les* « *protéger que nos navires de guerre stationnent dans les mers de Chine, et, si* « *Tu-Duc s'avisait de mettre à mort ceux qui sont dans son empire,* nous avons « quelques raisons de croire *qu'on lui en demanderait compte et que les choses* « *seraient poussées rigoureusement, surtout si les affaires d'Orient* [*guerre de* « *Crimée*] *étaient terminées* ». *Effectivement, un an à peine après la clôture du congrès de Paris* (30 *mars* 1856), *la question indochinoise entre dans sa phase décisive.*

Parmi les promoteurs de l'intervention de la France, qui, par leurs démarches ou leur influence, ont le plus fortement pesé sur la détermination impériale, il convient de mentionner :

1° Les officiers de la division navale des mers de Chine, *qui avaient besoin de disposer dans ces mers lointaines d'une base où leurs bâtiments puissent se reposer, se réparer et compléter leur ravitaillement. Parmi ces marins, nous citerons, entre autres, l'amiral Cécille, le sage Rocquemaurel, le pieux de Plas, l'amiral Fourichon, le capitaine de vaisseau Jaurès et le bouillant Maisonneuve, dont il sera parlé plus bas ;*

2° Les diplomates représentant la France en Chine, *notamment Forth-Rouen, de Courcy, qui rédigea un mémoire* (*non retrouvé par nous*) *dans lequel il conseillait une expédition en Corée, en Cochinchine, au Tonkin, enfin, Bourboulon. Dès l'automne* 1852, *Bourboulon avait présenté, nous l'avons vu, des propositions instantes d'intervention ; en mai* 1855, *il reprit à son compte les recommandations formulées en* 1851 *par Mgr Retord ; en septembre* 1857, *il déclara que la France devait rechercher le concours de l'Espagne et pousser résolument, jusqu'au bout, l'entreprise cochinchinoise par l'occupation permanente, comme garantie pour l'avenir, d'un point de territoire. On lit dans un document missionnaire, en date du* 13 *octobre* 1857 : « *La légation de Macao,* « *qui n'a plus rien à faire pour la Chine* [*en raison de l'arrivée du baron Gros, venu coiffer Bourboulon*] *semble prendre à cœur l'affaire de Cochinchine.* »

3° *Enfin et surtout* les missionnaires *et, parmi eux, notamment, Mgr Retord, le lazariste Huc, le Père Libois et Mgr Pellerin, dont il nous reste à préciser l'action respective.*

Bien que rappelée en haut lieu à deux reprises par Bourboulon dans sa correspondance officielle, l'opinion de Mgr Retord, dont la réputation et le crédit étaient grands, fit sans doute moins d'impression sur Napoléon III que les démarches directes effectuées auprès du souverain par le Père Huc et par Mgr Pellerin au cours de l'année 1857.

Rôle du Père Huc. *Né à Caylus* (*Tarn-et-Garonne*), *en* 1814, *entré en* 1836 *dans la congrégation de Saint-Lazare, Régis, Evariste Huc était parti du Havre pour Macao au début de* 1839. *Il avait accompli avec son supérieur, le Père Gabet, d'août* 1844 *à octobre* 1846, *jusqu'à la mystérieuse cité sainte de Lhana, un voyage dont la relation pittoresque lui avait valu une large notoriété* (Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, *Paris*, 1850). *Rentré malade en France en* 1852, *sur* le Cassini (*Commandant de Plas*), *puis sur l'*Algérie (*Commandant Fourichon*), *le Père Huc avait encore publié, en*

1854, l'Empire chinois, et *allait publier, en* 1857-58, Le Christianisme en Chine et au Tibet. *On trouve déjà le père Huc parmi les personnalités, qui, durant la guerre de Crimée, présentèrent à Napoléon III un projet tendant à la formation d'une Compagnie française des Indes, dont l'objet devait être la prise de possession et la mise en valeur de la Corée, de Tourane et de Madagascar, ouverture à laquelle le souverain répondit qu'un tel projet lui paraissait conforme à l'intérêt de la France et qu'il s'en occuperait lorsque la guerre contre la Russie serait terminée. En janvier* 1857, *le Père Huc soumit à l'Empereur une note qui, invoquant le traité de* 1787, *présentait comme fondée en droit, nécessaire et urgente la fondation « d'un établissement « riche et puissant » en Cochinchine. Cette note détermina le gouvernement impérial à nommer, en avril* 1857, *une commission d'étude, à laquelle le Père Huc apporta son témoignage le* 9 *mai. Peu de jours après sa déposition, le Père Huc fut à nouveau reçu en audience par l'Empereur, à qui il réussit à communiquer sa conviction.*

On ne peut s'empêcher de trouver un peu singulière cette initiative du Père Huc. En effet, ce Lazariste n'a jamais vécu en Cochinchine ; du pays, il ne connaît que ce qu'il a pu en apprendre en revenant de Macao à Singapour à bord du Cassini *pendant de brèves escales, en janvier* 1852, *à Honekone, à Camranh, au Cap Saint-Jacques, escales de quelques heures seulement, au cours desquelles, faute d'interprète, l'état-major du* Cassini *ne put voir que quelques pêcheurs. Ajoutons que la congrégation de Saint-Lazare n'était même pas représentée en Cochinchine.*

Pour comprendre l'attitude du Père Huc, il faut admettre que ce religieux a été inspiré et renseigné par des personnalités mieux au fait des réalités cochinchinoises qu'il ne pouvait l'être lui-même. Les documents que nous avons dépouillés nous permettent de conjecturer que, en cette occurrence, le Lazariste Huc fut surtout le porte-parole de son vieil ami, le Père Libois (1), *procureur des Missions Etrangères à Hong-Kong, que le Père Huc avait longuement fréquenté à Macao et à Hong-Kong et dont il partageait les idées en matière d'évangélisation. Le Père Libois, lui non plus, n'avait jamais vécu en Cochinchine, mais, de par ses fonctions à Hong-Kong, il était en relations constantes avec ses confrères et tenu par eux parfaitement au courant de tout ce qui se passait dans les états de Tu-Duc. Le Père Libois avait également gagné à ses vues le capitaine de vaisseau Maisonneuve, qui, en France, plaida chaleureusement de son côté la cause de l'intervention auprès de l'Empereur* (*cf. T. n°* 138). *Bien que nous ne possédions pas de texte formel émanant du Père Libois* (2), *nous croyons pouvoir avancer que le procureur des Missions Etrangères de Hong-Kong, qui s'était fait le champion, l'apôtre du prosélytisme catholique dans tout l'Extrême-Orient, fut, par personnes interposées, par le truchement du Père Huc et du commandant Maisonneuve, l'un des principaux zélateurs de l'expédition de Cochinchine.*

Rôle de Mgr Pellerin. *Déjà, en* 1851, *Mgr Pellerin, Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale, avait sollicité l'assistance de la France pour mettre les chrétiens « à l'abri des fureurs de Tu-Duc ». Le* 18 *juin* 1855, *il signalait à nouveau au gouvernement français la déplorable situation des chrétiens de Cochinchine. En septembre* 1856, *quand il apprit que* le Catinat, *mouillé dans la baie de Tourane, demandait un interprète, le prélat, qui résidait à* 100 *kilomètres du port, se mit en devoir de rejoindre le bâtiment. Sa barque*

ayant été jetée à la côte par un typhon, l'Evêque se cacha dans les montagnes, où son compagnon d'infortune, le Père Pasquier, mourut entre ses bras, de fièvre, de faim et de misère, le 18 *octobre. Après deux mois et demi de tribulations, Mgr Pellerin, « exténué et à demi-nu », put enfin au début de novembre, toucher* la Capricieuse, *qui avait relayé* le Catinat. *Après avoir suivi la tentative de négociation de Montigny, le prélat, ne pouvant rentrer dans sa mission à feu et à sang, décida, sur les conseils du plénipotentiaire français, de se rendre en France, pour exposer à l'Empereur la situation désespérée des chrétiens de son diocèse. Parti, le* 10 *mars* 1857, *de Hong-Kong, où le Père Libois lui confia les reliques de quatre martyrs, Mgr Pellerin, muni d'une lettre de recommandation de Bourboulon, arriva à Paris, en mai* 1857. *Le prélat se mit aussitôt en relations avec Louis Veuillot, le grand publiciste catholique, qui, avec son frère Eugène, commença une campagne de presse en faveur des chrétiens d'Indochine. Mgr Pellerin prêcha à Notre-Dame des Victoires et à Saint Laurent, et retraça les épisodes dramatiques de la persécution qui « causèrent sur l'auditoire un « effet indicible ». Le prélat fut entendu par la commission de la Cochinchine le* 16 *mai et fit tenir à l'Empereur un long mémoire, où il signalait que, récemment encore les Anglais avaient demandé à acheter Tourane* (3). *En juin ou au début de juillet, Mgr Pellerin fut reçu par l'Empereur et revint de l'audience, « fort satisfait des bonnes paroles tombées des lèvres » du souverain, qui lui « avait accordé plus qu'il n'avait demandé ». Ignorant sans doute la décision d'intervention prise par l'Empereur à la mi-juillet* 1857, *Mgr Pellerin continua ses démarches. Il vit encore Napoléon III, à Biarritz, en août et lui adressa, le* 30 *août, une nouvelle supplique, reproduite ci-après. Mgr Pellerin se rendit ensuite à Rome ; il en revint fin décembre* 1857, *appelé par l'Empereur, qui lui accorda encore une et peut-être plusieurs audiences. Mgr Pellerin quitta la France en mars* 1858, *à destination de Hong-Kong. Il n'est pas permis de douter que les instances du Vicaire Apostolique de Hué n'aient fortement ému Napoléon III et que, venant à point nommé renforcer les instances du Père Huc et celles de la commission Brenier, elles n'aient puissamment contribué à emporter la décision d'intervention.*

En outre de la biographie déjà citée du Père Delvaux :

Cf. H. PERENNES, Un grand cœur, Mgr François-Marie Pellerin, *Brest*, 1938.

Le Père Huc soulève la question de Cochinchine

Note à l'Empereur (4)

Janvier 1857,

« M. l'abbé Huc, ancien missionnaire apostolique, a l'honneur de soumettre à l'Empereur les considérations suivantes. L'Extrême-Orient sera bientôt le théâtre de graves événements. Si l'Empereur le veut, la France pourra y jouer un rôle important et glorieux...»

[Le P. Huc rappelle ici les malheurs de Gia-Long, les secours qui lui furent apportés par la France et les titres que créé à la France le traité de novembre 1787] ...

...La révolution fit oublier la Cochinchine et l'exécution du traité... Les tentatives sous la Restauration furent si maladroites qu'elles n'aboutirent

« qu'à l'exclusion absolue des Français de Cochinchine et aux persécutions les plus sanglantes contre les chrétiens indigènes. Aujourd'hui, les circonstances sont plus favorables pour occuper en Cochinchine le territoire auquel la France a un droit incontestable d'après le traité de 1787... L'occupation de la Cochinchine est la chose la plus facile du monde ; elle offrirait des résultats immenses. La France a, dans les mers de Chine, des forces plus que suffisantes pour exécuter cette entreprise... La population, douce, laborieuse, très accessible à la propagation de la foi chrétienne, gémit sous la plus abominable tyrannie. Elle nous accueillerait comme des libérateurs et des bienfaiteurs, il faudrait peu de temps pour la rendre entièrement catholique et dévouée à la France.

Tourane entre les mains de la France serait un port inexpugnable et le point le plus important pour dominer les affaires de la Haute Asie... [détails sur la fertilité du pays et la variété de ses produits] ...

...En résumé, il importe grandement à la France, dans les circonstances actuelles, d'avoir un établissement riche et puissant en Extrême-Orient. A tous les points de vue la Cochinchine est le poste qui nous convient le mieux. Nous avons le droit de l'occuper, l'occupation est des plus faciles. Elle ne coûtera rien à la France, elle ne peut manquer d'avoir de grands résultats en gloire et en richesse. Les Anglais ont les yeux ouverts sur Tourane, ils nous y précéderaient s'ils avaient connaissance de nos droits et d'un projet d'occupation.

Si ce court exposé est de nature à faire impression sur l'esprit de l'Empereur, il sera facile à M. Huc de donner à Sa Majesté les renseignements les plus détaillés et les plus précis ».

E. Huc.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 288-289. Texte inédit).

Le Père Huc est reçu pour la seconde fois par l'Empereur

Le Père Huc au Père Libois,

Paris, 21 mai 1857 (5),

...« Vous verrez probablement du nouveau en Cochinchine. J'ai eu à ce sujet une longue conférence avec l'Empereur. Je m'efforce d'être toujours missionnaire, autant qu'il est en moi. Priez quelquefois pour votre vieil ami... ».

(Arch. Miss. Etrang., vol. 315, p. 83. Texte inédit).

Mgr Pellerin sollicite à nouveau Napoléon III de protéger les chrétiens d'Indochine

Mgr Pellerin à l'Empereur,

Paris, 30 août 1857,

« Sire, Je prie Votre Majesté de me permettre de lui parler encore de nos pauvres néophytes et des missionnaires français, qui sont encore dans le

« royaume d'Annam. Leur sang coule à l'heure actuelle et leur condition est devenue plus horrible depuis la dernière démarche tentée par la France. Si, maintenant, on ne fait rien pour nous, il est à craindre que le christianisme ne soit anéanti dans ces contrées, qui semblent cependant si disposées à recevoir les bienfaits de la religion chrétienne et de la civilisation.

Lorsque M. de Montigny quitta le port de Tourane, après avoir essuyé le plus déplorable échec, et il ne pouvait pas en être autrement, vu les moyens d'action dont il disposait, il dit au gouvernement annamite qu'il allait en référer à son gouvernement, qui n'en resterait pas là .

Il ne m'appartient pas d'exposer à Votre Majesté les avantages matériels et politiques qui résulteraient pour la France de l'occupation de quelques ports de la Cochinchine, sur laquelle la France a des droits. Je crois que cette occupation n'est pas nécessaire pour sauvegarder les intérêts des chrétiens (6), mais je viens supplier Votre Majesté de ne pas nous abandonner, Ce qu'elle fera pour nous attirera sur Elle et son auguste dynastie la bénédiction de Dieu.

Pour nous obtenir un peu de paix et de liberté, il me semble que les moyens à employer ne seraient pas très onéreux pour la France ».

F. M. J. PELLERIN.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Asie, t. 27, fol. 332. Repr. par A. DELVAUX, p. 53).

(1) *Le Père Libois, né le* 14 *décembre* 1805, *à Séez, dans l'Orne. Ordonné prêtre en* 1830. *Abandonna la chaire de philosophie du petit séminaire de Séez pour la rue du Bac. Parti pour la Chine en* 1836 ; *géra pendant près de trente ans la procure des Missions Etrangères en Extrême-Orient, d'abord à Macao, puis à Hongkong. Appelé en* 1866 *à la procure de Rome. Mort à Rome, le* 6 *avril* 1872. *Cf. Abbé LOISEAU,* Missionnaires originaires du diocèse de Séez, *Séez,* 1908.

(2) *Nous trouvons pourtant sous la plume du Père Libois des phrases aussi significatives que celle-ci : « Je crois avoir des raisons bien fondées de croire que, en* 1860, *les navires « européens iront faire le commerce au Tonkin et en Cochinchine »* (9 *juillet* 1856) *et « Si « les Européens ne frappent pas un grand coup cette fois-ci, nous serons bien exposés « dans ces parages »* (6 mars 1857).

(3) *Mgr Pellerin rapporte qu'en septembre* 1855, *un agent britannique, Wade, fut dépêché à Tourane pour y préparer la voie au Gouverneur de Singapour, Sir John Bowring. « Gardé à vue dans une cabane, Wade dut, après cinq jours de vaine attente, se rembarquer sans avoir rien obtenu des mandarins. »*

(4) *La note ci-dessus fut remise par le Père Huc à l'Empereur en personne en janvier* 1857. *Le souverain la communiqua au Comte Walewski, Ministre des Affaires Etrangères, lequel demande un rapport à M. Cintrat, Directeur des Archives du quai d'Orsay. C'est à la suite du rapport Cintrat que fut instituée, le* 22 *avril* 1857, *la Commission de la Cochinchine. On ne relève, dans la note du Père Huc, rien d'original, rien qui n'ait été mentionné déjà dans de nombreux documents similaires. Le grand mérite du Père Huc est d'avoir touché personnellement l'Empereur, d'avoir su l'émouvoir. On remarquera que le Père Huc ne fournit pas de détails sur les rigueurs de la persécution en Cochinchine.*

Le Père Huc n'avait plus assez de santé pour repartir en mission. Demeuré en France, il refusa par deux fois l'évêché d'Alger, il mourut à Paris le 25 *mars* 1860.

(5) *Cette lettre porte comme date :* 21 *mai* 1847. *Il s'agit évidemment d'un* lapsus calami, *le Père Huc se trouvant en Chine en* 1847.

(6) *Dans sa lettre à l'Empereur, Mgr Pellerin se montre plus réservé que devant la commission de la Cochinchine, où il avait, le* 16 *mai, déclaré (en substance) : « Je crois personnel- « lement — mais ce n'est pas l'opinion de tous mes confrères — qu'il suffirait, pour garan- « tir les intérêts de la religion, d'un traité signé par le Roi lui-même, de la présence d'un « consul de France à Hué, de l'ouverture des ports, de l'apparition fréquente de forces « navales ; mais, cependant, une occupation ou un protectorat serait bien préférable ».*

LA COMMISSION DE LA COCHINCHINE (avril et mai 1857)

[TEXTE 137]

La note du R. P. Huc à l'Empereur provoqua la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner l'éventualité d'une occupation d'un point du littoral cochinchinois. Furent choisis, pour constituer la commission : le contre-amiral Fourichon (1), *désigné par l'Empereur ; le capitaine de vaisseau Jaurès* (2), *désigné par l'amiral Hamelin, Ministre de la Marine ; le comte Fleury, Directeur du commerce extérieur, désigné par le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics ; M. Cintrat, Directeur des archives du Ministère des Affaires Etrangères, désigné par le comte Walewski. La présidence fut confiée par Walewski au baron Brenier* (3), *ministre plénipotentiaire à Naples alors en séjour à Paris.*

Au cours de sept séances, tenues du 28 avril au 18 mai 1857, au Ministère des Affaires Etrangères, la commission examina, longuement et sous toutes ses faces, la question de Cochinchine. Elle supputa les réactions possibles des grandes puissances, et notamment de l'Angleterre. La commission ne retint pas la valeur conventionnelle du traité de 1787, mais elle estima que l'aide fournie par les officiers français à Gia-Long pouvait être considérée comme un commencement d'exécution du traité et que ce fait, joint aux sévices exercés depuis vingt ans contre les missionnaires français en Cochinchine, justifiait une intervention militaire de la France. La commission recueillit les dépositions du Père Huc, de Mgr Pellerin, arrivé fort à propos sur ces entrefaites à Paris, du Père Chamaison (4), *de l'élève-consul Godeaux, naguère attaché à la mission Montigny. Elle conclut unanimement qu'il était de l'intérêt de la France, au triple point de vue moral, politique et commercial, de procéder le plus promptement possible, les préparatifs étant poussés dans le secret, à l'occupation des trois principales villes du royaume de Cochinchine. Pour conclure, la commission présenta un plan d'opération, dressé par Fourichon et Jaurès, tendant à la prise de possession, par une expédition partant de France et agissant indépendamment de l'escadre française de Chine, de Tourane, de Saïgon et de Késo [Hanoï]. La commission repoussa l'idée de la création d'une nouvelle compagnie des Indes et se prononça contre une annexion, en faveur du maintien de la dynastie cochinchinoise sous le protectorat de la France.*

Une note rédigée le 20 mars 1857 par les services du Ministre des Affaires Etrangères, note anonyme mais qui reflète très vraisemblablement le sentiment de Walewski très peu au fait des questions d'Extrême-Orient et préoccupé surtout, comme jadis Guizot, des problèmes de la politique continentale — révèle qu'à l'origine, ce département était opposé à la prise en considération de la requête du Père Huc. On lit, à la fin de cette note : « En résumé, la proposition « Huc ne paraît admissible, ni au point de vue du droit et des traités, ni au « point de vue de l'utilité et encore moins de la nécessité. Nous avons des intérêts et des questions assez graves à suivre en Europe, en Orient, en Amérique, « une tâche assez rude et assez compliquée à accomplir en Algérie, d'autres « possessions maritimes, assez arriérées en colonisation à peupler et à faire « prospérer, sans nous lancer ailleurs dans des entreprises hasardeuses, sans « aller créer de nos propres mains, au centre des mers de l'Inde et de la Chine, « de nouvelles sources de préoccupations, d'embarras et de charges pour la

« *France* ». *Nonobstant ce préjugé défavorable, Walewski, en présence de l'avis catégorique émis par la commission, renversa complètement ses batteries. Renonçant à son hostilité initiale, il opina finalement pour l'expédition, entraînant la décision que l'Empereur allait adopter en juillet* 1857, *à la vive surprise, on le verra, de ses conseillers habituels.*

Au sein de la commission, les plus chaleureux défenseurs du projet d'intervention furent : l'amiral Fourichon, qui rappela avoir proposé dès 1838 *l'occupation de Tourane le capitaine de vaisseau Jaurès, qui évoqua l'impression pénible produite, en* 1831, *sur l'amiral Laplace, par « l'état misérable et humiliant » dans lequel était laissé le consul de France Eugène Chaigneau ; enfin, le baron Brenier, qui dirigea les débats de la commission avec une grande largeur de vues et beaucoup d'autorité et dont le rôle fut si important qu'un contemporain a pu dire : « sans lui, rien n'aurait été fait ».*

Procès-verbal de la séance de clôture, le 18 mai 1857

...« *Question du droit conventionnel.* Le traité de 1787 serait un titre imparfait au point de vue du droit conventionnel européen. Si le droit n'est pas entier, il reste des titres suffisants pour motiver nos prétentions. Si l'Angleterre avait la dixième partie de ces titres, la Cochinchine serait depuis longtemps en sa possession.

Question de l'intérêt religieux, politique et commercial. Depuis plus de cinquante ans nos missionnaires et les chrétiens, dont le nombre est de 600.000, sont persécutés et mis à mort. Pouvons-nous rester insensibles à ce qui se passe en Cochinchine, lorsque nous armons, pour soutenir en Chine, à la suite de l'Angleterre, la cause de la religion et de la civilisation ? L'intérêt politique ressort de la force des choses qui pousse les nations occidentales vers l'Extrême-Orient. Serions-nous les seuls à n'y rien posséder, lorsque les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, les Russes même, y forment des établissements ? L'intérêt commercial est évident, on trouverait en Cochinchine le coton, la soie, le sucre, le riz, les bois de construction en abondance, sans compter le café, dont la plante forme les haies des jardins...

...*Question de nos relations avec l'Angleterre.* L'Angleterre n'a aucun droit sur la Cochinchine ; nous en avons un traditionnel. Les Anglais font des arrangements en Chine ; nous ferions les nôtres en Cochinchine. Nous pouvons agir isolément. L'intérêt religieux en Cochinchine est exclusivement identifié à la France. Seuls nous y avons fait des démonstrations armées... Pour réussir sans difficulté, l'expédition doit être tenue secrète et surtout être exécutée le plus prochainement possible. Elle serait basée sur nos griefs récents et sur la nécessité de mettre fin aux persécutions religieuses.

Vœu de la Commission. La commission se réunit dans un même sentiment pour prier S. E. Monsieur le Comte Walewski de recommander à l'Empereur l'adoption du projet qu'elle a délibéré. Ce serait, par un seul acte, réparer les pertes de colonies que nous avons subies à des époques de faiblesse et de malheur...

...*Conclusion.* Par tous ces motifs, la commission a définitivement conclu que, si le droit n'est pas entier, il en reste assez pour justifier ce que nous

« ferions, afin d'obtenir, comme satisfaction de nos prétentions passées et de nos griefs actuels, des conditions qui plaçassent la Cochinchine dans notre dépendance ; que, tout bien considéré, un protectorat ne présenterait pas d'embarras, réserverait l'avenir... serait sans danger immédiat ; que nul ne pourrait nous contester le droit d'intervenir dans un pays avec lequel aucun pays n'a de relation, pays que nos missionnaires ont pour ainsi dire conquis à la France, en y répandant le christianisme et l'autorité de notre nom, au prix de leur sang, de leurs souffrances et de leurs labeurs ; qu'en admettant les puissances maritimes à une part du commerce, leur intérêt principal serait satisfait et, par conséquent, leur opposition annulée, si ellle existait.

Ce projet est donc éminemment honorable pour notre politique, utile à la religion, favorable au commerce et aux intérêts généraux du pays. Les circonstances le rendent opportun, l'exécution en est facile et peu coûteuse, il semble enfin réunir toutes les conditions qui peuvent le recommander à l'approbation de l'Empereur ».

BRENIER, président.

(Arch. Aff. Etrang. Mémoires et Documents, Chine, t. 27 *bis*, fol. 1 à 35. Texte inédit).

(1) *Martin Fourichon, né le* 10 *janvier* 1809, *dans la Dordogne. Collège d'Angoulême. Entré au service en* 1824. *Voyage de circumnavigation sur* l'Artémise (1836-40). *Longs services en Algérie* (*Bugeaud dit de lui* : « *cet officier que j'aime et que j'estime plus que je ne* « *pourrais le dire... est une de nos espérances pour le temps de guerre* »). *Commandant de l'*Algérie, *ramène à son bord en* 1852 *le Père Huc de Singapour à Suez. Contre-amiral en février* 1853. *Vice-amiral en août* 1859. *Commanda, dans l'été* 1870, *l'escadre d'évolutions, qu'il conduisit de la Méditerranée dans la mer du Nord. Ministre de la marine du* 15 *septembre* 1870 *au* 20 *février* 1871, *puis du* 9 *mars* 1876 *au* 17 *mai* 1877. *Mort à Paris, le* 24 *novembre* 1884.

(2) *Jean, Louis, Charles Jaurès, né le* 5 *décembre* 1808, *à Castres. Participa en* 1831 *aux travaux d'enlèvement de l'obélisque de Louqsor. Circumnavigation sur* la Danaïde (1839-43). *Au Maroc, avec le prince de Joinville en* 1844. *Capitaine de vaisseau en février* 1852, *capitaine de pavillon de l'amiral Laguerre sur* la Jeanne-d'Arc *en Extrême-Orient de* 1853 *à* 1855, *combats dans la ville de Changhaï en* 1855. *Représentant de la France, avec l'amiral Rigault de Genouilly dans la commission internationale de techniciens chargée d'étudier les conditions du percement de l'isthme de Suez. Contre-amiral en juillet* 1860. *Commandant de la division navale de Chine, apporta, en* 1862-63, *pendant l'insurrection de Gocong, son renfort à l'amiral Bonard. Vice-amiral en décembre* 1864. *Décédé à Paris, le* 11 *juillet* 1870.

Ne pas le confondre avec son frère Constant, Louis, Jean, Benjamin Jaurès, né le 3 *février* 1823 *à Paris. Combats du Peï-ho et du Chi-Hoa. Brillante part aux opérations de l'armée de la Loire. Contre-amiral en octobre* 1871. *Député du Tarn à l'Assemblée Nationale. Sénateur inamovible. Vice-amiral en octobre* 1878. *Ambassadeur à Madrid* (1878), *à Saint-Pétersbourg* (1882). *Ministre de la Marine dans le cabinet Tirard du* 22 *février* 1889. *Décédé à Paris le* 13 *mars* 1889. *Tous les deux oncles du leader socialiste Jean Jaurès* (1859-1914). *Portraits au Musée de Castres.*

(3) *Le baron Brenier, Alexandre, Anatole, François, Henri* : [*Ne pas le confondre avec le vicomte Brenier de Montmorand, futur ministre de France à Pékin*]. *Né en* 1807 *à Saint-Marcellin. Consul général à Varsovie, à Lisbonne. Ministre des Affaires Etrangères par intérim du* 24 *janvier au* 10 *avril* 1851. *Ministre plénipotentiaire à Naples de* 1855 *à* 1860. *Sénateur en* 1861. *Mort le* 27 *mars* 1885.

(4) *Jean Chamaison, né en janvier* 1813, *à Grisolles* (*Tarn-et-Garonne*). *Parti en mission en janvier* 1840 ; *en Cochinchine jusqu'en* 1846. *Directeur du séminaire de la rue du Bac. Au Japon, de* 1871 *à* 1875. *Mort à Grisolles le* 26 *juin* 1880.

LE COMTE WALENSKI ANNONCE AU CONSEIL DES MINISTRES LA DÉCISION D'INTERVENTION PRISE PAR L'EMPEREUR (juillet 1857)

[TEXTE 138]

Plusieurs circonstances de politique intérieure et extérieure vinrent à l'appui des requêtes présentées par le Père Huc et par Mgr Pellerin et de l'avis émis par la commission Brenier.

Tout d'abord, le désir de Napoléon III de donner des gages à l'opinion catholique. Le baptême du prince impérial, le 14 juin 1856, marque l'apogée de la bonne entente entre le monarque et l'Eglise, bonne entente qui se manifesta nettement, aux élections de juin 1857, par l'octroi massif des suffrages catholiques aux candidats officiels. Il était difficile au gouvernement impérial de demeurer indifférent aux faits de persécution en Cochinchine, que dénonçaient sans relâche les Annales de la Propagation de la Foi et la presse catholique. En second lieu — car la crainte des réactions britanniques a souvent frappé d'une véritable inhibition au milieu du XIX^e siècle, les dirigeants français, en matière surtout d'expansion maritime — l'étroite solidarité unissant alors la France et l'Angleterre. Dans son discours du trône de mars 1856, l'Empereur s'est complu à vanter l'alliance franco-britannique. La fraternité d'armes récemment scellée sur le champs de bataille de Crimée, se prolonge en Extrême-Orient, où les flottes françaises et anglaises se préparent à engager une action contre le Céleste Empire en vue d'obtenir la révision des traités de 1842-1844, et vont bientôt conjointement s'emparer de Canton (décembre 1857). Certes, Napoléon III s'en voudrait d'effaroucher ses amis d'Outre-Manche, toujours inquiets des aspirations coloniales de la France, mais, pour l'instant, l'Angleterre a trop de tablature pour ne pas se montrer accommodante. La terrible révolte des cipayes souffle comme un ouragan sur les Indes ; elle atteint son point culminant en juin 1857 et met en grand péril la domination anglaise. Comment l'Angleterre songerait-elle à élever des objections contre une action de la France en Cochinchine, alors que l'Empereur des Français lui offre de faire passer sur son territoire, pour gagner du temps, les renforts qu'elle se voit obligée d'acheminer en grande hâte vers les Indes menacées, alors que l'Empereur s'apprête à aller visiter la reine Victoria à Osborn, en août 1857.

Ajoutons le fait, également majeur, que la France dispose en ce moment, à point nommé, déjà rendue en Extrême-Orient, d'une escadre qui, en raison des événements de Chine, vient, précisément, au début de 1857, d'être renforcée de huit bâtiments. Cette force navale est à pied d'œuvre, toute prête pour agir en Cochinchine.

Ainsi, quelle que soit la direction de l'horizon que l'on considère, aucun péril à redouter, l'heure est venue. L'Empereur peut aller de l'avant. Sans plus tergiverser, il adopte les conclusions formelles de la commission Brenier.

La lettre du comte Walewski, rendant compte à l'Empereur en séjour à Plombières du conseil de cabinet, qui dut se tenir le 14, le 15 ou même le 16 juillet 1857, nous fournit sur le mode humoristique, plus d'une précieuse indication. Elle prouve d'abord que l'Empereur n'a pas agi à la légère. Napoléon III a longuement pesé le pour et le contre. Son siège est fait et; si la question est sou-

mise aux ministres, ce n'est que pour la forme. Effectivement, lorsque, après avoir, avec malice, laissé tous ses collègues, à l'exception du maréchal Vaillant, s'enferrer dans une vive opposition ou dans une prudente abstention, Walewski fait mine de vouloir relater à l'Empereur l'opinion de chacun, tout le monde se recrie. Les ministres se déjugent sans vergogne et s'empressent de se rallier au point de vue de l'Empereur. Le maître a prononcé, l'unanimité s'établit. La cause entendue. Les dés sont jetés.

Une opinion couramment répandue veut que l'expédition de Tourane ait été décidée pour venger la mort de Mgr Diaz, Vicaire Apostolique du Tonkin central (1). *Cette opinion est formellement controuvée par le lettre de Walewski. En effet, Mgr Diaz fut décapité à Nam-dinh, le* 20 *juillet* 1857, *plusieurs jours par conséquent,* après *la délibération ministérielle analysée par Walenski. De toutes façons, d'ailleurs, la nouvelle de la mort du prélat ne pouvait en l'absence de liaison télégraphique parvenir en France qu'au bout de plusieurs mois. De fait, la nouvelle n'en fut reçue au Ministère des Affaires Etrangères qu'à la fin de novembre* 1857 (2). *On voit que le martyre de Mgr Diaz, suivi un an plus tard du martyre de son successeur, Mgr. Melchior* (3), *n'a pas été,* n'a pas pu être *la cause première, la cause efficiente de l'expédition de Tourane, dont le principe avait été décidé dans l'esprit du souverain et arrêté dans les conseils du gouvernement* dès la mi-juillet 1857.

Durant la fin de l'année 1857 *et au début de* 1858, *d'autres initiatives se firent jour en faveur d'une politique énergique en Indochine. Ces initiatives émanent de diverses personnalités, dont le rôle ne saurait être passé sous silence.*

Jeune fille, Eugénie de Montijo avait connu Mgr Diaz en Andalousie. Très pieuse, l'Impératrice ressentait avec une amertune particulière les souffrances des missionnaires persécutés. Atteinte dans ses amitiés personnelles les plus chers, blessée dans son orgueil national, l'Impératrice aurait déclaré, à Biarritz, en août 1857, *« Il faut venger nos martyrs »* (4). *Le propos n'est pas authentifié, il exprime bien pourtant la pensée de l'Impératrice, qui ne fut certainement pas étrangère à la détermination prise par son auguste époux.*

Après avoir été, semble-t-il, l'introducteur de Mgr Pellerin à Biarritz, Mgr de Bonnechose (5) *préconisa très fermement de* son côté, *en octobre* 1857, *aux soirées de Compiègne, une démonstration suivie d'un établissement durable en Cochinchine.*

Eclairés par Mgr Pellerin, les frères Veuillot militèrent activement, eux aussi, en faveur de l'intervention, Louis, dans le très combatif Univers, *Eugène par son livre* La Cochinchine et le Tonkin, *composé en* 1857 *d'après les renseignements missionnaires, paru en fin de* 1858.

Une mention spéciale enfin doit être réservée à un officier de marine dont le nom n'a jamais été prononcé et qui joua un rôle, moins important que ses outrances verbales ne le donnent à supposer, mais qui ne peut être tenu pour négligeable. Avec le capitaine de vaisseau Simonet de Maisonneuve (6), *nous nous trouvons ramené au Père Libois. Rappelé d'Extrême-Orient en octobre* 1857, *par l'Empereur lui-même qui, dit-il, désirait l'entretenir, le commandant Maisonneuve, naguère converti par Veuillot, travailla aux côtés du polémiste catholique « dont la magnifique plume devait se ressentir des vérités que le Père « Libois avait inculquées dans son âme ». Il vit les ministres Billault et Rouher ; il écrivit une brochure pour les sénateurs ; il remit à l'Empereur divers travaux, notamment un mémoire, dans lequel, écrit-il au Père Libois : « J'ai résumé en*

six pages lucides tout ce que vous m'avez appris ». Les lettres de Maisonneuve au Père Libois mettent clairement en lumière l'action indiscutable exercée de la coulisse dans l'affaire cochinchinoise par le Procureur des Missions Etrangères à Hong-Kong. « J'ai dit à plusieurs reprises à l'Empereur tout ce que le « Père Libois m'a appris... Il est incontestable et incontesté que vous avez été « la cheville ouvrière qui a modifié l'ordre de nos pensées concernant la Chine... « L'opinion commence à se prononcer en France ; c'est vous, mon Père, qui « aurez le plus fait pour l'éclairer. Vous avez inspiré nos amiraux, nos diplo- « mates, vous avez éclairé le monde dirigeant de Paris par ceux que vous avez « éclairés vous-même... ». Maisonneuve soutint, avec toute la flamme de son tempérament exalté et grandiloquent, un programme nettement mégalomane, qui ne tendait rien moins qu'à transformer sur le plan moral, politique, économique, non pas la seule Indochine, mais aussi tous les pays exotiques riverains du Pacifique, Madagascar, etc. « Le nid d'aigle » de Tshoushima à occuper pour dominer les mers de Chine et du Japon : « Quatre cents millions « d'âmes à évangéliser ... Avant quinze ans, une grande partie de la race « humaine métamorphosée »... Ces citations suffisent à montrer l'éloquence passionnée que mit au service de l'intervention en Cochinchine le commandant Maisonneuve, un des meilleurs artisans du courant d'opinion qui entraîna l'Empereur.

Au terme de cette énumération, nous mentionnerons encore, pour mémoire, le Père Legrand de la Liraye, bien qu'en l'occurrence il ait été un peu l'ouvrier de la onzième heure. Rentré du Tonkin en France en 1856, *pour raison de santé, ce missionnaire rédigea, de mars à décembre* 1857, *un mémoire demeuré inédit exposant en détails les raisons, les voies et les moyens d'une action militaire en Indochine.*

Ces diverses manifestations, se renforçant les unes les autres dans une impressionnante orchestration, ne purent qu'affermir le gouvernement impérial dans son dessein d'envoyer l'escadre Rigault de Genouilly en rade de Tourane.

Sur la lettre du Comte Walenski :

> *Cf. G. TABOULET,* La première évocation de la question de Cochinchine au Conseil des Ministres, *B. S. Et. Indo.,* 1943e, *p.* 69-77. *Ouvrages récents sur Walewski : CHALAMON DE BERNARDY,* Un fils de Napoléon, le comte Walewski, *thèse dactylographiée,* 1951 ; *D'ORNANO,* La vie passionnante du comte Walewski, *Paris,* 1953.

Pressé de la sorte d'intervenir dans l'Indochine orientale, le gouvernement impérial fut, au même moment, sollicité aussi d'intervenir dans l'Indochine occidentale, en Birmanie. Le fait est assez peu connu pour mériter d'être relaté.

Glacis naturel de l'Indoustan, grignoté province à province par l'Inde anglaise, qui y voyait « une chasse gardée », toujours menacé d'une annexion totale par son boulimique voisin, le royaume birman souhaitait vivement nouer des relations d'intime amitié avec une puissance tutélaire. A cet effet, le Roi Mendoung - Men envoya en France, sous couleur de négocier un traité de commerce, une ambassade munie de présents. L'ambassade birmane fut reçue au palais de Saint-Cloud, en octobre 1856. *Elle fit parler d'elle quelque temps, en raison surtout de la faconde de son cornac, le « Prince » et « Général » d'Orgoni. Après de multiples équipées dans la chouannerie vendéenne, en Amérique du*

Sud, en Afrique, à la Réunion, au Bengale, le sieur d'Orgoni — né, en 1811, *dans le Vendômois, sous le patronyme moins ronflant de Girodon — s'était rendu, en* 1852, *à la cour d'Ava, où il s'était fait bien venir d'un souverain débonnaire et désireux de se rapprocher de l'Occident. « L'audacieux Français » vint une première fois en France en* 1854. *Il y revint, en* 1856, *comme interprète de l'ambassade. Le « Général » d'Orgoni ne manqua de faire miroiter les offres séduisantes de l'Empire birman à la France. Ne trouvant pas de crédit au Quai d'Orsay en raison de ses antécédents, il entreprit de fonder à Marseille une compagnie* L'Océan, *qui devait mettre en valeur les « immenses ressources » de la péninsule indochinoise, « perle de l'Asie », par la création d'un service de vapeurs sur l'Iraouaddy et l'exploitation des vastes forêts de teck de la Birmanie. D'Orgoni fit des adeptes, notamment un publiciste, ancien officier, doué d'une imagination non moins fertile que la sienne, Prosper Du Mont.*

Prosper Du Mont préconisa vigoureusement l'établissement d'un « protectorat chrétien de la France sur l'Indochine », une intervention dans « le golfe du Bengale, au Cambodge et au Tonkin », l'organisation sous la direction, bien entendu, du Général d'Orgoni, d'une grande expédition franco-britannique, qui, adoptant la Birmanie comme base d'opérations, s'avancerait hardiment à travers le Yunnan, jusqu'à Canton et jusqu'à Hué, pour mettre à la raison les insolents monarques persécuteurs de missionnaires.

Cf. Prosper DUMONT, *Le général d'Orgoni, sa mission en France et à Rome, plan de campagne d'une croisade française en Indochine et en Chine ;* Nancy, 1858 ; brochure complétée en 1859, par un *Appendice*, où l'auteur se montre quelque peu désabusé à l'endroit du « général » d'Orgoni, « inventeur de puff ».

Le gouvernement français ne pouvait accepter la main tendue du souverain birman sans porter sérieusement ombrage à son allié d'outre-Manche. Il n'eut même pas la tentation d'écouter les sirènes birmanes et éluda les avances de la Cour d'Ava, transmises par un émissaire équivoque, bientôt percé à jour comme un imposteur et un aventurier. Walewski se borna à envoyer un vague agent officieux recueillir très secrètement des informations sur la Birmanie. Ni lui, ni Napoléon III ne prêtèrent attention par la suite aux pressants appels d'un autre Français installé en Birmanie, parfaitement honorable et desintéressé celui-là, Fernand d'Avera, chaleureux apôtre d'une aide à la Birmanie et d'une grande politique française en Asie (7).

Eu égard à la conjoncture, les offres sincères d'amitié et d'alliance émanées de Mendoung-Men, « le Saint-Louis bouddhiste » de la Birmanie, étaient destinées à tomber dans le vide. Entre une action en Birmanie et une action en Cochinchine, le cabinet de Paris ne pouvait balancer et, de fait, ne balança pas un moment.

Walewski à Napoléon III

Etiolles, 16 juillet 1857,

« J'ai parlé au Conseil des ministres de la Cochinchine, mais la question cochinchinoise n'a pas trouvé faveur auprès de mes collègues.

Fould d'abord nous a dit qu'il ne savait pas où était la Cochinchine, ni ce que c'était ; que, d'ailleurs, puisque Votre Majesté renvoyait l'affaire à

« l'examen du Ministre des Finances, (8) c'est qu'Elle ne s'en souciait guère, car le Ministre des Finances ne pouvait émettre une opinion favorable à une dépense de 6 millions. Quant à la question de l'opportunité et à la nécessité d'avoir au moins 2.600 hommes de troupe de débarquement, Fould nous a déclaré que c'était le cadet de nos soucis.

Billault, par contre, nous a démontré en trois points que ce que disaient les marins, les missionnaires, en un mot tous ceux qui ont été sur les lieux, n'avait pas le sens commun et qu'on ne devait en tenir aucun compte.

Le sceptique Rouher admet l'intérêt commercial et l'intérêt politique, mais il nie tout le reste.

On a cherché à prendre Abbatucci par son faible, en lui faisant envisager l'entreprise comme un projet sorti du cerveau des missionnaires et couvrant la trame ténébreuse du jésuitisme.

Rouland a mis un grand empressement à se disculper de toute initiative, et même de toute complicité dans une question pouvant toucher aux intérêts de l'Eglise.

Vaillant a reconnu qu'il ne s'agissait pas de léser les intérêts de l'Angleterre car elle n'en a aucun, mais uniquement de saisir une occasion favorable pour accomplir, une fois par hasard, ce que l'Angleterre ne se fait pas faute de faire tous les jours.

Quant à Hamelin, il a fait des mots ; il nous a dit que nous y trouverions un débouché important... pour notre or. Il a révoqué en doute l'opinion de vos délégués, ses propres assertions, les témoignages de la Commission enfin tout ce qui avait servi de base à l'opinion de Votre Majesté.

Il ne me restait, Sire, qu'à rappeler au conseil que Votre Majesté avait mûrement pesé cette affaire. Si l'opinion de chacun était arrêtée, il ne me restait plus qu'à rendre compte à l'Empereur du résultat de la délibération. J'ai rappelé, en terminant, qu'il ne s'agissait pas de faire de grands préparatifs pour accomplir un plan de conquête absolument arrêté, mais d'une expédition relativement minime, dont le chef aurait des instructions élastiques, qui lui permettraient d'agir selon les circonstances et de se borner, si les renseignements se trouvaient inexacts, à occuper Tourane, pour obtenir le redressement de nos griefs et des engagements pour l'avenir.

Tous mes collègues alors se sont rattachés à cette dernière explication et ont trouvé que, du moment qu'il en était ainsi, c'était bien différent et que la question, dans ces données, méritait un sérieux examen ».

(Reproduit par Gaston RAINDRE, *Papiers inédits du comte Walewski*, Rev. France, 1er mars 1925, p. 53-54).

(1) *Mgr José Diaz Sanjurpo, de l'ordre de Saint-Dominique. Arrêté le* 21 *mai* 1857, *décapité à l'âge de* 39 *ans, pour avoir refusé de fouler aux pieds le crucifix.*

(2) *A la demande du consul d'Espagne à Macao, Bourboulon avait envoyé, le* 3 *septembre* 1857, *dans le golfe du Tonkin, son collaborateur, le jeune comte Cleczkowski, avec* le Catinat *et* le Lily, *pour tenter de sauver Mgr Diaz, sur le sort duquel on éprouvait des inquiétudes. Cleczkowski arriva trop tard ; il ne put que rapporter à Macao, le* 3 *octobre, la nouvelle de la triste fin du prélat espagnol, nouvelle aussitôt transmise à Walewski par Bourboulon. Cf. René BOURGEOIS,* Le Tonkin en 1857, la Mission Cleczokwski, *Hanoï,* 1943.

(3) *Mgr Melchior Garcia Sampedro, Dominicain lui aussi. Au Tonkin depuis* 1846, *successeur de Mgr Diaz, appréhendé le* 8 *juillet* 1858, *coupé en morceaux trois semaines plus tard, à l'âge de* 37 *ans.*

(4) « *C'est nous qui les premiers avons pensé à l'Indochine. Et c'est moi qui ai voulu*

annexer la Cochinchine », propos de l'Impératrice rapporté par Octave Aubry (1931, *p.* 417).

(5) *Henri Boisnormand de Bellechose, né en* 1800 *en Normandie. Quitta la magistrature en* 1830 *pour entrer dans l'Eglise. Evêque de Carcassonne en* 1851, *d'Evreux en* 1855, *année au cours de laquelle il fit un séjour au séminaire des Missions Etrangères. Archevêque de Rouen en* 1858. *Cardinal en* 1863. *Mort en* 1883. *Cf. Mgr BESSON,* Vie du Cardinal de Bonnechose, 2 *vol., Paris,* 1887.

(6) *Louis Simonet de Maisonneuve, né en novembre* 1809 *à Zara, d'un officier de l'armée d'Illyrie, qui, sous la Restauration, fut chargé de rétablir dans l'Inde le consulat de Surate. Collège royal d'Angoulême. Chargé d'escorter en* 1846 *une mission diplomatique à Marrakech. Capitaine de vaisseau en juin* 1853. *Longue campagne, dans les mers de Chine et du Japon, et dans le golfe Persique, de* 1854 *à* 1857, *sur la frégate* la Sibylle, *qui fut durement éprouvée par quatre épidémies successives et dont l'officier en second, neurasthénique, se suicida. Admis à la retraite en décembre* 1869. *Dès* 1833, *ses notes signalent « le tempérament ardent (de cet officier) qui met du feu dans tout ce qu'il fait ».*

(7) *Fernand d'Avéra pensait qu'il était « dans le destin de la France d'établir sa prépondérance dans toute l'Indochine ». Avant de partir pour la Birmanie, il avait rédigé, à Paris, en* 1856, *un mémoire sur les empires vietnamien et birman, visités par lui en* 1851.

(8) *Fould fait l'intérim de Magne aux Finances.*

LES INSTRUCTIONS ÉLASTIQUES DE L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY (novembre 1857)

[TEXTE 139]

Dès la fin de 1856, *le gouvernement français, désireux de poursuivre, en accord avec l'Angleterre principale intéressée en la matière, la révision des traités chinois et en outre pour son compte personnel, la réparation du martyre du Père Chapdelaine* (1), *a décidé de renforcer notablement sa division navale d'Extrême-Orient. Choisi à cause de sa longue pratique des mers de Chine et aussi à cause des excellentes relations qu'il entretient avec les milieux missionnaires* (2), *l'amiral Rigault de Genouilly, qui vient de se distinguer dans les tranchées de Sébastopol, est désigné, le* 15 *juillet* 1857, *pour remplacer l'amiral Guérin, rappelé en raison de son caractère difficile et parce qu'il estime que la France ne devrait pas intégralement épouser la querelle de l'Angleterre contre la Chine.*

Les instructions du 25 *novembre* 1857 *parvinrent à Rigault de Genouilly en janvier* 1858, *peu après la prise de Canton par les forces franco-britanniques* (28 *et* 29 *décembre* 1947).

Comme l'a promis Walewski à ses collègues, ces instructions sont « élastiques ». La France n'a qu'un objectif précis : faire cesser la persécution et assurer aux chrétiens d'Indochine un régime de tolérance. Ce but, croit-on à Paris, pourra être atteint par l'occupation de Tourane, considéré, bien à tort, comme la position-clef de tout le royaume. Que fera-t-on ensuite ? Fondera-t-on un établissement durable ? Conclura-t-on un traité de protectorat, pour lequel le Département n'est pas très chaud ? Se contentera-t-on d'un simple traité de commerce ? Ces diverses éventualités sont envisagées et laissées à l'appréciation et à l'initiative de l'amiral commandant en chef, qui agira au mieux des circonstances de temps et de lieu, toute latitude lui étant abandonnée pour déterminer la nature des relations ultérieures entre la France et la Cochinchine.

Le gouvernement métropolitain ne précise pas ce qu'il veut, pour la bonne raison qu'il ne le sait pas au juste (3). *Les directives tracées à l'amiral ne com-*

portent pas de vues d'ensemble ; elles ne vont pas plus loin que la saisie d'un gage territorial ; elles ne portent que sur un avenir à court terme. Paris se décharge allègrement de ses responsabilités sur l'exécutant local.

Le vague de ces instructions initiales mérite d'être souligné, car il pèsera lourdement sur l'expédition, et engendrera un flottement qui, se prolongeant, nuira à l'essor rapide de l'établissement fondé en Basse-Cochinchine.

Une chose, toutefois, est bien spécifiée. L'expédition de Cochinchine n'est qu'une sorte d'appendice greffé sur l'expédition de Chine. De toutes manières, elle est subordonnée à l'entreprise de Chine, placée sous la haute direction du baron Gros, plénipotentiaire substitué à Bourboulon pour les négociations à suivre avec Pékin.

Aussi est-ce seulement après qu'il aura, de concert avec les Anglais, assuré — ou cru assurer — le succès de l'expédition de Chine (4), *que Rigault de Genouilly mettra le cap sur Tourane, où il ne paraîtra qu'à la fin août* 1858, *treize mois après la décision impériale d'intervention.*

Cf. Paul BAUDRIT, L'amiral Rigault de Genouilly, *B. S. Et. Indo.* 1933III, *p.* 1516 *et sq.*

Le Comte Walewski, Ministre des Affaires Etrangères, à l'amiral Hamelin, Ministre de la Marine

Paris, 25 novembre 1857,

« L'Empereur ayant décidé que le commandant en chef de la station navale en Chine serait chargé de pourvoir au redressement de nos griefs contre la Cochinchine et à l'établissement des rapports qu'il nous importe d'avoir avec ce royaume (je vous fais connaître le point de vue de mon Département).

Le gouvernement de la Cochinchine, malgré l'appui que la France lui a prêté en vertu d'un traité, a renouvelé ses persécutions contre nos missionnaires, dont plusieurs ont été mis à mort, et a constamment refusé d'entrer en relations d'amitié et de commerce avec la France...

...Nous nous exposerions à un échec certain en recommandant à l'amiral Rigault de Genouilly de recourir à nouveau à la voie des négociations... En arrivant, l'amiral devra occuper la baie et le territoire de Tourane. Maître de cette position, il aura à examiner, en s'entourant sur les lieux de tous les renseignements désirables, en considérant, d'un côté, l'importance des résultats à obtenir et, de l'autre, les sacrifices probables et les chances à courir pour les atteindre, si ses efforts doivent tendre à réaliser l'établissement du protectorat sur la Cochinchine, ou s'ils doivent se borner à la conclusion d'un traité de commerce, d'amitié et de navigation, en stipulant des réparations convenables pour les persécutions exercées contre nos missionnaires, dont la sécurité future devra faire l'objet d'une stipulation formelle. L'Empereur entend s'en remettre entièrement sur le choix entre ces deux alternatives à la sagacité de M. Rigault de Genouilly, qui aura nécessairement à proportionner l'étendue de son entreprise à ses moyens d'action.

Si, une fois en possession de Tourane, le commandant en chef juge qu'il peut entreprendre de faire consacrer par un pacte régulier et solennel le protectorat de la France, il ne devra pas perdre de vue que la protection

« implique nécessairement la direction des rapports de l'Etat protégé avec les puissances étrangères, le traitement national pour les commerçants et navigateurs de l'Etat protecteur, la juridiction exclusive des agents du protecteur sur tous ses propres sujets. Ces effets primordiaux du protectorat entraînent des conséquences qui varient suivant les circonstances et la forme du gouvernement protégé. L'amiral Rigault de Genouilly, auquel l'Empereur désire laisser la plus grande latitude, saura les déduire et en préciser le sens, de manière à les faire tourner à la consolidation de l'autorité que la France serait appelée à exercer sur la Cochinchine.

Si, renonçant à cette combinaison, l'amiral pensait devoir se borner à un traité, il emploiera tous ses efforts pour que cet acte soit conforme au projet dont vous trouverez ci-joint copie...

...Dans l'une et l'autre hypothèse, (il conviendra) de conserver la possession de Tourane comme gage de l'entière exécution des engagements pris par le gouvernement annamite... et d'agir aussi promptement que possible. Toutefois, l'Empereur n'entend pas modifier ni suspendre le concours que l'amiral Rigault de Genouilly doit à la mission de M. le baron Gros. Il devra prendre ses dispositions pour que l'expédition qu'il fera en Cochinchine ne puisse en aucun cas entraver les opérations à poursuivre en Chine, de concert avec les forces navales de Sa Majesté britannique ».

Arch. Centr, Indoch. n° 11.110/1.

(Arch. Aff. Etrang., Mémoires, Documents, Chine, t. 27, fol. 330-341. Texte inédit).

THƯ VIỆN HÁN NÔM VIETNAMICA

L'amiral Hamelin à l'amiral Rigault de Genouilly

Paris, 25 novembre 1857,

« Monsieur le Contre-amiral, La volonté de l'Empereur est de mettre fin aux persécutions qui se renouvellent sans cesse contre les chrétiens de la Cochinchine et d'assurer à ces dernières populations l'aide efficace de la France. Sa Majesté a décidé, en conséquence, que les forces placées sous votre commandement seraient augmentées de trois navires... et de 500 hommes de terre. Ces renforts partiront de France dans le plus bref délai possible... La démonstration contre la Cochinchine demande à être exécutée sans aucune perte de temps. Vous vous en chargerez vous-même, si votre présence n'est pas indispensable sur les côtes de Chine... Pour renoncer à agir immédiatement, il faudrait, ne l'oubliez pas, qu'il fût véritablement nécessaire de maintenir la totalité de vos forces dans les eaux du Céleste Empire... En tout état de cause, c'est-à-dire que la démonstration soit accomplie par vous ou par l'un des officiers de votre division, il y aura à s'emparer sur le champ de Tourane et à s'y établir solidement. Lorsque vous aurez... à retourner dans les mers de Chine, toutes les mesures seront prises pour garantir la sûreté de la garnison installée à Tourane... Si l'expédition a déjà eu lieu lorsque les renforts annoncés arriveront, vous les utiliserez à consolider notre position en Cochinchine... »

Repr. par de VAUBLANC. *La première campagne de Cochinchine*, 1858-1859, Ecole de guerre navale 1935, p. 34-35.

(1) *Auguste Chapdelaine, né le* 6 *janvier* 1814, *dans le département de la Manche. Parti du séminaire de la rue du Bac pour la Chine du Sud en* 1854. *Mort en cage et décapité* post mortem *dans le Kouang-si, le* 29 *février* 1856.

(2) *Déjà, en juillet* 1852, *une pétition des Evêques de Chine et des pays adjacents avait signalé au Prince-Président de la République Rigault de Genouilly comme l'officier le plus qualifié pour prendre le commandement des forces navales de la France dans les mers de Chine.*

(3) « *On songe beaucoup à la Cochinchine ; cependant, dans le fond, on ne sait pas « trop si on la veut, ce qu'il faut en prendre et ce qu'on en peut faire* » (*Simonet de* ¹*Maisonneuve, en mars* 1858). *On peut se faire une idée du degré d'ignorance des milieux métropolitains à l'égard des réalités indochinoises par une note du* Moniteur de la Flotte *de février* 1857, *annonçant comme prochaine une expédition maritime de représailles projetée par la Cour de Hué contre la Chine sur les côtes du Petchili ! ! !.*

(4) *Les forts de Takou, à l'embouchure du Pei-ho, furent pris le* 20 *mai* 1858 *et le traité franco-chinois signé, à Tien-Tsin, le* 27 *juin* 1858.

VIỆN NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME Ier

Pages

AVANT-PROPOS 1
Abréviations 5

LIVRE I

LE XVIIe SIÈCLE, SIÈCLE DE LA DÉCOUVERTE

CHAPITRE I. — **Le Père Alexandre de Rhodes introduit le christianisme et la France au Vietnam** 9

Texte n° 1 : La Compagnie de Jésus fonde la mission de Cochinchine (1615) 10
Texte n° 2 : A peine débarqué, le Père de Rhodes apprend la langue vietnamienne (1625). Les origines du *quoc-ngû* 12
Texte n° 3 : Remarquable succès de la prédication du Père de Rhodes au Tonkin (1626-30) 14
Texte n° 4 : Condamné à mort, puis gracié, le Père de Rhodes est expulsé (1645) 17

CHAPITRE II. — **Les débuts de l'apostolat de la Société des Missions Étrangères** 23

Texte n° 5 : Les origines de la Société des Missions Etrangères 24
Texte n° 6 : Mgr Pallu ne peut pénétrer dans sa mission du Tonkin (1664) 26
Texte n° 7 : Une reconnaissance missionnaire, le Père Chevreuil en Cochinchine (1664-1665) 29
Texte n° 8 : Tournées pastorales de Mgr Lambert de la Motte 34
Texte n° 9 : Formation d'un clergé autochtone 38
Texte n° 10 : Premières tentatives d'évangélisation des peuples « sauvages » (1674-75) 40
Texte n° 11 : Travaux apostoliques (1675-1686) 42
Texte n° 12 : Les missionnaires et les usages locaux ; le culte des ancêtres (1679-1682) 46
Texte n° 13 : Situation générale du christianisme en 1682 49

CHAPITRE III. — **L'Indochine décrite par les missionnaires et par les voyageurs** 52

Texte n° 14 : Description géographique du Vietnam (Père de Rhodes). 52
Texte n° 15 : Les institutions civiles du Tonkin (Père de Rhodes) 55
Texte n° 16 : Le costume cochinchinois vers 1620 (Père Christophe Borri) 58
Texte n° 17 : Puissance et richesse du Roi du Tonkin (Père de Rhodes) 60
Texte n° 18 : Les revenus du Roi de Cochinchine (Père B. Vachet). 62

Pages

Texte n° 19 : L'armée cochinchinoise (Père B. Vachet) 65
Texte n° 20 : Les flottes de guerre du Tonkin et de la Cochinchine (Père de Rhodes). 68
Texte n° 21 : Le Roi du Tonkin mis en échec à Caobang par l'Empereur de Chine (1669-1670) 70
Texte n° 22 : Effacement de la famille régnante du Tonkin (d'après J. B. Tavernier, 1769) 71
Texte n° 23 : Une famine au Tonkin (1682-85) 72
Texte n° 24 : Le Tonkin et la Cochinchine, d'après l'abbé de Choisy (1686) 73

CHAPITRE IV. — **Premiers contacts économiques et politiques** 76

Texte n° 25 : Le négoce et la monnaie au Tonkin (Père de Rhodes).. 78
Texte n° 26 : Tentative de fondation d'une compagnie pour le commerce de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin (1660) 80
Texte n° 27 : Mgr Pallu propose à Colbert la fondation d'un comptoir au Tonkin (1672) 82
Texte n° 28 : Louis XIV et le Roi du Tonkin ; une ambassade française au Tonkin (1682) 83
Texte n° 29 : Mémoire sur les différents objets de commerce qui ont cours à la Cochinchine et au Tonkin (1695) 86
Texte n° 30 : Hanoï à la fin du XVII^e siècle, d'après Samuel Baron.. 88

LIVRE II

LE XVIII^e SIÈCLE, SIÈCLE DES VÉLLÉITÉS

CHAPITRE I. — **Continuation de l'apostolat missionnaire** 92

Texte n° 31 : La vie et la mort du missionnaire (1700-1709) 93
Texte n° 32 : Les Cochinchinois colonisent les plaines du Donnaï... 95
Texte n° 33 : Une petite persécution en Cochinchine (1714) 96
Texte n° 34 : Les missionnaires sont expulsés de Cochinchine (1750).. 99
Texte n° 35 : Le palais de Hué (Père Köffler) 101
Texte n° 36 : Requête à la Reine Marie Leckzinska de la Mission du Tonkin occidental (1759) 103
Texte n° 37 : Le mode de vie des populations du Tonkin (Mgr Reydellet, 1766). 105
Texte n° 38 : Mgr Piguel préconise l'établissement d'un comptoir à Poulo-Condore et au Cambodge (1767) 107

CHAPITRE II. — **La Compagnie des Indes et l'Indochine : les sondages de Dupleix et de Pierre Poivre (1700-1750)** 110

Texte n° 39 : Un roitelet Cham rançonne *la Galathée* (1720) 111
Texte n° 40 : La Compagnie des Indes fait reconnaître l'archipel de Poulo-Condore (1723) 114
Texte n° 41 : Le voyageur Gentil de la Barbinais suggère à la Compagnie des Indes de faire du commerce en Chine et au Tonkin (1738-39) 116
Texte n° 42 : La Cochinchine attire l'attention de Friel, neveu de Dupleix (1743) 118
Texte n° 43 : Faifo en 1744, d'après Pierre Poivre 120

Pages

Texte n° 44 : Un agent de Dupleix, Dumont, propose l'ouverture d'un comptoir au Tonkin (1748) 121
Texte n° 45 : Pierre Poivre obtient du Roi de Cochinchine une licence de commerce (1750) 123
Texte n° 46 : Déboires qu'éprouvent les commerçants européens en Cochinchine ; P. Poivre aux prises avec les mandarins (1749-50).. 126
Texte n° 47 : Poivre, exaspéré, enlève l'interprète Michel (1750) 131
Texte n° 48 : Les suites du voyage de Poivre (fin 1750). 133
Texte n° 49 : Dupleix ne renonce pas à la Cochinchine (1752-53).... 134
Texte n° 50 : Quelques souvenirs de Poivre sur la Cochinchine (1768). 139

CHAPITRE III. — **Une cascade de projets de commerce et d'établissement (1753-1778)** 141

Texte n° 51 : L'abbé de Saint-Phalle présente un mémoire sur le Tonkin (1753) 142
Texte n° 52 : Le subrécargue Protais-Leroux propose un établissement à Poulo-Condore (1755)..... 144
Texte n° 53 : Le Comte d'Estaing médite un coup de main sur Hué (1758-59) 145
Texte n° 54 : Le duc de Choiseul-Praslin consulte Poivre sur un établissement en Cochinchine (1718)..... 151
Texte n° 55 : Le projet Vergennes-Sartine-de Rothé (1775-7) 154
Texte n° 56 : Le commandant de Chandernagor Chevalier presse le Gouverneur de Pondichéry d'intervenir contre les Tayson (1771).. 156

LIVRE III

UNE COLLABORATION FÉCONDE : AVEC LE CONCOURS DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET DES VOLONTAIRES FRANÇAIS, GIA-LONG RASSEMBLE LES TROIS KY (1767-1785)

HAPITRE I. — **Les tribulations de l'Évêque d'Adran (1767-1785)**..... 163

Texte n° 57 : M. Pigneau de Behaine au séminaire de Hondat (1767-1770) 164
Texte n° 58 : M. Pigneau est élevé à l'épiscopat (1770)..... 166
Texte n° 59 : Les renoncements de l'Evêque d'Adran (1772)..... 167
Texte n° 60 : La misère publique au temps des Tayson..... 168
Texte n° 61 : La vie errante de l'Evêque d'Adran (1782-85)..... 170

CHAPITRE II. — **L'Évêque d'Adran à la Cour de France. Le traité de Versailles est annihilé par le mauvais vouloir du Gouverneur de Pondichéry**..... 175

Texte n° 62 : L'Evêque d'Adran est mandaté par Nguyen-Anh auprès de Louis XVI (1782-84) 176
Texte n° 63 : Les autorités de Pondichéry refusent assistance à l'Evêque d'Adran (1785-86) 178
Texte n° 64 : L'Evêque d'Adran trace le plan de l'expédition de Cochinchine (mai 1787) 180

Pages

Texte n° 65 : Le traité du 28 novembre 1787 185
Texte n° 66 : L'opinion véritable de Versailles 190
Texte n° 67 : Jugement de Louis XVI sur le comte de Conway 195
Texte n° 68 : Premier heurt entre l'Evêque d'Adran et le Comte de Conway (14-15 juin 1787) 196
Texte n° 69 : Le sort de l'expédition se joue à Pondichéry. Supplications et résistances (juin 1788-mars 1789) 199
Texte n° 70 : La dérobade de Versailles (octobre 1788) 207
Texte n° 71 : L'opinion à Pondichéry. La révolution française et la Cochinchine 210

CHAPITRE III. — **L'Évêque d'Adran sur la brèche de Cochinchine (1789-1799)** 213

Texte n° 72 : Nguyen-Anh remercie Louis XVI (31 janvier 1790) 213
Texte n° 73 : Les découragements de l'Evêque d'Adran (1791-92) .. 216
Texte n° 74 : L'Evêque d'Adran aux armées 218
Texte n° 75 : L'Evêque d'Adran à la Cour, les intrigues des mandarins (1795-96) 221
Texte n° 76 : La religion chrétienne sous le règne de Nguyen-Anh .. 224
Texte n° 77 : L'Evêque d'Adran et le culte des ancêtres 226
Texte n° 78 : La mort de l'Evêque d'Adran (9 novembre 1799) 230
Texte n° 79 : La vie privée et l'œuvre de l'Evêque d'Adran 237

CHAPITRE IV. — **Les volontaires français au service de la Cochinchine** 240

Texte n° 80 : La situation militaire en Cochinchine en 1790-91 241
Texte n° 81 : Théodore Lebrun, le premier urbaniste saïgonnais 243
Texte n° 82 : Le Colonel Olivier de Puymanel, « Le Sincère » 245
Texte n° 83. : Jean-Marie Dayot met à profit les guerres de saison pour faire l'hydrographie des côtes cochinchinoises (1791-1794) .. 249
Texte n° 84 : La vie aventureuse de Laurent Barizy 252
Texte n° 85 : J.-B. Chaigneau, le « marquis aux stratagèmes victorieux » 254
Texte n° 86 : Les forces du Roi de Cochinchine en 1800 255
Texte n° 87 : Destruction de la flotte des Tayson (28 février 1801) .. 258
Texte n° 88 : Philippe Vannier, le doyen des mandarins français de Gia-Long 261

CHAPITRE V. — **Le règne de Gia-Long (jusqu'en 1815)** 264

Texte n° 89 : Le châtiment des derniers Tayson (août 1802) 265
Texte n° 90 : Gia-Long, l'homme, le souverain et son œuvre 267
Texte n° 91 : Une école à Hué au temps de Gia-Long 271
Texte n° 92 : L'ingénieur Charpentier de Cossigny propose au Premier Consul une alliance avec la Cochinchine 272
Texte n° 93 : Gia-Long éloigne la Compagnie anglaise des Indes de ses états. La mission du subrécargue Roberts (1804) 275
Texte n° 94 : L'envers d'un grand règne 277
Texte n° 95 : Ravages causés par les tigres dans le centre Vietnam .. 278

LIVRE IV

DE GIA-LONG A TU-DUC
LE VIETNAM REVIENT A LA POLITIQUE
DE LA LA CLOTURE ET DE L'INTOLÉRANCE (1815-58)

Pages

CHAPITRE I. — **Echec des armateurs bordelais et des missions consulaires françaises sous Gia-Long et Minh-Mang (1815-1831)** 282

Texte n° 96 : La Cochinchine en 1817, d'après le subrécargue Auguste Borel 283
Texte n° 97 : Le Duc de Richelieu interroge J.-B. Chaigneau sur la Cochinchine (1817) 286
Texte n° 98 : Gia-Long éconduit le commandant de *la Cybèle* Kergariou (janvier 1818) 288
Texte n° 99 : La citadelle de Hué en 1819, d'après M. Rey, commandant du *Henry* 290
Texte n° 100 : Gia-Long accorde à J.-B. Chaigneau un congé de trois ans (novembre 1819) 292
Texte n° 101 : Minh-Mang succède à Gia-Long 294
Texte n° 102 : Le commerce en Cochinchine vers 1820, d'après J.-B. Chaigneau 297
Texte n° 103 : L'armement bordelais en Cochinchine : Balguerie-Stuttenberg 300
Texte n° 104 : J.-B. Chaigneau agent et consul de France en Cochinchine 304
Texte n° 105 : J.-B. Chaigneau quitte définitivement la Cochinchine (1824) 310
Texte n° 106 : Le baron de Bougainville et *la Thétis* à Tourane (1825). 311
Texte n° 107 : Echec des deux missions consulaires d'Eugène Chaigneau (1825-1831). *La Favorite* en Cochinchine (1830-31) 315

CHAPITRE II. — **La réaction anticatholique sous Minh-Mang et Thieu-Tri (1820-1847)** 321

Texte n° 108 : Minh-Mang interdit aux missionnaires de pénétrer en Cochinchine (février 1825) 322
Texte n° 109 : Requête des mandarins contre les chrétiens (août 1826) 323
Texte n° 110 : Le Maréchal Lê-Van-Duyet intervient en faveur des chrétiens (1827-28) 324
Texte n° 111 : Minh-Mang mande et retient près de lui les missionnaires (1826-28) 326
Texte n° 112 : Le premier édit de proscription générale (janvier 1833) 327
Texte n° 113 : Le martyre du Père Gagelin (17 octobre 1833) 329
Texte n° 114 : Impliqué dans la révolte de Khoï, le Père Marchand est coupé en morceaux (30 novembre 1835) 331
Texte n° 115 : Bref pontifical d'encouragement aux chrétiens du Tonkin et de la Cochinchine (4 août 1839) 332
Texte n° 116 : Les prisons de Monsieur Miche (1842-43) 334
Texte n° 117 : Les funérailles de Thieû-Tri et l'investiture de Tu-Duc. 337

Pages

CHAPITRE III. — **Les tentations indochinoises de la Monarchie de Juillet** .. 342

Texte n° 118 : Le Commandant Vaillant de *la Bonite* à Tourane (1837) Les officiers de marine en Cochinchine de 1837 à 1840..... 343

Texte n° 119 : Une ambassade de Minh-Mang à Louis-Philippe (1841-42) 347

Texte n° 120 : Guizot cherche un « point d'appui » dans la mer de Chine (1843) 349

Texte n° 121 : Une occasion manquée : Basilan (1843-45)..... 352

Texte n° 122 : La corvette *l'Héroïne* délivre cinq missionnaires (1843). 356

Texte n° 123 : L'Amiral Cecille tente en vain d'entrer en négociations avec la Cour de Hué (avril-juin 1843)..... 360

Texte n° 124 : Délivrance de Mgr Lefebvre par la corvette l'*Alcmène* (juin 1845) 362

Texte n° 125 : Seconde arrestation et seconde délivrance de Mgr Lefebvre (1846-47) 367

Texte n° 126 : Les deux versions du combat de Tourane (15 avril 1847). 369

Texte n° 127 : Les missions du Tonkin sollicitent la protection de Louis-Philippe (mars 1848)..... 374

CHAPITRE IV. — **La persécution sous Tu-Duc. Napoléon III s'émeut de la situation faite en Indochine aux missionnaires (1848-1858)**..... 378

Texte n° 128 : Le commandant Rocquemaurel et la Cochinchine (1850-51) 379

Texte n° 129 : Reprise de la persécution sous Tu-Duc. L'opinion de Mgr Retord (1851) 382

Texte n° 130 : Bourboulon préconise une intervention énergique en Cochinchine (août 1852)..... 384

Texte n° 131 : Les Lê sollicitent l'appui de la France (1855)..... 386

Texte n° 132 : La Mission Montigny au Cambodge (octobre 1856) ... 387

Texte n° 133 : Canonnade des forts de Tourane par *le Catinat* et *la Capricieuse* (septembre-octobre 1856)..... 389

Texte n° 134 : Montigny à Tourane (janvier 1857)..... 394

Texte n° 135 : L'arsenal de la persécution..... 397

Texte n° 136 : Les principaux promoteurs de l'expédition de Cochinchine : le Père Huc et Mgr Pellerin (1857)..... 401

Texte n° 137 : La Commission de la Cochinchine (avril et mai 1857). 407

Texte n° 138 : Le Comte Walewski annonce au Conseil de cabinet la décision d'intervention (juillet 1857) 410

Texte n° 139 : Les instructions élastiques de l'amiral Rigault de Genouilly (novembre 1857)..... 415

TABLE DES ILLUSTRATIONS

DU TOME Ier

COUVERTURE : *Jean-Baptiste Chaigneau en mandarin* (peinture chinoise, 0,61 m. × 0,48 m.) (D'après le B.A.V.H., 1923[1], pl. nos 1 et 2)

LIVRE I

Pages

1. Dictionnaire trilingue du père Al. de Rhodes (1651) 17
2. Relation du Père de Rhodes (1666) 32
3. Planche 56 de l'Asie de Sanson d'Abbeville (1652) 80

LIVRE II

4. L'Indochine, d'après l'abbé Prévost (1752) 128
5. Plat réchauffoir de la Compagnie française des Indes 144

LIVRE III

6. Le tombeau de l'Evêque d'Adran en 1865 192
7. Lettre de l'Evêque d'Adran à M. Letondal (5 juillet 1792) 208
8 et 9. Lettre d'Olivier à son père ..... 248 - 249
10. Attaque et défense hypothétiques de Carpentras (Dessin d'Olivier de Puymanel) 256
11. Lettre de Chaigneau à Barizy (2 mars 1801) 272

LIVRE IV

12. Mandarin et soldat cochinchinois (Atlas du Voyage de *la Thétis*) 288
13. Village cochinchinois (Album de *la Favorite*) 304
14. Le martyre du Père Schaeffler 321
15. Mgr Pellerin (1813-1862) 336
16. L'amiral Cécille 352
17. Mgr Lefebvre 368
18. Le combat naval de Tourane (15 avril 1847) 374
19. Le baron Henri Brenier 385
20. Rigault de Genouilly en 1850 400

40-1955. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 10-1955
Dépôt légal : 4e trimestre 1955.

TRUNG TÂM NGHIÊN CỨU HÁN NÔM VIETNAMICA